

COLLECTION
DES
INVENTAIRES SOMMAIRES
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.
ARCHIVES CIVILES.

INTRODUCTION

Ce quatrième volume de *l'Inventaire sommaire* des archives de la Somme antérieures à 1790 comprend les fonds suivants :

SERIE E.

Titres de famille (E. 1 à E. 813).

Notaire et tabellions (E. 814 à E. 866).

Communes et municipalités (E. 867 à E. 890).

Corporations d'arts et métiers (E. 891 à E. 926).

Confrérie du Puy Notre-Dame à Amiens (E. 927 à E. 996).

L'intérêt que présentent ces différents fonds pour l'histoire de la province est étendu et varié comme leurs titres. Plusieurs d'entre eux étaient à peu près inexplorés et ils fournissent des matériaux pour les travaux historiques des genres les plus divers.

Dans les *Titres de famille* qui forment la première partie de la série E, une grande quantité de renseignements d'aspects très divers. Les plus nombreux sont évidemment les titres de propriétés qui serviront très utilement à refaire l'ancienne topographie du pays et à écrire l'histoire d'un grand nombre de localités ; mais beaucoup aussi appartiennent à d'autres ordres d'idées, parfois inattendus. Cette série des titres de famille ne comprend pas moins de 150 petits fonds plus ou moins étendus, classés alphabétiquement au nom de famille du dernier possesseur en 1790, autant du moins qu'il a été possible de le faire, car cette série ayant été souvent remaniée, il a été parfois bien difficile de préciser la provenance de certains fonds. Nous ne pouvons naturellement parler ici que des plus importants.

Sous le nom de la famille d'Aumont de Villequier on trouvera les titres du marquisat de Piennes intéressant particulièrement les localités de Beauvoir et la Villette, Harissart, Houssoy, Méry, Mesnil-St-Georges, Piennes ou Mesvillers, Rollot, Villette, etc., et dont la plus ancienne pièce est de 1442.

La famille de Béthizy de Mézières a laissé un assez grand nombre de papiers de famille : testaments, contrats de mariage, provisions, etc., et qui peuvent servir à son histoire généalogique, plus des pièces concernant les localités de Baizieu, Beaucourt en Santerre, Campvermont, Diencourt, Fouquescourt, Fresnoy en Chaussée, Guillaucourt, Hangest en Santerre, Ignaucourt, l'Équipée, Marcelcave, Marquivillers, Mézières, St-Marc, Wiencourt, etc.

La correspondance et quelques autres papiers particuliers de Stanislas de Biaudos ou Biodos comte de Castéja, colonel du régiment de Royal-Comtois, brigadier des armées du Roi, etc., à la fin de l'ancien régime, ne manquera pas d'intérêt.

C'est au nom du comte d'Artois, son dernier possesseur, qu'est classé ce que les archives de la Somme ont recueilli de l'important chartrier de Picquigny, contenant des pièces originales depuis 1280 et représenté à l'inventaire par 37 articles, intéressant principalement la famille d'Ailly et les localités d'Ailly sur Somme, Dreuil les Amiens, Fieffe et Bonneville, Fluy, La Chaussée, Molliens-Vidame, Picquigny, Pissy, Rubempré, St-Ouen, St-Pierre-à-Gouy, Saveuse, Talmas, Vignacourt, Woignast, etc.

Fort importante aussi était la seigneurie de Wailly appartenant au duc d'Havré, prince de Croÿ et dont les Archives de la Somme ont recueilli 18 articles, dont plusieurs fort curieux intéressant la famille des princes de Croÿ. Nous n'en relèverons qu'un, parce qu'on pourrait ne pas s'attendre à le trouver aux archives de la Somme. C'est un dossier de 1573 à 1630 relatif à la seigneurie de Bayon en Lorraine appartenant à cette famille et à un couvent de Tiercelins fondé dans cette localité en 1623.

L'abbé Fatras, chanoine de St-Fursy de Péronne, a laissé une correspondance qui est une peinture prise sur le vif de la vie d'une petite ville de province à la fin du XVIII^e siècle.

Les papiers particuliers de François Marcest, écuyer, sieur de Champerreux, lieutenant de Roi à Valenciennes au commencement du XVIII^e siècle et qui nous sont arrivés avec ceux du marquis de Folleville, son arrière-petit-fils, sont ceux d'un homme de guerre : des plans de places fortes, une sorte de traité manuscrit de fortification. Sa correspondance avec son homme d'affaires de Paris nous apprend diverses choses de la vie des gens du monde pendant les dernières années du règne de Louis XIV, comme par exemple qu'à cette époque les officiers vivaient plus du pillage fait à la guerre que des appointements que le Roi ne leur payait pas, ce qui leur faisait de beaucoup préférer la guerre à la paix, qu'il se faisait déjà alors de sots mariages, que les grands seigneurs s'amusaient à asperger de sauce les toilettes des dames, sous prétexte d'empressement à les servir ; nous y voyons aussi les pourparlers du mariage d'une de ses filles avec le chevalier de Diesbach, lieutenant-colonel du régiment de Pfiffer-Suisse, etc.

C'est aussi une épave des archives de l'important marquisat de Boves qui nous est parvenu par les Gontaut-Biron : 11 articles seulement, mais dont les plus anciennes pièces remontent au commencement du XIII^e siècle.

Les Gouffier ont apporté, entre autres titres de famille, un curieux inventaire de mobilier de 1533, et quelques documents intéressants du XVII^e siècle sur le château de Dominois.

Au milieu de tous ces papiers de noble origine, ceux de la famille Grenet offerts naguère aux Archives par M. Robert Guerlin, président de la société des Antiquaires de Picardie, nous font entrer chez un épicier aisé d'Amiens de la fin du XVIII^e siècle, nous montrant sa boutique, son mobilier et l'état de sa fortune.

Sous le nom d'Hennequin d'Ecquevilly sont les titres de la seigneurie de Famechon (Somme), et sous le nom de la branche de Lorraine-Vaudémont, ceux de la seigneurie de Coisy.

Le fonds de la famille de Louvencourt, intéressant principalement Condé-Folie, Étinehem, Fienvillers, Fluy, Fossemanant, Guillaucourt, Rilleux, Thieulloy-l'Abbaye, Saisseval, Seux, Vadencourt, Vignacourt, etc., est un des plus considérables de la série. Il ne comprend pas moins de 60 articles dont la plus ancienne pièce originale est de 1385. A y relever l'inventaire après décès fait le 28 juillet 1756 du mobilier d'Anne de Romanet, veuve de Jacques-Éustache de Louvencourt, à Montdidier.

Un curieux registre aux comptes de dépenses d'entretien des enfants mineurs de défunt René V, marquis de Mailly, et d'Anne-Marie-Madeleine-Louise de Mailly-Nesle, de 1714 à 1720, offert par M. Ancelin-Duez, nous renseigne sur l'éducation des jeunes gentilshommes au commencement du XVIII^e siècle.

On pourra consulter pour l'histoire de plusieurs localités du bas Vimeux à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, les papiers de la famille Montmignon.

On se demande comment les dossiers d'un procès entre plusieurs membres de la famille de Nassau concernant la terre de Villers-Sire-Nicolle (Nord), au XVIII^e siècle se trouvent aux Archives de la Somme.

Les 33 articles des archives de la principauté de Poix, qui nous sont venus du comte de Noailles, ne sont qu'un débris du chartrier de cette importante seigneurie. Ils ne sont cependant pas sans intérêt pour son histoire.

Par le décès Charles-François de Riencourt, marquis d'Orival, arrivé le 24 mai 1771, l'importante seigneurie d'Orival dont la plus grande partie était une enclave de la Normandie en pleine Picardie,

passa à son petit-fils Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vêrac. C'est donc sous ce dernier nom qu'est classé le fonds de cette seigneurie et qui est de beaucoup le plus considérable et le plus intéressant de la série. Il comprend à lui seul 117 articles, et outre de nombreux documents concernant la famille de Riencourt, il intéresse principalement les localités de Bergicourt, Bourbel, Brasseuse, Breteuil sur Bresle, Coureaux, Dargies, Digeon, Ételfaj, Étotonne, Charny, Haussay, Flers, Essertaux, Lawarde-Mauger, Fourcigny et Beaurepaire, Gauville, Grandseble, La Fresnoye, Morvillers, Offignies, Orival, St-Romain, St-Saturnin, Sentelie, Vendeuil-Caply, etc. Mais ce que l'on ne penserait pas à y rencontrer, c'est toute une série de dossiers concernant une branche de la famille d'Angennes, alliée à celle de Riencourt, et établie aux Antilles au XVIII^e siècle, contenant une correspondance des plus curieuse pleine de détails de toute sorte sur l'état de nos colonies et la vie des colons à cette époque.

Les intéressants papiers de la seigneurie de Vieulaines offerts aux Archives du département par M. le docteur Tripier d'Abbeville figurent sous le nom de Tillette, dernier seigneur d'Abbeville.

Enfin sous le nom de Vacquette, quelques renseignements sur Puchevillers, Quevauvillers, Renancourt, St-Ouen.

Les quelques minutes de notaires dont les Archives du département se trouvent en possession ne présentent qu'un intérêt relatif.

On peut en dire autant du petit nombre de titres communaux qui les suivent.

Sous la rubrique *Corporations d'arts et métiers*, ne figurent que les registres des communautés de maîtres chirurgiens d'Abbeville, Amiens, Montdidier, Péronne et Roye du XVIII^e siècle, et deux pièces provenant des compagnies privilégiées d'Amiens.

Plus intéressant est le fonds de la confrérie du Puy Notre-Dame à Amiens terminant la série, et qui nous initie à la vie intérieure de cette curieuse et ancienne confrérie à la fois religieuse et littéraire, qui nous montre ses règlements, ses fêtes, ses concours de poésie, les curieux inventaires de son mobilier, de son orfèvrerie et de ses ornements, etc, mais qui malheureusement nous donne bien peu de renseignements sur les objets d'art que ses maîtres faisaient exécuter.

En somme, ce quatrième volume ne sera pas inférieur en intérêt aux trois qui le précèdent, et sera, je l'espère, d'un utile secours pour tous ceux qui voudront étudier en détail et à leurs sources authentiques l'histoire de notre province.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790.

SÉRIE E.

(Titres féodaux. — Titres de famille. — Notaires et tabellions. — Communes et municipalités. — Corporations d'arts et métiers. — Confréries et sociétés laïques.)

Titres de famille.

D'AINVAL DE BRANCHES.

E. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1778-1785. — Bail du tourbage de Braches, au lieu dit les Prés Défendus. Château de Fillescamps, 20 juillet 1678. — Bail desdits tourbages à Étienne-Melchior Dècle, maître d'école à Moreuil, à Antoine Dècle, maître d'école à Morisel, père et fils, et à Pierre Warin, charpentier à Morisel. Château de Fillescamps, 25 mai 1779. — Id., à Louis Gallé, syndic de Moreuil, et consorts. Château de Fillescamps, 22 avril 1782. — Lettre dudit Gallé au comte de Braches, en son château de Fillescamps, au sujet desdites tourbes. Moreuil, 25 septembre 1783, — etc.

D'ALBERT D'AILLY DE CHAULNES.

E. 2. (Liasse.) — 4 plans, papier.

XVIII^e s. — Plan en 4 feuilles du terroir de Brie-sur-Somme.

D'ALBERT DE LUYNES.

E. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier (7 plans).

1663-XVIII^e s. — Bail de la terre d'Airaines, par Charles Cardon, lieutenant de la châtellenie d'Airaines, pour Anne de Bourbon, duchesse douairière de Longueville, mère et tutrice des comtes de Dunois et de St-Pol, ses fils mineurs. Airaines, 19 octobre 1663. — Bail de ladite terre pour l'abbé d'Orléans, seigneur châtelain d'Airaines. 8 mars 1683. — Plan en 14 feuilles de la terre et seigneurie d'Airaines. XVIII^e s. (Les n^{os} 1, 2, 9, 10, 11, 13 et 14 manquent).

E. 4. (Registre.) — In-fol., 603 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Indice général du territoire de la châtellerie d'Airaines. »

E. 5. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Plan de l'emplacement de l'ancien château de Beauquesne.

D'ALEGRE.

E. 6. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1744. — « Plan géométrique du terroir de Fleury, appartenant à M^{me} la comtesse d'Alègre, fait en l'an 1744, par Lemoine. »

AUBE DE MILLY.

E. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1566-1719. — Vente de terres au terroir d'Hangest-en-Santerre. 31 octobre 1566. (Cette pièce entièrement pourrie d'humidité, tombe en poussière.) — « Partage des biens de la succession de deffunte dame Catherine Fournier, veuve de M. Aubé Demilly. » 13 août 1719, — etc.

D'AUMONT DE VILLEQUIER.

MARQUISAT DE PIENNES.

E. 8. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1640-1748. — Bail à ferme judiciaire des biens saisis sur Charles de Brouilly, chevalier, seigneur de Piennes ou Mesvillers, tuteur et garde noble de demoiselle Marie de Brouilly, fille et héritière du feu marquis de Piennes. 23 novembre 1640. — Id. 16 octobre 1643. — « Déclaration des terres appartenant au sieur Heurteur, officier de S. A.R. M^{me} la duchesse d'Orléans, scituez et assizes au terroir de Piennes, dépendantes de M. le duc d'Omont, seigneur dudit lieu, et de la maison à luy appartenant audit village de Piennes, pour inserer au terrier que l'on fait à présent. » 3 août 1730. — « Traité et accord fait entre Mgr le duc d'Aumont, marquis de Piennes, et le sieur Alexandre-Michel Damiens, seigneur d'Hébécourt, trésorier de France à Amiens, pour luy et ses enfans, pour leurs terres tenus de la seigneurie de Piennes et fiefs en dépendans. » 28 septembre 1748. — « État des immeubles de M. d'Hébécourt dans Piennes et fiefs en dépendans. » XVIII^e s. — « Inventaire des titres du marquisat de Piennes. » XVIII^e s., — etc.

E. 9. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 14, papier.

1483-1742. — Beauvoir et La Villette. — Vente par Robert de Broly, écuyer, demeurant à Paris, cousin et héritier de feu damoiselle Jeanne Truquette, fille de feu Marcellet Turquet et de Laurence de Hangest, fille de feu Colart de Hangest, en son vivant écuyer, demeurant à Mesvillers lès Montdidier, ladite Jeanne, femme de feu Louis de Hesdigneul dit Rivière, écuyer, demeurant à Beauvoir lès Rollot, prévôté de Montdidier, à Antoine de Broly, son frère, écuyer, demeurant à Mesvillers, du fief de Beauvoir lès Rollot, mouvant d'Antoine de Crèvecœur, à cause de sa terre et seigneurie du Tronquoy. Paris, 23 avril 1483, après Pâques. Traces de sceau. — Saisine par Pierre Fouquelin, bailli et garde de

justice des terres et seigneuries de Tricot, Tronquoy, Vaux et le Frestoy, pour Jean, seigneur de Crèvecœur et autres lieux, à Jean de Brolly, écuyer, de la seigneurie de Beauvoir à lui donnée en avancement d'hoirie par Antoine de Brolly, écuyer, seigneur de Deffoy, son père. Montdidier, 2 avril 1502. Traces de sceau sur double queue. — Vente par Adrien de Donquerre et Jeanne de Latre, sa femme, demeurant à Bus, à Jean de Pas, écuyer, demeurant à Mesvillers (Piennes), ou son command, de cinq journeux et un quartier de pré à La Villette. Montdidier, 2 octobre 1518. Traces de sceau. — Saisine desdits cinq journeux et un quartier de pré à Jean de Pas, par « Jehan Cocquin, le jeune, demy maire de la terre et seigneurie de Mesviller et le Villette, et commis pour l'autre moitié de demy maire, pour noble homme Jehan de Brolly, escuier, seigneur dudict Mesviller et maire dudict lieu, pour l'autre moitié de marie. » 1^{er} mars 1518/19. — Vente par Simon Villette, laboureur, et Alix Villain, sa femme, demeurant à la Villette, à Jean de Brouilly, écuyer, seigneur de Mesvillers, ou son command, de 10 mines de terre, faisant moitié par indivis de dix mines de terres. Montdidier, 28 septembre 1523. Traces de sceau. — Vente par Adrien de Donquerre et Jeanne de Laitre, sa femme, demeurant à Bus, à Jean de Brolly, écuyer, seigneur de Mesvillers, de deux pièces de pré à la Villette. Montdidier, 7 mars 1524. Traces de sceau. — Vente sous le scel de la prévôté royale de Montdidier, par Antoine Froissant et Mariette Huberière, sa femme, demeurant à Beauvoir lès Rollot, à Jean de Brolly, écuyer, seigneur de Mesviller et Aussainviller, de six mines et un quartier de terre en quatre pièces sises aux terroirs de Rollot, du Tronquoy et de la Villette, avec demi journal sis audit Rollot. Montdidier, 8 avril 1527, « incarnation renouvelée avant Pasques. » Traces de sceau. — Vente par Marguerite Payelle, veuve de Pierre Caudavoine, demeurant à Regibay, à noble homme Antoine de Brolly, écuyer, seigneur de Mesvillers, d'une pièce d'un quartier 1/2. de pré, sise au Mauras, près Regibay. Montdidier, 11 juin 1550. Traces de sceau. — « Échange d'une pièce de pré d'un journal en la prairie d'Onvillé, donné par M. de Broilly (Antoine, seigneur de Mesvillers, Aussainviller, Deffoy, Beauvoir, Houssoye, Hourges et Roye-sur-Matz en partie, maître d'hôtel ordinaire du Roi), à Germain Roger, à la charge de 3 s. 6 d. de cens, y compris une petite portion de prés des Merliers, appartenant audit seigneur, que ledit Roger acquittera au seigneur de

Remaugy, contre deux journaux de prez situés aux Mautrats, tenus de la censive dudit seigneur et de S.-Corneille de Compiègne. » Mesvillers (Piennes), 26 juillet 1560. — Vente par Jean Troisécuz et Anne Cochepain, sa femme, demeurant à Rollot, à Claude de Verny, écuyer, seigneur de Faverolle, d'une pièce de pré en la prairie de la Villette lès Rollot. 22 mars 1656. — Échange par lequel Claude de Verny, chevalier, seigneur de Faverolles, cède à M^e Benoît de Fontaine, curé de St-Germain de la Villette lès Rollot, un quartier de pré sis près du moulin de Rollot, contre un quartier de pré sis à la Villette, tenu de S.-Corneille de Compiègne. 15 mars 1661. — Vente par Claude Carpentier, fermier de Beauvoir, et Barbe Fraillet, sa femme, à Antoine de Brouilly, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, marquis de Piennes, comte et seigneur de Montdidier, Mesvillers, Aussainviller, Defoy, Houssoy, Beauvoir, la Villette, Perraine, Grand et Petit Harissart, le Mesnil-St-Georges, Lannoy, Ramecourt et autres lieux, gouverneur des ville, citadelle et finage de Pignerol, fort Ste-Brigide de la Pérouse et pays en dépendants, de deux mines trois quartiers de terre à Mesvillers. Rollot, 10 janvier 1664. — Vente par Claude Carpentier, laboureur à Beauvoir, et Barbe Paillet, sa femme, à Antoine de Brouilly, de 112 verges de pré à Rollot, lieu dit Lesgnenville ; de trois quartiers de pré au terroir de Beauvoir ; de 7 quartiers de terre tenus de la seigneurie de la Villette ; d'une mine de terre près de Beauvoir, et d'une autre mine à la Villette. Montdidier, 28 juillet 1665. — Vente par François Coulet, sieur de Beaucourt, demeurant à Amiens, tant en son nom que se faisant et portant fort d'Eustache Laharpe, sieur des Varennes et damoiselle Marguerite Coulet, sa femme, à Antoine de Brouilly, chevalier, etc., d'une pièce de pré de deux mines au terroir de la Villette. Paris, 24 août 1673. — Vente par Jean Deutart, laboureur à Rollot, et Barbe Duret, sa femme, à Antoine de Brouilly, chevalier, etc., d'un pré sis aux Morats contenant trois quartiers. Piennes, 4 août 1673. — Échange par Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, à Jean Duquesnelle, marchand à Rollot, de deux mines de terre sises au terroir de la Houssoye, lieu dit les Mauras, contre une pièce de pré dans la prairie de Beauvoir-Lavillette. 6 octobre 1673. — Échange par M^e Pierre Warmé, prêtre, curé de St-Germain de la Villette et chanoine de Rollot, avec Antoine de Brouilly chevalier, marquis de Piennes, etc., de 3 mines de pré sis à la Villette, contre 3 mines 4 verges de pré à Rollot. Château de Piennes, 25 octobre 1673. — Vente par François de St-Paul,

notaire royal à Rollot, et Denis de St-Paul, demeurant audit Rollot, à Eugène Lesueur, sieur de Champeau, capitaine du château de Piennes, au nom de damoiselle Olympe de Brouilly, marquise de Piennes, dame de Mesvillers, etc., d'une pièce de pré de cinq quartiers 1/2, aux prairies de Regibay, au lieu dit le Morat. Montdidier, 16 novembre 1683. — Bail de 2 mines 1/2 de pré à Beauvoir. Montdidier, 10 mars 1576. — Bail de la ferme et seigneurie de Beauvoir. Château de Mesvillers (Piennes), 3 juillet 1647. — Id., 8 mai 1742. — État des terres de la ferme de Beauvoir. XVIII^e s., — etc.

E. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier. (2 plans.)

1628-1763. — Harissart. — Vente par Adrien de Houdetot, chevalier, seigneur dudit lieu, demeurant en son manoir d'Anneville, vicomté de Caudebec, à Charles de Brouilly, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier, seigneur de Mesvillers et autres lieux, de la terre et seigneurie de Perraines, des fiefs des Grand et Petit Harissart et du fief de Bourges. Rouen, 3 septembre 1628. — Mesurage et bornage contradictoire du canton des Longues Pièces au terroir de Harissart. 26 octobre 1763 et jours suivants. — « Plan du canton des Longues Pièces, terroir de Harissart. » XVIII^e s. — Plan partiel de Harissart. XVIII^e s.

E. 11. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1556-1673. — Houssoy. — Donation par Jean de Baiencourt, écuyer, seigneur dudit lieu, Lesglentier et Esliencourt en partie, demeurant à Marigny, à François Wallet, écuyer, seigneur de Hauville, y demeurant, « en récompense des bons services qu'il a faitz par cy-devant », d'un fief dit le fief de Butembus, dépendant de la terre de Houssoy, sis aux terroirs de Boulogne-la-Grasse, Conchy-les-Pots et environs. Ressons, 20 décembre 1556. — Vente par-devant Claude Monmert, garde du scel royal à Montdidier, et François Buquet, notaire, « commis et député par Messieurs de la court de Parlement à Paris, par provision audit Montdidier, au lieu d'un des notaires absens pour la nouvelle religion », par damoiselle Louise de S^c-Christine, veuve de noble homme Jean Pasquier, écuyer, maréchal des logis du Roi, seigneur de Bulles en partie, à l'honorable homme et sage M^e Romain Pasquier, licencié ès lois, prévôt et juge ordinaire de la prévôté de Montdidier, dudit fief Butembus. Montdidier, 28 avril 1563. —

Vente par Thibaut Dandieu, laboureur à Remaugies, et Marguerite Olivier, sa femme, à Antoine de Brouilly, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, etc., marquis de Piennes, d'une pièce de terre labourable enfermée de haies vives au Houssoy, dans la censive dudit seigneur. Château de Piennes, 25 juillet 1673, — etc.

E. 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1513-1514. — Ferme des Merliers. — Vente par Pierre Soibert, manouvrier, et Jeanne Carie, sa femme, demeurant à Regibay, à noble homme Jean de Brolly, seigneur de Mesvillers en partie, de trois mines de pré, mesure de Montdidier, sis entre les terroirs de Regibay, Houssoy, Mesvillers, Remaugies et Onvillers, au lieu dit les Merliers. Montdidier, 23 juillet 1513. Traces de sceau. — Saisine de ladite terre.

E. 13. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1633. — Méry. — Vente par Claude Queste, manouvrier à Méry, et Anne Bricart, sa femme, à Charles de Brouilly, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Mesviller, etc., d'une mine 1/2 de terre au terroir dudit Méry, lieu dit la Vallée d'Aviot. Mesvillers (Piennes), 4 décembre 1633.

E. 14. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1446-1584. — Mesnil-St-Georges. — Saisine par les maieur et échevins de Montdidier à un nommé Manuel, de 10 s. p. de surcens sur plusieurs pièces de terre sises près des prés de la Maladrerie de Montdidier, vendus audit Manuel par Baudot Cailleux, fils et héritier de feu Pierre Cailleu, demeurant à Montdidier, pour payer ce qu'il devait au maître qui lui avait appris le métier de chaussetier. Octobre 1446. Traces de trois sceaux. — Procuration donnée par François de Hangest, écuyer, maître d'hôtel du duc de Guise, à Anne de Gourlay, écuyer, seigneur de Pendé et gentilhomme de la maison du Roi, et à Charles de Hangest, commandeur de Sommereuil, afin d'acheter de damoiselle Antoinette de Hangest, sa nièce, veuve de Philippe d'Aumale, seigneur de Haucourt, la terre et seigneurie du Mesnil-St-Georges. Rouen, 3 octobre 1550. Traces de sceau. — Saisine par le bailli de la terre et seigneurie d'Aubvillers à François de Hangest, de ladite seigneurie du Mesnil-Saint-Georges. Paris, 14 février 1550/51. — Ratification de ladite vente par Antoinette de Hangest. 1^{er} mars 1551/52. Traces de sceau. — Cession par François de Batterel, écuyer, seigneur

du Petit Hangest et de Lignièrès en partie, à François de Hangest, écuyer, seigneur du Mesnil-St-Georges, de 36 s., de cens, surcens ou rente sur une pièce de terre et bois de 7 à 8 journaux dite le Bois-Jean-Lainé, sise en la banlieue et terroir de Montdidier. Montdidier, 2 avril 1551/52 (?). Trace de sceau. — Vente par Lugle Bauchy, marchand à Montdidier, et par Pierre Bauchy, praticien en ladite ville, à M. Adrien Petit, prêtre à Montdidier, de cinq quartiers et demi de pré en une pièce aux prairies dudit Montdidier, près de la Madeleine. Montdidier, 24 septembre 1551. Traces de sceau. — Vente par Jacques Lefebvre, serrurier à Montdidier, et Françoise Lenfant, sa femme, à Salmon de Quesne, tisserand de toiles au Mesnil-St-Georges, d'un demi quartier de vigne sis au vignoble dudit Mesnil-St-Georges. Montdidier, 22 janvier 1553/54. Traces de sceau. — Vente par Guyot Pot, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Chemault lieutenant de la compagnie de M. d'Entraigues, demeurant audit Chemault, et dame Marie de Hangest, sa femme, à messire François de Brouilly, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Mesvillers, etc., de la terre et seigneurie du Mesnil-St-Georges. 24 mai 1584 (incomplet). — Saisine à François de Brolly, de deux fiefs et nobles tènements sis au Mesnil-St-Georges, l'un dit le fief de Belonne, l'autre Thibaut du Moustier, tenus du prince de Condé à cause des Grandes Tournelles, à lui vendus par Guyot Pot, chevalier, seigneur de Chemault. Montdidier, 30 juin 1584. Traces de sceau.

E. 15. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 41, papier. (1 sceau.)

1442-1783. — Moulin de Montdidier. — Vente par Wallerand, seigneur de Moreuil, Poix et Mareuil à Jean du Manuel maieur de Montdidier, pour en saisir Jean de Hangest et Antoinette, sa femme, fille dudit Manuel, ou tel qu'il plaira à celui-ci, d'un fief tenu de la seigneurie de Tricot, consistant en trois muids de blé de rente à prendre sur un moulin à eau sis en la vallée de Montdidier, sous la porte de Béquerel. 15 août 1442. Traces de sceau. — Ratification de l'acte y transcrit, du 14 décembre 1450, par lequel noble homme Jean de Hangest, demeurant à Montdidier, a baillé à cens ledit moulin à Jean Estoffé, meunier à Montdidier. Montdidier, 1^{er} mars 1514/15.

Sceau et cire verte sur double queue, effacé. — Vente dudit moulin par Pierre de Hangest, écuyer, demeurant à Ételfay, fils et héritier de feu Jean de Hangest, écuyer, seigneur du Lendit lès Mesvillers, à Bon de Hangest, son neveu, écuyer, seigneur du Mesnil-St-Georges lès Montdidier, « frère et héritier de feu Jehan de Hangest, fils de feu Jehan de Hangest qui fut seigneur dudit Mesnil, qui fut filz aîné dudit feu Jehan de Hangest ; seigneur du Lendit, et frère dudit Pierre de Hangest ; lesdits feu Jehan de Hangest et Pierre de Hangest comparant, frères, enfans, et héritiers de deffuncte Anthoinette de Manuel, jadis fille et héritière de deffunct Jehan de Manuel et damoiselle Jehanne de Hangest. » Montdidier, 25 septembre 1509. Traces de sceau. — Procès-verbal de visite du moulin à eau de Montdidier. 25 septembre 1648. — Adjudication des réparations à faire audit moulin. 6 octobre 1648. — Pièces de procédure relatives audit moulin. — « Extrait du procès-verbal de visite des rivières et moulins de la banlieue de Montdidier, du 14 octobre 1783 et jours suivants, par-devant et en présence de M. le lieutenant général au baillage de Montdidier, commissaire député par arrêt de la cour du 2 août 1683 », — etc.

E. 16. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 16, papier, (1 plan).

1546-1742. — Piennes ou Mesvillers. — Extrait des registres d'Antoine Cauvel, notaire royal à Montdidier. Procès-verbal d'arpentage de 19 mines de terres en plusieurs pièces vendues par Jean de Coupillon, écuyer, et Idette de Billault, sa femme, demeurant à Maisières, à Antoine de Brolly, écuyer, seigneur de Mesvillers, Deffoy et Anssainviller. Montdidier, 8 avril 1546, « incarnation renouvelée audit Montdidier, avant Pasques. » — Bail de plusieurs pièces de terre à Mesvillers tenues en fief du duc de Guise, à cause de sa seigneurie de Nointel-Haudouyn. Amiens, 14 juin 1559. Traces de sceau. — Bail de la cense du Cauroy, terroir de Mesvillers, appartenant à Antoine de Brolly, chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller et maître d'hôtel ordinaire, seigneur de Mesvillers, Aussainvillers, Deffoy, Beauvoir, Houssoye, le Cauroy, Ballagny-sur-Onnette et Noël-St-Martin. Montdidier, 23 juillet 1575. Traces de sceau. — « Mesurage de quelques pièces de terre du Cauroy, et de celles que Estienne Trenquis, laboureur à Mesviller, tient à ferme, et qui entreprenoit sur celles dudit Cauroy. » 1655. — Transaction entre Antoine de Brolly et damoiselle Marie Fauvel, damoiselle d'Aubercourt, relativement à des terres à Mesvillers. Lusiers,

16 février 1561/62. — Vente par Jean Bourée, marchand à Montdidier, à Jérôme Daynnat écuyer, seigneur du Cauroy, de 23 s. t. d'une part, et de 11 s. t. de l'autre, de surcens sur deux maisons et terres labourables sises au Petit Lendy lès Mesvillers, au lieu dit le fief de Lestonnette, et sur une maison, vigne et pourpris sis audit Petit Lendy. Montdidier, 3 décembre 1565. Traces de sceau. — Échange par Charles de Brolly, avec Charles de Bertin, de deux pièces de terre audit lieu, derrière le parc du château. 20 juillet 1630. — Bail de 4 muids, 4 mines 1/2 de terres à Mesvillers. Château de Mesvillers (Piennes), 6 janvier 1642. — Bail des censives de Mesvillers, Aussainvillers, Beauvoir, La Villette, Houssoy et le fief de Bethembus à Boulogne-la-Grasse. 17 janvier 1653. — Procès-verbal d'arpentage du fief de la mairie de Piennes, 1, 2 et 3 avril 1655. — Bail des dîmes et champs de Mesvillers. Montdidier, 12 juillet 1691. — Vente par Jacques Ricart, laboureur, et Jean Duvivier, charron, demeurant à Mesvillers, à Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, d'une maison et héritages sis à Mesvillers. Château de Mesvillers (Piennes), 20 juillet 1663. — Vente par Mathieu Bigant et Marguerite Lefebvre, sa femme, à Jean Varin, écuyer, sieur de Montigny, capitaine du château de Mesvillers, d'un héritage sis audit Mesvillers. 11 mars 1659. — Bail de la terre de Piennes. 11 mai 1669. — Id. 21 février 1673. — Arrière-bail de ladite terre de Piennes. Paris, 17 septembre 1700. — Bail des terres de Piennes : 3 novembre 1724. — Id. 22 novembre 1735. — Bail des fermes de la mairie et du Cauroy. 8 mai 1740, — etc.

E. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 5, papier (1 plan).

1518-1684. — Rollot. — Vente par Jean Cressonnier, demeurant à Cuvilly, à noble homme Jean de Brolly, seigneur de Mesvillers, Lendy et Deffoy, de trois mines de terre au terroir de Rollot, lieu dit la Rue Bertheu. Montdidier, 28 février 1518/19. Traces de sceau. — Plan du bois des Chanoines à Rollot, par Charles Hochedé, arpenteur juré à Rollot. 18 novembre 1651. — Vente par Remy Sonnet, laboureur, et Isabelle Decuel, sa femme, à Claude Verny, écuyer, seigneur de Faverolles et autres lieux, d'un pré de 7 quartiers dans la prairie de Rollot. Vaux, 11 juin 1655. — Vente par Antoine Hochedez, marchand à Rollot et Anne Cochevin, sa femme, à messire Claude de Verny, chevalier, seigneur de Faverolles et autres lieux, d'un quartier de pré sis à Rollot, lieu dit le Buquetière. 15

mars 1661. — Vente par Louis Daugy, sieur de Carouge, demeurant à Halluin (Maignelay), et damoiselle Marguerite Debourge, sa femme, à Antoine Tellier, marchand à Montdidier, de tous les droits de censives qui audit sieur Daugy peuvent compéter à cause de son fief de Carouge, sur 9 mines de terre sises à Rollot, appartenant à Mlle de Piennes. Montdidier, maison du Barillet d'or, 3 mars 1684, — etc.

E. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Villette (Muile-Villette). — Bail du domaine de Villette appartenant à Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, etc., demeurant à Paris, en son hôtel, place Louis XV. 16 juin.

BEURINS DU VIVIER.

E. 19. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1762. — Brevet de garde à cheval des plaisirs du Roi ès environs et à 10 lieues à la ronde de Paris et par tout le royaume, sous le commandement du grand veneur, à Nicolas-Guillaume-Joseph Beurin du Vivier. 24 mars. — Brevet de valet de garde-robe du feu duc d'Orléans à Guillaume-Joseph Beurins. 24 mars.

DE BELLOY.

E. 20. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 4, papier.

1686-1739. — Transaction entre François de Belloy, chevalier, seigneur de Buire, et Catherine de Gouy son épouse, d'une part, et François de Belloy, chevalier, seigneur de Beauvoir, leur fils, de l'autre, sur ce que « ledit sieur de Beauvoir demandoit en exécution de son contrat de mariage, le fournissement d'un carosse et de deux chevaux, faisans partie des quatre à luy promis par ledit contract, lesdicts sieur et dame ses père et mere ne luy ayant fourny que deux, le fournissement de 50 journeux de bois et des 75 journeux de terre labourable à la solle, prétendant qu'il n'y en a que 50 à la solle, et que le surplus montant à 25 journeux à la solle ne sont pas labourables », etc. Abbeville, 7 mai 1686. — Donation de plusieurs immeubles par François de Belloy, chevalier, seigneur de Beauvoir et autres lieux, et Catherine de Gouy, son épouse, à Nicolas de Belloy, chevalier, Guillaume de Belloy, prêtre, Philippe de Belloy, écuyer, Honorée-Madeleine et Isabelle de Belloy, leurs enfants puînés. Abbeville, 15 novembre 1686. — Transaction entre François de Belloy, chevalier, seigneur de Beauvoir et autres lieux, demeurant

audit Beauvoir, paroisse de Hocquincourt, et Antoinette de Cacheleu, sa femme, d'une part, et Philippe de Belloy, chevalier, seigneur du Cardonnoy, dame Honorée-Madeleine de Belloy, veuve de Joseph de Rentière et damoiselle Élisabeth de Belloy, légataires universels de défunts François de Belloy leur père, légataire universel de Catherine de Gouy, sa femme, demeurant à Nouvion, d'autre part. Abbeville, 26 février 1694. — Contrat de mariage entre Philippe de Belloy, chevalier, seigneur en partie de Gueschart, Genvillers, Villeroy, Cardonnoy et autres lieux, fils de défunts François de Belloy et Catherine de Gouy, et Marie-Françoise de St-Martin, fille de défunt François de St-Martin, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Élisabeth de Montguiot. Rue, 12 août 1694. — Contrat de mariage entre Jean-Philippe-Nicolas de Belloy, chevalier, seigneur de Comtes, Gueschart et Villeroy, en partie, fils aîné de défunts Philippe de Belloy et Marie-Françoise de St-Martin, et Catherine de Queux, fille de Pierre-François de Queux, seigneur du Boucel, ancien conseiller du Roi, assesseur en l'élection de Ponthieu, et de défunte Jeanne-Catherine Lescarmoutier. Abbeville, 14 février 1733. — Contrat de mariage entre Jean-Philippe-Nicolas de Belloy, chevalier, seigneur de Villeroy, Comptes, Gueschart en partie et autres lieux, veuf de Marie-Catherine de Queux, et Marie-Anne-Françoise Levasseur, damoiselle de Neuilly fille unique de défunts Jean-Baptiste Levasseur, chevalier, seigneur de Neuilly et dame Jeanne-Françoise Rault. Abbeville, 14 novembre 1739.

BERNARD DE BALLAINVILLIERS.

E. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 4, papier. (2 plans.)

1782-1783. — Cléry-sur-Somme. — Bail par haut et puissant seigneur Charles Bernard de Ballainvilliers, baron de Ballainvilliers, seigneur du comté de Cléry, Créquy, Maurepas et autres lieux, ancien avocat du Roi au Châtelet de Paris, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, demeurant en son hôtel à Paris, rue des Saints-Pères, des eaux et étangs de Cléry, du vieux château d'Hamel, communément dit Nulsifrotte, du moulin à blé dudit Cléry, etc. Château de Cléry, 3 juillet 1782. — Bail par le même de différents droits utiles y désignés de la seigneurie de Cléry. Cléry, 3 juillet 1782. — Bail de la portion d'eau sous les falaises de Sormont. 20 juillet 1783. — Plan du bois Merlière à Cléry. XVIII^e s. — Plan des bois de Croisette. XVIII^e s.

E. 22. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1744. — Seigneurie de Maurepas. — Plan de trois pièces de terre à Maurepas. 15 décembre 1744. — Plan de la seigneurie de Maurepas. XVIII^e s. au tenoir de Franvillers.

DE BERY D'ESSERTAUX.

E. 23. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 47, papier.

1628-1785. — Bail du rentage de Lœuilly-outré-l'eau, par M^c Charles de Halluin, chevalier, seigneur de Wailly. Lœuilly, 4 mai 1628. Traces de sceau. — Sentence du bailliage d'Amiens qui condamne dame Jeanne de Brouilly, dame d'Essertaux, Charles de Bery, chevalier, seigneur d'Essertaux et Marc-Philippe de Bery, chevalier, seigneur de Dernancourt, à payer 150 l. de rente. Amiens, 15 mai 1654. — Constitution de 50 l. de rente par Philippe de Berry, chevalier, seigneur d'Essertaux et autres lieux, à François de Berry, sieur de la Mothe, au capital de 1.000 l. Amiens, maison du Cardinal, 23 octobre 1676. — Constitution de rente à divers par Madeleine Ansellin, veuve Marc-Philippe de Berry, chevalier, seigneur marquis d'Essertaux et autres lieux. Amiens, 5 février 1714. — Partage de la succession de Marc-Philippe de Berry, marquis d'Essertaux et de Madeleine Anselin, sa femme. 13 septembre 1724. — « Constitution de rente par M. le comte d'Essertaux, au profit de Jean-François Duriez, moyennant 300 l. de rente annuelle. » 17 février 1775. — « Journal de recette et de dépense pour M. le marquis d'Essertaux, tenu par M. Turbert, depuis le 14 février 1767, jusqu'au 7 novembre 1775. — Pièces concernant les comptes faits entre le président Rosnay et le marquis d'Essertaux. 1776-1780. — « État général des affaires de M. le marquis d'Essertaux, depuis la fin d'octobre 1784, au 1^{er} février 1785 », — etc.

E. 24. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 32, papier (1 plan).

1628-1783. — Essertaux. — Plan sur parchemin de la terre d'Essertaux. 15 juin 1628. — Commission de la charge de procureur fiscal de la terre d'Essertaux à Antoine Coquerelle, le jeune. Essertaux, 22 novembre 1760. — Mémoires, quittances, etc. de travaux faits au château d'Essertaux. 1775-1783.

E. 25. (Liasse.) 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Jumel. — « Plan du village et terroir du marquisat de Jumelles. »

E. 26. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1698. — Ribemont. — « Grieffs que met et baille par-devant vous, Nosseigneurs de Parlement, M^c Marc-Philippe de Berry, chevalier, seigneur d'Essertaux et autres lieux, appellant d'une sentence rendue par le bailli d'Amiens ou son lieutenant général, le 9 avril 1693, contre les habitants, corps et communauté de Ribemont intimés », au sujet des pâturages de Villecourt. 26 mai.

E. 27. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 papier.

1691. — Treux. — « C'est la déclaration et dénombrement d'un fief noble appelée le fief de Treue, situé dans la paroisse dudit Treue, laquelle paroisse est composée de plusieurs fiefs », par Marc-Philippe de Berry, chevalier, seigneur d'Essertaux et autres lieux, à Louis de Crevan de Humier, maréchal et pair de France, chevalier des ordres du Roi, grand maître et capitaine général de l'artillerie, etc., à cause de sa terre de Janlieux. Amiens, 15 octobre, — etc.

BESNARD DE REZAY.

E. 28. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1714-1720. — « Mémoire des avances et déboursez faitz par Montargon, pour les affaires de M. et M^{me} de Reux, et MM. et demoiselles de Rezay. » Paris, 28 septembre 1714. — Quittance par Anne-Angélique Besnard de Rezay, de la somme de 1.104 l. 3 s. 4 d. et 333 l. 6 s. 8 d., pour sa part dans la succession de feu Joseph Moret, son oncle, capitaine aux gardes Françaises et dans celle de Louis-Gédéon Besnard de Rezay, son frère. Paris, 8 avril 1719. — Quittance par Marie-Madeleine de Rezay, épouse de Charles-Louis-Marc de la Ferté, des mêmes sommes, pour les mêmes causes. Paris, 8 avril 1719. — Quittance par Marie-Madeleine Besnard de Rezay, épouse de Charles-Louis-Marc de la Ferté, fondée de procuration de Marie-Philiberte-Thérèse-Marguerite Besnard de Rezay, de la somme de 650 l. 10 s. 10 d. Paris, 8 avril 1719. — « Estat du restant de la recette faite par M^c Louis Moret, seigneur de Bournonville, au nom et comme tuteur de damoiselle Philberte-Thérèse-Marguerite Besnard de Rezay, à présent émancippée d'age. » 20 juillet 1720, — etc.

DE BETHISY DE MEZIERES.

E. 29. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1582-1763. — Contrat de mariage de René d'Ailly, fils de Jacques d'Ailly, écuyer, gouverneur de la ville de Corbie sous M. de Bellefrière, avec Rachel Leprévost, fille de Nicolas Leprevost, écuyer, seigneur de Pendé, bailli en chef de la ville et châtellenie de St-Valery. Pendé, 9 novembre 1582 (expédition du 5 mai 1621). — Copie du testament de Charles de Béthizy de Mézières, élisant sa sépulture à Notre-Dame des Vertus, s'il meurt à Paris ou à Drancy, et, s'il meurt à Mézières ou à Campvermont, dans la chapelle de la Madeleine, construite depuis peu. 13 décembre 1660. — Pièces de procédure relatives à une rente aux religieuses du tiers-ordre de St-François de Doullens. 1684-1685. — Lettres de provision au marquis de Mézières de la charge de capitaine-lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous le titre des Anglais. Versailles, novembre 1693. — Copie du contrat de mariage de Charles-Eugène de Lévy, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, fils de Charles-Antoine-François de Lévy, chevalier comte de Charlus, baron de Montjouran, Maumont et Famechon, etc., lieutenant général pour le Roi en Bourbonnais, et de Françoise de Béthizy, avec Marie-Françoise d'Albert, fille de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, etc., et de Jeanne-Marie Colbert, en présence et avec la permission et consentement du Roi, des princes et princesses du sang, etc. Château de Versailles. 27 janvier 1698. — « Arrest du Conseil, qui constate les enfants de Charles de Béthizy et Guillaume de Perdrier et Charles de Perdrier son fils, et demoiselle Charlotte de Perdrier, leur fille, qui était sœur de demoiselle Anne de Perdrier, mère d'Eugène-Marie de Béthizy. » Fontainebleau, 14 octobre 1699 (copie collationnée). — « Lettre en original de la miens (main ?) de feux Anne de Perdrier, fame de Charle de Béthizy, marquis de Mézières, qu'elle a écrit à Eugène-Mary de Béthizy, marqui de Mézières, son fils hénée, touchans ses drois sur le bien qu'elle avés dans le royome de Naple en Sisile ; elle n'est ny datés ny sinés, més son écritur est conue, et elles écrit dans le tamps que Philippe 5, roy d'Espagne, a ettés només à ce royome, et devant son dépar de Fontenblos en France, au mois de (blanc) 1700, qu'elle l'a écris à son fils. » — Mémoire sur les biens de la famille de Béthizy dans le royaume de Naples. Octobre 1734. — Copie des provisions

d'Eugène-Marie de Béthizy, marquis de Mézières, maréchal des camps et armées du Roi en la charge de gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, en remplacement du sieur de Bar, décédé. Versailles, 7 juin 1706. — « Déclaration des biens appartenant à hault et puissant seigneur Messire Eugène-Marie de Béthizy, chevallier, seigneur marquis de Maisière, Cavermont, Ignocourt en parties, La Compandière, Couseray, les bois Lozier et autres lieux, mareschal des camps et armées du Roy, gouverneur pour Sa Majesté des ville et citadelle d'Amiens, chevallier de ses ordres. » 1707. — « Pouvoir de lieutenant général d'armée, pour le sieur marquis de Mézières. » Versailles, 29 mars 1710 (copie), — etc.

E. 30. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1686-1782. — « Transport des droits de Richard, pour l'affaire de Charles de Mocourt. » Montdidier, 23 janvier 1686. — « Inventaire et production des pièces que produit à cour, pardevant vous, M. le lieutenant général au bailliage de Montdidier, messire Eugène-Marie de Béthizy, escuier, marquis de Mézières, capitaine-lieutenant des gendarme Anglais, appellant des prétendus actes de relief expédiez par les officiers de la justice dudit Mézières », etc. Mai 1701. — « État des reliquat des procès-verbaux de 1751 et années suivantes, jusque compris celui de 1764, vu et calculé par moy, curé de Mézières, avec le sieur Nicolas de Lorme, commis à la recette dudit Mézières », etc. 20 octobre 1760. — « Compte des deniers que M. le comte de Béthizy a perceu de la terre de Mézières, Ignaucourt et Campvermont, provenant des revenus de l'année 1765, et arrérages qui reviennent à M. le marquis de Mézières, son père », etc. 14 juin 1768. — « Copie d'une lettre écrite à M. Bernard, procureur à Longwy, par M. Comynet fils et compagnie », au sujet du procès entre le marquis de Mézières et le sieur Delorme. Paris, 15 octobre 1779. — Pièces de procédure sur ladite affaire. — « Mémoire pour M. le marquis de Mézières contre le sieur Nicolas de Lorme de la Sablonière, officier commensal de la maison du Roy résidant à Mézières près Montdidier, en Picardie », au sujet d'une somme de 1.000 l. réclamée par ledit Delorme, sur les gages de défunte Madeleine Soyer, femme de charge de la maison du marquis de Mézières. 28 juillet 1781. — Consultation de M^{es} Bitouré et de Lignières sur ladite affaire. Paris, 13 mai 1782, — etc.

E. 31. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1735-1751. — Donation par Eustache de Louvencourt, chevalier, seigneur de Blangy, Sorny et autres lieux ; chevalier des ordres militaires du Roi, mestre de camp de cavalerie, demeurant à Amiens, paroisse St-Michel, à Adrien-Eustache Lemongnier, écuyer, seigneur de la Londe, Ficquainville et autres lieux, son neveu, demeurant audit Ficquainville, paroisse de Tiergeville, pays de Caux, de la terre et seigneurie de Blangy-sur-Somme. Amiens, 1^{er} août 1735 (expédition du 15 juillet 1743). — « Déclaration du revenu de Blangy, circonstances et dépendances. » XVIII^e s. — Extrait de généalogie établissant la parenté entre les familles de Béthizy et de Louvencourt, — etc.

E. 32. (Liasse.) — 20 pièces, papier. (1 imprimée).

1701-1761. — Dîmage de Baizieu. — « C'est le desnombrement d'un fief et noble tenement que je, Jehan Auger de Cavoye de Bomicourt, chevalier, seigneur de Bonvillers, tiens et advoue tenir en foy et hommage de Messire Eugène-Marie de Bethizi, seigneur de Mézières et autres lieux..... lequel mondict fief se consiste et estend en un certain droit de dixmage nommé et apellé vulgairement le dixmage de Baizieux, lequel dixmage je prend, cueille et lève par chacun ans..... sur toutes les terres et héritages du village et terroir de Busvillers, en quoi il se consiste et estend mesme au terroir de Chirmont, tenant audit terroir de Busvillers. » 25 décembre 1701. — Dénombrement dudit fief par Quentin du Plessier à Guy de Flavy, chevalier, seigneur de Reynel, Démuin et Mézières. Mézières, 8 janvier 1717. — Reliefs dudit fief. 1706-1761. — Lettre de M. Ducastel, au sujet dudit fief. Amiens, 25 février 1711. — Sentence de la justice de la seigneurie de Mézières, qui condamne la dame d'Esclainvilliers et les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens à payer les droits seigneuriaux pour le bail à cens dudit fief par le feu sieur de Bonviller, père de ladite dame d'Esclainvilliers auxdites religieuses, le 28 juillet 1708. Mézières, 2 juin 1712. — Mémoire sur ladite affaire. — Acte notarié par lequel Jacques de Bray, présenté pour homme vivant et mourant par les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, pour raison des dîmes tenues et mouvantes en fief de la seigneurie de Mézières, en l'absence du seigneur de Mézières et de ses officiers, « après avoir frappé par trois fois à la grande porte dudit château et lieu seigneurial chef-lieu de ladite seigneurie de Mézières, il auroit mis un genouil en terre, et teste nue et sans espée ny éperons, et appellé par trois fois ledit seigneur

marquis de Mézières, proférant ces termes : Monseigneur le marquis de Mézières, je vous porte au nom et comme homme vivant et mourant nommé par les dames religieuses de l'Hostel-Dieu d'Amiens, la foy et hommage que je vous dois, pour raison de la portion de dixmes inféodées démembrées du fief de Bézieux, scituées au Bus de Villers et aux environs tenues et mouvantes de vous en plein fief, à cause de votre terre et seigneurie de Mézières, je vous requiers m'accorder le relief, saisine et investiture dudit fief audit nom, et vous offre a découvert la somme de douze livres dix sols pour le droit de chambellage en un billet de banque de dix livres et les cinquante sols restants, en bonnes monnoyes aiant cours, de vous donner le dénombrement dudit fief, dans le temps porté par la coutume de Mondidier, et de satisfaire entièrement à tout ce qui est voulu et porté par la coutume, pour satisfaire à l'arrest de la cour de Parlement du 12 aoust 1719 ; ce que ledit Debray a fait et réitéré par trois fois, en présence desdits notaires et témoins, à haute intelligible voix » ; et de pareille solennité par François Chevalier, sieur de Lagrange, agent d'affaires de Charles-Timoléon de Séricourt, chevalier, marquis d'Esclainvilliers. 24 octobre 1720. — « Mémoire pour le sieur de Mézières, lieutenant général des armées du Roy et gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et de Corbie, contre le sieur d'Esclainvilliers, comme tuteur de ses enfans et de la dame de Bonvilé, sa femme, qui est encore en vie » (impr. 4 p. in-fol., XVIII^e s.), — etc.

E. 33. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1595-1789. — Beaucourt en Santerre. — Aveux, déclarations, etc., donnés aux seigneurs de Béthizy par leurs censitaires de Beaucourt en Santerre.

E. 34. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 15, papier.

1578-1750. — Campvermont. — Sentence du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, entre Jean de Béthizy, écuyer, seigneur de Campvermont, et Jean Gorbier, demeurant à Ignaucourt, au sujet d'une pièce de bois sise audit Campvermont. 21 octobre 1578. Traces de sceau. — Autorisation par Louis de Moreuil, chevalier, à Gédéon de Béthizy, chevalier, seigneur de Mézières, de faire pâître son blanc bétail sur les coteaux

et collines entre un pré et les aunois appartenant audit de Moreuil, venant du derrière de la maison dudit Campvermont, etc. 12 mai 1604. — Vente par Charles de Béthizy, chevalier, seigneur de Mézières, Campvermont et autres lieux, à Valentin de Gaillard, seigneur de Lihons, Wauvillers en partie et autres lieux, de 32 s. t. et 2 setiers de blé de cens. 13 février 1628 (copie). — Bail de la terre de Campvermont. 29 octobre 1674. — Baux partiels de terres à Campvermont. 1722-1739. — Bail de l'osier des prairies de Campvermont. 30 janvier 1750, — etc.

E. 35. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Chaulay. — Délibération des créanciers de défunt Eugène-Marie de Béthizy, chevalier, marquis de Mézières, et d'Éléonore d'Oglethorpe, son épouse, au sujet de la terre de Chaulay. Paris, 13 mai.

E. 36. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1539. — Chaulnes. — Dénombrement par Jean de Béthizy, écuyer, seigneur de Campvermont et d'Ignaucourt en partie, de deux fiefs sis à Chaulnes, tenus de Louis d'Ongnyes, seigneur de Chaulnes et autres lieux. 1539 (extrait du trésor littéral du duché de Chaulnes du 28 février 1738).

E. 37. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1683-1742. — Diencourt. — Relief par François du Plessier, et Guillaume du Hamel, chevalier, seigneur de Canchy du moulin de Diencourt, relevant pour moitié du marquis de Mézières. 14 décembre 1693. — Id. 9 juin 1694. — Id. par Guillaume du Hamel. 4 octobre 1704. — Id. 25 juin 1715. — Id. 30 avril 1717. — Id., par Jean et Florin Pétré. 19 octobre 1723. — Id., par Jean Pétré. 12 juillet 1724. — Id., par Claude Cavé, sieur d'Haudicourt, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Montdidier. 9 mars 1742, — etc.

E. 38. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1694-1786. — Fouquescourt. — Relief par Nicolas Chevin, manouvrier à Fouquescourt, d'un demi-journal de terre audit lieu. 21 juillet 1691. — Id., par Nicolas Chevin, fils. 30 octobre 1717. — Relief par Anne-Louise Bibaut, veuve de François Dantier, négociant à Noyon, du fief Desprez, sis à Fouquescourt, mouvant du sieur de Béthizy, seigneur de Mézières. 12 juin 1786, — etc.

E. 39. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1602-1706. — Fresnoy-en-Chaussée. — Déclarations et écrous de terres à Fresnoy-en-Chaussée, notamment aux lieux dits le Camp Bonni, le Chemin de Fresnoy au Plessier-Rozainvilliers, l'Espinette, les Trillots, les Vignes.

E. 40. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1689-1741. — Guillaucourt. — Relief par Nicolas Bernard, laboureur à Guillaucourt, d'une pièce de 7 quartiers de terre sise audit Guillaucourt, du seigneur de Mézières. 12 décembre 1689. — Déclaration par Lucien Cauchy, manouvrier à Enguillaucourt, d'une pièce d'un quartier de terre à Guillaucourt, tenue en censive du marquis de Mézières. 28 avril 1741, — etc.

E. 41. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1688-1779. — Hangest-en-Santerre, — Relief par Claude Pouillet, manouvrier à Hangest, d'un demi-journal de terre au fief Septoutre-Boivin sis audit Hangest, mouvant de la seigneurie de Mézières. 19 juillet 1688. — Id., par Antoine Pouillet de 20 verges audit fief. 29 février 1752. — « C'est la déclaration d'un fief, noble tenement, ce consistant en quatre journeux et demie de terre labourable séant au terroir de Hangest, au lieu nommé le Boivin, tenu et mouvant et relevant en plaine foie et hommage de M. de Mézierre, à cause de sa terre et seigneurie de Mézière. » XVII^e s. — Dénombrement dudit fief par Antoine Chachy, laboureur à Hangest, fondé de procuration de Firmin-Antoine du Croquet, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux. 30 mai 1719. — Reliefs dudit fief par divers, — etc.

E. 42. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 26 papier. (1 plan).

1550-1745. — Ignaucourt. — Ajournement entre Jean de Béthizy, écuyer, seigneur de Campvermont, et Jean de Bournoville, écuyer, seigneur du Quesne. 30 août 1550. — Vente par Pierre Destrées, couturier à Beaucourt, à Guillaume Macqueron, demeurant à Campvermont, de 30 verges de vigne au terroir d'Ignaucourt. Moreuil, 11 janvier 1557/58. Traces de sceau. — Vente par Jacques Dailly, écuyer, seigneur

d'Ignaucourt, en partie, homme d'arme de la compagnie de M. de Mailly, des ordonnances du Roi, à Jean de Béthizy, écuyer, seigneur de Campvermont, Mézières en Santerre, gentilhomme de la maison du Roi, de 20 journeux 1/2 de terre labourable et un journal de bois au terroir d'Ignaucourt, faisant partie d'un fief que tient ledit Dailly du duc d'Aumale, à cause de sa baronnie de Boves. 4 mai 1566. — Vente par Éloi Descaures, serrurier à St-Quentin, à Jean Bardou, bourrelier à Mézières, de vignes et héritages sis à Mézières. Mézières, 4 octobre 1587. Traces de sceau. — Bail à cens de différentes terres par Gédéon de Béthizy, chevalier, seigneur de Mézières, à Nicolas Flameng, receveur de la terre et seigneurie de Démuin. Montdidier, 11 juillet 1600. — Obligation par Nicolas Flameng, envers Gédéon de Béthizy, de 39 écus 32 s. 6 d., pour raison dudit bail à cens. Montdidier, 14 juillet 1600. Traces de deux sceaux. — « Contraict de réunions pour M. de Mézières, d'un cartier de terre derrier son pourpris d'Hinaucourt, moiennant la somme de 10 escus », etc. 17 décembre 1631. — Relief du fief d'Athie par Claude de Maucourt, greffier de la terre et seigneurie de Mézières, procureur de Charles de Béthizy, seigneur de Mézières. 18 août 1626. — Dénombrement du fief de Tarisel à Ignaucourt. 16 mai 1596. — Relief par Charles de Bethizy du fief Tarisel, au terroir d'Ignaucourt. 9 janvier 1658. — Déclarations de terres audit fief Tarisel, 1681-1690. — Déclarations, aveux et dénombremens, reliefs, saisies et baux de tout ou partie de la terre d'Ignaucourt. 1618-1745. — Plan du terroir d'Ignaucourt. XVIII^e s., — etc.

E. 43. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1674-1677. — L'Équipée. — Relief par François Tarlé, demeurant à Lignièrès, de trois quartiers de terre à L'Équipée lès Cayeux en Santerre. 14 juin 1674. — Id., par Daniel Vaillant, laboureur à L'Équipée, de cinq quartiers de terre audit lieu. 16 décembre 1777.

E. 44. (Liasse.) — 8 pièces, papier (1 plan).

1611-1773. — Marcelcave. — Aveux et dénombremens et reliefs de terres à Marcelcave. 1611-1701. — Vente par Nicolas de Proyart, berger à Marcelcave, à Charles de Poix, voiturier audit lieu, d'un quartier 1/2 de terre audit Marcelcave. Marcelcave, 11 mars 1704. — Vente par Eugène-Éléonore de Béthizy, chevalier, marquis de Mézières, à Alexandre Dufresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, d'un fief dit le fief Happeglenne,

terroir de Happeglenne et Marcelcave. Château de Mézières, 20 mai 1735. — « Plan d'un canton de terres et bois scitués terroir de Marcelcave, relevant d'Ignaucourt, arpenté le courant de mars 1773 », — etc.

E. 45. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Marquivillers. — « C'est le dénombrement et déclaration que moi, Louis Aubert de Lamerrit, prêtre, licentié ès loix, chanoine de l'église royal et collégiale de St-Florent de Roye, demeurant à Roye, fait et donne à haut et puissant seigneur Eustache-Eugène, comte de Béthizy, maréchal des camps et armées du Roy, seigneur de Mézières et de plusieurs autres lieux, d'un fief et noble tènement situé au terroir de Marquiviller à moi échu par le décès de M^e Louis-Antoine Aubert, vivant officier de panneterie du Roy, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de Roye, y demeurant, et de dame Marie-Thérèse Roussel, son épouse, mes perres et mères, relevant de mondict seigneur, à cause de sa terre et seigneurie de Mézières. » 12 janvier. — Relief dudit fief. 7 février.

E. 46. (Registre.) — In-fol. 379 pages, papier.

1752. — Mézières. — Registre aux aveux de la seigneurie de Mézières.

E. 47. (Registre.) — In-fol. 269 pages, papier.

1758. — Mézières. — « Registre contenant aveu et déclaration servie à la seigneurie de Mézières, Campvermont, Ygnaucourt et le fief d'Happeglenne, en l'année 1758. »

E. 48. (Registre.) — In-fol. 674 pages, papier.

1777. — Mézières. — « Registre XII contenant les aveux, déclarations et reconnoissances des vassaux et censitaires de la seigneurie de Mézières, pour les immeubles qu'ils possèdent relevans en roture de laditte seigneurie, avec l'application de chaque objet au plan général du terroir. » Tome I.

E. 49. (Registre.) — In-fol. 190 pages, papier.

1777. — Mézières. — « Registre XIII, contenant les aveux », etc. Tome II.

E. 50. (Registre.) — In-fol. 116 pages, papier.

XVIII^e s. — Mézières. — « Registre cueilloir des immeubles relevant en roture de la seigneurie de Mézières, avec les noms des propriétaires desdits immeubles et qui ne sont point domiciliés audit Mézières, et dont les aveux, déclarations et reconnaissances sont contenus au registre 13. »

E. 51. (Registre.) — In-fol. 31 feuillets, papier.

1778. — Mézières. — « Cueilloir des cens, rentes foncières et autres droits seigneuriaux dûs à haut et puissant seigneur Messire Eugène-Eustache, comte de Béthizy, chevalier, seigneur de Mézières, Campvermont, Ygnaucourt en partie et autres lieux, colonel du régiment de Poitou et chevalier de l'ordre royal de St-Louis ; relevé des anciens et nouveaux aveux des vassaux et censitaires desdites seigneuries, cités et renouvelés au registre XIII, fait pour mondit seigneur en l'année 1778, servant ledit cueilloir à acquiter les censitaires des paiemens qu'ils feront annuellement, à inscrire les mutations des immeubles qu'ils possèdent, et faire connoître celles survenues depuis dix ans, par Barré, 1778. »

E. 52. (Liasse.) — 11 pièces, papier. (6 plans).

1777-1778. — Mézières. — Plan général du terroir de Mézières en Santerre. XVIII^e s. — « Clef du plan des village et terroir de Mézières, composans ensemble le terrier de la seigneurie dudit lieu..... par Charles Barré, greffier et arpenteur de laditte seigneurie. » 1777. — « Clef du plan général des villages et terroir de Mézières », etc. 1778 (incomplet). — Répertoire du plan de Mézières. XVIII^e s. — « Plan particulier du canton de Lamihen, en la partie méridionale du terroir de Mézières, par Barré. » 1778. — « Plan et arpentage du bois de Mézières et des terres qui l'entourent, dont une partie est inculte et l'autre en labours. » XVIII^e s. — Plan à main-levée dudit bois. XVIII^e s. — « Bois de Mézières appartenant aux seigneurs prieur, chanoines réguliers de l'abbaye de St-Jean près d'Amiens, ordre de Prémontré. » XVIII^e s. — Plan du bois des Pouilleux XVIII^e s., — etc.

E. 53. (Atlas.) — In-fol. 5 feuillets, papier.

1778. — Mézières. — « Plans particuliers des terres et bois en domaine de la seigneurie de Mézières, ceux des terres qui en seront mouvantes en fief, en quelques lieux et endroits qu'elles soient situées, et de celles qui sont mouvantes en roture de ladite seigneurie sur les terroirs circonvoisins de

Mézières, et qui ne sont comprises au plan général du terroir dudit lieu..... le tout fait en exécution des ordres de M. le comte de Béthizy, seigneur dudit Mézières et autres lieux, par Charles et Jean-François Barré, père et fils, en l'année 1778 » (inachevé).

E. 54. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 19, papier. (1 plan).

1559-1768. — Mézières. — Vente par Antoine de Neufville, chevalier, baron de Maignay, résidant à Mortemer prévôté de Montdidier, à Jean de Béthizy, écuyer, sieur de Campvermont, son cousin et lignager, de la terre et seigneurie de Mézières en Santerre. Amiens, 15 juin 1559 (copie collationnée du 7 juillet 1633). — Saisine au profit de Jean Denisart, couturier à Mézières, d'un journal, 60 verges de terre sis audit Mézières, près de la chapelle de Bonviller. 24 décembre 1561. Traces de sceau. — Vente de terres près du moulin à vent de Mézières. 7 mai 1562. Traces de sceau. — Vente d'un quartier de terres à Mézières. 28 janvier 1565. Traces de sceau. — Saisine par procureur par noble homme Charles de Fouquesolle, écuyer, seigneur de Bavelincourt, damoiselle Isabeau de May l'ainée, sa femme, et damoiselle Isabeau de May la jeune, au profit de noble homme Jean de Béthizy, écuyer, seigneur de Campvermont et Mézières, de terres audit Mézières. 10 juin 1574. Traces de sceau. — Vente d'un demi quartier de vignes au lieu dit les Vignes, à Mézières. 3 juin 1575. Traces de sceau. — Vente d'un quartier de terre à usage de jardin à Mézières. 18 septembre 1575. Traces de sceau. — Lettre de Nicolas Delorme, fermier à Mézières, demandant un rendez-vous. 12 janvier 1760. — Pièces de procédure relatives à la terre de Mézières. 1768. — « Mémoire sur ce qu'il convient de faire pour recouvrer et maintenir les droits de la seigneurie de Mézières » ; accompagné d'un petit plan de la terre dudit lieu. XVIII^e s. — « État de ce que peuvent actuellement valoir les terres et seigneuries de Mézières, Ignaucourt et Campvermont. » XVIII^e s. — « État du nombre et de l'espèce des procès qu'a M. le marquis de Mézières. » XVIII^e s. — « État des papiers que M^{me} la marquise a emporté à Davenécourt, concernant M. de la Neuville », — etc.

E. 55. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 56, papier.

1659-1739. — Mézières. — Achats et échanges de terrains pour réunir aux jardins du château de Mézières.

E. 56. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1689. — Mézières. — Procès-verbal de l'incendie survenu le 25 septembre 1689 par malveillance en la maison d'Anne Demaucourt, greffier de la seigneurie de Mézières, « laquelle avoit esté totalement incendié, sans que ledit Demaucourt, sa femme et ses enfans ayent peu sauver quoy que ce soit, ayant esté obligé de sortir de leurdit maison au travers des feu et des flammes, nus, en chemise ; et comme tous les papiers de ladite seigneurie, ensemble ceux de la seigneurie d'Ignaucourt et Campvermon, appartenant au seigneur de Mézières, dont il est pareillement le greffier, comme relief, dénombrement, registre et autres papiers consernant le domaine et seigneurie desdits Mézières, Ignaucourt et Campvermon, ont esté incendié, sans qu'il ayt esté possible de les pouvoir sauver. » 2 novembre, — etc.

E. 57. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666. — Mézières. — Bail général de la terre de Mézières. Château de Cayeux, 18 novembre.

E. 58. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1738-1757. — Mézières. — Baux des terres de l'église de Mézières.

E. 59. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1653-1708. — Mézières. Chapelle St-Nicolas. — Requête au lieutenant général de Montdidier, par Jean Bernard, prêtre, chapelain de la chapelle St-Nicolas de Mézières, relativement aux dîmes de ladite chapelle. 18 juillet 1678. — Acte par lequel le sieur Cardot, prêtre, chapelain de la chapelle St-Nicolas de Mézières, met en son lieu et place Louis Mathon, prêtre du diocèse d'Amiens. 14 novembre 1703. — Acte par lequel Jean-Baptiste Micquignon, chapelain de la cathédrale d'Amiens et de la chapelle St-Nicolas desservie en l'église de Mézières, commet en son lieu et place M^e Maximilien de la Chapelle, prêtre du diocèse d'Amiens, pour desservir ladite chapelle St-Nicolas. 4 octobre 1708. — « Déclaration du revenu de la chapelle de St-Nicolas de Mézières. » XVIII^e s., — etc.

E. 60. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 4, papier.

1638-1709. — Mézières. Moulin. — Baux du moulin de Mézières.

E. 61. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1601-1718. — Mézières. Les Angles. — Aveux et déclarations de terres sises à Mézières, lieu dit Les Angles.

E. 62. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754. — Mézières. Pré Balochart. — Convention relative au relèvement des fossés du pré Balochart et du Grand Pré, à Mézières. Mézières, 5 août.

E. 63. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1611-1776. — Mézières. Fief Cardinal. — Vente par Jean Declé, sieur de Ligny, et Françoise Boitel, sa femme, à Louis du Plessier, chevalier, sieur d'Esterpigneul, Berny, Genonville et autres lieux, demeurant à Berny, de 15 journaux 60 verges de bois en plusieurs pièces, séant tant au bois Cardinal, bois Laoutre, que au bois de la Haie, terroir de Genonville. Genonville, 17 mars 1611. — Vente par Marguerite Boittel, femme de Pierre de la Villette, fruitier du Roi, et par noble homme Gaspard de la Hoche, sieur du Frayel, demeurant à Mézières et Jeanne de la Villette, sa femme, à Daniel de Cambrai, écuyer, sieur de Lihu et de St-Just en partie de la moitié du fief Cardinal, Montdidier, 17 décembre 1624. — Vente par Marguerite Boitel, veuve de Pierre de la Villette, à Daniel de Cambrai, de deux pièces de bois faisant partie du fief Cardinal, au terroir de Mézières. Villers-aux-Érables. 21 février 1628. — Reliefs de terres audit fief.

E. 64. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1683. — Mézières. Le Cauroy — Déclaration de terres à Mézières, lieu dit le Cauroy. 4 juin.

E. 65. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1625. — Mézières. Fief de la Cense. — Déclaration de terres au fief de la Cense, à Mézières. 8 juin.

E. 66. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1603. — Mézières. Chemin de Fresnoy. — Déclara-

tion de terres sises à Mézières, lieux dits le chemin de Fresnoy et le Potente. 20 septembre.

E. 67. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Mézières. Chemin de Montdidier. — Réception d'homme vivant et survivant pour quatre journaux et demi de terre sis à Mézières, lieu dit le Chemin de Montdidier, appartenant à la cure de Domart sur la Luce et relevant de la seigneurie dudit Mézières. 25 août.

E. 68. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1603-1706. — Mézières. Chemin du Quesnel. — Déclaration et écrous de terres sises à Mézières, lieu dit le Chemin du Quesnel.

E. 69. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1691-1766. — Mézières. Chemin de Serpenchon. — Déclaration et écrou de terres sises à Mézières, lieu dit le Chemin de Serpenchon. 4 juin 1691. — Relief d'une pièce de terre sise audit lieu. 22 juillet 1766.

E. 70. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1690-1752. — Mézières. Fief de la Croisette. — Reliefs du fief de la Croisette à Mézières.

E. 71. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1700. — Mézières. La Croix de Beaucourt. — Reliefs de terres sises à Mézières, lieu dit la Croix de Beaucourt.

E. 72. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697. — Mézières. Fief de la Fosse Bourg. — Vente par Eugène-Marie de Béthizy, chevalier, seigneur marquis de Mézières, etc., brigadier général de cavalerie et capitaine-lieutenant des gendarmes Anglais du Roi, à Jean et Nicolas de Bailly, laboureurs à Mézières et Ignaucourt, d'un fief sis à la Fosse Bourg, terroir de Mézières. 11 avril.

E. 73. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1697. — Mézières. Les Gouelles. — Vente par Eugène-Marie de Béthizy, marquis de Mézières, etc., à Jean de Bailly, laboureur à Ignaucourt, de 2 journaux 72 verges de terre sise à Mézières, lieu dit les Gouelles, 11 avril. — Vente par le même à Bertin Estevé de 4 journaux de terre audit lieu. 12 avril.

E. 74. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1704-1754. — Mézières. Fief Longueroye. — Reliefs de terres sises aux fiefs Longueroye et Cardinal, à Mézières.

E. 75. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1692-1785. — Mézières. Fief Moiseumont. — Reliefs du fief Moiseumont à Mézières. — Éclaircissements généraux sur ledit fief.

E. 76. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1712-1739. — Mézières. Fief Morizel. — Reliefs du fief Morizel à Mézières et pièces annexes.

E. 77. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1760. — Mézières. Le Paradis. — Bail par Jean-Baptiste Soiez, curé de Mézières, fondé de procuration du marquis de Mézières, de terres sises à Mézières, lieu dit le Paradis. Mézières, 3 décembre.

E. 78. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1699-1760. — Mézières. Fief Quesnel. — Reliefs du fief Quesnel, à Mézières.

E. 79. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin, 3, papier.

1557-XVII^e s. — Mézières. Fief du Petit Regibay. — Relief de la moitié par indivis du fief du Petit Regibay à Mézières. Amiens, 11 octobre 1557. Traces de sceau. — Vente par Jean Tougle, écuyer, seigneur de Buissy lès Hérisart, demeurant à Amiens, à Jean Leclercq, écuyer, seigneur de Dreuil et de Regibay, demeurant à Amiens, de la moitié par indivis du fief du Petit Regibay, sis à Mézières, tenu de la seigneurie de Regibay. Amiens, 28 mai 1561. — Déclaration et dénombrement du fief de Regibay. XVII^e s., — etc.

E. 80. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1593-1785. — Mézières. Fief de la Sablonnière. — Déclarations et écrous du fief de la Sablonnière à Mézières. 1593-1704. — Relief de terres audit fief. 27 août 1785.

E. 81. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin, 17, papier.

1612-1770. — Mézières. Fief Septoutre. — Déclaration du fief Septoutre. 6 août 1612. — Reliefs dudit fief et pièces annexes. 1700-1770.

E. 82. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1700. — Mézières. Tour de ville. — Déclaration et écou de terres sises à Mézières, lieu dit le Tour de ville. 25 juin.

E. 83. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1690. — Mézières. Vallée de Démuin. — Déclaration et écrous de terres sises à Mézières, lieu dit Vallée de Démuin.

E. 84. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1594-1632. — Mézières. Vallée des Filles. — Déclarations et écrous de terres sises à Mézières, lieu dit Vallée des Filles ou Bellefile.

E. 85. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1683-1687. — Mézières. Vallée de Fresnoy. — Déclarations et écrous de terres sises à Mézières, lieu dit Vallée de Fresnoy.

E. 86. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1717-1754. — Mézières. Fief de la Vallée. — Reliefs du fief de la Vallée, à Mézières et pièces annexes.

E. 87. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1616-1770. — Mézières. Fief Warmel. — Dénombrements et reliefs du fief Warmel à Mézières. — Notice sur le fief Warmel. XVIII^e s.

E. 88. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 38, papier.

1527-1779. — Mézières. Fief Warvillers. — Dénombrements et reliefs du fief Warvillers à Mézières. — Avis de la mise en adjudication d'immeubles y désignés situés à Mézières. 30 mai 1677. — Notes sur le fief Warvillers. XVII^e s.

E. 89. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1675-1704. — Mézières. Fief Wasemont. — Transaction entre les héritiers de feu Claude Laloyer, greffier de la prévôté royale d'Amiens. Amiens, 23 avril 1675. — Relief du fief Wasemont à Mézières. 1^{er} août 1682. — Testament de Pierre Godequin, procureur au bailliage d'Amiens et maître des présents de ladite ville. 26 août 1699. —

Testament de Françoise Laloyer, veuve de Pierre Godequin. Amiens, 14 février 1704, — etc.

E. 90. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1562-1770. — Mézières. — Ventes, baux, échanges, déclarations, aveux et reliefs de différentes portions de terre sur le terroir de Mézières, et pièces annexes.

E. 91. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1622. — Saint-Aubin. — Vente par Antoine du Saulsoy à Pierre de Forment d'un demi-journal, 5 quartiers de terre à St-Aubin. Moreuil, 2 novembre.

E. 92. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1593-1777. — Saint-Marc. — Déclaration et écou de terres sises à St-Marc, lieu dit les Prielles. 15 août 1593. — Déclaration et dénombrement du fief St-Marc à St-Marc. 24 février 1644. — Id. 23 janvier 1666. — Déclaration et dénombrement dudit fief. 9 mars 1707. — Partage entre Marie de St-Léger et Charles Masson des biens provenant des successions de défunts Charles et Henri de St-Léger et de Jeanne Duval. Hangest en Santerre, 7 novembre 1709. — Vente par Adrien de Villepoix, écuyer, seigneur de St-Félix et autres lieux, demeurant en son château de St-Félix, fondé de procuration d'André du Quesnoy, écuyer, seigneur de Saucourt, St-Marc et autres lieux, demeurant à Saucourt, à Michel de Montmignon, seigneur d'Ochancourt, conseiller et magistrat au bailliage et siège présidial d'Amiens, de la terre et seigneurie de St-Marc, sise en la prévôté de Vimeux, bailliage d'Amiens. 23 août 1674 (copie informe). — Reliefs dudit fief. 1690-1777, — etc.

E. 93. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1657-1690. — Wiencourt. — Aveux, dénombre-

ments, déclarations et écrous de terres sises à Wiencourt.

DE BIAUDOS DE CASTEJA.

E. 94. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1774-1788. — Quittances et mémoires de diverses fournitures. 1774-1786. — Lettre de sœur de Cassant de Ste-Julie, supérieure des Annonciades, à la comtesse de Castéja, au château de St-Germain, au sujet de la succession de M^{lle} de la Motte de Vatteville. Gisors, 20 mars 1781. — Certificat des maire et échevins de Marienbourg constatant que Philippine Bertin est restée 17 mois au service du marquis de Castéja. XVIII^e s. — Récépissé de diverses sommes par Stanislas de Biaudos, comte de Castéja, colonel du régiment de Royal-comtois, brigadier des armées du Roi, etc. Château d'Anthée, 27 janvier 1783. — Lettre de M. Delettre au comte de Castéja, sur divers objets, et faisant ses compliments « à Madame, sur son courage héroïque d'affronter dans ce moment tous les dangers, en allant, en digne femme du plus brave militaire, au milieu du bruit des armes, pour ainsi dire, dans un pays qui ne semble respirer que la guerre. Compliment aussi à vous, mon cher voisin, sur ce que votre assemblée provinciale de Péronne, a, dit-on, le bonheur de vous avoir pour chef » L'Épinoy, 23 juillet 1787. — Lettre non signée au comte de Castéja, sur divers objets, notamment que « mes quatres enfants, quoyque vous les ayez quitté fort jeune, ne vous ont point oublié, et conserve pour vous du respect et de l'amitiés. Mes deux dragons sont à leur régiment, qui est actuellement à Commercy ; pour ma chère fille, est toujours à la Guadeloupe, je n'espère pas la revoir avant 18 mois ou deux ans... Il ne me reste près de moi que mon petit abbé, qui se conduit bien, qui est remplis d'esprit et d'intelligence : il ne tiendras qu'à lui de faire son chemin dans l'état qu'il a prise de son grés : il est sous-diacre du mois de septembre dernier ; il a prise son grade de docteur la semenne dernier, il cens nai tiré avec honneur et distinsion, et les plus fameux docteur sont convenus, cens flaterie, qu'il n'avet jamais vu un jeune ecclésiastique ce tirer de se pas comme mon fils. Il a parlé deux heures un très bon latin, a soutenu les argument les plus difisille et cela avec aisance, grâce, et point de timidité, malgré que la salle de l'université soit plaine de tout ce qu'il y ait de plus savant et distingué en toute état. Comme s'étoit M. notre évêque qui présidoit à cette sérémonie, ayant bien voulu lui donner lui-même le bonnet de docteur, et que mon mari fut forcé à y

assister par devoir pour son fils, cela avet engagé bien du monde à y aller, les un par honnetteté, et la plus grand partie par curiosité. Enfin mon fils a donné des preuves au publique qu'il avet travaillé et qu'il savet travailler. C'est à lui apprésent de continuer a se randre capable d'être grand vicaire, quand il aurat la messe, ce qui sera de la Trinité à une an. » Perpignan, 17 mars 1788. — « Instruction pour la conduite des lampes et lanternes à réverbères » XVIII^e s., — etc.

E. 95. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1774-1787. — « Compte et renseignement que fait et rend à M. le comte de Castéja, le notaire Amand, son receveur, de ce qu'il a perçu et déboursés pour ledit seigneur. » Château d'Anthée, 24 février 1774. — Id. Château d'Anthée, 22 mars 1780. — Quittances et autres pièces justificatives desdits comptes. — « Compte arrêté entre M. le comte de Castéja et Maximilien-François Amand, contenant le renseignement des rendages du moulin de Vaux touchés par ce dernier nommé, depuis le comte qu'il a rendu audit seigneur le 14 mars 1786. » 1787. — « Compte particulier que rend le procureur Everaerst à M. Amand, maître des forges, etc., à Ermeton-sur-Bière ; sic commissionné et gérant les affaires de M. le comte de Castéja, etc., de ce qu'il a reçu et déboursé pour ledit sieur Amand. » XVIII^e s. — « Compte et renseignement que fait et rend le procureur Everaert de ce qu'il a reçu et déboursé pour MM. les héritiers ab intestat de feu M. Paul-Alphonse, comte de Berle de St-Martin, en vertu de la commission qu'ils ont décernée sur ledit Everaert le 26 avril 1779. » XVIII^e s., — etc.

E. 96. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1764-1785. — Comptes rendus par le sieur Chanu, avocat à Paris, au comte de Castéja. 1780, 1781, 1783, 1784, 1785. — Pièces annexes auxdits comptes. — Pièces de procédure entre la marquise de Castéja, et la veuve Labre, marchande de tabac.

E. 97. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1787. — « Compte que fait et rend Pierre Carré, cy-devant féodiste, et à présent juré-priseur vendeur de meubles à Amiens, à M. le comte de Castéja, des journées employées aux affaires dudit seigneur », etc. 31 décembre 1786. — Mémoire des sommes dues

pour le comte de Castéja à Carré, juré-priseur à Amiens. v. 1788, — etc.

E. 98. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1787. — Correspondance relative à une rente due par la maison de Guéménée à la marquise de Castéja. — Lettre de la marquise de Castéja au comte de Castéja, lui marquant, entre autres choses, que « Bella est au même point pour la conduite d'une maison que notre maître André ; elle y ajoute beaucoup de goût pour sa dépense personnelle et la galanterie : elle avait déjà des correspondances de petits officiers dans son couvent de Metz ; le projet de son père, pendant la vie de la pauvre victime, estoit de rompre son ménage et de mettre toute la pacotille en couvent. Il y a tant de choses à dire sur tout cela, qu'il faudrait trop écrire pour les détailler ; il faut se voir, pour raconter toutes les inconséquences des personnes. Le chevalier a les plus grandes raisons de se plaindre de son frère qui, quoique faux avec tout le monde, n'a pas même feint d'être honnête avec luy ; il en use de même avec moy, je luy ay remis ce que je ne devais pas ainsi qu'au comte François. Bella m'a répondu pour eux, en ne me parlant pas plus de sa mère que d'un chat mort. L'aîné a passé huit jours ici ; il a paru s'y ennuyer beaucoup, excepté le temps qu'il passait à causer avec les valets dans la cuisine. Il fait des temps affreux : le chevalier s'ennuye ; il n'est pas tout seul, c'est un mal qui ne m'attaque pas quand je n'ay personne, mais qui se communique par le désœuvrement d'autrui. Il n'ira point à Paris ; il parle de Spa, qui, je crois, tui serait nécessaire. Il m'avait dit qu'il vous écrirait, il n'en fait rien ; il jure contre son colonel et joue à merveille la scène de Frelon dans le caffez de la pièce de l'Écoçaise (l'Écossaise). Je peste à mon tour contre l'infamie des Guéménée, ma position m'y force, mais ce qui m'irrite le plus, c'est que les souverains se prette aux manœuvres de pareils gens, au lieu de les faire payer avec leur bien et de les enfermer à St-Lazare... Marqué, je vous... ma reconnoissance à M. l'abbé... voudrais que vous écriviez à Amiens, pour que l'on vous envoya un pâté de canards que vous luy feriez remettre de ma part : il faut le demander de 15 francs, que je vous rembourseray en les demandant à la Dumontier ; je crois que le bon faiseur s'appelle de Camps (Degand ?)... J'ay toujours bien mal aux yeux ; le sentiment l'emporte sur la douleur, quand je cause avec tout ce que je chéris uniquement et que j'embrasse de toutes mes forces. » 7 avril. — « État des dettes payées par la communauté d'entre M. le comte de Castéja et

Mlle Doria, sa femme, auxquelles cette dernière n'est pas tenue, estant contractées antérieurement à leur mariage en date du 3 février 1779, et que les héritiers de cette dernière auroient droit de réclamer s'ils mouroient sans enfants. » XVIII^e s. — « État des rentes dues par Mlle Doria au 3 février 1779, jour de mon mariage avec elle, et autres dettes venues à ma connoissance et payées de mes fonds, que mes héritiers auroient droit de réclamer, si je mourois sans enfans. » — Relations du prix du blé pendant les années 1760 à 1781, pour servir à la restitution de 2 boisseaux de blé payés de trop par Simon Lefèvre, — etc.

E. 99. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1786. — Enguillaucourt. — Correspondance relative à la terre d'Enguillaucourt. — « Évaluation des arbres qui restent au village d'Enguillaucourt, non compris le gros orme qui est dans les champs, attendu qu'il y a des prétentions sur sa propriété par le seigneur de Guillaucourt. » — Consultation de M. d'Esmerly sur différents points de droit féodal. Amiens, 1^{er} septembre. — « Évaluation de la terre d'Enguillaucourt. » XVIII^e s. — « Aperçu des objets dépendants de la terre d'Enguillaucourt, relevant en fief de la baronnie de Boves. » XVIII^e s. — « Revenu annuel d'Enguillaucourt. » XVIII^e s. — « Biens tenus en censives de M. le comte de Martellat, à cause du fief d'Engart dépendants de la terre d'Enguillaucourt. » XVIII^e s. — « Extrait du bail sous seing privé fait par M. de St-Quentin au sieur Jean-Baptiste Hyacinthe Delahoche, de la terre d'Enguillaucourt », etc. XVIII^e s. — « Redevance annuelle du fermier d'Enguillaucourt. » XVIII^e s., — etc.

E. 100. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1697-1787. — Framerville. — Assignation de 1.000 l. de rente par Stanislas-Catherine Biaudos, comte de Castéja, maréchal des camps et armés du Roi, chevalier de St-Louis, seigneur de Framerville, Herleville, Rainecourt, Belleuse et autres lieux, et Marie-Françoise-Élisabeth Desfriches-Doria, son épouse, à Catherine-Théodore-Joachim-Charlotte de Cacqueray de St-Quentin, fille majeure demeurant en la ville d'Eu. Château de Framerville, 13 octobre 1786. — Bail de terres sur le terroir de Framerville. Château de Framerville, 12 juin 1787. — Lettre de M. Gonnet de Fiéville relativement à la reconstruction de l'école de Framerville. Péronne, 6 octobre 1787. — Note au sujet de terres

échues au sieur de St-Quentin. XVIII^e s. — « Observation importante concernant la perfection à donner aux inventaires des titres de Framerville, Rainecourt et Herleville », par Babeuf. Framerville, 2 septembre 1787. — « Aperçu d'estimation des diverses opérations nécessaires pour la rénovation des terriers. » XVIII^e s. — Observations sur ma méthode nouvelle pour les terriers. » XVIII^e s. — « Extrait de l'indication-cueilloir perpétuels du fief de Montoviller sis à Framerville, et mouvant de la baronnie de Capy. » XVIII^e s. — « Terrier perpétuel. » XVIII^e s., — etc.

E. 101. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1787. — Vauvillers. — Lettres de M. Bigorgne, chanoine d'Amiens et prévôt de Vauvillers, au comte de Castéja, relativement à la chasse de Vauvillers. 18 mai-3 juillet. — Notes sur Vauvillers. XVIII^e s. — « État de la mouvance des fiefs et seigneuries dudit petit Vauvillers et de l'Épinoy. » XVII^e s., — etc.

E. 102. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1787-1790. — Vaux. — Correspondance relative à la terre de Vaux. — Lettre du sieur Amand au comte de Castéja, lui marquant, entre autres choses, que « les députés des trois ordres des États du Pais-Bas autrichiens sont partis pour Vienne, où l'empereur exige qu'ils aillent : ils y arriveront vers le 11 ou le 12 de ce mois ; ils n'ont aucun pouvoir ni constitution : nous sommes ici entre la crainte et l'espoir, beaucoup de gens se flattent que l'empereur ratifierait la déclaration que Leurs Altesses ont donnée le 30 de mai dernier, contenant le rétablissement de tous les privilèges desdits États représentant tout le peuple, sur le pié qu'ils étoient il y a deux siècles : moi j'en doute beaucoup. Que ne ratifie-t-il seulement quatre articles : savoir que les aides ou subsides seront accordées et taxées par les États comme ci-devant, qu'il laisserait l'Église et les ecclésiastiques en repos et sur le pied qu'ils étoient avant son avènement au trône, tant à l'égard de l'université de Louvain, que pour ce qui concerne la religion et l'état ecclésiastique ; qu'il n'y aurait pas de conscription militaire ni d'intendants, et que les États continueront d'avoir le même pouvoir que ci-devant ; mais je doute si nous obtiendrons tout cela. Ce qui me fait espérer, ce que Leurs Altesses, qui sont aussi allées à Vienne, ont un grand intérêt à ce que l'empereur s'arrange avec les États : dans ce cas, elles auront l'air d'être nos médiatrices et reviendront vraisemblablement gouverner les Pais-

Bas, qui est le plus beau poste qu'elles puissent désirer. Nos pauvres politiques assurent que la France nous secourrait ; je crois fort le contraire, et suis même persuadé qu'elle nous verroit écrasser jusqu'à certain point d'un œil indifférent, et que, si plus tard, la raison d'État l'engagoit à prendre parti dans les affaires des Pais-Bas, ce ne seroit certainement pas pour l'amour de nous ; elle suivroit alors le système qu'elle a adopté depuis plusieurs siècles, elle se dirigeroit de la façon qui lui paroît la plus propre à unir quelques [unes] de nos provinces à son beau royaume. » Ermeton-sur-Bierre, 2 août 1787. — Lettre du sieur Amand au comte de Castéja, lui mandant, entre autres choses, qu'il ne croit pas « que le baron de Rosée se remarierait jamais : il est vrai qu'il a encore un reste de jeunesse, mais vous le connaissez homme à ressources et se souciant peu des préjugés ; s'il se remarioit, l'intérêt seul le conduiroit à l'haute, mais à son âge et avec six enfans, on fait rarement fortune avec les femmes. Il est actuellement à Namur avec sa famille : ses deux aînés entre au régiment de Royal-Liégeois, le cadet comme lieutenant ou sous-lieutenant, et l'aîné n'a qu'un grade inférieure, cela s'étant arrangé ainsi parce que celui-ci ne seroit que quelques années au service, au lieu que le cadet pourroit y rester. Je ne sais ceci que par le bruit publique, n'ayant pas vu le baron depuis qu'il est à Namur. Je n'ai jamais ouï dire que la famille de Moreau ait un diplôme de baronnie, mais je sais que, depuis plusieurs générations, les aînés sont chevaliers du saint empire romain ; s'ils sont barons, c'est depuis bien peu d'années, je n'en ai aucune connoissance. Le bruit s'est répandu que M^{me} de Bioux alloit se remarier, mais je ne l'ai jamais cru ; ce qui a accredité cette idée a pris sa source dans les assiduités et l'empressement du baron à faire sa cour à M^{me} de Bioux, qui l'accueilloit très bien, mais je ne crois pas pour cela qu'ils avoient ni l'un ni l'autre l'intention de s'unir ensemble : il est plus vraisemblable qu'ils formoient chacun un projet à l'égard de leurs enfans : le baron auroit volontiers donné M^{lle} de Rosée à l'aîné des Moreau, et la mère de celui-ci auroit sans doute été charmée de marier sa fille à l'aîné des Rosée, mais ces deux aînés n'ont point encore fait aucune ouverture, ni manifesté leur intention à ce sujet. Ils se ressemblent fort, ils sont à peu près de la même taille et d'un tempérament plutôt foible que fort ; ils sont doux, honêtes et d'une très bonne conduite ; ils ne parlent pas beaucoup, mais je crois qu'ils pensent bien et qu'ils ont un caractère charmant. On ne sauroit savoir à quoi se monterait la fortune

de l'aîné des Moreau ; je l'arbitre cependant à dix à onze mille florins de Brabant de rente, y compris la terre de Bioux, qui est très seigneuriale et bien bâtie. M^{me} de Bioux a dit au baron que ses trois enfans auroient part égale dans tous les biens et rentes, que son mari lui avoit donné le pouvoir d'arranger ainsi sa famille, mais je n'en crois rien ; elle avoit peut-être ses raisons de le faire croire au baron. Observe M. le comte que le cadet des Moreau fait sa cour à M^{lle} de Rosée ; le baron m'en a parlé, et je luy en ai dit mon sentiment : cette demoiselle est en âge d'être marié, si c'est un très bon parti, autrement elle est trop jeune. » Ermeton sur Bierre, 8 mars 1788. — Lettre non signée (du sieur Amand ?) au comte de Castéja, lui marquant, entre autres choses, que « les Liégeois ne sont point d'accord entre eux : ils se querellent et se tuent, et il est possible que l'on voye dans peu de jours les habitants de la ville de Liège s'entredétruire. On ne s'y occupe plus, pour ainsi dire, du bien public. Pendant que nous voyons tous nos voisins se quereller, nous commençons à craindre pour nous-même un sort encore peut-être plus malheureux que celui qu'ils éprouvent. L'émigration d'hommes en état de porter les armes hors de nos provinces est extraordinaire : ils se réunissent vers St-Tron-Herkenrode. On dit que le nombre en est au moins de 60.000 ; les soldats, qui désertent en grand nombre, se réunissent à ces hommes qui portent le nom de Patriotes, et l'on dit que, dans peu de jours, ils se répandront en foule dans les provinces Belges. Ce qui est sûr, c'est que le commerce commence à languir, hormis celui de fer, dont on a besoin pour faire une quantité d'armes immense. » Ermeton sur Bierre, 15 octobre 1789. — Lettre du sieur Amand au comte de Castéja, lui marquant, entre autres choses, que « la révolution de nos provinces se fait sans que la nation s'écarte des principes de l'humanité : aucun individu du parti foible et terrassé n'a été accroché aux réverbères. Plût à Dieu qu'à cet égard nous n'imitions point les François, d'ailleurs si doux et si humain ! La citadelle d'Anvers est depuis hier à 7 heure du matin au pouvoir des Patriotes. Nous avons reçu des nouvelles certaines que les Autrichiens ont évacué cette forteresse, sans tirer un coup de fusil. Quarante mille soldats patriotes l'entouroient. M. le baron de Rosée, pour donner à la nation Belgique des preuves non équivoques de son patriotisme, luy a fait présent de deux beaux canons de 24 et d'environ 40 l. de poudres. Je pense que son intention est de placer ses deux aînés dans un régiment attaché au service de ces provinces, et s'ils n'y sont point encore, c'est qu'il n'a pas pu encore

obtenir deux compagnies qu'il sollicite. La ville de Liège est dans le plus grand danger, à cause qu'elle est divisée en deux parties : celui du prince et celui des bourguemaîtres-régents. Les Prussiens vont se retirer de cette ville le 31 de ce mois : il est fort à craindre qu'après cette retraite, les Liégeois s'entretuent, de sorte que la position de nos provinces, quoique bien critique, l'est moins que celle de cette ville. Il est certain que si la sédition a lieu dans Liège, le parti du prince, qui est le plus foible serra écrasé. » Bouvigne, avril 1790, — etc.

BIDE DE LA GRANDVILLE.

E. 103. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1571-1665. — Seigneurie de Rogy. — « C'est la déclaration et dénombrement des terres et héritages que tien Fremin de Reculleux, manouvrier demeurant à Franssures, tient et advoue à tenir en coterie de damoiselle Mademoiselle Marie de St-Fusien, vefve de feu Mésire Imbert de Saveuse, en son vivant conseiller du Roy et mestre des requestes en son ostel, à cause de ses fief et seigneurie qu'elle a audict Franssures. » 22 mai 1571. — Déclaration et dénombrement de terres tenues de damoiselle Marie de St-Fusien, veuve d'Imbert de Saveuse, à cause de ses fief et seigneurie de Franssures. XVI^e s. — Déclarations de terres tenues de Laurent de la Chaussée, chevalier de l'ordre, lieutenant du duc de Longueville, seigneur de Rogy, Franssures, Lorthiois, Flers en partie. 10 décembre 1606. — Extraits de dénombremens relatifs à Fransures. 12 mars 1665. — Dénombrement de terres sises à Fransures, tenues de Laurent de la Chaussée, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de cent hommes, sous la charge du duc de Longueville, seigneur de la Chaussée, Arrest, Categny, Granges, Rogy, Fransures, Lorthioy et Flers en partie, et d'Antoinette de Créquy, son épouse, à cause d'elle et de sa terre et seigneurie de Fransures. 27 juin (l'année manque) XVII^e s., — etc.

E. 104. (Registre.) — Pet. in-fol., 26 feuillets, papier.

1631. — Seigneurie de Rogy. — « Papier terrier et dénombrement pour Lortioys. »

E. 105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1651-1775. — Seigneurie de Rogy. — Vente par Jean Paumart, laboureur à Flers, et consorts, à Henri de Saveuse, chevalier, seigneur de Bougainville, le

Cardonnoy, Thorigny et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Paris, d'une maison à Fransures, rue « du Mollin à Woide. » Essertaux, 29 avril 1651. — Vente à titre de fief mouvant du Roi, par Philbert Hitier, adjudicataire des droits d'échanges, honorifiques et de prééminences restant à aliéner dans la généralité d'Amiens, à Jeanne de Saveuse, veuve d'Henry Robert, chevalier, comte de Lamarck, et de Braine, baron de Serignan, Pontarcy et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi et colonel de son régiment de Picardie, demeurant à Paris, hôtel de Duras, rue du Mail, paroisse St-Eustache, des droits d'échange, etc., des paroisses de Fransures, Bougainville, le Fay, et Cardonnoy. Hôtel de Duras, 22 septembre 1700. — « Ventillation des terres à Rogy, Fransures, Lorthoy, et fiefs en dépendants, dans les proportions du revenu fixé à chaque objet par le jugement d'adjudication du 21 janvier 1775 », etc. — « État général de la consistance du fief d'Ailly assy à Rogy, tiré sur le dénombrement du 22 décembre 1579. » XVIII^e s.

E. 106. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1757-1765. — Seigneurie de Rogy. — Vente par Vincent de la Haye, concierge du château de Rogy, à François-Bruno de Barendier, comte de la Chaussée d'Eu, chevalier, seigneur de St-Rimeaux, Esseville, Arrest, Cantigny, Rogy, Fransure, Lhortoy, Petit Faÿ, Obvillez, Monsure en partie, et autres lieux, demeurant en son château de Rogy, d'un journal de terre à Rogy. Conty, 11 février 1757. — Vente au même d'une mesure à Fransures, par Dominique Darly, tailleur d'habits audit lieu. Conty, 28 mars 1757. — Vente par Jean Loque, laboureur à Rogy, à Pierre Hen, le jeune, ouvrier en bas audit lieu, de terres sises audit Rogy. Bonneuil, 29 mai 1761. — Vente par Jean Locque à François Lebert, marchand à Fransures, d'un quartier de terre à Rogy, lieu dit le Chemin de Lhortoy. Bonneuil, 8 mai 1762. — Retrait censuel consenti par François Lebert, au profit du comte de la Chaussée d'Eu. Château de Rogy, 3 novembre 1764. — Échange entre le comte de la Chaussée d'Eu et plusieurs particuliers, d'un demi journal de terre, à la condition par ledit comte de prendre à sa charge la chaussée de Brunehaut, « en donnant audit chemin 36 pieds de roy de largeur, sur lesquels il en sera ôté 18 pieds, pour la largeur dudit chemin, et les autres 18 pieds resteront au profit dudit seigneur : sçavoir neuf pieds d'un côté dudit chemin, et neuf de l'autre, pour y planter tout présentement une avenue d'arbres fruitiers

composant deux routes d'arbres. » Château de Rogy, 21 septembre 1765. — Vente par Catherine de Rogy, fille majeure, à Louis Lemort, d'une maison sise à Rogy, rue d'En haut. Bonneuil, 12 novembre 1766. — Rétrocession au comte de la Chaussée d'Eu de quelques pièces de terre à Rogy. 16 septembre 1768, — etc.

E. 107. (Liasse.) — 8 plans, papier.

1778. — Seigneurie de Rogy. — « Pour M. le comte de la Grandville, seigneur de Rogis, Fransure et autres lieux. Plans et figures des bois qui appartiennent à mondit seigneur, situés en dedans le terroir de Rogis, Fransure et environs, relevé géométriquement en l'année 1778. » — « Coppie du plan du bois de Quentieux, situé au terroir de Rogie », etc., par Pillon, arpenteur. 18 octobre 1778. — Plan du terroir de Rogy. XVIII^e s. — Autre plan dudit terroir. XVIII^e s. — Quatre plans partiels dudit terroir. XVIII^e s., — etc.

E. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1787. — Seigneurie de Rogy. — Bail du moulin de Fransures. Breteuil, 30 novembre, — etc.

DE BOUFFLERS.

E. 109. (Liasse.) — 3 plans, papier.

XVIII^e s. — Rouvrel. — Plans partiels du terroir de Rouvrel.

BOUQUET.

E. 110. (Registre.) — In-fol., 109 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Répertoire et état général de quatorze plans qui composent la carte géographique du village et terroir de Beauval, avec les numéros d'icelle, les noms de tous les tenanciers et la contenance de chaque pièce, tant suivant laditte carte, que suivant les titres de la châtellenie dudit Beauval »

DE BOURBON, COMTE D'ARTOIS

SEIGNEURIE DE PICQUIGNY.

E. 111. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 4, papier.

1280-1604. — Contrat de mariage de Jean de Varen-

nes avec Jeanne de Picquigny. « A tous chiaus ki ches presentes lettres verront ou orront Guillaumes de Hangest, li ainsnes, balliex d'Amiens, salut. Sachent tout ke nous avons veues et leues unes lettres de noble homme mon seigneur Drieuon d'Amiens, jadis seigneur de Vinacourt, seelées de sen seel, entieres et ne mie malmises en aucune partie d'eles, parlans en le maniere ki s'ensieut. A tous chaus ki ches presentes lettres verront ou orront, Driex d'Amiens, chevaliers, sires de Vinacourt, salut. Comme nobles hom et mes chiers sires et amis. Jehans vidames d'Amiens, sires de Pinkeigny, d'une part, et Jegans de Varene, chevaliers, et Agnes me fille, dame de l'Arbroie, femme dudit Jehan, d'autre part, par le los et le conseil de leur kemuns amis, especialment de moi, Drieuon devant nommé, pour bien de pais et d'amour, aient fait alianche par mariage de leur enfans, ch'est asavoir de Jehan, ainsné fil et hoir desdis Jehan et Agnes, et de demisele Jehane, fille dudit vidame ; duquel mariage, je, Driex devant dis, pour l'une partie et pour l'autre, fui ordenerres et faisierres des convenenches dudit mariage, lesqueles ne pooient estre faites ne aemplies souffisamment, sans l'assentement de moi ; sachent tout ke je, au traitier et au faire le devant dit mariage et les convenenches dudit mariage ench loiaument enconvenues audit vidame par meisme chu mariage, faisant li quels mariages ne pooit estre autrement fais ke puis chu jour en avant je ne donroie ne venderoie, ne feroie chose en autre quelcunques maniere ke che fust, par quoi li yretage ke je ai en l'eveskie d'Amiens en demaine, en fief et en avant-fies en quelcunques value et en quelcunques lieux je les aie ou puisse avoir et de quelcunques seigneurs je les tiegne soient amenuisie ou empirie ne mis en autrui main ke en le miene, en tout et en partie, ains les tenrai et warderai bien et loiaument et entierement, au pourfit de mi et des drois hoirs asquels il deveroient venir, sans amenrir les en aucune chose, se n'estoit par le gré et l'assentement de mon seigneur le vidame devant dit, a cui je ai cheste chose promis a tenir bien et loiaument, en le fourme et maniere devant devisee, sauf che ke, par le conseil de mon seigneur le vidame devant nommé je porroie donner a Maroie me fille pour sen mariage et pour sen vivre par si ke ele se mariast par le conseil de nous deus, et de rekief deskes a vint livres de rente a amortir et donner pour l'ame de mi et par le conseil et le los dudit vidame, et che li ai je juré seur sains et creanté a tenir bien et loiaument en tout et en partie, selonc le maniere devant devisée, a che tenir ai je obligié et oblige mi et tout le mien, especialment quanques je tieg de li entierement estre meffait envers li se je en defaloie ou aloie encontre

en aucune chose de cheste convenenche en tout ou en partie ; el tesmongnage de che j'ai baillié au devant dit vidame ches presentes lettres, seelées de men seel. Che fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil CC quatre vins, el mois de mars. — De rekief, nous avons veu unes autres lettres parlans en le maniere ki s'ensieut : A noble homme et mon chier seigneur et amé Jehan, vidame d'Amiens, seigneur de Pinkeigny, Driex d'Amiens, sires de Vinacourt, salut et bone amour. Sire, comme je me sois dessaisis en vostre main, comme en main de seigneur, de quanques je tenoie de vous a Vinacourt et a Flessicourt et es appendanches de ches liex, et de rekief d'un autre fief d'ommages ke je tenoie de vous a un autre hommage, li quels fies vint de Bauduin Buridan de Dours, men neveu, pour saisir Agnes me fille, dame de l'Arbroie et ses hoirs, de toutes les choses devant dites et des appartenanches, sauf les pourfis avoir toute me vie, et de toutes ches choses devant dites ke je enretig (?) au dessaisir et quarante livrees de tere a faire me volenté yretablement, et je n'ae mie pooir de demourer el pais, ne d'estre a le saisine faire a me fille, pour lequele chose je ne vaurroie mie ke vous laississies a me dite fille recevoir en vostre hommage des choses devant dites pour les perieux ki emporroient avenir, je vous pri ke vous me dite fille en wellics recevoir en vostre hommage et saisir de toutes les choses devant dites, sauf les quarante livrees de tere a yretage et les pourfis de toutes ches choses devant dites ke je enretieg (?) et ai retenu tout le cours de me vie, et sauves vos droitures et les droitures de chaus ki par vous i sont. Et pour che ke ie n'i puis estre presens, je vous enpri par mes lettres pendans, ke je vous envoie seelees de men seel en tesmongnage, et oblige mi et mes hoirs et tout le mien, a vous rendre tous cous et tous damages ke vous aries ou porries avoir en che faire a me priere, si comme dit est. Et pour che ke che soit ferme chose et estaule, je ai cheste lettre seelée de men seel. Che fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil^{cc} quatre vins et un, el mois de mai. — De rekief, nous avons veu unes autres lettres parlans en la fourme ki s'ensieut : Nous, Thiebaus, sires du Pont de Remi, et Maroie se femme, fille de noble homme mon seigneur Drieuon d'Amiens, chevalier, jadis seigneur de Vinacourt, faisons savoir a tous ke nous avons les lettres de noble homme monseigneur Drieuon d'Amiens, devant nomme, jadis seigneur de Vinacourt, lesqueles parolent en cheste fourme : Je, Driex d'Amiens, chevaliers, sires de Vinacourt, fais savoir a tous chaus ki ches presentes lettres verront et orront, ke je ai donné

et otriie a Maroie, me fille, avec mon seigneur Thibaut du Pont de Remi, chevalier, en mariage, chieunc muis de blé et chieunc muis d'avaine, a le mesure de Vinacourt, d'une part, et trois muis d'avaine a chele mesure, d'autre part, et dis livres de *parisis* a prendre, a avoir et a recevoir cascun an, d'an en an, yretaument, a tous jours, paisieusement, bonement et en pais d'aus et de leur hoirs ke de cheli Maroie, et de cheli Thiebaut isteront, chest a savoir, les V muis de ble et les V muis d'avaine sur les *terages* de Vinacourt, et les III muis d'avoine, sur les chens de Vinacourt, et les XI., seur le talle de Vinacourt, et leur ai donné et otroiié en chele meisme maniere, toute le seignourie, toute le justiche et toute le droiture ke je auoie et pooie avoir et demander et reclamer en ches choses devant dites, ne ki mi peust eskeir en quel maniere ke che fust, sauve le haute justiche que je retig en ches choses, et les en ai fait saisir et revestir par mon seigneur de qui je les tenoie, chest a savoir par noble homme mon seigneur Jehan, vidame d'Amiens, seigneur de Pinkeigny, chevalier, mon seigneur lige, et leur ai promis a tenir, varandir et delivrer a aus et a leur hoirs ki de chele Maroie isteront a tous jours, contre tous chaus ki a droit et a loy en vaurroient venir. Et se il ou leur hoir ki de cheli Maroie isteront avoient coust, ne paine, ne damage en quelcunques maniere ke che fust, par le defaute de me delivranche ou de me warandison, je leur seroie tenu a rendre par leur voir dit, sans autre prueve. Et a che ai je obligie moi et mes hoirs. Et se il estoit ainsi ke chele Maroie morust sans hoir de se char, les choses devant dites revenroient a mi et a *men* hoir yretaument. Et est a savoir ke je ai requis mon seigneur le vidame devant dit, de cui on tient les choses devant dites comme de seigneur, ke il de ches choses leur welle ballier ses lettres, ou que il les welle confremer comme sires, par l'appention de sen seel. Et pour che ke che soit ferme cose et estaule, je leur en ai bailliés ches lettres seelées de *men* propre seel, en l'an de grace M CC III^{xx} et trois, el mois d'aoust. Et je, Jehans, vidames d'Amiens, sires de Pinkeigny, chevaliers devant dit, a le priere et a le requeste mon seigneur Drieuon d'Amiens, chevalier devant dit, *men* homme, toutes ches choses, si comme eles sont devant devisees, well, gre, otroi et mi assent, comme sires, sauve me droiture et l'autrui, et en ai saisi et ravestu le devant dite Maroie, comme sires, en le fourme et en le maniere de seur dites. Et pour che ke che soit ferme chose et estaule, je ai pendu *men* seel a ches presentes lettres, avec le seel du devant dit mon seigneur Drieuon, chevalier, *men* homme, en confermement des choses devant dites, en l'an et el mois devant dis. El tesmongnage de lequele chose, Nous, Thiebaus et Maroie se femme devant nommé,

avons ches presentes lettres seelées de nos seiaus. Che fu fait en l'an de l'incarnation Ihesucrist mil CC III^{xx} et sept, el mois de jule, le samedi après les octaves saint Pierre et saint Pol (12 juillet). — El tesmongnage de lequele chose, nous, Willaumes de Hangest devant dis, avons fait metre le seel de le ballie d'Amiens a ches presentes lettres. Che fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M CC III^{xx} et douse, le premier jour de march » (1293). Traces de sceau. — Contrat de mariage entre Robert d'Ailly, chevalier, seigneur dudit Ailly, de Boubers sur Canche et de Fontaine sur Somme, et Marguerite de Picquigny, fille de Robert de Picquigny, chevalier. Lendemain de la saint Mathieu (22 septembre) 1342. Traces de sceau. — Donation par Jean de Fontaine, écuyer, à noble homme May de Fontaine, son frère, de 400 écus d'or, à 18 s. p. la pièce, en vue du mariage de ce dernier avec Marie de Lanerye (?) 24 janvier 1413/14. Traces de sceau. — Contrat de mariage entre le comte d'Étampes et Jacqueline de Picquigny, fille aînée de Raoul, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny et de Raineval, et de Jacqueline de Béthune, en présence du duc et de la duchesse de Bourgogne. 24 novembre 1435. — Contrat de mariage entre Alart, seigneur de Rabodengues, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son bailli de St-Omer, et Isabelle d'Ailli, fille de feu Raoul d'Ailli, chevalier, vidame d'Amiens. Mareuil, 29 novembre 1455. — Contrat de mariage entre Jean de la Trémouille, seigneur de Daours, et Jeanne de Créquy. 4 décembre 1485. Traces de sceau. — Contrat de mariage entre Charles d'Ailly, fils unique et héritier de Jean d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, Raineval et Labroye, et damoiselle Philippe de Crèvecœur, ledit mariage commencé et pourparlé « par leurs seigneurs parens et amis, c'est assavoir du costé dudit seigneur le vidame et son filz, Mons. de Varennes, Mons. de Rubempré, Messire Jacques Mauchelier, chevalier, seigneur de Wailly, Mons. de Herbeval, Messire Walleran Dougnies, chevalier, seigneur de Villeman, bailli de Hesdin, Jehan d'Ailly, Anthoine bastart d'Ailly et plusieurs autres, et du costé de mondit seigneur de Crèvecœur, Mons. des Querdes, maressal de France, Mons. des Pierres, Messire Jehan de Lannoy, seigneur de Dameraucourt, Raoul de Lannoy, seigneur de Morviller, et plusieurs autres leurs conseillers et bienvœullans. » Auxe, 9 janvier 1485/86. Traces de trois sceaux. — Contrat de mariage entre Louis de Hédouville. seigneur dudit lieu et de

Sandricourt, et damoiselle Françoise de Rouvroy, fille de feu Jean de Rouvroy, seigneur de St-Simon, et de Jeanne de la Trémouille, damoiselle douairière de St-Simon. Amiens, 14 février 1495/96. Traces de trois sceaux. — Contrat de mariage entre Louis Bournel, seigneur baron de Thiembonne, de Monchy et de Bauchen, et Marguerite d'Ailly, fille aînée de Charles d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur baron de Picquigny, Raineval, Labroye, Vignacourt et Flixecourt, conseiller et chambellan du Roi. 12 août 1516. Traces de sceau. — Contrat de mariage entre François d'Ailly, baron de Picquigny, fils aîné de Philibert-Emmanuel d'Ailly, vidame d'Amiens et de Louise d'Ognies, et Louise de Béthune, fille de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, baron de Sully, et d'Anne-Rachel de Cocheilet. Paris, 11 avril 1604, — etc.

E. 112. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1152-1290. — Attestation par Robert, évêque d'Amiens, que Guermont, vidame d'Amiens, sire de Picquigny, son homme lige, a certifié tenir de lui « quant il avoit et tenoit à Amiens, fors ce qu'il tenoit du conté sans le castel de Pinkegny et le cauchie et le ville de Clary et le ville de Hangest et le rivière de Sele et les autres qui ne sont mie a Amiens qu'il tient de nous, pour laquelle cose, pour cou qu'on n'oubliait chette reconnicance par escoulourgement el temps, nous, par le conseil de bonnes gens », etc. Mars, 1152 (extrait conforme « d'un manuscrit en feuilles de papier formant un livre in folio couvert en peau verd passé, au dos duquel est ce chiffre III, et étant aux archives du chapitre de l'église cathédrale d'Amiens », du 12 février 1783)¹. — Hommage lige par Enguerrand de Picquigny à Évrard, évêque d'Amiens (extrait id.)². — Analyse d'un arrêt du Parlement de 1290, entre le chapitre d'Amiens et le sire de Picquigny, vidame d'Amiens, sur plusieurs objets, notamment sur le droit de kaiage sur la Somme, sur le péage du pont de Picquigny, etc. 12 février 1683, — etc.

E. 113. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 6, papier.

¹ Le langage de cette pièce et son style bizarre suffiraient à faire rejeter son authenticité, si on ne remarquait de plus que suivant Darsy (*Picquigny et ses seigneurs*, Abbeville, 1860, in-8°), en 1152, c'était Thierry qui était évêque d'Amiens et Gérard, sire de Picquigny. Robert n'occupa le siège épiscopal d'Amiens qu'en 1165. Il y eut deux vidames d'Amiens du nom de Guermont, l'un de 1112 à 1131, et l'autre de 1178 à 1186.

² Pièce dont l'authenticité est également douteuse.

1456/57-1595. — Donation par Jean d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, Raineval et Labroye, à M^e Robert d'Ailly, chanoine d'Amiens, son frère, de la terre et seigneurie d'Havernas. 2 janvier 1456/57. Traces de sceau. — Transaction entre Louis d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur et baron de Picquigny, Raineval et Labroye, et Françoise de Baternay, veuve de François d'Ailly, frère dudit Louis, sur plusieurs objets. Château de Picquigny, 11 mars 1560/61. — Donation par Philibert-Emmanuel d'Ailly, vidame d'Amiens, etc., à Suzanne d'Ailly, sa sœur, entre autres choses, de la moitié et des deux tiers de l'autre moitié de 550 écus 50 s. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris. Château de Picquigny, 16 janvier 1589. — Transaction entre Philibert-Emmanuel d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, etc., et Marguerite d'Ailly, sa sœur, veuve de François, comte de Coligny, seigneur de Châtillon sur Loing. Amiens, en l'hôtel du Vidame, rue des Augustins, 8 août 1595. — « Ample mémoire pour servir d'instruction ou éclaircissement au procès où Mgr le duc de Chaulnes est deffendeur contre M^{me} de Chastillon. » XVI^e s., — etc.

E. 114. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 4, papier.

1557-1629. — « Partye fournye par moy, Gilbert Richandeau, pour M. de Boysdaulphin, premièrement, depuis l'assignation qui m'a esté donné à M. M^e René Vaullière demeurant à Angers. 1555. Une agatte garnye antique, qui a le fons rouge, qui poyse deulx gros, douze grains d'or, qui vault en or VI VII s., et pour façons. IIII l. V s. Plus baillé quatre petitz signetz à Mille de Chamaigne, par le commandement de M. de Boisdaulphin, qui poise deulx gros et demy, qui vault en or VII. VIII s., et pour façons IIII l. X s. Plus trois aneaulx auquel est enchassé ung rubis blanc, une émeraulde et ung diamant, qui poise plus que les trois vielz, ung gros, qui vault LI s., et pour façons des trois, VI escus. Plus ung aneau auquel est enchassé une toupasse qui poise plus que le vielz demy escu, dont il y a applicqué au mitant de ladicte toupasse ung petit rubis, et pour façon de l'aneau, II escus, et pour façon de la pierre, I escu. Plus, trois petitz signetz esmaillé de noir, qui poise ung estelin plus que les vielz, qui vault XXIII s., et pour façon, deux escus. Plus, pour avoir racotrer ung où est enchassé une jacinte, et pour avoir racotrer ung biberon d'argent, XXV s. Plus ung caratier d'argent à carater des perles, II escus.

Plus une paire de braceletz de camayeulx d'agate, où il y a entre deulx des lapis, du pris de XLV escus. Plus ung signet que l'on a baillé à Mons. Lepain, pour mondict seigneur de Boysdaulphin, ung gros moings trois grains, qui vault XLVIII s., et pour façon, I escu. Plus vendu à mondict seigneur ung aneau à la turque, où il y a une espinelle et douze turquoyse à l'entour de l'anneau, du pris de cent trente escus de marché fait. Plus vendu à Monsieur, ung anneau où il y a une table de diamant, du pris de X escus. Plus ung anneau où il y a ung cabochon de rubis, du pris de X escus. Plus ung aultre aneau, où il a ung lapis gravé, du pris de III escus. Plus ung cent de gerbe, qui poise demye onces, ung gros, douze grains, qui vault en or douze livres XIX s., et pour façons, I escu, somme XV l. III s. Plus fait deulx aneau, où il y a deulx pierre gravée, qui poise deux gros, sept grains, sur quoy j'ay receu deux vielz, qui poise ung gros et demy, XIII grains, et m'est deu de reste XVIII grains, qui vallent XX s. au pris de l'or, à vingt et deulx caratz, et pour façon, ung escu pièce, somme V l. XIII s. Plus, pour le voyage que j'ay fait au pays du Mans et Dougon (?), où j'ay esté ung moys ou environ, plaise à mondict seigneur me donner ce qu'il luy plaira, veu que je n'ay rien fait. Somme toutes V^c quatre vingtz six l. XIII s. t. » Paris, août 1557 ; Sentence du Châtelet qui condamne Louis de Vallory, curateur d'Antoine du Puydufon, héritier du sieur de Boysdaulphin, à payer à Gilbert Richandean, orfèvre à Paris, ladite somme de 586 l. 14 s. t. 23 mai 1565, etc. — Cahier contenant la copie de différentes pièces : 1^o Cession par Catherine Legaigneur, veuve d'Allart Plommier, marchand et bourgeois de Paris, exécutrice du testament de son mari, de 1.100 l. t. à elle dues par Claude de la Val, évêque d'Agde, seigneur de Boysdaulphin et Theligny. 20 août 1558. 2^o Acte par lequel l'évêque d'Agde reconnaît devoir ladite somme, pour marchandises à lui livrées par ledit Plommier. Paris, 6 mai 1555. 3^o Sentence du Châtelet de Paris, qui autorise la vérification dudit acte. 27 janvier 1556/57. 4^o Enquête pour la vérification dudit acte, dans laquelle comparait « honorable homme, Jehan Doublet, orfèvre de M. le daulphin et bourgeois de Paris, demeurant rue de Troussevache, aagé de trente-sept ans ou environ », lequel déclare, entre autres choses, qu'il « a eu et encores a à présent en sa possession de l'escripture et signature dudit defunct Claude de la Val, et pour lequel il a fait et besogné de son estat d'orfaverie, qu'il a livré audict deffunct seigneur de la Val à diverses foys et en fin seroit demouré redevable envers luy déposant en la somme de quatre cens l. t., pour marchandises d'orfaverie qu'il

a livré et fournye audict deffunct seigneur de la Val. 5 février 1556/57. 5^o Ajournement au Châtelet de Paris, pour ladite affaire. 2 mars 1571. 6^o Appointement sur ladite affaire. 12 mai 1571. — Cahier contenant des copies de pièces de procédure, au sujet d'une réclamation faite par Albin de Carnoy, marchand passementier à Paris, à Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, en qualité d'héritier, à cause de sa femme, Catherine de la Val, de Claude de la Val, archevêque d'Embrun, sieur du Boysdaulphin, d'une somme de 2.675 l. 11 s., 2 d. t. 1558-1571. — Récépissé par Catherine Delaval, veuve de Louis d'Ailly, demeurant à Paris, rue de la Calendre, enseigne de la Cloche percée, d'Abraham Maillet, marchand à Amiens, de 116 écus 2/3, pour demie année d'arrérages du douaire que Françoise de Warty, veuve de Charles d'Ailly, chevalier, seigneur de Picquigny, et ledit Maillet auraient promis de payer à ladite dame, pour raison de 500 écus à quoi sont réduites 1.500 l. t. de rente qui appartenaient en propre audit defunct vidame, son mari. 18 juin 1584, — etc.

E. 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2 papier.

1572-1593. — « Eschange fait par-devant notaires à Paris, entre dame Françoise de Warty, dame de Picquigny et Geneviève Scuin, femme de M^e Nicolas de Villers, avocat en la court de Parlement », de 200 l. t. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris, contre 200 l. t. de rente. 12 août 1572 (analyse du XVIII^e s.). — Quittance par M^e Jean Turjon, contrôleur du grenier à sel de Villemaur, en Champagne, de 53 écus d'or soleil, de Françoise de Warty, veuve de Charles d'Ailly, vidame d'Amiens. 11 janvier 1578, — etc.

E. 116. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1589. — « Décharge de M^{me} de Picquigny (Françoise de Warty), pour la tutelle de Mgr le vidame, son fils. » 16 janvier. — « Accord pour 2.000 escus de rente accordé à M^{me} Françoise de Warty, dame de Picquigny, veuve de Messire Charles d'Ailly, seigneur de Picquigny, par Messire Philibert-Emmanuel d'Ailly, son fils, vidame d'Amiens. » 16 janvier.

E. 117. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1595-1615. — Transport par Pierre Regnault, marchand et bourgeois de Paris, demeurant rue au Feurre,

à Denis Mares, aussi marchand et bourgeois de Paris, son associé, d'une somme, de 2.100 écus à eux due par Louis d'Ongnie, chevalier des deux ordres du Roi, comte de Chaulnes. 18 mai 1599. — Pièces de procédure relatives à ladite somme. — Pièces de procédure relatives à une rente de 562 l. 11 s. t. due par la comtesse de Chaulnes à Louis Huault de Montmagny, écuyer, seigneur dudit Montmagny, — etc.

E. 118. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1622-1629. — Constitution par Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, etc. et Charlotte d'Ailly, son épouse, à Martine Roussel, femme de chambre de ladite dame, et en récompense de ses bons services, de 100 l. t. de rente héritable. Amiens, 2 avril 1622. — Vente de ladite rente par André Bouchet, chirurgien domestique d'Honoré d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, et Martine Roussel, sa femme, à Françoise Bouillet, veuve de Jacques Dècle, ancien échevin d'Amiens. Amiens, maison dudit Boucher, rue des Jacobins, 5 mars 1629, — etc.

E. 119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 14, papier.

1670-1701. — Transport de 3.000 l. t. par Charlotte d'Ailly, duchesse de Picquigny, veuve d'Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, à Alexis Lefebvre, bourgeois de Paris. 11 janvier 1670. — Lettres de *committimus* accordées au duc de Chaulnes. Paris, 18 septembre 1680. — Renseignements sur une rente de 400 l. baillée le 30 mai 1633 par Robert Lepère à Moÿse Boulenois. XVII^e s. — « Etat de la recette et de la dépense de la succession de M. le duc de Chaulnes, depuis l'arrest du 30 aoust 1700. » juillet 1701. — Certificat comme quoi Germain Larcher, ci-devant conseiller au Parlement, demeurant rue des Tournelles, a acquis par contrat passé par-devant Letourneur, notaire, le 12 mars 1700, de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, pair de France, une grande maison dite Hôtel de Chaulnes, sise place Royale, tenant d'un côté à la maison de l'archevêque de Toulouse, d'autre à l'hôtel de Sully. XVIII^e s. — « Etat du bien et des dettes de la succession de feu M. le duc de Chaulnes » ; actif : 2.222.149 l. 12 s. ; passif : 1.988.527 l. 17 s. 6 d. XVIII^e s., — etc.

E. 120. (Registre.) — In-4°, 472 pages, papier.

1725-1732. — Registre aux reliefs de la baronnie de Picquigny.

E. 121. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, 62, papier.

1207/08-1716. — Donation par Enguerrand seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, du consentement de Marguerite, sa femme, et de ses enfants, Gérard, Renaud, Mahaut et Flandrine, à l'abbaye du Gard, de 9 l. p. par an au jour de Pâques sur le pont de Picquigny, desquelles 9 l. 8 sont destinées avec 8 autres assignées par l'abbé du Gard sur ses moulins, « pour achepter du beurre et de l'huile servant à l'amélioration du potage du couvent », et une pour, avec ceux restants donnés par ledit abbé sur ses moulins, « défraier tout le couvent du Gard le lendemain de la Sainte-Catherine, chacun an, tems auquel les corps de mon père et de mon ayeul furent transférez de leur sépulture dans le cloistre du Gard. » Janvier 1207/08 ; donation par Enguerrand de Picquigny, vidame d'Amiens, à l'abbaye du Gard, d'un muid de froment par an sur le stelage d'Amiens, pour la confection des hosties. Août 1210 ; donation par Gérard, seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, à l'abbaye du Gard, de 13 l. p. par an sur la pêche de Hangest, pour être employées à acheter du poisson et du vin, « depuis le premier samedy où l'on chantera sur l'advènement du Seigneur, depuis vespres, jusques à Noël, et du samedy de la Quinquagésime jusques à Pasques. » Jour de St-Augustin (28 août) 1237 ; acte inachevé d'Eustache, vidame d'Amiens, relatif à l'église St-Martin de Picquigny (traductions en français du XVII^e s.) — Transaction entre l'abbaye du Gard et Jean, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, sur le droit prétendu par ladite abbaye de « faire fauxier l'erbe et hesdragier et retraire et oster le bray de l'iaue de Somme, dehors le mur et dehors les bares de nostre église devant dite, par devers le vile de St-Pierre à Goÿ, toutes les fois ke nous vourions, pour le pourfit de nos moulins ki sont assis dedans le clos de nos maisons du Gart. » Dimanche après la St-Grégoire (17 mars) 1268/69 (copie collationnée, des archives du château de Picquigny, du 12 février 1707). — Amortissement par Jean de Roucy, vidame d'Amiens, d'un fief sis à Soues. 8 mai 1350. — Transaction entre Mathieu, abbé du Gard, et Marguerite de Picquigny vidamesse d'Amiens, au sujet de la justice sur ladite abbaye. Jour de la Madeleine (22 juillet) 1347 (copie

collationnée des archives du château de Picquigny, du 11 février 1707. — Sentence du bailliage d'Amiens, sur le même objet. Amiens, 15 novembre 1373 (copie collationnée des archives de Picquigny, du 14 février 1707). — Pièces de procédure en Parlement, entre Antoine d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, et François de Halluyn, évêque d'Amiens, abbé du Gard. 1534-1535. — Lettre du cardinal de Richelieu, au duc de Chaulnes, lui marquant que « j'ay si peu contribué à la grâce qu'il a pleu au Roy vous faire touchant l'abbaye du Gard, que cela ne mérite pas le remerciement que vous m'en faites : aussy ne l'ay-je receu que comme une marque de vostre souvenir et de vostre affection en mon endroit, dont je vous demande la continuation, sur l'assurance que je vous donne que vous ne la sçauriés deppartir à personne qui l'estime à l'égal de moy, ny qui soit plus véritablement que je suis et seray tousjours, Monsieur, vostre très affectionné serviteur, le cardinal Richelieu. » La Vauge, 26 octobre 1639. — Bail de l'abbaye du Gard par Charles d'Albert, abbé commendataire. Amiens, 29 avril 1645. — Transaction entre Charles d'Albert, abbé commendataire du Gard, d'une part, et M^e Rolland de Villers, procureur du Roi au grenier à sel d'Amiens, et Abraham Crocquoison, procureur du Roi en la connétablie, ci-devant receveurs du revenu temporel de ladite abbaye, de l'autre. 2 mai 1645. — « Estact que présente Rolland de Villers, receveur de l'abbaye du Gard, pour deux années de sa recepte, commencées au premier jour du mois d'octobre de l'année mil VI^e cinquante quatre, et finira au dernier jour du mois de septembre mil VI^e cinquante-six. » 4 janvier 1657. — « Inventaire des pièces que met et produit par-devant vous, M. le bailly d'Amiens, ou M. vostre lieutenant général audit lieu, M^c Louis-Armand d'Albert, abbé commendataire de l'abbaye N. D. du Gard, deffendeur, contre M^c Louis de Lameth, chevalier, vidame de Classy (?), demandeur. » 2 mars 1655. — « Sentence par deffaut obtenue par Louis de Lameth, chevalier, contre M.^e Armand d'Ailly, abbé du Gard, au sujet de la cense et ferme de Valheureux », etc. Amiens, 3 novembre 1655. — Pièces de procédure sur ladite affaire. — Pièces de procédure relatives à une taxe de 2.100 l. sur l'abbaye du Gard réclamée à Charlotte d'Ailly, duchesse de Picquigny, nièce et héritière d'Armand d'Albert, abbé du Gard. 1676. — Pièces de procédure contre les religieux du Gard, « qui s'ingéroient, oubliant que ladite abbaye estoit de fondation des seigneurs de Picquigny, de chasser avec chiens et lévriers sur les terres dudit seigneur. » 1706. — Procès-verbal de l'entrée dans l'abbaye du Gard de Louis-Auguste d'Albert d'Ailly,

duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, etc., et de la duchesse de Chaulnes, son épouse, en qualité de fondateurs de ladite abbaye ; portant, entre autres choses, que « mondit seigneur et madite dame.... seroient entrez dans le cloître, en auroient fait le tour, et, sur ce que mondit seigneur y auroit remarqué un mausolée ancien pratiqué dans l'enfoncement de la muraille, ledit sieur prieur auroit répondu que ce monument étoit le tombeau de Gérard de Picquigny, vidame d'Amiens, baron de Picquigny ; et étants mondit seigneur et madite dame descendu dudit dortoir dans le chapitre de ladite abbaye, nous aurions remarqué qu'au dossier du siège destiné pour le supérieur de l'abbaye, il y avoit en sculpture les armoiries de la maison d'Ally.... Dans le cours de toutes lesquelles cérémonies, nous aurions remarqué que mondit seigneur duc de Chaulnes ayant fait demander par son aumonier pourquoy l'on y avoit omis certaines cérémonies importantes et qui luy étoient dues, ... ledit sieur prieur auroit répondu que n'ayant point été précisément averti de l'heure à laquelle mondit seigneur et madite dame arriveroient, l'empressement et le peu de tems qu'ils avoient eu pour se préparer à laditte réception, avoit esté cause que le sacristin auroit omis plusieurs choses qu'il luy avoit ordonné, pourquoy mondit seigneur s'est réservé de faire, quand il luy plairoit, une autre entrée solennelle et à laquelle toutes les cérémonies qui luy sont dues en sadite qualité de fondateur, soient exactement observées. » 11 novembre 1716, — etc.

E. 122. (Liasse.) — 17 plans, papier.

XVIII^e s. — Ailly sur Somme. — Plan en dix feuilles du village et terroir d'Ailly sur Somme, (la feuille 6 manque). — Plan partiel du terroir d'Ailly sur Somme. — « Figure du restant des aires d'Ailly du côté de Breilly. » — « Figure du détail des prez d'Ailly appartenant à Mgr le duc de Chaulnes. » — Plan de terres à Abbeville entre la Somme et la rue d'Abbeville. — « Plan de la ferme et terroir de Toulay, non compris une partie dudit terroir de Toulay, repris et figuré au plan du canton du Grand Camps, terroir d'Ailly, près le bois de Zelle », etc. — Plan partiel de Toulay. — « Plan visuel d'une partie de terres et hayeure au terroir d'Ailly, au canton de Saveuse ou dit Blanc Pignon, contenant trente-sept journeux cinq verges ou environ, suivant la déclaration de l'indicateur », — etc.

E. 123. (Registre.) — In-fol., 281 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Ailly sur Somme. — Répertoire du plan d'Ailly-sur-Somme.

E. 124. (Registre.) — In-fol., 410 feuillets, papier.

1756-1773. — Ailly sur Somme. — « Papier terrier commencé en l'année 1756, et fini en 1773. » 1^{er} volume.

E. 125. (Registre.) — In-fol. 252 feuillets, papier.

1756-1773. — Ailly sur Somme. — 2^e volume du précédent, commençant au folio 411. (Le premier folio manque.)

E. 126. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1751. — Ferme du Cambos. — « Plan des terres du domaine de la ferme du Cambot, terroir de Boves, levé en 1751. »

E. 127. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1791. — Dreuil lès Amiens. — « Plan géométrique de trente-neuf journeaux, quatre verges de prés situés aux prairies de Dreuil lès Amiens, dans lequel il se trouve 456 verges 3/4 », etc. 15 octobre 1791. — « Plan des prairies de Druœuil, depuis le terroir d'Ailly, commenceant auprès des Corvé, et allant jusqu'au terroir de Longpré lès Amiens », etc. XVIII^e s. — « Plan de différentes pièces d'aire et préé au terroir de Druœuil, du terroir d'Ailly, allant au hayes des mesures dudit Druœuil, et entre la rivière de Somme et le chemin d'Amiens, contenant en total seize journeaux et demy. » XVIII^e s.

E. 128. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1429. — Fieffe et Bonneville. — « C'est le dénombrement et déclaration de ce que je, Valérand de Fiefe, chevalier, seigneur de Fiefe en partie et de Bonneville lès Fiefs, et adveux tenir noblement et en fief de noble et puissant seigneur M. Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens et seigneur de Picquigny, à cause de sa châtelnie de Picquigny, tant en mon domaine, comme ce quy de moy est tenu. » 21 juin 1429 (copie informe du XVII^e s.)

E. 129. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 18, papier.

1279/80-1719. — Fluy. — Hommage lige du sire de Fluy au vidame d'Amiens. « Je, Henris, chevaliers, sires de Fluy, fais savoir a tous chiaus ki ches presentes lettres verront ou orront, ke je sui hom lige a noble homme et sage et men chier seigneur mon seigneur Jehan, vidame d'Amiens,

seigneur de Pinkegny et pers entiers du castel de Pinkegny, et tieng du devant dit vidame a lige houbage de parie et a serviche de chevalier, ch'est a savoir le vile de Fluy et toutes les apendanches quankes je i ai entièrement a camp et a vile en chens, en rentes, en travers, en teres wagnaules, en manoirs, en bos, en justiches, en seignouries, en fies en avant-fies, et en toutes autres values et ressues entierement essieute les teres et les rentes ke je tieng a lige houbage, sans parie, ki après sont devisé. Et s'en tieng a chel lige houbage de parie Bernart Mouret de che qu'il a a Hainneville et de che qu'il a au bos Wion qu'il tient de mi et l'oumage l'oir de Perousel, de che que il a a Perrousel qu'il tient de mi et l'oumage le seigneur de Fossemanant, de kankes il a a Fossemanant, au bos et a l'iaue, et l'oumage Jehan de Reondel, de che qu'il a a Nans ou Val qu'il tient de mi et l'oumage Raoul d'Iseu de che qu'il a a Argueve qu'il tient de mi et l'oumage Maihieu Lessaourte de che qu'il a a Beeloy de par se femme et le donnison de deus prouvendes ke on prent a Pissi et a Kevauviler et ke on desert a Saint-Martin a Pinkegny. Et s'en tieng tere a le Vakerie ki doit III saus par an et II journeus que Phelippes de Fossemanant tient par II s. et XII deniers de chens ke li sires de Perousel me doit par an du bos de Basel. Et toutes ches choses devant dites et les appartenanches, sans riens essieuter, tieng je du vidame devant dit men seigneur, lagement et frankement en parie, si comme devant est dit. Et de che, nous, seigneur de Fluy et nostre oir, devons nous iretalement au vidame devant dit et a ses oirs, toutes les fois ke nous ou nostre oir en serions semons ou amoneste du devant dit vidame ou de ses oirs ou de leur kemant, ch'est a savoir chascun an a Pinkegni I an d'estage a nos propres cous, et sommes tenu d'amener i nos femmes pour faire l'estage avœc nous. Et devons encore au devant dit vidame et a ses oirs tous autres serviches et toutes autres coustumes ke frans hom doit a sen seigneur lige, as us et as coustumes du castel de Pinkegny. Derekief, je tieng du devant dit vidame, men seigneur, l'houbage lige, sans parie de teres ki sont ou tereoir de Fluy en pluseurs pieches, lesqueles furent du fief mon seigneur Renier Kignon et rente en ches teres et en autres, en

chu tereoir, de chu fief, et toute justiche et toute segnourie qui appartient a ches teres et a chele rente devant dite et l'oumage Jehan de Betencourt, de quankes il a a Fluy. Et tout che tieng je du devant dit vidame *men* segneur, ligement et frankement, si *comme* devant est dit. Et de che doi je et mi oir yretaulement audit vidame et a ses oirs tous serviches et toutes coustumes ke frans hom doit a sen segneur lige, as us et as coustumes du castel de Pinkegni. De rekief je tieng de cheli vidame, *men* segneur a houflage de demie liguee, che ke je ai a Pissi entierement. Et de tout che doi je et mi oir hyretaulement au devant dit vidame et a ses oirs tous serviches et toutes coustumes ke frans hom doit a sen segneur, as us et as coustumes du castel de Pinkegny. Et toutes ches choses devant dites et chascune a par li ai je reconnutes a mon segneur le vidame devant nommé, en le presence de ses hommes liges ki sont mi per. Et li ai promis et creanté seur le foi ke je li doi, comme a *men* segneur lige, ke se je puis savoir ni enquerre ke je plus en doie tenir de luy, ke je li ferai asavoir le miex et le plus loiaument que je porrai, sans fraude. Et pour che ke che soit ferme cose et estaule a tousjours, je Henris devant dis ai baillié au devant dit vidame, *men* segneur, ches presentes lettres seelées de *men* seel. Che fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Segneur MCCLXXIX, ou mois de fevrier » (1280). Traces de sceau. — Acte par lequel le sire de Fluy reconnaît devoir estage au vidame d'Amiens, sire de Picquigny. « A tous chiaus ki ches presentes lettres verront ou orront, Henris chevalier sires de Fluy, salut. Comme noble hom et mes chiers sires Jehans, vidames d'Amiens, sires de Pinkegny, m'eust *quemandé que* je, a journée certaine *qui* me fu assignée de par li, fusse a Pinkegny pour faire *men* estaige, si *comme* je le devoie, et pour faire certaine monstranche des fiés *que* je tenoie de li, a lequele journée je fui, et li monstrai les tenanches des fiés et des avant-fiés *que* je tenoie de li. Et li commi tel estaige et tel serviche que je li devoie le miex et le plus loiaument *que* je peu, et l'en donnai mes lettres a se requeste, esqueles lettres je ne mis mie *que* je le devant dit estaige deusse a armes, lequele cose me sires li vidames entendoit *que* je li deusse, et le me demandoit par droit, et disoit *que* autrefois l'avoient mi anchiseur païé as siens et je a li, et l'offroit a prouver, si voloit *que* je li conneusse ou fornoiaisse. Et je, priant et requerant a *mon* segneur le vidame devant dit *que* il me vausist donner espasse de tans *que* je peusse estre de chou avisés et conselliés, lequele cose il m'otria debonairement, selonc me requeste. Et jou, apres chou, eu consell et avisement, et après, sur le demande *que* il me faisoit, ai trouvé et seu *que* mesires le vidames avoit droit en se demande ;

saichent tout *que* je li connois tout plainement se demande de l'estaige devant dit faire a armes, toutes les fois que je en aroie eu *quemandement* de li ou de *sen* commant. Et doit estre entendu *que* se, en l'espasse du tans *que* je sui a *men* estaige a Pinkegny, me sires le vidames ou ses *quemans* me veut mener a armes avec li hors de Pinkegny, faire le poet et tenus i sui d'aler. Et se me sires li vidames ou ses *que* mans me detenoit par qoi je ne peusse chu jour revenir a Pinkegny, je demouerroie a *sen* coust, et seroit tenus de mi paier mes waiges. Et en tesmoignaige de che, je li ai mes lettres données, seelées de *men* seel, en conaissance et en confermanche des choses devant dites. Che fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Segneur MCCIII^{xx}, ou mois de genvier » (1281). Traces de sceau. — Lettres patentes de Louis XI, rappelant « comme dix ans a, ou environ, nostre chier et amé cousin, conseiller et chambellan, Jehan d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, Reyneval et de Labroye, pour fournir certaine somme de deniers que par feu nostre cousin, Raoul d'Ally, vidame d'Amiens, son père, en traictant le mariage de Baudin de Fontaines, seigneur de Sebourg, et Anne d'Ailly à présent sa femme, nostredit cousin, Jehan d'Ailly, eust baillé en joissance audit seigneur de Sebourg et sa femme la terre et seigneurie de Fluy, pour en joir par eulx et leurs hoirs enfants issus (?) dudit mariage, tant et jusques à ce qu'ils seroient entièrement paiez de la somme de deux mil quatre cens livres, vingt patars de Flandres pour chacune livre, lequel paiement... cousin a toujours eu volenté de faire, se n'eussent esté les guerres et divisions qui, puis naguières sont intervenues entre nous et Charles de Bourgoigne nostre rebelle et désobéissant subject, ses serviteurs, adhérens et complices ; au moyen desquelles divisions il a perdu la pluspart de ses terres et seigneuries et ses maisons abatues, bruslées et démolies. Et jaçoit que, dès l'an mil quatre cens soixante-dix, pour les grans rébellions, désobéissances et entreprises, tant de crime de lezemagesté, comme autres excez, déliz et maléfices commis et perpétrez contre nous et nos subjetz, ledit Charles de Bourgoigne, sesdicts adhérens, serviteurs et complices, ayons, comme faire povyons, donné à icelui nostre cousin, Jehan d'Ally, toutes les places, terres et seigneuryes, cens rentes et autres biens et choses quelzconques, tant meubles que immeubles tenues de lui, tant en fief, arrière-fief, comme cotterie et censive, à cause de sadicte terre et chastellenie de Picquigny et autres à luy appartenant, et que, sur nostredict cousin ait ob-

tenu lettres d'entérinement de nos trebailly d'Amyens, ou son lieutenant, à l'encontre de plusieurs possesseurs desdits fiez,.... Néanmoins, nostredit cousin le vidame doute que, nonobstant le don et choses dessus dictes, iceulx Baudin de Fontaines et sa femme, soubz umbre dudit rachapt et paiement desdictes II^M III^c l., ne vueillent ou temps avenir contraindre et ses hoirs et ayans cause, lui faire paiement de ladite somme.... Et oultre, nous a nostredit cousin le vidame Jehan d'Ally fait remonstrer que, peu par avant lesdictes divisions, et pour son entretènement en nostre service, il vendit au seigneur d'Auxi une maison située en nostre ville d'Abbeville, au rachapt qu'il en pourroit faire dedans ung an ensuivant le jour de ladite vendicion, et pour ce paient et restituant les deniers pour ce par ledit seigneur d'Auxi paieiz ; lequel rachapt icelui nostre cousin n'a peu bonnement faire,.... lesdictes divisions, par quoy icelle somme de deux mil quatre cens livres tournois et maison d'Abbeville nous appartiennent comme confisqueiz, parce que ledit sieur de Sebourg et sa.... se tiennent notoirement oudit parti dudit Charles de Bourgoigne.... Pourquoi.... considérans aussi que pour... sa... a délaissé et du tout habandonné la plus part de tous ses biens, places, chasteaulx, terres et seigneuries, estans ès pais et obéissance dudit Charles de Bourgoigne, lesquelz chasteaux.... ont été en hayne et comptent de nostredit service razées et démolies par lesdiz Bourgoignons », faisant cession et transport audit Jean d'Ailly de ladite somme de 2,400 l. et de ladite maison d'Abbeville. Saivrys (?), 1^{er} octobre 1474. Traces de sceau. — Mandement de Louis XI, pour ajourner aux Requêtes du palais Baudoin de Fontaines, seigneur de Sebourg, sur l'opposition par Jean d'Ailly à ce que « Jehan Prévost, dit Prévostel, soy disant nostre sergent, à la requeste dudit sieur de Sebourg, par vertu d'une commission donnée sans oyr ne appeler ledit suppliant (Jean d'Ailly), par nostre bailly d'Amiens, a fait deffence aux officiers et subgectz de ladite terre de Fluy de non payer aucune chose audit suppliant, et commandement de paier cequ'ilz pavoient devoir à cause d'icelle seigneurie audit sieur de Sebourg. » Paris, 15 février 1482/83. Traces de sceau. — Constitution de 5,000 l. t. de rente au capital de 100,000 l. par Charles d'Ailly, duc de Chaulnes ; à Louis de Larivière, évêque de Langres. Paris, 17 juillet 1664 (copie collationnée du 16 février 1675). — Remboursement de 2,000 l. de ladite rente, pour la somme de 40,000 l. Paris, 16 février 1675. — Constitution de 2,000 l. de rente, au capital de 40,000 l. par Charles d'Ailly, duc de Chaulnes et Elisabeth Leféron, son épouse, au profit de Jacques Camus-Destouches, écuyer,

contrôleur général de l'artillerie de France. Paris, 16 février 1675 ; et autres pièces annexes (copie collationnée du 25 novembre 1701). — « Articles convenus pour la vente de la terre de Fluy, entre Antoine Scouin, avocat au Parlement, au nom et comme se faisant fort de Mgr le duc de Chevreuse, d'une part, et M^e Jacques d'Ippres, escuyer, et M^{me} Marguerite de Mareuil, son épouse, autorisée à l'effet des présentes. » Paris, 23 octobre 1700. — Quittance de 5,599 l. 19 s. 9 d. par Anne de Souvré, veuve de Michel Letellier, marquis de Louvois, de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, en qualité d'héritier de Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, pour deux années, neuf mois, dix-huit jours d'arrages de 2,00 l. de rente constituées par ledit duc de Chaulnes à Jacques Camus-Destouches. Paris, 4 décembre 1700. — Requête de Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, aux Requêtes du palais, à l'effet que la sentence à intervenir sur la présente requête lui vaille hypothèque et garantie pour sûreté et accomplissement énoncées au contrat de vente à lui fait de la moitié de la terre et seigneurie de Fluy par le duc et la duchesse de Chevreuse. 16 mars 1702. — Confirmation par Charles-Paul Lefèvre, sieur de Coursi, avocat en Parlement, bailli de la baronnie de Picquigny, de la saisie faite sur Jacques d'Ipre, de partie de la terre de Fluy, faute d'homme, droit non payé, devoir non fait, aveu et dénombrement non baillé, etc. Picquigny, 18 juillet 1719, — etc.

E. 130. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1742. — Ferme du Grenier. — « Plan de la ferme du Grenier (terroir de Lachaussée), appartenant à haut et puissant seigneur, Mgr le duc de Chaulne, pair et maréchal de France,.... et autres grande terres et seigneuries, situé proche Picquigny, qu'y contient trente-un journaux, dix-neuf verges demie, se consistant en une ferme, cour, jardin, pâture, prez, cruppe et chanvrière, fait par Antoine Bocquillon, arpenteur juré demeurant à Flécelle au mois de novembre 1742. »

E. 131. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1549. — La Chaussée. — « Enquête faite à Piquigny, à la requête du procureur fiscal dudit baillage, contre le seigneur de Belloy et autres, qui justifie le droit de pesche appartenant au baron de Picquigny, dans le district du Ruy de Belloy. Nota qu'il y est relaté qu'il y avoit un pré au village de Lachaussée, dans

lequel sourceoit une fontaine nommée la fontaine des Corvées, laquelle couloit par plusieurs autres prairies et terres labourables de Lachaussée lez Picquigny, jusques au Becquet de l'abbaye du Gard, où elle avoit son embouchement. » 5 août.

E. 132. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 papier.

1265. — Molliens Vidame. — Accord entre Jean, vidame d'Amiens, et la châtelaine de Molliens. « Je, Johans, vidames d'Amiens, sires de Pinquegny, fait savoir a tous chiaus ki ces lettres verront et orrunt *que*, cumme debas fust meus entre mi, d'une *part*, et me dame Ysabel, castelaine de Moiliens, dautre *part*, des choses *que* ele atraioit et clamoit a son fief en le vile de Moiliens et es apendanches, et por l'acoison de chou, et por chou *que* je ne li conissoie mie *que* cou *que* ele demandoit fust sien, ains le clamoie *par mon droit*, je l'avoie ajornée en me cort, par coi ele se forfit tant, *que* ele amenda a moi conissamment, lesqueles amendes montoient asis vins l. et soissante dis s. de *parisis* ; a le *partefin*, bones gens traitierent de le pais entre mi et le castelaine devandite, *en maniere que* je li evitaï et evite ches amendes devant dites, et si wel aussi *que* ele goe des choses ki apartiennent a se castelerie, dont debas estoit meus entre mi et li, si cumme le cambaige, le gambaige, l'estalaige, le foraige de Moiliens es lieux la ou si anchisor l'ont use a prendre et se droiture *que* ele a eu anchianement es terres de Moiliens *qu'on* vent et achate tant *cum* il appartient a saissines et les droitures *que* ele amaine as bos et au for de Moiliens, et les saus atout le lieu ki sunt en coste son pre desous le vile de Moiliens et por toutes ches choses, ele a reconut *qu'ele* na nul droit ne si oir *en* recoillir les cens de deniers, et de capons a Moiliens ne es amendes ki en poroient escair *par* defaute de paiement des chens devandis et *qu'ele* n'a nul droit ne si oir es fros de le vile de Moiliens en justiches de catheus des homes le vidame *en* corvées des homes le vidame el prest des wastes terres des cans en le prevosté de le vile, et a reconnut *que* cose *que* ele tiengne a Moiliens, ele nel tient *par* raison de prevosté, ains i a renonchié por les sis vins l. et soissante-dix s. de *parisis* devandis *que* ge li ai cuite par raison de vendaige des choses desor dites. Et por chou *que* ceste pais soit tenue sans enfraindre, jo, Jehans, vidames d'Amiens, sires de Pinquegni devandis, ai doné a le devandite castelaine ches lettres pendans seelées de mon seel, ki furent faites *en* l'an de l'incarnation Nostre Seignor M et II^c et LX et V, el mois d'otembre, le marsdi devant feste Toussains » (27 octobre). Traces de sceau.

E. 133. (Liasse.) — 17 pièces, papier (10 plans).

1391-1791. — Picquigny. — « Sentence du bailliage d'Amiens qui homologue une transaction entre les seigneurs de Picquigny et l'abbaye de Corbie, pour l'exemption du péage de Picquigny, pour les provisions et fournitures de l'abbaye. » Amiens, 19 février 1391 (copie informe du XVIII^e s.) — « Compte de le terre et chastellerie de Pinquegni de Vignacourt, Flixicourt, Aylly sur Somme des appartenances pour le Saint-Remi mil III^c et X... Pour despens fais par Mons. et ses gens, le samedi, VI^e jour de décembre, en l'ostel Morel le pastichier, à Amiens, et furent présens plusieurs des bourgeois d'Amiens, auxquels il donna à disgner celui jour, pour ce, III l. V s... Pour despens fais par Mons. Madame et leurs gens à Vinacourt, le lundi, mardi et merquedi, au desjeuner, VIII^e, IX^e et X^e jour de décembre, auxquels jours ils cachèrent en le forest, et par compte fait présent mondit seigneur, VII l. XVII s. VIII d. ... Pour I^c de grosses anguilles acatées à Johan Decourt, Johennin Pourchel et Johan Foote, demourans au Gard, lesquelles furent menées à Paris, pour le despence de mondit seigneur, le III^c jour de mars, qui pour lors y estoit à Paris, XI l. p... Pour une boite de médicamens prinse celui jour à M^e Robert Auxcousteaulx, envoyé à Madame par ledit Gille, III s.... A mondit seigneur, pour I queval nommé Gouchon, à lui livré le XXI^e jour d'octobre, lequel queval avoit esté acatez à Aubmalle le somme de XVI escus, et si cousta le selle, bride et harnas II escus, pour tout XVIII escus, qui vallent XVI l. III s. » — Compte de l'aide octroyée par le Roi au vidame d'Amiens, sire de Picquigny, de 1 denier sur chaque lot de vin vendu à broc, d'une maille sur chaque lot de cervoise ou autre breuvage, et de 26 s. 8 d. sur chaque tonneau de vin vendu en gros, pour subvenir aux ouvrages et réparations du château de Picquigny. « A M^e Jehan de Colines, maistre machon des ouvrages, XXXV l. III s. à lui paié, pour son loier et salaire d'avoir ouvré de son mestier, I an entier,.... XXXV l., III s. A Bertran Revelle, machon pour avoir ouvré de son mestier avec ledit M^e Jehan de Colines, par le temps dessus dit,.... XXVIII l. XV s. A Messire Aleame de Flandres, demourant à Vinacourt, pour VII^c de quarrel de grès prins à se maison, qu'il avoit deffait de ses murs, pour chacun C, X s., sont LXX s.... Pour VIII^c de pendans mis à le porte d'Amiens, pour le cent II s. VI d.... A Raullet Rebel, quartier,

pour avoir livré à se carrière devers Nostre-Dame-sur-le-Mont, VII milliers et VI^c de quarrel, pour chacun C, VIII s... A Baillif, machon,... à Barrois, machon,... à Jehan Nibart, machon,... A Jehan Caniste, pour avoir machonné le barrière de le porte d'Amiens, luy et son varlet... Pour candeilles à mettre le pierre taillié dehors le carrière... A Regnault de Belles, manouvrier,... pour avoir porté le mortier à l'oïsel as machons,... A Jehan Gaïant, à Estène Gaïant, frères, et à Ernouillet Gaïant, fils dudit Jehan, carpentier à Vinacourt,... pour mettre le cuisine du chastel jus, et le maison que on disoit le plumerye, et avec ce, pour avoir fait le pont-levis de le porte de le Sommelle et le barrière de le porte d'Amiens... Pour les III carpentiers de Lestoille, que Hustin Dailli fist venir pour taillier soliaux à faire agarites et ossi le maison de le porte d'Amiens faire, sans queveronner. A Robert Blary pour avoir queveronné et heusé le logette et le barrière de le porte d'Amiens... A Willame Le Routier, couvreur de tieulle, pour avoir couvert ledicte loge, et avec ce, les tourelles du dongon au chastel. » 1 novembre 1410-1 novembre 1411. — Acte de foi et hommage prêté à l'évêque d'Amiens par Jean d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, fils aîné et héritier de feu Raoul d'Ailly, en qualité de vidame d'Amiens et de seigneur de Picquigny ; « et ce fait, iceluy Révérend Père bailla et délivra audit Mgr le vidame, une anel d'or, auquel avoit encassé une pierre nommé saphire, à cause dudit hommage, » Amiens, 7 décembre 1455. Id., par le même, à Ferry de Beauvoir, évêque d'Amiens, lequel lui délivra « une anel d'or, auquel estoit enchassé une pierre de diamant », et ce, en présence de « Mgr Jacques de Beauvoir, chevalier, et Jehan de Conty, homme lige dudit évêché, M. M^e Robert d'Ailly, archidiacre de Noyon et chanoine de l'église de N.-D. d'Amiens, Louis d'Ailly, frère dudit Mgr le vidame, M. Robert de Fontaine, doyen et chanoine de laditte église d'Amiens, Collard d'Ailly, écuyer, et plusieurs autres personnes. » 3 février 1458. Lettres patentes de Charles VIII sur la mainmise de l'évêque d'Amiens sur les terre et seigneurie de Picquigny, par faute de droits et devoirs féodaux non payés ni remplis, pour la cession faite de ladite seigneurie par Jean d'Ailly à Charles son fils. Paris, 3 février 1485/86. Relief des vidamé d'Amiens et seigneurie de Picquigny, par Louis d'Ailly, frère aîné et héritier de feu François d'Ailly. Amiens, 3 mars 1560/61 (copies du XVIII^e s.). — Relief des vidamé d'Amiens et baronnie de Picquigny, par Charles d'Ailly, duc de Chaulnes. 1694 (copie inachevée du XVIII^e s.). — Baux de prés et tourbages à Picquigny. 1748. — Adjudication de la coupe basse futaie du bois de

Meuilly, à Picquigny. 12 octobre 1791. — Plan dudit bois de Meuilly. 1791. — Plan en 8 feuilles de la ville et du terroir de Picquigny. XVIII^e s.

E. 134. (Cahier.) — In-fol. 27 feuillets, papier.

1743. — Pissy. — « Aveu et dénombrement que Messire Jean-François Chassepot de Beaumont, chevalier, seigneur de Pissy et autres lieux, capitaine chef du vol pour le héron de la grande fauconnerie de France, et dame Marie-Françoise-Louise-Genneviève de Saisseval, mon épouse, ..., baillent et présente à très haut et très puissant seigneur Mgr Louis-Auguste d'Albert Dally, duc de Chaulne », etc. 28 août-16 septembre.

E. 135. (Registre.) — In-fol., 64 feuillets, papier.

1773. — Rubempré. — « Aveu et dénombrement que moy, très haut et très puissant seigneur, Mgr Louis, sire marquis de Mailly, chef du nom et des armes de la maison de Mailly,... baillie et présente à très haut et très puissant seigneur Mgr Marie-Joseph-Louis d'Albert Dally, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens,... de ma terre et seigneurie de Rubempré, circonstances et dépendances, tenue et mouvante en plain homage de mondit seigneur le duc de Chaulnes, à cause de sa terre, seigneurie et châtellenie de Vinacourt », etc. 4 janvier.

E. 136. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1322-1688. — Saint-Ouen. — Acte par lequel Jean de Picquigny, sire de Saint-Ouen, chevalier, se reconnaît homme lige de l'évêque d'Amiens, pour sa terre de Saint-Ouen. Vendredi après la Toussaint (5 novembre) 1322. (Extrait conforme des archives de l'évêché d'Amiens, du 23 septembre 1779.) — « C'est l'aveu et dénombrement que Messire Alphonse de Mareuil, chevalier, seigneur de Comesnil, Raincheval,... baillie et présente à très puissant et honoré seigneur Mgr Messire Charles d'Ally ; duc de Chaulnes, baron de Pecquigny,... du fief, terre et seigneurie dudit St-Ouin appartenant audit seigneur de Morueil, tenue et mouvante de mondit seigneur le duc de Chaulne, à cause de saditte baronnie de Pecquigny », etc. 21 janvier 1688.

E. 137. (Liasse.) — 4 pièces, papier (3 plans).

1790. — Saint-Pierre-à-Gouy. — Adjudication des

bois de basse futaie de Saint-Pierre-à-Gouy. 20 octobre 1790. — Plan annexé à ladite adjudication. — Plan partiel du terroir de St-Pierre-à-Gouy. XVIII^e s. — « Plan de Saint-Pierre-à-Gouy, aires entre la rivière de Somme et le chemin conduisant au Gard. » XVIII^e s.

E. 138. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1368. — Saveuse. — « Chet ce que Willames, chevalier, sire de Saveuse, tien et advoue à tenir en pairie de noble homme et puissant mon chier et doubté seigneur, M^e Rault de Raineval, chevalier, seigneur de Pierrepont, panetier de France, vidame d'Amiens, seigneur de Pinquegny, à cause de me doubtée dame M^{me} la vidamesse d'Amiens, dame de Pinquegny, à cause du castel de Pinquegny et de la chastelnie d'icelle ville. » 18 mars 1368 (copie informe du XVIII^e s).

E. 139. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

1754. — Talmas. — « Dénombrement de la terre de Talmas, que nous, Messire Alexandre-Hypolite-Joseph de Fléchin, chevalier, marquis de Wamin, seigneur dudit lieu, et dame Henriette-Marie de Monchy ma femme,... de laditte terre et seigneurie de Talmas, demeurans ordinairement en nostre chasteau dudit Wamin en Artois, donnons à très haut et très puissant seigneur, Mgr Michel-Ferdinand d'Albert d'Ally, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens... laquelle terre à nous appartenante du chef de laditte dame de Monchy de Wamin, à elle venue après le décès de son père, nous tenons de mondit seigneur duc de Chaulnes ; à cause de la baronnie de Picquigny, par indivis et moitié à l'encontre de MM. les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie », etc. Château de Wamin, 19 août.

E. 140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1303. — Moulin de Tourbeillon. — Vente par Guillaume de Fricamps, chevalier, sire du Forestel sur Poix, à Gillon Lecorier, bourgeois de Poix, du moulin de Tourbeillon, entre Blangy et Poix. Juillet. Traces de sceau.

E. 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 papier.

1497. — Vignacourt. — Échange entre Charles d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, etc., d'une part, et Jean de St-Deliz, seigneur de Heucourt et Marguerite Vilain, sa femme, de l'autre, de la terre et seigneurie d'Havernas, contre deux fiefs sis à Vignacourt. Amiens, 8 juillet, — etc.

E. 142. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Woignast. — « Saisine employée pour aveu et dénombrement, en faveur de Marie Moitrel, veuve de Jean Delattre, demeurant au village de Halloy les Pernois, de 150 verges de terre, terroir de Wagnast, partie du fief de Wagnast, tenus en quatre fiefs et quatre pleins hommages. » 22 mars.

E. 143. (Registre.) — Gr. in-fol, 400 feuillets, papier.

1771. — « Cartulaire des terres, châtelennies, seigneuries et fiefs tenus de la baronnie de Picquigny ; dressé cette présente année 1771, sur les derniers actes de servitudes desdites terres, châtelennies, seigneuries et fiefs, par ordre alphabétique des noms de lieux de leurs situations. » — Fol. 1 v°. Ailly-sur-Somme ; terre et seigneurie. Fiefs de la forêt d'Ailly ; des Bois des Aisles de la forêt d'Ailly. — Fol. 5 v°. Allonville, terre et seigneurie. Fiefs de Longeval ; de la Haye-Bertin ; sans nom ; Prouzel ; noble de 55 journaux de bois. — Fol. 9 : Amiens. Fiefs de la rente inféodée de 70 l. p. sur la maison et poids des halles ; aux souliers ; terre et seigneurie des Marconnelles. — Fol. 11. Avesnes, terre, châtelennie et seigneurie. — Fol. 11 v°. Bacouel, terre et seigneurie : Fiefs des deux moulins à eau ; aux Oisons. — Fol. 13 Beauval. Fief de Beauval. — Fol. 17. Belestre lès Pernois, fief, terre et seigneurie. Fief de Bauchuet. — Fol. 18 v°. Belloy sur Somme, terre et seigneurie. Fiefs du quint de Belloy ; de Bas-Ligny et champart de Belloy ; d'Hiencourt ; de Comble ; du Camp du Poivre ; de Belloy. — Fol. 27 v°. Belloy-St-Léonard, fief et seigneurie. — Fol. 28. Betembos, terre et seigneurie. — Fol. 28 v°. Bettencourt-St-Quin, terre et seigneurie. — Fol. 29. Blangy sous Poix, terre et seigneurie. — Fol. 29 v°. Bonneville, terre et seigneurie. Fief de deux rentes de 50 l. chacune. — Fol. 30 v°. Bougainville, terre et seigneurie. — Fol. 31. Breilly sur Somme, terre et seigneurie. Fief des Rippes. — Fol. 31 v°. Cavillon, fief, terre et seigneurie. Fief du Bourguet ; fief et seigneurie de Nantois ; fiefs de la Cense ; de Noé. — Fol. 38 v°. Caulières, terre et seigneurie. — Fol. 39 v°. Cempuis. Fief de Quénot. — Fol. 40. Chaussoy en Vimeu, terre et seigneurie. — Fol. 40 v°. Clairy, terre

et seigneurie. Fief de Tanfol. — Fol. 43 v°. Coin en Artois, terre et seigneurie. — Fol. 44. Coisy. Fief de Coisy-le-Neuf. — Fol. 50. Conty. Fief du Hamel ou du Hourdel de Conty. — Fol. 50 v°. Courcelles sous Thoix. Fief, terre et seigneurie de Zalleux. — Fol. 51. Croÿ sur Somme, terre et seigneurie. — Fol. 51 v°. Dreuil sous Molliens-Vidame, terre et seigneurie. Fiefs de la rente inféodée de 10 l. sur ladite terre et seigneurie ; de Fraisquartier ; de Romont. — Fol. 53 v°. Dreuil sur Somme, terre et seigneurie. Fiefs du Courant ; du Petit-Palais ; du Hangard ; de Cinq-Sault. — Fol. 58 v°. Estouvy, terre et seigneurie. Fief d'Estouvy. — Fol. 60. Étrejus. Fiefs du Bois du Mont d'Avesnes ; de la Queue d'Avesnes. — Fol. 61. Famechon sous Poix. Fiefs de partie de la seigneurie dudit Famechon ; d'un moulin à huile ; de l'Estang. — Fol. 60 v°. Fieffes, terre et seigneurie. — Fol. 63. Flesselles, partie de la terre et seigneurie. Fief de Cocquerel. — Fol. 64. Flesserolles, près Villers-Bocage. Fief de Flesserolles. — Fol. 64 v°. Flexicourt (Flixecourt), châtelainie. Terre et seigneurie de la Cour de Fief. Fiefs du Vieil Chasteau ; du Castelet ; de Hiaucourt. — Fol. 70. Fluy, terre et seigneurie. Fiefs d'Ipre ; du bois d'Ipre. — Fol. 71 v°. Folie-Condé, terre et seigneurie. Fiefs de Boncœur ; de deux journaux 1/2 de terre en la vallée de St-Pierre. — Fol. 73. Fourdrinoy, terre et seigneurie. Fiefs du Camp-Sombrin ; du Camp-Lépicier. — Fol. 84. Fréchencourt, terre et seigneurie. — Fol. 84 v°. Fricamps, terre et seigneurie. Fief, terre et seigneurie de Villebray ; fief du Rhin. — Fol. 112. Gouy-l'Hôpital, terre et seigneurie. Fief de Gribauval. — Fol. 113. Gournay, terre et seigneurie. — Fol. 114. Guignemicourt, terre et seigneurie. Deux fiefs de 100 l. de rente sur la terre et seigneurie dudit lieu ; fiefs de Guignemicourt ; de 24 journaux de bois et 4 journaux de terre, etc. — Fol. 116. Hainneville, paroisse de Revelles, terre et seigneurie. — Fol. 124 v°. Hangest sur Somme. Fief de Hoquincourt ; fief, terre et seigneurie de la Bosse ; fiefs Cahot ; de la maison de Vasseur ; de Bethenois ; Sanson. — Fol. 155. Havernast, terre et seigneurie. — Fol. 155 v°. Hocquincourt, terre et seigneurie. — Fol. 157 v°. La Cardonnette, terre et seigneurie. Fiefs de La Cardonnette ; de Prouzel lès Allonville. — Fol. 159 v°. La Chaussée-Tirancourt, terre et seigneurie. Fiefs de Rivière ; de Numel ; du champart de La Chaussée ; du Brochet ; de Monrefuge ; du four bannier de La Chaussée, d'une pièce de trois journaux de terre, près la Vallée du Four ; de la Porte ; du Petit Grenier ; de la cense Dubos ou Rouvroy ; de la rente de 16 l. 72 setiers de blé et 72 setiers d'avoine ; de 36 setiers de blé, 36 setiers d'avoine, un setier de pois et un porc gras.

— Fol. 186 v°. La Ferrière, terre et seigneurie. — Fol. 187. La Neuville lès Molliens en Beauvoisis, fief et seigneurie. — Fol. 187 v°. La Neuville-Maître-Bernard, dit Query-le-Vert, près Moreuil, fief, terre et seigneurie. — Fol. 188. La Vicongne, terre et seigneurie. — Fol. 188 v°. L'Étoile. Fief des marais de L'Étoile. — Fol. 189. Lignière-Châtellain, terre et châtelainie. Fief de la rente de 40 l. p. — Fol. 190. Lœuilly, terre et seigneurie. — Fol. 190 v°. Marlée, seigneurie réunie à la seigneurie et châtelainie de Lignière. — Fol. 191. Métigny lès Airaine. Fief de Mermont. — Fol. 191 v°. Molliens en Beauvoisis, terre et seigneurie. — Fol. 192. Molliens-Vidame, châtelainie. Fiefs Châtellain ; de Couturel ; Gamart ; d'Étouvy ; Bullo ; Le Deuvauquet ; d'une mesure appelée les Fossés de l'ancien château de Molliens ; Potron ; de Semeremesnil ; Accart ; du Bois Descamps ; de 20 journaux dans le bois Delville ; de deux journaux audit bois ; du Bois Desjardins ; du bois du Deffoy ; d'une mesure, rue du Poirier, dite de France, à Molliens ; de deux journaux de terre près du Bois Descamps ; de 4 journaux de terre au canton nommé Bussoyer ; Dessaux ; Pothus ; du Boisle. ou l'Évesque ; du Bois Gruy ; de Moreaucourt. — Fol. 235. Monchy-Frémont. — Fol. 235 v°. Monsure. Fief de Béthélesart ou Berténéchart. — Fol. 236. Montagne et Warlus. Fief de Noirgeuil et Martaineville. — Fol. 286 v°. Montenois, terre et seigneurie. — Fol. 287 v°. Nampty. Fief du cours d'eau descendant de la Selle pour faire marcher le moulin de Rigauville. — Fol. 288. Oissy, terre et seigneurie. — Fol. 288 v°. Olincourt. Fief d'Aleume de Metz. — Fol. 289. Picquigny, baronnie. Fiefs du revenu des prébendes de la collégiale St-Martin de Picquigny ; de deux prébendes vicariales à ladite collégiale ; de 25 verges d'aire, sous le chemin de Notre-Dame-sur-le-Mont ; du sergent féodal ; de la maison dite Ste-Marguerite ; de la Justice ; du Petit-Cerf ; sur le Mont ; de la Vigne ; du Vaugent ; de Saint-Christ ; de la Vallée du Bois de Fontaine ; d'une pièce de 3 journaux, 13 verges de terre. — Fol. 310. Pissy, terre et seigneurie. — Fol. 310 v°. Poix. Fief et prairie de Blangy. — Fol. 311. Poullainville. Fiefs de Labbeville ; Dabbeville. — Fol. 313. Prouzel au Val. Fief du moulin de Prouzel au Val. — Fol. 313 v°. Querrieux, terre, seigneurie et marquisat. Fiefs Poiré ; d'un mesure à Querrieux. — Fol. 315. Quesnel, paroisse de Ver, fief, terre et seigneurie. — Fol. 315 v°. Quesnoy lès Airaines, terre et seigneurie. Deux fiefs de 100 et 50 l. de rente. — Fol. 316 v°. Quevauvillers. Fief sis

à Quevauvillers. — Fol. 317. Rainneville. Fief de Beauvoir-l'Abbaye. — Fol. 317 v°. Renancourt. Fief des deux moulins de Renancourt. — Fol. 318. Revelles. Fief de Boussicourt lès Revelle. — Fol. 318 v°. Riencourt, terre et seigneurie. Terre et seigneurie de St-Léger. — Fol. 319 v°. Rivery, terre et seigneurie. Fief de 7 journaux de terre. — Fol. 320 v°. Rivière et Bettencourt, terre et seigneurie. — Fol. 321. La rivière de Selle. — Fol. 321. La rivière de Selle. — Fol. 321 v°. Rôt lès Usenneville, paroisse de Fresmontiers, fief noble et fief abrégé. — Fol. 322 v° Rozel, fief. — Fol. 323. St-Aouin, terre et seigneurie ; fief de Tronquoy. — Fol. 324. St-Gratien, partie de la terre et seigneurie. — Fol. 324 v°. St-Maulvis. Fief de l'ancien moulin d'Avesne. — Fol. 325. St-Pierre-à-Gouy. Fief des Cameaux. — Fol. 325 v°. St-Sauveur, terre et seigneurie. — Fol. 326. St-Vast, terre et seigneurie. Fiefs des bois d'Acon ; des prés d'Acon ; de Fauchamps ; d'une mesure et 20 journaux de terre. — Fol. 353. Ste-Grée (Ste-Segrée), fief et seigneurie. — Fol. 353 v°. Saleux, terre et seigneurie. Fiefs de Gramont ; d'une pièce de 7 quartiers de terre ; d'un enclos et jardin ; de 10 journaux de terre, etc. ; de la Bailly ; des moulins de Salouel. — Fol. 358 v°. terre et seigneurie. — Fol. 359. Sesseval de Sessemont, terres et seigneuries. Fief d'une pièce de 50 journaux de bois. — Fol. 360 v°. Seux, terre et seigneurie. — Fol. 361. Soues. Fief du Mesnil. — Fol. 366. Tagny (Taisnil), terre et seigneurie. Fiefs de la rente de 28 écus d'or ; de la rente de 16 l. ; de 109 journaux au Bois des Routieux ; du Bois Desjardins. — Fol. 368 v°. Talmas, terre et seigneurie. — Fol. 369. Tilloy, terre et seigneurie. Fiefs de Tilloy ; de Hourdel. — Fol. 371 v°. Tirencourt, le hameau. Fief de Rivière. — Fol. 371. Valdemaison, terre et seigneurie. — Fol. 373 v°. Velennes, terre et seigneurie. — Fol. 374. Viefvillers. terre et seigneurie. — Fol. 374 v°. Vinacourt, châellenie. Fief, terre et seigneurie de la forêt de Vinacourt. Fiefs de la rente de 75 l. par an ; des Champs ; du Bois d'Izeux ; de Perluet. — Fol. 378. Wagnast ou Havernas, paroisse de Halloy, fief, terre et seigneurie. Fiefs de Belloy ; de 14 journaux de terre au Champ des Clercs. — Fol. 390. Wailly, terre et seigneurie. Fiefs du tiers de la dîme inféodée ; d'une portion de la rivière de Selle, des Estoquis de Conty à Lœuilly. — Fol. 392. Wiry au Val et au Mont. Fief de 16 journaux de bois et terres.

E. 144. (Registre.) — In-fol., 423 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Répertoire des titres de la baronnie de Picquigny. — Fol. 1. « Propriété, droits et privilèges de ladite baronnie. Un ancien cartulaire écrit en lettre gothique, vulgairement appelé le Livre Rouge,

duquel il y a copie en parchemin, couvert d'un veau rouge, au commencement duquel registre en coppie sont les écussons et armoiries des seigneurs de Picquigny, Ally et de feu Mgr le mareschal de Chaulnes. » Analyse des pièces transcrites audit cartulaire. — Fol. 29. « Un répertoire des titres de la baronnie de Picquigny, fait par le sieur Roussel, baillif de Picquigny, en 1648. » — Fol. 30. « Un ancien cartulaire écrit en gothique sur vélin couvert de bois, avec une peau de bazanne, sur laquelle est empreint les armoiries de la maison de Picquigny, icelluy cartulaire contenant les droits de La Chaussée de Picquigny, d'Ailly, du vidamé d'Amiens, de Moliens, d'Oysy, d'Hangest et de Bichecourt, icelluy cartulaire non datté... Un livre en parchemin, couvert de bois et de veau rouge, avec des attaches servant de bouchet, estant un registre en parchemin des coutumes générales et locale des ville, baronnie, chastellenie et seigneurie de Picquigny, de l'an 1507 ; au 1^{er} feuillet duquel registre sont enluminez les armes d'Ailly, Crèveœur et Picquigny, et à la teste de chaque coutume locale, sont empreintes les armes de Picquigny, Vinacourt et La Broye. » — Fol. 30 v°. « Un registre commenceant en novembre 1572, quy contient lettres de provision tant pour institutions de prébendes, chapelles, institutions d'officiers, que autres choses. Plus un autre registre concernant les antiquités et alliances des vidames d'Amiens, seigneurs de Picquigny, iceluy registre rédigé par M^e François Le Tellier, baillif de Picquigny. » — Fol. 31 v°. « Réliefs de la baronnie de Picquigny, pris par les seigneurs de ladite baronnie de l'évesché d'Amiens, dont elle relève à cause du bras de St Firmin. Copie du traité fait entre Jean, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, et Guillaume, évesque d'Amiens, du consentement des doyen, chanoines et chapitre de Nostre-Dame de ladite ville, en janvier 1302, dont l'original est aux archives de l'évesché d'Amiens, duquel traité ensuit la copie traduite de l'ancienne langue picarde, en langage vulgaire et intelligible » ; ladite traduction y transcrite. — Fol. 39. « Tiltres de propriétés des droits d'acquits, de péage et pontenage sur la rivière de Somme à cause de la chaisne et pont de Picquigny. » — Fol. 46. « Tiltres de la rivière de Selle faisant partie de la baronnie de Picquigny, commenceant à l'estoquy de Conty, en descendant jusqu'au pont de Mioire. » — Fol. 50 v°. « Vidamé d'Amiens. Tiltres des droits du vidamé. » — Fol. 51. « Salouel et moulins de Salouel sur la rivière

de Selle. Moulin d'Arnencourt (Renancourt) scitué sur la rivière de Selle. » — Fol. 53. Droits des vidames dans la ville d'Amiens. — Fol. 55. « Droits sur les boulangers d'Amiens ». — Fol. 55 v°. « Ancienne maison du Vidamé dans la ville d'Amiens. » — Fol. 56. « Mesurage et sterage du Vidamé. » — Fol. 60 v°. « Rachat du droit de picquetage. » — Fol. 61. « Steriers et francs sergents du Vidamé. » — Fol. 61 v°. « Répertoires des fiefs. Registres aux reliefs, contracts, saisines et dessaisines des terres et fiefs mouvants de la baronie de Picquigny. » — Fol. 62 v°. « Tiltres du domaine utile de la baronie de Picquigny. » Comptes. — Fol. 73 v°. « Adjudications, baux à cens, déclarations et autres tiltres. » — Fol. 81 v°. « Terres et seigneuries faisant partie du domaine de la baronie de Picquigny. » 1° « Terre et seigneurie de Vinacourt. (Titres de propriété.... Moulin.... Chapitre.... Fondation d'une chapelle.... Hôpital.... Dours-le-Secq réuni à Vignacourt.... Mesure au marc de Vignacourt... Parc.... Registres aux reliefs, saisines et dessaisines des terres et fiefs mouvant de Vignacourt.... Domaine utile.... Baux à cens.... Déclarations des terres et héritages chargés de censives et champarts, tenus de Vignacourt.... Sentences de condamnations pour arrérages de censives des terres, mesures ou héritages tenus en coterie de Vignacourt). — Fol. 111. 2° « Terre et seigneurie de Flixcourt. (Titres de propriété). — Fol. 127. 3° « Terre et seigneurie de Moliens-Vidame. » (Titres de propriété.... Champart.) — Fol. 137 v°. 4° « Terre et seigneurie d'Ally » sur Somme. (Titres de propriété.... Écrous et déclarations des terres en roture chargées de champart et censives envers les terres et seigneuries d'Ailly, Breilly, Rondelle et Toulay.... Baux à cens.) — Fol. 161. 5° « Terre et seigneurie de Breilly. » (Titres de propriété.) — Fol. 162 v° 6° « Terre et seigneurie de St-Sauveur. » (Titres de propriété.) — Fol. 168. 7° « Ferme de Toullay. » — Fol. 173. 8° « Terre et seigneurie de St-Vaast. » (Titres de propriété). — Fol. 177. 9° « St-Pierre-à-Gouy. » — Fol. 180. « Terres, seigneuries et fiefs nouveaux et relevans directement de Picquigny. Fief aux souliers, qui s'estend sur la prévosté de la ville d'Amiens et sur le droit et estalage des souliers par les cordonniers. » Fol. 181. « Fief de cinquante journeaux de bois scis à Allonville. » Fol. 182. Fief d'Ally, scis à Flesselle. » Fol. 183 « Fief de la terre et seigneurie d'Avesnes. » Fol. 185 v°. « Fiefs des bois et prez d'Ascon. » Fol. 189. « Fief de la terre de Bonneville. » Fol. 190. « Fief de la Fèvre de Blangis, en partie. » Fol. 191. « Fief de partie de la terre de Bouquainville. » Fol. 192. 9° « Fief de la terre

de Belestre. » Fol. 193. « Fief de partie de la terre de Belloy sur Somme et des marais en entier. » Fol. 194. « Fief du quint de Belloy sur Somme. » Fol. 194 v°. « Fief Boussicourt scis à Revel. » Fol. 195 v°. « Fief Betenois scis à Hangest. » Fol. 198. « Fief Bourguet, scis à Cavillon. » Fol. 199. « Fief du quint de Bourguet, scis à Cavillon. » Fol. 199 v°. « Fief de la terre de Béthencourt. » Fol. 200 v°. « Fief de Boncœur, scis à Folly. » Fol. 201. « Fief de la terre de Belloy-St-Liénard, tenus par indivis de Picquigny et de la principauté de Poix. » Fol. 202 v°. « Fief de partie de dix-neuf journeaux de terres scituez à Beauval. » Fol. 202 v° « Fief de la terre de Bacouel. » Fol. 203 v°. « Fief des bois de Bacouel, et d'un autre fief d'une rente de 80 l. inféodée sur le péage de Picquigny. » Fol. 204. « Quatre fiefs scis à Bacouel, appelez fiefs aux Oysons. » Fol. 204 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Bethenbois. » Fol. 205. « Fief de Beauvoir-l'Abaye, près Cardonnette, et Rayneville. » Fol. 208. « Fiefs de partie de la terre de Caulière tenus de Picquigny. » Fol. 208 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Crouy. » Fol. 209. « Fief de la terre et seigneurie de Chaussoye. » Fol. 209 v°. « Fief du champart de la Chaussée. » Fol. 210 v°. « Fief de partie de Coissy le Neuf. » Fol. 211. « Fief Chastelet ou Castelet séant à Flixcourt. » Fol. 212. « Suite du fief du Chastelet ou Câtelet, séant à Flixcourt, et fief de partie du Camp du Poivre. » Fol. 213. « Fief du Camp du Poivre scis à Belloy, divisé en plusieurs fiefs. » Fol. 215 v°. « Fief Cinq-Saulx, scitué entre Drœuil et Ally. » Fol. 216. « Fief des Champs et fief du bois d'Iseux, plus quatre fiefs abrégés mouvants de Vinacourt, et un autre fief à plein hommage mouvant de Vinacourt. » Fol. 218 v°. « Fief de la terre de Cavillon. » Fol. 220. « Fief Coquerelle, scis à Flexelle. » Fol. 220 v°. « Fief de la terre de Cardonnette. » Fol. 221. « Fief séant à la Cardonnette et Coisy. » Fol. 222. « Autre fief sans nom scéant à la Cardonnette. » Fol. 222 v°. « Autre fief sans nom séant à la Cardonnette. » Fol. 223. « Autre fief sans nom scéant à la Cardonnette, mouvant de Picquigny. » Fol. 224. « Fief Courtieux-Fleury scis à Lignièrès. » Fol. 224 v°. « Fief Chastellin, scis à Moliens-Vidame. » Fol. 225 v°. Fiefs de la terre de Cléry, de la forêt d'Ally et des bois des Ailles. » Fol. 227. « Fief de la terre et seigneurie de Drœuil sur Somme. » Fol. 228. « Fief Dessauls scis à Moliens-le-Vidame. » Fol. 229. « Fief du Camp Lépicier

scitué à Fourdrinoy. » Fol. 230. « Fief Durin séant à Fricamps. » Fol. 231. « Fiefs d'Annaquet scis à Moliens-le-Vidame. » Fol. 232. « Fief de la terre d'Étouvvy sur Somme. » Fol. 233. « Fief du Quint d'Étouvvy. » Fol. 233 v°. « Fief à Étouvvy. » Fol. 234. Id Fol. 235. « Fief Étrées, scis à Lignièrès. » Fol. 236. Fiefs Étouvvy, Bullot, Damvauquet, avec un fief abrégé scitué à Moliens-le-Vidame. » Fol. 237 v°. « Fief de la terre de Folly, tenu en deux pleins hommages. » Fol. 238. « Fief de la terre de Fluy. » Fol. 239. « Fiefs séants à Fluy. » Fol. 239. « Fiefs d'Ipre séant à Fluy. » Fol. 240 v°. « Fief de la forest de Vinacourt et terres y jointes. » Fol. 242. « Fief scitué au village de Famechon. » Fol. 242 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Fréchencourt. » Fol. 243. « Fief d'une rente inféodée sur Fréchencourt. » Fol. 243 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Fourdrinoy. » Fol. 245. « Fief de la terre de Ferrière. » Fol. 245 v°. « Fief de la partie de la terre de Fricamps. » Fol. 246 v°. « Fief de la terre de Gournay. » Fol. 247 v°. « Fief sans nom séant à Gauvillers ou Guevauvillers. » Fol. 248. « Fief Grigny scis à Fricamp. » Fol. 248 v°. « Fief de la terre de St-Gratien. » Fol. 249. « Quatre fiefs, le 1^{er}, fief à St-Gratien, le 2^e, fief Longueval, le 3^e, La Haye-Bertin, le 4^e, dix journaux de terre assis au terroir de Prouzel lez Allonville, et vingt-neuf assis au-dessus desdits dix journaux. » Fol. 250 v°. « Fief Saint-Grez. » Fol. 251. « Fief de la terre de Gouy. » Fol. 252. Fief Hangard, sis à Dreuil Fol. 253. « Fief abrégé d'une maison séante à Hangest. » Fol. 254 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Hocquincourt » Fol. 255 v°. « Fief Hourdel, autrement dit Sacquépée dit le Camp du Quesne. » Fol. 256. « Fief de la terre et seigneurie de Hayneville. » Fol. 262. « Fief de la terre de Havernast. » Fol. 262 v°. « Fief abrégé séant à Havernast et à Tagny. » Fol. 264. « Fief appelé la Cour de Fief. » Fol. 264 v°. « Fief de la terre de Lignièrès, tenu en pairie de Picquigny. » Fol. 265. « Fief d'une rente inféodée sur Lignièrès. » Fol. 265 v°. « Autre fief d'une rente inféodée sur la terre de Lignièrès. » Fol. 266 v°. « Fief Lourdel séant à Soues. » Fol. 268. « Fief des marais de L'Étoile. » Fol. 268 v°. Fief de la terre de Montenoÿ tenue en six fiefs à plein hommage et six fiefs abrégés. » Fol. 269 v°. « Trois fiefs séants à Montenoÿ. » Fol. 270. Fief de la terre de Moliens en Beauvoisis. » Fol. 271. « Fief de Mermont séant à Métigny. » Fol. 272. « Fief Marconnel. » Fol. 273. « Fief Moreaucourt scis à Moliens-le-Vidame, divisé en

plusieurs parties. » Fol. 274. « Autre fief sans nom scis à Moliens-le-Vidame. » Fol. 274 v°. « Deux fiefs sans nom séants à Moliens-le-Vidame. » Fol. 275. « Fief Nantois avec un fief abrégé séants à Cavillon. » Fol. 276. « Fief Numel scis à La Chaussée, tenu en plein hommage, et deux autres fiefs abrégés, l'un nommé le fief du Brochet, et l'autre, le fief du Four bannier. » Fol. 276 v°. « Fief Noirguelle-Monteneville. » Fol. 277 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Neuville en Beauvoisis. » Fol. 278. « Fief Neuville-Bernard ou Quiry-le-Vert. » Fol. 280. Fief Petit Grenier. » Fol. 280 v°. « Fief des bois de Pierre Cleuet. » Fol. 282. « Fief de la terre de Pissy. » Fol. 283. « Fief Prouzel lez Cardonnette. » Fief de la Porte, scis à La Chaussée de Picquigny. » Fol. 284. « Fief du moulin et pesche de Prouzel. » Fol. 284 v°. « Fief de Prouzel lez Rivery. » Fol. 285. « Fief d'une maison scise à Picquigny. » Fol. 285 v°. Id.... Fol. 286. Id.... Fol. 286 v°. Id.... Fol. 287. « Fief de la justice, consistant en une maison scize à Picquigny. » Fol. 287 v°. « Fief qui se consiste aux poids des halles de la ville d'Amiens. » Fol. 289 v°. « Fief de la terre de Quesnel. » Fol. 290. « Fief Quesnots scis à Cenpuis. » Fol. 290 v°. « Fief de la terre de Quesnoÿ sur Airaines tenue en deux fiefs. » Fol. 291 v°. Fief de deux rentes inféodées sur la terre de Quesnoÿ. » Fol. 292 v°. Fief de la terre de Querrieux. » Fol. 293 v°. « Fief abrégé séant à Querrieux. » Fol. 294 v°. « Fief de la terre de Rivery. » Fol. 295. « Fief de Rost. » Fol. 296 v°. « Fief Romont scitué à Drœuil sous Moliens-le-Vidame. » Fol. 297. « Fief Rumigny. » Fol. 297 v°. « Fief à Renencourt. » Fol. 298. « Fief de la terre de Rivière. » Fol. 299. Fief abrégé des Routieux des Vaux, séant à Tagny. » Fol. 300. Fief de la terre de St-Ouen. » Fol. 300 v°. « Fief séant à St-Ouen. » Fol. 301. « Fief Sanson scitué à Hangest, divisé en plusieurs parties. » Fol. 302. Fief de la terre de Saveuse. » Fol. 302 v°. « Fief de la terre de Saleux. » Fol. 303. « Fief de Surmont. » Fol. 304. « Fief de la terre de Sesseval. » Fol. 305. « Fief des bois de Sesseval scis au terroir de Briquemessnil. » Fol. 306. « Fief à Sesseval tenu de Picquigny. » Fol. 306 v°. Id.... Fol. 307. « Fief de la terre de Seux. » Fol. 307 v°. « Fiefs des moulins de Salouel, sur la rivière de Selle. » Fol. 308. « Fief abrégé séant au terroir de Salouel. » Fol. 309. « Fief Tanfol, sis au terroir de Cléry. »

Fol. 310. « Fief de la terre de Tilloy. »..... Fol. 310. « Fief Tanfroid séant à Moliens-le-Vidame. ».... Fol. 311. « Fief du Tronquois scis à St-Ouen. »... Fol. 311 v°. « Fief de la terre de Talmas, mouvant par indivis de Picquigny et de Corbie. ».... Fol. 312. « Fief de la terre de Tagny. »... Fol. 313. Fief d'une rente inféodée sur Tagny. ».... Fol. 313 v°. Id.... Fol. 314 v°. « Fief sur le travers de Vinacourt. ».... Fol. 315. « Fief de la terre de la Vigogne. ».... Fol. 316. « Fief de la Vigne, fief de la Justice et fief de Notre-Dame de Surmont. ».... Fol. 317. « Fief de partie du fief de la Vigne. ».... Fol. 317. « Fief de Ville en Bray, scis à Fricamp. ».... Fol. 318. « Fief de la terre de Vuailly. ».... Fol. 318 v°. « Fief des dixmes de Vuailly. ».... Fol. 319. « Fief en partie du fief de Vaugen. ».... Fol. 319 v°. « Fief à Vuiry au Val. ».... Fol. 320. « Fief scis à Veleinnes. ».... Fol. 320 v°. « Fief de la terre et seigneurie de Vievillez. ».... Fol. 321 v°. « Fief de Valdemaïson, consistant en champart, et divisé en plusieurs fiefs. ».... Fol. 323. « Fief de la terre de Wagnast. ».... Fol. 323 v°. Fief abrégé scis à Wagnast. ».... Fol. 329. Terres et fiefs mouvants et relevant de Vinacourt... Agneux, scitué au bout de la ville de Flixcourt, »... Fol. 330. « Fief Aubigny lès Pierregot. ».... Fol. 331. « Fief Bussy lès Hérisart. ».... Fol. 332. « Fief Brehagnon. ».... Fol. 333. « Fief Butin séant à Vinacourt. ».... Fol. 334. « Fief des Boisleaux scis à Pernois. ».... Fol. 335. « Fief Bouchon. ».... Fol. 336. « Fief Bertanglé. ».... Fol. 337. « Fief des bois de la Chaîne. ».... Fol. 339. « Fief Bussiton, du Moulin, et du fief de Mets. ».... Fol. 339 v°. « Fief de la terre de Boutillierie. ».... Fol. 340 v°. « Fief des bois de Bachimont. ».... Fol. 341 v°. « Fief Berneville. ».... Fol. 343. « Fief de partie la terre de Contay. ».... Fol. 344. « Fief du Cloistre. ».... Fol. 345. « Fief de la Chaussée. ».... Fol. 346 v°. « Fief de Crouy en Santerre. ».... Fol. 347 v°. « Fief de la terre de Canaples. ».... Fol. 348 v°. « Fief de la terre d'Hérisart. ».... Fol. 349. « Fief de Doure et du Candas. ».... Fol. 350 v°. « Fief d'Ambreville et fief abrégé appelé Follemprise. ».... Fol. 352 v°. « Fief des Essars. ».... Fol. 355. « Fief de Follemprise divisé en plusieurs parties. ».... Fol. 356. « Fief de Flesselles. ».... Fol. 356 v°. « Fief de la Fontaine. ».... Fol. 357. « Deux fiefs sans nom séants à Flixcourt. ».... Fol. 358. « Fief sans nom séant à Flixcourt ».... Fol. 358 v°. « Deux fiefs sans nom séant à Flixcourt. ».... Fol. 359. « Fief de 14 journaux de prez séant à Foly-Condé. ».... Fol. 360. « Fief de Folly ».... Fol. 360 v°. Fiefs sans nom sis à Flixcourt. ».... Fol. 361 v°. « Fief sans nom séant à Folly. ».... Fol. 362. « Fief Festonval scis à Pierregot. »....

Fol. 363. « Fief séant à St-Gratien. ».... Fol. 364. « Fief Grandhomme. ».... Fol. 364 v°. « Fief nommé la Grue. ».... Fol. 366. « Fief Hornast divisé en plusieurs parties. ».... Fol. 367. « Fief Hohecorne. ».... Fol. 368. « Fief Hémont. ».... Fol. 369. « Fief Haudicourt et Couan. ».... Fol. 371. « Fief Lallemand. ».... Fol. 372. « Fief Lépinette. ».... Fol. 372 v°. Partie des fiefs Lorsignol, Couan, Ambreville et Haudicourt. ».... Fol. 373 v°. « Fief La Motte-Chelly. ».... Fol. 374 v°. « Fief Milly ».... Fol. 375 v°. « Fiefs de Moliens aux Bois et à Moliens au Val. ».... Fol. 376 v°. « Fief sans nom séant à Moliens aux Bois. ».... Fol. 377 Id.... Fol. 377 v°. « Fief de la terre de Marchéleuve. ».... Fol. 378. « Fief Montonvilliers. ».... Fol. 379. Fief Montrelet. ».... Fol. 381. « Fief Obvillers. ».... Fol. 382. « Fief du Petit Obigny. ».... Fol. 383. « Fief de la terre Orbendat. ».... Fol. 384. « Terre de Prouzel au Mont et au Val. ».... Fol. 385. « Fief Pincherot. ».... Fol. 385 v°. « Fief Pelleux. ».... Fol. 386. « Fief Pellez. ».... Fol. 387. « Fief de partie du domaine de Pierregot. ».... Fol. 388. « Fief sans nom séant à Pierregot. ».... Fol. 389. Id.... Fol. 389 v°. « Fief de la terre du Hamel en Pont-de-Metz. ».... Fol. 391 v°. « Fief des bois de Rivery. ».... Fol. 392. « Fief-Rozel consistant en champart. ».... Fol. 392 v°. Fief Rattron scis à Pierregot. ».... Fol. 393 v°. « Fief de la terre de Renneville. ».... Fol. 394. « Fief de la terre de Rumigny. ».... Fol. 395. « Fief de la terre de Rubemprez. ».... Fol. 396. « Fiefs de St-Sollieu, des Routieux lès St-Sollieu, de Hornast, de Mets et de Valdencourt. ».... Fol. 397 v°. « Fief du bois de Salouel ou Quint de Canaples. ».... Fol. 398 v°. « Fief du tonnellieu de St-Riquier. ».... Fol. 400. « Fief de Vuarluzel et Lossignol, avec partie du fief de Vadencourt, divisé en plusieurs fiefs. ».... Fol. 402. « Fief de Vadencourt scis à Vinacourt, divisé en plusieurs fiefs. ».... Fol. 404. « Fief des bois de la Vigogne séant à Vinacourt. ».... Fol. 405. « Fief sans nom séant à Vaux, nommé à présent Friaucourt. ».... Fol. 406. « Fief sans nom séant à Vaux. ».... Fol. 407. « Fief sans nom au terroir de Ville lez Flixcourt, sur le Ponthieux. ».... Fol. 407. « Fief sans nom scis à Vinacourt. ».... Fol. 408 v°. Id.... Fol. 409. Id.... Fol. 409 v°. Id.... Fol. 410. Id.... Fol. 410 v°. Id.... Fol. 411. Id.... Fol. 411 v°. Id.... Fol. 412. Id.... Fol. 412 v°. Id.... Fol. 413. Id.... Fol. 413. « Fiefs sans noms scis au terroir de Vinacourt, deux nobles et les autres abrégés. »

.... Fol. 415. Fief au lieu dit la Fosse de Routieux, avec quatre autres fiefs appartenants au sieur de la Houssaye, dont un est appelé le fief des Bois Thibault, et les autres, sans noms. ».... Fol. 416. « Quatre fiefs scis à Vinacourt. ».... Fol. 416. v°. « Fiefs mouvans d'Ailly.... Fief de la terre de Guinemicourt. ».... Fol. 417. « Fief à Guinemicourt. ».... Fol. 418. Id.... Fol. 418 v°. « Fief d'une rente inféodée sur la terre de Guinemicourt. ».... Fol. 419. « Fief Descameaux. ».... Fol. 419 v°. « Fief séant à Droeuil. ».... Fol. 420. « Fief de St-Crist. ».... Fol. 420 v°. « Fief de la Boche, scitué à Hangest sur Somme. ».... Fol. 421. « Fief de la Bailly. ».... Fol. 422. « Fiefs mouvants de Breilly.... Fief Dezaleux. ».... Fol. 422 v°. « Fief Courcelle. ».... Fol. 423. « Fiefs mouvants de St-Vaast.... Fief sans nom et abrégé, scéant à St Vaast. »

E. 145. (Registre.) — In-fol., 96 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Baronnie de Picquigny, titres de propriété, 1^{er} volume. — Picquigny (incomplet).

E. 146. (Registre.) — In-fol. 427 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Baronnie de Picquigny. Titres de propriété. 2^e volume. — Fol. 1. « Toullay. » — Fol. 33. « Ailly » sur Somme. — Fol. 260 v°. « Droeuil sur Somme. » — Fol. 272. « Montiers. » — Fol. 276. « Breilly. »

E. 147. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1713. — « État des registres aux reliefs, saisines et dessaisines, aveus, dénombremens et déclarations tirez du trésor des archives de Mgr le duc de Chaulnes à Paris, que mondit seigneur a fait porter avec luy à Picquigny le 21 juillet 1713, pour les mettre ez mains du sieur Lambert, son procureur fiscal général de sa baronnie de Picquigny, à la charge par ledit sieur Lambert de renvoyer le tout dans six mois au plus tard, pour estre remis ausdites archives. »

BOUZIER.

E. 148. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 7, papier.

1588-1671. — Constitution d'hypothèque pour sûreté de 25 écus d'or de rente dus à Antoine Bouzier, maieur de Ham, par Pasquier Destaing, laboureur à Méreaucourt et par Toussaint Cornet, laboureur à Douvieux, paroisse de Monchy-Lagache, ses vendeurs, par-devant Jean Molin, « lieutenant du bailly de Monchy-Lagache, pour noble seigneur Jacques de Lamet, escuyer, seigneur dudit Monchy et fiefz, et encoire plus ancien

eschevin et juge, pour l'absence de Pierre du Mont, lieutenant de la marerie de Douvieux ; pour MM. de chappitre de Noyon, seigneurs d'icelle marerie. » 15 octobre 1588. — Acte par lequel Jean Cailleu, greffier de Monchy-Lagache, et sa femme, reconnaissent devoir à Antoine Bouzier, maieur de Ham, la somme de 242 écus d'or soleil. Ham, 11 mai 1596. Traces de sceau. — Affiche manuscrite portant avis de la vente d'immeubles y désignés, à la requête de M^e Antoine Bouzier, maieur de Ham. 20 juin 1599. — Cession et transport fait par Isaac Descauques, laboureur à Berteaucourt, et sa femme, à Antoine Bouzier, ancien maieur de Ham, de tout le droit de reliquat de compte, en quoi feu Toussaint Cornet pouvait être redevable envers eux. 7 janvier 1600. — Bail par Antoine Bouzier, maieur de Ham, de terres y désignées, sises à Monchy et Méreaucourt. 18 novembre 1602. — Bail desdites terres, par le même. 22 juillet 1615. — Bail desdites terres par Antoine Bouzier, ancien maieur de Ham. 27 juillet 1671, — etc.

E. 149. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1596-1670. — Contrat de mariage entre Robert Chocquet, licencié ès lois, procureur du Roi en la ville de Péronne, et Françoise Bouzier, fille d'Antoine Bouzier, maieur de Ham, et d'Antoinette Troussel. 1^{er} janvier 1596. — « Estat des surcens et rentes de la succession M. le maieur Bouzier, vivant seigneur d'Estouilly, ensemble les arréraiges, quy en sont deubz jusques au jour de son décedz advenu le dernier jour d'aoust mil VI^e vingt-trois. » — Acte de partage entre les héritiers d'Antoine Bouzier, sieur d'Étouilly, maieur de Ham, décédé le 31 août 1623. Ham, 25 octobre 1623. — « Extraict de certain contract de partage receu par de Tascherois et Bottée, notaires royaux en la ville de Han, le XXV^e jour d'octobre M VI^e vingt et trois, entre noble homme Jacques Barat, conseiller, secrétaire du Roy et de ses finances, et ses cohéritiers en la succession de feu noble homme Anthoine Bouzier, seigneur d'Estouilly. » 28 novembre 1623. — Bail de terres à Trefcon, Tertry et environs. Péronne, 23 février 1624. — Échange entre Jacques Barat, conseiller et secrétaire du Roi et de ses finances, maison et couronne de France, résidant à Paris, Robert Choquet, conseiller du Roi, son procureur à Péronne et maieur de ladite ville, père et tuteur de ses enfants, et de feu Françoise Bouzier, d'une part, et noble homme Guy

Poulet, seigneur de Monteville, lieutenant général pour le Roi au comté de Marle et châellenie de La Fère, demeurant à Laon, de l'autre, de deux parts sur cinq de la terre et seigneurie de Canlers, contre 193 l, 15 s. de rente. Ham, 7 août 1624 (copie collationnée du 30 janvier 1664). — Acte de partage entre les héritiers de feu Antoine Bouzier, seigneur d'Étouilly et maieur de Ham. 28 juin 1628 (copie collationnée du 30 janvier 1664). — Vente par Marguerite Bouzier, veuve de noble homme Jacques Barat, demeurant à Paris, rue Quinquempoix, à Jean Vinchon, laboureur à Trefcon, et à Antoine Frizon, même état à Beauvoir. 10 septembre 1630. — « Inventaire des titres et papiers que M. Chocquel, président, lieutenant général de Péronne, a mis ès mains de René Chappuy, écuyer, seigneur de Morton, tant en son nom que comme procureur de dame Margueritte Chappuy, vefve de feu Paul Le Noir, écuyer, sieur de Padeloup, mère et tutrice des enfants dudit feu. » 11 décembre 1670. — « État des rentes escheues à Mons. Chocquet. » XVII^e s.

E. 150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 9, papier.

1599-1649. — Contrat de mariage entre Jacques Barat, secrétaire de la chambre du Roi, trésorier-receveur et payeur des gages et droits des conseillers au Grand Conseil, et Marguerite Bouzier, fille d'Antoine Bouzier, ancien maieur de Ham et d'Antoinette Troussel. Ham, 31 octobre 1599 (copie collationnée du 3 mars 1625). — Testament de Marguerite Bouzier, disposant, entre autres choses, que, si elle vient à décéder à Paris, son corps soit inhumé dans l'église St-Nicolas (des Champs ?), sa paroisse, à côté de feu M. Barat, son mari. 1^{er} août 1632. — Autre testament de la même. Paris, 6 novembre 1643. — Autre testament de la même Paris, 12 novembre 1643. — Donation par Marguerite Bouzier, veuve de noble homme Jacques de Barrat, à Jean Chocquel, écuyer, de tous ses biens meubles, acquets, conquets et immeubles, sous réserve d'usufruit durant sa vie. Péronne, 25 mai 1644. — Partage de la communauté de Marguerite Bouzier et de feu Jacques Barat, son mari. 19 juillet 1646. — Testament de Marguerite Bouzier, veuve de Jacques Barat. Péronne, en la maison de M^e Antoine Chocquel, doyen de St-Fursy de Péronne. 10 janvier 1649. — « Mémoire à M. Chibert pour le partage d'entre M^{lle} Barat et les héritiers feu M. Barat, en conséquence de la sentence des resquestes du pallais du 22^e novembre mil six cens quarante et ung, et arrest de Nosseigneurs de la court, des 31^e mars et

7^e septembre 1643. » XVII^e s. — « Lot des héritiers de feu M^e Jacques Barat, monte à 49,476 l. », — etc.

E. 151. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1604-1769. — Douvieux. — Bail à surcens par Antoine Bouzier, maieur de Ham, à Christophe Cornet, cordonnier à Douvieux, paroisse de Monchy-La-gache, d'un héritage sis audit Douvieux. 1^{er} décembre 1604. — Échange entre Élisabeth-Françoise de Liégeois, veuve de Paul-François de Parel Bardouaise de Montault, écuyer, lieutenant de Roi et commandant de la ville et gouvernement d'Avesne en Hainaut, et M^e Dominique-Louis-Philippe-Paul-François de Parel Bardouaise de Montault, chanoine de St-Fursy de Péronne, d'une part, et Jean-Antoine Choquel, seigneur de Courcellette, et Marie de Corvisier, son épouse, par procuration, de l'autre, de 67 verges de terre, mesure du Meige, au terroir de Douvieux, contre pareille quantité de terres à Fley. Château de Courcellette, 14 juillet 1769, — etc.

E. 152. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1620-1622. — Flez. — Bail par Antoine Bouzier, maieur de Ham, de six quartiers de terre labourable sis à Flez, paroisse de Monchy-Lagache. 13 février 1620, — etc.

E. 153. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1582-1765. — Matigny. — Vente par Jean de Callendre, écuyer, sieur de La Follye et de Matigny en partie, à Jean Troussel, marchand à Ham, de terres sises à Matigny. 9 janvier 1582. — Relief pour damoiselle Marie Dorsye, de Péronne. 28 septembre 1674. — Relief de terres à Matigny, par procuration, par Marie-Anne de Haussy-Choquel, veuve d'Antoine Choquel, capitaine-enseigne des gardes du corps de Monsieur, et consorts. 13 mars 1728. — Déclaration de deux pièces de terre à Matigny. XVIII^e s. — « Extrait d'un rellief et reconnoissance faict et expédié en la justice de Mathegny, pour MM. les vénérables doyen, chanoines et chappitre de l'esglise cathédrale Nostre-Dame de Noion, seigneurs dudit Mathegny en partye. » 15 juin 1583. — Baux de terres à Matigny. 1617-1776. — Correspondance relative au droit de relief dû au sieur d'Aumale sur des terres à Matigny. 1741-1753. — Mémoire sur les terres de Matigny, par Claude Mauroy. Péronne, 23 avril 1765.

E. 154. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1597-1610. — Monchy-Lagache. — Vente par Jean Cailleux, laboureur à Douvieux, paroisse de Monchy-Lagache, et sa femme, à Antoine Bouzier, maïeur de Ham, de 50 journeux de terre en la paroisse de Monchy. 4 janvier 1597. — Ratification de ladite vente par Christophe et Robert Cornet, laboureurs à Douvieux. 28 juin 1610. — Déclaration desdites terres. XVIII^e s.

E. 155. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 12, papier.

1534-1629. — Quivières. — « Ramasage » par Jean de Hervilly, échoppier et marchand à Noyon, pour les terres à lui échues de la succession de son père, au terroir de Quivières. 12 novembre 1534. Traces de sceau. — Vente par Lambert de Hervilly et sa femme à Jean de Hervilly, marchand à Noyon, son frère, de terres sises à Quivières. Falvy, 6 juin 1536. Traces de sceau. — Saisine desdites terres à Jean de Hervilly. Monchy-Lagache, 10 avril 1537. Traces de sceau. — Vente par Nicaise de Hervilly à Jean de Hervilly, marchand à Noyon, son frère, de terres sises à Quivières. 4 avril 1537, après Pâques. Traces de sceau. — Vente par Lambert de Hervilly, laboureur à Quivières, à Jean de Hervilly, mercier à Noyon, son frère, de terres sises à Quivières. 7 mai 1537. Traces de sceau. — Vente par Jacques Blondel, couturier à Quivières, et Gillette de Hervilly, sa femme, à Jean de Hervilly, de terres sises à Quivières. 15 mai 1537. Traces de sceau. — Vente par Jean de Lanchy, laboureur à Athies, et Antoinette de Hervilly, sa femme, à Jean de Hervilly, frère de ladite Antoinette, de terres sises à Quivières. 28 février 1538. Traces de sceau. — Vente par Pierre de Hervilly, laboureur à Croix, à Jean de Hervilly, son frère, de terres sises entre Quivières et Matigny. 8 avril 1539, après Pâques. Traces de sceau. — Saisine par procuration à Jean de Hervilly des terres à lui vendues par Jacques Blondel, couturier à Quivières. 15 juillet 1546. Traces de sceau. — Id. des terres vendues par Jean de Lanchy. 15 juillet 1546. Traces de sceau. — Id. des terres vendues par Pierre de Hervilly. 15 juillet 1546. Traces de sceau. — Vente par Isabeau de Hervilly, veuve de Jacques Detroyes, marchand à Noyon, à Guillaume Bardoulet, marchand à Noyon, et à Jacqueline de Hervilly, sa femme, de terres sises à Quivières et environs. 18 décembre 1581. Traces de sceau. — Vente par Marie Gervais, veuve de Jean Quenu, à Antoine Bouzier, maïeur de Ham, de 15 journeux de terre sis à Quivières et environs.

2 avril 1598. — Saisine des terres de Quivières à Antoine Bouzier. 5 mai 1598. — « Mémoire des actes pour M. le procureur du Roy, en la quallité qu'il procedde pour information et recours de garantie contre Simon Bardoulet, sergent roial demeurant à Noion », etc. XVIII^e s., — etc.

E. 156. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 13, papier.

1537-1751. — Quivières. — Bail de terres à Quivières et à Matigny. 4 avril 1537. — Baux de terres à Quivières. 1543-1741. — Déclaration de terres sises à Quivières, par Jean-Antoine Choquel, seigneur de Courcellette, bourgeois de Péronne, au chapitre de St-Quentin, comme seigneur dudit Quivières. 16 juillet 1751, — etc.

E. 157. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1593-1771. — Quivières. — Vente par Adrien Legrand, laboureur à Ugnay-l'Équipée, à Claude de Brye, vigneron à Falvy, de terres sises entre Quivières et Douilly. 13 février 1593. — Vente par Isaac de Brie, brasseur à Falvy, à Augustin du Fresnoy, meunier à Tertry, d'une maison et jardin à Ham. 4 décembre 1596. — Vente par Augustin Fresnoy, laboureur à Tertry, à Antoine Bouzier, de huit setiers de terre à Quivières. 13 juillet 1598. — Correspondance relative aux terres de Quivières. — Quivières « Extrait d'un arpentage du 6 mars 1765 du terroir de Quivières, par Louis Moroutte, arpenteur au bailliage de St-Quentin, résidant à Saucourt, pour retirer l'excédent de chaque pièce qui peut se trouver au profit du chapitre de St-Quentin. » 5 mai 1765. — « Déclaration des terres appartenant à MM. Choquel et de Courcellettes, de Péronne, scitué sur les terroirs de Quivières de Guisancourt. » XVIII^e s. — Déclaration des terres de Quivières. XVIII^e s., — etc.

BRASCHET.

E. 158. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — « Carte du bois d'Estinehem, divisé en douze coupes. »

BRIET DE RAINVILLERS.

E. 159. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1704-1778. — Testament de Marie-Gabrielle Briet,

épouse de Claude Dure ; chevalier, seigneur de Clanleux et autres lieux. 18 juillet 1704. — Cahier d'aveux de la seigneurie de Woincourt. 1777-1778.

DE BRIOIS.

E. 160. (Atlas.) — 13 plans, papier.

1766. — « Plan de la terre et seigneurie de Fouilloy. »

E. 161. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1769. — « Plan du marais de Fouilloy et Aubigny. »

E. 162. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1766. — « Carte figuratif des pièces qui composent le fief nommé le Bois Midi (terroir de Framerville), dédiée à M. Bryois, premier président du conseil provincial d'Artois, dressé par Pierre Vasseur, arpenteur royal, résident en la ville de Doullens, en 1766. »

BUCHER.

E. 163. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760-1767. — Quittance par M^{me} veuve Pingre, de remboursements partiels de 8,000 l. sur une somme de 16,000 l. due par M. et M^{me} de Bucher.

DE BUSSY-CANAPLES.

E. 164. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1753. — « Plan général du village et terroir de Guilmont, fait l'année 1753, par Pierre Boucher, arpenteur royal et juré au baillage de Péronne, demeurant à Hardecourt aux Bois »

CARDON.

E. 165. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 11, papier.

1603-1678. — Fief de Vadencourt à Vignacourt. — Contre-lettre entre Firmin Cozette, marchand à Doullens, et sa femme, d'une part, et Robert Watel, marchand lingeur audit Doullens, et sa femme, de l'autre, par laquelle les parties reconnaissent que la donation faite par ledit Robert Watel et sa femme à Philippe Lenain, fils aîné dudit Robert Lenain, du fief de Wadencourt, l'a été sous certaines conditions, et qu'elle n'a été faite pure et simple que pour la faire valider et éviter les droits seigneuriaux. Doullens, 8 mars 1613. — Saisine dudit fief à Philippe Lenain 14 mars 1613. Traces

de sceau. — Vente dudit fief par Guillaume Gilles et sa femme à noble homme Jean Cardon, conseiller du Roi, premier président en l'élection de Doullens. Doullens, 19 juin 1666. — Correspondance relative à ladite acquisition. — Saisine dudit fief à Jean Cardon. Picquigny, 18 décembre 1666. — Relief dudit fief à la seigneurie de Picquigny, par procureur, par Marie Guilbert, veuve de Jean Cardon, tutrice de ses enfants. Picquigny, 19 juillet 1678, — etc.

CAUSANS.

E. 166. (Liasse.) — 3 plans, papier.

XVIII^e s. — Plan en trois feuilles de la seigneurie de Glisy.

CAVE D'HAUDICOURT.

E. 167. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 51, papier.

1627-1761. — Vente par Pierre Lecomte, marchand à Montdidier, à Charles Pierrot, manouvrier à Yeaucourt, de tous ses droits à la succession de feu François Rondel. Montdidier, 28 décembre 1627. — Pièces de procédure relatives à ladite affaire. 1627-1723. — Vente par Carpentier, couvreur d'ardoises à Montdidier, à noble homme François Grandvallet, lieutenant assesseur en la prévôté de Montdidier, d'un jardin et héritage sis au faubourg de la porte de Roye audit Montdidier. Montdidier, 14 avril 1633. — Id. ; par noble homme Jean Cauvel, sieur de Carouge, procureur du Roi au grenier à sel de Montdidier, à Claude François, marchand en ladite ville. Montdidier, 9 avril 1652. — Id., par Claude François, maître de l'hôtellerie où pend pour enseigne St-Sauveur, à Montdidier, paroisse St-Sépulcre, à M^e Alexandre Lempereur, notaire royal audit lieu. Montdidier, 25 août 1666. — « Extrait de l'adjudication par licitation du jardin de deffunt M^e Alexandre Lempereur, scitué au faubourg de la porte de Roye de Mondidier. » 18 février 1700. — Vente dudit jardin par M^e François Grandvallet, ancien échevin et bourgeois de Montdidier, à M^e Claude Cavé, contrôleur au grenier à sel de ladite ville. Montdidier, 14 juin 1700. — Id., par Philippe-François de Belleville, receveur de St-Just, et sa femme, à M^e Pierre

Cavé, notaire royal et procureur à Montdidier. St-Just, 25 février 1701. — Id., par M^e Jean Bauchy, procureur au bailliage et prévôté et échevin de Montdidier, à Claude Cavé, sieur d'Haudicourt, contrôleur au grenier à sel de ladite ville. Montdidier, 21 novembre 1714. — Pièces de procédure entre M^e Claude Cavé, sieur d'Haudicourt et M^e Jean Pavin, procureur à Montdidier, relativement audit jardin. 1701-1761, — etc.

CAVILLON.

E. 168. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1742-1772. — Vente par Marie-Cécile Ranson, Nicolas Poulain, laboureur, et Jean-Baptiste Voiturier, houpier, demeurants au Candas, à Antoine Talon, marchand mégissier et gantier à Amiens, d'un journal de terre au terroir dudit Candas. Amiens, 31 mars 1742. — Vente de ladite terre par Antoine-François Quentin, marchand mégissier à Amiens, et sa femme, à Jean-François Cavillon, marchand de toiles au Candas. Amiens, 2 avril 1767. — Saisine de ladite terre à Jean-François Cavillon. Candas, 19 février 1772, — etc.

DE CLERMONT-TONNERRE.

E. 169. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1655-1779. — Bertangles. — Terrier de Villers-Bocage, seigneurie de Bertangles. XVIII^e s. — Constitution de 4 l. 10 s. t. de rente, au capital de 81 l. par Étienne Roussel, cordonnier en vieil à Fignières, au profit de Charles de Clermont, chevalier, comte de Thory, seigneur des Grandes et Petites Caulier, Muide, Bertangle, Rivery, etc. Montdidier, 13 janvier 1655. — Ratification dudit contrat par Antoine Roussel, tonnelier à Fignières, acquéreur des biens immeubles de feu Étienne Roussel. Montdidier, 23 octobre 1706, — etc.

E. 170. (Liasse.) — 7 plans, papier.

1780-1781. — Bertangles. — Trois plans partiels du terroir de Bertangles. 7 novembre 1780. — Plan en deux cartes du terroir de Bertangles. 21 avril 1781. — Deux plans partiels dudit terroir. XVIII^e s.

COLBERT DE SABLE.

E. 171. (Registre.) — In-fol., 76 feuillets, papier.

1791-1792. — « Premier registre pour les dépenses ci-après, savoir : payemens à comptes

faits à M^{me} la marquise de Sablé ; payemens faits pour l'acquit des rentes, censives, appointements, pensions et gages. »

E. 172. (Recueil.) — In-fol. 98 pièces, parchemin, 7, papier.

1524-1603. — Vergies. — Recueil d'aveux et dénombremens originaux reliés ensemble, de la seigneurie de Vergies.

COUPE.

E. 173. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Lettre autographe de M. d'Ormesson, conseiller d'État, à M. Coupé, à Péronne, lui marquant qu'il a concouru avec plaisir lorsqu'il l'a pu à l'exécution de son projet pour le dessèchement des marais de la Somme, « mais étant devenu totalement étranger à tout ce qui tient à l'administration des finances, par la démission que le Roi a jugé à propos de me demander de la place de contrôleur général, je ne puis plus vous offrir que des vœux stériles pour le succès de vos vues. Leur utilité doit au reste vous inspirer la même confiance dans la justice et les lumières des différens administrateurs successivement honorés du choix du Roi. » Paris, 21 décembre.

COZETTE.

SEIGNEURIE DE RUBEMPRE.

E. 174. (Registre.) — Pet. in-fol. 102 feuillets, papier.

1745. — « Aveu et dénombrement que moy, très haut et très puissant seigneur Mgr Victor-Alexandre, sire marquis de Mailly, chef du nom et armes de la maison de Mailly, seigneur des terres dépendantes de mondit marquisat de Mailly, de Fontaine sur Somme, Remaugie, Onviller, comte de Rubempré, baron de Ranchicourt, brigadier des armées du Roy, demeurant à Paris, baille et présente à très haut et très puissant seigneur Mgr Michel-Ferdinand d'Albert d'Ally, duc de Chaulne, pair de France, vidame et gouverneur d'Amiens,... de ma terre et seigneurie de Rubempré, circonstances et dépendances, tenue et mouvante en plein hommage de mondit seigneur, le duc de Chaulne, à cause de sa terre, seigneurie et châtellenie de Vinacourt », etc.

E. 175. (Registre.) — Pet. in-fol., 467 feuillets, papier.

1744-1747. — Registre aux aveux de la seigneurie de Rubempré.

E. 176. (Registre.) — In-fol., 308 feuillets, papier.

1783-1784. — « Rubempré. Expéditions de tous les aveux et reliefs composants la terre et seigneurie, servis devant M^e Briault, notaire et commissaire à terrier, résident audit Rubempré, depuis le 9 avril 1783, jusqu'au (blanc) 1784. »

E. 177. (Registre.) — In-fol., 145 feuillets, papier.

1783-1784. — « Rubempré. Cueilloir tant des censives que du champart, fait d'après les aveux servis à la seigneurie devant M^e Briault, notaire à Rubempré, depuis le 9 avril 1783, jusqu'au (blanc) 178[4], par le sieur Sainneville, feudiste à Amiens. »

E. 178. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Plan partiel du terroir de Rubempré.

DE CROY.

SEIGNEURIE DE WAILLY.

E. 179. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1360-1623. — Lettres patentes du roi Jean, qui donnent à Guillaume, seigneur de Hames, et à Enguerrand, son frère, chevaliers, cinq cents livrées de terre de revenu annuel sur sa recette d'Amiens, en récompense de leur château et de toutes leurs terres de Hames qu'ils ont abandonnés au roi d'Angleterre, pour sa rançon. Hesdin, novembre 1360. Latin (copie collationnée du 4 mars 1717). — Lettres patentes du roi Jean, qui donnent à Baudouin de Sangatte, chevalier, le même revenu, en récompense de son château et de ses terres de Sangatte qu'il a abandonnés pour le même motif. Hesdin, novembre 1360. Latin (copie collationnée comme dessus). — Confirmations desdites deux lettres par Charles V, sous forme de vidimus. Au Louvre près Paris, 31 mai 1364. Latin (copies collationnées comme dessus). — Lettres patentes de Charles V qui augmentent de 200 livrées de terre sur la recette d'Amiens, le revenu accordé par son père à Guillaume de Hames et à Enguerrand son frère. Paris, 6 novembre 1368. Latin (vidimus 10 novembre 1368 ; copie collationnée comme dessus). — Confirmation sous forme de vidimus par Charles VI, de la donation faite par le roi Jean à Guillaume de Hames et à Enguerrand, son frère.

Paris, 1380. Latin (copie collationnée comme dessus). — Requête au Roi par Claude de Hames, à la suite du retour à la couronne des villes de Calais et Guines et terres adjacentes, demandant la restitution des terres et châteaux de Hames et de Sangatte qui avaient été jadis abandonnés par ses prédécesseurs pour la rançon du roi Jean. 25 février 1557/58 (copie collationnée comme dessus). — Requête au Roi par le même, sur le même objet, et sentence des députés par le Roi pour faire les baux et départements des maisons et terres de Calais et pays de nouvelles conquêtes, qui renvoient ledit Claude de Hames par-devant le Conseil privé. Calais, 18 mai 1560 (copie collationnée comme dessus). — Requête par le sieur d'Éclebecq au conseil privé, en qualité d'héritier des seigneurs de Hames et de Sangatte, à l'effet d'être continué dans la rente jadis à eux accordée par le roi Jean. 25 octobre 1572 (copie collationnée comme dessus). — Mandements de Charles IX sur ladite affaire. Paris, 29 octobre 1572 et St-Germain, 30 janvier 1574 (copies collationnées comme dessus). — Enquête relative à ladite rente. 9-20 juillet 1574 (copie collationnée comme dessus). — Information par Jean Lecarpentier, seigneur de Vacongne, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Amiens à Montreuil, à la requête d'Antoine de Hallewin, chevalier, seigneur d'Éclebecq, pour savoir et enquérir la vérité et contenu en certaine requête présentée au Roi par ledit seigneur d'Éclebecq, à l'effet d'être remis en possession des terres de Hames et Sangatte. Calais, 14-16 juillet 1574 (copie collationnée du 25 mai 1717). — Arrêt du Conseil sur le même objet. 7 juillet 1575 (copie collationnée comme dessus). — « Extrait fait en la Chambre des comptes du Roy nostre sire, de l'ordonnance de MM. d'icelle, écrite au hault en marge de la requeste cy-dessus transcrite des parties », relativement à ladite rente, à la requête y transcrite d'Antoine de Hallewin, seigneur d'Éclebecq, bailli d'Amiens, neveu et héritier de Claude de Hames. 3 février 1578 (copie collationnée comme dessus). — Promesse non datée par Henri (IV ?) au sieur d'Éclebecq, de lui restituer la pleine et entière jouissance de ses châteaux et terres de Hames et Sangatte (copie collationnée comme dessus). — Requête au Conseil par Charles-Maximilien de Hallewin, seigneur de Wailly, à l'effet d'obtenir restitution desdits deux châteaux, 1621 (copie collationnée comme dessus). — Avis des trésoriers de France en Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, favorable à ladite restitution. Amiens,

28 mai 1622 (copie collationnée comme dessus). — Arrêt du conseil d'État favorable à ladite restitution « par forme d'engagement, à faculté de rachapt perpétuel. » Fontainebleau, 22 avril 1623 ; et lettres patentes en conséquence. Fontainebleau, 30 avril 1623 (copie collationnée comme dessus).

E. 180. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 15 papier
(1 imprimée).

1377-1644. — Mandement de Charles V, attestant que Baudouin de Hames, écuyer, seigneur de Sangatte, lui a fait hommage de 500 l. de rente sur la recette d'Amiens, qu'il a retenues par succession du feu sire de Sangatte. Paris, 20 janvier 1377/78 ; et Arrêt de la Chambre des comptes sur le même objet. Paris, 27 janvier 1377/78 (vidimus du 2 janvier (*sic*, février ?) 1377/78 ; copie collationnée du 13 juillet 1666). — Mandement de Charles VI, certifiant que Baudouin, seigneur de Hames et de Sangatte, lui a fait hommage desdites 500 l. de rente. Senlis, 18 février 1380/81 ; et arrêt de la Chambre des comptes sur le même objet. Paris, 12 mai 1381 (vidimus du 16 mai 1381 ; copie collationnée comme dessus). — Récépissé par Jean Emry, receveur du bailliage d'Amiens, à Macée, dame de Hingettes et de Bondues, veuve de Baudouin de Hames, prenant le bail de Robert de Hames, fils et héritier dudit feu et d'elle, de 14 l. p., pour droits de relief et de chambellage dûs au Roi, à cause des 500 l. de rente sur le château de Hames et de 500 l. sur celui de Sangatte. 17 décembre 1388 ; et Sentence du bailli d'Amiens sur le même objet. 23 janvier 1388/89 (vidimus du 25 février 1389/90 ; copie collationnée comme dessus). — Récépissé de 14 l. p. par le bailli d'Amiens, pour pareil objet, à Guillemette de Mailly, veuve de Robert, seigneur de Hames et de Sangatte, etc., ayant le bail de Robert de Hames, fils et héritier dudit Robert et d'elle. Amiens, 6 décembre 1415 (vidimus du 27 mai 1419 ; copie collationnée comme dessus). — Relief par Hue de Hames, écuyer, seigneur de Bondues et de Béthencourt, frère et héritier de feu Robert de Hames, desdites 1.000 l. p. de rente, pour les châteaux de Hames et de Sangatte. Amiens, 9 mars 1433 (copie collationnée comme dessus). — Relief de ladite rente, par procureur, par Antoine de Hames, seigneur d'Auduiser, fils aîné et héritier de feu Martin de Hames, écuyer. Amiens, 25 juillet 1504 (copie collationnée comme dessus). — Relief de ladite rente par procureur, par Claude de Hames, chevalier, seigneur dudit lieu, Auduiser, Bondues, Fouilloy et baron de Boucquehault, fils unique et héritier de feu Antoine de Hames, chevalier, seigneur desdits lieux. Amiens, 18 avril 1553, après

Pâques (copie collationnée comme dessus). — Relief de ladite rente par Marie de Hames, veuve de Louis de Hallewin, chevalier, seigneur d'Esclebecq, Wailly, Goyencourt, sœur et héritière de feu Claude de Hames, chevalier, seigneur dudit lieu, etc. Amiens, 18 septembre 1565. — Donation de ladite rente par procureur, par Marie de Hames, veuve de Louis de Hallewin, seigneur d'Esclebecq, Wailly, Namps au Val, Vellennes, Goyencourt, douairière desdits lieux, dame de Hames, Sangatte, Bondues, Boucquehault, demeurant à Wailly, à Antoine de Hallewin, chevalier, seigneur d'Esclebecq, Wailly, Namps au Val, Vellennes et Goyencourt, Auduiser, etc., son fils unique et héritier apparent. Amiens, 2 mai 1567 (copie collationnée comme dessus). — Relief de ladite rente par Guichart Lepot, curateur à la succession vacante de feu Antoine de Hallewin, chevalier, sieur d'Esclebecq et autres lieux. Amiens, 24 décembre 1608 ; et Quittance de 10 l. t., pour droits de relief et chambellage. 24 décembre 1608. Traces de sceau. — Foi et hommage rendus au Roi pour ladite rente par Charles-Maximilien de Hallewin, chevalier, seigneur de Wailly, conseiller aux conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi et des gardes du corps du duc d'Anjou. Paris, 9 décembre 1620 (copie collationnée du 13 juillet 1666). — Lettres patentes de Louis XIV, qui restituent à Alexandre de Halluin, seigneur de Wailly, Lœuilly et autres lieux, capitaine des gardes du duc d'Orléans, les terres de Hames et de Sangatte. 28 juin 1643 (copie collationnée du 12 mai 1666). — Lettres patentes de Louis XIV, pour faire mettre Alexandre de Halluin en jouissance desdites terres. Paris, 8 juillet 1644 (copie collationnée du 30 juillet 1644). — Enregistrement desdites lettres patentes par la Chambre des comptes. 20 juillet 1644 (copie collationnée comme dessus). — Id., par le bureau des finances de Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis. Amiens, 19 août 1644 (copie collationnée du 12 mars 1648). — « Moyens de M^e Alexandre de Halluin, seigneur d'Wailly, capitaine des gardes du corps de Mgr le duc d'Orléans, demandeur en entérinement des lettres patentes à luy octroyées par le Roy du 28^e, jour de juin 1643, pour la propriété qu'il a ès terres de Hames et Sangattes scizes près Calais » (impr., 9 p. in-4°).

E. 181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1559. — Constitution de 25 l. t. de rente par Marie

de Hames, veuve de Louis de Hallewyn, chevalier, seigneur d'Esclébecq, et Antoine de Hallewyn, seigneur d'Esclébecq et de Wailly, au profit de Françoise Herlin veuve de Jean Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt, pour décharger Jean d'Ippre, écuyer, seigneur de Fluy en partie, de pareille somme de rente au capital de 300 l., envers ledit feu Jean de Sacquespée. Amiens, 19 septembre 1559. Traces de sceau.

E. 182. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1573-1630. — Requête de Georges Mengin, demeurant à Bayon, fermier de la vente et poids dudit Bayon, à M. de Croÿ, superintendant des affaires de Mgr de Hawrech (d'Havré), se plaignant de ce que les officiers de Bayon lui ont fait signifier que des particuliers dudit lieu ont tiercé une usine dépendant de ladite ferme, tachant de l'en expulser, remontrant en outre les pertes qu'il a essayées, tant à cause de la cherté qui a régné, qu'à cause de la ruine du pont, qui a empêché les grains d'arriver en si grande quantité. 1573. — Mémoire du sieur Champenois, lieutenant général au bailliage de Nancy, au marquis d'Havrech (d'Havré) à Thicourt, relativement au moyen de parvenir au partage de la seigneurie de Bayon avec ses comparsonniers. Il termine en priant le Créateur, « Monseigneur, après avoir plus que très humblement baisé les mains de vostre dicte excellence, et de Madame, vous, avec tous accroissements d'eurs et prosperitez, octroyer le comble de voz très illustres désirs. De vostre maison de Nancy, ce vingt-sixiesme en septembre 1588. » — Acte par lequel le duc de Croÿ, « comte de Fontenoy, prince et mareschal héréditaire du saint empire, entendant que M^{me} la duchesse d'Arshot, marquise de Havré, princesse du saint empire, nostre mère, seroit en intention d'acheter et adjoindre à sa terre, ville et baronnie de Bayon, la part qu'y a le sieur de Bayon, estant présentement en tenue d'estre vendue, à quoy néanmoins elle ne veult passer outre, que premièrement elle n'ayt assurance de nous que, comme ladite terre, ville et baronnie nous appartient par préciput d'aïnesse, après le décès de mon seigneur et père et le sien, nous ne débatrons la moytié dudict achapt après leurdict décès, à nostre frère le sieur de Fénestranges, ains luy en laisserons la paisible jouissance, ou luy promettons luy bailer en autre lieu et en pareilles autoritez, autant de rente que portera la moytié dudict acquest, ou l'acheter de luy ce qu'il vaudra », etc. Château d'Havré, 6 juin 1613. — Bail par le sieur Barthélemy, receveur à Bayon

pour le marquis d'Havré, à Didier Gérard, meunier au moulin sous Bayon, de l'autre moulin dudit lieu, appelé le Neuf Moulin. 10 décembre 1617. — Acte ar lequel, « comme ainsy soit que feuz d'heureuse mémoire Mgr le marquis d'Havré et M^{me} la marquise son espouse, que Dieu absolve, eussent par leur traité de mariaige affecté à l'hoir masle ainsé et à ses successeurs hoirs masles, par préciput, qui naistroient de leur mariaige, la terre et seigneurie de Baion, qu'appartenoit lors à ladite dame marquise, tellement que de là en avant, rien ne s'en pouvoit distraire au préjudice dudit hoir masle ; ce néanmoins, lesdicts seigneur et dame ont vendus du depuis et transporté à M. le rheingraff Frédéric certains bois tant de haute fustaye que taillis, scitués au finaige de Neufviller, et deppendans de ladite terre de Baion, comme aussy de changer le villaige de Saffais, membre dudit Baion, contre une partie du villaige de Thimonville, qu'appartenoit à M. de Rosne ; de ce est-il que ce jour d'huy, datte de cestes, les seigneurs duc de Croÿ, marquis d'Havré, prince et mareschal du saint empire chevalier du thoison d'or, etc., et Ernest de Croÿ, aussy prince et mareschal dudict saint empire, seigneur de Fenestranges, etc., frères, se sont accordés sur le restablissement que ledict seigneur duc prétendoit des pièces distraites de ladite terre de Baion, depuis ledict traité de mariaige » ; le seigneur de Fenéstranges cède audit duc de Croÿ tout ce qui peut lui appartenir en la terre de Bayon, en échange de quoi, ledit duc lui cède la moitié de ce qui a été donné en échange à Thimonville par le sieur de Rosne contre Saffais, etc. Château de Fenéstrange, 23 novembre 1618. — Lettres patentes d'Henry II, duc de Lorraine, qui autorisent l'établissement à Bayon d'un couvent de religieux du tiers ordre de Saint-François, y appelés par le duc de Croÿ et sollicités par les habitants. Nancy, 28 mai 1623 (copie informe du XVII^e siècle). — « Extrait d'une ordonnance que fit feu Mgr le duc de Croÿ à son chastellain de Bayon, estant à Bruxelles, à la rendition de ses comptes, le XXVIII^e d'octobre 1624, pour la fondation des pères Tiercelins en la ville de Bayon », d'après laquelle, entre autres choses, « Son Excellence accorde le viel corps de logis du chasteau d'Harrocourt scitué audit Bayon, à commencer dès le nouveau corps de logis basty par le feu sieur Jacob d'Harrocourt, lors sieur dudict Bayon, jusques au suivants, joignant la part de M. le prince de Salme. Dedans lequel viel corps de logis et place, ils bastiront leur couvent, cloistre et église, mais avec tel ordre qu'avant commencer, ils en

envoyeront le plan à Son Excellence », pour laquelle fondation ont été accordées, une chapelle à Dommartin sur Vern, les deux chapelles fondées en l'église de Bayon par feu Henry d'Amans, la chapelle Ste-Anne fondée en l'hôpital de Bayon par feu Anne de Neufchastel, comtesse de Tierstein. Copie de l'acceptation desdits articles par le supérieur desdits religieux. 17 décembre 1626. — Attestation que Demenge Charpentier, maçon à St-Mard, a eu pour réparer le grand pignon de muraille au-dessus du vieux corps de logis du château de Bayon et la muraille sous le jardin, la somme de 8 francs. Bayon, 15 décembre 1625. — Admodiation du moulin de Bayon. 7 février 1626. — « Extraict du compte de l'année 1626 rendu à Mgr le duc d'Havré par Abraham Humbert, chastelain de Baion, des revenuz de ladite année de la terre de Baion », etc. — Confirmation par Marie-Claire de Croÿ de la fondation faite en 1622 par le feu duc de Croÿ, son père, du couvent des Tiercelins de Bayon Bruxelles, 17 janvier 1627. — « Compte que rend Jean Saulnier, mayeur pour les seigneurs de Bayon au lieu de Chamaigne, des censes et rentes que lesdits seigneurs ont tant audit Chamaigne qu'à Bainville-au-Miroir, le présent compte rendu pour l'année 1626, par-devant l'officier de M^{me} la duchesse de Crouy. » 22 mars 1627. — « Liste du bois vendu au bois de Chamasson en l'an 1627, provenant de la part de Mgr le duc d'Havré », etc. — Lettre de fr. Vincent de Paris, supérieur de la maison des Tiercelins de Bayon, à la marquise d'Havré, à Bruxelles, au sujet de la chapelle de Dommartin, l'une des quatre réunies à leur couvent, et à laquelle les officiers de M. de Fénétranges ont pourvu après le décès du dernier titulaire. Bayon, 27 novembre 1626. — Monitions de par Charles-Chrétien de Gournay, évêque de Sitie, vicaire général spirituel et temporel de l'évêché de Toul, à la requête de la dame de Croÿ, à « tous et un chacun de ceulx qui, sans avoir esgard à leur salut, ont malicieusement, et contre la volonté de ladite dame, pris et emporté et présentement détiennent et recellent quelques tiltres ou papiers concernant ladite dame, ou que sçavent quelque chose de certain larcin fait au logis de ladite dame, au lieu de Baion, à ce que, dedans quinze jours,.... ils aient à rendre et restituer à ladite dame impétrante les susdicts tiltres et papiers, et révéler ce qu'ils sçavent du larcin susdit », à peine d'excommunication. Toul, 26 janvier 1630. — Bail du moulin de Bayon. 26 avril 1630 (copie informe). — Ordonnance rendue sur requête y transcrite de Nicolas Perrin, sur divers objets, et entre autres, le confirmant dans l'état de prévôt de Bayon qui lui avait été donné par

feu Charles-Alexandre de Croy, en récompense de ses services. Bruxelles, 26 décembre 1630. — Lettre de fr. Vincent de Paris, supérieur des Tiercelins de Bayon, à la duchesse de Croÿ, la félicitant de son récent mariage, et lui demandant la confirmation de la fondation de leur couvent. Bayon, 1^{er} mai (l'année manque). — « Mémoires pour M. de Berry, sur les affaires des religieux de Bayon. » XVII^e s. — Mémoire concernant l'acquisition du quart de la seigneurie de Bayon », faite par la marquise d'Havré. XVII^e s. — Mémoire relatif à des réparations faites au château de Bayon en 1626, par ordre de la duchesse douairière de Croÿ. XVII^e s., — etc.

E. 183. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588. — Échange entre Antoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller, chambellan et son bailli d'Amiens, seigneur d'Éclebecq, etc., et Claude Gouffier, son épouse, d'une part, et Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavres, Stenhuse, baron de Fiennes, etc., et Marie de Hornes, comtesse d'Egmont, etc., son épouse, de l'autre, de la terre et seigneurie d'Auduiser (?) en Artois, contre celles de Fontaine-sur-Somme, Flavy-le-Martel et Bazentin-le-Grand. Paris, logis du Chariot rouge, rue St-Honoré, paroisse St-Germain-l'Auxerrois, 11 avril.

E. 184. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1590-1597. — Brevet d'Henri IV faisant donation au sieur d'Esclébecq, en récompense de ses services, du prieuré de St-Leu d'Esserent, vacant par le décès du cardinal de Pellevé. St-Quentin, 6 décembre 1590. — Mandement de Henri IV, accordant une pension de 1,200 écus soleil au sieur de Wailly, en raison des services qu'il lui a rendus, et pour « le récompenser des pertes qu'il a souffertes par noz ennemis. » Compiègne, 30 novembre 1592. — Mandement de Henri IV, faisant don audit seigneur de Wailly, pour les mêmes raisons, de la présente année des fruits et revenus du prieuré de St-Leu appartenant au cardinal de Pellevé, « à nous acquis par la rébellion d'iceluy. » Au camp devant La Ferté Milon, 7 janvier 1594. — Mandement de Henri IV qui donne au seigneur de Wailly, pour la présente année, les deux tiers des fruits et revenus de l'abbaye de St-Jean d'Amiens, « à nous acquis par la rébellion des abbé, relligieux et convent d'icelle. » Camp devant La Ferté-Milon, 10 janvier 1594. — Brevet d'Henri IV

faisant don au sieur d'Esclébecq, bailli d'Amiens, en considération de ses services, de toutes ses dettes mobilières et immobilières envers les habitants d'Amiens qui ont prêté serment au roi d'Espagne. Paris, 14 avril 1597. — Brevet d'Henri IV, faisant don au sieur d'Esclébecq, « en considération des bons services qu'il luy a cy devant faictz, et pour luy donner moyen de supporter les pertes qu'il a faites à la prise d'Amyens, des fruitz et revenuz des terres, tant en fief qu'en roture, sizes au village de Fresnoy près Roye, appartenans aux héritiers Jehan Josselin, ensemble les redevances à eulx deues de deux ou trois années escheues au jour St-Remy prochain, à cause de 36 journaux de terres qu'ilz ont audcit lieu, iceulz fruitz acquis à Sa Majesté par la rébellion desdicts héritiers demeurans à Arras, tenans le party du roy d'Espagne. » Au camp devant Amiens, 31 août 1587, — etc.

E. 185. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 20, papier.
(1 imprimée).

1594-1698. — Procuration générale donnée par Antoine de Halluyn, bailli d'Amiens, seigneur d'Eclébecq, Wailly, etc., à Claude Gouffier, son épouse. Château de Wailly, 26 mars 1594. — Procuration donnée par Antoine de Halluyn, pour prendre 16 l. de rente sur la terre de Fontaine sur Somme. Conty, 5 mai 1598. — Procuration donnée par Antoine de Halluyn, pour recevoir d'Antoine de Silly, gouverneur du duché d'Anjou, seigneur de la Rochepot, la somme de 400 écus soleil, pour le rachat de 33 écus 1/3 de rente. Château de Wailly, 5 septembre 1598. — Pièces de procédure relatives à une rente de 400 l. 1603-1607. — Estimation par Alexandre de Halluin, chevalier, seigneur de Wailly, pour ce nommé par la duchesse de Picquigny, le duc de Chaulnes et Françoise de Neufville, duchesse douairière de Chaulnes, baillistre et tutrice de ses filles mineures, des réserves des bois et droits seigneuriaux réservés par le bail de la terre et seigneurie de Raineval. Amiens, 31 octobre-3 novembre 1655. — Transaction entre Marie-Ferdinande de Croÿ, comtesse d'Egmont, etc., assistée de Philippe, comte d'Egmont, etc., son époux, d'une part, et Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, de l'autre, sur plusieurs objets. 28 mars 1665. — Transaction sur plusieurs objets entre Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, chevalier de la toison d'or, d'une part, et Octave-Joseph de Tranzignies, vicomte d'Armuyden, comte de Fléchin, seigneur de Bomy, et tuteur honoraire de François-Procope d'Egmont, marquis de Renty, et le sieur André de Bassecour,

écuyer, et tuteur onéraire dudit marquis, d'autre part. Câteau-Cambresis, 19 avril 1686. — Placet au Roi de la duchesse d'Havré et de Croÿ, mère et tutrice du duc d'Havré et de Croÿ, à l'effet d'être payée du receveur du prince de Vaudémont d'une somme de 12,000 florins. XVII^e s. — Correspondance et pièces de procédure relatives à un procès pour la succession de Geneviève de Lascaris, duchesse de Croÿ. 1669-1676, — etc.

E. 186. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1781-1785. — « Compte présenté à Mgr le comte de Priego, grand d'Espagne de la première classe, par le sieur Dominique Thelu, avocat, et affirmé sincère et véritable au château de Croÿ-Wailly, le 30 (blanc) 1781. » — Travaux faits audit château, notamment « payemens fait à M. Sénéchal, architecte. Les 13 janvier 1781, 23 mars et 19 juin, payé à M. Sénéchal, en trois quittances, à-compte sur le tems qu'il emploie pour la conduite des ouvrages de Mgr le comte, la somme de trois cent-dix-huit livres.... Le 4 juillet 1781, payé à Carpentier, sculpteur, sur quittance, cent-quatre-vingt livres. » — « État des recettes et dépenses faites par le sieur Thelu à Croÿ-Wailly, pour Mgr le comte de Priego, suivant les pièces justificatives jointes au présent état. » Travaux au château de Wailly, etc. 21 février 1782. — « Compte que rend M^e D. Thelu, avocat, à Mgr le comte de Priego, de toutes les recettes et dépenses qu'il a fait pour mondit seigneur au château de Croÿ-Wailly, depuis le dernier arrêté de compte en datte du 21 février 1782, jusqu'à ce jour, 15 septembre 1784. » Travaux dudit château, etc. 16 septembre 1784. — « Compte que rend M^e Dominique Thelu, avocat, à Mgr le comte de Priegot, des recettes et dépense qu'il a faites pour mondit seigneur au château de Croÿ-Wailly, depuis le dernier arrêté de compte du 16 septembre dernier, jusqu'au 1^{er} juillet 1785. » Travaux dudit château, notamment à la chapelle, et entre autres, « de celle de 1,100 l. payé à (blanc), menuisier, pour le prix de l'hôtel (autel), suivant son mémoire quittancé du (blanc) 1785 », etc.

E. 187. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e s. — Belloy sur Somme. — Projet inachevé de déclaration et dénombrement rendu par Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, prince du saint empire, grand d'Espagne de première classe, etc.

E. 188. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Le Bosquel. — Bail de la terre du Bosquel. Wailly, 19 septembre.

E. 189. (Registre.) — Gr. in-fol. 131 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Conty. — Aveu et dénombrement du marquisat de Conty.

E. 190. (Registre.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1726-1736. — Croÿ. — « Registre contenant saisines accordées aux acquéreurs dénommés en icelles, de plusieurs mesures, terres et aires séants au terroir dudit Croÿ-Croÿ, dattées depuis 1726 jusqu'à 1736. »

E. 191 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1623-1781. — Lœuilly. — Saisine pour François Liévain, d'un demi journal de terre sis au terroir de Lœuilly, « proche les veignes de la ville », acquis de Pierre et Henry Joron, demeurant à Lœuilly. Lœuilly, 27 février 1623. Traces de sceau. — « Foy et hommage d'une partie du fief du Petit-Faÿ lès Bonneuil, par Pierre-Marc Cocuel », ancien laboureur. Château de Croÿ-Wailly, « dans la partie mouvante de Conty, comté de Clermont », 30 septembre 1781.

E. 192. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1488-1626. — Namps-au-Val. — Transaction entre Martin, abbé, et dom Pierre d'Obeviller, religieux de l'abbaye de St-Fuscien, pour ladite abbaye, d'une part, et Jacques Mauchelier, chevalier, seigneur de Wailly, Namps-au-Val et Vellennes, conseiller et maître d'hôtel du Roi, de l'autre, au sujet de deux muids de blé sur la grange de Namps-au-Val. Amiens, 13 juin 1488. Traces de sceau. — Bail de la terre de Namps-au-Val par Charles de Hallewin, chevalier, seigneur de Wailly, Lœuilly, etc. Amiens, 5 janvier 1626.

E. 193. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 9, papier.

1548-1760. — Vellennes. — Bail à ferme par Louis d'Esclébecq du droit de terrage, rentage ou champart de Vellennes. Amiens, 16 juin 1548. — Id., par Claude Gouffier, dame d'Esclébecq. Château de Wailly, 10 avril 1595. — Id. Conty, 25 mars 1596. — Bail à ferme par la même de la tonture de quatre journeux de bois à couper au bois de Vellennes. Château de Wailly, 9 octobre 1608. — Bail à ferme de la terre de Vellennes par Alexandre de Halluin, chevalier, comte de Hames,

châtelain de Lœuilly, seigneur de Wailly, Tilloy, Vellennes, etc. Château de Wailly, 23 janvier 1661. — Id., par Marie-Joséphine-Barbe de Halluin, duchesse douairière d'Havré et de Crouy, etc. Château de Wailly, « en la chambre près la grande gallerye mouvante de Clermont », 6 octobre 1714. — Id., par procureur, par Marianne Césarine de Lanty, duchesse d'Havré et de Croy, etc., tutrice de ses enfants et de feu Jean-Baptiste-François-Joseph de Croÿ, son mari. Château de Wailly, « en l'endroit dépendant de Clermont », 8 avril 1732. — Id., par Louis-Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, etc. Château de Wailly. 11 mai 1751. — Id., par le même. Château de Wailly, 30 mai 1760. — « Transaction entre Mgr le duc d'Havré, seigneur de Vellennes, et Jean-Baptiste-François-Joseph-Louis Thorel et sa femme, par laquelle l'aveu servi le même jour par ces derniers à la seigneurie de Vellennes est consacré dans sa teneur, pour avoir lieu irrévocablement, les autres objets de la transaction son consommé (?) ». Paris, 5 avril 1745.

E. 194. (Liasse.) — 19 pièces, papier. (3 plans).

1584-1776. — Wailly. — Bail à ferme de neuf coupes au bois de Wailly, par Antoine de Hallewin, sieur d'Esclébecq, Wailly, etc., bailli d'Amiens. Amiens, 16 août 1584. — Bail par le même du moulin de Wailly. Château de Wailly, 19 juin 1593. — Id., par Alexandre de Hallewin, chevalier, comte de Hames, Sangatte, etc. Château de Wailly, 27 février 1659. — Id., par procureur, par Louis-Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, etc. Château de Wailly, 24 juillet 1742. — Bail du domaine de Wailly par le duc d'Havré et de Croÿ. 7 avril 1688. — Id., par Louis-Ferdinand-Joseph de Croÿ. Château de Wailly, 10 juillet 1742. — Adjudication par décret, par procureur à Charles-Maximilien de Halluin, des seigneuries de Wailly, Namps-au-Val et fiefs en dépendant, saisies sur Antoine de Halluin, bailli d'Amiens, à la requête de Catherine Dugué, épouse dudit Charles-Maximilien. 18 septembre 1604. — « Plan fait à cause des nouvelles avenues qui communiquent de Croÿ au bois. » 1772-1774. — « Plan des château, potager et parc du duché de Croÿ levé géométriquement en septembre 1776. » — Plan du château et des jardins

de Wailly. XVIII s. — Plan partiel du terroir et du bois de Wailly. XVIII^e s., — etc.

E. 195. (Registre.) — In-fol. 616-190 pages, papier.

XVIII^e s. — Dénombrement, aveu et déclaration rendu par Joseph-Anne-Auguste-Maxilien de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, etc., des terres et seigneuries de Lœuilly et de Wailly. Inachevé.

E. 196. (Registre.) — In-fol. 219 pages, papier.

1735. — « Inventaire des titres et papiers qui sont au trésor littéral de Vuailly, concernant les terres et seigneuries de Vuailly, Lœuilly, Tilloy, St-Saufliou, Le Bosquel, Namps-au-Val, Velennes, Croy et Le Biez, fiefs y joints et en dépendans, appartenans à Mgr le duc d'Havré et de Croÿ », par Desvillers. — P. 1. « Vuailly. » — P. 2. « Vuailly tenu de Picquigny. » — P. 8. « Rivière de Vuailly. » — P. 9. « Moulin de Vuailly. » — P. 11. « Dixmes de Vuailly. » — P. 13. « Vuailly tenu de Brocourt ou Liomer. » — P. 16. « Mairie de Vuailly, réunie au domaine, arrier-fief de Conty. » — P. 17. « Fief de Nouveulieu à Contres en Brassy. » — P. 19. « Fief de Moïenbus. » — P. 20. « Fief du Hamel de Tagny. » — P. 21. « Vuailly tenu de Conty. » — P. 24. Fondations pieuses. — P. 27. « Cimetièrre de Vuailly. » P. 28. « Haye de l'enclos contre Jacques Lefèvre. » — Fol. 29. « Valvigne. » — Fol. 29. « Camp Madame. » — P. 30. « Chapelle castrale transférée de Leuilly à Vuailly. » — P. 33. « Banc en l'église de Vuailly. » — P. 39. « Lœully. » P. 40 v^o. « Leully tenu de Picquigny. » — P. 43. « Chapelle castrale... Marché de Leully. » — P. 45. « Fiefs relevant de Lœully. Rivière lez Conty. » — P. 47. « Fief de Dieppe » — P. 48. « Fief des Douchets. » — P. 49. « Fief Floury. » — P. 52. « Fief de la Vuarde. » — P. 53. « Fief du Fey ou Bois Maillet près Bonneuil. » — P. 57. « Fief de deux muids de bled à Frémontier. » — P. 58 v^o. « Fief de Frémontier et Monpertuis... Fief Laris-Courtilet... Fief scitué à La Ferrière. » — P. 59. « Fief à Bouguainville. » — P. 63. « Fief du trou Vuarnier, situé au Petit-Cagny et Dury. » — P. 64. Fief Dainneville près Quevauvillier, appartenant à M. de Gomer... Fief Blin et de Leuarde scis à Leully, appartenant à M. de Monchy. » — P. 70. « St-Aubin tenu de Leully. » — P. 74 v^o. « Moulin au papier. » — P. 76. « Reliefs à Picquigny des terres qui en sont tenues. » — P. 83. « Fiefs Baillon tenu de Nampty et Prouzel. » — P. 87. « Tilloy... Tilloy tenu de Picquigny. » — P. 90. « Acquisition par M^e Antoine d'Halluin de tout ce qui appartenait à

Tilloy à Jacque Scourion » (1574-1579). — P. 91. « Hamel de Conty tenu de Picquigny... Fief à Tilloy tenu de Picquigny, consistant en 20 journeux de bois nommé le Bocquet, et en un terrage dit à la Cordelle. » — P. 94. « Fief Mahieu Cauchie, au terroir de Conty, tenu du fief Crignon. » — P. 95. « Vieil Tilloy tenu de Conty. » — P. 96. « Fief Forest et champart de Tilloy et Conty, tenus de Conty. » — P. 99. « Autre fief de 7 journeux de terre au Camp d'Amil tenus de Conty. » — P. 100. « Charges acquittées. St-Lucien de Beauvais. » — P. 101. « Chapitre de la cathédrale d'Amiens, pour les 3 muids de bled sur Tilloy. » — P. 102. « Fiefs relevant de Tilloy. Fief de Fredy-Marconville, scis à Tilloy. » — P. 103. « Fief Paul Lefèvre, scis à Tilloy... Fief d'Obvillers scis à Luzières, bailliage de Clermont. » — P. 104. « Fief de Villers situé à Beleuze. » — P. 105. « Fief du Cornollier scis au Hamel de Conty, tenu de Tilloy. » — P. 106. « Fief du Haut-Ban, scis à Tilloy. » — P. 107. « Fief de Varenne et anciennement fief Warin tenu en partie de Tilloy. » — P. 108. « Comunes et prez de Tilloy. » — P. 112. « Réunions, acquisitions et échanges de ladite seigneurie de Tilloy. » — P. 113. « Droits de seigneurie. » — P. 114. « Moulin de Tilloy. » — P. 115. « Camp du Quesne et Croix de Conty. » — P. 117. « Poncelet. » — P. 118. « Baux du domaine de Tilloy. » — P. 119. « Droit de portage dû à Conty, à cause des terres de Vuailly, Bosquel, Tilloy et Velennes. » — P. 127. « St-Saufliou tenu de Vignacourt. » — P. 129. « Champart de St-Saufliou tenu de Nampty et Belloy. » — P. 132. « Moulin de Richauville. » — P. 133. « Fiefs relevant de St-Saufliou. Fief du Sauchoy situé à Cléry. » — P. 134. « Fief de Franliou situé à St-Saufliou.. » — P. 136. « Fief de la Vuardieu, Mouret et Beauté. » — P. 137. « Ban des Breuvages... Fabrique de St-Saufliou. » — P. 143. « Le Bosquel, Bosquel tenu de Conty. » — P. 148. « Droit de don. » — P. 150. « Fiefs relevant du Bosquel. Moulin de Monsures. » — P. 152. « Frémontier ou fief du Fresnoy, tenu du Bosquel et du Vieu Tilloy. » — P. 154. « Bois des curés d'Amiens, tenus en fief du Bosquel et le Vieu Tilloy. » — P. 155. « Fief du Forestel près Croiriaux, tenu du Bosquel. » — P. 156. « Fief des Belloiers... Fief situé à Conty tenu du Bosquel. » — P. 157. « Fief des chapelains d'Amiens scis au Bosquel. » — P. 158. « Fief du Bosquel... Mairie du Bosquel. » — P. 159. « Chemin du Rossignol. » — P. 167. « Velennes. Fief à Velennes

tenu de Brocourt ou Liomer, en un seul fief avec Vuailly, échangé avec le commandeur de St-Maulvis contre le fief Butelutte. » — P. 168. « Velennes tenu de Picquigny. Fief acquis de M^c Adrien de Tiercelin.... Fief Jean-Eustache dit Le Diable. » — P. 170. « Fief de Jacques Destrées nommé le Franc-Courtil. » — P. 171. « Velennes tenu de Frémontier. » — P. 172. « Velennes tenu de Conty. » — P. 173. « Moulin de Léronnel tenu de Conty en partie. » — P. 175. « Fief en l'air mouvant de Velennes, consistant en 3 muids de bled sur la grange de Granvillion appartenant aux religieux de St-Lucien de Beauvais. » — P. 177. « Acquisition par Messire Alexandre-d'Halluin, de Charles de Hames, de plusieurs immeubles tenus en rotures de Velennes. » — P. 178. « Camp de Saveuse.... Communes de Velennes. » — P. 179. « Instances contre différents particuliers de Velennes. » — P. 180. « Rivière de Velennes. » — P. 187. « Namps-au-Val.... Namps-au-Val tenu en deux fiefs, l'un de Picquigny, et l'autre de Namps-au-Mont. » — P. 189. « Fief du Rondel ou Namps-au-Val tenu de Fluy. » — P. 190. « Fief Vion scis à Namps-au-Val tenu de Monpertuis lez Fresmontier.... Namps-au-Val ou fief Ertaut tenu de Tagny. » — P. 191. « Fief Vuillemant ou Vuilerval à Namps-au-Val, tenu de Lignières. » — P. 193. « Fief abrégé à Namps-au-Val. » — P. 195. « St-Fuscien-au-Bois, pour les deux muids de bled qu'ils avoient à prendre sur la grange de Namps-au-Val, acquittés. » — P. 197. « Mont de Gauvillé. » — P. 201. « Duché de Croÿ tenu de la baronnie de Picquigny. » — P. 203. « Érection de Croÿ en duché, foy et hommage. » (1598). — P. 204. « Fiefs tenus du duché de Croÿ. Fief de Bischecourt.... Fief d'Abbeville scitué à Cardonnette. » — P. 206. « Hôtel-Dieu d'Amiens, pour le muid qui luy estoit du. » — P. 207. « Décret de Croÿ. » — P. 208. « Champart de Belloy. » — P. 209. « Ruelle attenant l'église, enfermée dans la court du presbitaire, avec charge d'un obit. » — P. 215. « Le Biez et St-Vast », — etc.

E. 197. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e s. — Fragment d'un inventaire de titres.

DEBRAY.

E. 198. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

1787-1791. — « Compte des fermiers de la seigneurie de Flesselles et Blangy, commençant en l'année 1787. »

DELEGORGUE.

E. 199. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1787-1790. — Bail de la messagerie d'Amiens à Airaines pour 1787 à 1791. — Id. d'Amiens à Albert. — Id., d'Amiens à Arras. — Id., d'Amiens à Ault. — Id., d'Amiens à Beauvais. — Id., d'Amiens à Breteuil. — Id., d'Amiens à Corbie. — Id., d'Amiens à Domart. — Id., d'Amiens à Grandvilliers. — Id., d'Amiens à Moreuil et Montdidier. — Id., d'Amiens à Oisemont et Abbeville. — Id., d'Amiens à Péronne. — Id., d'Amiens à Poix. — Id., d'Amiens à Roye et Noyon. — Id., d'Amiens à St-Pol. — Id., de St-Pol à Frévent, — etc.

DELESPINE.

E. 200. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1693. — Fragment d'une sentence de la sénéchaussée de Ponthieu, qui condamne les défendeurs à payer à Antoine Delespine, procureur audit siège, une redevance de 168 l. par an, à raison d'une maison et dépendances sise au faubourg des Planches à Abbeville. 15 juillet.

DEQUET DE BEAUVAL.

E. 201. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e s. — État de pièces concernant le service militaire de la famille Dequet de Beauval, de 1705 à 1780.

DESFRICHERS-DORIA.

E. 202. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765. — Contrat de mariage entre Louis-Honoré Froger, chevalier, ci-devant lieutenant du Roi, commandant au port de Paix, île et port de St-Domingue, fils de feu Michel-Joseph Froger, chevalier, seigneur de Lesguille, capitaine des vaisseaux du Roi, et de Catherine Sarry, d'une part, et Louise Achard Joumard Tison d'Argence, fille de François Achard Joumard Tison, marquis d'Argence, Dirac, Lamouette, Lepui de Neuville et autres lieux, chevalier de St-Louis et de Françoise de la Crompte de St-Abre, de l'autre. Château de Dirac, 13 octobre (copie informelle), — etc.

DEVAUX.

E. 203. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1757. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste de Vaux, fils de feu Pierre de Vaux, fermier à Valdemaison, et de Catherine Labbé, d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise Ducroquet, fille d'Adrien Ducroquet, fermier à Flesselles, et de Françoise Domont, de l'autre. Amiens, 12 juin 1728 (copie informé). — Inventaire d'une des fermes de Valdemaison, après décès de Jean-Baptiste Devaux et de Marie-Madeleine-Françoise Ducroquet, sa femme. 8 mars 1757.

DEVAUX.

E. 204. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1747-1748. — Vente par Charles-Jean-Louis-Alexandre de Faÿ, seigneur de la Savatte, Méharicourt et autres lieux, à François Deveaux, conseiller au présidial d'Amiens, de la terre et seigneurie de Guillaucourt. 23 mai 1747, — etc.

DEVENANT.

E. 205. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — « Liquidation et partage de la communauté d'entre M. le comte d'Ivergny (François-Joseph Devenant, chevalier, comte d'Ivergny, S^e Croix, marquis de Famechon, gouverneur de la ville d'Uzès, capitaine d'infanterie au régiment du Roi, chevalier de St-Louis), et M^{me} sa veuve, et de la succession du dernier. » 27 juin.

E. 206. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1792. — Arras. — Bail d'une maison sise rue des Portes-Cochères à Arras. Arras, 5 janvier.

E. 207. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1779-1788. — Le Brulle. — Baux de la ferme et marché du Brulle.

E. 208. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775-1786. — Coin. — « Rapport de l'arpenteur Rousel du mesurage fait par luy en 1775 du marché d'Orrancourt situé au village de Coin. » — Bail de la cense, ferme et marché de Coin. Ivergny, 10 mai 1786.

E. 209. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1789. — Duisant. — Baux de la cense, ferme et marché de Duisant.

E. 210. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 4, papier, (1 plan).

1783-1790. — Famechon (Artois). — Bail de la ferme et marché de Famechon. Ferme de Famechon, 12 novembre 1783. — Adjudication de la coupe des bois de Famechon. 1788-1790. — Plan de St-Ladre terroir de Famechon.

E. 211. (Registre.) — Pet. in-fol., 122 feuillets, papier.

1788. — Famechon (Artois). — « Terrier de Famechon, renouvelé aux mois de mai et juin 1778. »

E. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 37, papier. (1 plan.)

1752-1791. — Ivergny. — Arrentement du moulin d'Ivergny. Ivergny, 7 juin 1752. — Baux de terre à Ivergny. 10 mai 1786. — Compte et décompte pour le moulin d'Ivergny. St-Pol, 19 novembre 1791. — Ivergny. — Pièces de procédure entre Alexis-Marie-Joseph Devenant, ci-devant seigneur d'Ivergny, d'une part, et Philippe et Noël de Cauchy, de l'autre, au sujet d'arbres abattus dans les rues et flégards d'Ivergny. 1791. — Plan annexé audit procès.

E. 213. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — Rebreuviette. — Bail de terres à Rebreuviette. Ivergny, 25 mai.

E. 214. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 13, papier.

1753-1788. — Rosières. — Reconnaissance pour un manoir sis à Rosières, paroisse de Rebreuviette. Rosières, 5 décembre 1753. — Arrentement de 9 journaux de terre à Rosières. Rosières, 7 février 1775. — Baux de terres et manoirs à Rosières. 1779-1788.

E. 215. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788. — Saternault. — Bail de la cense, terre et marché de Saternault, paroisse de Sautty. 13 juin 1788. — « Renseing du plan et carte figuratif extrait

par Philippe-Albert Roussel, arpenteur soussigné, demeurant en la ville d'Arras, sur celui fait et dressé par Antoine-Joseph Vermez, arpenteur de la province d'Artois, demeurant aussi en ladite ville, datté du 27 février 1769, des manoirs et terres labourables composant le marchez de la ferme de Saternault, anciennement Château-Renault », etc, XVIII^e s. — « Déclaration du marché de Saternault, tant des manoirs que des terres labourables », etc. XVIII^e s.

DEVILLE.

SEIGNEURIE DE ROSIERES.

E. 216. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 1, papier.

1567-1663. — Relief par Jean Jouglet, écuyer, à Fursy de Haulteville, sieur de Heucourt, et à M^e Jean des Essarts, avocat au bailliage d'Amiens, tuteurs et curateurs de Jean de Haulteville, fils mineur et seul héritier de feu Robert de Haulteville, écuyer, sieur de la Boissière, d'un fief de 14 journeux à Rosières. Amiens, 1^{er} mai 1567. — Aveu et dénombrement par Barthélemy de Horgny, laboureur à Lihons, à Daniel de Hordompourt, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Maucourt, Rosières, Morcourt et autres lieux, d'un fief de deux journeux entre Lihons et Rosières. Rosières, 8 mai 1612. — Id., par Louis de Lanchy, demeurant à Péronne, faubourg de Bretagne, d'un fief de 14 journeux au terroir de Lihons. 17 juillet 1629. — Id., par Nicolas Fornier, laboureur à Méharicourt, d'un fief de deux journeux, etc. 9 décembre 1631. — Dénombrement par Claude Ténart, marchand à Lihons, à Henri de Hardoncourt, chevalier, seigneur de Rosières, Mondigny, Gazères (?) et autres lieux, gouverneur de Marsal, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, d'un fief de 14 journeux au terroir de Lihons. 26 octobre 1643, — etc.

E. 217. (Cahier.) — In-4°, 149 feuilles, papier.

1745-1777. — « Cahier aux reliefs commencé le 1^{er} février 1745, finy le 2 janvier 1777, contenant 117 reliefs. »

E. 218. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1777-1778. — Reliefs servis à la seigneurie de Rosières.

E. 219. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin, 6, papier.

1477-1624. — Reliefs et dénombrements du fief Sorel à la seigneurie de Rosières.

E. 220. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1654-1787. — Reliefs servis au fief Sorel.

E. 221. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1777-1778. — Reliefs servis au fief Sorel.

E. 222. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1682-1725. — Reliefs et aveux servis au fief de Guines.

E. 223. (Registre.) — In-fol. 24 feuillets, papier.

1731-1744. — « Registre aux saisines pour Rozières. »

DUCASTEL.

E. 224. (Liasse.) — 3 plans, papier.

XVIII^e s. — Plan de la terre de Bavelincourt. — « Plan terrier du domaine de Bavelincourt, aux héritiers de M. du Castel », en deux cartes, la seconde inachevée.

DUCROCQUET DE GUYENCOURT.

E. 225. (Liasse.) — 3 pièces, papier. (2 plans).

1780-1785. — « Plan du terroir de Grattepanche, fait en 1780. » — « Plan du terroir de Grattepanche, fait en 1785. » — « Répertoire du plan de la seigneurie de Grattepanche, fait en 1785. »

DUFRESNE.

E. 226. (Liasse.) — 8 pièces, papier (7 plans).

1766. — « Plan du village de Lamotte en Santerre, appartenant à M. Dufresne, lieutenant général du bailliage d'Amiens, seigneur de Lamotte et autres lieux, fait dans le courant du mois d'avril 1766. » — Plan en six feuilles du terroir de Lamotte en Santerre. — « Renvoy pour le plan du terroir de Lamotte en Santerre, appartenant à M. Dufresne, lieutenant général au bailliage d'Amiens, seigneur de la terre dudit terroir et autres lieux, conseiller

du Roy, fait par Antoine Bocquillon, arpenteur roial demeurant au village de Flesselle », etc.

DUMONT.

E. 227. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Vente par Jean-Louis Canaple, maître mégissier-parcheminier à Abbeville, à Jean-Charles Dumont, maître chirurgien juré en ladite ville, de trois maisons y situées, rue du Hangard. Abbeville, 19 décembre.

DE DURAS.

E. 228. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1774. — « Plan et carte figurative du village et terroir du Boille », par F.-J. Floret, arpenteur de la province d'Artois, à St-Pol. 1^{er} septembre.

E. 229. (Registre.) — In-fol., 558 pages, papier.

1772-1773. — « Répertoire du plan et carte figurative du village et terroir du Boille en Picardie, appartenant à Mgr. le duc de Duras, fait et dressé 55 années 1772 et 1773. »

DURIEUX DE BEAUREPAIRE.

E. 230. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1709-1757. — Contrat de mariage entre Louis Deblois, marchand à Valenciennes, et Madeleine Durieux, demeurant à St-Quentin. St-Quentin, 12 avril 1709. — Testament de Catherine Choquet. Amiens, 1^{er} août 1719. — Testament de Madeleine Durieux, veuve de Louis Deblois, prenant, entre autres choses, des dispositions pour ses funérailles. 11 octobre 1755-23 septembre 1756. — « Inventaire des meubles, effets, titres et papiers trouvés à la maison mortuaire de feu damoiselle Magdeleine Durieux, veuve du sieur Louis Deblois, vivant ancien consul des marchands de cette ville de Valenciennes », etc. Valenciennes, 24 septembre 1756, — etc.

E. 231. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1712-1731. — Testament de Philippe Belliard, maître saiteur à Amiens. 20 octobre-13 novembre 1712. — Inventaire des biens meubles, marchandises et effets, titres et papiers délaissés par feu Philippe Desforges, conseiller du Roi, contrôleur au partage des sels au grenier à sel d'Amiens, et marchand en ladite ville. 15-30 décembre 1716, — etc.

E. 232. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1713-1772. — Décharge donnée par Louis Petit, conseiller et avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, et damoiselle Marie Petit, de 50 livres de rente sur une maison sise à Amiens, rue des Viéseries, faisant le coin de la rue des Verts Aunois. Amiens, 29 décembre 1713. — Pièces de procédure relatives à ladite maison, — etc.

E. 233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 44, papier.

1731-1732. — Pièces de procédure entre Jean-Baptiste Caille, prêtre, exécuteur du testament et tuteur ad hoc des enfants mineurs de Nicolas d'Outre-mépuits, marchand-fabricant, et de damoiselle Marie-Marguerite Desforge, d'une part, et les créanciers opposants.

E. 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 8, papier.

1760-1780. — Testament de damoiselle Marie-Jeanne Desforges, épouse de François Durieux, négociant et ancien échevin à Amiens. Amiens, 28 février 1760-23 octobre 1764. — Pièces de procédure relatives audit testament, — etc.

E. 235. (Registre.) — In-4°. 334 feuillets, papier.

1756-1782. — « Registre contenant les aveux et déclarations servis à la seigneurie de Gournay, depuis le 7 juillet 1756, jusqu'au 15 mars 1782. »

E. 236. (Liasse.) — 8 plans, papier.

XVIII^e s. — Plan en 9 feuilles du terroir de Saisseval. (La feuille 7 manque.)

DUVAL.

E. 237. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1633. — Lettre de Jeanne Guillot à damoiselle Duval, sa sœur, lui rendant compte de commissions qu'elle a faites pour elle à Paris. Paris, 2 décembre.

D'EGMONT-PIGNATELLI.

E. 238. (Liasse.) — 3 pièces, papier, (2 plans).

1758-1777. — « Carte figuratif du terroir et seigneurie de Maizerolle », par François-Ferdinand Desvaux, arpenteur-géomètre juré de la province d'Artois à Hestrus. 15 novembre 1758. — « Répertoire des articles et continents de la carte de Mézerolle faite le 15 novembre 1758. » — « Plan et carte figuratif du domaine de Mézerolle, appartenant à Mgr. le comte d'Egmont », par François-Ferdinand Desvaux. 8 avril 1777.

D'ELBEUF.

E. 239. (Liasse.) — 2 pièces, papier, (1 plan).

XVIII^e s. — Plan d'Arvillers. — « Répertoire du plan d'Arvillers. »

D'ESPIEZ.

E. 240. (Liasse.) — 4 plans, papier.

XVIII^e s. — « Plan pour servir de renseignement dans la cause entre le curé de Sentelie et le seigneur de Brassy, concernant les limites de ces deux territoires. » — « Herbage appartenant à M. le compte Despieds. » — Deux plans partiels grossièrement tracés à main levée du terroir de Brassy.

FATRAS.

E. 241. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 12, papier.

1501-1789. — Vente par Colin Cassesac, demeurant en la paroisse de St-Nicolas du Pont-St-Pierre, aux religieux des Deux-Amants, de 10 s. t. de rente sur Guillaume Durand. 1^{er} juin 1501. Traces de sceau. — Contrat portant obligation d'une somme de 1,000 l. due par M^e Étienne Fatras, prêtre, chanoine et procureur-syndic du chapitre de St-Fursy de Péronne, envers Louis-Gervais Danguin, bourgeois de Paris. Paris, 21 juin 1774. — Prospectus manuscrit du cabinet d'agences d'affaires particulières de M. Garnier, à Paris. Janvier 1781. — Projet de mémoire au chapitre de St-Fursy, sur une contestation entre ledit chapitre, l'abbé de Fraischeville et les demoiselles de la Briche, relativement à la maison canoniale de feu M. Levasseur, oncle desdites demoiselles. 10 novembre 1788. — Projet de mémoire audit chapitre, sur une contestation entre lui et MM. de Vaudricourt, de Pluvier et de Fraischeville. 30 janvier 1789. — Projets de mémoires audit

chapitre sur diverses affaires. XVIII^e s. — Inventaires informés du mobilier de l'église Saint-Fursy de Péronne. XVIII^e s.

E. 242. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1770-1791. — Correspondance particulière de l'abbé Fatras, chanoine de St-Fursy de Péronne. — Lettres de M. de Beaumont, archevêque de Paris, à M. Fatras, sur différents objets, notamment au sujet de bénéfices pour l'obtention desquels il avait sollicité sa protection. — Lettre de M. Duchesnay à M. Fatras, sur différents objets, le remerciant, entre autres choses, de la part qu'il a prise à la perte qu'il vient de faire, et lui marquant qu'il est sur le point d'être réformé. Versailles, 25 juillet 1776. — Lettre de M. de Beaumont, archevêque de Paris, à M. Fatras, lui demandant des renseignements sur M. de Solignac, chanoine de St-Fursy de Péronne, à qui M. Marie, chapelain du couvent de Conflans aurait jadis prêté 200 l. et un bréviaire romain, et dont il n'a plus eu depuis aucunes nouvelles. Conflans, 17 juin 1779. — Lettre de l'abbé Marie à M. Fatras, le remerciant de ses bons offices dans ladite affaire, et ajoutant: « M. l'archevêque a raison de dire, comme il me le répète souvent en parlant de vous, Monsieur: Avouez donc que je vous ai procuré là une bien bonne connoissance; à quoi je répons: Il est vrai, Monseigneur, et je ne puis trop vous en remercier... Puis j'ose ajouter avec une espèce de familiarité: Vous estimez, Monseigneur, ainsi que moi, M. Fatras, vous m'en faites sans cesse l'éloge; eh bien, tirons-le donc de son triste Perrone, cet honnête homme-là, et procurons-lui quelque chose de mieux. Ce bon prélat, loing de se choquer de mon propos, m'a fait entendre plus d'une fois que, si vous-même vous aviez quelque occasion de lui marquer quelque objet fixe et qui ne fust pas absolument hors de son pouvoir, il se feroit un plaisir de vous obliger et d'agir en conséquence. » Conflans, 22 septembre 1779. — Lettre de M. d'Hérat à M. Fatras, sur divers objets et notamment: « Je ne vous parle pas de nos désastres; on dit que le général Elliot a fait recueillir avec beaucoup d'humanité tout ce qu'il a pu de nos soldats et les a renvoyés au camp de St-Roch. Je m'étois si fort pénétré du succès, gagné par la confiance universelle et si souvent persuadé par les cris de victoire anticipés de nos gazettes, que je résiste presque encore à la nouvelle qui s'est répandue.

On assure toujours que M. d'Estaing va avoir un commandement et qu'il jouit d'une haute faveur. Les papiers publics n'ont pas dit dans le temps que, le jour de la fête de St-Jacques, les Espagnols des vaisseaux commis à la garde de la baie étoient descendus à terre, et que ces indévots d'Anglois avoient profité de leur religieuse... pour débarquer à Gibraltar deux bâtiments chargés de provisions de tout genre ; on prétend que notre dernière mésaventure devant cette place a été aggravée par le désordre qui a régné dans les troupes et qui, agissant avec précipitation et confusion, ont même tiré les uns sur les autres, se sont choqués, ont fait... canons, etc. Après la guerre de l'Europe, je ne vous parle point de la guerre du chapitre, elle m'est tout aussi indifférente de loin que de près ; nous gagnerions tous beaucoup à la paix, qui nous rendroit la douceur depuis longtemps ignorée parmi nous de la société, de la confiance et de la confraternité. » St-Just en Chaussée, 3 octobre 1782. — Lettre de M. d'Hérat à M. Fatras, lui mandant, entre autres choses : « N'étoit-ce donc pas assés que vous eussiez le fardeau de mes charges, sans éprouver encore des désagrémens accessoires ? Je suis véritablement indigné du mensonge lâche par lequel on veut faire tomber sur vous le tort d'une absence dont on étoit soi-même coupable. *Agnosco rerum dominos, gentemque togatam.* Je vous applaudis bien, au reste, de n'opposer à ces indécentes hostilités que la contenance du mépris et la fermeté inaltérable d'un esprit au-dessus de ces basses manœuvres. » 6 février 1783. — Lettre de M. d'Hérat à M. Fatras, alors à Rouen : « Je vous pille d'une main, Monsieur et très cher confrère, et je vous écris de l'autre. Un régiment suisse qui séjourne ici nous a amené un capitaine de nos camarades, et nous avons été assés suisses pour ne lui rien offrir, mais pas assés pour lui refuser ; car, avec la franchise de son pays, il nous a demandé bonnement à déjeuner et à dîner. Nous avons prié Lemaître de nous aider : ce cher garçon l'a fait, ou doit le faire (car c'est le matin de cette grande journée pour moi que je vous écris), avec la meilleure grâce du monde... Samedi dernier, figurés-vous, le vénérable concile capitulaire s'attrouppant dans la sacristie, tous les initiés, l'air grave et profondément occupés, le syndic les yeux baissés et la main haute, armé d'un papier qui recèle les destinées du chapitre dans l'histoire du Mangot. Tout se tait, l'oracle élève la voix, on attend une victoire à la suite de ce fier et majestueux silence, mais le Dieu parle et annonce intrépidement une défaite. Turenne n'avoit pas dit avec plus de noble courage : J'ai été battu. Enfin, pour ramener les

choses à un style plus simple, nous avons perdu l'incident et le coût de l'arrêt... L'abbé de Bussy est toujours très mal, ou plutôt désespéré. D'ailleurs, rien de nouveau dans notre trou marécageux, car les malhonnêtetés des uns, les sottises des autres, les maladies, les vapeurs, sont les hôtes familiers de notre chère ville. Je n'ai pas encore travaillé autant que je le voudrois et que je le ferai avec votre petit neveu, mais j'en ai vu assés pour vous répondre que cet enfant a réellement beaucoup de finesse et d'intelligence. » 14 mai 1783. — Lettre du chevalier d'Hérat, officier au régiment de Flandre, à M. Fatras, pour lui faire ses adieux au moment de quitter Péronne, et de l'abbé d'Hérat au-même lui marquant, entre autres choses, que « Bouteville est mort : la mort n'a besoin de personne pour frapper juste ; cependant, à Péronne plus qu'ailleurs, on aime à s'en prendre aux médecins ; ainsi tout le monde jette la pierre au Godefroi. Ma foi en médecine n'est pas vive, mais l'air a si bien ici le droit de tuer, que je croirois manquer à la justice due au climat si je m'en prenois aux docteurs plutôt qu'à lui. M. l'évêque d'Oleron est mort, M. d'Ausch très mal. Voilà des vacances arrivées et arrivantes. Je voudrois bien qu'on me mit enfin pour quelque chose dans cette riche succession : je ne puis plus tenir ici, ma santé est déplorable ; je crois que je prendrois mon parti de laisser là le bénéfice pour rien, si on ne m'accorde pas une compensation. La vie est au-dessus de tout... Toute votre maison se porte bien, Marie, Lemaître, et tous deux me chargent de vous assurer de tous les respects de Comtesse, qui est grasse, épaisse, dormeuse, ronde comme une douairière de fermier général : elle remue pudiquement la queue sur le rempart en lorgnant les grands chiens, mais la pudeur surveillante de Lemaître assure sa chasteté d'ailleurs fort compromise, car cette beauté n'a eu je crois encore que 27 enfans. Adieu, mon bon et cher abbé ; nous étions faits pour nous aimer ailleurs que sous ce ciel barbouillé d'encre et dans ces fangeuses canardières. » Péronne, 23 mai 1783, — etc.

E. 243. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1773-1789. — Quittances et mémoires de fournitures diverses pour l'abbé Fatras, chanoine de Saint-Fursy de Péronne.

DE FLECHIN.

E. 244. (Cahier.) — In-fol. 39 feuillets, papier.

1681-1686. — Aveux de la vicomté et châellenie de Maisnières.

DE FOLLEVILLE.

E. 245. (Registre.) — In-fol., 33 feuillets, papier.

1699-1703. — Études de fortification et plans coloriés de places fortes, dont quelques-unes seulement sont nominativement désignées. — Fol. 1. « Ce livre appartient à Messieurs de Manancourt. Kerguech. Kerannech.

Qu'on est à plaindre dans l'empire amoureux

Lorsqu'on est forcé d'esteindre l'ardeur des plus beaux feux.

L'amour n'a pour moy que des peines,

Et je ne puis m'en dégager.

Amans heureux dans vos chaisnes,

Comment pouvez-vous changer ?

Amans heureux dans vos chaisnes,

Comment pouvez-vous changer ?

Kertanguy a écrit cette chanson en 1700. Kervasy. Ximenes. Dubourg. Jonsac. » — Fol. 1 v^o « Liste des capitaines du 2^e bataillon du régiment de Picardie estans pour lors en garnison à Valenciennes, 1703, les voiscy, selon leurs rangs : M. de Grandmaison, comandant ; M. de Bagnaux, capitaine de grenadiers ; M. du Quénoy, M. de Beaulieu, M. de Majac, M. de Montchoisy, M. de Duparc, M. de Chambray, M. de Boismarsas, M. de Villers, M. de Villé, M. de la Gardette, M. de la Hautemaison. » — Fol. 11. « Philisbourg sur le Rhein, place très forte au delà du Rhein, qui fut bastie par Philippe, évêque de Sphier (Spire) et fortifié par le roy de France. Les Allemand la reprirent et y firent de nouvelle fortification. Elle fut reprise par M. le maréchal de Turenne, et elle fut reprise après sa mort par les impériaux, qui la gardèrent jusqu'à (mot passé), qu'ayant déclaré la guerre à la France, Mgr. le Dauphin la reprit. Les Français la gardèrent jusqu'à que le roy de France ayant fait [la paix] avec ses ennemis, la leur rendit. » — Fol. 14. « Ravestien (Ravenstein) sur la Meuse, ville sur la Meuse ; appartient aux Hollandois et fut longtemps le théâtre de la guerre entre les Espagnols et les Hollandois, et fut prise et reprise diverse fois. La Meuse lave ses murailles depuis un bout jusqu'à l'autre. » A l'encre rouge : « 1699, décembre 18 jours. » — Fol. 17. Ath, ville forte des Pays-Bas, dans le comté de Haynaut, 25 degrés, 24 minutes de longitude, et 50 degrés, 4 minutes de latitude, située sur la rivière de Tende

ou Denre (Dender) » — Fol. 18. « Charleroy, ville forte des Pays-Bas, dans le comté de Namur, sur les frontières du Haynaut, situé sur une hauteur près de la Sambre, environ à 5 lieues de Namur, à 6 de Mons. C'étoit dit le Charnoy, que les Espagnols fortifièrent en 1666, et il luy donnèrent le nom de Charleroy, qui est celuy de leurs roy. Les François la prirent en 1667, et elle leur fut cédée par la paix d'Aix-la-Chapelle l'an 1668. Le prince d'Orange, assisté des troupes d'Espagne, crut qu'il s'en pouvoit rendre maître sur la fin de l'an 1672, mais il fut obligé de lever le siège. Il eut encore la mesme destinée au mois d'aoust l'an 1677. Les François l'ont rendue aux Espagnols par la paix de Nimègue, l'an 1678. Les François la reprirent ces dernières guerre isy, et la rendirent encore aux Espagnols par la paix de Risvike, l'an 1698. » A l'encre rouge : « L'an 1700, février 21 jour. » — Fol. 31. « Jean de Folleville épousa Catherine de Rambure. Anthoine de Folleville épousa Jeanne de Bailleul. Aubert de Folleville épousa Jeanne de Warlusel. Guillaume de Folleville épousa Marie de Lapierre. Raoulquint de Folleville épousa Marie de Montchevalier » — Fol. 33. Arbre généalogique de Charles de Folleville.

E. 246. (Cahier.) — In-4^o, 16 feuillets, papier.

1712-1715. — Brouillons de lettres du sieur Chebron à M. de Champerreux, sur ses affaires. — Fol. 1. « J'ay veu aussy Madame de St-Cyran,... elle, a tousjours autant de sous locataires comme elle avoit lors de vostre dernier voyage à Paris, et M. son fils n'est point logé avec elle ; ils sont brouillez ensemble, il y a desjà du temps ; cela est venu à l'occasion d'une damoiselle qu'il recherchoit en mariage, et à quoy la mère n'a pas voulu consentir. J'ay veu aussy M. Cadeau au sujet du legs que deffunte M^{me} du Barail a fait à M^{me} vostre fille la religieuse. » Paris, 25 mai 1712. — Fol. 1 v^o. « J'ay veu M^{me} de St-Cyran, qui se tient toujours ferme à ne pas vouloir augmenter le loyer de vostre maison au pardessus les 50 l. dont elle est convenu ;... cependant, je vois qu'elle appréhende fort d'en venir à déménager ; je crois qu'en fesant mettre un écriteau à la porte, cela la fera déterminer à aller jusqu'au 1500. J'en feray faire un et l'y feray mettre. » Paris, 11 juillet 1712. — Fol. 2. « Enfin M^{me} de St-Cyran a signé la prorogation du bail

de votre maison pour six années, moyennant 1,500 l. de loyer par an... Je ne puis vous exprimer, Monsieur, la joye que j'ay que les ennemis n'ayent pu réussir dans l'entreprise qu'ils avoient faite contre la ville de Landrecy ; l'interêt que je prends à ce qui regarde M. du Barail est suffisant pour vous le faire croire. » Paris, 5 août 1712. — Fol. 6 v^o. « J'ay esté... faire vos complimens et ceux de M^{lle} votre fille à M^{me} la princesse Tingris et la remercier de vos parts de la bonté qu'elle a eu de choisir et achepter les estoffes qu'elle vous a envoyé. Je luy ay dit que je venois pour luy en rendre l'argent ; elle m'a marqué que cela ne pressoit pas, et enfin elle m'a dit qu'il y en avoit pour 120 l..... Elle m'a demandé si vous et M^{lle} votre fille ne viendriez pas à Paris y passer quelque temps, et m'a tesmoigné que cela lui feroit plaisir, ayant beaucoup de considération pour M^{lle} votre fille ; je luy ay répondu que je n'en sçavois rien. » Paris, 9 juin 1713. — Fol. 14. v^o. Lettres sur un projet de contrat de mariage entre M^{lle} de Champerreux et M. de Diesbach. Paris, 22 janvier-19 février 1715. — Fol. 16. « J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire le 25 du courant, par laquelle vous m'apprenez que le mariage de M^{lle} votre fille avec M. de Diesbach a esté célébré le 22... Je ne doute point que M^{me} votre fille ne soit heureuse avec luy. Je prie le Seigneur qu'il vous conserve longues années pour jouir de la satisfaction que cette union peut vous donner. » Paris, 28 février 1715, — etc.

E. 247. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1712-1715. — Lettre de M. de Champerreux à M. Chebron, élu en l'élection de Paris, substitut du procureur général de la chambre, au sujet de ses affaires, et lui marquant en outre que « nous avons aujourd'hui envoyé un gros convoi à l'armée pour le siège de Douai, où la tranchée n'est pas encore ouverte. » Valenciennes, 14 août 1712. — Id., se plaignant à lui, entre autres choses, de ce que son dernier compte n'est ni aussi exact ni aussi détaillé qu'il l'a toujours fait, « puisque, quand je viendré à mourir, il faut que l'exactitude de vos compte donne une pleine et entière cognoissance à mes enfants de l'état du bien que je leur laisserai. » Valenciennes, 11 octobre 1712. — Id., au sujet de la négligence de ses locataires à payer leurs loyers, le priant de ne pas laisser ceux-ci s'accumuler, « puisque, si la paix se fait ; comme il y a grand apparence, j'aurai plus besoin d'argent qu'à présent, puisque les revenants bons des parties finissant, si le Roy ne nous paie pas mieux qu'il fait, il faudra que je meur de faim

ou que je tombe sur vous pour avoir de l'argent. » Valenciennes, 14 novembre 1712. — Id., au sujet d'une somme de 5,000 l. à remettre à M. de Folleville, son gendre, et à sa fille, alors à Paris, « ou ils ont débarqué chez M^{me} de Maucour, et de là, sont allés coucher à l'hôtel de Montmorenci, dans la rue de Tournon, vis-à-vis chés elle... Assurés, je vous prie, M. le procureur général de toute mon estime et services très humble, et que je le supplie de me permettre la liberté de le prier d'en dire autant à M^{me} de Fourqueux, ma chère niepce, à laquelle je ne doute pas que ma fille de Folleville ne se donne l'honneur d'aller rendre ses devoirs, d'autant plus qu'elle est logée dans leur quartier ; mais que, comme elle a un mari, que je ne puis que souhete qu'elle fasse ce à quoy je suis seure que son devoir et son inclination la porte ; je souhete fort aussi qu'elle aille à Melun, mais je crains bien que leur séjour à Paris ne soit pas long et que le chemin de Paris à Melun ne le soit trop, vous avouant cependant, que je serois au désespoire à cause de ma pauvre religieuse, si elle revenoit en Picardie sans la voir. Mandés-moi, je vous prie, les dispositions où vous les trouverés, et gardés-vous bien de leur rien dire de ce que je vous mande... J'attend de l'uile et des bougies de M. de Beaufort, qui sont d'une charté effroiable, que je tascherai de paier icy, pour vous en décharger, à la charge que vous aures soin de ne pas oublier de donner à ma pauvre religieuse 50 l. pour ses estraines. » Valenciennes, 30 novembre 1712. — Id., le remerciant, entre autres choses, de ses souhaits de bonne année, et ajoutant : « Vous ne me dite pas un mot de ma pauvre religieuse, qui a esté charmée de voir sa sœur et son beau-frère. » Valenciennes, 9 janvier 1713. — Id. « Il va y avoir par la paix bien du changement pour moi, puisque j'ai une compagnie franche qui sera entièrement réformée, et que je perdré beaucoup de ce qui me revenoit pour ma part des prises que nos partisans faisoient à la guerre, qui se montoient à beaucoup, ce qui m'oblige à vous recommander le soin de mes petites affaires, vous avouant que, la paix faite, si mes apointements ne sont pas mieus païés que pendant la guerre, je serai aussi mal dans mes affaires que j'y ay esté bien pendant la guerre ; mais en revanche, je serai beaucoup plus en repos ; vous avouant qu'il y a peu d'homme à mon aage qui peut résister à un détail aussi gros et aussi fatigant qu'à celui dans lequel je suis depuis neuf ou dix ans, qui m'a beaucoup changé et vieilli. Ma fille et moy vous remercions de vostre souvenir pour elle ;

sa sœur est partie à la fin de la semaine de Pasque avec M. de Folleville qui l'est venu requérir ; grâce au Seigneur, elle est arrivée heureusement, malgré sa grossesse et tous les voyage qu'elle a fait, mais en arrivant chés elle, a souffert de grande douleur. » Valenciennes, 2 mai 1713. — Id., le priant d'aller payer à princesse de Tingri, un habit que cette dernière s'est chargée de commander à Paris pour sa fille. « Cet habit vient peut-être de chez M. Calpin, à qui vous en avés déjà païé un... M^{me} la princesse de Tingri loge à l'hôtel de Luxembourg, proche la porte St-Honoré, laquelle, grâce au Seigneur, n'est pas fort éloignée de chez nous, cela me console de la peine que je vous prie de prendre. Nous avons, grâce au Seigneur, publié icy la paix, dont nous ne ferons les feux de joy que d'aujourd'hui en huit jour, parce qu'il faut ce temps là pour les faire... Ma fille de Folleville est accouchée heureusement d'un garçon, que je crain qui ne soit mort, de la manière qu'on m'en parle. Si cela [est], c'est les voiage d'hiver qui en sont cause, mais ayant été baptisé, pourveu que la mer se porte bien, c'est le principal. » Valenciennes, 4 juin 1713. — Id., le remerciant d'être allé payer de sa part la princesse de Tingri. « Je croi que vous l'avez trouvée aussi gratieuse et honeste qu'elle l'est naturellement, honorant ma fille de mil bontés, estant sûr mesme qu'elle souheteroit que j'alla à Paris pour la voir, mais comme du jour d'hier on m'a réformé une compagnie franche que j'avois, et par les actes d'hostilité cessés par la publication de la paix, je perd bien deus mil escus par an, et que, si on ne paie pas nos apointemens plus régulièrement qu'on n'a fait depuis la guerre, je suis quasi réduit à rien, je ne vois pas que cela me mette en estat de faire le voiage de Paris. » Valenciennes, 14 juin 1713. — Id., lui faisant savoir, entre autres choses, qu'il est véritablement fâché de la nouvelle que M. Cadeau « m'a mandé ce matin du mariage de M^{me} de Montgiron, à qui il faut que la teste ait tourné, pour faire une folie pareil à son aage et ayant des enfants ; je m'estonne comment son frère le correcteur et l'abbé ne m'en ont encore rien mandé. Si vous voïés mon neveu le correcteur, mandés-lui, je vous prie, le chagrin que me cause la nouvel d'une folie pareil, et surtout d'avoir fait une avantage pareil à un homme à qui elle donne par son contrat une part égal sur son bien à celle d'un enfant. Je ne puis vous en parler davantage ; quand vous en scaurés le détail, vous me ferés plaisir de me le mander. Si vous sçavés quelque bon expédient seure et permis pour éviter la perte sur l'argent au décès, vous me ferés plaisir de me le mander. » Valenciennes, 20 juin 1713. — Id. « Je

vous remercie, Monsieur, de la peine que vous vous este donnée d'aller chés M^{me} la princesse de Tingri pour l'habit qu'elle a fait l'honneur à ma fille de lui acheter, et de lui en avoir rendu l'argent ; lequel est très beau et est déjà tout gasté, par un surcroit d'honesté de l'Électeur à un soupé où ma fille ayant l'honneur d'estre auprès de lui avec d'autres dames qui se plaignoient de n'avoir point d'hommes pour les servir, l'Électeur en riant leur dit : Eh bien, Mesdames, il faut donc que je vous serve, et prit ce qu'il y avoit de meilleur sur la table pour leur jeter sur leur asiette ; mais comme il en jetta en abondance, une partie tomba sur leurs asiette, et l'autre sur leurs habits, qui en furent tous gastés, dont celui de ma fille eut sa bonne part, de quoy il se faut consoler. Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de faire remettre à l'agent ou correspondant des dame de la Visitation de Melun à Paris, cinquante livre de pension pour ma cher religieuse, qui doivent, je croi, estre remis à M^{me} sa supérieur, pour qu'elle aye la bonté de les lui distribuer quand elle les lui demandera ou qu'elle en aura besoin... J'ay appris que les gages de M. vostre procureur général ont esté augmentées par la bonté du Roy de 4,000 l., dont je vous supplie de lui vouloir faire mon compliment, et l'asseurer de la parfaite joye que j'en ay, quoyque j'aye prié M^{me} de Fourqueux, à qui j'en ay témoigné ma joye, de vouloir lui en faire mon compliment. » Valenciennes, 10 août 1713. — Id., le remerciant des compliments qu'il a fait de sa part au procureur général sur sa pension de 4,000 l. « Je voudrois de tout mon cœur qu'en qualité de son substitué, vous en puissiés obtenir une à proportion. Comme il me semble que le bruit a couru qu'il devoit estre prévost des marchands, je vous prie de me mander si cela s'est effectué à la mi-aoust, afin que je lui en fasse mon compliment. » Il le remercie d'une commission qu'il a faite de sa part chez son neveu le correcteur ; « faite moi, je vous prie, le plaisir de me mander comment vous l'avés trouvé logé et meublé, et si il y a quelque apparence d'aisance, de laquelle je me trouve très déchu par la paix, puisque je perd bien deus mil escu par an,... ainsi vous jugés bien que le Roy ne nous païant non plus nos apointement qu'il faisoit pendant la guerre, me voilà avec neuf ou dix mil livres de moins, ce qui m'obligera à retomber sur vous, pour avoir de quoi vivre icy, ce qui change absolument la situation où j'estois, et m'oblige à vous prier de ne point laisser autant que vous pourés les locataires de mes maison en arrière, en leur repré-

sentant l'état misérable où je suis tombé... J'arrive avant-hier de Manancour, où j'avois esté avec ma fille, pour voir sa pauvre sœur, qui a esté à la mort, et qui n'y avoit qu'un jour ou deus qui estoit levée, lorsque nous y arrivâmes. J'y ai laissé sa sœur entre les mains du médecin qui a guéri l'aisné, qui a jugé que la cadette, qui ne mange point quasi depuis un an, pouroit tomber dangereusement malade, si on ne la tiroit pas de l'état où elle se trouve, et comme il prétend lui rendre l'appétit et la santé en 19 jour ou trois semaine, c'est ce qui m'a faict prendre le parti de la laisser à Manancort, qui est une très belle terre, aussi bien planté qu'il et aussi située, et qui rendroit bien le double qu'elle faict, si le maître à qui elle est entendoit un peu mieux ses affaires et avoit sa bascour remplie d'autant de bestiaux qui lui en faudroit ; il m'a fait espérer qu'il le feroit, mais j'en doute. » Valenciennes, 3 septembre 1713. —

Id. « Ce qui presse le plus, à présent, c'est de prendre avec patience le coup qu'on vient de porter aux rentes de l'hôtel-de-ville, au sujet duquel vous me ferés plaisir, à vostre commodité, de me faire un petit estat de mes rentes. Je comte en gros que j'en vois pour 68,000 l., desquels j'en ay donné 20 à ma fille de Folleville. Ainsi c'est 48,000 l. d'ancienne qui me reste, auxquelles, en ajoutant les deux années qui sont deus, ce sera 52,800 l. qui me resteront, et qui rapporteront fort peu de choses... Ainsi, Monsieur, vous voies que, sans avoir faict de folie, me voilà ruiné, sur quoy j'attanderai de vos nouvelles avec le plus de tranquillité que je pourai. » Valenciennes, 22 décembre 1713. — Id., lui marquant, entre autres choses, que « si vous avés le temps de pouvoir voir M^{me} de Manancour, je vous en serois d'autant plus obligé que vous pouvés, comme de vous, lui parler de la pensée où est M. son fils de retirer la terre de Bouchavène, qui a esté adjudgé à M. le marquis de Sailli pour cent trente-huict mil ou cent soixante et douse mil livre, sans qu'il me paroisse qu'il ait aucun fond pour cela, ce qui me paroist en ce cas estre une affaire à le ruiner entièrement, citant pour raison qu'il ne peut s'agrandir de ce costé là, et que cette terre n'est qu'à une lieue de la sienne, ce qui me paroist une raison mesme pour n'y pas songer, ni pour lui ni pour ses enfants, puisque, si jamais il revenoit une guerre, ses deux terres dans la situation si voisine, seroient ruinées en mesme temps. » Valenciennes, 19 mars 1714. — Id., le priant, entre autres choses, « de me mander si vous avés envoyé les estrenne ordinaire à ma fille la religieuse, qui sont, je croi, de 50 l., au sujet desquelles elle m'a desja écrit avec autant d'empressement que si elle en avoit un besoin pressent et quelle n'eut pas touché les cent

escus que sa grande mère, M^{me} du Barail, lui a laché. Voilà ce que c'est que les enfants et les religieuses. » Valenciennes, 9 mars 1714. — Lettre de sœur Anne-Beatrix de Champerreux, religieuse de la Visitation, à M. Chebron, le priant de lui envoyer 100 fr. et de lui faire acheter « un petit pin de sucre de trois ou quatre livres, deux livres d'amande seiche et un bouteille d'eaux de fleure d'orange double. Je vous demande mille pardons, Monsieur, de la liberté que je prend, mais nostre commissionnaire achette si mal et si chèrement, qu'il n'y a plus moien de s'adresser à elle. » Melun, 3 août 1714. — Lettre de M. de Champerreux au même, lui envoyant la recette d'un remède contre les fluxions sur les yeux. « Deus once d'eau rose, une once... de plantin, deus cuillerée de vin blanc petite, une once de tulie (?) préparée, qu'on met dans un linge au bout d'un baton de serment qu'on met dans le goulot de la bouteille, laquelle on approche du feu, et quand le tout est assés chault pour s'en servir, on tire le baton de serment hors de la bouteille, on laisse degousté dans les yeux le plus chaut qu'on desgoute qui tombe de ce linge où est la tulie (?) qu'on remet dans la boutell qu'on chauffe comme auparavant, toutes les fois qu'on en veut mettre dans ses yeux. » Valenciennes, 14 novembre 1714. — Id., commençant par ces mots : « Il faut, si vous plaist, lire bas et me garder le secret... C'est le projet d'un contrat de mariage qui regarde ma fille avec M. le chevalier de Diesbach, homme de qualité et d'aussi bonne maison qu'il y en ait en France, lieutenant-colonel du régiment de Fifer (Pffifer) Suiss ; comme je vous ay déjà mandé que dans vostre rue, il y a plusieurs officiers suisses de logées, si vous estiés longtemps sans apprendre des nouvelles du gentilhomme en question, je vous serois obligé, en ce cas, de tascher d'apprendre où il loge ; mais comme je vais lui faire sçavoir et à gens de sa famille que je vous'ay envoyé ce projet et qu'ils se donne la peine d'aller chés vous, mais comme à Paris on ne se trouve guerre, je croi que le plus seur seroit que vous fisiez demander chés MM. les Suisse vos voisins, où loge MM. de Diesbach, de Souri ou d'Affri, qui sont les frères du chevalier de Diesbach, ou du moins l'un des trois. Si vous este en estat d'aller chés M. Cadeau, mon meilleur ami, je vous prirai de lui faire voir ledit projet, afin qu'il vous dise ce qu'il en pense et ce que vous dirés à la famille de M. de Diesbach, et si il faut consulter quelqu'habil avocat, vous le ferés conjointement avec eus, et vous conviendrez des mesures qu'il y aura à

prendre pour la signature de ce contract, qui se passera icy... L'on m'a dit que le notaire le plus habile de Paris loge dans la rue Neuve St-Eustache, qui s'appelle, je croi, M. Thevenost, qui est advocat et notaire. » Valenciennes, 5 janvier 1715. — Id., l'entretenant du projet de mariage de sa fille avec M. de Diesbach. « Je sai bien que M. Cadeau n'a pas de goust pour cette affaire, non plus que M. de Folleville, mais enfin je comte pour qu'un homme d'une aussi illustre maison, dont l'aisné vient d'estre fait comte de l'empire, ayt 20 mil escu de bien et une compagnie et demi suisse de trois cents homme, dont le beau-frère, M. d'Affri vient d'avoir le régiment de Greder Suisse, que M. de Suri auroit peut-estre eu, ayant mieux aimé le procurer à son beau-frère,... qu'un homme de qualité et réglé qui a amassé 20 mil escu garçon, et qui a près de 20 mil livre de rent de son bien et de sa compagnie, poura non seulement vivre, mais, encore, si il veut, faire fortune, c'est-à-dire avoir un régiment. » Valenciennes, 14 janvier 1715. — Id., l'informant que le mariage de sa fille a eu lieu « le vendredi 22 de ce mois à 4 heure du matin... Ainsi. Monsieur, l'affaire ayant changé de face, le marié et la mariée sont asés heureux pour estre charmés l'un de l'autre, aussi bien que tous les gens de la ville. » Valenciennes, 25 février 1715, — etc.

E. 248. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1713-1715. — Quittance de 150 l. par sœur Madeleine-Angélique de Luynes, supérieure des religieuses de la Visitation de Melun, pour la pension de sœur Anne-Béatrix de Champerreux, religieuse au même monastère. 14 juillet 1713. — Id. 15 juillet 1714. — Quittance par le sieur Jounin, chapelain de la chapelle St-Pierre et St-Paul à St-Gervais de Paris de 13 l. pour quatre années échues, d'une rente due à ladite chapelle, à cause d'une maison sise quai des Ormes. 17 février 1714. — « Mémoire de ce que les maisons de M. de Champerreux payent chaque quartier pour le dixième. » XVIII^e s., — etc.

E. 249. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1747-1778. — « Compte que rend le sieur Jacques Talon, bourgeois de Paris, à M. le marquis de Folleville, seigneur de Manencourt, Beaumartin, St-Martin, la Motte lès Allaines et autres lieux ; de la recette qu'il a faite de ses revenus à Paris », etc. 22 juin 1747. — « Compte des recettes et dépenses faites pour M. le marquis de Folleville, depuis le 1^{er} juillet 1776, jusqu'au 1^{er} juillet 1777, par les sieur et dame Develly. » 24 août 1778.

E. 250. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1725-1785. — Quittances et mémoires divers. — Quittance par Aleaume de Favelle, de 112 l., moitié de ses honoraires dans le procès du partage de la succession de Lameth. Paris, 22 avril 1734. — Id., par Ximenes de Tourouvre de 2,500 l. sur ce que le marquis de Folleville lui doit de la vente de la terre d'Allaine. 22 janvier 1735. — Id., par Philippe Chardon « maître ouvrier en marbre et du sieur Rouez, maître et marchand marbrier à Barbançon », de 110 l. pour le prix d'une cheminée de marbre fournie au marquis de Folleville, pour le cabinet de la marquise, et pour un mortier de marbre. Château de Manancourt, 1^{er} mai 1742. — Lettre du P. Bécourt, de l'abbaye de St-Remy de Reims, au marquis de Folleville en son château de Manancourt, au sujet de vins qu'il a fournis, à ce dernier. Reims, 4 mai 1743. — Mémoire de ce qu'il est dû par le marquis de Folleville à la succession de M. Delatour, procureur à Péronne. Péronne, 8 février 1746. — « Estat des frais deubs à Thomas par M. le marquis de Folleville, dans le procès qu'il a eu contre les relligieux du Mont-St-Quentin, au sujet de la reconstruction du chœur d'Allaines. » 28 octobre-30 mai 1748. — « Mémoire de ce quy revient au procureur des dépens adjudés à M. le marquis de Folleville par arrest du Parlement du 30 may 1768 contre les religieux du Mont-St-Quentin. » 5 novembre 1748. — Mémoire de 508 l. pour un habit complet, veste et culotte fourni au marquis de Folleville par Froment. Paris, 12 mai 1750-1^{er} juin 1751. — Lettre de dom Vaast Clause souscellérier de l'abbaye de St-Remy de Reims, au marquis de Folleville, relativement à du vin acheté par celui-ci à ladite abbaye, et le priant de donner au père dépositaire de l'abbaye « le montant de la dernière voiture, qui est de 880 l... parce qu'il faut que je fasse faire un pressoir tout à neuf, notre ancien étant totalement tombé en pouriture ou de vétusté, ce qui me coûtera plus de mil écus, non compris les autres réparations que nous faisons à notre église depuis près de deux ans et même dans notre maison, qui monteront à plus de cent mil franc... Vous avez bien fait, Monsieur, de prendre sur la fin de mai une bonne voiture de vins, car la vendange prochaine [qui] avoit les plus belles espérances, dans les commencemens, ne nous promet

pas encore grand chose, parce que les pluies ont été par trop abondantes et que nos vignes ont beaucoup coulé en conséquence. » St-Remy, 17 août 1756. — « État des honoraires des différentes affaires dont j'ay été chargé par M. le marquis de Folleville, depuis et compris 1742, jusqu'aujourd'huy », par M. François, avocat à Péronne. Manancourt, 22 juin 1758. — « Mémoire des ouvrage fet par moi, Dupriez, maistre chaudronnier de Péronne, servant à la batri de cuisine de M. le marquis de Folleville, pour son château de Manancour. » Manancourt, 8 juin 1762, — etc.

E. 251. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 61, papier.

1777-1789. — Constitutions de rentes à diverses personnes par Antoine-Charles-Gabriel marquis de Folleville, seigneur de Manancourt, Beaumartin, St-Martin, Bouchavesne, Nurlu, Lamothe lès Allaines, Équencourt et autres lieux, capitaine au régiment de Bourbon cavalerie.

E. 252. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1742-1785. — Quittances de rentes payées par les marquis de Folleville à diverses personnes.

E. 253. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1724-1738. — « Plusieurs saisies féodales et censuelles, depuis et compris le 28 juin 1724, jusques et compris le 23 juin 1738. »

E. 254. (Liasse.) — 2 pièces, papier, (1 plan).

1750. — Allaines et Bouchavesnes. — Bon pour 120 l. par le marquis de Folleville, pour le paiement de deux meules pour son moulin de Bouchavesnes, et quittance de ladite somme. 20 septembre 1750-3 novembre 1751. — Plan avec répertoire d'un canton sur les terroirs d'Allaines et de Bouchavesnes. XVIII^e s.

E. 255. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Fins. — « Plans tirée à vû de partie du village de Fins, baillage de Péronne, province de Picardie. »

E. 256. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1749. — Hardecourt-au-Bois. — « Plan figuré du village et terroir d'Hardecourt-au-Bois, fait en l'année 1749. » — « Plan d'une partie de la terre et seigneurie d'Hardecourt-au-Bois, mouvant en partie du Roy, à cause de son château de Péronne, et en partie de M. le marquis de Folleville, à cause de sa terre et seigneurie de Manancourt, duquel plan

partie a été arpentée régulièrement, et partie faite à vue, pour servir d'instruction en l'instance entre ledit seigneur marquis de Folleville et le sieur de Sarton, acquéreur de ladite terre », etc. XVIII^e s. — Plan des bois de la Voye de Bray ou bois Brullé, des Fossés ou des Saulx et des Caufours. XVIII^e s.

E. 257. (Liasse.) — 12 plans, papier.

XVIII^e s. — Liéramont et Nurlu. — Plans partiels de terrains sis sur les terroirs de Liéramont et de Nurlu.

E. 258. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1745-1780. — Maisons à Paris. — Quittances de loyers d'une maison sise à Paris, rue du Puits ; M^{me} de St-Ciran, principale locataire. 1745-1747. — « Mémoire de l'ouvrage de serrurie faite ou fourny par Sauvage, maître serrurier, pour M. de Folleville, par les ordres de M. de Velly. » 6 août-21 novembre 1779. — « Le Ventilateur ou vidange des fosses. Mémoire du toisé de la fosse vidée le 1^{er} juillet 1779 d'une maison appartenante à M. (blanc), située rue de la Savonnerie, occupée par M. Poirier, limonadier. » Paris, 19 janvier 1780. — « Mémoire des ouvrages de menuiserie fait et fourny pour M. le Marquis de Faugeville (Folleville) et Mesdemoiselles ses sœurs, dans une maison scise rue du Puy, occupée par M. Perron », etc. Paris, 10 juin 1780. — « Mémoire d'ouvrage de couverture fait en plusieurs maison appartenante à M. le marquis de Folleville, dans le courand des années 1778 et 1779, par Bellon, entrepreneur de couverture et plomberie, demeurant rue du Mouton, proche l'Hôtel-de-Ville. » 7 juillet 1780. — « Mémoire des ouvrages de maçonneries faits en plusieurs maisons size à Paris, appartenante à M. le marquis de Folleville, lesdits ouvrages faits sous les ordres de M. Vely, par Delécluze, maître maçon demeurant à Paris. » Paris, 24 juillet 1780. — Quittances de vingtièmes. 1778-1780.

E. 259. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 7, papier.

1694-1759. — Maison à Péronne. — Vente par M^e Mathurin Bachelot, curé de Bussu, procureur de haut et puissant seigneur Pierre de Faudoas, chevalier, comte de Cerillac et autres lieux, fils aîné et

principal héritier de défunte Marguerite de Piedeffert et d'aussi défunt Jean de Faudoas, chevalier, seigneur comte de Cerillac, à noble homme Antoine Frassier, conseiller du Roi, lieutenant particulier assesseur criminel au gouvernement et prévôté de Péronne, d'une maison sise à Péronne, rue de la Poissonnerie. Péronne, 17 juillet 1694. — Vente de ladite maison par M^e Antoine Frazier, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au bailliage de Péronne, M^e Charles Frazier, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au même bailliage, Georges-Paul Maillart, conseiller du Roi au même bailliage et Charlotte Frazier, son épouse, à Charles-Gabriel, marquis de Folleville. Péronne, 20 janvier 1722, — etc.

DE FORCEVILLE.

E. 260. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1755. — Pièce informe concernant la liquidation des affaires d'Antoine de Forceville, marchand épiciier à Amiens.

FROIDURE.

E. 261. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Contrat de mariage de Jean Froidure, meunier au moulin Clapet à Domart en Ponthieu, avec Marie-Madeleine-Hélène Acloque. St-Léger-l'Épinoy, 10 décembre.

FUZELLIER.

E. 262. (Registre.) — In-fol., 33 feuillets, papier.

1723-1725. — « Registre d'aveux de la seigneurie d'Aillel. »

GAFFE.

E. 263. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 7, papier.

1595-1738. — « Sentence de la sénéchaussée d'Abbeville qui ordonne que Jean Gaffé, propriétaire du moulin de Babos, aura quatre boulangers banniers. » 23 octobre 1595 (copie collationnée du 2 mai 1726). — Arrêt du conseil d'État confirmatif de ladite sentence. Marly, 14 février 1730. — Requête au Conseil par Michel Gaffé, écuyer, sieur de la Prévôté, lieutenant de la maréchaussée de Picardie au département d'Abbeville, et Jean Gaffé, ancien commissaire de la même maréchaussée, propriétaires du moulin de Babos, relativement à une contestation entre eux et

le nommé Wast, maître boulanger à Abbeville. 26 février 1735. — Arrêt du conseil d'État qui déboute le nommé Wast de sa réclamation. Versailles, 17 mai 1735, — etc.

GALAND.

E. 264. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Bail à surcens par Marie-Françoise Duval à François Galand, marchand huilier à Airaines, d'un journal de pré sis aux prairies dudit lieu. Amiens, 20 juin.

DE GAND.

E. 265. (Liasse.) — 28 pièces, papier (1 plan).

1726-1783. — Bail par Louis-Enguerrand-François Hannocq de Quiry, vicomte des Grand et Petit Rouy, du domaine et seigneurie du Petit Rouy. Maison seigneuriale du Petit Rouy, 15 novembre 1726. — Id. Maison seigneuriale du Petit Rouy, 19 avril 1742. — Déclaration par Louis-Enguerrand Hénocque de Query, vicomte des Grand et Petit Rouy, seigneur de Danisy, des biens qu'il possède dans la paroisse du Petit Rouy, en exécution de la déclaration du Roi du 17 novembre 1733. — Bail par Jean-Guillaume, comte de Gand et du saint empire Romain, marquis d'Hem, vicomte de Forest, baron de Sailly, et Gabriel des Fossés, chevalier de St-Louis, pensionnaire du Roi, ancien capitaine d'infanterie, seigneur d'Anisy et autres lieux, au sieur Robert Bourdon, laboureur au Petit Rouy, de tout le domaine de la terre et seigneurie dudit Petit Rouy. Nesle, 13 août 1752. — « Déclaration des terres appartenantes à M. Cabour à Rouy, arpentées en 1750, par Alexis Coquerel, selon l'indication des fermiers. » — « Régie de Plantigny. Vente des droits d'échange. Généralité de Soissons, département de Clermont, bureau de Nesle, paroisse du Grand Rouy et Petit Rouy. Extrait des déclarations du Roi et arrêts du Conseil qui concernent ladite vente. » 11 novembre 1765. — Lettre de M. Hanquet, desservant de la paroisse St-Nicolas, faubourg de Nesle, à l'abbé Desfossez, seigneur de Potte et autres lieux, et chanoine de St-Fursy de Péronne, à l'effet d'obtenir modération des droits excessifs exigés par le notaire chargé des affaires qui concernent la terre de Rouy, pour quatre journaux et demi de terre possédés par sa cure sur le terroir dudit Rouy,

se recommandant de ce que, « en 1738, vous m'avez honoré de la couronne de laurier et du premier prix de ma classe que j'ai touché de vos mains », et « dans la persuasion où je suis que vous avez tout pouvoir de la part de M^{me} la marquise d'Heme, au sujet de sa vicomté de Rouy. » Nesle, 14 juillet 1769. — Lettre de fr. Jacquart, chanoine régulier de Prémontré, à l'abbé Defossé, au sujet d'empièlements faits par le sieur Frossard, de Voyenne, sur le terrain de la marquise d'Hem. Prémontré, 19 juillet 1775. — Id., du P. Dubois au même, sur le même objet. Prémontré, 20 juillet 1775. — « Mémoire de bois achetés par nous, Pierre Maurel, charpentier à Nelle, et Jacques Warlocquet du Petit Rouie, au sieur Paiarre, marchand de bois au Frétoy, pour faire et construire une roue au moulin du Petit Rouie, appartenante à M^{me} la marquise d'Hem, au prix de 5 l. 10 s. la solive. » Nesle, 11 janvier 1782. — Procès-verbal de bornage et arpentage d'une pièce de terre appartenant à M^e Guenescourt, notaire royal à Nesle, 9 octobre 1784. — Notice sur le fief du Petit Rouy, XVII^e s. — « État du bois livré à M^{me} d'Hem par M. Payart. XVIII^e s. » — « Extrait de titres concernans la propriété des terres du Petit Rouy à M. Cabour », de 1625 à 1728. XVIII^e s. — Notice sur les mesures de Rouy et de Voyenne. XVIII^e s. — Plan partiel du Petit Rouy. XVIII^e s., — etc.

DE GAUDE DE MARTAINNEVILLE.

E. 266. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 5, papier.

1611-1758. — Aveu et dénombrement par Jean Bonnard demeurant à Francqueville, à haute et puissante dans Marguerite d'Andafort, dame de Riencourt, et autres lieux. 15 février 1611. — Relief de la moitié de la terre de Francqueville, par Marguerite de Croze, veuve de Jean de Gaude, chevalier, seigneur de Martainville, St-Remy-en-l'Eau, Haudencourt, Francqueville et autres lieux, comme tutrice de ses enfants. Domart en Ponthieu, 21 juin 1664. — Relief par Jean-François de Gaude, chevalier, seigneur de Martainville et autres lieux, des terres, seigneuries et fiefs de Houdencourt et Francqueville. Domart, 7 juillet 1677. — Id., par Jean-François de Gaude, chevalier, seigneur de Martainville, Francqueville, Houdencourt, forêt de Goyaval en partie, Harondel et autres lieux. Domart, 15 novembre 1708. — Relief par procureur par Charles-Antoine de Gaude, chevalier, et par Marguerite et Louise de Gaude, à la sénéchaussée de Domart. Domart, 9 juillet 1709. — Relief par Antoine-Éléonor-Jean-François de Gaude de la vicomté de Domart et d'un fief faisant

partie de la seigneurie de Rouvroy. Domart, 12 juin 1739. — Relief par procureur par Marie-Anne Matoutier, dame de Bouteville et veuve d'Antoine Éléonor-Jean-François de Gaude, de Haudencourt, Francqueville, de la vicomté de Domart et du fief de Rouvroy. Domart, 19 janvier 1758.

DE GONNELIEU.

E. 267. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1614-1624. — « Contract de constitution de 150 l. de rente créé par Messire Jean de Gonnellieu et dame Magdeleine de Bourbon, son espouze, au profit de MM. les trésorier et chanoines de la S^e-Chapelle du palais royal à Paris. » Paris, 10 février 1614 ; et « transport fait de ladite rente par lesdits trésorier et chanoines à M. M^e Charles de la Grange. » 26 septembre 1618, etc. (copie collationnée du 31 mai et jours suivants 1679). — « Transaction passée entre M^e Jean de Gonnellieu, ses frères et sœur, pour raison de la succession de M^e Eléonor de Gonnellieu. » Château de Pernant, 22 avril 1620 (copie collationnée desdits jours). — « Transaction faite entre M^e Jean de Gonnellieu, le curé et marguilliers de l'église paroissiale de St-Victor d'Autreiche, pour raison du legs fait à ladite église par le testament de feu Léonor de Gonnellieu. » Pernant, 26 février 1622 (copie collationnée desdits jours). — « Eschange fait entre M. M^e Pierre Brulard et M^e Antoine de Sermoise, de la rente de 150 l. due par M^e Jean de Gonnellieu, et transporté par ledit sieur Brulard audit sieur de Sermoise. » 30 mars 1624 (copie collationnée desdits jours).

DE GONTAUT-BIRON.

MARQUISAT DE BOVES.

E. 268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 18, papier.

1381-1766. — « C'est le dénombrement du fief de la terre de Boves, qui est à noble et puissant prince M. le duc de Lorraine et marchis, et lequel fief il tient en foy et hommage de noble et puissant seigneur Mgr. de Coussy, à cause de son chastel et chastellenie de Coussy. » 3 juin 1381 (copie collationnée du 30 avril 1607). — « Extrait d'un cayer en parchemin en grand volume, que l'on dit estre le cayer aux coustumes par-

ticulières de la chastellenie, terre et seigneurie de Boves, derogans aux coustumes générales du bailliage d'Amiens.» Coutume de Boves. 16 septembre 1507 (copie collationnée du 5 mai 1547). — Information par Nicolas Roche, enquêteur, commissaire et examinateur pour le Roi au bailliage et siège présidial d'Amiens et autres juridictions royales dudit ressort, « pour savoir et enquérir la vérité du contenu en la requête de M. le lieutenant général audit bailliage, présentée le 17^e jour de septembre an 1611, par Benigne Bernard, conseiller et maître d'hostel ordinaire du Roy, baron de Boves seigneur des Mesnuz et des châtelles de Caix et harbonnière, pour raison de la coutume locale et particulière de ladite baronnie de Boves.» 19 juin 1612 (copie collationnée du 8 juillet 1727). — Sentence du bailliage d'Amiens, qui ordonne le dépôt au greffe dudit bailliage d'une copie de la coutume locale de Boves trouvée au coffre et trésor littéral dudit Boves, attendu que l'original de ladite coutume, rédigé en 1507, aurait en 1595 été tiré des archives du bailliage pour en prendre copie, « et ledict original et coppie, avecq autres tiltres et papiers, et entre autres les lettres de provision de l'estat et office de procureur du Roy audict bailliage dont estoit pourveu M^e Pierre de Fameschon, auroient esté par luy (Claude de Brie, commis greffier audit bailliage), mis dans ung pepitre fermant à clef qu'il avoit en l'estude dudit greffe, lequel auroit audict temps esté prins et robbé en ladite estude, et par ce moien, ledict original et coppie seroient demeurez perdus.» Amiens, 23 mai 1620. — Requête de Bénigne Bernard, conseiller maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur baron de Boves, au bailliage d'Amiens, relativement à la coutume dudit Boves (copie collationnée du 28 juillet 1727). — Sentence du bailliage d'Amiens qui ordonne le dépôt au greffe du bailliage de la copie de la coutume de Boves trouvée aux archives dudit lieu, en échange d'une copie qui en sera délivrée par le greffier. 23 mai 1620 (copie collationnée du 28 juillet 1727). — Lettre du sieur Renouard, d'Aumâtre, relativement à un marais entre Cagny et les vignes de Boves, prétendu par le seigneur de Cagny. Amiens, 18 mai 1723, — etc.

E. 269. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1656. — Bois Bonnaire. — Bail du Bois Bonnaire. Amiens, 12 maiz.

E. 270. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 18 papier.

1218-1693. — Boves. — Charte d'Enguerrand, seigneur de Boves, par laquelle « hominibus meis de

Bova, pro forisfactis et excessibus que erga ipsos presumpseram, dedi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi totam herbam vivarii mei et maresci a primo molindino Indusi usque ad molendinum de Paneri, sicut rivus se habet, ita quod unusquisque hominum meorum de Bova suam poterit habere naviculam et ad usum suum herbas sufficientes secare.... Preterea sciendum est quod predicti homines poterant facere duos pontes ad duos introitus maresci, unum apud *le Roulle*, et alium apud Sanctum Gencianum, et sciendum est quod nullus ad easdem herbas secandas potest habere falcem magnam cum duabus manibus, sed parvam falciculam cum una manu, excepto illo qui ad usus equorum domini de Bova herbas inveniet, ... et sciendum est quod herbas ad ligandum et ad domos tegendum omnibus hominibus de Bova Communico..... Determinatum est autem quod quatuor viri prudentes, per communem assensum totius ville eligentur, qui venumdabunt arundinetum et juncos asininos, et ipsi denarios illius venditionis in calceia reficienda, vel in alios usus ville utiliores debent imponere.» Avril 1218/19 (copie collationnée du 15 octobre 1679). — Vidimus et confirmation par Robert, chevalier, de Boves, de deux chartes y transcrites octroyées aux habitants de Boves par son père Enguerrand, la première, datée de novembre 1209, par laquelle ledit Enguerrand fait savoir « quod cum homines mei de Bova tenerentur de consuetudine longinqua culcitrans suas pro voluntate nostra nobis exhibere ad usum, pia motus pietate, memor etiam extremi iudicii, pro animabus bone memorie R. patris mei et V. matris mee, necnon et aliorum antecessorum meorum, consuetudinem illam culcitrarum eisdem hominibus meis de Bova ad plenum remisi et imperpetuum ab ista exactione quittos clamavi » ; la seconde, d'avril 1218/19, n'est autre que la précédente. Mars 1246/47. (copie collationnée du 15 octobre 1679). — Accord entre Hue, chevalier, sire de Rumigny et de Boves et ses hommes de ladite ville de Boves, au sujet du tourbage dans le marais de Boves, par lequel ledit Hue donne aux habitants « tout l'erbage ke je ai ou liu ke on dist le Marès que on dit desous Canterainne, entre la rivière et les champs, tout contreval, dusque à men vivier, et dusque à la première saulx dou viveret devant dit, qui est bonne, et l'erbage tout de le moitié de men viveret, tenant au devant dit marès deseure et s'esten dusque à une bonne ki est assise sur les vignes de ce viveret et dusque à une austre bonne qui est assise aus eaus entre le Formanoir et St-Ladre, et tout cil herbage ke

je leur ai donnei en restor s'estendent entre les bonnes devant dites et le rivièrre et les cans, tot contremont dusque à Canterainne, sauves les aires et les chensiers ki estoient livré au jor que cis dons et cette chartre furent faicte, par teil condition que li devant dit mi homme de le ville de Boves poront mener et fère mener paistre vaches, viaus, beufs, chevaux et poulains et non austres bestes jusque à la sauls dou viveret, et nient au grand viveret... et puuent aleir leur vache sor les vergnes desous le pont et deseure en deux verges de le deseure et desous ès quarante verges, et doivent avoir encore les marès con dist au Pont as Vaches, entre le preit qui fut Matieu de Bove et le rivièrre dusque as bonnes dou preit Vuibert l'abbé, et puent li devant dit mi homme faire un pont parmi ma rivièrre, là où verront endroit le pastis commun de la ville de Boves con appelle le preit Chavatte, en telle manière que sil pont soit de telle hauteur ke le navire et les neis puisse passeir desous suffisamment. Et est asavoir que je et mi oirs poons et devons torbeir et faire torbeir et faire tous nos porfis en torbe, en iaues, en poissons, par tous les lieux devant dits, fors que ou preit Chavatte, ki est commun à la ville de Bove, et fors que au preit au Pont as Vaque et sauve les vergnes devant dites, ke je n'i puisse torbeir. » Mai 1267 (copie du XVII^e s.). — Charte de Raoul, duc de Lorraine, portant que « les habitans de nostre ville de Bove nous ont humblement suppliet que jasoï ce que uns marès communs appartenans ausdis habitans, situé auprès Bove, nommé le Pré Chavate, soit si empirés et alés au nient, que auls habitant sont empérill d'avoir perdu le pourfit de leurdit pasturage, se de nous n'avoyent grâce dudit marès tourber, pour yceli abaissier et remettre ad son estat », accordant l'objet de ladite requête. Boves, 30 août 1342. — « Transaction faite entre M^{me} Anne Courtin, baronne de Bove, et les habitans, par laquelle elle leur a remis et ceddé la faculté réservée par les seigneurs de Bove de tirer et faire tourber au grand marais de Bove, moyennant XI s. p. de cens, suivant le tiltre du mois may 1267. » Amiens, 25 novembre 1628. — Lettre de M. Devalliers, relativement aux droits d'usage des marais de Boves. Amiens, 26 avril 1693, — etc.

E. 271. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 13 papier.

1534-1657. — Boves. — Bail à ferme de 18 journaux de terre à Boves. Amiens, 6 mai 1534. Traces de sceau. — Bail du terrage, rentage et champart de Boves, à Nicole Fenet, laboureur et lieutenant de la châtellenie et baronnie de Boves. Amiens, 14 avril 1554/55, avant Pâques. Traces de

sceau. — Bail du champart perçu sur la paroisse de St-Nicolas de Boves. Amiens, 29 juillet 1606. — Bail du champart de Boves. 7 décembre 1607. — Bail de 63 journaux de terre en quatre pièces au lieu dit les Varennes, entre Boves et Sains. Amiens, 30 novembre 1606. — Bail de la cense de Boves. Amiens, 15 novembre 1606. — Id. Amiens, 26 octobre 1618. — Id. Amiens, 22 mai 1657. — Lettres patentes et pièces de procédure relatives aux marais de Boves. 1642, — etc.

E. 272. (Liasse.) — 13 pièces, papier (1 imprimée).

1676-1680. — Boves. — « Extrait de l'estat de recouvrement des sommes que le Roy en son Conseil a ordonné estre payées en conséquence de la déclaration du 6 novembre dernier et arrêt du Conseil du 27^e du même mois, par les possesseurs, détempteurs et jouissans de quelque nature et conditions qu'ils soient, des biens communaux », etc., pour le marquis de Boves. Paris, 28 juin 1678. — Requête à M. de Breteuil, intendant de Picardie, par Michel du Castel, avocat en la cour, fondé de procuration de dame Élisabeth-Françoise de Gruin, dame de Boves, veuve de messire Charles de Moÿ, chevalier, marquis de Riberpré, seigneur de Boves et autres lieux, à l'effet d'être reçu opposant au commandement à lui fait de payer une taxe de 1.200 l. pour 30 arpents de terre prétendus usurpés par ledit Charles de Moÿ sur les habitants de Boves. 11 octobre 1678. — « Réponce de Desenart faite le 10 décembre 1678 à un placet présenté le 1^{er} dudit mois par M^{me} la marquise de Riberpré », sur le même objet. — « Arrest du conseil d'Estat qui ordonne que tous les triages et partages des biens appartenans aux communautez, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, depuis l'année 1600, seront sujets aux taxes du huitième denier. » St-Germain, 17 décembre 1678 (impr. 3 p. in-fol.). — Arrêt du Conseil qui décharge la dame de Boves de ladite taxe. Versailles, 19 octobre 1680 (copie collationnée). — Consultations et pièces de procédure sur la même affaire, — etc.

E. 273. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1607-1636. — Cambos. — « Adjudication des terres du Grand et Petit Cambos. » 1606. — Bail de 12 journaux de terre au Grand Cambos. Amiens, 18 octobre 1607. — Bail du Petit Cambos. Amiens, 18 octobre

1607. — Bail de 36 journaux de terre du Grand Cambos. 30 mars 1656.

E. 274. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 5, papier.

1576-1656. — Cayeux en Santerre. — Bail de 11 à 12 journaux de terre à Cayeux. Amiens, 12 octobre 1576. Traces de sceau. — Id. Amiens, 5 février 1585. — Id. Amiens, 18 mars 1588. Traces de sceau. — Id. Boves, 5 février 1601. — Id. Amiens, 31 octobre 1607. — Id. Amiens, 29 avril 1656, — etc.

E. 275. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 93, papier.

1625-1767. — Cottenchy. — Mémoire et consultation sur ce que, « le dimanche, dix-neufiesme jour de janvier 1625, Guillaume Tarlé, laboureur demeurant au village de Cottenchy, subject et demourant en maison et tenement tenu et mouvant de M. le baron de Boves, faisant en ladite maison les festes des fianssailles de sa fille avecq Louys Flameng, frère du forestier dudict Boves, ung nommé Martin du Bus, demeurant audict Cottenchy, apparemment mal content desdictes fianssailles, se seroit assisté de trois ou quatre autres jeunes hommes dudict lieu de Cottenchy, et s'estant présenté à la porte de la maison dudict Tarlé, pour y entrer garnis de bastons, la femme d'icelluy Tarlé ayant recongneu qu'ils avoient quelque mauvaise volonté, se seroit opposée à eux et les auroit pryé de se retirer, dont ayant fait refus, et s'estant ledict du Bus efforcé d'entrer contre le gré de ladite femme, il auroit rompu le cliquet de la porte, poussé ladite porte et donné ung coup de poing à ladite femme, luy rompu une dent, fait choir ladite femme par terre toute descoiffée, et estant ledict du Bus entré ainsy de force et de furee dans ladite maison, auroyt rencontré ledict Flameng, fiancé, qu'il auroit injurié de parolles salles et deshonestes, pris par le collet de la chemise qu'il auroit deschiré et luy donné quelques coups de poings ; et sur ce que les sieurs de Monstrellet et du Croisel, quy estoient audict festin, auroient contrainct ledict du Bus et ses compaignons de se retirer, estans sortiz de ladite maison, n'auroyent délaissé de demeurer aux environs d'icelle, ce quy fust cause qu'un nommé Florens Pédot, l'un des gardes de ladite forest de Boves, quy avoit aussy esté mandé audict festin, se présenta à la porte, pour prier, comme il fist, ledict du Bus et ses compaignons de s'en aller ; mais au lieu de ce faire, il auroyt esté attaqué par ledict du Bus et ses compaignons, bastu et exceddé de coups de baston et de cousteaux, en telle sorte qu'ilz

l'auroient délaissé pour mort ; ce que voyant, lesdictz sieurs de Monstrellet et du Croisel esmeuz de telle insolence, et encores de ce que l'un desdictz compaignons avoit au mesme instant jecté ung baston dans la court d'icelle maison, quy seroit tombé sur la teste dudict sieur Monstrellet, seroyent sortys, rué et couru sur lesdictz du Bus et ses compaignons, aulcuns desquelz furent frappez de quelques coups de plat d'espée par ung nommé Lapointe, serviteur dudict sieur de Monstrellet, entre autres ledict du Bus, lequel estant passé dans quelque jardinaige, il fust suivy par ledict Lapointe qu'il luy donna quelques coups de tranchant sur la teste, dont icelluy du Bus auroit esté blessé, sans néantmoins que, pour raison desdictes blessures, il ayt eu besoing de tenir le lict. Cependant ledict Pédot, dangereusement blessé en plusieurs endroitz, auroit fait informer, de la permission du bailly dudict Boves, ou son lieutenant, et obtenu décret de prise de corps, tant allencontre dudict du Bus que des quatre autres ses compaignons, lesquelz auroyent traicté et accordé pour leur regard, moyennant certaine somme. Et quand audict du Bus, qui a son père quy est commis au greffe de Cottenchy, pour ce quy est de la tenue du chappitre d'Amyens, il se seroit pourveu par-devant Mons. le lieutenant criminel au bailliage d'Amyens, fait informer de sa part, et obtenu décret de prise de corps contre lesdictz sieurs de Monstrellet, du Croisel et Lapointe, et encores contre François Pinchemelle, fils de feu Guillain Pinchemelle, substitut du procureur pour office audict Bove, Marcel de Bize demeurant audict Cottenchy et Nicolas Tellyer, subjectz de mondict seigneur de Bove ; en vertu duquel décret, ledict du Bus se seroit contenté de s'adresser allencontre desdictz Pinchemelle et de Bize, quoyqu'ils n'ayent rien fait dont on se puisse plaindre d'eux, nottament ledict Pinchemelle, et les auroit ledict du Bus fait prendre et amener ignominieusement et scandalleusement avec les menottes, liez ensemble, prisonniers ès prisons de la Consiergerye, combien que ledict du Bus ne fust aultrement indisposé, allant et venant en ceste ville et à la charrue. »
15 mars 1625. — Requête au bailliage d'Amiens par Jean Tarlé, laboureur à Cottenchy, « disant que, le jour de dimanche 18 septembre dernier passé, Marcel de Bize, naguères laboureur, demeurant audict village de Cottenchy, à présent valet de charrue du sieur de Guiencourt, assisté de Jullien Lombart dict Carie, varlet du sieur d'Estrées, filz puisné dudict sieur de Guyencourt, seroient, en l'absence du suppliant, entré

dans sa maison, demandant après luy et parlant à Collaye Watchled, veuve de Jehan Faverel, voisine dudict suppliant, laquelle estoit lors en ladicte maison, pour prendre garde aux enffans dudict suppliant, en nombre de quatre fort petitz, luy dirent qu'ils vouloient qu'elle leur dict où estoit icelluy suppliant et que, par la mort et sang Dieu, il falloit qu'il le feissent mourir et pour elle, qu'elle estoit une macquerelle, une vilaine, et la firent sortir et lesdits enffans d'icelle maison, continuant tousjours leurs menasses et blasphèmes du saint nom de Dieu ; ce fait, s'arrêtèrent quelque temps à la porte, s'enquérant de ceulx quy passoient, s'ils n'avoient veu le suppliant ; et en cest entretemps s'estant le serviteur de charrue dudict suppliant estant retourné avec ses chevaux qu'il ramenoit de la pasture, lesdictz de Bize et Carye luy auroient fait les mesmes menasses, réitéré leurs blasphèmes, et n'ayant voulu leur dire le lieu où pouvoit estre ledict suppliant, icelluy Carie contrefaisant son langaige luy auroit donné plusieurs coups du plat de son espée sur les espauls quy n'estoient revestues que de la chemise » ; le suppliant rentré chez lui, et ayant appris ce qui s'était passé, « lesdicts de Bize et Carye, quy estoient dans une maison assés proche, où ilz attendoient des nouvelles du retour du suppliant, seroient venuz garnis ledict de Bize d'une fourche ferrée, et icelluy Carie d'une espée nue, et estans entrés tous deux en furey dans la cour, se seroient présentés à la porte de la chambre où estoit icelluy suppliant, jurant le saint nom de Dieu et disant qu'il falloit que ledict suppliant mourut, et quelques prières qu'il eust peu leur faire de se retirer, ilz seroient de fait et de force entrez dans ladicte chambre, où estans, ledict de Bize auroit porté ung coup de ladicte fourche audict suppliant, prétendant le frapper dans le ventre, ainsy qu'il eust fait, sy ledict suppliant n'eust destourné le coup avec le bras et main droicte, ayant en ce faisant le coup au poignet quy auroit esté percé de part en part ; et quand audict Carye, quy venoit droict l'espée nue audict suppliant pour le tuer, il auroit esté retenu par ledict de Villers, le priant de soy deporter de son desseing et de soy retirer sans offencer personne ; nonobstant quoy, icelluy Carie auroit porté deux ou trois estocades audict de Villers, qu'il eust tué, sy ledict de Villers n'eust pensé à soy, et rabattre lesdicts coups du canon d'une meschante harquebuze qu'il avoit prise, non pas à intention d'en faire aucun mal, mais pour empescher le mauvais desseing desdits de Bize et Carie et aultres dont ils se vantoient d'estre assistez et de prendre et emmener tout ce quy se trouveroit

en la maison dudict suppliant, après l'avoir tué. Toutefois ledict Carye persévérant toujours en sa mauvaise volonté, se seroit jecté à ladicte harquebuze et saisy le canon avec la main gauche, s'efforçant de tirer ladicte harquebuze des mains d'icelluy de Villers, quy, de sa part faisant tout ce qu'il auroit peu pour ce empescher, il seroit arrivé que le resort auroit deslaché, et que le coup auroit donné à la cuisse dudict Carye, lequel se sentant ainsy blessé, auroit prié ledict de Bize de se retirer, et après avoir esté quelque peu de temps assiz sur le sœul de la porte d'icelle chambre, seroit allé quelque peu, et estant foible, seroit peu après décédé. » 18 novembre 1639. — Pièces de procédure relatives à ladite affaire. — Pièces de procédure entre Nicolas de Moy, chevalier, seigneur marquis de Boves et Jean du Crocquet, bourgeois d'Amiens. 1640-1642. — Pièces de procédure entre le marquis de Boves et Louis Vestus, écuyer, seigneur de Lisle. 1645-1650. — Pièces de procédure entre le marquis de Boves et Pierre et Claude Delattre. 1645-1647. — « Extrait du registre du marquisat de Boves. Sur ce que le procureur d'office nous a démontré avoir eu avis que le sieur curé de Cottenchy s'abstenoit depuis la feste de Pentecoste de cette présente année de rendre l'honneur qu'il doit à Mgr. le marquis de Boves, en la personne de son lieutenant audit Cottenchy, auquel, quoyque placé dedans le blanc dudit seigneur, ledit sieur curé n'auroit fait l'aspersion de l'eau bénite le premier, ayant préféré Nicolas Boisleau, cy-devant garde du corps de M. le duc d'Orléans, lequel Boisleau, en outre, entreprend les honneurs d'aller le premier à l'offrande, aux processions, et de se faire donner le pain bénist et d'estre suivy de sa femme, au mépris dudit lieutenant, auquel ces honneurs appartiennent, comme représentant ledit seigneur marquis. » Boves, 15 juin 1681. — Pièces de procédure sur ladite affaire. — Pièces de procédure entre Jean de Turmenies, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, seigneur de Boves, contre le chapitre de la cathédrale d'Amiens, sur le droit à un banc dans le chœur de l'église de Cottenchy. 1692. — Pièces de procédure entre le procureur de Boves et plusieurs habitants de Cottenchy, pour fours et cheminées trouvés defectueux. 1723. — Procès-verbal de visite des fours et cheminées de Cottenchy, 30 juillet 1755, — etc.

E. 276. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 91, papier.

1641-1647. — Grattepanche. — « Information

faicte à Grattepanche.... des concussions, exactions, voies de faict et insolences commises, tant par le sieur de la Bretonnière, cappitaine d'une compagnie au régiment de la Marine, que par ses soldatz logez audict Grattepanche, le second jour de novembre mil six cens quarante », où il est dit, entre autres choses, « que ladicte compagnie a esté conduite et guidée par le sieur d'Estrée, fils du sieur de Guencourt, quy a esté veu le jour dudict logement audict Grattepanche par plusieurs habitans dudict lieu » ; par Charles Bucquet, laboureur à Grattepanche, qu'« il a eu nœuf soldatz pour hostes en sa maison, lesquelz ont exercé plusieurs violences et voies de faict à l'endroit de la mère dudict depposant, aagée de soixante-douze ans, ou environ, jusques là que luy avoir mis la corde au col, mesme l'avoient menassé de luy chauffer les piedz, l'appellant chienne, putain et macquerelle, le tout, pour la forcer à dire où estoient les meilleurs meubles dudict depposant, et luy faire quitter et habandonner le logis, et de plus s'estans lesdicts soldatz fait nourrir et traicter le jour et lendemain de leur arrivée audict Grattepanche au vin et à la viande, aux despens dudict depposant, ilz ont prins et extorqué dudict depposant la somme de sept livres et prins et emporté quelques meubles leur appartenans » ; Jean Gorin, le jeune, étant allé se plaindre au sieur de la Bretonnière des excès commis chez lui par ses domestiques, « icelluy sieur de la Brethonnière n'en auroit tenu compte, au contraire, usé de menasses à l'endroit dudict depposant, lequel il se seroit efforcé de le battre et excéder, ce qu'il eust faict, n'eust esté que ledict depposant se retira, et mesmement auroit ledict sieur de Brethonnière dict par plusieurs et diverses fois audict depposant que, n'estoit le respect de M. et de M^{me} de Boves, de quy il se disoit parent, qu'il lui eust donné des coups d'estrivières. » 30 janvier 1641. — Pièces de procédure entre le marquis de Boves et Henry Pascal. 1645-1647.

E. 277. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1606-1655. — Cense de Sains. — Bail de la cense de Sains. Amiens, 7 novembre 1606. — Id. Sains, 26 septembre 1655.

E. 278. (Registre.) — In-fol. 293 pages, papier.

1790. — « Registre sommier des recettes et dépenses qui seront faites par moy, François Delattre, régisseur et receveur général de la terre de Boves, tant annuelles que cazuelles, de l'année 1790, et de ce qui reste à recouvrer des années

précédentes, et reprises du compte de l'année 1789, emplois, dépenses et remises desdites recettes. »

GOUFFIER.

E. 279. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 40, papier.

1522-1747. — Vente de rente par Guillaume Barisel et Jacqueline Valle, sa femme, et par Toussaint Valle, à noble homme Charles de Bours, seigneur d'Authinœul, et à Guillaume Grenet, pour payer les reliefs des héritages provenant de la succession de Colle du Bos, leur mère. 11 février 1522/23. Traces de deux sceaux. — Inventaire de mobilier, provenance inconnue, « Troy bassin de garde-robe, profond.... En la chambre de Monsiegnieur et dame : deux chalys, deux pavillon de serge violette, une table, deux trestiaux, une table à quatre piez, une chaise de maroquin, ung petit beuffet, ung escran, une petite cellepercez, deux andiez de fer. La chambre dez fillez : deux chalys, deux lys, deux travarsin, deux couvarture blanche de tiretainez, une table, deux trestiaux, ung petit beuffet, deux cheminon de fonte. La chanbre aprez : deux chalys, deux lis, deux chenez, une couverture de tiretainez blanche et une de buriaux grize, une table, ung tapis de tiretainez de plusieux couleurs, ung beuffet, deux cheminon de fer. La chanbre dessus celle de Mons. Dannans (?) : troys challys, deux lys, deux travarsin, une couverture de blanchet petite, et ungne de buriau gritz, une table, deux trestiaux, ung cheminon de fonte. La chanbre haulte Sainte-Delyez : deux chalys, une table, deux trestiaux, un beuffet, deux cheminon de fer ; en la garde robe : une table, deux trestiaux, une celle percé. La chanbre basse Saint-Delye : deux chalys, ung sciel de resseulx (?), trois ridiaux jaunes et noir de sarge, une table à piez, ung petit banq à doz, un beuffet, deux cheminon de fer ; en la garde robe, une table à piez, une selle percé. En la chanbre Mons. Dannants (?) : deux chalys, deux lys, deux chenez, une male blanche d'Espagne, une couvarte de buriaux gris, ung sciel de toile blanche dossiel (?), troys ridiaux, V piesses de resseux (?) tanduez, ung tapis de beuffet de plussieux couleurs, deux cariaux de verdure, une table, ung beuffet, deux chairez légères, deux taborez en poien croizé, deux cheminon de fer, ung escrain, deux autres cariaux de poient croizé ; en la garde robe : une table, une selle percé. La salle : ung petit chalyt, deux table, quatre trestiaux, ung banc, ung beuffet, deux charez legeriez, ung tapis vert, deux escrains, deux cheminon

de fonte, ung tabouret, ung tapis de beuffet de plussieux coulleurs, une douzenez d'eschabellez, sept chaires..., ung viel lodier et ung chenet. La chambre auprez la salle : deux chalys, deux lis, deux travarsin, une couvarture de blanchet, ung lodier, deux table à trestiaux, une autre seur une chairez, ung banc [où] on met le linge, deux cheminon de fer, une cage à petit aussiaux, ung mestier de brodeur. La burie : ung chalyt, ung materas, ung chenet, une couvarture de buriau gris, ung banc qui forme une potirez, troys corbellez, une table, une table à piez. La chambre sur la cuzinez : deux chalis, troys materas, troys chenez, troys couvarture de buriaux gris, une table, ung trestiau. La cuzinez : ung grant coffre, ung grant banc, deux autres banc à piez, une petite table seur deux trestiaux, une pelle à fourt de boys. En l'estable : ung materas, ung chenet, deux picotin. » 12 mars 1533. — Ratification par Jeanne de Danssé, veuve de François Gouffier, sieur de Thoix et de Morviller, d'un contrat de 300 l. de rente au profit de M^c Jean Cocqueley, conseiller au Parlement. Grandvillers, 10 septembre 1614. — Constitution de 50 l. t. de rente par Charles Desmarestz, écuyer, seigneur de St-Arnoult et de Loueuse en partie, et damoiselle Yde de Carpentin, sa femme, à Antoine de Lion, écuyer, seigneur de Neufville, rachetable à 800 l. t. Loueuse, 16 mai 1623. — Cession de ladite rente par ledit Antoine de Lion et Marguerite Lemarinier, sa femme, à dame Jeanne Danssé, veuve de François Gouffier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Thoix, Beaudéduit, Morviller, Sérouville et autres lieux, demeurant à Morviller. 16 mai 1636. — Cahier de copies de pièces : Mandement du seigneur du Pont-St-Pierre au sieur Onfray, receveur général de son château de la Ferté lès St-Riquier de payer comptant à M. de Thoix, son beau-frère, la somme de 600 l. Paris, 19 janvier 1633. Quittances diverses. Copies collationnées du 24 janvier 1646. « Ma fille, je loue Dieu de la garison de vostre petit. S'est à vous à seste heure, et à madamoiselle du Loude à prendre garde qu'il soit bien réglé à son boire et menger. Ma fiebvre ne m'abandonne pas, quelque remède que l'on ny aporte. J'ay veu M^{me} de Pagny : nous la servirons otent qu'il nous sera possible. Vostre bonne mère, M. Nicolay », etc. — Cession par David Masson et son fils à Loigier Lemonnier, de tous les intérêts, dommages et dépens qu'ils peuvent prétendre à cause de la mort de sire Masson, prêtre, fils dudit David, contre dame Anne Gouffier et toutes autres personnes qui pourraient être accusées ou convaincues de l'homicide dudit défunt. XVII^e s. — Transaction sur le procès poursuivi devant l'official de Rouen, par Gilbert de Theuffles,

écuyer, et damoiselle Marguerite de Theuffles, sa sœur, contre Henry de Biville, écuyer, sieur de Cuigy, capitaine d'une compagnie de fusilliers « prétendant lesdits de Teuffles, que ladite damoiselle avoit esté rendue gravite des œuvres dudit sieur de Cuigy, pendant qu'elle estoit demeurant au service et en la maison de dame Anne de Gouffier, dame de Boissy, mère dudit sieur de Cuigy, laquelle lesdits de Theuffles avoient prétendu faire examiner devant ledit sieur official, mesmes auroient fait arrester prisonnier ledit sieur de Cuigy ; en la conciergerie de l'officialité, dont il se seroit évadé et auroit appellé en la court de Parlement des procédures dudit official.... prétendant lesdits de Theuffles lever inthérest, mesmes obleiger, le sieur de Cuigy à espouser laditte damoiselle de Theuffles et à nourrir la fille dont elle seroit accouchée, ledit sieur de Cuigy prétendant s'en deffendre, et que, estant enfant de famille, il ne pouvoit contracter, aucun mariage avec ladite fille, qui estoit damoiselle servante de laditte damoiselle de Boissy, sa mère » ; par laquelle transaction, la dame de Boissy s'engage à payer à ladite damoiselle de Theuffles la somme de 1,000 l. en cinq ans, à prendre sur Michel Bonnissent, son fermier. 15 mars 1643. — Saisie par huissier ayant élu domicile « en la maison de Jean de Ninville, fondeur de cloche demeurant à Beauvais », à la requête de Thimoléon et Antoine Gouffier, chevaliers, seigneurs de Thoix, sur Étienne Blanchart, veuve de Pierre Lebesgue, pour une somme de 7,000 l. t., représentant une année de fermage, de divers objets mobiliers y désignés. 28 novembre 1647. — Compte entre Timoléon Gouffier, chevalier, seigneur de Thoix et autres lieux, et Antoine Gouffier, chevalier, seigneur de Loueuse, du revenu des biens dudit seigneur de Loueuse, que ledit seigneur de Thoix avait entre ses mains. 4 mai 1648. — « Mémoire des sentences que j'ay dellivré à honeste personne Jehan de la Paume, par le commandement de Mgr. de Thoix. » 1650. » — « Estat de la marchandize que Jehan Clément a livré à M. de Thoix. » 8 octobre 1653. — Ajournement de Jean-Baptiste de Limoges, chevalier, seigneur de Renneville, lieutenant des gardes du corps du Roi, à la requête de Pierre-François Gouffier, chevalier, de François-Louis Gouffier, aussi chevalier, et de Catherine-Françoise Gouffier, demeurant à Loueuse en Beauvoisis, au sujet d'une somme de 1.750 l. 24 septembre 1689. — Lettres de surséance accordées au sieur de Renneville, lieutenant d'une des compagnies des gardes du corps, et servant en cette qualité en l'armée de

Flandres, pour tous les procès qu'il a ou peut avoir. Versailles, 19 mai 1697. — Extrait baptistaire de François, fils de Jean-Baptiste de Roussel, seigneur de Clery et autres lieux et Marie-Madeleine de Campulay. 27 juillet 1694. — « Mémoire des frais, salaires et vacations et deniers déboursés dus à M^c Jean-Baptiste Morel, le jeune, procureur en la cour, successeur à l'office et pratique de M^c Jacques Guesdon, pour avoir par eux occupé pour deffunt M. le marquis de Thoy en différentes instances. » Paris, 20 février 1733. — Inventaire des linges, bijoux, pierreries et hardes personnels, et des deniers comptants, titres et papiers provenant de la succession de Arthus-Louis-Timoléon comte de Gouffier, capitaine au premier régiment de cavalerie du Dauphin, à la requête de sa veuve Madeleine-Bernardine-Marguerite Kadot de Sibeville, mineure émancipée par son mariage. 5 avril 1747. — Adjudication des linges, habits, linges, hardes, cheval, garde-robe et autres provenant de la succession dudit comte de Gouffier. 17 avril 1747, — etc.

E. 280. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 10, papier.

1636-1641. — Constitution de 461 l. 3 s. de rente, au capital de 8,300 l. par Timoléon de Gouffier, chevalier, châtelain de Thois, Beaudéduit, Courcelles et Offoy, capitaine de cent hommes d'armes, demeurant à Thois et présentement logé à Amiens, hôtel de l'Affiquet, au profit de Philibert de Montezan, écuyer, seigneur de Montauban, demeurant à Deniécourt, près Péronne. Amiens, 27 février 1636, — etc.

E. 281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 24, papier.

1668-1699. — Pièces de procédure concernant la succession d'Antoine Gouffier, chevalier, seigneur marquis de Thois. — « Mémoire de frais faits au conseil pour damoiselle Magdelaine Gouffier, damoiselle de Thois, contre les sieurs directeurs des créanciers de la maison de Thois. » XVII^e s., — etc.

E. 282. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 5, papier.

1675-1699. — Sentence du châtelet de Paris entre Nicolas Martine, bourgeois de Paris, d'une part, et François d'Aubusson, pair et maréchal de France, duc de Roanne, marquis de Boissy, comte de la Feuillade, lieutenant général des camps et armées du Roi, et Charlotte Gouffier, son épouse, au sujet de 50 et de 75 l. de rente. 29 novembre 1675. — Pièces de procédure sur le même objet.

E. 283. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1757-1765. — Ailly-sur-Noye. — Bail à cens par Charles-François d'Hervilly, chevalier, comte de Canisy, seigneur de Deniécourt et autres lieux, mestre de camp du régiment de Dragon-Dauphin, chevalier de St-Louis, commandant et lieutenant pour le Roi de la ville et château de Ham, au sieur Delaporte, de ses droits sur la Noye, pour y construire un second moulin à foulon ou à huile. 5 septembre 1757. — Vente par Anne de Largille et Jacques-François Lefebvre, compagnon orfèvre à Paris, à Louis Le Roy et à Augustin de Largille, taillandiers à Ailly-sur-Noye, de la moitié d'un moulin sis sur la Noye. Ailly-sur-Noye, 4 décembre 1765.

E. 284. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Chaussoy-Épagny. — Autorisation donnée par Maximilien-Eugène-Florimond de Cambray, comte de Villers, chevalier de St-Louis, ancien major du régiment de Condé-Cavalerie, seigneur du marquisat d'Épagny et autres lieux, à Charles-Mathieu Hanquez, fabricant de papier, de construire sur la Noye un second moulin à papier, outre celui à lui concédé par Joseph-René de Gouffier, chanoine de Paris, seigneur du marquisat d'Épagny et autres lieux. Château du Chaussoy, 16 octobre.

E. 285. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1427-1559. — Crèvecœur. — Adjudication à Jean de Chepoy d'une maison sise à Crèvecœur, provenant de feu Jean Leleu. 10 juin 1427. Traces de quatre sceaux. — Aveux et dénombremens servis à François Gouffier, chevalier, seigneur de Crèvecœur, et de Bonnivet, tuteur de dame Louise de Crèvecœur, sa mère, à cause de sa terre et seigneurie de Crèvecœur. 1559.

E. 286. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1601-1657. — Dominois. — Consultation signée Vanderronde, sur ce qu'il advient pour la succession de « quy trespase au pais d'Arthois et délaisse ung fief gisant en Flandres, aiant pour ses héritiers un frère d'un père et ses cousins germains et issuz-germains du costé de sa mère. » Warneton, 22 septembre 1601. — Quittances pour fournitures faites à M^{lle} de

Dominois. 1602. — Lettre de A. de Noielle à Étienne (sans nom de famille), marquant qu'« il a pleu à Dieu d'appeller hier soir M. Daubers, vostre bon maistre, après avoir esté sept à huit jours, sans que jamais il ait vullu dire ou faire entendre au docteur ny à aultres quel estoit son mal. On n'y a point trouvé de fiebvre jusques au dernier. Il y at aparence qu'il ne soit esté souffocqué d'un caterre, et par défaillance de nature, il crioit incessamment et se débattoit et ne sçavoit rien avaller que ne fust liquide. Je prie Dieu luy faire miséricorde et de le rechepvoir avecq ses biens heureux. Et comme il a tousjours désiré d'estre enterré aux Cordeliers à Béthune, après luy avoir fait icy dire ung service sur le corps, et ung aultre en Arras, je le vous ay envoiez, affin que le fassiez mettre audit Cordeliers, où vous luy ferez dire son service sur le corps, selon qu'il appartiendra, et direz aux Cordeliers qu'il leur at donné ung casure et deux tunique de velour noir, que nous ferons faire quand nous serrons désenbarrassez, car vous sçavez que nous aurons bien des affaires à demêler. Vous advertirez ceux d'Aubers et le censier d'Antinœux (Antigneul ?). J'escriptz aussy à Mons. de Domino (Dominois ?), à quy, je crois, ces nouvelles ne seront désagréables. Je vous prie trouver comodité de luy adresser la lettre, et d'avoir l'âme du deffunct pour recomandé en voz bonnes prières, et n'allant ceste à aultre effect, je priroy Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Du Rosignol, le XVI^e de septembre 1601. » — Renonciation par Timoléon Gouffier, chevalier, seigneur de Thoix, Beaudéduit, Offoy, Courcelles et autres lieux, en faveur d'Antoine et de Claude Gouffier, ses frère et sœur, à sa qualité d'héritier dans la succession de défunte Jeanne Danssé, leur mère. 15 avril 1638. — Transaction entre les mêmes, au sujet d'une somme de 12.000 l. faisant partie du rapport du mariage de leur feue mère, et pour terminer les différends qui auraient pu survenir pour raison de l'acquisition faite par M. de Dominois de 40 journaux de terre sis audit Dominois. 16 avril 1638. — Adjudication des prés de Dominois. 15 mai 1641. — « Estat pour rendre compte à M. de Loueuse et M^{me} de Guiencourt, mon frère et ma sœur, des deniers que j'ay touchés pour eux sur la terre de Dominois, depuis la prise de Hédin jusques à présent », etc., de la main de Timoléon Gouffier. 28 juillet 1648. — Compte pour Dominois, de la même main. Novembre 1648. — Procès-verbal de visite de travaux et bâtimens faits à la ferme et au château de Dominois, par Quevauvillier, fermier de la maison et lieu seigneurial dudit Dominois. 23 janvier 1649. — « Mémoire pour le meson de Dominois et les réfection que j'ay fait faire par

moy, Noé Quevauvillier, fermier d'icelle. » — « Estat que fait M^e Thimoléon Gouffier, chevalier, seigneur de Thoix, à M^e Anthoine Gouffier, chevalier, seigneur de Loueuse, son frère, et dame Claude Gouffier, dame de Guiencourt, sa sœur, des deniers qui se trouvent avoir esté de par luy en son ordre receu, procédant de Dominois, tant sur sa part, que sur la leur », etc. Décembre 1649. — Procès-verbal par lequel le lieutenant du village de Dominois, « Anthoine et Jacque Onffroy, enfans de damoiselle Catherine Soier, veuve, demeurant à Abbeville, sur l'advis à nous donné par Nicollas Asselineau, garde de Mgr. de Thoix, et Mgr. le marquis, son filz, que lesdictz habitans n'eussent aucune crainte d'avoir logement de gens de guerres audit Dominois, mais que, pour éviter aux passages des coueurs, qu'il estoit nécessaire que lesdits habitans fortifiassent le chasteau dudit Dominois, et y faire ung pond levis et pillotter et faire des pallisades et curer et nettoier les fossés », ont marqué dans les bois de la seigneurie de Dominois les chênes nécessaires auxdits travaux. 6 février 1653. — Quittances de différentes sommes pour lesdits travaux exécutés au château de Dominois et autres. 1653-1655. — « Je soubseigné, François. Ledoulx, homme vivant et morant pour l'église de Dominois, connois et confesse avoir recheu des mains de M^{me} Onfray, par le comandement de M. de Thoix, pour le fondaige des cloche, la somme de vingt livre, qui ont esté employé audict fondaige, dont les habitans en r mercy grandement Monsieur du bienfait. » 8 mars 1654. — Quittance par laquelle Lambert Pollet, demeurant à Dominois, « confesse avoir receu de M^e Onffray, recepveuse de la terre et seigneurie de Dominois, la somme de 15 livres, pour avoir recouvert la toureille quy est dans les houberonnier (houblonnières), que les gens de Mons. de Bar avoient tout abatue et descouvert ladicte toureille. » Dominois, 30 septembre 1654. — Lettre autographe du seigneur de Loueuse au seigneur de Thoix, son frère, lui marquant que « je croy que Rohault vous aura dict comme j'ay offert au sensier d'Autigneul deux cens cinquante livre de son cheval, lequel ne me l'a voulu donner pour ce prix. Il me le laisse en partant à deux cent soixante livres ; s'il demeure en ceste résolution, je vous supplie de le retenir ; il me semble pourtant que c'est bien cher, mais il fault ayder à ce payer. Vous le fairés, s'il vous plaict, donner à ce porteur. Je vous donne le bonjour et à Madame ma sœur. » Loueuse, 6 novembre 1653. — Procès-verbal par les officiers de Dominois sur ce que « le dixiesme jour de juin dernier, l'armée conduite

par M. de Bar, gouverneur d'Amiens, auroit venu camper audict Dominois ung jour et une nuict allant entrer par le bourg de Dourrier dans le païs d'Arthois, et faict ung pont exprès sur la rivière d'Authye, ontz faictz grande ruyne et domaige dans ledict vilage, tant aux dictes maisons, jardins, prez et ablaiz, et particulièrement aux fermiers dudict seigneur, que Mgr. le marquis, son filz, ce qu'avons veuz et visettés en la présence des parties et trouvés ce quy ensuict : Premièrement ledict Quevauvillier nous a déclaré que l'armée estant arrivé en le lieu, une partye d'icelle auroit campée dans la basse-court, jardins, fruictiers et prez de mondect seigneur, que dans la forteresse, outre rompus et faictz trous à toutes les estables, granges, que bergeries, pour y faire entrer et sortir leurs chevaux, bruslés les portes desdictz battimens, emsamble l'apenty d'aiz estant autour du pigeonnier, aiant tués tous les pigeons et trouée icelluy en quelque endroitz, comme avons veuz et recongneus faisant la présente visite. Ledict Quevauvillier nous a déclaré que le régiment de Picardye auroit entré en la maison seignouriale, y pris et pillé tous les mœubles, avecq huict septiers de blaidz y estans, beuz deulx muid de cidre, aiant rompus et bruslés quelque aiz et potteaux du grenier et rompus aussy les parois et portes de l'escurye tenant à ladicte maison. Le jardin potager et l'herbe des aultres jardins à fruictz et pastures et petits prez de la forteresse ont estés entièrement ruynés et mangés par la grande quantitté de chevaux qui y ontz couchés, comme avons recongneuz par les remarques des feuz et fouraige consommés en plusieurs endroitz desdictz jardins et pastures, où il se trouve quelques branches coupés aux pommiers, et en playés aucuns de coups de haches, et escorché et faictz domaige à aucuns hipréaux qu'ils ont playés et tiré la platte en danger de mort. Disant de plus ledict. Quevauvillier que lesdictz gens de guerres lui ontz bruslé son chariot, beneau, charue, binot, herches et tous ses autres ustansilles de labeur avecq encore douze cens de jarbes tant bruslés que jettés hors des granges, pourquoy il souffre grand inthérestz, n'aiant peu labourer ses terres durant six sepmaines qu'ilz ontz estés en fuite au subject desdictz gens de guerres traversans le païs. Avons aussy veu et recongneu que les douze journeulx de prez du domaine baillé audict Quevauvillier ontz estés aussy totalement ruynés, fauchés et gattés par les chevaux de ladicte armée, tellement qu'il ne s'y pœult recœuiller aucun foin, sinon reguin. Quand aux deulx houblonnières dudict seigneur, à la grande, n'y a aucun domaige, sinon quelque perche rompus, et à l'autre petite houblonnière, s'y trouve environ quarante-cinq

mottes de houblon entièrement aboly de perches, que ledict Quevauvillier et aultres nous ontz dictz avoir esté bruslés par lesdicts gens de guerres, avecq aultres perches non fichés, aiant descouvertz les tourelles à houblon et abattues les fournaies d'icelles. Pour les domaige des blaidz... Ce faict, sur la requette de Claude Sannier, musnier du moullin à vend dudict Dominois, nous nous sommes transportés audit moullin, où estans, avons trouvé trois bariques rompues, que renversés, dans lesquelles ledit Sannier, musnier, nous a attesté avoir esté rompues par les gens de guerres du régiment de cavallerye tant de M. de Bellebrune que d'autres logés au Petit-Chemin, l'espace de sept jours y attendant l'armée de M. de Bar, lesquelz luy auroient tout emportés et prins environ dix septiers de bled, tant de son gain de meuture, que les musnes des habitans dudict Dominois et Petit-Chemin quy y estoient, desquelz ils furent surprins... Ledit moullin a esté à jocq plus de six sepmaines, pendant que l'armée commandée par ledit seigneur de Bar a esté campée à Villers, Ponches et autres lieux circonvoisins dudict Dominois, comme ilz ontz aussy veu souventes fois, les années au précédent aussy à jocq, à cause du passage et logement desdits gens de guerres. » 4 août 1654. — Cession par Timoléon Gouffier, seigneur de Thoix, à Jean Damonville, bourgeois de Paris, de 10.000 l. t. à prendre sur la terre de Dominois, sur la part afférant audit seigneur de Thoix à l'encontre de M. de Loueuse et de M^{me} de Guencourt, ses frère et sœur. 1^{er} juillet 1655, — etc.

E. 287. (Liasse) — 2 pièces, papier.

1765-1769. — Hainneville. — Bail à cens par Joseph-René, abbé de Gouffier, chanoine de Paris, seigneur du marquisat d'Épagny, Chaussoy, Berny, Hainneville et autres lieux, à Jean Violette, fabricant de serges à Quiry-le-Sec et consorts, d'un demi-journal de pré sis à Hainneville, sur la rivière, pour y établir un moulin à drap. Château du Chaussoy, 6 novembre 1765. — Bail à cens par François-Charles-Marie de Cambray, marquis d'Épagny, brigadier des armées du Roi, porte fort de l'abbé de Gouffier, chanoine de Paris, à Charles-Mathieu Hanquet, négociant et contrôleur des actes des notaires à Ailly sur Noye, d'une portion de pré formant île dans la rivière d'Hainneville, et du droit d'y établir un moulin à papier. Château du Chaussoy, 11 août 1769.

E. 288. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1608. — Lihus. — « Estat de la recepte et despençe faicte par M^e Charles Regnart, receveur héréditaire des consignations du baillage et siège présidial de Beauvais, du revenu de la terre et seigneurie de Lihus, durant le temps de huit années commençans le XVIII mars M VI^c ung, et finissant le XX^e novembre M VI^c huit », etc. 30 décembre.

E. 289. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

1559-1560. — Mesnil-Conteville. — Aveux et dénombrements servis à François Gouffier, chevalier, seigneur de Crèvecœur et de Bonnavet, curateur de dame Louise de Crèvecœur, sa mère, à cause de la seigneurie du Mesnil.

E. 290. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1545-1692. — Thoix. — Opposition par Ferry de Rivery, demeurant à Contres, à la saisie-arrêt faite sur lui par les sergents de la seigneurie de Thoix d'une jument à poil gris et de deux mines de blé. 13 février 1545/46. — Pièces de procédure sur ladite affaire. — Lettre de François Chabaille, procureur pour office de Crèvecœur et de Thoix, à M^e Jean Bernard, procureur au Parlement, lui envoyant les pièces de ladite affaire, concernant « un quiden quy a entrepris, au dommage et intérêt de mes seigneurs et dame de Thoix, charger blé sur leurs terres, pour les mouldre en ung molin quy n'est tenu ny subject à mesdits seigneurs. » 13 avril 1545/46 (?) — « Enquête faicte en la ville de Thoix et Courcelles, par nous Phlippines Hourier, escuier bailly de la chastellenie de Thoix, à la requeste du procureur fiscal de mesdits seigneurs, à l'encontre de Ferry de Rivery, mangnier demourant à Comptres, pour estre impossé d'avoir chasser avant Courcelles blé pour mouldre à son mollin de Comptres, ce quy est au grand préjudice de mesdits seigneurs », etc. 22 juillet 1546. — « Saisye des ableds de Hiérosme Dergnies et des héritiers de feu Sanson Foucquerel. » 14 janvier 1653. — Quittances de diverses sommes concernant la seigneurie de Thoix. 1691-1692, — etc.

GRENET.

E. 291. (Registre.) — In-fol., 120 feuillets, papier.

1775-1817. — Comptes de recettes de la famille Grenet.

E. 292. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1714-1769. — Contrat de mariage entre Pierre Grenet, marchand à Amiens, et Marie-Ulphe Obré. Amiens, 22 juillet 1714. — Inventaire après décès de Pierre Grenet, épicier à Amiens. « Six morceaux de tapisserie de Rouen et deux trumeaux estimés trente-cinq livres.... Une légende en deux volumes in folio.... Neuf cuilliers et neuf fourchettes, une écuelle, une cuiller à soupe, trois grands gobelets, deux autres petits, six timbales, une tasse, une palette, une salière, le tout d'argent pezant ensemble, avec une paire de boucles à souliers et une paire de boutons de manches unze marcs, cinq onces, estimés juste valeur à quarante-huit livres neuf sols le marc.... Item une mouchette et porte-mouchettes d'argent haché.... Un morceau de tapisserie à paon.... Trois morceaux de tapisserie à paon et de Bergame. » Mobilier de la boutique et marchandises. Amiens, 13 septembre 1758. — Testament de Marie-Ulphe Obré, veuve de Pierre Grenet, marchand épicier à Amiens, chaussée St-Leu. Parmi les legs d'objets mobilier, à relever : « une escuelle, une cuillère à soupe, un grand gobelet, une salière, quatre cuillieres quatre fourchettes, deux petits gobelets à rosolie, le tout d'argent ; l'armoire sculpté qui est dans la chambre d'icelle testatrice ; tapisseries surcotel (?) de Paris, deux trumeaux de glace à bordure dorée ; un collier de fine perle à usage d'icelle testatrice ; une robe de damas bleux et une jupon pareille ; le miroir à bordure doré qui est dans la chambre de la testatrice ; tous les livres qui sont en sa bibliothèque. » Amiens, 23 novembre 1761. — Inventaire des biens meubles, effets et titres des successions de défunts Pierre Grenet et Marie-Ulphe Obré. 2 juin 1763. — Partage des immeubles, rentes et argent comptant provenant desdites successions. 20 juin 1763. — Partage d'immeubles indivis entre les enfants Grenet. Amiens, 15 octobre 1766. — « État des titres concernant les biens appartenants à M^{lle} Marie-Magdelaine-Dorothee Grenet, épouse de M. Baillet, substitut de M. le procureur du Roy au baillage d'Amiens », etc. Décembre 1769, — etc.

E. 293. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1724-1732. — Testament de Charles Obrée, maître boulanger à Amiens. Amiens, 5 avril 1724, — etc.

E. 294. (Liasse.) — 11 pièces, papier (6 imprimées.)

1735-1760. — Billet d'invitation au convoi de Quentin Morel, marchand de vin et bourgeois d'Amiens, pour le 18 mars 1735 (fragment ; impr. placard). — Billet d'invitation par les Marchands Épiciers d'Amiens aux offices célébrés en la cathédrale de ladite ville à l'occasion de la fête de saint Jacques, patron dudit corps. v. 1760. (impr. placard). — Billet d'invitation de la part de Marie-Louise de Forceville, veuve de Philippe Fontaine marchand épicier, à la première messe de maître Louis-Eustache Fontaine, prêtre, son fils, qui se célébrera dans l'église des dames de la Visitation d'Amiens, le 17 mai 1761 (impr. placard). — Billet d'invitation de la part de M. Loizemant, marchand épicier, à la prise d'habit de Marie-Élisabeth Loizemant, sa fille, dans l'église des religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, le 8 octobre 1761. « La cérémonie et la prédication se feront par Mgr. l'Illustissime et Révérendissime évêque d'Amiens. » — Billet d'invitation de la part de Louis Gorlier, procureur fiscal du marquisat d'Albert, à la prise d'habit de Marie-Scolastique-Félicité Gorlier, sa fille, dans l'église de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, le 16 mai 1762. « La cérémonie se fera par noble et discret Messire Louis-Nicolas Ducastel, prêtre, licencié ès loix de la faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale d'Amiens, maître et administrateur dudit Hôtel-Dieu, et la prédication, par M. Turmine, prêtre, vicaire de Saint-Remi de cette ville. » — Catalogue d'une bibliothèque théologique, de 119 numéros (de l'abbé Grenet, chanoine de St-Firmin le Confesseur à Amiens?) XVIII^e s. — Catalogue de tulipes. XVIII^e s., — etc.

E. 295. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1746-1790. — Mémoires et quittances divers. — « Mémoire de menuiserie pour feu M^{me} de Beauvais, et le déménagement fait aprez sa mort par moy, Hugot dit Macartan, maître menuisier à Amiens. » 6 octobre 1787. — « Mémoire des ouvrages faits et journées employées au déménagement de M^{me} et M^{lle} Grenet, par moy, Pierre Hugot, dit Macarlan, maître menuisier à Amiens, dans le courant des mois d'octobre et novembre 1788. » 17 décembre 1788. — « État de livraison et ouvrages fait par Daroux, marchand tapissier, pour M. le chanoine Grenet. » 29 décembre 1788.

E. 296. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1765-1787. — Titres de rentes sur le clergé à l'abbé Grenet, chanoine de St-Firmin le Confesseur à Amiens.

E. 297. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780. — Titres concernant la succession de Marie-Françoise-Agathe Fouquerel, femme de Pierre-Laurent Dupuis, marchand épicier à Amiens. — Inventaire des meubles, effets, titres et papiers de ladite défunte. « Deux goblets à pied, un grand et un petit, une gondole, une cuiller à soupe, deux à ragoûts, un au sucre, douze couverts, douze cuillères à caffè, le tout d'argent et pesans ensemble onze marc, deux onces, quatre gros.... Deux flambeaux d'argent haché avec leurs bobèches, estimés avec les mouchettes d'acier, et le porte mouchette de taulle, estimés dix-huit livres.... Un tas de vieux bouquins, qui sont livres de piété et autres.... Une paire de boucle d'argent.... Une petite croix en or.... Une paire d'agrafes d'argent à pierres, une paire de bracelets, une paire de boucles d'oreille, aussi d'argent, à pierres.... Une petite croix fine d'argent.... Une tabatière d'argent.... Une montre à boëtte d'or, avec sa chaîne », etc. 21 juin, — etc.

E. 298. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1789. — Testament de Colette-Rosalie Grenet. Amiens, 17 mars 1784. — Codicille audit testament. Amiens, 28 septembre 1789.

E. 299. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Bail par Marc-Antoine Carpentier, maître boulanger, et consorts, à M^e François-Joseph Grenet, chanoine de St-Firmin le Confesseur, d'une maison sise à Amiens, rue Basse Notre-Dame. Amiens, 19 septembre.

E. 300. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1789. — « Déclaration des biens délaissés par damoiselle Marie-Catherine Grenet, fille majeure, décédé le (blanc) may 1789. » — Titres relatifs à ladite succession.

E. 301. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Compte de tutelle par François-Joseph Grenet, chanoine de Saint-Martin d'Amiens, à Marie-Catherine-Euphrosine Beauvais. Amiens, 28 décembre.

E. 302. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1752-1787. — Ailly-sur-Somme. — Baux de différentes pièces de terre situées à Ailly-sur-Somme.

E. 303. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1759-1790. — Amiens. Faubourg de la Hotoie. — Baux de différentes pièces de terre sises à Amiens, faubourg de la Hotoie.

E. 304. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1754-1770. — Amiens. Faubourg de Noyon. — Baux d'une maison, jardin et briqueterie sis à Amiens, faubourg de Noyon. — « État des briques crues vendues à M. Lavette, suivant l'ordre des jours où elles ont été enfournées. » 1764, — etc.

E. 305. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1756-1769. — Amiens. Faubourg St-Pierre. — Baux d'un jardin sis à Amiens, faubourg St-Pierre.

E. 306. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1740-1790. — Argœuves. — Vente par Claude Savary, manouvrier à Argœuves, à Jean-Baptiste Mercier, meunier au faubourg de Hem à Amiens, de deux journaux de terre à Argœuves, lieu dit le Bon Écu ou Camp Cachemarrée. Amiens, 28 février 1740. — Vente par Jean-Baptiste Petit, laboureur, à Pierre Grenet, épicier à Amiens, de différents immeubles sis à Argœuves. Amiens, 16 mars 1745. — Vente par Pierre Domont, manouvrier à Argœuves, à Pierre Grenet, épicier à Amiens, d'un journal et demi de terre à Argœuves. Amiens, 28 novembre 1746. — « Extrait de l'aveu servi à la seigneurie d'Argœuve, par Marie-Marguerite Sorel, veuve de Joseph Moye », etc. Argœuves, 26 février 1763. — Déclaration par les enfants de défunts Pierre Grenet et Marie-Ulphe Oubré, pour des terres sises à Argœuves. 31 août 1763. — Vente par Jean-Baptiste Moye, ménager à Argœuves, à François-Joseph Grenet, prêtre, et consorts, de 20 journaux, 81 verges de terre à Argœuves. Amiens, 12 décembre 1778. — Baux de diverses pièces de terres à Argœuves (notamment à Jean Capable, magister et maçon à Longpré. 25 juin 1741). 1741-1790, — etc.

E. 307. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1787. — Beaucourt et Bavelincourt. — Baux de terres à Beaucourt et Bavelincourt.

E. 308. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Canaples. — Bail de terres à Canaples.

E. 309. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1732-1785. — Dreuil lès Amiens. — Saisine à Pierre Grenet, épicier à Amiens, d'un journal de pré sis à Dreuil. Picquigny, 16 janvier 1733. — Vente par Gérard Masse, vitrier à Amiens, audit Pierre Grenet, de cinq quartiers de pré au terroir de Dreuil. Amiens, 27 mars 1735. — Vente par Marie Maguet, veuve de Jacques Enlart, employé dans les fermes du Roi à Amiens, audit Pierre Grenet, d'un journal, cinq verges d'aire et pré à Dreuil. Amiens, 13 janvier 1736. — Baux de divers immeubles sis à Dreuil. 1750-1785, — etc.

E. 310. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1733-1777. — Longpré lès Amiens. — Baux de terres à Longpré.

E. 311. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1759-1787. — Pierregot. — Baux de terres à Pierregot.

E. 312. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1757-1775. — Pont-Noyelle. — Baux de terres à Pont.

E. 313. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1758-1775. — St-Maurice. — Baux de terres à St-Maurice.

E. 314. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Saleux. — Bail de terres à Saleux.

E. 315. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1757-1776. — Talmas. — Baux de terres à Talmas.

E. 316. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Vers. — Bornage de deux pièces de terre l'une appartenant au chapitre de la cathédrale d'Amiens, et l'autre, à Pierre Moyencourt, laboureur à Vers, sises au terroir de Vers. 2 juin.

DE GUILLEBON.

E. 317. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1701-1791. — Mémoire d'épicerie 16 juin 1701. — « Compté de M. de Guillebon. » 1780. — Procuration donnée par Marie-François-Philippe chevalier de Guillebon, lieutenant au régiment de Cambrésis-Infanterie, en garnison à Montauban, à Antoine-Maximilien de Guillebon, son oncle, chanoine de St-Fursy de Péronne, pour régler ses intérêts dans la succession de feu François-Louis de Guillebon, chevalier, seigneur du Grand et Petit Bazentin. Montauban, 24 septembre 1784. — Lettre de Marie-François-Philippe de Guillebon à l'abbé de Guillebon, son oncle, lui envoyant ladite procuration. Montauban, 25 septembre 1784. — Procuration par Pierre-Charles Osmont, bourgeois d'Yvetot en Normandie, et Louis Queval aussi bourgeois d'Yvetot, à l'abbé de Guillebon, chanoine de St-Fursy, pour les représenter dans la succession de feu M^e. Nicolas Osmont, chanoine dudit St-Fursy de Péronne. Péronne, 20 août 1785. — Lettres des sieurs Osmont et Queval à l'abbé de Guillebon sur ladite affaire. 1786-1787. — Lettre de M. Ballainvilliers, concernant une contestation entre M. Baroux et le chapitre de St-Fursy. 4 décembre 1785. — Lettre de M. Baroux à l'abbé Dumée chanoine et procureur syndic du chapitre de St-Fursy, relativement aux censives dues par la fabrique de Buscourt pour les terres qu'elle possède dans la mouvance d'Omiécourt lès Cléry. Péronne, 5 décembre 1785. — Consultation relative à une contestation entre le chapitre de St-Fursy de Péronne et le sieur Paillet, l'un des créanciers du sieur Solignac, par M. Letellier. Péronne, 14 septembre 1789, — etc.

E. 318. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 28 papier (5 imprimées).

1765-1789. — Brevet de garde du corps de Firmin-Joseph de Guillebon. Versailles, 13 juin 1765. — Promotion de François-Joseph de Guillebon à la dignité de chevalier de Saint-Louis. Versailles, 19 mai 1771. — Procès-verbal de la réception de Firmin-Joseph de Guillebon en qualité de chevalier de St-Louis, par le sieur de St-Sauveur,

lieutenant général des armées du Roi, chef de brigade des gardes du corps en la compagnie de Luxembourg. Amiens, 27 mai 1771. — Lettre de M. Delille au chevalier de Guillebon, concernant sa pension. Versailles, 16 juillet 1777. — Déclaration par Firmin-Joseph de Guillebon, retiré des gardes du corps de la compagnie de Luxembourg, demeurant à Péronne, qu'il a reçu une pension de 400 l. sur le fond de l'ordinaire des guerres. Péronne, 30 avril 1779. — « Instruction sur les formalités à remplir par les pensionnaires, en exécution des lettres patentes du 8 novembre 1778 et de la déclaration du Roi du 7 janvier 1779, pour recevoir les grâces dont ils jouissent » (impr. 8 p. in 4°, Imp. Roy. 1779). — « Instruction pour tous les pensionnaires du Roi, sur les formalités qu'ils ont à remplir, pour se conformer aux lettres patentes du 8 novembre 1778 et à la déclaration de Sa Majesté du 7 janvier 1779. » (impr. 4 p. in 4°. Imp. Roy. 1779). — « Pension sur le trésor royal. Modèle que chaque pensionnaire gardera pour le guider dans la forme du certificat de vie qu'il doit envoyer tous les ans au secrétaire d'État ayant le département de la guerre, afin de recevoir l'ordonnance de sa pension » (impr. 4 p. in 4°). — Disposition par laquelle le chevalier de Guillebon laisse 150 l. à son frère le chanoine, pour, outre les prières ordinaires, faire prier Dieu pour son âme, après son décès. 7 décembre 1788. — « État des avances faites par Mareschal, pendant la maladie de M. de Guillebon. » 13 janvier 1789. — « Mémoire des drogues fournies à M. le chevalier de Guillebon. » 1788-1789. — Mémoires et quittances des frais des obsèques et de la liquidation de la succession du feu chevalier Firmin-Joseph de Guillebon. Péronne, janvier 1789, — etc.

HEBERT.

E. 319. (Liasse.) — 2 pièces, papier (1 imprimée).

1775-1779. — « Extrait du registre au dénombrement de la terre et seigneurie de Sorel. C'est le dénombrement que moy, M^e Louis-Fursy Tattegrain, avocat en Parlement et au bailliage de Péronne, y demeurant, et bailly des fiefs, terres et seigneuries de Fins, au nom et comme fonde de la procuration spéciale de Messire Michel-Jean-Baptiste Hebert, écuier, avocat en Parlement, conseiller du Roy, maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Chaulny, y demeurant, et de la dame Marie-Magdeleine-Constance Garde de Muret, son épouse,... fait, met et bail à noble

et très illustre seigneur Messire Maximilien-Albert-Joseph baron d'Hanmer, chevalier, seigneur des terres et seigneuries de Sorel, Petit-Sorel, Malvoisine, Mesnil lès Arrouaize en partie, Béthancourt, Liéramont et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Liéramont, de deux certains fiefs et noble tènement que je tiens et avoue tenir..... iceux fiefs ce consistant, sçavoir en la terre et seigneurie de Fins....., et encore d'un fief nommé le fief du Vaux Sorelle, scise au terroir de Sorel et Plouy », etc. 19 octobre 1775. — Arrêt du Parlement relatif aux dîmes de Sorel. 18 mai 1779 (impr. 3 p. in fol.).

DE HEDOUVILLE.

E. 320. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1486-1769. — Vente par procureur par Antoine Le Viseux, tanneur à Amiens, à Colart Castellet, tanneur à Doullens, de pièces de terres sises à Doullens « au desseure du bos de Brestel,..... au Mont Boutery,..... au lieu nommé le Val Judas », etc. Doullens, 19 février 1486. Traces de sceau. — Vente par M^e Pierre Le Viseux, maître ès arts, prêtre et chanoine de St-Firmin le Confès à Amiens pour s'acquitter « de plusieurs debtes en quoy il est tenu comme héritier de feu Jehan Le Viseux qui fu son frère », à Colart Castelet, marchand tanneur à Doullens, d'une maison « séant au bourg de Doullens, tenant d'un costé à la maison et hostel de Saint-Martin, de présent appartenant à Colart Le Viésier, d'autre costé et par derrière à l'hostel de l'Escu de Franche, appartenant à Maistre Pierre, et par devant à la rue du Bourg et frégard de ladite ville, icelle maison tenue de Drieu de Humières, seigneur de Béquinourt ;..... ung pré contenant quatre-vingtz-quatre vergues de terre ou environ, séant ès praeries de ladite ville, au lieu que on dist Canteraine,..... icelluy pré tenu de la confrairie Saint-Nicolay en ladite ville de Doullens ;..... ung petit jardin séant au dehors de la porte de Luceu ;..... deux journeulx de terre séant sur le mont de Beaurepaire,.... icelle terre tenue de Mons. de Griboval, à cause de son fief de Brungnequentime. » Doullens, 13 mai 1495. Traces de sceau. — Contrat de mariage entre Jacques de la Folie de Vornes, directeur des aides de l'élection de Doullens, fils de défunts Jacques de la Folie, notaire royal à Bellegarde en Bourgogne, et Philiberte de Nevers, d'une part, et Marie-Jeanne Rault du Vivier, fille de noble homme Antoine Rault, sieur du Vivier, contrôleur du domaine et ancien maieur et juge-consul de Calais, et de Marie Bouchel, de l'autre. Calais, 1^{er} juillet 1691. — Bail par procureur

par Jacques de la Folie, sieur de Vornes, receveur des traites de la ville de Doullens, de la ferme de Duncq, dépendant de la terre et seigneurie de Pont-Remy. Pont-Remy, 28 septembre 1700. — Défaut prononcé par la sénéchaussée de Ponthieu, entre Jacques de la Folie, sieur de Vornes, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendance à Doullens, ci-devant receveur de la seigneurie de Pont-Remy, d'une part, et Pierre Dingeon, laboureur, et Pierre Raulle, maçon à Pont-Remy de l'autre. Abbeville, 13 mars 1709. — Réception de Pierre-Étienne-François Gosset, en l'office de conseiller du Roi, président en l'élection de Doullens, en remplacement de feu Charles Prévôt de Mironval. Amiens, 28 décembre 1769, — etc.

HENNEQUIN D'ECQUEVILLY.

SEIGNEURIE DE FAMECHON.

E. 321. (Registre.) — In-4°, 194 pages, papier.

1578-1588. — « Registre aux saisines et dessaisines de la terre et châtellenie de Famechon,..... commençant en l'année 1578, jusqu'en l'an 1588, Louis Doffin, puis Louis Bedoré étant lieutenans. » Sur le titre sont peintes les armoiries de Villers de Rousseville : *d'argent à la bande de sable, chargée de trois fleurs de lis d'or ; supports, deux licornes, l'écu timbré d'une couronne de marquis.*

E. 322. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1766. — « Cœuilleir de la terre et châtellenie de Famechon pour l'année 1706, par ordre alphabétique. »

E. 323. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1716-1746. — « Table des noms de ceux qui doivent des arrérages de bois à Famechon. » Sur la couture en parchemin, sont peintes, les armes de Villers de Rousseville, comme au n° 321, timbrées seulement d'une couronne de marquis, sans tenants.

E. 324. (Registre.) — In-fol., 43 feuillets, papier.

1687-1730. — Fol. 1. « Cœuilleir du fief de Frede-

val, scitué au village et terroir d'Hangard, appartenant à M. Adrien du Fresne, conseiller du Roy et magistrat au bailliage et siège présidial d'Amiens, renouvelé par nouveaux tenanciers, bout et cotées, en l'année mil sept cent trente. » — Fol. 26. « Cueilloir des censives du fief de Fredeval, faict en novembre 1687. »

E. 325. (Cahier.) — Pet. in-fol., 9 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Registre journal des censives de Famechon. » Écrit sur le brouillon préparé d'un armorial, dans lequel des blasons sont dessinés à la plume. Sur la couverture, armes de Villers de Rousseville à l'encre grasse.

E. 326. (Registre.) — in-fol., 66 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Fragment très incomplet d'un registre aux aveux et dénombremens de la seigneurie de Famechon, rendus à haut et puissant seigneur Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly, seigneur châtelain de Famechon, Merinvilliers et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général pour le Roi au gouvernement, province et frontière de Champagne, capitaine général de la vénerie, des toiles de chasses, tentes et pavillons du Roi, l'équipage du sanglier.

E. 327. (Liasse.) — 43 pièces, papier. (1 imprimée).

1456-1706. — « Rôt. Extrait d'un dénombrement de Conty, tiré d'un registre de la chambre des Comptes, couvert de peau pellue, en datte du 15 juillet 1456 » (copie informe du XVIII^e s.). — Requête au bailliage d'Amiens par Nicolas de Villers, chevalier, seigneur de Villers de Rousseville, St-Paul, châtelain de Famechon, et autres lieux, au sujet d'une contestation entre lui et M^e François Dincourt, seigneur de Rôt, receveur des décimes du diocèse d'Amiens, relativement à un droit dans le marais de Famechon, du côté de Rôt. 9 février 1708. — Autre requête du même, sur le même objet. 15 février 1708. — Pièces de procédure sur laditte affaire. — « Inventaire des pièces que met et baille par-devant vous, M. le lieutenant général au balliage d'Amiens, Messire Nicolas de Villers, chevalier, seigneur de Rousseville, St-Paul, chastelain de Famechon et autres lieux,..... contre M^e François d'Incourt, sieur de Rôt. », etc. 19 avril 1709. — « Mémoire signifié pour les habitans de Suzanneville et de Rost, défendeurs, contre Nicolas de Villers, écuyer, seigneur de Famechon, demandeur. » 7 mars 1726

(impr. 4 p. in-fol. ; annotations à la main dans les marges), — etc.

E. 328. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1532-1715. — Échange entre l'Hôtel-Dieu d'Amiens d'une part, et Pierre Ferache, écuyer, seigneur de Guizancourt et Marie de Sarcus, sa femme, de l'autre, des fiefs et terres de Tostpasture, Oissonville, Beaumont et terroir environnant, contre les maison, grange, étables, jardins, terres, moulins, eaux, cens, rente, terrage, champart, justice, seigneurie, etc. appartenant audit Ferache en la seigneurie de Guizancourt. Amiens, 1^{er} juin 1532 (copie informe du XVIII^e s.). — Saisie et mise de la main du Roi, faute de dénombrement non baillié, sur le fief, terre et seigneurie de Famechon. 15 septembre 1541. — Procuracion donnée par René de Bruges, seigneur de la Gruthuse, prince de Stenhuse, baron de Hamstede et Espierres, seigneur d'Avelège, Bernes, Orscamp, Famechon, etc., pour présenter au seigneur de Conty déclaration et dénombrement d'un fief noble sis à Famechon. Château d'Orscamps, 16 janvier 1541/42. — Mainlevée par le bailli de la terre et seigneurie de Dargies au procureur de noble homme Adrien de Riencourt, seigneur d'Orival et de Bergicourt, de la terre et seigneurie de Bergicourt, saisie faute d'homme, droits et devoirs non faits, et dénombremens non bailliés. Amiens, 1^{er} juillet 1564 (copie informe du XVIII^e s.). — Mémoire pour un procès entre Nicolas de Villers, chevalier, seigneur de Villers-Rousseville et St-Paul, châtelain de Famechon et autres lieux, et Marguerite du Fresne de Fredeval, son épouse, d'une part, et Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, châtelain de Dargies, de l'autre, au sujet d'un aveu prêté par lesdits sieur et dame de Rousseville. 1705. — Terrier de Courcelles sous Moyencourt. XVIII^e s.

E. 329. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1580-1669. — Pièces de procédure relatives aux marais et pâtures de Famechon. — « Sentence du 7 juin 1580, au nom du procureur d'office de Famechon, qui condamne à l'amende, pour avoir entrepris sur les maret. Extrait d'un registre tiré des archives de la châtellenie de Famechon et à l'instant remy, commençant en l'année 1577 et finissant en 1582 », etc. (extrait du XVIII^e s.). — « Sentence du 12 novembre 1597, qui

condamne à l'amende, pour avoir fauché dans les communes de Famechon, sans le congé du seigneur. Extrait d'un registre tiré des archives de la châtellenie de Famechon et à l'instant remis, commençant en l'année 1594, et finissant en l'année 1603 », etc. (extrait du XVII^e s.), — etc.

E. 330. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1704-1771. — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens sur une question de chasse entre Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville, etc., et Jacques de Noielle, receveur de Namps-au-Val et consorts. 25 juillet 1704. — Assignation de Louis-Charles Danglos, seigneur de Guizancourt, pour compulser les pièces dont Nicolas de Villers, seigneur Rousseville, demeurant en son château de Famechon, a besoin dans son procès contre ledit seigneur de Guizancourt. 22 juillet 1717. — Pièces de procédure entre Pierre Caury et Alexis Daragon, d'une part, et la justice de la châtellenie de Famechon, de l'autre. 1721-1723. — Requête de Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville, au bailliage d'Amiens, relativement à un procès entre les chapelains de la cathédrale d'Amiens et lui, au sujet de la terre de Méricourt. 22 avril 1723. — Requête au bailliage d'Amiens par Augustin-Louis Hennequin, chevalier, marquis d'Ecquevilly, etc., adjudicataire par décret suivant la sentence des Requêtes du palais à Paris, du 8 mai 1765, de la terre et seigneurie de Famechon, au sujet du moulin à huile dudit lieu. 14 octobre 1771.

E. 331. (Liasse.) — 4 pièces, papier, (2 imprimées).

1718-1726. — Requête au bailliage d'Amiens par Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville, sur ce que Michel Decourt, écuyer, sieur de Bonvillers, adjudicataire de la terre d'Hallivillers par décret fait au bailliage d'Amiens en 1681, et ses successeurs, refusent de reconnaître le seigneur de Famechon pour leur suzerain. 28 novembre 1718. — « Mémoire pour Messire Nicolas de Villers, chevalier, seigneur de Rousseville et de Famechon, contre M^{me} la duchesse de Richelieu, dame de la principauté de Poix, et encore contre le sieur de Court, seigneur d'Hallivillers. » 26 janvier 1726 (impr. 11 p. in-fol.). — « Addition de mémoire pour messire Nicolas de Villers, chevalier, seigneur de Rousseville et Famechon, contre M^{me} la duchesse de Richelieu, dame de Poix. » 23 février 1726 (impr. 4 p. in-fol.). — Mémoire sur la mouvance de la seigneurie d'Hallivillers de celle de Famechon. XVIII^e s.

E. 332. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1738. — Mémoire de Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville, au bailliage d'Amiens, « disant que M^e Pierre Watelet, curé dudit Famechon, par sa requête du 12 février dernier, conclut contre le suppliant qu'il soit tenu de convenir d'avoir bouché la croisée ou fenêtre du chœur de l'église de Famechon du costé de l'évangille, et de la chapelle, et d'avoir fait servir des vitres de laditte croisée ou fenêtre à sa chapelle », etc., avec plan du chœur de l'église de Famechon et de la chapelle seigneuriale munie d'une cheminée y attenant. 21 avril 1722. — Procès-verbal de la ruine par faute d'entretien de la chapelle seigneuriale attenant à l'église de Famechon. 8 novembre 1732. — « Mémoire des frais de l'instance qu'a eu M. Boistard, prestre, chapelain de la chapelle de Famechon, allencontre de M. Simon Leclercq, curé dudit Famechon. » 28 décembre 1738, — etc.

E. 333. (Liasse.) — 4 plans, papier.

1749. — « Terre de la commanderie de la Motte-Buleux », 5^e carte, par Antoine Toullet, arpenteur juré à Ponthoile. 13 décembre 1749. — Deux plans des bois de Famechon. XVIII^e s. — Plan du château de Famechon, du village et des terres environnantes. XVIII^e s.

D'HERVILLIERS.

E. 334. (Liasse.) — 4 pièces, papier, (2 plans).

1759-1760. — « Plan général de la terre, seigneurie et terroir de Canizy », par Nicolas Cottonnet, arpenteur-juré à Guiscart. 1759. — « Cartulaire, registre ou relevé du plan de Canizy, où sont renseignées tous les propriétaires ou destempteurs des biens contenus audit plan, ainsi que les quantités de chaques pièces, leurs nature avec leur numéro », etc. — « Plan général du terroir et seigneurie du Ménil-St-Wanent, dans lequel sont compris les fiefs de Raoul Patoux, Coquerel et autres, appartenant à M. le comte d'Hervillier, colonel du régiment Dauphin-Dragon, lieutenant commandant

pour le Roy des ville et château de Ham », par Cottonnet. 1760. — « Cartulaire ou registre relatif au plan général de la seigneurie et terroir du Mênil-St-Wanent, où sont renseignés », etc.

D'HUNOLSTEIN.

E. 335. (Liasse.) — 3 pièces, papier, (2 imprimées).

1753-1754. — Invitation au convoi d'Ursule Dargnies, épouse de Robert Maurice seigneur de Bainast, Villeroy et autres lieux, conseiller du Roi en l'élection de Ponthieu, pour le 12 août 1753, en l'église St-Gilles d'Abbeville (impr. placard). — Lettre de M. Fortin, notaire à Andely, par Gaillon, au doyen des notaires d'Abbeville, lui demandant des éclaircissements relativement à la succession de M. de Piennes, gentilhomme dudit Andely. Andely, 13 janvier 1754. — « Généalogie de La Marck. » XVIII^e s. (impr. placard.)

E. 336. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1663-1787. — Domart. — « Fief de Cornehote, ou copie de l'adveu de Claude Lefebvre, recepveur du taillon à Abbeville, du 20 aoust 1663. » — « Fief Aubeluche, ou copie de l'adveu de Claude Herman d'Abbeville, du 12 juin 1682. » — Saisine du fief de Cornehotte à Marguerite de Croza, veuve de Jean de Gaude, chevalier, seigneur de Martainneville, Houdancourt, Francqueville et autres lieux. Domart, 12 juillet 1667. — Aveu par Pierre de Brandicourt, laboureur, à Jean-François de Gaudde, chevalier, seigneur de Martainneville, etc., de sept quartiers de mesures sis à Domart. 4 septembre 1706. — Vente par André Fuiet, cordonnier à Domart, à Jean Lorel, marchand corroyeur audit lieu, de 23 verges 1/2 de terre sises à Domart. Domart, 26 avril 1711. — Relief par Charles Toullet, curé de St-Martin de Gorenflos, et Amédée Prévost, marguillier dudit lieu, à Éléonor-Antoine-Jean-François de Gaudde, chevalier, seigneur de Martainneville, etc., capitaine au régiment du Roi, d'un journal de terre sis à Gorenflos. Francqueville, 30 avril 1721. — Relief des fiefs du Psalterion et du Poivre, sis à Domart. Domart, 19 juin 1739. — Aveu par Jean et Antoine Trunet à Philippe Charles, comte d'Hunolstein et à Marie-Thérèse de Gaudde, son épouse, d'un journal de terre sis à Gorenflos. 23 décembre 1769. — « Aveu de 8 journeux rotures au fief de Cornehotte. » 9 novembre 1779. — Aveu par Josse Longuet, curé, et Joseph Carpentier, marguillier de Surcamps, pour 12 journaux de terre à Gorenflos. 20 novembre 1782, — etc.

E. 337. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 37, papier.

1564-1608. — Francqueville. — Déclarations et dénombrements d'immeubles sis à Francqueville.

E. 338. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1721-1782. — Francqueville. — Aveux d'immeubles sis à Francqueville, — etc.

E. 339. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1748-1751. — Houdancourt. — « Houdancourt et Lanches. Aveux de M. Coffinier », etc.

E. 340. (Registre.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1753-1761. — Houdancourt. — « Houdencourt, vicomté de Dommart. Saisines. »

E. 341. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1739-1742. — Houdancourt. — Vente par Charles Legris à Marguerite Boitel d'un demi-journal de terre à Houdancourt. Domart, 3 mai 1739. — Vente par Jacques Houllier à Antoine Sauvage de 70 verges de terre sises tant à Fransu qu'à Houdancourt. Fransu, 3 avril 1742. — Vente par Louis Varlet à Antoine Sauvage de 20 verges de terre sises tant à Fransu qu'à Houdancourt. Fransu, 23 décembre 1742, — etc.

E. 342. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1776-1787. — Houdancourt. — Aveux rendus à Philippe-Charles, comte d'Hunolstein, chevalier, seigneur de Châteauvoué, Ottange, Aurretz, Fressange, Busbach et autres lieux, et à Marie-Thérèse de Gaude, son épouse, dame de Baureville, La Bucaille, Lapierre, Valduroy, Houdancourt, Francqueville, vicomté de Domart et autres fiefs, puis, depuis 1787 à Jean-François-Éléonor baron d'Hunolstein, chevalier, seigneur d'Houdancourt, Francqueville, vicomte de Domart, forêt de Goyaval, et autres lieux, major du régiment de Chartres-Dragons, de divers immeubles sis à Houdancourt.

E. 343. (Registre.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1787. — Lanches. — « Lanches. Registre aux actes de relief. »

E. 344. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1787-1790. — Lanches. — « Lanches. Registre aux aveux de la partie de la seigneurie de Lanches attachée à celle de Houdencourt. »

E. 345. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 10, papier.

1583-1788. — Lanches. — « C'est la déclaration et dénombrement de deux certains nobles fiefs que moy Jehan Platel, laboureur demourant à Rambaucourt,... tiens et advoue tenir... de noble seigneur M. Anthoine de Boubers, escuier, seigneur de Houdencourt », lesdits fiefs sis à Lanches. 22 juillet 1583. — Relief par procureur par Claude-François-Augustin Fournier, conseiller du Roi, commissaire-enquêteur-examineur au bailliage d'Amiens, de deux fiefs nobles sis à Lanches, l'un nommé Châtelain, et l'autre Dessauliers ou de Hault. 9 juillet 1772. — Saisie féodale du fief Dessauliers, faute d'homme, devoirs, foi et hommages non faits, etc. 8 mars 1788, — etc.

JOURDAIN DE L'ÉLOGE.

E. 346. (Registre.) — In-fol., 283 feuillets, papier.

1777. — Registre terrier de la seigneurie de Bouchon.

DE LA COURT.

E. 347. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 16, papier.

1735-1786. — Vente par Jean Mercier à Jean-François Degaros, receveur du bureau des traites de la ville d'Amiens, d'une maison et dépendances sise à St-Fuscien, tenant d'un côté à l'abbaye et de l'autre au sieur de Villers. Amiens, 20 décembre 1735. — Vente de ladite maison par ledit Degaros, sieur de l'Espinoy, à Pierre-François Joly, négociant et ancien consul à Amiens. Amiens, 17 octobre 1741. — Vente de ladite maison par Pierre-François Joly à François Moreau, bourgeois d'Amiens. Amiens, 11 juin 1751. — Vente de ladite maison par François Moreau à Gabriel-Joseph de La Court, gentilhomme servant du Roi. 3 juin 1775. — Procès-verbal d'alignement entre Gabriel-Joseph de La Court et Marie-Françoise Dubois. 10 novembre 1786. — « Tarifs des droits dus pour les saisines, reliefs et dénombrements dans la coutume d'Amiens. » XVIII^e s. — etc.

DE LAMETH.

E. 348. (Liasse.) — 16 pièces, papier, (1 plan).

1708. — Procuration pour comparoir à l'acte de tutelle de Henry-Louis-Jean-Baptiste-Pierre-Louis-Marie et Marie-Françoise-Hyacinthe-Élisabeth de Lameth, enfants mineurs d'Henry-Louis marquis de Lameth, chevalier ; seigneur d'Hénencourt, Warloy, Senlis, Bresle, Millencourt, Bois de la Choynes, Hérieux et autres lieux et de défunte Élisabeth de Vilpaux. — Nomination du marquis de Lameth, comme tuteur et gardien noble, et du seigneur de Mareuil comme curateur desdits enfants. 12 novembre. — Plan partiel de Hénencourt. XVIII^e s.

E. 349. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVII^e s. — Millencourt. — « Plan général de la terre et seigneurie de Millencourt, appartenant à messire Augustin-Louis-Charles marquis de Lameth. »

E. 350. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1757. — Montigny. — « Carte générale du terroir de Montigny.... arpenté et figuré par Pierre Brisse, arpenteur-juré demeurant à Brombos, proche Grandvilliers en Picardie, l'an mil sept cent-cinquante-sept. »

E. 351. (Registre.) — In-fol. 72 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Senlis. — « Répertoire du plan de la terre de Sanlis. »

E. 352. (Liasse.) — 6 plans, papier.

1779. — Warloy-Baillon. — « 3^e carte, plan géométrique de la vallée de Warloy à Senlis, seigneurie dudit Warloy, dressé par J. Sergeant, de Millencourt, en l'année MDCCLXXIX. » — Trois feuilles d'un plan de Warloy-Baillon. XVIII^e s. — Deux feuilles d'un plan dudit terroir. XVIII^e s.

DE LA ROCHEFOUCAULD.

E. 353. (Registre.) — Pet. in-fol., 172 pages, papier.

1779-1789. — « Estat de la recette et dépense pour M^{me} la comtesse de La Rochefoucauld, dame des terres

et seigneuries du Mazis, Andainville, Ménil-Eudin, faite et régie par Louis Dupuis, à commencer du 1^{er} novembre 1779, demeurant au château dudit Le Mazis », etc. — P. 21. « Payé à Laurent Sueur, pour le montant d'un mémoire pour les nourritures des chiens de M^{me} la comtesse pendant l'hiver de 1780, dont il a signé pour acquit, cy 43 l., 9 s. » — P. 28. « Payé pour huit sourissière pour les appartemens, de quarante-huit sols. », — etc.

E. 354. (Atlas.) — Gr. in-fol., 23 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Andainville. — Plan du terroir d'Andainville, inachevé.

E. 355. (Registre.) — In-fol., 318 feuillets, papier.

1787. — Andainville. — Terrier d'Andainville.

E. 356. (Registre.) — In-fol., 235 feuillets, papier.

1786. — « Inventaire général de tous les titres, contrats, foy et hommages, aveux, dénombremens et déclarations de la seigneurie d'Andainville, des fiefs de Beauchen et St-Aubin, fait en 1786. »

E. 357. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1776-1786. — Andainville. — Procès-verbaux de récolements des ventes des bois d'Andainville.

E. 358. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1783-1789. — Andainville. — Baux de terres à Andainville.

E. 359. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e s. — Andainville. — « Relevé des actes translatifs et rétrocessifs de propriété qui comprennent des biens immeubles mouvant des seigneuries du Mazis, Andainville et fiefs en dépendant. »

E. 360. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1767. — Le Mazis. — « Plan de plusieurs pièces de terre à usage de prez à foin situé au Mazis.... *Dupont fecit 1767.* » — Plan incomplet du village du Mazis, XVIII^e s.

E. 361. (Registre.) — In-fol., 168 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Le Mazis. — Terrier du Mazis.

DE LA VILLETTE.

E. 362. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1606. — Bail par M^e Jacques de La Villette, licencié ès lois, avocat du Roi en l'élection de Montdidier et Roye, à Luc Cardon, de 25 journeux de terres à Arvillers. Montdidier, 10 juillet.

LE BEGUE.

E. 363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1774. — Vente par Marguerite-Élisabeth Guérard, veuve de Charles Vacossin, à François-Florimond Geoffroy de La Marre, marchand de fer à Aumale, d'une maison sise audit Aumale, place du Marché au Blé. Aumale, 14 mars.

LE BOUCHER D'AILLY.

E. 364. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1777-1786. — « Aveu et dénombrement que présente très haut et très puissant seigneur Jean-Baptiste-François-Mennelay Colbert, marquis de Sablé, maréchal des camps et armées du Roy, capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, seigneur des terre, seigneurie et marquisat de Rambures, Villeroy, Cannessières, Mouflières, Vergies, Le Faÿ ; du haut et bas Quesne, suzerain de Beaucamp-le-Viel, seigneur de Nesle-l'Hôpital, Neslette, Menillet, Witainéglise et autres lieux, à cause du chef de très haute et puissante dame Adélaïde-Antoinette de La Roche de Rambures, son épouse à Messire Jacques-Joseph-Paschal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillencourt en Sery, nommé quint de Cayeux et autres lieux, acquéreur de ladite terre et seigneurie de Bouillencourt en Sery, de très haute et puissante dame Constance-Simonne-Flore-Gabrielle de Rouault de Gamaches, épouse non commune en biens de très haut et très puissant seigneur, Jean-Jacques Gilbert, marquis de Fraigne, cy-devant ministre plénipotentiaire du Roy en Allemagne,.... de la terre et seigneurie de Mouflières, appartenant à laditte dame marquise de Sablé », etc.

Paris, 3 mars 1777. — « Aveu et dénombrement du fief de Favencourt scitué à St-Maxent, le 19 juillet 1781, à M. de Richemont, à cause de sa seigneurie de Wiry. Réception d'iceluy par les officiers de laditte seigneurie de 25 aoust 1781. » — « Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Laneuville au Bois, que donne et baille messire Antoine-Charles Danzel, chevalier, seigneur de Sandricourt, Blangiel, fief de Gamache et autres lieux,.... à messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur châtelain de Wiry, Bouillancourt en Sery, Bouttencourt et autres lieux » ; etc. Wiry, 21 juillet 1786.

LE CANU DE LA JONQUIERE.

E. 365. (Registre.) — In-fol., 96 feuilles, papier.

1720. — « C'est l'aveu et dénombrement que moy, Louis-François-Guillaume de Marcillac, chevalier, seigneur de Bray, Dudelimont, Duparcq, Guebienfay, et autres lieux, seigneur et patron de Bellangreville, fils et héritier de messire Guillaume de Marcillac, chevalier, seigneur dudit Bray et desdits lieux, et dame Marie-Louise de Caullière, mes père et mère, demeurant en mon château de Bray, pays de Vimeu, donne à très haut, très noble et très puissant seigneur messire Michel de Roncherolles, chevalier, marquis du Pont-St-Pierre, Montreuil, Eschauffour, comte de Cizay Benville et Mainneville, baron d'Escouy, Bouchevillers et Dompierre, vicomte de St-Riquier, Laneuville et Calleville, châtelain de la Ferté, Marigny, Tauferville, seigneur et patron de Gamaches en Vexin et St-Aubin, seigneur de Romesnil, Pitze, La Roche, Pomont, Douville, le Becq, Chandoizelle et autres lieux, haut justicier dans les provinces de Normandie, Picardie et Artois, premier haut baron de la province de Normandie, premier conseiller d'honneur né au parlement de Rouen, grand voyer et garde des chemins en la province de Picardie et Artois, à cause de saditte terre et châtellenie de la Ferté lez St-Riquier, de ma terre, seigneurie et vicomté de Bray (en Vimeu) et fiefs réunys à icelle, qui sont les fiefs de Bacouel et du Parc, desquels étoient mouvans anciennement et sont à présent réunis à iceux les fiefs Quiuevery ou Dudelimont », etc.

E. 366. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1782. — Liquidation de la légitime des demoiselles Le Canu de la Jonquière, au nombre de quatre, au temps du décès de leur aïeule, sur les successions de leurs père, mère et aïeule. 31 juillet.

LECLERCQ.

E. 367. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 15, papier.

1643-1770. — Baux de terres à Hangest en Santerre et à Arvillers. — etc.

E. 368. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1658-1745. — Transaction entre Anne Trouvain, veuve de Jacques Boullé, conseiller du Roi, prévôt de Montdidier, tutrice de Pierre Boullé, son fils mineur, et Rodolphe Leclercq, sieur Chirencourt, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de ladite ville, relativement à la maison où ledit Jacques Boullé est décédé à Montdidier. Paris, 13 août 1673. — Adjudication d'une maison sise à Montdidier, rue des Juifs, saisie réellement sur ledit Rodolphe Leclercq, sieur de Serancourt, à la requête de Nicolas Leprévost, sieur du Mannel, faute de paiement d'une somme de 300 l. Montdidier, 16 novembre 1673. — Quittance de 2.520 l. par les religieuses du tiers ordre de St-François de Montdidier à Rodolphe Leclercq sieur de Sérancourt, adjudicataire de ladite maison, pour le remboursement de 40 l. t. de rente constituées par feu Jacques Boullé au profit desdites religieuses. Montdidier, 29 mars 1674, — etc.

E. 369. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1735-1758. — « Articles du futur mariage d'entre Jacques-Fussien Cauvel, fils majeur de Jacques-Fussien Cauvel, conseiller du Roy, son avocat honnoraire au bailliage, gouvernement et prévosté de Mondidier, et de deffunte damoiselle Florence Cotelle, son épouse, d'une part, et damoiselle Marie-Francoise Morel, fille majeure de deffunt M^e Claude Morel, vivant procureur auxdits sièges, et de Claude Degoreau, damoiselle son épouse et survivante veuve d'autre part, tous demeurants audit Mondidier. » Montdidier, 9 février 1735. — Extrait d'une délibération de la fabrique d'une église de Montdidier, relativement à la fondation faite en ladite église par feu M. Cauvel, ancien avocat du Roi et conseiller honnoraire au bailliage de ladite ville, d'un salut en l'honneur de saint-Yves. 26 avril 1739. — Testament du sieur Cauvel. Montdidier. 19 juin 1739.

— Pièces de procédure relatives à ladite succession.
 — « Inventaire et description des meubles et effets mobiliers, titres, papiers, renseignements, faits après le décès de Jacques-Fuscien Cauvel, conseiller du Roy et son avocat honoraire au bailliage et prévosté de Montdidier, décédé le 12 avril de la présente année 1739 », etc. — Nomination d'arbitres entre les héritiers de Jacques-Fuscien Cauvel, pour régler les contestations qui pourront naître entre eux au sujet de ladite succession. Montdidier, 7 février 1741. — Accomodement pour la liquidation de la succession de Louise-Constance Cauvel. Montdidier, 18 janvier 1753. — Compte et arrangement entre les héritiers de Jacques-Fuscien Cauvel. Montdidier, 15 décembre 1754. — Partage de la succession dudit Jacques-Fuscien Cauvel. Montdidier, 17 août 1758, — etc.

LEFEVRE.

E. 370. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1777. — Vente par Pierre-Isidore Lenglet, maître bourrelier à Amiens, à Pierre et à François Lefebvre, bateliers en ladite ville, d'un jardin sis à Amiens, lieu dit le Barabant. Amiens, 23 février, — etc.

LEFEVRE DE WADICOURT.

E. 371. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 7, papier.

1674-1772. — Constitution par les maîtres bouchers d'Abbeville de 325 l. de rente au capital de 6,500 l., au profit de Robert Fuzellier, bourgeois et marchand de ladite ville. Abbeville, 9 septembre 1674. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu ordonnant qu'il soit passé titre nouvel de ladite rente. Abbeville, 20 décembre 1697. — Constitution par la communauté des bouchers d'Abbeville de 100 l. de rente au capital de 2.000 l., au profit de Gaspard Banon, marchand en ladite ville. Abbeville, 24 mai 1710. — Vente de la moitié de ladite rente par Barthélemy Ségard, bourgeois et marchand d'Abbeville, et consorts, à Antoine Maurice, seigneur de Baisnast. Abbeville, 5 mai 1719. — Remboursement par la communauté des bouchers d'Abbeville à Gaspard Banon et à Philippe Hubert, de 56 l. 13 s. 4 d. de rente, moyennant un prix de 1,700 l. Abbeville, 22 mars 1720. — « Réduction de la rente deubs par la communauté des maîtres bouchers au denier cinquante, à M. Antoine Maurice de Baisnast. » Abbeville, 22 août 1720. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu qui ordonne qu'il sera passé titre nouvel de

deux parties de rentes, l'une de 104 l. au principal de 5,200 l., créée par la communauté des bouchers d'Abbeville en 1720, et l'autre de 20 l. au principal de 1.000 l., moitié d'une partie de rente au principal de 2.000 l., créée par ladite communauté en 1710. Abbeville, 26 juin 1772, — etc.

E. 372. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1781-1790. — Vente par procureur par Antoine-Louis-Henry Gorjon de Verville, écuyer, seigneur du Candas, Raincheval, Harponlieu, Bruquentin, vicomté de Cambert et fiefs de Menchecourt, conseiller du Roi, receveur des tailles à Doullens, à Jean-Pierre Lefebvre, écuyer, seigneur de Wadicourt du Plouy, Domqueur, Épagne et autres lieux, de trois fiefs nobles sis à Abbeville, l'un appelé le vicomté de Cambert, le second anonyme, et le troisième appelé Menchecourt. Doullens, 2 avril 1781. — Bail à surcens par Jean-Pierre Lefebvre, écuyer seigneur de Wadicourt, Caubert, Épagne, le Plouy et autres lieux, à Jean-Louis LeRoy, manouvrier, de quarante verges de terre, y compris la partie du chemin auquel elles touchent conduisant au moulin à vent d'Eaucourt, et la moitié du bas côté de la chaussée, à prendre en un journal et demi de mesure sis à Épagne. Abbeville, 18 avril 1790.

LEFEVRE.

E. 373. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1786. — « Plan de la mairie de Sefour, arpenté en 1786. »

LE ROY DE JUMELLE.

E. 374. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Plan du territoire de Curlu.

LE ROY DE VALANGLART.

E. 375. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1713-1751. — Constitution de 384 l. 12 s. 3 d. de rente au capital de 10.000 l. t., au profit des Dominicaines d'Abbeville et d'autres rentes au profit de

diverses personnes, par François Trudaine, chevalier, seigneur de Roberval, Oissy, et autres lieux, demeurant au château d'Oissy, aïeul des enfants mineurs de feu Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Valanglart, Moyenneville et autres lieux, fondé de procuration d'Antoine Trudaine, son frère, abbé de Tulley, abbé commendataire de St-Médard de Domart, tuteur desdits enfants. Abbeville, 18 mai 1713. — Constitution de 666 l. 13 s. 4 d. de rente, au principal de 16.000 l. au profit de l'hôpital des Enfants Bleus d'Amiens, par Antoine Trudaine, abbé de Tulley, tuteur des enfants mineurs de Claude Le Roy de Valanglart. Amiens, 25 mai 1713. — Quittance par Antoine Trudaine, abbé de Tulley, tuteur des enfants mineurs de Claude Le Roy de Valanglart, à François-Firmin Trudaine, chancelier et chanoine de la cathédrale d'Amiens, administrateur de l'hôpital des Enfants-Bleus de ladite ville, de la somme de 16.000 l. provenant du remboursement fait la veille par François Trudaine, chevalier, seigneur de Roberval, Oissy, Riencourt et autres lieux. Amiens, 25 mai 1713. — « Réduction par les dames religieuses dominiquaines d'Abbeville de la rente de 10.000 l. en principal, à 200 l. par an, faisant le denier 50. » Abbeville 18 juillet 1720. — Constitution de 220 l. de rente au principal de 11.000 l., au profit de dame Madeleine Vacquette, veuve de Jean-Baptiste Roussel, seigneur d'Auville, par Claude-François Le Roy, chevalier, seigneur de Valanglart, Moyenneville, le Quesnoy et autres lieux, capitaine au régiment de Conty-Cavalerie et ses frères et sœurs puînés. Château d'Oissy, 4 juillet 1720. — Lettre de sœur Cardel, procureur des Dominicaines d'Abbeville, à M. Lecouvreur, procureur au bailliage d'Amiens, le priant de lui faire toucher au plus tôt les 200 l. qui sont dues à son couvent par le marquis de Valanglart. 12 août 1735. — Transaction entre Joseph-Joachim-Thomas de Cohorne, chevalier, marquis de la Palun, gouverneur de Bourbon, de la principauté d'Orange, et Marie-Louise-Élisabeth Hennequin, son épouse, veuve en premières noces de Joseph Trudaine, chevalier, seigneur d'Oissy, Riencourt, Briquemessnil et autres lieux, brigadier des armées du Roi, commandeur et grand croix de Saint-Louis, capitaine et lieutenant des gens d'armes de Bretagne, et inspecteur général de la gendarmerie, seule et unique héritière des meubles et acquêts de Louis-Joseph Trudaine, chevalier seigneur d'Oissy et autres lieux, guidon des gens d'armes de Bretagne, de Marie-Élisabeth Trudaine, sa fille, décédée le 9 septembre 1732, et de Louise-Félicité Trudaine, religieuse professe en l'abbaye de Hautes

Bruyères, sa fille, d'une part, et François Gobin, prêtre, demeurant rue St-Martin tuteur de Marie-Antoinette-Madeleine Trudaine, mineure émancipée, fille dudit feu Joseph Trudaine et de ladite marquise de la Palun, de l'autre. Paris, 18 mars 1740. — « Copie gardée de la reconnaissance de la rente due aux aïeux cause de la dame d'Auvillers. » Château du Quesnoy, 6 février 1751. — « Copie gardée de la reconnaissance de la rente due aux Sœurs blanches d'Abbeville. » Château du Quesnoy, 6 février 1751. — « Plant du traité convenu entre Pierre-Claude-François Le Roy, chevalier, seigneur marquis de Valanglart d'une part, et dame (blanc) de Charmont, veuve de Messire François Trudaine, etc., d'autre part. » XVIII^e s. — Constitution de 740 l. de rente, au capital de 37.000 l., sur une maison à Paris, rue de Condé, par Marie-Louise-Élisabeth Hennequin de Charmont, veuve de Joseph Trudaine, etc., au profit de Claude-François Le Roy, chevalier, seigneur de Valanglart, etc., XVIII^e s., — etc.

E. 376. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1581. — Bienfaÿ. — Aveu et dénombrement servi par Louis Dacheux, écuyer, seigneur de Foucaucourt et Guébienfaÿ, à Antoine de Rune, seigneur de Valanglart et Moyenneville en partie, d'un fief sis audit Guébienfaÿ, tenu de la seigneurie de Valanglart. Hôtel et lieu seigneurial de Foucaucourt, 15 mai.

E. 377. (Registre.) — In-fol., 12 feuillets, papier.

1732. — Bienfaÿ. — « Cœuilloir de Bienfaÿ. »

E. 378. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1754. — Bienfaÿ. — « Mesurage des terres du terroir de Bienfaÿ, mesurées au mois d'avril 1754, avec la déclaration des maisons, mesures et prés dudit Bienfaÿ. »

E. 379. (Registre.) — In-fol., 19 feuillets, papier.

1758. — Bienfaÿ. — « Relevé de la carte de Bienfaÿ. »

E. 380. (Atlas.) — In-fol. 4 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Bienfaÿ. — « Plant de la maison seigneuriale de Bienfaÿ et des terres en dépendants. »

E. 381. (Registre.) — In-fol., 26 feuillets, papier.

1788. — Métigny. — « Indice de plusieurs immeubles situé au terroir de Métigny, tenus et mouvants en roture du fief de Vilbretagne, lequel relève de la seigneurie d'Allery. »

E. 382. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII^e s. — Métigny. — Plan de terres à Métigny. « Métigny et les environs, entre Airaines et St-Mauvis. »

E. 383. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Oissy. — Coin déchiré d'un plan d'Oissy, sur lequel sont grossièrement peints deux écus, le premier de sinople à trois daims d'or, 2 et 1 (Trudaine ?), le second, d'argent à trois sangliers d'or, 2 et 1, accompagnés de neuf trèfles de sinople, trois en chef, trois en fasce et trois en pointe (Le Ver ?) les deux écus ayant pour timbre une couronne de marquis et pour tenants, deux lions.

E. 384. (Registre.) — In-fol., 88 pages, papier.

1760-1761. — Le Quesnoy. — « Indice de la première carte du terroir du Quesnoy. »

E. 385. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — Yonval. — « Relevé de la carte de Yonval levé 1759. »

E. 386. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Plan d'un château et de ses jardins.

LESPERON.

E. 387. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 2, papier.

1549-1767. — Harcelaine. — Déclaration par Antoine Belle, fils puîné de Jean Belle dit Vaultot, des immeubles qu'il tient de Philippe d'Aigneville, écuyer, seigneur d'Harcelaines, Monchelet et Étaples en partie, et du Fayel en Boulonnois, à cause de sa seigneurie d'Harcelaines. 1^{er} janvier 1549/50. — Aveu par Jean Flustre et son fils, de ce qu'ils tiennent de Charles de Wavrans, seigneur de Séguières, mari en secondes noces de Jacqueline du Tertre, damoiselle de Boussin, garde noble de Jacques d'Aigneville, en bas âge, seigneur d'Harcelaines, Monchelet, le Fayel en Boulonnois et Étaples en partie. 24 juin 1571. — Aveu par Nicolas Flustre de ce qu'il tient de Jacques d'Aigneville, écuyer, seigneur d'Harcelaines et autres lieux. 27 novembre 1571. — Aveu par Jean

Flustre, l'aîné, et Jean Flustre, le jeune, de ce qu'ils tiennent de la seigneurie d'Harcelaines. 30 novembre 1581. — Saisie réelle de la terre et seigneurie d'Harcelaine sur Jacques de Cresny, chevalier, seigneur de Bouaffe et consorts, héritiers de David de Cresny, chevalier, seigneur de Nancelle, Harcelaine et autres lieux, au profit de Jean Deleplanque, notaire au marquisat de Gamaches, faute de paiement de sommes dûes à celui-ci. 14 décembre 1684. — Ratification par procureur par Antoine-Henry de Bellozanne, capitaine au régiment de Roy-Dragons, chevalier de St-Louis, en garnison à Douai, de la constitution de 150 l. de rente au capital de 3.000 l. par François-Adrien-Charles de Bellozanne, son frère aîné, à Philippe Lesperon de Nancelle, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie à Abbeville. Neufchâtel, 23 juillet 1767.

E. 388. (Registre.) — In-fol. 583 pages, papier.

1739. — Vauchelle. — « Terrier en forme de carte du terroir de Vauchelles les Authies, appartenant à Messire Jean Lépron, écuyer, seigneur d'Ochancourt, Harcelaine, Monchelet, Vauchelle et autres lieux, tiré sur les minutes d'aveu et dénombrement servy audit seigneur par ses vassaux, reçue par ses officiers de la justice dudit Vauchelle, et ces présentes transcrites par Adrien François, praticien, fils de M^e Firmin François, notaire royal, bailly dudit Vauchelle. »

LETOCART.

E. 389. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 8, papier.

1736-1778. — Collation par l'évêque d'Amiens à M^e Armand-Jules Desjardins, prêtre, licencié ès droits canon et civil, de la chapelle St-Jean-Baptiste en la cathédrale d'Amiens. 18 février 1736. — Prise de possession de ladite chapelle par ledit Desjardins. 12 mars 1736. — Collation de ladite chapelle à M^e Nicolas-Pasquier Létocart, prêtre du diocèse d'Amiens. 6 avril 1778. — Prise de possession de ladite chapelle par ledit Létocart. 7 avril 1778. — Constitution par Louis Damay, bourgeois d'Amiens, de 100 l. de rente viagère sur une maison sise à Amiens, rue des Verts Aunois,

au profit de M^e Nicolas-Pasquier Létocart, acolyte, pour l'aider à parvenir aux ordres sacrés. Amiens, 30 septembre 1760. — Translation dudit titre clérical de Nicolas-Pasquier Létocart sur la chapelle St-Jean-Baptiste de la cathédrale d'Amiens, dont il vient d'être pourvu. Amiens, 2 juin 1778, — etc.

E. 390. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1737-1792. — Extrait de baptême de Nicolas-Pasquier et Marie-Catherine-Pélagie, fils et fille de Pasquier L'Estocart, marchand houpier et de Françoise Dumont. Amiens, paroisse St-Leu, 9 janvier 1737. — Lettres de tonsure de Nicolas-Pasquier L'Estocart. Amiens, 9 août 1756. — Lettres de promotion du même aux ordres mineurs. Amiens, 31 mai 1760. — Id., au sous-diaconat. Amiens, 20 décembre 1760. — Id., au diaconat. Amiens, 16 mai 1761. — Lettres de dispenses de mariages, — etc.

E. 391. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1777-1793. — Reconnaissance par le sieur Létocart, vicaire de St-Leu, qu'il a vendu plusieurs objets y désignés déposés chez Louis Masot. Amiens, 8 juillet 1777. — Quittances diverses au sieur Nicolas-Pasquier Létocart, curé d'Englebelmer et Vitermont. 1781-1793, — etc.

E. 392. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1779-1791. — Partage de la succession de Martin Boucher, 2 mai 1779. — « Etat des meubles et effets appartenant à Marie-Françoise Létocart, fille majeure demeurant présentement à Amiens, sœur de M. Létocart, curé d'Englebelmer, qu'elle a laissé chez lui. » Amiens, 17 novembre 1787. — Inventaire des meubles de Marie-Françoise Létocart. Amiens, 10 janvier 1788. — Testament de Marie-Catherine Létocart, femme de Louis Boucher, houpier. 28 mai 1791. — Inventaire des meubles trouvés dans la maison mortuaire de ladite Marie-Catherine Létocart, Amiens, 14 juin 1791.

E. 393. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1780-1791. — Collation par l'évêque d'Amiens à Nicolas-Pasquier Létocart, chapelain de la cathédrale d'Amiens, de la cure d'Englebelmer et Vitermont, par permutation avec Jean-Baptiste-Augustin Laurent. 11 décembre 1780. — « Etat des biens composans le domaine de la cure d'Englebelmer et Vitermont. » 28 février 1790, — etc.

E. 394. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1781-1790. — Quittance par l'abbé Laurent, ancien curé d'Englebelmer, de la pension à lui due par l'abbé Létocart, curé actuel. 1781-1790. — Saisie-arrêt de ladite pension, entre les mains du sieur Létocart, curé d'Englebelmer. 16 mai 1783. — Pièces de procédures relatives à ladite pension. 1783, — etc.

E. 395. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1782-1793. — Quittances d'une rente de 40 l. dues par le sieur Létocart, curé d'Englebelmer à Charlotte Lemaire. 1782-1793. — Id., d'une pension de 39 l. due par le même à Françoise Létocart, sa sœur. 1783-1785. — Id., d'une rente de 100 l. due par le même à Honoré Cabusel. 1788-1791.

E. 396. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1784-1785. — Pièces de procédure entre le sieur Nicolas-Pasquier Létocart, curé d'Englebelmer et les marguilliers dudit lieu, sur le refus de ceux-ci de se soumettre au règlement fait par l'évêque d'Amiens le 7 octobre 1778, pour les honoraires des curés. — Réquisitoire du procureur fiscal de la baronnie de Mailly, au bailli général de la dite baronnie, remontrant « qu'il vient d'apprendre aujourd'hui avec la dernière surprise, que les coffres renfermant les registres, titres et papiers de l'église et fabrique d'Englebelmer, qui de tout temps a resté placé dans la sacristie de ladite église, suivant l'usage constant, et les arrêt et règlement sur cette matière, vient d'être déplacé par le sieur curé de ladite paroisse d'Englebelmer, qu'il a fait transporter chez luy. » 9 mai 1784. — « Précis de l'affaire du curé d'Englebelmer et Vitermont, diocèse d'Amiens, contre les marguilliers desdits Englebelmer et Vitermont. » Ces derniers n'auraient « rien négligé pour mettre de leur parti M. le comte d'Eshecques, seigneur desdits Englebelmer et Vitermont, qui prétend qu'un évêque n'a pas le droit de faire de règlement pour son diocèse. Le 2 janvier 1785, ledit sieur comte d'Eshecques s'est rendu après vespres à l'église d'Englebelmer, pour présider à une assemblée qu'il avoit fait convoquer par le syndic de la paroisse, le même jour au sortir de la messe paroissiale chantée dans l'église de Vitermont. A cette assemblée assistèrent

les nommés Antoine Bailleux, bailli, et Louis Brun, greffier de la baronnie de Mailly, tous deux domiciliés audit Mailly, et un d'eux étoit muni d'un acte de délibération rédigé avant la tenue de l'assemblée. A cette assemblée furent admis non seulement les marguilliers et les notables habitants de la paroisse, mais encore ceux qui, selon les loix, n'ont aucune voix délibérative dans les assemblées de fabriques. Les suffrages n'ont pas été libres, car M. le comte d'Hesecques reprochoient à ceux qui refusoient de signer d'être les amis du curé, ou les menaçoit d'encourir son indignation. Ce ne fut même que pour se mettre à l'abri de cette indignation, que Nicolas-Jean-Baptiste Cotté, pour lors marguillier en exercice d'Englebelmer, qui n'avoit pas été prévenu de la tenue de cette assemblée, ce ne fut, dis-je, que pour se mettre à l'abri de cette indignation, que ledit Cotté ne donna sa signature qu'à dix heures du soir au château de Mailly. Il y a tout lieu de croire que ce n'est pas tant pour deffendre les intérêts des fabriques d'Englebelmer et Vitermont, que pour molester leur curé, que les marguilliers refusent de lui payer les honoraires des fondations desdittes fabriques, conformément au règlement dudit seigneur évêque d'Amiens : c'est la conduite qu'ils tiennent depuis plus de vingt ans envers ses prédécesseurs. L'un d'eux, M. Guislain Latiffy, a eut la disgrâce, à l'approche d'une moisson, de voir faucher nocturnement une partie de ses grains avant leur maturité. Ils tendent encore journellement des pièges au curé actuel. Dans le courant de novembre ou de décembre de l'année 1785, ils ont fait adresser une lettre, au moins paroît-il vraisemblable qu'elle vient de quelqu'un de la paroisse, ils ont fait adresser à M. de Bagnole, prêtre de la mission au séminaire d'Amiens, une lettre signé du nom du curé,... pour prier ledit sieur de Bagnole d'acheter pour l'église de Vitermont un dais et un ornement complet, qu'ils consacreroient volontiers une somme de deux mille livres et plus pour se procurer ces objets, quoiqu'il n'ait jamais été question de faire cette emplette. Voilà le précis des disgrâces qu'a à essuier de la part de ses paroissiens le curé d'Englebelmer et Vitermont. Le procès qu'il a aujourd'hui est l'ouvrage de quelques mutins redoutés dans la paroisse, et qui ont résolu entre eux de se laisser attaquer par leur curé, dans l'espérance de le lasser, en faisant mettre ce procès au croc, ou d'en faire tomber les frais sur les deux fabriques, quand bien même ils seroient condamnés personnellement, ce qu'ils ont déjà fait dans d'autres circonstances », — etc.

LIBORET.

E. 397. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bail par Guillaume-François-Joseph Liboret, avocat au conseil provincial et supérieur d'Artois, à François-Simon Brazier, de la ferme et marché de Brouilly. 17 septembre.

DE LORRAINE-VAUDEMONT.

SEIGNEURIE DE COISY.

E. 398. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 1, papier.

1561-1593. — Donation par Marie de Saint-Fuscien, veuve d'Imbert de Saveuse, seigneur de Lozinghen, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, à Josse de Saveuse, son fils, de la terre et seigneurie de Gouy-l'Hôpital. Amiens, 19 septembre 1561. Traces de sceau. — Id., de 5 muids de blé sur la cense de Guisy, appartenant à l'abbaye de Corbie. 19 septembre 1569. Traces de sceau. — Donation par la même à Antoine de Saveuse, conseiller au Parlement, son fils aîné, de la terre et seigneurie de Coisy. Amiens, 4 novembre 1572. Traces de sceau. — Ratification de ladite donation. Amiens, 8 juillet 1780. — Donation par Josse de Saveuse, sieur de Coisy, à Louis de Saveuse, son fils, de ladite seigneurie de Coisy, avec réserve d'usufruit. Amiens, 2 août 1591, — etc.

E. 399. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1580. — Pièces de procédure entre Henry de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse, légataire universel du cardinal de Lorraine, son oncle, châtelain de Maurepas, d'une part, et M^e Jean Leclerc, conseiller au Conseil privé et président ès requêtes du Palais, seigneur du Tremblay, et consorts, de l'autre.

E. 400. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1622-1694. — Fragment du contrat de mariage entre Antoine de Saveuse, chevalier, seigneur de Coisy, baron de Poulainville et autres lieux, et Jacqueline de Vallée, veuve de Charles de Courtin. 29 janvier 1622. — Fragment de contrat de mariage entre François de Saveuse et Françoise d'Estourmel. Amiens, 19 décembre 1651. — Fragment du contrat de mariage entre François, prince de Montmorency, et Charlotte-Louise de Saveuses. 15 juillet 1694.

E. 401. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1678-1680. — Commandement à Françoise d'Estourmel, veuve de François de Saveuse, chevalier, seigneur de Coisy, Cardonnette et autres lieux, pour payer au chapitre de Saint-Martin de Picquigny une somme de 2,200 l., etc. 14 septembre 1678. — Adjudication des fiefs, terres et seigneuries de Coisy, Poulainville, la Cardonnette, Beauvoir, à M^e Cherier, procureur, au profit de ladite Françoise d'Estourmel. Paris, 14 août 1680.

E. 402. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1779-1789. — Nomination par Joseph-Marie de Lorraine, prince de Vaudémont, etc., d'Antoine Letierce, praticien à Arquèves, en qualité de notaire-tabellion, de la terre, seigneurie et baronnie de Poulainville et de greffier des terres et seigneuries de Coisy, Poulainville et la Cardonnette. Paris, 6 août 1779. — Nomination du même par Louis-Alexandre Vaÿsse, sieur de Longueval, ancien mousquetaire de la seconde compagnie, seigneur de Rainneville et autres lieux, en qualité de notaire, tabellion et greffier de la terre, justice et seigneurie de Rainneville. Château de Rainneville, 20 août 1788. — Nomination du même par Jean-Baptiste-Marie-Louis-Adrien de Berthe, chevalier, seigneur de Villers-Bocage, Flessersolle et autres lieux, en qualité de notaire, tabellion et greffier de la terre, justice et seigneurie de Villers-Bocage. Château de Villers, 30 janvier 1789. — Procuration générale donnée audit Antoine Letierce par Joseph-Marie de Lorraine, prieur de Vaudémont, etc., pour régir, gouverner et administrer les terres de Coisy, Poulainville et la Cardonnette. Paris, 25 février 1786, — etc.

E. 403. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1786-1792. — Bail par Joseph-Marie de Lorraine, prince de Vaudémont, etc., à Antoine Letierce, receveur de la terre de Coisy, de terres sises audit Coisy. Paris, 22 mars 1786. — Vente par procureur, par Louise-Auguste-Élisabeth-Marie-Colette de Montmorency, princesse de Vaudémont, épouse de Joseph-Marie de Lorraine, prince de Vaudémont, etc., à Pierre Domont, contrôleur des experts du greffe de l'écritoire du bailliage d'Amiens, d'un terrain sis à Coisy. Coisy, 30 juillet 1788. — Id., par le même, à Armand-Édouard-Henry de Fléchin, chevalier, marquis de Wamin, seigneur de Wamin, Rumauville, St-Martin, Mazinghen, Soutes, Givenchy, Talmas et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du

régiment du Roi-Infanterie, d'une partie du fief de Ville à Talmas et de la mouvance féodale, justice et seigneurie sur 29 journaux de terre audit Talmas. Amiens, 7 octobre 1788. — Quittances diverses concernant la terre de Coisy. 1789-1792. — Lettre du sieur Pierre à M. Letierce, receveur au château de Coisy, chez M. Jean-Baptiste Daveluy, négociant rue et chaussée St-Leu à Amiens, lui mandant, entre autres choses, que la princesse de Vaudémont desire qu'il lui soit envoyé au plus tôt un pâtre et un autre dans la quinzaine. Paris, 23 janvier 1790. — « État du mesurage, arpentage et division d'une partie du domaine de Coisy, arpenté au mois d'octobre 1787, occupé par différents particuliers dudit Coisy », etc. 15 septembre 1790. — « État des journées employées pour l'arpentage et division dans plusieurs [pièces] de terre du domaine de Coisy, et récollement du bois ordonné par M. Letiers, receveur au château de Coisy. » Coisy, 26 décembre 1791. — Estimation de biens sis à Bertangles, Boutavent, Ernemont, Campeaux, Courcelles, Longavesne, Fresne-l'Éguillon, Essuillé, faubourgs de Noyon et de Beauvais à Amiens, Pont-de-Metz et paroisses circonvoisines, provenant de la succession de Charles-Louis-Joseph de Clermont-Tonnerre, 1^{er} mai 1792, — etc.

E. 404. (Liasse.) — 5 plans, papier.

XVIII^e s. — Plan du village de Cardonnette. — « Plan géométrique du terroir de Cardonnette levé par J.-F. Bourry, pour M. le prince de Vaudémont. » — « Carte particulière du terroir de Chuigne, solle du Chemin de Cappy. » — Plan partiel de Chuignes. — « Plan des fiefs de Coisy, scitués à Coisy, appartenant aux enfants de Madame de Chuigne. »

E. 405. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1737-1790. — Aveux, reliefs, etc., de Poulainville, Cardonnette et Coisy.

E. 406. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1789. — « Compte que rend à Son Altesse Mgr le prince de Vaudémont, Antoine Letierce, demeurant à Coisy, receveur et régisseur des terres et seigneurie de Coisy, Poulainville et la Cardonnette, des recettes et dépenses par lui faites sur les fruits et revenus desdites terres, depuis et compris l'unzième

jour de juin 1780, jour de l'arrêté du compte de feu M. Voiturier, son prédécesseur, 1780-1782. — Id., 1782-1785. En 1783, 72 l. distribuées aux pauvres de Coisy. En 1784, 111 l. au curé de Coisy pour les pauvres ; 214 l. 6 s. 3 d., au curé de la Cardonnette, pour les incendiés de ladite paroisse ; 25 l. 13 s. à M^e Ferin, desservant de Poulainville, pour trois des incendiés dudit lieu. En 1785, 72 l. au curé de Coisy, pour les pauvres, etc. — Id., 1785-1787. — Id. 1787-1789.

E. 407. (Registre.) — In-fol. 197 p., papier.

1788-1790. — « Registre de recettes des fermages de Coisy, Poulainville et La Cardonnette, commençant en l'année 1788.

LOUVEL.

E. 408. (Liasse.) — 4 plans, papier.

1768-1775. — « Plan général de la terre et seigneurie de l'Échelle (St-Aurin), appartenant à Messire Antoine-Marie de Louvel, chevalier, seigneur de Warvillé, Arvillé et autres lieux, fait par A. Bary, arpenteur royal en l'année 1768. » — Plan de l'Échelle-St-Aurin. XVIII^e s. — Plan du terroir et village de Léchelle. XVIII^e s. — « Plan des terres de Dencourt et la Motte, et d'une partie de celles de Marquivillé et Guerbigny. » 1775.

DE LOUVENCOURT.

E. 409. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 8, papier.

1581-1741. — « Extraict du registre aux délibérations de l'échevinage de la ville et cité d'Amiens », sur requête présentée à Pierre Caignet, écuyer, demandant, en exécution d'un arrêt de la chambre du trésor à Paris, ordonnant que ledit Caignet ferait apparoir de sa noblesse, et à cette fin, « qu'il pleust à mesdicts sieurs dire et déclarer ce qu'ils scauroient de ladite noblesse... Sur quoi, prins les advis de mesdicts sieurs présents, a esté ordonné que de ce ne sera aucune chose expédié au nom de mesdicts sieurs en corps, néantmoins que, de la déclaration que chascun des eschevins présents en voudront faire pour ce qu'ils en congnoissent, le greffier d'icelle ville à ce présent en fera note et en baillera acte audict suppliant, pour lui valloir et servir en temps et lieu ce que de raison ; et suivant ce, lesdicts eschevins présents en ont fait leurs déclarations comme il s'ensuit. Assavoir ledict d'Ardre, qu'il n'a jamais oï parler et ne s'est informé de la descente d'iceluy M^e Pierre Caignet, père d'iceluy suppliant, au jour de son trespas advocat au

bailliage et siège présidial d'Amiens, demeurant audict Amiens, duquel toutefois il a eu bonne connoissance, et ne peult dire et certiffier s'il estoit gentilhomme issue de noble rasse ou non. Pareille déclaration a esté faicte par lesdicts de Berny, de Raincheval et messire Hémart, du Crocquet et Fauquel, eschevins à ce présents. Et quant ausdicts Aux Cousteaux, Bigant, Fouache, du Béguin, de Bailly, Le Forestier, Gonnet, de Louvencourt, Dippre et de Lahaye, aussy eschevins, ils ont dict qu'ils ont tousjours entendus de leurs prédécesseurs et de plusieurs autres par bruit commun, que ledict deffunct maistre Pierre Caignet estoit gentilhomme et issu de noblesse et ne lui ont jamais veue faire ny audict suppliant son fils aucun acte desrogeant à noblesse. Davantaige dict ledict Dubéguin, prévost royal, qu'il sçait que ledict suppliant est parent et des mesmes surnom que la demoiselle de Bussy et de Saint-Aubin, ès mains de laquelle il a veu les lettres de noblesse des Caignet, et sy a veu que le suppliant a tousjours joy du privilège de noblesse en tous les bans et arrière-bans que l'on a levé, et mesme, depuis quinze ou vingt ans, qu'il a tousjours esté enrollé comme gentilhomme. » 30 mars 1581 (copie collationnée du 6 février 1609). — Contrat de mariage entre Charles Scourion, écuyer, seigneur de la Houssoye, et Louise Le Bouché. Beauvais, 3 octobre 1600. — Acte de partage entre les héritiers de défunte Marie de Louvencourt, veuve de Pierre-Nicolas de Crocquoison, seigneur de la Court de Fieffes. Amiens, 29 novembre 1601. — Contrat de mariage entre Charles Scourion, licencié ès lois, avocat en Parlement, et Marguerite Liépart. Amiens, 13 juillet 1619. — « Commission de par le Roy,... à l'effet de faire assigner les débiteurs de la dame Catherine Dubos, veuve de feu Charle de Louvencourt, vivant écuyer, sieur de Piercluet et autres lieux. » Paris, 5 janvier 1613. — Contrat de mariage entre Jacques de Louvencourt, écuyer, sieur de Pissy, Piercluet et autres lieux, résidant à Pissy, et Marguerite de Conty. Amiens, 12 août 1638. — « Extraict du procès-verbal encommencé au bailliage d'Amyens les dix-huictiesme febvrier M VI^e quarante-neuf, vingt-huit et vingt-nœuf mars, quatre may et vingt-quatre juillet M VI^e cinquante et ung, touchant l'assemblée des trois estats dudit bailliage, pour raison de l'assemblée des Estats Généraulx de ce royaume.

Jacques de Louvencourt, escuier, sieur de Piercleuet, Chaussoy et autres lieux. À laquelle heure de deux heures, nous, lieutenant général audict bailliage, nous sommes transporté en l'auditoire dudict bailliage, avecq Jean Pécoul, greffier, pour recepvoir les nominations des gentilshommes quy sont comparus à l'assignation à eux donnée ; lesquels ayant fait leurs nominations par escript, après en avoir fait la récollection, et trouvé que messire Thimoléon Gouffier, chevalier, seigneur de Thoix, est le plus nommé par ledict ordre de la noblesse de ce bailliage, avons ordonné et ordonnons que ledict sieur de Thoix sera et demeurera députté pour présenter le cahier des remonstrances, plaintes et doléances dudict ordre de la noblesse dudict bailliage d'Amiens à Sa Majesté, à l'Assemblée des Estats-Généraux convocquez par Sadicte Majesté en la ville de Tours, au huitième septembre prochain, lequel cahier luy sera à ceste fin délivré par les sieurs de Quevauviller, de Belloy sur Somme et de Piercleuet quy ont esté noinmez et choisis par lesdits gentilshommes pour recepvoir lesdictes plaintes et en dresser le cahier. » Signé : « Pécoul. » — Commandement fait par Charles Colbert, intendant ès généralités d'Amiens, Soissons, Artois, Boulonnois, Pays conquis et reconquis, en vertu des arrêts du Conseil des 1^{er} juin 1665 et 22 mars 1666, à Jacques de Louvencourt, sieur de Pissy et de Piercluet, demeurant à Saulchoy, de produire entre les mains de M^e Nicolas Quignon, ci-devant receveur de la ville d'Amiens, les titres en vertu desquels il prend la qualité de chevalier ou d'écuyer, s'exempte du paiement des tailles et autres impositions, etc. 8 juillet 1666. — Contrat de mariage entre Jacques de Louvencourt, chevalier, seigneur de Chaussoy, Clairly, Inval et autres lieux, et Marie-Jeanne-Françoise-Louise de Saisseval, damoiselle dame des terres et seigneurie d'Ebaire, Beaucourt, Beudel et autres lieux. Chaussoy, 9 janvier 1741, — etc.

E. 410. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1751-1761. — Vente par Jean-Gilbert-Christophe Linard, chevalier, seigneur d'Aveluy, Authuile, Ignaucourt et autres lieux, à Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, chevalier, seigneur de Bétencourt-Rivière, et autres lieux, et à Marie-Joachim-Rose Gougier, son épouse : 1^o d'une grande maison à porte-cochère et d'une petite y attenante, sises à Amiens, rue des Augustins, la grande occupée par M. d'Hangard, et la petite, par le vendeur ; 2^o de 61 journaux de terres en fief,

faisant partie des fief, terre et seigneurie d'Aigneville, paroisse de Revelle, tenus et mouvans de la baronnie de Picquigny ; 3^o de 21 journaux à Grattepanche nommés le fief le Pot, tenus en fief, de l'abbaye de St-Fuscien-au-Bois ; 4^o du quint, dans les fiefs de Framécourt, Septoutre et Moflers, au terroir de Mézière ; 5^o de 18 journaux au terroir de Revelle, « dans le nombre desquels six à sept quartiers ont été pris pour le nouveau chemin » ; 6^o de 13 journaux, 3 quartiers à Vers ; 7^o de 4 journaux et demi au Bocquet. Amiens, 1^{er} juillet 1751. — Acte par lequel Nicolas-Barthélemy de Louvencourt reconnaît que, outre les 45.850 l. portées audit contrat, il a reçu 2.600 l., à titre d'indemnité, pour les parts dont certains des biens y mentionnés sont chargés dans des fondations et rentes perpétuelles aux fabriques de St-Jacques, St-Firmin à la Porte, St-Firmin le Confesseur, aux Carmes et à la confrérie de N.-D. du Puy de la ville d'Amiens. Amiens, 1^{er} juillet 1751. — Quittance des droits seigneuriaux du fief d'Aigneville, par le duc de Chaulnes, pair de France, baron de Picquigny. Chaulnes, 9 juillet 1751, — etc.

E. 411. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1756-1761. — « Inventaire, description et prise, amiablement faits le 28 juillet 1756... de tous les meubles, titres, papiers, enseignements, et généralement de tous les effets trouvés après le décès de ladite défunte dame Anne de Romanet (décédée le 18 desdits mois et an, veuve de Jacques-Eustache de Louvencourt, chevalier, seigneur de Clairly, Saulchoy et autres lieux)... en la maison à elle appartenante en commun avec le sieur de Romanet, son frère, et en laquelle elle est décédée, scituée en cette ville de Montdidier en la grande rue de la Mercerie, paroisse de St-Sépulchre.... Dans ladite chambre à manger,.... trois pièces de tapisserie d'autelice, représentant les Amours de Macé et Gombaut ;... cinq tableaux à cadre doré, qui sont portraits de famille ;... un parasolle de tafaitas jaune, avec son sacq ;... six bouteilles, tams petites que grosses, contenant sirop, vinaigre ou eau cordiale, le tout prisé trente sols. Item, six petits pots de confiture, trois pots de gré de raisiné, cinq boiete de ver, à moitié plaine d'abrico, paische, poire, prunes à eau-de-vie, prisé le tous ensemble à quatre livres ; item, vingt verres de cristal de Boiesme à liqueur, de différentes grandeur et quatorze sciaux de cristal... Dans la salle d'assemblée,.... cinq fauteuil de tapisserie à pavots, et trois autres de

pannes brunes à bande de tapisserie, avec leurs mouchoirs de toile peinte ;.... quatre tables à cadrille à pieds de biches, chacune garnie de leurs fiches et jettons, plus deux boîtes à cadrille, garnie de leurs fiches et jettons d'ivoire ; un sofa de damas bleu céleste à fleurs d'or ;.... quatre piéces de tapisserie d'autelices, suite des Amour de Gombault ;.... un tableaux à cadre doré, représentant M^{me} de Romanet, seconde femme de son oncle ;.... une estampe en cadre de bois noir, représentant M. Capproonnier, ancien professeur royal.... Dans l'antichambre à maingauche,.... une pièce de tapisserie faisant la suite de Gombault.... À été déclaré par Marianne Grisicourt, domestique de ladite deffunte dame Duchossoy, qu'il est de sa cognoissance que ladite dame deffunte a livré, il y a aux environs de trois mois, au nommé Nancy, tisserant, demeurant en cette ville, rue des Escolliers, la quantité de 24 l. de fils de chanvres, qui ont été pesés chez M. Loingnet, marchand, pour être employé à faire une piéce de toile, laquelle piéce n'a point encore été rapporté..., Dans le cabinet de toilette,... une mandelette d'ozier, dans laquelle c'est trouvé un bénitier d'argent à couvert portant croix, un reliquaire de nacre de perle, monté sur argent, un pestie étuy d'argent, garnie de sizeau, un bel étuy ou portefeuillé brodé en or et argent doublé en bleu ; item, une petite boîte, dans laquelle il y a un reliquaire de cristal représentant un Christ, une paire de boucles d'argent à souliers, avec un morceau de nacre de perle, monté sur or et argent ;.... dans les poches de ladite dame déffunte, ces trouvé un étuy d'argent, un étuy à lunette avec deux paire de lunette, un étuy à esguille, un petit étuy noire avec son craion.... Marie-Anne Gricourt, domestique, a déclaré qu'elle croioit que la dame déffunte avoit envoyé il y a environ six semaines une piéce de toile de lin au blanchissage du village de Bove. » — « Partage fait entre M. de Louvencourt de Vuarluzel et M. de Louvencourt d'Inval, des biens de la succession de M^{me} leur mère en datte du 1^{er} décembre 1756. » — « État des mœubles communs entre M. de Romanet et MM. de Clairly et d'Inval, lesquelles ont esté réclaté comme telles par M. de Romanet et conservés par ces Messieurs, dans l'inventaire qu'ils ont fait à l'amiable, après le décès de M^{me} du Saulchoy, leur mère. » 1^{er} décembre 1756. — « État de la recette de la succession de feu notre mère, à commencer du jour de sa mort, jusqu'au 1^{er} décembre 1756. » — « Effets communs dont la moitié a esté partagé entre d'Inval et moi, et qui restent en commun avec notre oncle de Romanet. » — Acte de partage entre les enfants de déffunts Jacques Eustache de

Louvencourt, chevalier, seigneur du Chaussoy, Clairly et autres lieux, et Anne de Romanet. Montdidier, 1^{er} septembre 1761, — etc.

E. 412. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1762-1783. — Constitution de 200 l. de rente au capital de 4.000 l. à M. de Warluzel, par M. de Runne. Guillaucourt, 7 novembre 1772. — Testament de M. Bréviande. Amiens, 29 décembre 1779 ; écrit sur le dos d'une invitation aux services de Pierre-François-Adrien Fleur, étudiant en droit, décédé à Paris le 19 décembre 1779, fils de M^e Pierre Fleur, procureur au bailliage d'Amiens, échevin en charge et administrateur de l'hôpital général, qui se diront les 28, 29, 30 et 31 mars 1779 aux Cordeliers d'Amiens (impr.). — Testament dudit Bréviande. Amiens, 22 décembre 1782 ; écrit au dos de l'invitation aux messes d'anniversaire de Jeanne d'Halloy, dame d'Omesmont, Amancourt et Villencourt, veuve de François-Nicolas Boullenger, chevalier, seigneur de Rivery et autres lieux, conseiller vétéran au bailliage et présidial d'Amiens, assesseur en la maréchaussée de Picardie, qui se diront les 7, 8 et 9 mars 1782 aux Augustins d'Amiens (impr.). — « Mémoire des terre qui aspartienne à M. de Fluy. », XVIII^e s., — etc.

E. 413. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1627-1784. — Maisons à Amiens. — Déclaration par Denise de Louvencourt, veuve de François du Bus, qu'elle a fait bail à Charles Lecaron de la maison du Grand Chien vert sise à Amiens au coin de la rue des Lombards, ayant son pignon et principale entrée sur la grande chaussée au Blé. Amiens, 2 octobre 1627. — Procès-verbal de visite de ladite maison et des travaux à y faire, par Antoine Forestier, maître maçon, Jacques Pion, maître charpentier, Jean Troullart, maître pailloleur, Jacques Pointier, maître couvreur, Louis de Lespinoy, maître menuisier, Jean Segard, maître vitrier, Antoine de Mons, maître menuisier, et Nicolas Blassel, maître plombier. 9 décembre 1627. — Pièces de procédure concernant ladite maison. 1627-1641. — Vente par procureur par Marie-Françoise-Joséphine de Vignacourt, marquise de Louvencourt, veuve de Jean-François marquis de Louvencourt, châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, patron et collateur de toutes les prébendes du chapitre dudit Longpré, seigneur de Bétencourt Rivière, Courchon, Beaupré,

la Court de Fieffe, à Flichécourt et autres lieux, tutrice de ses enfants mineurs, à Jean-Philippe Vraiet de Franclieux, écuyer, seigneur de Saleux et autres lieux, d'une maison et jardin à Amiens, rue de Noyon. Amiens, 5 février 1784. — « État donné par M^{me} de Louvencourt à M. et M^{me} de Franlieu, au désir du contrat de vente à eux fait ce jour d'hui, pour par eux employer le prix, ensemble les épingles montant à 14,240 l., au payement et remboursement des rentes cy après. » Amiens, 5 février 1784, — etc.

E. 414. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Bettencourt-Rivière. — Plan partiel de Bettencourt-Rivière.

E. 415. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 3, papier.

1605-1614. — Condé-Folie. — Aveu par Louis Legris à Louis de Rely, écuyer, seigneur de Framicourt et de la pairie de St-Léger, d'un fief à Condé-Folie. 29 juin 1605. — Aveu par Jean Gouillard au même, d'immeubles sis à Condé-Folie. 15 juillet 1610. — Vente par Pâquier Billehaut à M^e Claude Masse, chanoine de Longpré, de trois journaux de terre à Condé. 6 juillet 1612, — etc.

E. 416. (Liasse.) — 6 plan, papier.

XVIII^e s. — Condé-Folie. — Plan en six feuilles de Condé-Folie.

E. 417. (Liasse.) — 10 pièces, papier (1 plan).

1685-1768. — Condé-Folie. — Fief de Rivière. — Aveu par Nicolas Aliamet, bourgeois et marchand à Abbeville, à Antoine Damiette, seigneur de Bettencourt, Courchon, Beaupré et du fief de Rivière à Folie, dudit fief de Rivière. Abbeville, 23 juin 1685. — Saisie féodale au profit du duc de Chaulnes d'un fief de 14 journaux de prés sis à Condé-Folie. 27 mai 1713. — Relief dudit fief par procureur par Claude-François-Firmin de Louvencourt, écuyer, seigneur de Bettencourt-Rivière et autres lieux. Picquigny, 12 juin 1731. — « C'est l'aveu et dénombrement que moy, Claude-François-Firmin de Louvencourt,..... baille et présente à très haut et très puissant seigneur Mgr Louis-Auguste d'Albert d'Ally, duc de Chaulnes,..... dudit fief des quatorze journeux », etc. Picquigny, 8 juin 1733. — « C'est l'aveu et dénombrement que messire Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, chevalier, seigneur de Bétencourt-Rivière, Courchon et autres lieux, baille et présente à très haut et très puissant seigneur Mgr Louis-

Auguste d'Albert d'Ally, duc de Chaulnes,..... du fief de quatorze journaux », etc. 27 novembre 1736. — Relief dudit fief, par Jean-Baptiste-François de Louvencourt. 20 novembre 1767. — Aveu et dénombrement dudit fief, par le même. 18 janvier 1768. — « Plan des 14 journaux, tant en mesures, maisons, aires, que prez situez à Folie, mouvans du fief de Rivière, appartenant à M. de Louvencourt, seigneur de Bétencourt-Rivière. » XVIII^e s. — Notice sur le fief Rivière. XVIII^e s, — etc.

E. 418. (Registre.) — In-fol., 48 feuillets, papier.

1774. — Condé-Folie. Fief de Rivière. — « Cœuilloir du fief et seigneurie de Rivière, situé à Folie. »

E. 419. (Registre.) — In-fol., 20 feuillets, papier.

1774. — Condé-Folie. Fief de Rivière. — Papier terrier du fief et seigneurie de Rivière situé à Folie.

E. 420. (Registre.) — In-fol., 18 feuillets, papier.

1774. — Condé-Folie. Fief de Rivière. — « Indice du fief et seigneurie de Rivière situé à Folie. »

E. 421. (Registre.) — In-fol., 166 feuillets, papier.

1747. — Condé-Folie. Pairie de Saint-Léger. — « Registre des aveux de la pairie de Saint-Léger, servis par les vassaux en l'année 1747. »

E. 422. (Registre.) — Gr. in-fol., 68 feuillets, papier.

1747. — Condé-Folie. Pairie de Saint-Léger. — « Registre terrier du fief et seigneurie de la pairie de Saint-Léger, située aux villages et terroirs de Condé-Folie, appartenante à Messire Nicolas et Barthélemy de Louvencourt, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière, Courchon, fief de Rivière, de ladite pairie de Saint-Léger et autres lieux, comme acquéreur de dame Marie-Catherine de Mareuil, veuve de Messire Nicolas de Herte, chevalier, seigneur d'Haille et autres lieux,.... ledit registre a esté dressé cette présente année 1747, par M^e Claude Beauger, du village d'Hangest sur Somme, sur les derniers aveux servis par les vassaux de ladite pairie, après qu'il les a eu vérifiés sur les anciens aveux, dénombremens, titres et cœulloirs d'ycelle pairie de Saint-Léger. »

F. 423. (Registre.) — In-fol., 121 feuillets, papier.

1747. — Condé-Folie. Pairie de Saint-Léger. — « Cœulloir du fief et seigneurie de la pairie de Saint-Léger, situé aux villages et terroirs de Condé-Folie..... Ce Cœulloir a été fait et dressé en l'année 1747 sur le registre terrier de laditte pairie de Saint-Léger, qui a été aussi fait en la même année et dressé sur les aveux servis par les vassaux de laditte pairie en la même année 1747. »

E. 424. (Registre.) — In-fol., 122 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Condé-Folie. Pairie de Saint-Léger. — Fol. 1. « Pairie de Saint-Léger, 1517 à 1598. Registre terrier ou sommaire contenant l'enregistrement des aveux et déclarations des tenanciers fiéfés et censitaires et autres titres de la pairie de St-Léger située aux villages et terroirs de Condé et Folie, compris dans une liasse qui commence en l'année 1517 et fini en l'année 1598. » — Fol. 25. « Pairie de Saint-Léger. Registre terrier de 1605 à 1663. » — Fol. 63. « Condé-Folie. Mouvances du seigneur d'Avesnes, à cause de son fief de Condé-Folie, membre de sa seigneurie et châellenie d'Avesnes, mouvante de la baronnie de Picquigny. » — Fol. 69. « Folie-Condé. Cayet des mouvances du sieur Aliamet, à cause de deux fiefs qu'il tient de la baronnie de Picquigny, l'un nommé le fief de la Folie, l'autre nommé le fief de Boncœur. On les croit tous deux totalement situés au village et terroir de Folie », etc. — Fol. 89. « Folie-Condé. Cayet de mouvances de deux fiefs appartenants au sieur Jacques-Adrien Aliamet, tenus de la seigneurie d'Avesnes. Le premier desquels deux fiefs est situé au village et terroir de Folie, et le second et dernier est situé au village et terroir de Condé. »

E. 425. (Registre.) — In-fol., 177 feuillets, papier.

1775-1784. — Condé-Folie. Pairie de Saint-Léger. — « Papier terrier de la pairie et seigneurie de Saint-Léger, située aux villages et terroirs de Condé-Folie et ès environs, coutume générale du bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeux, appartenante à Messire Jean-François, marquis de Louvencourt,..... ledit papier terrier fait en la présente année 1775 en partie, et continué en 1784. »

E. 426. (Registre.) — In-fol., 121 feuillets, papier.

1784. — Condé-Folie. Pairie de Saint-Léger. — « Cueilloir de la pairie et seigneurie de Saint-

Léger, située aux villages et terroirs de Condé et Folie,..... appartenante à Madame Marie-Françoise-Joséphine de Wignacourt, marquise de Louvencourt,..... ledit cueilloir dressé sur les aveux, dénombremens et reconnoissances censuelles servis par les censitaires, en la présente année 1784. »

E. 427. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1733-1773. — Contay. — Bail par Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial d'Amiens, à François Pluvion, de deux marchés de terres à Contay, Bavelincourt et Vadencourt. Amiens, 2 juillet 1733. — Bail desdits deux marchés par Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, écuyer, seigneur de Bettencourt-Rivière et autres lieux, à François Poirée et à Nicolas Lupar. Amiens, 12 juin 1740. — Id., à François Pluvion. Amiens, 22 avril 1748. — Id., par Marie-Joachim-Rose Gougier, veuve de Nicolas Barthélemy de Louvencourt. Amiens, 19 mai 1758. — Id., à Louis Bassery. Amiens, 10 février 1761. — Id. 24 mars 1773.

E. 428. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1773. — Courchon. — « Plan de la ferme et terroir de Courchon, levé géométriquement en 1773. »

E. 429. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1586-1764. — Étinehem. — Vente par Jean Caron à Mathieu Ledoux, marchand, bourgeois d'Amiens, d'un fief abrégé sis à Étinehem, tenu de la terre et seigneurie d'Acheux. Amiens, 20 avril 1586 (copie collationnée du 4 février 1681). — Relief dudit fief par Jeanne Pécou, veuve noble homme Claude Petit; conseiller du Roi et magistrat au bailliage et présidial d'Amiens. Amiens, 1^{er} juillet 1628 (copie collationnée du 4 février 1681). — Relief par ladite Jeanne Pécou et Hélène Petit, veuve de noble homme Antoine Gougier, seigneur de Seux, conseiller au bailliage d'Amiens, de deux petits fiefs sis audit Étinehem. Amiens, 26 juin 1628; aveu et dénombrement par les mêmes de terres sises audit Étinehem. Amiens, 28 novembre 1628 (copie collationnée du 4 février 1681). — Relief desdits deux petits fiefs par M^e Pierre Varanguien, curé de Bray et

doyen d'Albert, comme procureur de Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, Fluy et autres lieux, Jean Petit, sieur d'Éterpigny, M^e Antoine Petit, sieur de Saint-Martin, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection d'Amiens. 7 juillet 1706. — Lettre de M. Varanguien, curé de Bray, à M. Gontier de Frémont, avocat en Parlement, à Amiens, lui envoyant « le nouveau relief avec l'ancien et l'acte du sergent. Il n'étoit pas nécessaire que vous prissiez tant de mesure pour payer les droits de relief, je n'ay pas été puiser ailleurs que dans ma bourse ; il n'est pas nécessaire que je vous dise que *omnia mea tua sunt* ; je suis doublement réjoui et de l'honneur que vous me faites en me donnant une si agréable commission et de sçavoir le bon état de votre santé, que je prisse plus que toute chose ; j'hapréhendois assés que la mort de votre incomparable prélat vous eu altéré l'enbonpoint, *sumus enim mortales, vasa lutea portantes*. Je regrette sensiblement cette perte, je souhaite ardamment que le Ciel donne à ce très digne pasteur la récompense de tous les fruits qu'il a distribué à ses diocésains avec tant de zèle. » 10 juillet 1706. — Relief desdits deux petits fiefs par Nicolas-Barthélemy de Louvencourt et consorts. 15 juin 1742. — Foi et hommage par Marie-Joachim-Rose Gougier, veuve de Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, Louis-Antoine Petyst, écuyer, conseiller du Roi, son avocat au bailliage et présidial d'Amiens, et Antoine-Louis Petyst, écuyer, seigneur d'Authieulle, conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, à Jean-Baptiste Damiens, écuyer, seigneur d'Acheux, Léalvillers et autres lieux, pour la moitié et les deux tiers dans l'autre moitié d'un fief abrégé sis à Étinehem. Amiens, 4 septembre 1764, — etc.

E. 430. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 7 papier.

1693-1781. — Étinehem. — Bail par Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et présidial d'Amiens, et Claude Le Corroier, écuyer, seigneur du Perron, à Claude Cocquet, des marchés et terres leur appartenant à Étinehem. Amiens, 12 mars 1693. — Bail desdites terres par Jean Gougier et par M^e Antoine Petit, sieur de Saint-Martin, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection d'Amiens, à Jean Cagnet. Amiens, 5 juillet 1701. — Bail par les mêmes à Claude Quéquet d'un marché de terre et bois sis à Étinehem. Amiens, 24 mai 1728. — Bail par Nicolas-Barthélemy de Louvencourt et consorts de 51 journaux de terre et 5 journaux de bois sis à Étinehem. Amiens,

31 décembre 1738. — Id., par Marie-Joachim-Rose Gougier, veuve de Nicolas-Barthélemy de Louvencourt. Amiens, mai 1762. — « Partage entre M^{me} la marquise de Louvencourt, MM. Petyst de Morcourt et d'Authieulle et M. de Querecques, des terres et bois situés à Étinehem. » 1^{er} et 26 décembre 1781, — etc.

E. 431. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 18 papier.

1734-1775. — Fienvillers. — Vente par Nicolas de Cacqueraye, chevalier, seigneur de St-Quentin, et Marie-Rose d'Ippre, son épouse, à Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, écuyer, seigneur de Rilleux, et à Marie-Joachim-Rose Gougier son épouse, de leur moitié dans les immeubles sis au terroir et dîmage de Fienvillers. Amiens, 1^{er} mars 1734. — Lettre de M. de St-Quentin à M. de Louvencourt, lui marquant, entre autres choses, qu'il est très mortifié « de tous les affaires qu'ils vous survienne chaque jour, suivant ce que vous me fait l'honneur de me marqué, puisque cela nous prive du plésir que nous aurions de vous voir. Je prens toute la part que je dois au triste événement du feu qu'il vous et arivé d'une partie de vos bâtimens, en votre terre de Bettencourt. » 25 juillet 1735. — Quittances de diverses sommes à M. de Louvencourt. — « Estat des sommes que j'ay payé à M. de St-Quentin, à compte du bien qu'il m'a vendu le 28 février 1734. » — « Relief du fief du Camp du Saulx donné par les sieur et dame de Louvencourt à la seigneurie de Maison lès Ponthieu, le 23 aoust 1749. » — « Relief employé pour dénombrement par damoiselle Joachim-Élisabeth de Louvencourt, du fief du Camp des Saulx, consistant en 120 journaux de terre en une pièce, terroir de Fienvillers, tenu en deux fiefs de la seigneurie de Maison lez Ponthieu. » 8 juillet 1775, — etc.

E. 432. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 2 papier.

1325-1580. — Fluy. — « A tous chiaus qui ches présentes lettres verront ou orront, Wautiers Lenfant, baillif de Pinqueigny, salut. Sachent tout que par-devant nous, comme par-devant justiche, et par-devant Jehan de Sorchy, Gille de Croÿ et Enguerran de Bougainville, dit Bridoul, escuier, manans à Bougainville, hommes fieffés du chastel de Pinqueigny, est venus en se propre personne en le cour de Pinqueigny, Enguerrans de Bougainville, escuiers, manans à Camps en Aminoy, et a recognut en leditte court, de se bonne et pure volenté, que il, pour sen grant pourfit cler et évidammant apparant, heu seur che conseilg et plé-

nière délibération avœcques ses amis carneuls, a vendu bien et loialment et par nom de pure et loial vente, quittié, délaissé et ottrié perpétuellement et à tousjours à Gillon Biaupignié, chitoyens d'Amiens, ou nom et au profit dudit Gille et de ses hoirs, de ses successeurs et de chiaus qui de lui, de ses hoirs ou successeurs ou temps avenir porroient avoir cause, deus chertains fiés que il avoit et tenoit de nobles, hautes et poissans personnes, mes chiers seigneurs Jehan de Roussy, vidame d'Amiens et seigneur de Pinqueigny, et de ma chière dame demiselle Marguerite de Pinqueigny, feme doudit Jehan, héritière de la vidame d'Amiens et de le terre de Pinqueigny, avœc toutes les appendanches et appartenanches desdis fiés et de cascun d'ichiaus, sans riens retenir ne excepter, au pourfit de li, Enguerran de Bougainville, vendeur dessusdit, de ses hoirs ou successeurs, liquel deus fief dessus dit, avœcquez les appendanches d'ichiaus et de cascun d'aus, sieent et s'estendent en le ville et ou terroir de Fluy et ès appartenanches, est asavoir li uns en un manoir, en soissante-quinze journeuls de terres waaignaules, en dis et wit journeuls de bos, en quatre hostises, en chens, rentes, ventes, saisines, bonnages, reliés, en justiche et seignourie haute, moyenne et basse. Et sieent lesdittes terres waaignaules ès lieux qui s'ensievent : est asavoir quatorze journeuls ou environ, entre le manoir dudit fief d'une part et le terre Jehan de Bethencourt, d'autre part ; chienc journeuls ou environ, au moulin, et est le voie par laquelle on va de Fluy à Quevalviller parmi ; deuls journeuls et un quartier ou environ, au lieu que on dist le Cousturelle, entre le terre Jehan de Bethencourt d'une part, et le terre Robert Rousse, d'autre part ; seze journeuls ou environ, au lieu que on dist le Cousture, entre le terre Jehan Roussel d'une part et le terre Guilebert Mantel, d'autre part ; sis journeuls ou environ, entre le terre le seigneur de Fluy d'une part, et le terre Maroie Féronne d'autre part ; trois journeuls ou environ as Avesnes de là le faÿ de Fluy ; deus journeuls et demi ou environ au Petit Perroy joingnans à le terre Symon le Pelletier ; sis journeuls ou environ au Grant Perroy, entre le quemin par lequel on va de Fluy à Briquemaisnil d'une part, et le terre Robert Mouret, d'autre part ; deus journeuls ou environ au Courtil, entre le sentier par lequel on va de Fluy à Moiliens-le-Vidame, d'une part, et le terre dit Morel, d'autre part ; chienc journeuls ou environ à le Croys-Mehaut, entre le terre Warin Burnel d'une part et le grant quemin de Briquemaisnil, d'autre part ; quatre journeuls ou environ, au lieu que on dist le Douaire-Milet joingnans au quemin de Briquemaisnil ; wit

journeuls ou environ, au lieu que on dist le Caisnoy, joingnans à le terre le seigneur de Fluy, et trois journeuls et trois quartiers ou environ, entre le terre Fermin Pinguet d'une part, et le terre Leurens Feron d'autre part. Et li dis et wit journal de bos dessusdit joingnent as bos le seigneur de Fluy, et les quatre hostises dessusdites sont tenues par les personnes qui s'ensievent..... Et est le vente de le propriété desdis deus fiés, avœc les pourfis, issues, émolumenz et revenues qui d'ichiaus et de cascun d'aus ou mois de chest présent aoust sont issu, isteront puis hore en avant ou en aucune manière venront, faite pour le somme de quatorze chens et vingt-quatre livres parisis que li dis Enguerrans recognu que lidis Gilles ou ses commans en avoit paié à li ou à son commant. » Dimanche après Notre-Dame de la mi-août (18 août) 1325. Traces de quatre sceaux. — Autre acte de ladite vente, sous le scel du bailliage d'Amiens, « par-devant Firmin de Tournay et Jehan du Quarrel, chitoyens d'Amiens, mis et estaulis de par nous à che oïr. » Fête de St-Jean-Décolasse (29 août) 1325. Traces de trois sceaux. — « C'est la déclaration, adveu et dénombrement de deux fiefs et nobles ténemens scituez au village et terroir de Fluy que je, Jehan Dippre, escuier, filz et héritier de deffunct Anthoine Dippre, en son vivant aussy escuier, tiens et advoue tenir de hault et puissant seigneur Mgr messire Anthoine d'Ally, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur et baron de Picquigny, Rayneval et Labroye, à cause de sa terre, baronnie, chastellenie et seigneurie de Piquigny », etc. 29 septembre 1541 (copie collationnée du 24 février 1601). — Relief desdits deux fiefs par procureur, par sire Jean Dippre, écuyer, ancien maieur d'Amiens. 5 octobre 1580. Traces de sceau,— etc.

E. 433. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1382-1422/23. — Fluy. — Aveu et déclaration servis par Laurent Ferons à Walerant de Raineval, chevalier, seigneur de Fluy, pour des terres sises à Fluy. 14 octobre 1382. Traces de sceau. — Aveu et dénombrement servis par Collard Bullo à Raoul d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny et de Fluy, de terres audit Fluy. 9 mars 1422/23.

E. 434. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 2 papier.

1560-1615. — Fluy. — Commission pour assigner Pierre de Savoye dit Didier au bailliage d'Amiens, pour cens non payés. Amiens, 6 juillet 1562. — Sentence du présidial d'Amiens sur ladite affaire. 27 août

1562. — Pièces de procédure sur ladite affaire. — Commission pour assigner au présidial d'Amiens ledit de Savoye, à la requête de Jean Dippre, écuyer, seigneur de Fluy, « pour soy veoir condamner à restablir et rasseoir les granges et estables qu'il a desrui et desmoly à plusieurs fois audit lieu de Fluy, faisant partye de la maison et amasement dudit de Savoye, depuis deux ou trois ans en ça », et à une amende. Amiens, 27 avril 1577. — Sentence du bailliage d'Amiens « pour II s. de cens tenus d'un journal ou III^{xx} verges de terre sises à Fluy, au lieu dict Le Val-Obrée, appartenant aux héritiers de Mathieu Ostren, par avant à Pierre Bidare. » Amiens, 4 mars 1602. — Sentence du bailliage d'Amiens entre François Dippre, écuyer, seigneur de Fluy en partie, et Guillaume de Martin, laboureur audit Fluy. Amiens, 27 septembre 1602. — Sentence du présidial d'Amiens entre Antoine Gougier, sieur de Seux, et Jean de Savoye, laboureur à Fluy. Amiens, 2 juin 1615, — etc.

E. 435. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 7 papier.

1587-1648. — Fluy. — Bail par Simon Lemattre, licencié ès lois, conseiller et magistrat pour le Roi au bailliage et présidial d'Amiens, à Jean Houssel, laboureur à Fluy et à Antoine Duthillo, maître déchargeur de vins à Amiens, de terres sises à Fluy. 17 septembre 1587. — Bail par Antoine Gougier, licencié ès lois, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, à Jean Houssel, d'une maison et terres audit Fluy. 17 septembre 1587. — Pièces de procédure concernant une rente de 16 l. 13 s. 4 d. due à noble homme Claude Lemattre, seigneur de Hédicourt, citoyen d'Amiens, par Nicolas Lemoisne et les héritiers de Laurent Fiquet, à Fluy. 1597. — « Arrest fait entre les mains de messire Antoine Fiquet, vicaire de l'église de Fluy, des deniers et meubles de la succession de feu Nycolas Fiquet, son père. » 14 janvier 1628. — Récépissé par M. de Mons d'une somme de 66 l. 16 s. à lui comptée par M. de Fluy, pour et en acquit des héritiers et ayant cause de Nicolas Fiquet. 12 juin 1648, — etc.

E. 436. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1623-1693. — Fluy. — Vente par Nicolas Boutelet, chantre et chanoine de la cathédrale d'Amiens, à Marc Bourgeois, tailleur d'habits à Fluy, d'une pièce de terre de 92 verges sise à Fluy. Amiens, 23 octobre 1623. — Vente par Henri Morel à Marc Bourgeois, d'un journal de terre en deux pièces, à Fluy. 19 décembre 1625 (copie

informe). — Quittance par Marc Bourgeois à Jacques Dippre, sieur de Fluy en partie et de Maupin d'une somme de 58 l. t. pour deniers principaux, droits seigneuriaux, frais de lettres et loyaux coûts pour l'acquisition par lui faite de ladite terre. 3 mars 1626, — etc.

E. 437. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1644. — Fluy. — Vente par Adrien Mauger à noble homme Jean Dippre, écuyer, sieur de Fluy en partie, d'un demi-journal de terre à Fluy. Fluy, 29 janvier 1644.

E. 438. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 14 papier.

1651-1696. — Fluy. — Vente par Catherine Le Couvreur, religieuse novice au monastère des Carmélites d'Amiens, à Marie Cheron, veuve de Jean Lecouvreur, conseiller du Roi, lieutenant assesseur criminel au bailliage d'Amiens, sa mère, d'une moitié par indivis avec M. de Louvencourt, conseiller au bailliage d'Amiens, de 11 journaux de terre à la solle au terroir de Fluy. Amiens, 18 novembre 1651. — Bail par procureur par Vincent Lecouvreur, prêtre, conseiller et aumônier du Roi, et consorts, *inter quos* Joseph Blasset et Angélique Delattre, sa femme, à Louis Moinet, Pierre Lefebvre, et Louis de Savoye, de toutes les terres à eux appartenant au terroir de Fluy. Amiens, 16 juin 1681. — Vente par Joseph Blasset, marchand à Amiens, et Angélique Delattre, sa femme, audit Vincent Lecouvreur, prêtre, du marché de Fluy venant du sieur Delattre Amiens, 22 août 1692. — Prorogation par ledit Vincent Lecouvreur et Françoise de Louvencourt, du bail Louis Moisset et consorts. Amiens, 11 novembre 1692. — « Nombre des terres situées au village de Fluy, appartenant à MM. Lecouvreur et de Louvencourt. » XVII^e s., — etc.

E. 439. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1662-1687. — Fluy. — « C'est l'aveu et dénombrement que moy, Pierre Greber, conseiller du Roy, eslu grennetier contrôleur en l'élection et grenier à sel d'Amiens, sieur du fief de Mervil, situé au village et terroir de Fluy, tient et advoue tenir de haut et puissant seigneur messire Charles d'Ailly, duc de Chaunes, pair de France, vidame d'Amiens », etc. 13 août 1687 (copie incomplète). — « Déclaration des terres scituées au terroir de Fluy et ès environs, appartenant à Messire Symon Lemattre, conseiller, Anthoine Gouger,

antien maieur, et Vincent Leséneschal. » XVII^e s. — « Déclaration des terres de Fluy. » XVII^e s. — « Déclaration avec les nouveaux bouts et costés des terres assises au terroir de Fluy et quelques autres terroirs ès environs, appartenantes à M. Jean Lecouvreur, pour la moictié, et quand à l'autre moictié, elle appartient, sçavoir les deux tiers à M^e Nicolas de Louvencourt, à cause de damoiselle Marguerite Gouger, sa femme, et l'autre tiers à damoiselle Françoisé Séneschal, vefve de Jean Delattre. » XVII^e s. — « Sont les maisons, mesures, jardins et terres labourables scéans à Fluy quy furent à M^e Jehan Dainval, à présent appartenans à Jehan Dainval, procureur, aux héritiers Loïse Dainval et à damoiselle Clémence Dainval, selon la déclaration trouvée. » XVII^e s., — etc.

E. 440. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 15 papier.

1700-1705. — Fluy. — Appointé des Requêtes du Palais entre Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et présidial d'Amiens, et Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, pair de France, au sujet de l'acquisition de la terre et seigneurie de Fluy faite par ledit Gougier sur ledit duc de Luynes. 16 mars 1701. — Pièces de procédure sur ladite affaire. — Désistement par Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, brigadier de cavalerie des armées du Roi, capitaine-lieutenant des 200 cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi, de la demande en retrait lignager intentée sur sa requête et sa procuration, contre Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au bailliage d'Amiens, Jacques d'Ipres, écuyer, seigneur de Maupin et de Fluy, pour rentrer dans la propriété de la terre et seigneurie de Fluy à eux vendue par Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes. Paris, 10 janvier 1702, — etc.

E. 441. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1719-1729. — Fluy. — Saisie féodale de la terre de Fluy appartenant à Jean Gougier, seigneur de Seux. 21 juin 1719. — Id., du fief d'Ippre, sis à Fluy, appartenant à M. de Fluy d'Ippre. 21 juin 1719. — « Estat des frais concernant la saisie féodale de la terre de Fluy. » 13 mai 1725. — Pièces de procédure et correspondance concernant lesdites saisies, — etc.

E. 442. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721. — Fluy. — Relief par procureur par Marie-Joachim d'Ippre, épouse de Jean Gougier, de la moitié de la terre de Fluy. Picquigny, 23 juillet. — Id., de deux fiefs et nobles tènements sis au terroir dudit Fluy. Picquigny, 23 juillet. — « Estat de la remise de Fluy, pour les terres en mars. »

E. 443. (Liasse.) — 4 plans, papier.

1739. — Fluy. — « Plan de partie du terroir de Fluy, appelée Les Ferrière. » — « Plan de partie du terroir de Fluy appelé Les Ferrière. » — « Plan du village de Fluy. » — « Plan de la seconde solle de Fluy. »

E. 444. (Registre.) — In-4°, 261 feuillets, papier.

1385-1715. — Fluy. — « Registre contenant plusieurs grosses expéditions et copies d'actes de justice concernans la seigneurie de Fluy. » — Fol. 1. Vente par Jean de Gournay dit Maillart, écuyer et Jeanne Destautelly (?), sa femme, veuve en premières noces de Firmin Lesene, à noble homme Enguerrand de Soirel, dit Lionnel, chevalier, seigneur de Blangy sous Poix, des « manoir, terres, fief, revenues, appartenances et appendances d'iceli, scitué et estant en le ville, territoire et appartenances de Quevauviller, lequel jadis et naguères fut et appartient à deffuncte Madame de Pierrepont, en Normandie, et jadis femme de Mgr Henry de St-Pierre, sire dudit Pierrepont », et ce, « pour leur prouffit cler et évidamment apparant, pour malvais marchié esquiever et eulx acquictier envers plusieurs leurs créanchiers juifs, lombars et aultres personnes, envers lesquelz ilz estoient tenus et par lettre royaulx obligiés en certaines et très grans sommes de monnoye, et la plus grant partie, par le fait advenu par ledit feu Fremin, ou temps de sa vye et à sa cause, et par ladicte demoiselle, durant le conjunction de mariage dudit Fremin, et de elle. » 6 avril 1385, après Pâques. — Fol. 13. — Saisine à Pierre Lefebvre, d'une mesure et 30 verges de terre à Fluy. 12 janvier 1681. — Fol. 15. Saisine à Guillaume de Marsis, de trois journaux et demi de terre à Fluy. 9 février 1581. — Fol. 19. Relief par Louis Defestart, écuyer, sieur de Hangard, tuteur de Jean de Belloy, écuyer, fils de feu Jean de Belloy, écuyer, sieur du Pont-de-Metz et de Beauvoir, de trois fiefs y désignés. Château de Picquigny, 8 août 1599. — Fol. 23. Vente par Hector Morel à François Duvau-

chel, de deux pièces de terre sises à Fluy. Picquigny, 12 décembre 1580. — Fol. 25. Vente par Michel de Savoie à Paul de Savoie, d'une maison et dépendances sise à Fluy. Fluy, 6 décembre 1679. — Fol. 27. Vente par Nicolas Mantel, à Antoine Demarriers, d'une mesure et dépendances sises à Fluy. Picquigny, 3 novembre 1588. — Fol. 29. Vente par Valery Dutilloy, à Guillaume Lebrun, de ses droits sur des mesures sises à Fluy. Picquigny, 9 mai 1583. — Fol. 31. Saisine à Paul de Savoie d'une maison et dépendances sises à Fluy. Picquigny, 12 décembre 1580. — Fol. 33. Saisine à Michel Lebrun d'une pièce de terre à Fluy. Picquigny, 26 janvier 1581. — Fol. 35. Saisine à Antoine Bac de terres à Fluy. 5 mai 1583. — Fol. 39. Saisine à Louis Lefebvre d'un journal de terre à Fluy. 14 janvier 1583. — Fol. 41. Vente par Toussaint Hénet à Brice Lard, de 80 verges de terre à Fluy. 28 mars 1589. — Fol. 43. Relief par Antoine Le Roy d'un fief abrégé sis à Fluy. Picquigny, 7 juillet 1602. — Fol. 45. Relief par Louis de Frametzelle d'un fief noble sis à Revelle. Picquigny, 9 juillet 1604. — Fol. 47. Vente par procureur par Florimond Frérot, écuyer, sieur de Guyencourt et autres lieux, et Antoinette Frérot, sa sœur, à noble homme Claude Delattre, sieur de Nouveaulieu, Vilaincourt et autres lieux, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Amiens, d'une pièce de bois, maison et terres tenus du vidame d'Amiens, à cause de sa terre et seigneurie de Fluy. Picquigny, 16 octobre 1610. — Fol. 55. Vente par procureur par Catherine de Crespaux, damoiselle d'Ambricourt, veuve de Philibert de Joigny de Blondel, seigneur de Brecquesen, à Jeanne Lebon, femme de Jacques Vaquette, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, d'immeubles sis à Fluy. Picquigny, 17 mars 1618. — Fol. 63. Saisine par procureur à François Pécol, écolier étudiant au collège des Jésuites d'Amiens, et à Marie Pécol, sa sœur, d'immeubles sis à Fluy, à eux donnés par François Pécol, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, leur père. Picquigny, 29 octobre 1632. — Fol. 69. Bail à Nicolas et Pierre de Savoie, par Pierre de Sorel, receveur de Picquigny, de terres sises à Fluy. 26 septembre 1651. — Fol. 71. Saisine à Antoine Millet d'une maison sise à Fluy. Picquigny, 11 mars 1631. — Fol. 91. Acte par lequel Joachim Tavernier, meunier à Revelle, au moulin du sieur de Quevauviller, s'engage à payer à Charles d'Ailly, gouverneur de la ville et château de Picquigny, 40 s. par semaine, tant que durera le joc dudit moulin, pour cause de réparation. Picquigny, 19 mars 1632. — Fol. 93. Récépissés de droits seigneuriaux pour mutations à Fluy. — Fol. 104. Relief par Simone et Jeanne de

Coisy d'un journal de terre faisant partie d'un fief abrégé à Fluy. Picquigny, 14 juillet 1645. — Fol. 106. Relief par Antoine Dignouart d'un fief sis à Revelle. Picquigny, 5 août 1647. — Fol. 108. Relief par Antoine Leloir de deux fiefs à Revelle. Picquigny, 5 août 1647. — Fol. 110. Relief par Jacques Lecomte, archer en la maréchaussée de Picardie, de trois quartiers de terre faisant partie d'un fief noble à Revelle. Picquigny, 9 août 1647. — Fol. 114. Bail des bois de Fluy. 16 septembre 1647. — Fol. 116. Saisine par procureur à Antoine de St-Suply, seigneur de Sorel, Wanel, Pont-de-Metz, Dreuil sur Airaine et autres lieux, de ladite terre du Pont-de-Metz, de laquelle il a été reçu au retrait sur Philippe de Villepoix, écuyer, sieur de Framericourt, qui s'en était rendu adjudicataire, après saisie sur Jean de Belloy, sieur dudit Pont-de-Metz. Picquigny, 10 février 1648. — Fol. 118. Vente par procureur par Antoine de St-Suply, chevalier, seigneur de Sorel, etc., à Nicolas Lebon, écuyer, sieur de Béthencourt, trésorier de France en Picardie, et Marguerite Pingré, sa femme, de la terre et seigneurie du Pont-de-Metz. Picquigny, 10 février 1648. — Fol. 120. Bail de 102 journaux de bois à Fluy. Picquigny, 3 janvier 1651. — Fol. 122. Bail du moulin à vent de Fluy. Picquigny, 13 février 1652. — Fol. 124. Relief par Jean Leloir, de deux fiefs à Revelle. Picquigny, 20 septembre 1652. — Fol. 128. Relief par procureur par Jean Berthe, écuyer, seigneur de Courtebonne, Pont-de-Metz et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'État, trésorier de France en la généralité d'Amiens, mari et bail de Marie Lebon, de la terre, seigneurie et travers du Pont-de-Metz. Picquigny, 30 juin 1661. — Fol. 130. Transaction entre Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, etc., et Jean Dipre, écuyer, au sujet du champart de Fluy. Château de Picquigny, 17 décembre 1662. — Fol. 132. Saisine par procureur à Marie de Hen, veuve de Nicolas de Parviller, marchand à Amiens, de deux pièces de terre à Fluy. Picquigny, 28 juillet 1665. — Fol. 134. Saisine à Jean Cresson d'un demi journal de terre en jachère à Fluy. Picquigny, 5 octobre 1665. — Fol. 136. Saisine à Adrienne Marchand, veuve d'Antoine Le Tiltre, d'une maison à Fluy. Picquigny, 5 octobre 1665. — Fol. 138. Contrat de mariage entre Pierre Domont et Élisabeth de Savoye. Picquigny, 25 mai 1666. — Fol. 144. Saisine à Jacques de Canaples de cinq quartiers de terre à Revelle, tenus en fief de Fluy. Picquigny, 15 juillet 1666. — Fol. 146. Relief par Robert Delapareille, mercier à Amiens, d'une partie d'un fief noble sis à Revelle. Picquigny, 23 juillet 1666. — Fol. 148. Relief par Antoine Dubois de

deux fiefs à Revelle. Picquigny, 29 juillet 1666. — Fol. 150. Saisine par procureur à Michel Decourt, marchand, bourgeois et ancien juge consul de la ville d'Amiens, de deux journaux et demi terre à Revelle. Picquigny, 31 juillet 1666. — Fol. 152. Relief par Charles Allin, curé de Prousel, procureur de Charles de Villepoix, écuyer, sieur de Prousel, des terre et seigneurie de Prousel le Mont et Prousel le Val, et fiefs qui en dépendent. Picquigny, 25 août 1666. — Fol. 156. Saisine à Gabriel de Mons, écuyer, sieur d'Omermont, de deux pièces de terre à Fluy. Picquigny, 27 novembre 1666. — Fol. 158. Saisine à Charles Lefèvre, d'une pièce de terre à Fluy. Picquigny, 16 mars 1667. — Fol. 160. Saisine par procureur à François de Savoie, d'un demi journal de terre à Fluy. Picquigny, 6 juillet 1667. — Fol. 162. Saisine par procureur à Etienne Lefèvre, d'un journal et demi de terre à Fluy. Picquigny, 5 décembre 1667. — Fol. 164. Saisine par procureur à Charles Lefebvre de deux pièces de terre à Fluy. Picquigny, 30 juin 1677. — Fol. 166. Relief par Jacques Guerotte des trois quarts d'un fief à Revelle. Picquigny, 24 avril 1670. — Fol. 168. Relief par procureur par très haut et très puissant prince Ferdinand-François-Joseph de Crouy, duc d'Havré et dudit Crouy, etc., mari et bail de haute et puissante princesse Marie-Joséphine de Halluin, de fiefs provenant de la succession d'Alexandre de Halluin, père de ladite Marie-Joséphine. Amiens, 20 octobre 1671. — Fol. 172. Saisine à Jean Cresson, garde de bois du duc de Chaulnes, d'une maison sise à Fluy. Picquigny, 27 janvier 1672. — Fol. 174. Saisine à Françoise et Marguerite Carpentier, de deux journaux de terre à Fluy. Picquigny, 15 juin 1673. — Fol. 176. Saisine par procureur à René-Louis Roussel, seigneur d'Argœuve, conseiller du Roi, lieutenant assesseur de robe longue en la maréchaussée de Picardie, de la terre et seigneurie d'Argœuve. Picquigny, 4 janvier 1674. — Fol. 178. État des terres et héritages sis à Fluy, vendus par François de Buissy, écuyer, seigneur dudit lieu, et Barbe de Buigny, sa femme, à Antoine Grébert, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, et Hélène Achimel, sa femme, le 13 février 1574. — Fol. 182. Saisine par procureur à Catherine Hébert, veuve de Jean Pigou, marchand et bourgeois d'Amiens, de terres à Fluy. Picquigny, 5 mars 1674. — Fol. 186. Saisine à François de Savoie, jardinier à Amiens, d'un demi journal de terre à Fluy. Picquigny, 18 juin 1674. — Fol. 188. Quittances de droits seigneuriaux pour mutations. — Fol. 192. Saisine à Antoine Delacourt, marchand à Amiens, d'immeubles sis à Fluy. Picquigny, 2 septembre 1675. — Fol. 194. Saisine par procureur

à Jeanne Guérin, de cinq quartiers de terre à Fluy. Picquigny, 2 janvier 1676. — Fol. 196. Relief par Jean Demarsière d'un journal de terre à Fluy. Picquigny, 25 juin 1676. — Fol. 197. Relief par Marie Dubos, veuve de Jacques Bauduin, écuyer, seigneur de Fossemanant, tutrice de ses enfants mineurs, de la terre et seigneurie dudit Fossemanant. Picquigny, 23 juin 1676. — Fol. 199. Saisine par procureur à Charlotte Lhoste, veuve de Philippe Deflexelle, d'un journal de terre à Fluy. Picquigny, 15 mai 1679. — Fol. 201. Saisine par procureur à ladite Charlotte Lhoste d'un journal de terre à Fluy. Picquigny, 15 mai 1679. — Fol. 203. Saisine par procureur à François Hersant, drapier à Paris, de terres à Fluy. Picquigny, 7 novembre 1681. — Fol. 205. Vente par Pierre Lefèvre, maréchal, à Romain Lamoury, tisserand de toiles à Fluy, d'une maison à Fluy. 9 mai 1583. — Fol. 207. Saisine par procureur à Pierre Lefebvre d'un demi journal de terre à Fluy, lieu dit les Courtieux St-Pierre. Picquigny, 19 juin 1682. — Fol. 209. « C'est le dénombrement et déclaration de la terre et seigneurie du Pont-de-Metz et fief du travers dudit lieu, que je, Jean Barthe, escuyer, sieur de Courtebonne, conseiller du Roy, président trésorier général de France en Picardie, mary et bail de dame Marie Lebon, donataire desdites terres et fiefs par son contrat de mariage du 4 février 1654, de deffunt Nicolas Lebon, écuyer, sieur de Bethencourt, et de dame Marguerite Pingré, ses père et mère, tient et advoue tenir noblement, à plain hommage, de bouche et de mains, de très haut et très puissant seigneur (blanc) à cause de ses châtellegnie de Vinacourt et terre de Fluy », etc. Amiens, 4 janvier 1683. — Fol. 211. Saisine à Adrien de Guillemant d'une portion de mesure à Fluy. Picquigny, 15 janvier 1684. — Fol. 213. Saisine à Charles Vasseur, des deux tiers d'une maison à Fluy. Picquigny, 30 mars 1686. — Fol. 215. Relief par procureur, par Charles de Brouilly, écuyer, sieur de Barly, de deux journaux de terre à Revelle. Picquigny, 23 juillet 1687. — Fol. 217. Relief par François Dubois, de terres à Revelle. Picquigny, 2 novembre 1687. — Fol. 219. « Déclaration des immeubles appartenant à la succession d'Antoine Delattre, escuyer, sieur d'Harcelaine, conseiller et avocat du Roy au bureau des finances de la généralité de Picardie, seize au village et terroir de Fluy, tenues en roture de Mgr le duc de Chaulnes, à cause de sa terre et seigneurie de Fluy. » 3 février 1688. — Fol. 225. Saisine à François de Savoie, jardinier à Amiens, d'une portion de mesure à Fluy. Picquigny, 14 février 1688. — Fol. 227. Saisine à Marie de Savoie, veuve de Charles de

Marsière, de terres à Fluy. Picquigny, 20 septembre 1688. — Fol. 229. Saisine à Jacques Lamory, d'une maison et héritage à Fluy. Picquigny, 13 décembre 1688. — Fol. 231. Saisine à Pierre Lefebvre, d'une maison et terres à Fluy. Picquigny, 5 février 1692. — Fol. 233. Vente par Nicolas Ficquet à Pierre Lefebvre, d'une maison et dépendances à Fluy. Picquigny, 21 juin 1682. — Fol. 235. Saisine à Pierre Grébert, conseiller du Roi, élu grenetier contrôleur en l'élection et grenier à sel d'Amiens, d'une maison à Fluy. Picquigny, 12 août 1694. — Fol. 237. Aveux de terres à Fluy. — Fol. 257. Donation par Jean Bazin, bourgeois à Amiens, à l'hôpital général St-Charles de ladite ville, de 20 journaux de terre à la solle à Fluy. Amiens, 31 janvier 1711, — etc.

E. 445. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1733-1734. — Fossemanant. — « Lettre de M. Flamen, le père, à M. de Seux, au sujet du dénombrement de Fossemanant. » 4 juillet 1733. — « C'est la déclaration, adveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Fossemanant, bois, terres et dépendances, que présente messire François-Joseph Dubos, sieur de la Haye, au nom et comme tuteur de messire Pierre-Louis Dubos, sieur d'Hornicourt, seigneur de Fossemanant, à messire Jean Gougier, escuier, seigneur de Seux, Fluy et autres lieux, conseiller du Roy, lieutenant général criminel au bailliage et siège présidial d'Amiens, à cause de ladite terre et seigneurie de Fluy », etc. 8 mai 1734, — etc.

E. 446. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1754-1767. — Guillaucourt. — Bail par Jeanne-Charlotte de Vaux, veuve de Louis Pingré, seigneur de Carnoy, conseiller honoraire au bailliage et présidial d'Amiens, dame de Guillaucourt et autres lieux, de 138 journaux de terre à la solle et de 6 journaux 1/2 de prés à Guillaucourt. Amiens, 12 septembre 1754. — Résiliation par Barthélemy Bernard du bail fait à son père défunt, par Joseph de Louvencourt, des maison et vieux château, bâtiments, cour et jardin de Guillaucourt. Guillaucourt, 3 avril 1762. — Bail par procureur par Joseph de Louvencourt, chevalier, seigneur de Percluet, du domaine de la terre de Guillaucourt. Harbonnières, 2 juin 1762. — Mesurage et arpentage par Antoine Bary, arpenteur royal, de plusieurs terres et prés composant le marché du fief de la Motte sis à Guillaucourt, appartenant au seigneur dudit lieu. 10 mars 1767. — « État du fermage du fief de la Motte, ainsi qu'en

jouit Antoine de Bains fermier à Guillaucourt. » XVIII^e s., — etc.

E. 447. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 15 papier.

1756-1764. — Guillaucourt. — Donation par Marie-Marguerite Devaux, dame de Guillaucourt, fief La Motte, et autres fiefs, épouse de Joseph de Louvencourt, chevalier, seigneur de Percluet, Vadancourt et autres lieux, à Claude-Henry de Louvencourt de Cléry, chevalier, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais-Infanterie, chevalier de St-Louis et pensionnaire du Roi, son allié, de la terre et seigneurie de Guillaucourt et du fief La Motte y situé Moreuil, « en l'hostellerie où pend pour enseigne le Grand-Hostel », 7 août 1756 — Récépissé par Marie-Michelle de Séricourt d'Esclainvilliers, comtesse de Mailly, fondée de la procuration du comte de Mailly, son époux, de 4,500 l. pour droits de quint de ladite donation. Mailly, 8 juin 1757. — Quittance par M. Dincourt, seigneur d'Hangard, de 750 l. jointes à 6.000 l. pour droits seigneuriaux de ladite donation. Amiens, 11 juin 1757. — Quittance autographe par Innocente-Catherine de Rougé, duchesse d'Elbeuf, de 1,200 l. pour droit de quint de ladite donation, pour ce qui en relève du château de Moreuil. 6 août 1757. — Relief par Claude-Henry de Louvencourt de Warluzel, de deux fiefs faisant partie de la terre et seigneurie de Guillaucourt, nommés Achicourt et Pierrepont, mouvant de Joseph-Augustin de Mailly, comte de Mailly, etc. 30 juillet 1759. — « État des droits payés par M. de Warluzel aux officiers du comté de Mailly, pour le relief des deux fiefs d'Achicourt et Pierrepont, relevant audit comté. » 30 juillet 1759. — « Consistance d'Achicourt... Pierrepont. » v. 1759. — Récépissé par procureur par le duc de Chaulnes, de 1,286 l. pour droits seigneuriaux de ladite donation. Amiens, 28 décembre 1759. — Relief par Claude-Henry de Louvencourt de Warluzel du fief, terre et seigneurie de Crouy en Santerre, sis au village et terroir de Wiencourt et Bathonviller (Bayonviller ?), tenu du duc de Chaulnes à cause de sa châtellenie de Vignacourt, en qualité de donataire de Marie-Marguerite Devaux. Picquigny, 28 mai 1764, — etc.

E. 448. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1759-1788. — Guillaucourt. — Procès-verbal de visite du moulin à vent de Guillaucourt, pour y reconnaître les droits du seigneur de Guillaucourt. 1^{er} juillet 1759. Inventaire dudit moulin. 12 novembre 1759.

— Ratification par Pierre-François Desmarquet, dit Galley, meunier, du bail dudit moulin fait à son père défunt. 28 mai 1780. — Cession du bail dudit moulin par ledit Pierre-François Desmarquet, à Firmin, son frère. 29 août 1786.

E. 449. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Guillaucourt. — « Registre des fermiers du domaine de la terre et seigneurie de Guillaucourt, et état de la redevance à M. de Warluzel, sans préjudice à ce qui revient à M. de Louvencourt. »

E. 450. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Guillaucourt. — « Détail des terres du domaine de Guillaucourt, retirées par M. de Warluzel sur ses fermiers. »

E. 451. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771. — L'Équipée. — Échange entre Claude-Henry de Louvencourt de Warluzel et Pierre Dupeigne, pensionnaire écrivain à Amiens, de 195 verges de terre à Guillaucourt, lieu dit la Chapelle-St-Laurent, contre 6 quartiers de terre à l'Équipée. 12 août (copie collationnée du 28 mars 1782). — Échange entre Claude-Henry de Louvencourt de Warluzel et Louis Debains, de six quartiers de terre à Guillaucourt, contre même quantité de terre à l'Équipée. 12 août.

E. 452. (Liasse.) — 10 plans, papier.

XVIII^e s. — Longpré-les-Corps-Saints. — Plan sur 10 feuilles de Longpré-les-Corps-Saints. (Les feuilles 1 et 4 manquent). — Deux plans des marais de Long et Longpré.

E. 453. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1761. — Revelles. — « État des immeubles tenus en roture de différentes seigneuries, situés au terroir de Revelles, appartenant à M. de Louvencourt, par acquisition de M. d'Aveluy », etc. — « Observation sur les immeubles situés à Revelles, concernant ce qui est mouvant de la seigneurie de Gournay. »

E. 454. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1712. — Rilleux. — « Extrait des titres, mémoires et renseignements de la propriété du fief, terre et seigneurie de Rilleux, sa mouvance, circonstances et dépendances, situé et assis au terroir de Vraigne, Lamaronde et à l'environ, qui fut anciennement ditte les Rilleux, Plicholles,

Plichollette, Andinville et Andinville, appartenant pour sept dixièmes à Messire (blanc) de Louvencourt, chevalier, seigneur de Béthencourt-Rivière, la Cour de Fiefs, etc., et à damoiselle (blanc) de Virgille, damoiselle de la Vicogne, pour les trois autres dixièmes. »

E. 455. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 13, papier.

1718-1783. — Rilleux. — Testament de Françoise de Louvencourt, veuve de François-Pierre, sieur de Framicourt. Amiens, 8 novembre 1718. — « Relief du fief, terre et seigneurie de Rilleux lès Vreigne des enfants mineurs de feu M^e Nicolas-Barthélemy de Louvencourt. » Amiens, 28 mars 1757. — Relief par procureur des deux quarts et demi dudit fief, par Jean-Baptiste-François le Louvencourt, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière, Courchon, fief de Rivière, Rilleux, et autres lieux. Picquigny, 24 octobre 1770. — Relief par Jean-Stanislas Monard, prieur de Doullens et chanoine de Longpré, procureur de Jean-François de Louvencourt, des quatre quints d'un quart et demi par indivis dudit fief. 9 juin 1772. — Transaction entre Marie-Angélique-Louise de Virgile, damoiselle de la Vicogne, d'une part, et François Lesot, curé de Beaudéduit et consorts, de l'autre. Amiens, 21 décembre 1768. — Vente par Marie-Louise-Angélique de Virgille à Jean-Baptiste-François de Louvencourt, de sa part sur la terre et seigneurie de Rilleux. Château de la Vicogne, 14 novembre 1771. — Vente par Jean François Picourt, dit Gourlin, à Marie-Françoise-Joséphine de Wignacourt, marquise de Louvencourt, veuve de Jean-François marquis de Louvencourt, de 180 verges de terre aux Rilleux, lieux dits le Blanc Borne et le Gros Saulx. Château de Bettencourt, 6 janvier 1783. — Vente par Claude Gentien à la même, d'un journal de terre aux Rilleux. Château de Bettencourt, 12 janvier 1783. — Vente par Jean-Baptiste Martin à la même, de 25 verges de terre aux Rilleux, lieu dit le Blanc Borne et le Gros Saulx. Château de Bettencourt, 16 janvier 1783. — Vente par François Jacobi à la même, d'une pièce de terre aux Rilleux, lieu dit l'Ormeau de mon père, Hayette de le Maronde. Château de Bettencourt, 16 janvier 1783. — Transport de rente par Louis-Charles Cauchie à ladite marquise de Louvencourt. Château de Bettencourt, 19 janvier 1783. — Id., par Charles Buignet et consorts. Château de Bettencourt, 26 janvier 1783, — etc.

E. 456. (Registre.) — In-fol. 115 feuillets, papier.

1771. — Rilleux. — « Aveu et dénombrement du fief de Rilleux les Vraingnes, circonstances et dépendances, situé ès terroirs de Thieuloy, de Faÿ, Vraingnes et La Maronde ou à l'environ, que nous, messire Jean-Baptiste-François de Louvencourt, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière, Courchon, fief de Rivière, Rilleux et autres lieux, demeurant en son château dudit Bettencourt, donnons à très haut et très puissant seigneur Mgr Joseph-Augustin de Mailly... et à très haute et très puissante dame Madame Marie-Michelle de Séricourt d'Esclinvilliers, comtesse de Mailly, son épouse, à cause de leur comté de Mailly, cy-devant baronnie et châellenie de Raineval, pour les deux quarts et demy et le quint dans l'autre quart demy, duquel comté de Mailly ledit fief de Rilleux est mouvant en plein fief, foy et hommage de bouche et de mains », etc. 6 avril.

E. 457. (Registre.) — In-fol. 125 feuillets, papier.

1781. — Thieulloy-l'Abbaye. — Rapport d'experts entre Pierre Tacher, vicaire général de Macon, aumônier pour le roi de l'hôtel-de-ville de Paris, chanoine de Coire, abbé commendataire de Selincourt, les prieur et religieux du Gard et Jean-François marquis de Louvencourt, d'une part, et les habitants, corps et communauté de Thieulloy-l'Abbaye, Faÿ lès Hornoy, Vraigne, La Maronde, d'autre part, et encore contre le sieur Demarne, religieux de Selincourt, prieur de Thieulloy, d'autre part, relativement au fief des Rilleux. 18 avril.

E. 458. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII^e s. — Rivière. — « Plan du terroir de Rivière et bois. » — « Plan du village et prez de Rivière. »

E. 459. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1600-1645. — Saisseval. — « Mémoire pour les terres de Saisseval », etc. 17 mars 1600. — « Déclaration et dénombrement de ce que moy, Anthoine Gougier, seigneur de Seux, conseiller du Roy au bailliage et présidial d'Amiens, tient et advoue tenir de noble et puissant seigneur Anthoine de Senicourt, escuyer, seigneur de Saisseval et Saissemont, à cause de sadite terre et seigneurie de Saisseval. » 18 avril 1614. — « C'est la déclaration, escroue et dénombrement de ce que moy, Antoine Gouger, seigneur de Seux, conseiller du Roy au bailliage et siège présidial d'Amiens, tiens et

advoue tenir de messire Antoine de Senicourt, chevalier, seigneur de Saisseval, Saissemon, Vuarmeze et autres lieux, à cause de sadite terre et seigneurie de Saisseval. » 26 février 1618. — Procès-verbal de mesurage par Andrieu Bethé, mesureur juré au bailliage d'Amiens, d'une pièce de terre sise à Saisseval. 9 juillet 1645. — « Mémoire pour les terres que je tyens à ferme de M. Gauger, seigneur de Seux. » XVII^e s. — « Dénombrement des terres de Saisseval. » XVII^e s. — « Dénombrement des terres sises à Saisseval. » XVII^e s.

E. 460. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1742-1755. — Saisseval. — Baux de terres sises à Saisseval.

E. 461. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748-1753. — Saisseval. — Partage des terres de Saisseval. 20 mars 1748. — Aveu par procureur par Nicolas-Barthélemy de Louvencourt au marquis de Lameth, de terres et immeubles situés à Saisseval. 12 février 1753.

E. 462. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1574-1608. — Seux. — Procès-verbal de mesurage par Gargault mesureur juré, d'une pièce de terre sise à Seux. 26 novembre 1574. — « Contrat du rachapt de deux muids de blé et ung et demy d'avoine, quy estoient à prendre sur la terre de Seux. » 4 août 1608, — etc.

E. 463. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1760. — Seux. — « Plan du village et terroir de Seux, par Verrier. » 1760. — Plan en trois feuilles du terroir de Seux. XVIII^e s. (la feuille 1 manque).

E. 464. (Cahier.) — In-fol., 12 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Seux. — « Clef du plan figuratif du village et terroir de Seux. »

E. 465. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1757-1786. — Vadencourt. — Aveu par procureur par Marie-Joachim-Rose Gougier, veuve de Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, pour 3 journaux de terre à Vadencourt. Vadencourt, 8 février 1757. — Déclaration par Marie-Françoise-Joséphine de Wignacourt, marquise de Louvencourt, etc., veuve de Jean-François, marquis de Louvencourt, tutrice de ses enfants mineurs,

desdits 3 journaux de terre à Vadencourt. Vadencourt, 12 octobre 1782, — etc.

E. 466. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, 3, papier.

1603-1616. — Vauchelles lès Authie. — Aveux et dénombrements servis à la seigneurie de Vauchelles lès Authie appartenant à François de Louvencourt.

E. 467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1651. — Vauchelles lès Authie. — Vente par François de Louvencourt, seigneur de Vauchelle, y demeurant, à Nicolas Hourdequin, d'une mesure sise audit lieu, rue des Pèlerins. 3 février, — etc.

E. 468. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1597-1763. — Vignacourt. — Vente par Christophe Corbin à Antoine Gouger, seigneur de Seux, d'une pièce de terre à Vignacourt. Amiens, 11 février 1597. — Relief par Nicolas-Barthélemy de Louvencourt et Marie-Joachim-Rose Gougier, son épouse, du fief Butin, sis à Vignacourt. Picquigny, 23 juin 1745. — Aveu et dénombrement dudit fief Butin par Marie-Joachim-Rose Gougier, veuve de Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, tenu de Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes. 10 août 1763, — etc.

DE MAILLY.

E. 469. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1672-1718. — Cession par Pierre Dumesniel, seigneur d'Aplincourt, magistrat au siège de la sénéchaussée de Ponthieu, et François de Dompierre, conseiller et procureur du Roi en ladite sénéchaussée, à Jacques Lecat, le jeune, maître gribannier à Abbeville, d'une maison sise en ladite ville, rue du Rivage. Abbeville, 9 février 1672. — Reconnaissance par Jacques Lecat et sa femme d'une rente de 30 l. sur ladite maison, due par eux à Angélique Dumaisniel, épouse civilement séparée quant aux biens d'Antoine de Mailly, chevalier, marquis d'Haucourt. Abbeville, 22 novembre 1703. — Testament de Charles Pignier, enquêteur et examinateur pour le Roi au comté, sénéchaussée et présidial de Ponthieu; le testateur désirant être enterré « dans l'église dudit Saint-George, ma paroisse, au lieu où est inhumé deffuncte Catherine Lefebvre, ma femme, devant l'hostel de la Vierge », à laquelle église il laisse 21 l. de rente. Abbeville, 21 octobre 1679. — Acte de dépôt du testament y transcrit de défunte Françoise de Cannesson, épouse d'Antoine de Mailly, chevalier, marquis

d'Haucourt, ledit testament daté d'Assigny, 25 décembre 1673. 13 février 1695, — etc.

E. 470. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 49, papier.

1680-1707. — Pièces de procédure entre Angélique du Maisniel, veuve de Pierre Vaillant, seigneur du Vazel, président en la sénéchaussée de Ponthieu, et la famille de ce dernier, ladite Angélique du Maisniel successivement épouse de Jean-Baptiste de Hangest, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment du Roi, et d'Antoine de Mailly, chevalier, seigneur d'Haucourt, relativement à une maison sise à Saigneville. — Requête d'Angélique du Maisniel à la sénéchaussée de Ponthieu, se plaignant, de ce que, lors de la confection de l'inventaire de feu Pierre Vaillant, son mari, M. de Vaillant, seigneur de Mennerue, héritier apparent dudit défunt, son épouse, et le sieur du Maisniel, leur gendre, « avoient insulté ladite suppliante,... avecq injures atroces, dont ladite suppliante s'est réservé de faire sa plainte. » Boulogne, 8 juillet 1686. — Arrêt du Parlement rendu sur ledit procès 30 août 1689, — etc.

E. 471. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1685-1691. — Pièces de procédure entre Gaston-Jean-Baptiste d'Hangest, chevalier, seigneur dudit lieu, et Angélique du Maisniel, son épouse, d'une part, et Charles Rose, laboureur à Saigneville, et sa femme, au sujet de terres sises audit Saigneville, tenues à ferme par ces derniers. — « Inventaire des pièces et production que mettent et baillent par-devant vous, M. le seneschal de Ponthieu, ou M. le lieutenant, Charles Roze... contre messire Gaston-Jean-Baptiste d'Hangest », etc. 2 mai 1690, — etc.

E. 472. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1689-1690. — Pièces de procédure entre Gaston-Jean-Baptiste d'Hangest, et Angélique du Maisniel, son épouse, d'une part, et Charles Josse, boucher à Abbeville, de l'autre, relativement à une ferme et pâture sises à Saigneville.

E. 473. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1698-1720. — Reconnaissance
de 412 l. par dame de

Montmort à Angélique du Maisniel, épouse d'Antoine de Mailly, chevalier, marquis d'Haucourt. Paris, 1^{er} mars 1698. — Transaction entre Angélique du Maisniel, épouse non commune en biens d'Antoine de Mailly d'une part, et Jean Petit demeurant à Saigneville, et sa femme de l'autre, relativement à des sommes dues par ceux-ci à ladite Angélique du Maisniel, à cause de l'occupation qu'ils font de plusieurs immeubles sis à Saigneville et appartenant à ladite dame. Abbeville, 12 décembre 1709. — Reconnaissance de 1571 par Jacques Pruvôt, fermier de la commanderie d'Oisemont à Madame d'Haucourt. 14 mai 1719. — Reconnaissance de 301 par le sieur Pinou à ladite dame, avec cette note au bas : « Monsieur Pino apren à pety Jan à jouer du violon ; pety Jan mon pety laquet doit un moy de quarante sous », — etc.

E. 471. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 42, papier.

1741-1746. — Reçu par fr. François de Paule, sacristain des Carmes d'Abbeville, de la marquise d'Haucourt, d'une somme de 75 l. pour un annuel. Abbeville, 22 janvier 1714. — Quittances d'un cens de 48 s. dû par Madame d'Haucourt aux Jésuites d'Amiens sur une maison sise à Abbeville, place Saint-Pierre. 1716-1720. — Constitution de 20 l. de rente au capital de 1,000 l par André Lemattre, laboureur à Foucaucourt, à Angélique du Maisniel, veuve d'Antoine de Mailly, marquis d'Haucourt. Abbeville, 17 octobre 1720. — Quittances d'une rente de 1,000 fr. due par la marquise d'Haucourt à Madame de Belloy, par le contrat de mariage de celle-ci. 1722-1724. — Transfert du bail du moulin de Bellifontaine de Jacques Devaux à Jean Deleau. 3 janvier 1722. — Dépôt d'une somme de 41 l. par la veuve Prudhomme entre les mains de la marquise d'Haucourt. 15 janvier 1723. — Reconnaissance par Madame d'Haucourt d'une somme de 160 l. à Pierre Dinouart, son cocher, et à Anne Le Roy, femme de celui-ci. Bellifontaine, 23 avril 1724. — Bulletins de livraison de boucherie à ladite dame d'Haucourt. 1724-1725. — Pièces concernant la succession de ladite Angélique du Maisniel, veuve d'Antoine de Mailly, marquis d'Haucourt. 1729-1746, — etc.

E. 475. (Liasse.) — 11 pièces, papier (9 plans).

1783-1788. — Plan en trois feuilles du terroir d'Athies. XVIII^e s. — Bail par Louis-Marie duc de Mailly, comte de Mailly, etc., à Martin Véro jeune, laboureur, et consorts, de 28 journaux, trois verges de terre à la solle faisant et composant l'ancien domaine de la seigneurie de Louvrechy. Mailly, 24 juin 1783. — « Plan topographique des environs

du grand chemin et voyeries de Nesle à Roye, depuis la sortie du faubourg St-Léonard, de Nesle, jusqu'au village de Waucourt, avec observation. » XVIII^e s. — Autre exemplaire inachevé dudit plan. — « Plan et figure géométrique concernant le terrain en contestation entre M. Louis-Joseph comte de Mailly, marquis de Neelle, et Jean Patte, meunier au village de Breuil, comme aussi de la pièce de terrain en nature de pré appartenante audit Jean Patte, d'une partie de la chaussée de Neelle à Noyon passant par Froidmont, ainsy que d'autres objets », etc., par Louis-François Cazé, arpenteur royal géomètre à Roiglise. 7 septembre 1789. — Plan partiel du terroir de Nesle, du côté de Morlemont. XVIII^e s. — « Plan du contour général de la ville de Neelle levés géométriquement, y compris les ramparts, fossés et rivière de ladite ville, avec le détail des héritages bourgeois tenant la rive de ladite rivière et ramparts. » XVIII^e s. — « Plan de Saint-Marc (Saint-Mard). » — Avis de la mise en adjudication des immeubles composant le tiers appartenant à Anselme-Louis-Gabriel-Martial de Mailly, fils mineur de feu Alexandre-Louis, vicomte de Mailly et d'Adélaïde-Marie de la Croix de Castries, dans le fief des Coutures Saint-Simon sis au terroir de Saint-Sulpice, Viéville et environs. 30 mai 1788.

E. 476. (Registre.) — In-fol., 198 feuillets, papier¹.

1714-1720. — Compte de dépense d'entretien de Victor-Alexandre, marquis de Mailly et d'Henri-Louis, comte de Mailly, enfants mineurs de défunts René V, marquis de Mailly, et d'Anne-Marie-Madeleine-Louise de Mailly-Nesle. — Fol. 84. « Premier chapitre de dépense à cause de ce que j'ay payé pour les honoraires d'un régent desdits seigneurs mineurs, à leurs maîtres d'armes et de dance et pour les apointemens de leurs gouverneurs... Payé à M. Viel, qui a esté négent desdits seigneurs mineurs, cent livres pour son honoraire pendant l'année qu'il les a enseignés au collège, suivant sa quittance du 20 janvier 1714... Au sieur de Brie, maître d'armes, cent trente livres, pour avoir montré pendant cinq mois auxdits seigneurs mineurs à tirer des armes, à raison de 26 l. par mois,... suivant sa quittances du 17 décembre 1713... Au sieur l'Écuyer, leur maître à dancier, quatre-vingt livres, pour leur avoir

¹ Un grand nombre de feuillets arrachés, notamment les 86 premiers.

montré pendant 4 mois, suivant sa quittance du 5 février audit an 1714... Au sieur Desfossez, maître d'armes, cent-quatre livres, pour leur avoir montré pendant trois mois, suivant leur mandement et la quittance dudit sieur Desfossez, du 28 mars ensuivant... A M. de Feux, qui a esté gouverneur desdits seigneurs mineurs, deux cens quinze livres seize sols, pour les apointemens qui luy étoient dus jusqu'au jour où il est sorti d'auprès d'eux, à raison de 700 l. par an, suivant sa quittance du 20 février 1714... A M. de Beaujean, aussi gouverneur desdits seigneurs mineurs, quatorze cens livres, pour deux années de ses appointemens, à raison de 700 l. par an, suivant ses quittances des 3 juin et 3 décembre 1715. — Fol. 88. « Deuxième chapitre de dépense, à cause de l'entrée desdits seigneurs mineurs à l'académie de M. de Vandeuil pour y faire leurs exercices... Payé au sieur Bordry, leur valet de chambre, quatre-vingt-huit livres quinze sols, suivant sa quittance du 18 décembre 1713, sçavoir, 28 l. 15 s pour les étrennes que l'un d'eux devoit donner aux domestiques de l'académie ; et 60 l. pour deux lances... A mon dit sieur de Vandeuil, maître de ladite académie, 975 l., pour un quartier de la pension desdits seigneurs mineurs, suivant sa quittance du 20 dudit mois de décembre 1713... Audit sieur de Beaujean, soixante-neuf livres, onze sols, trois derniers, pour dépense faite pendant la maladie desdits seigneurs mineurs à l'académie, suivant son mémoire et quittance du 22 may audit an 1714... Audit sieur de Vandeuil, trois cens trente livres, à cause des exercices que lesdits seigneurs mineurs ont esté faire dans son académie depuis qu'ils en ont esté sortis,... quittance dudit sieur, du 13 septembre 1715... Audit sieur de Beaujean, seize cens quarante-une livres, quatorze sols, pour les habits de mousquetaires desdits seigneurs mineurs, armes, harnois de chevaux et autres dépenses,... sa quittance du 31 décembre 1714. » — Fol. 92. « Troisième chapitre de dépense, à cause des loyers par moy payés des maisons occupées par lesdits seigneurs mineurs, rues des Saints-Pères et de Grenelle... Au sieur de Largentière, quatre cens sept livres dix sols, pour six mois escheus à Pâques 1715 du loyer de la maison seize rue des Saints-Peres, dont il avoit passé bail à M. l'abbé de Crouy... A M. le président Gilbert, six cens livres, pour la demie année d'avance du prix du bail qu'il m'a fait le 4 mars de ladite année 1718... d'une maison à luy appartenante, rue de Grenelle, dans laquelle demeure présentement M. le marquis, dont la jouissance a commencé à Pâques 1718... A. M. le président Gilbert, neuf cens livres, sçavoir six cens livres suivant sa quittance du 23 janvier 1719, pour six

mois du loyer de ladite maison eschéans au dernier mars de ladite année, et trois cens livres, pour le quartier d'avril de ladite année, suivant sa quittance du 14 may audit an, contenant décharge de l'exécution du bail de ladite maison, pour ce qui en restoit à expirer, M. le marquis qui l'a quitteé à la Saint-Jean estant venu demeurer dans celle de Son Éminence Mgr le cardinal de Mailly, son oncle. » — Fol. 97. « A Vergne, marchand, vingt-sept livres, pour loyer de lustres et bras dorez qui ont servy à M. le marquis pendant les premiers jours de son mariage, suivant son mémoire et quittance du 20 mars 1720... A Lamotte, doreur, quatre-vingt-cinq livres, pour deux paires de flambeaux sizelés et argentez avec le porte-mouchette et la mouchette, suivant sa quittance du 9 dudit mois de mars. » — Fol. 98. « Cinquième chapitre de dépense, à cause de la nourriture desdits seigneurs mineurs et de leurs domestiques, utanciles de ménage pour eux achetez et de l'argent que je leur ay donné pour leurs menus plaisirs et autres dépenses... Le 3 décembre 1713, donné auxdits seigneurs mineurs, cinquante livres, pour leurs menus plaisirs, qui estoit pour chacun 25 l., qu'on avoit coutume de leur donner tous les mois... Cent livres, que S. E. Mgr l'archevêque de Reims avoit fait donner en mon absence pendant que j'estois encore en Picardie pour la vente desdits bois, par le sieur Roman, son maistre d'hostel, pour payer un repas à ceux dans la compagnie desquels l'un desdits seigneurs mineurs avoit esté roy à l'académie, le jour des Rois... A M. le marquis, le 1^{er} février 1714, trente-cinq livres pour ses menus plaisirs, Mgr l'archevêque de Reims ayant trouvé à propos de les augmenter, attendu l'augmentation de leurs revenus, par le remboursement d'une partie des rentes dont ils estoient chargez, du prix des bois qui avoient esté vendus dans le mois précédent, la même somme pour feu M. le comte luy ayant esté fournie par ledit sieur de Beaujean, leur gouverneur... Auxdits seigneurs mineurs... cent livres, par ordre verbal de S. E. Mgr l'archevêque de Reims qui avoit esté à l'académie leur voir faire leurs exercices, suivant leur quittance du 10 dudit mois de juillet (1714)... A Bourguignon, cocher de M. le marquis, dix-huit livres, pour un vieil justaucorps de livrée pour Dumoulin, portier du château de Mailly... A M. le marquis, le 8 dudit mois (octobre 1715), avant qu'il allat à Poissy, quatorze livres... A Lefèvre, laquais de M. le marquis, quatorze livres... A Picard, dix livres, dix sols pour feu M. le comte qui étoit aussi à Poissy, suivant la note par moy mise sur la lettre qu'il m'avoit écrite le 6 du mois... A Philberte Courtet, leur cuisinière, cent soixante onze livres, quinze sols, pour dépense de la

maison pendant le mois de novembre 1715... A Seguin, marchand de vin, cinquante-six livres... Au sieur Salomon, officier de Mgr l'archevêque de Reims, quatre-vingt-dix livres, pour deux fusils par luy payez et envoyez de Reims à Paris pour lesdits seigneurs mineurs, suivant sa quittance du 5 dudit mois d'avril (1716)... Audit Dulaurent, sept cens vingt-sept livres, dix-huit sols, pour la dépense de M. le marquis et ceux de ses gens qu'il avoit avec luy pendant son voyage de Charleville, suivant le mémoire dudit Dulaurent et sa quittance du 17 juin audit an (1717)... A. M. le marquis, cent cinquante livres, suivant sa reconnoissance du 21 dudit mois de septembre (1717), pour aller à Châteauneuf, où estoit M. le marquis et M^{me} la marquise de la Vrillière... M. le marquis ayant obtenu l'agrément, a esté pourveu du régiment dont il est présentement colonel, je n'ay plus jugé à propos de luy rien donner pour ses menus plaisirs... A Sautier, suisse, vingt-quatre livres, sçavoir 14 l. pour 7 bouteilles de vin de Champagne et 10 l. pour une paire de bottes, le tout par luy fourny pour M. le marquis et un de ses gens, suivant la quittance dudit Sautier du 8 dudit mois d'octobre 1717)... Pour façon de deux pâtés envoyez d'Amiens par le sieur de Villiers à M. le marquis qui les avoit demandez, cent-dix sols,... du 26 décembre 1717... Au sieur Vatel, maître de la Clé d'or à Amiens, 3 livres 11 sols, pour le port qu'il a payé de 18 lapins envoyés à M. le marquis par ledit sieur de Villiers... A M. le marquis, soixante livres, pour acheter des nœuds d'épaule à ses gens, suivant sa quittance du 6 juin (1618)... A feu M. le comte et audit Dulaurent, la somme de quatorze cens cinquante-neuf livres, dix-huit sols, six deniers, faisant partie de celle de 1,704 l. 18 s. 3 d. à quoy monte partie de la dépense desdits seigneurs mineurs de Paris à Arras, suivant le mémoire dudit Dulaurent arrêté le 25 juin 1718... A Jean-François Galon, dit Lefèvre, premier laquais de M. le marquis, deux cens quatre-vingt-onze livres dix-neuf sols, six deniers, pour dépense faite par M. le marquis depuis son retour d'Arras et de Mailly, ledit Dulaurent, son valet de chambre, estant resté par son ordre à Mailly auprès de M. le comte, son frère, pour avoir soin de luy, pendant sa maladie, suivant la quittance dudit Galon du 1^{er} juillet 1718... Audit Dulaurent,... la somme de quatre-vingt livres, pour une épée qui luy appartenoit donnée par M. le marquis au major de son régiment, suivant la quittance dudit Dulaurent dudit jour 1^{er} décembre (1716)... Au sieur Taillefer, chef de cuisine de la maison de S. E. Mgr l'archevêque-duc de Reims, cent-cinquante livres, pour moytié du prix de l'apprentissage de Jean-François Galon, dit

Lefèvre, du métier de cuisinier (février 1719)... Pour la dépense de M. le marquis et de ses gens, en allant à Reims au mois de février 1719, courant la poste à sept et huit chevaux, cent soixante-seize livres, dix sols... A mondit sieur le marquis, la somme de quinze cens livres, pour employer à la dépense de son voiage à Berghes, où estoit son régiment, suivant sa reconnoissance du 9 dudit mois d'avril (1719)... A Antoine Coustault, cocher de place,... la somme de cent trente livres, pour leurs dommages et intérêts, à cause des voies de fait commises en la personne dudit Coustault par le sieur Desmazures, Picard et autres dénommez dans l'acte du 27 juillet 1719. » — Fol. 117. « Sixième chapitre de dépense, à cause des gages par moy payés aux domestiques desdits seigneurs mineurs. » — Fol. 121. « Septième chapitre de dépense, à cause de ce que j'ay payé aux médecins, chirurgien et apoticaire, au sujet de la maladie desdits seigneurs mineurs... Au sieur Habert, marchand apoticaire,... deux cens trois livres cinq sols, pour autres médicamens par luy fournis pour M. le marquis, pendant sa maladie de la petite vérole, suivant son mémoire et quittance des 10 janvier et 6 février 1717... A M. Helvetius, cent cinquante livres, pour son honoraire des visites qu'il a faites à M. le marquis, suivant sa quittance du 2 juin de ladite année 1717... A M. Poncelet, chirurgien, cent livres, pour avoir traité M. le marquis, pendant la même maladie. » — Fol. 123. « A ladite damoiselle Morand, quatre cens quatre-vingt-dix livres, pour sept aunes et demie de velours de Gènes bleu céleste et deux aunes un tiers d'étoffe à fond d'or, suivant le mémoire et quittance signée Vuillard, du 6 décembre 1618... A elle, la somme de quarante-six livres cinq sols, pour chagrin et serge de soie pour doubler l'habit de velours et la veste de drap d'or... Au sieur Boulet, marchand, rue des Bourdonnois, cinq cens livres, pour vingt-cinq aunes de velours de Gènes jaune, de quoy est garny le carosse de M. le marquis, à raison de vingt livres l'aune, suivant son mémoire et quittance du 8 mai 1719. » — Fol. 124. « Neuvième chapitre de dépense, à cause des galous d'or et d'argent, boutons d'or et d'argent fournis pour lesdits seigneurs mineurs, et que j'ay paiés... Au sieur Malice, marchand, qui demeroit sur le Petit Pont... deux mil deux cens dix livres, à-compte des fournitures par luy faites pour lesdits seigneurs mineurs, sans ma participation et contre mes prières et deffenses verbales de ne leur rien donner que sur mes billets, suivant ses quittances du 14 septembre 1716, 10 mars, 27 juillet 1717, 9 février, 18 juin et 31 aoust 1718... A luy la somme de mil livres à compte de 1,380 l.

de marchandises par luy fournies pour l'habit de noces de M. le marquis, suivant son mémoire et quittance du 1^{er} mars 1720. » — Fol. 136. « Seizième chapitre de la dépense, à cause de ce que j'ay payé pour souliers, bottes et bottines aux cordonniers desdits seigneurs mineurs... A Vendôme, cordonnier des mousquetaires, vingt livres, suivant sa quittance du 1^{er} septembre de ladite année 1717. » — Fol. 138. « Dix-septième chapitre de dépense concernant feu M. le comte en particulier... A luy, cinq cens livres, d'une part, et 50 l. d'autre, pour aider à payer un cheval et aller à Dole, en Franche-Comté, joindre le régiment d'Orléans, dans lequel mondit sieur le comte avoit pris une lieutenance,... suivant sa reconnaissance du 16 dudit mois d'avril (1716)... M. le comte ayant esté obligé de séjourner quelques mois en Franche-Comté, où estoit le régiment d'Orléans et, à son retour, aimant mieux voyager et voir ses amis en province que de rester à Paris, je ne luy ay plus rien donné pour ses menus plaisirs, luy ayant fait entendre qu'il falloit qu'il se réglât de luy-même, c'est pourquoy je luy ay envoyé et fourny l'argent cy après, sur lequel il a pris sa dépense et partie de son entretien avec ses menus plaisirs... Au sieur Gosset, médecin à Amiens, cinquante-deux livres pour les voyages qu'il a faits à Mailly, à l'occasion de la maladie dont mondit sieur le comte est décidé, suivant sa quittance du 21 mars 1719... A la vefve Lenormant, treize livres deux sols, pour des cierges qui ont brûlé pendant les deux services solennelz célébrés l'un dans l'église paroissiale de Mailly, et l'autre dans celle des Cordeliers du même lieu, suivant sa quittance du 4 novembre 1718... A Pierre Bernard et autres, trente livres, pour avoir sonné pendant quarante jours pendant les services et enterrement de son corps... Au R. P. Rochefort, gardien des Cordeliers de Mailly, deux cens livres, à compte des honoraires dus pour les services, enterremens et annuels de deffunts M^{me} la comtesse et M. le comte de Mailly. » — Fol. 149. « Vingt-deuxième chapitre de dépense, à cause de ce que j'ay payé aux charon, peintres et aux maréchaux. » Lefèvre Girardin, peintres. — Fol. 151. « Vingt-troisième chapitre de dépense, à cause des chevaux achetez pour M. le marquis et que j'ay paieez. » — Fol. 161. Travaux au château de Mailly. — Fol. 165. « Vingt-neuvième chapitre de dépense, à cause de la démolition et reconstruction du pavillon appelé le Montmidy, situé à l'encoignure de la basse-cour du château de Mailly », en 1717. Porquet, maître maçon. — Fol. 175. « Trente-quatrième chapitre de dépense, à cause des réparations du château de Fontaine, moulin et

bâtimens en dépendans. » — Fol. 195. « Quarante-troisième chapitre de dépense, à cause de l'acquisition et paiement du prix du régiment de Mailly-cy-devant Montesquiou et auparavant d'Isanghien et de la prise de possession dudit régiment par M. le marquis à Arras où il estoit lors en garnison... Après ce traité, et la commission de colonel délivrée à M. le marquis, il partit de Paris, sur la fin du mois de novembre de la même année, il vint à Mailly, où j'estois, et s'en allat à Arras au commencement de décembre, se faire recevoir et prendre possession de son régiment, ce qui a donné lieu à la dépense suivante... Payé et fourny à M. de Rousse, lieutenant audit régiment et garçon major cinq cens deux livres dix sols, pour distribuer aux sergens, tambours et soldats du même régiment, suivant l'ordre et le mémoire que j'en avois réglé et arrêté avec M. de Neuville, aide-major, sur le pied de ce qui s'estoit passé en pareille occasion, lorsque feu M. le marquis de Montesquiou prit possession du même régiment, de laquelle somme j'ay retiré quittance dudit sieur de Rousse... A Le Roux, traiteur à Arras, trois cens soixante-douze livres, pour la dépense que M. le marquis y a faite, en donnant à manger à tous les officiers de son régiment, le jour de sa réception, et à la plus part d'entr'eux, pendant le séjour qu'il a fait à Arras, ayant esté par eux régalé magnifiquement le jour de son arrivée en ladite ville... A la dame de Raisse, maîtresse de l'hôtel du Petit-Saint-Paul en ladite ville d'Arras, où a logé M. le marquis, ses gens, chevaux et équipage... J'ay païé en ladite ville d'Arras quatre-vingt livres pour deux pièces de toile des Indes achetées par M. le marquis en présence des major et aide-major de son régiment, pour en faire par luy des présens à son retour à Paris », — etc.

MAISANT.

E. 477. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 9, papier.

1783-1790. — Vente par Antoine Gontier, menuisier à Renancourt, à Jacques-Joseph Garbonnier, maître boulanger, d'une maison sise à Amiens, rue Saint-Leu, près le pont Nollent (Dolent ?). Amiens, 6 avril 1783, — etc.

DU MAISNIEL.

E. 478. (Atlas.) — In-fol. max., 6 feuilles, papier.

1764. — Plan de plusieurs pièces de terres sises aux terroirs du Quesnel, Folies, Warvillers, Vrely, Méharicourt, Rozières, Framerville et Rainnecourt, lant

en mouvance d'Antoine-Marie du Maisniel, chevalier, seigneur de Beaufort et autres lieux, qu'à lui appartenant, par Antoine Bary, arpenteur royal au bailliage d'Amiens. 4 mai.

MANNESSIER.

E. 479. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1553-1788. — Pièces de procédure entre Pierre-Marie Dacheux, ancien laboureur à Selincourt, Michel-Charles-Louis de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, grand bailli héréditaire d'Ardes, etc., et Jean-Baptiste-Marie Mannessier, chevalier, vicomte de Selincourt, relativement à des immeubles possédés par ledit Dacheux et relevant des fiefs et seigneuries de Carette et de Buire appartenant audit seigneur de Poutrincourt.

E. 480. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 39, papier.

1740-1793. — Constitution de 541 l. 13 s. 4 d. de rente au capital de 13.000 l., par Charles-Nicolas Mannessier, écuyer, seigneur de Selincourt, Marie Bourée, son épouse et Antoine-Nicolas Mannessier, écuyer, seigneur de Fer, leur fils puîné, à Jean-François Bourée, écuyer, seigneur de Neuilly, la Court au Bois et autres lieux. Château de Selincourt, 2 août 1740. — Quittances d'une pension servie par M. de Selincourt à sœur de Saint-Blimond, ursuline à Amiens. 1763-1790. — Quittances d'une rente de 600 l. servie par M. de Selincourt au sieur Tillette de Bonnainvilliers. 1768-1779. — Constitution de 200 l. de rente au capital de 5.000 l. par Charles-François-Antoine-Marie de Leblond, chevalier, seigneur du Plouy, Acheux, Achery et autres lieux, chevalier de S.-Louis, maréchal de camp ès armées du Roi, à Marie-Madeleine Godart, veuve de Jean-Baptiste-Henry de Raincheval, chevalier, seigneur de Vitz, Ponchel et autres lieux, ancien grand bailli de la ville de Hesdin. Abbeville, 29 novembre 1768. — Quittances de la pension servie par M. de Selincourt à sœurs Dourlens et Pèlerine, de l'abbaye du Paralet d'Amiens. 1779-1793. — Obligation de 20.000 l. par procureur, par Jean-Baptiste-Marie Mannessier, chevalier, vicomte de Selincourt, et Catherine-Josèphe Tillette, son épouse, à Antoine-Pierre-Louis de Cassan, écuyer, chevalier de St-Louis, capitaine commandant au régiment de Vexin. Paris, 4 juin 1789, — etc.

E. 481. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1755. — Bail par procureur par Charles-François Mannessier et Antoine-Nicolas de Fer, seigneurs de

Selincourt, fils et héritiers du seigneur de Selincourt, à Charles-Antoine Duquesne, laboureur à Montauban, du bois de la Preuse.

E. 482. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 250, papier.

1775-1793. — Constitution de 400 l. de rente au capital de 8.000 l. par Jean-Baptiste-Marie Mannessier, chevalier, vicomte de Selincourt, et Catherine-Josèphe Tillette, son épouse, à Robert-Firmin Manier, bourgeois, maître tondeur-apprêteur à Abbeville. Abbeville, 11 juin 1780. — Constitution par les mêmes à Marie-Françoise Guyot, veuve de Charles Quignon, officier de la connétablie, demeurant à Amiens, de 200 l. de rente au capital de 4.000 l. — Quittances de rentes payées par ledit vicomte de Selincourt : 100 l. à Marie-Jeanne Berte 1783-1791 ; — 110 l. à M. de Boubers d'Offémont, 1777-1793 ; — 120 l. au sieur Boullon, 1781-1792 ; — 50 l. à Marie-Anne Buteux, 1783-1792 ; — 250 l. au sieur Caboche du Puget, 1784-1790 ; — 75 l. au sieur Dacquet, curé de Ligescourt, 1782-1791 ; — 150 l. au sieur Dancel de Rouvroy, 1782-1792 ; — 100 l. au sieur Dargnies de Fresne, 1789-1792 ; — 150 l. à la veuve Déjardins, 1785-1787 ; — 150 l. à François Domont, 1788-1791 ; — 150 l. au sieur Dufour, 1782-1789 ; — 150 l. au sieur Dufour, tanneur, 1785-1791 ; — 100 l. au sieur Duval de Hautmont, 1785-1790 ; — 150 l. à M^{me} de Fléchin, 1780-1791 ; — 100 l. à M^{me} Fouques de Balingan, 1790-1791 ; — 720 l. au sieur Fouques de Varlopuy, 1789-1791 ; — 30 l. à Catherine Glachant, 1781-1792 ; — 500 l. au sieur Hermant de Norville, 1789-1791 ; — 100 l. au sieur Lebel, 1776-1792 ; — 50 l. à Marie-Anne Le Roy. 1775-1793 ; — 50 l. au sieur Le Sergeant-Dumontant, 1785-1792 ; — 600 l. au sieur Lévasseur de Joubert, 1788-1792 ; — 130 l. à Claude Lion, 1781-1792 ; — 400 l. à Robert-Firmin Manier, 1781-1793 ; — 300 l. au sieur Mauvoisin, 1789-1791 ; — 150 l. à M^{me} Poulitier, veuve Potier, 1781-1791 ; — 150 l. à M^{me} Siffait, veuve Ternois, 1783-1792 ; — 120 l. au sieur Verdhurt, 1779-1790, — etc.

E. 483. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784-1790. — Homologation provisoire d'un contrat d'attermoiement y transcrit, daté d'Amiens, 22 novembre 1786, entre les héritiers de François Godart et ses créanciers. Amiens, 24 novembre 1786. — Pièces de procédure concernant ladite affaire.

E. 484. (Liasse.) — 2 pièces, papier (1 plan).

XVIII^e s. — Plan de terres avoisinant le bois de Buïres, terroir de Selincourt. — Note succincte sur les bois les Bos et du Crocquet.

MARIE DE TOULLE.

E. 485. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — Relief par Pierre-Augustin Lesueur, avocat en Parlement, au nom et comme bailli des terres et seigneuries de Philippe-Charles, comte d'Hunolstein et de Marie-Thérèse de Gaude, son épouse, dame de Bouteville, la Bucaille, la Pierre, Valdaray, Houdencourt, Franqueville, vicomté de Domart, fief de Gencourt et autres fiefs, à Charles Fleur, notaire royal, bailli de la terre et seigneurie du Plouy lès Domart, du fief de Gencourt relevant de ladite seigneurie du Plouy. Le Plouy, 22 décembre.

MASSE.

E. 486. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1755. — Plan partiel du terroir de Combles. 18 juin 1755. — « Plan d'une partie du village de Comble pour distinguer la France d'avec l'Artois. » XVIII^e s. — Plan partiel de Combles. XVIII^e s.

MEURET.

E. 487. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1618-1724. — Arbre généalogique de la famille Meuret.

MILLE.

E. 488. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1704. — Testament d'Antoine Mille, prêtre, sous-prieur de la paroisse Saint-Denis de Poix. 6 mai 1701 et 18 janvier 1704, Expédition du 13 mars 1731.

DE MILLEVILLE.

E. 489. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 12, papier.

1638-1743. — Relief par Geoffroy Picquet, écuyer, sieur d'Avelèges, fils et donateur de défunt Gédéon Picquet, écuyer, sieur dudit Avelèges, par-devant François Lamoury, lieutenant de la terre et châtellenie d'Airaines pour Henry d'Orléans, duc de Longueville, de ladite terre et seigneurie d'Avelèges. 24 novembre 1638. — Relief de ladite

terre et seigneurie d'Avelèges, par Antoine Picquet, écuyer, seigneur d'Avelèges, ingénieur du Roi employé à la conduite des fortifications du Quesnoy en Hainaut, comme donataire de feu Geoffroy Picquet, son père, par-devant Pierre Leviel, plus ancien praticien et procureur au bourg d'Airaines, exerçant la justice de la châtellenie dudit lieu. Airaines, 23 août 1684. — Id., par François Picquet, écuyer, sieur de Famechon, neveu et donataire de Jean Picquet, frère et héritier de feu Antoine Picquet, son oncle, seigneur d'Avelèges, par-devant Charles Lefebvre, bailli de la châtellenie d'Airaines. Airaines, 21 octobre 1699. — Récépissé du dénombrement de la terre et seigneurie d'Avelèges par François Picquet, chevalier, seigneur dudit lieu et autres. 5 janvier 1714. — Aveu rendu par Maximilien-Gabriel Picquet, chevalier, seigneur d'Avelèges et autres lieux, par-devant Jean-Baptiste Cousin, bailli de la châtellenie d'Airaines pour Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse. 25 mai 1747. — Extrait d'une délibération capitulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, arrêtant, vu la modicité du revenu de leur mesure, censive et champart d'Avelèges, de les donner à cens à Geoffroy Picquet, écuyer, seigneur dudit Avelèges en partie, à charge d'en acquitter les redevances. 12 octobre 1678. — Bail à cens desdites mesure, censive et champart, par les députés du chapitre d'Amiens audit Geoffroy Picquet. Amiens, 25 octobre 1678. — Échange entre François Picquet, chevalier, seigneur d'Avelèges et autres lieux, et Claude Mourtier, de quatre journaux de terre au terroir de Belloy, tenu du fief de Famechon, contre quatre journaux sis à Warlus. Château d'Avelèges, 13 juillet 1734. — Aveu par Maximilien-Gabriel Picquet, chevalier, seigneur d'Avelèges et autres lieux, par-devant Jean Dupuy, lieutenant de la seigneurie de Montagne, du fief de Blangy et d'Acheu sis à Warlus, appartenant aux Célestins d'Amiens. 28 juin 1743, — etc.

DE MONCHY.

E. 490. (Registre.) — In-fol., 187 pages, papier¹

XVIII^e s. — Terrier de Sailly-le-Sec en ponthieu.

DE MONDION.

E. 491. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1610. — Vente par Suzanne de Monchy, dame douai-

¹ Ce registre paraît incomplet.

rière de Breaute, à Charles de Mondion, écuyer, sieur de Chastillon, du fief, terre et seigneurie de Bourbel. Château de Neuville, 7 octobre.

DE MONS.

E. 492. (Registre.) — In-fol. , 129 feuillets, papier.

1757. — « Terrier d'Havernant, fait sur le plan qui en a été levé en 1757 par le sieur Lemoine, arpenteur à Ailly sur Noye », etc.

MONTMIGNON.

E. 493. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 7, papier.

1516-1536. — Consentement donné par les sœurs et héritières de feu sire Jean Legrand, prêtre, demeurant à Onival, aux dispositions testamentaires faites par celui-ci. Onival, 15 janvier 1516/7. — Donation par Jean Legrand, écuyer, archer de la garde ducorps du Roi, à Antoine Legrand. Eu, 22 juillet 1523. — Testament de Jeanne Legrand. 30 mars 1536. Traces de sceau. — Transaction entre Gilles de Boullongne, lieutenant au bailliage d'Onival, et Antoine de Boullongne, son fils aîné, au sujet de l'usufruit prétendu par ledit Gilles sur partie des immeubles par lui donnés audit Antoine. 28 octobre 1542. Traces de sceau. — Relief par Antoine Legrand, pour Jean Legrand, enfant mineur de Jean Legrand dit Capitaine l'oreille, d'immeubles échus audit mineur par succession de son père. 3 décembre 1547. Traces de sceau. — Testament d'Antoine Legrand. 6 octobre 1566. — Pièces de procédure concernant une somme de 842 l. prétendue par Michel de Montmignon, bourgeois, maieur ancien de Saint-Valery, sur Jean de Montmignon, bourgeois, maieur ancien d'Ault, et consorts. 1646-1650. — Testament de Robert Deleporte, de Saint-Valery. 11 septembre 1658, — etc.

E. 494. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1561-1644. — Contrat de mariage entre Jean Legrand et Jeanne de Boulogne. 25 mars 1561, « avant Pasques, datte renouvelée en la prévosté de Vimeu. » — Contrat de mariage entre Jean Legrand et Marie Machart, fille de Nicolas Machart, maieur de St-Valery. 13 novembre 1583. — Contrat de mariage entre Jean Deladehors et Marguerite Million. St-Valery, 25 juillet 1644.

E. 495. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 3, papier.

1587-1697. — Sentence du bailliage de St-Valery entre Jean Legrand et Adrien du Pont.

29 mars 1587. — Sentence du présidial d'Amiens entre Michel Montmignon et Gabriel Delattre. 27 février 1613. — « Extrait du registre ordinaire de la prévôté de Vimeu », entre Michel Montmignon et Gabriel Lavernier. 17 août 1621. — Sentence de la prévôté de Vimeu entre Antoine de Laroque et Nicolas Duneufgermain. 9 avril 1622. — Sentence de la prévôté de Vimeu entre Jacques et François de Montmignon d'une part, et Jean de Montmignon de l'autre. 10 septembre 1641. — Pièces de procédure entre Michel, Jacques et François, fils et héritiers de feu Jacques de Montmignon, d'une part, et Françoise et Marie du Pont et Michelle Bouzart, de l'autre. 1641-1652. — Sentence du bailliage de St-Valery entre Michel de Montmignon et Paul de Cautelle. 23 octobre 1660. — Requête au bailliage de St-Valery par François Million contre Antoine de la Roque. 5 mars 1697, — etc.

E. 496. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 5, papier.

1595-1664. — Constitution de 6 l. de rente au capital de 100 l. par Robert Deleporte à Philippe Prévost. St-Valery, 19 novembre 1616. — Transaction entre Jacques et Nicolas Moisnel, au sujet de terres sises à Boubers et à Campagne. 16 mai 1619. — Vente par Nicolas Moisnel à Michel Montmignon, de 33 l. de rente, tant sur Jacques Moisnel que sur les héritiers de Jean Boullain, de Boubers. 21 août 1623. — Commission du bailliage d'Amiens pour faire payer par Nicolas de Monchy à Jacqueline Lebœuf, veuve en secondes noces d'Antoine de Laroque, une somme de 58 l. 10 s. Amiens, 11 janvier 1648. — Constitution de 166 l. 13 s. de rente, au capital de 3.000 l. par Robert Leprévost, écuyer, sieur de Ribeaupville, Michel de Montmignon, ancien maieur de St-Valery, et Jacques de Montmignon, bourgeois d'Amiens, à Adrien Creton, ancien conseiller au bailliage d'Amiens. Amiens, 15 janvier 1657. — Requête au bailliage de St-Valery par Pierre Deleporte, au sujet d'une rente sur deux maisons sises au faubourg de Rouvrel, l'une à l'image de St-Nicolas, l'autre à l'image de St-Christophe. 30 mai 1664, — etc.

E. 497. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1619-1648. — Liquidation des successions d'Antoine de la Roque, ancien maieur de Saint-Valery, mort

en 1646, et de Jacqueline Le Bœuf, décédée en 1648. — Reçu de 22 l. 14 s. par Pierre Quennehen, maître maçon à Arrest, d'Antoine de la Roque demeurant à S.-Valery, pour une cheminée faite à une maison sise « en la rue Tanpert. » 12 août 1619. — Quittance par Jean Vérité audit Antoine de la Roque de 24 s., pour une verrière. 27 septembre 1619 (dans la signature dudit Vérité est dessinée une tête d'enfant). — « Mémoire de ce qui est deub pour les funérailles de feu M. de la Roque. » v. 1646. — « Partie de M. le mayeur de la Roque. Le 2^e novembre 1646, saigné M. La Roque ; le 4^e novembre baillé une once de chirop de limons avec aigres de vitriolle ; le 2^e novembre baillé médecine à M. La Rocque composé de manne, casse et tamarins ; ... le 16^e, baillé un christelle avecq linitif et miel mercurial ; le mesme jour, baillé une portion purgatif à M. La Rocque, comme devant, pour prendre au soir ; le mesme jour, baillé une once de chirop de réguellisse ; le mesme jour, baillé un pot de thisanne à M. La Rocque, avecq raisin et datte ; ... Je croy avoir soigné M. le mayeur de la Rocque quatre fois. » 25 juillet 1647. — « Mémoire de ce que nous avons avansé pour mon père. » 24 septembre 1647. — « Mémoire de ce quy a esté livré par Philippe de Cautelle, aux funérailles de deffuncte damoiselle Jacqueline Le Bœuf. » S.-Valery, 16 juin 1648. — « Estat des fraix trieux et desboursé par Michel Montmignon, pour les obsèques et funérail de deffuncte damoiselle Jacqueline Le Bœuf, nostre mère, arrivé le 15 mars 1648 », — etc.

E. 498. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1624-1625. — Lettre de M. de Roussel à M. de Montmignon, ancien maieur de St-Valery, son oncle, lui demandant une somme de 100 l., pour payer le bidet et les habits nécessaires à son neveu de Cantepie, que M. de Thoix vient de prendre pour page. 9 novembre 1624, — etc.

E. 499. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1637-1648. — Récépissé par Jacques Ladversin et Jacques Moreau, laboureurs l'un à Morlay, l'autre au Hamel, à Antoine de la Rocque, ancien maieur de St-Valery, de 400 l. t., pour Philippe Millon, fils mineur de feu Mathieu Millon. 14 novembre 1637. — « Estat au vray des piesses d'or et de la valleur d'icelle, suivant l'édit, que Adrien Millon met et baille en garde à Anthoine de la Rocque, en la présence du notaire et des tesmoins. » 13 novembre 1637. — Récépissé par Paul Deladehors et Marguerite Millon, sa fiancée,

de lui autorisée, à Antoine de la Roque, d'une somme de 600 l. Février 1645. — « Déclaration des biens que je vœux donner à mon filé, Jan Deladehors », — etc.

E. 500. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1605-1619. — Béthencourt sur Mer. — Bail à muisons par Michel Montmignon, bourgeois, marchand et ancien maieur de Saint-Valery, d'une maison sise à Béthencourt sur Mer. 7 janvier 1605. — « Extraict du mesurages des terres fait le 22 octobre 1619. »

E. 501. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1513/4. — Brutelettes. — Bail à cens par le sieur du Bos, bourgeois de St-Valery, seigneur de Brutelettes, d'une petite mesure et jardin sis audit Brutelettes. St-Valery, 20 janvier.

E. 502. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1659. — Catigny. — Aveu par François de la Garde ; écuyer, sieur de Cumont, Genviller, St-Éloy, Fontaine sur Maye, etc., conseiller magistrat en la sénéchaussée et présidial de Ponthieu, ancien maieur d'Abbeville, oncle et héritier de défunte Marie de la Garde, à Catherine de la Rocque, veuve de François Le Prévost, d'une pièce de terre à Catigny. 20 février, — etc.

E. 503. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1583-1607. — Friaucourt. — Vente par procureur par Adam Machart, marchand à St-Valery, à Jean Le Grand, le jeune, de 14 journaux 1/2 de terre à Friaucourt. Oisement, 15 décembre 1583, — etc.

E. 504. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1665. — Friville. — Vente par Nicolas Vironchault à Michel Montmignon, ancien maieur de St-Valery, d'un journal de terre à Friville. St-Valery, 25 juin, — etc.

E. 505. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1564. — Marest. — Vente par Nicolas Vironchault à Raulet Montmignon demeurant au bourg d'Ault. 14 septembre, — etc.

E. 506. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 3, papier.

1599. — Meneslies. — Vente par Colette Damerval à Jean Legrand, lieutenant d'Onival, de ses droits sur deux mesures non amasées sises à Meneslies, fins et mettes de Ponthieu. 11 juin 1599. — Aveu par Michel Montmignon, marchand et ancien maître de St-Valery, à Nicolas de Torchy, seigneur de La Motte-Croix-au-Bailly, etc., d'un journal de terres à Meneslies. XV^e s., — etc.

E. 507. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1578. — Mers. — Donation par Robert Gorré à Jacqueline Gorré, veuve de Jacques Le Bœuf, laboureur au bailliage de Mers, de 6 journaux, 1 quartier de terre sis à Mers. 25 juillet.

E. 508. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1627-1639. — Morlay. — Bail par Antoine de la Rocque, maître de St-Valery, d'une maison et autres immeubles sis à Morlay. St-Valery, 1^{er} septembre 1627. — Bail par ledit Antoine de la Rocque, d'une maison et autres immeubles à Morlay. St-Valery, 29 juillet 1639.

E. 509. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 4, papier.

1615-1665. — Nibas. — Partage entre Jean et Antoine de la Rocque, fils et héritiers de Jeanne Libaude. Oisemont, 30 mars 1615. — « Mémoire des terres appartenant à Jeanne Libaude, séant au terroir de Nibat, que tient et oqupe Franchois Roque. » 30 mars 1615. — Sentence du présidial d'Amiens ordonnant le mesurage de pièces de terre sises sur les terroirs de Nibas et Wailly. Amiens, 8 novembre 1657, — etc.

E. 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1623. — Offoël. — Aveu par Antoine de la Rocque à Thibault de Polhoy, écuyer, sieur d'Offoël, de cinq quartiers de terre sis audit Offoël. St-Valery, 7 septembre, — etc.

E. 511. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 5, papier.

1501/2-1608. — Onival. — Bail à cens par Jean de Woraus, écuyer, seigneur de Gébienfay, etc., à Jean Legrand, prêtre, d'une mesure et autres immeubles sis à Onival. Abbeville, 18 janvier 1501/2. — Relief par Antoine Legrand, fils illégitime et légataire de feu Jean Legrand, prêtre, demeurant à Onival, d'immeubles sis audit Onival. 7 janvier 1516/7. — Vente par Toussaint Dy à Antoine Legrand d'une mesure tenue de la seigneurie d'Onival. 22 janvier 1548/9. — Vente

par Jean Lemerchier, marinier à Ault, à Antoine Legrand, pour Jean Legrand, son cousin, de cinq quartiers de terre à Onival. 14 février 1548/9. —

Donation par Antoine Legrand à Jean Legrand d'immeubles sis à Onival. Ault, 18 mars 1552/3. — Vente par Laurent Œulliot, maître de navire à Onival, à Jean Legrand, de terres sises à Onival. 1^{er} septembre 1567. — Bail à cens par Claude de Vendôme, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Ligny, etc., à Jean Legrand, de deux journaux de terre à Onival. 20 mai 1567. — Vente par Charles Mide, maître de navire à Ault, à Jean Legrand, d'un journal de terre à Onival. 20 mai 1576. — Vente par Laurent Yvart, marinier à Ault, à Jean Legrand, d'un journal de terre à Onival. 16 juin 1583. — Bail à cens par Jean sire de Rambures, chevalier de l'ordre du Roi, etc., à Jean Legrand, de deux journaux de terre à Onival. 5 février 1588. — Vente par Jean Lemoine à Jean Legrand, d'une pièce de terre nommée la Longueroye, à Onival. 5 janvier 1608, — etc.

E. 512. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1520-1549. — Ribehem. — Vente par Gillet Osenne à Olivier Ducastel d'un journal de terre à Ribehem. 13 septembre 1520. — Vente par Olivier Ducastel à Raulquin Libaugue d'un journal de terre à Ribehem. 12 avril 1549.

E. 513. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1654. — Rogean. — Mandement pour ajourner en la cour des Aides Gilles de Hauttefeuille et consorts, de Rogean. Paris, 31 janvier.

E. 514. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 1, papier.

1600-1637. — St-Valery. — Saisine à Nicolas Duneufgermain, d'une mesure sise à St-Valery à l'enseigne du Soleil. 9 juin 1600. — Sentence du bailliage de St-Valery pour ladite maison. S. Valery, 10 mars 1637. — Saisine à Martin Dupuis d'une maison sise à S. Va-

lery, hors la porte de Hault à lui vendue par André Hanoinne. 29 mars 1602, — etc.

E. 515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1623. — Sallenelle. — Saisine à Michel de Montmignon, bourgeois et ancien maieur de St-Valery, de deux journaux de terre à Sallenelle. 11 août 1623.

E. 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1599. — Vergies. — Vente par Firmin et Raoul Facquer à Nicolas Lenglès, de terres sises à Vergies. 25 juillet.

E. 517. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1624. — Wathiéhurt. — Sentence du bailliage d'Amiens concernant une chaussée conduisant à Cayeux faite par plusieurs habitants de St-Valery et ceux de Wathiéhurt, à leurs dépens. Amiens, 24 avril.

E. 518. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1574-1589. — Woignarue. — Vente par Jean Vincent à Raullet Montmignon, marchand au bourg d'Ault, de trois journaux de terre à Woignarue. Abbaye de St-Valery, 28 juillet 1574. — Saisine à Michel Montmignon d'un journal 1/2 de terre à Woignarue, à lui donné par Marie Poitevin, veuve de Raoul Montmignon, sa mère. 11 juillet 1583.

E. 519. (Liasse) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1588. — Yzengremer. — Vente par Louis Rozée, bourgeois et marchand à St-Valery, à Jean Legrand, aussi bourgeois et marchand audit St-Valery, de deux journaux de terre à Yzengremer. St-Valery, 21 janvier, — etc.

DE MONTMORENCY.

E. 520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 6, papier.

1505-1783. — Vente par Jean Thumare à Pierre Bonnet et à François, son fils, de trois journaux de terre à Guessart, seigneurie de Bours et Guessart, ladite vente faite « pour eschever les procès et questions qui se eussent peu mouvoir entre eulx recongnoisans, ... pour raison et à cause des bastures et navrures à plaies et sancq que l'on disoit ledict Martin Thumare avoir faictes et commises sur et en la personne dudit Franchois Bonnet, néantmoins que icellui Martin s'en dye et tienne purement innocent et non coupnable. » Guessart, 24 septembre 1505. — Relief par Claude

Tabary de sept quartiers de terres à St-Sulpice, tenus en censive de Louis, duc de St-Simon pour sa seigneurie d'Escornay. 3 juin 1716. — Relief par procureur par l'abbé de Ham de 20 setiers de terre au terroir d'Hérouel, Sancourt et St-Sulpice tenus du duc de St-Simon pour sa seigneurie d'Escornay. 12 juillet 1723. — Relief par procureur par la fabrique de St-Pierre de Ham, de terres sises aux terroirs de St-Sulpice (fief Pierre de Viry), de Muille et d'Eppeville relevant dudit fief d'Escornay. 5 août 1771. — Relief par procureur par les pauvres de la paroisse d'Hombleux de terres sises à Hombleux et Canisy relevant de Louis-Adélaïde-Anne-Joseph de Montmorency, pour sa seigneurie de Pithon unie au duché-pairie de St-Simon. Château de St-Simon, 13 octobre 1783. — Relief par procureur par les Ursulines de Péronne, de terres sises à Montigny, paroisse d'Hervilly, relevant de la seigneurie de Thorigny. 13 mars 1767.

E. 521. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1605-1769. — Bail par Anne de la Fontaine, chevalier, sieur de Lesches, Licourt, Lalandres, Bussy la Harbonnières, sieur châtelain de Vaux, Orgereux, Thougny, Pontinel, Gaulchy, Ugny l'Équipée et autres lieux, et Louis de St-Simon, sieur du Plessis-Rasse et autres lieux, mari et bail de Denise de la Fontaine, à Charles Lefeu, licencié ès lois, sieur de Doulchy et de Lanchy, de toutes les terres et seigneurie appartenant auxdits Anne et Denise de la Fontaine à Ugny l'Équipée, Pontinel, Thougny, Gaulchy, Douilly, Ricqueval, St-Simon, Travecy, Remigny, Achery, Magnot, Montizel, Hérouel, Sany, etc. St-Quentin, 19 décembre 1605. — Id., par Anne de la Fontaine, au même. St-Quentin, 6 décembre 1614. — Bail par le même à Christophe de Chaulne, de terres à Ugny l'Équipée. St-Quentin, 15 mars 1622. — Bail par le même à François Pesque et Pierre de Lanchy de la maison seigneuriale et de terres à Ugny l'Équipée. St-Quentin, 15 mars 1622. — Id. Château-Thierry, 2 novembre 1631. — Bail par procureur, par le même, à François Le Grand, de terres à Ugny l'Équipée. St-Quentin, 8 janvier 1632. — Bail par Claude, duc de St-Simon, à Jacques Molart, marchand, bourgeois de St-Quentin, de tous les revenus des terres et seigneuries Thorigny, Pontruet,

Ugny l'Équipée, Gaulchy, Vieffville, etc. St-Quentin, 23 août 1664. — Bail de terres à Ugny l'Équipée. 19 mai 1686. — Adjudication de terres sises à Ugny l'Équipée. 21 septembre 1717. — Id. 26 octobre 1717. — Id. 5 mars 1718. — Bail par procureur par Louis, duc de St-Simon à Antoine Neuville, de terres à Ugny l'Équipée. St-Quentin, 25 novembre 1745. — Id., à François Dermigny. St-Quentin, 25 novembre 1745. — Id., à Martin Topin. St-Quentin, 28 novembre 1747. — Id., à Jean et Pierre Dollé. St-Simon, 28 novembre 1747. — Bail à Jean Topin de terres à Ugny l'Équipée. St-Simon, 21 mai 1755. — Id., à François Dermigny. St-Simon, 21 mai 1755. — Id., à Jean et Pierre Dollé. St-Simon, 22 mai 1755. — Bail par procureur par Claude de St-Simon, évêque de Metz, à Claude Lorain, de terres à Ugny l'Équipée. Falvy, 12 avril 1658. — Bail par procureur par les héritiers dudit Claude de St-Simon à Marie-Marguerite Routard, veuve de Pierre Frison, de terres à Ugny l'Équipée. St-Quentin, 18 juin 1766. — Bail emphytéotique par le tuteur onéraire de Louis-Adélaïde-Anne-Joseph de Montmorency à Pierre Dhermigny, d'une place à bâtir un moulin à vent à Ugny l'Équipée. Château de St-Simon, 27 septembre 1769. — Bail par le même à Claude Lorain, de terres à Ugny l'Équipée. Château de St-Simon, 29 septembre 1769. — Id., à Pierre Dollé. Château de St-Simon, 29 septembre 1769. — Id., à Jean Topin. St-Simon, 3 octobre 1769.

E. 522. (Liasse.) — 11 pièces, papier (1 plan).

1608-1772. — « S'ensuit la déclaration des terres qui doivent estre en gachères, de présent en savart, scitués sur le terroir de Oigny l'Esquipée, appartenant à Mons. messire Gaspard du Caujon chevalier, seigneur de Chastelles, d'Ogereulx, Tanconnières, Messy, Saussy, Gaulcher, Oisgny l'Esquipée, Pontruet, Thorigny et aultres lieux, gentilhomme servant du Roi, nostre sire », etc., par Pierre Oudin, mesureur juré pour le Roi en la ville, bailliage, etc., de St-Quentin. 10 juin 1608. — « S'ensuit la déclaration des terres du grand marché de Oisgny l'Esquipée, appartenant à Mons messire Gaspard de Caujon », etc., par le même. 10 juin 1608. — Déclaration des terres exploitées par Christophe de Chaulnes, fermier, de ce qu'il tient à bail du duc de St-Simon à Ugny l'Équipée, dressée par Jacques de Boullongne, mesureur et arpenteur royal au bailliage et prévôté de St-Quentin. 16 juin 1645. — Arpentage par Jean Poitevin, arpenteur ci-devant royal juré au bailliage et gouvernement de Péronne, d'une portion du domaine d'Ugny

l'Équipée. 11 et 12 août 1695. — « Déclaration des terres appartenantes à Mgr le duc de St-Simon, pair de France, scizes sur le terroir d'Ugny l'Esquipée, que fait et baille Marie Musart, vefve de feu Anthoine Hourdé, et Nicolas Lorain, laboureurs, demeurans à Lanchy et Douilly, fermiers desdites terres. » 22 novembre 1700. — Id., par Jean Frison, fermier. 22 novembre 1700. — Id., par Pierre François, fermier. 27 novembre 1700. — Id., par Antoine de Lanchy, fermier. 14 janvier 1701. — Arpentage d'Ugny l'Équipée, par Avit Charier, arpenteur-géomètre à St-Quentin. 24 août 1728. — Id., par Charles-François Namuroy, arpenteur royal, priseur et mesureur dans le bailliage de St-Quentin. 4 mars 1763. — « Arpentage et plan du fief Le Maître et Mabile scis à Ugny l'Équipée, mouvant du fief Le Roy », par Jean-Nicolas Sebbe et Pierre-Louis Cauet, arpenteurs royaux, l'un au bailliage de St-Quentin, l'autre au bailliage de Péronne. 27 avril 1772.

E. 523. (Registre.) — Gr. in-fol., 95 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Terrier ou indice de la terre et seigneurie d'Ugny l'Équipée. »

DE MONTONVILLERS.

E. 524. (Liasse.) — 13 plans, papier.

XVIII^e s. — Quatre plans partiels du terroir de Grivillers. — Huit plans de terres sises audit lieu. — Plan du terroir dudit Grivillers.

E. 525. (Atlas.) — Gr. in-fol., 15 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Plan en 15 feuilles du terroir de Grivillers.

MORET DE BOURNONVILLE.

E. 526. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1718-1758. — Reconnaissance par le sieur Duval à M. de Bournonville, de la somme de 3.000 l. en billets d'État. Paris, 15 janvier 1718. — Billet de 2.000 l. par le sieur Dumartray au marquis de Bournonville. Paris, 4 septembre 1721. — Pièces de procédure concernant ledit billet. 1743-1755. — Billet de 675 l. par François Dumas au marquis de Bournonville. Paris, 9 septembre 1722. — Id., de 100 l., par Claude Deméré. Paris, 1^{er} septembre 1731. — Cautionnement de Louis Moret, chevalier, seigneur de Bournonville, ci-devant colonel

du régiment Colonel Général des dragons de France, en faveur de Jacques-Nicolas Regnault, jusqu'à la concurrence de 6.000 l., envers Pierre Saint, bourgeois de Montpellier, fermier général des droits d'équivalent et de mangonnerie de Languedoc. Paris, 3 avril 1756. — « Ferme générale de l'équivalent. Bail de Pierre Saint... Compte que rend le sieur Jacques-Nicolas Regnault, receveur des départemens de Chaylard et St-Pierre-ville, à M. Gabriel Petif, directeur de la ferme générale de l'équivalent à Aubenas, de la recette, dépense et reprise par lui faites pendant la 2^e année du bail de Pierre Saint, commencée le 1^{er} janvier 1756, et finie le dernier décembre suivant. » Aubenas, 4 août 1757. — Id., département de Chaylard, premier semestre 1757. Aubenas, 9 août 1757. — Id., département de St-Pierre-ville. Aubenas, 9 août 1757, — etc.

MORGAN.

E. 527. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1768. — Plan de terres à Maricourt, vers Fargny. 19 août 1768. — Plan en double de terres à Maricourt. XVIII^e s.

DE NASSAU.

E. 528. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 141, papier.

1702-1787. — Sentence du siège royal de Maubeuge, qui déclare nulle la mise en possession de la dame du Puget, princesse douairière de Nassau, de la terre de Villers-sire-Nicolle, et déboute le sieur Guillaume Hyacinthe de Nassau des autres demandes portées par la requête du 6 avril 1700. Maubeuge, 25 février 1702. — Sentence dudit siège qui colloque la douairière de Nassau pour trois années échues de sa pension de 1.400 écus, à la déduction 1^o de 8.202 l. 18 s. 6 d. par elle reçues du sieur Meurisse, 2^o de 6.237 l., 1 s., 6 d., qu'elle devait recevoir dudit sieur Meurisse, et de laquelle dernière somme celui-ci devait être remboursé sur les deniers déposés ou qui seraient par la suite ès mains du receveur des consignations de Maubeuge. 29 août 1703. — « Extrait de la sentence d'ordre et de préférence rendue par M. Jacques Hennem, prévôt-juge royal de Maubeuge, le 3 juillet 1706, pour les deniers provenant du revenu de la terre et seigneurie de Villers-sire-Nicolle, appartenante à Mgr le prince de Nassau, saisie à la requête de ses créanciers. » Arrêt du conseil d'État privé du Roi rendu sur la requête de Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince d'Orange et de Nassau, etc., colonel du régiment

Royal Allemand, qui casse les arrêts du parlement de Douai des 15 juin 1764 et 13 août 1772, et évoque les demandes et contestations sur lesquelles lesdits arrêts sont intervenus. Paris, 16 août 1774. — Arrêt dudit conseil qui déboute Louis-Léopold prince régnant de Hohenlohe et Waldenburg-Bartenstein, de son opposition au précédent arrêt. Paris, 5 juillet 1776. — Requête au Parlement par Charles-Henri-Nicolas-Othon prince de Nassau, prenant le fait et cause de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, acquéreur de la terre de Villers-sire-Nicole, contre les prétentions du prince de Hohenlohe sur ladite terre, que ce dernier prétend faire affecter et hypothéquer au paiement de la somme de 553.347 florins patards à lui adjugés pour arrérages du douaire et succession légitimaire assignée sur icelui par le testament de Jean-François de Suède Nassau du 24 mai 1678. 2 octobre 1784. — Note autographe de Beaumarchais sur ladite affaire. — « Généalogie de Messire Charles-Henry-Othon prince d'Orange et de Nassau-Sieghen, avec les noms des propriétaires de la terre de Villers-sire-Nicole depuis 1698. » — « Mémoire à consulter pour M. le prince de Nassau, contre M. le prince d'Hohenlohe. Deux questions sur lesquelles le conseil est prié de donner son avis : la première, si M. le prince d'Hohenlohe a pu avoir une hypothèque sur le fonds de la terre de Villers-messire-Nicole, pour la créance qu'il réclame aujourd'hui ; la seconde, si, en supposant l'existence de cette hypothèque il ne l'a pas perdue par l'effet d'un arrêt de la Cour du 5 septembre 1781 qui, faute par lui d'avoir donné caution *judicatum solvi* dans un délai fixé, l'a débouté de toutes les demandes contre le prince de Nassau, et a fait mainlevée de ses oppositions et recharges, par l'effet de la vente faite de la terre de Villers-sire-Nicole dans un moment où elle étoit libre, enfin par les deshéritances et adhéritances faites au profit des nouveaux acquéreurs. » — Pièces de procédure concernant ladite affaire.

E. 529. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 52, papier.

1784-1787. — Pièces de procédure entre Charles-Henry-Nicolas-Othon, prince de Nassau et les héritiers Meurisse relativement à ladite terre de Villers sire-Nicole. — « Inventaire de production sur apointement à mettre que met et donne par-devant vous, Nos-seigneurs de Parlement en la grand chambre, Charles Henry-Nicolas-Othon, prince de Nassau-Sieghen, seigneur de Villers-messire-Nicole, demandeur, contre les héritiers Meurisse, défendeurs », etc. 26 avril 1784.

— Arrêt du Parlement concernant ladite affaire. 15 janvier 1787, — etc.

DE NAVIER.

E. 530. (Liasse.) — 12 pièces, papier. (10 plans).

1765-1771. — « Bouchoir, plan par Douvillé. 1769. » — « Plan de trois journaux, 16 verges de terre, partie du fief Brouilly, situé au terroir de Bouchoir. » XVIII^e s. — Plan partiel du terroir de Bouchoir. XVIII^e s. — Indice pour les fiefs de la Motte, de Devise et Noirel situés à Vrely, fait en 1765. » — Plan en 7 feuilles du terroir de Vrely. 1771. — « Relevé général de la carte de Vrely fait en 1771 pour l'intelligence des fiefs appartenant à M. et Mme de Navier, situés audit Vrely, relevans d'eux à cause de leur terre de Beaufort. »

DE NOAILLES.

PRINCIPAUTE DE POIX.

E. 531. (Liasse.) — 30 pièces, papier. (1 imprimée).

1641-1789. — « Extraict de l'inventaire fait après le desced du deffunct M. Pierre Levasseur, vivant recepveur et procureur d'office de la principauté de Poix. » 8 février 1679 (extrait conforme du 2 septembre 1782). — Lettres de M. Lemire, prieur de N.-D. de Poix, à M^c Corbeau, notaire à Poix, officier de la duchesse de Richelieu, concernant les affaires dudit prieuré. 1723-1734. — Testament de Marguerite-Thérèse Rouillé, duchesse douairière de Richelieu. Paris, 23 juillet 1729, etc. (copie collationnée du 31 juillet 1641). — Quittances par le sieur Regnault, tuteur du comte de Noailles, de différentes sommes d'argent du revenu de la terre de Poix à lui remises par M^c Corbeau. 20 janvier-8 novembre 1738. — Acte de notoriété pour défunte Agnès Dugard, fille de la communauté de Sainte-Geneviève. Amiens, 27 janvier 1759. — « Arrêt de la cour du Parlement qui ordonne que les arrêts et règlements de la cour, notamment celui du 25 mai 1745, seront exécutés selon leur forme et teneur, et qu'à l'avenir les baux des terres dépendantes de toutes les églises de la principauté de Poix ne pourront être adjugés qu'après trois publications et trois affiches au plus offrant et dernier enchérisseur ; qu'il y aura un coffre dans chaque église fermant à trois clefs, dont l'une au curé, une autre au procureur fiscal, et la troisième au marguillier en exercice, etc., et qui enjoint aux officiers de la justice de Poix d'y tenir la main. » 7 septembre 1774 (impr., affiche). — Requête par Charles-Clair Delamarre, marchand et

laboureur à Sarcus, à l'effet d'obtenir une expédition du dénombrement servi à Jean de Créquy par François de Sarcus, évêque du Puy, du fief de Fescamps, dont la minute repose aux archives de la principauté de Poix, et dont il a besoin pour un procès qu'il a contre François, marquis de Grasse des princes d'Antibes, marquis de Sarcus, etc. 4 juin 1789, — etc.

E. 532. (Registre.) — In-fol., 132 feuillets, papier.

1688. — « Sentence arbitrale rendue sur le premier compte de M^{me} la maréchalle de Créquy à MM. ses enfans. »

E. 533. (Registre.) — In-fol., 189 feuillets, papier.

1689. — « Sentence arbitrale du dernier juin 1689, pour le partage des biens de la communauté entre Mgr le maréchal de Créquy et la dame son épouse », etc.

E. 534. (Registre.) — In-fol. 70 feuillets, papier.

1689. — « Bref estat ou second compte de communauté que rend M^{me} la mareschalle de Créquy à MM. ses enfans. Cecy est seulement la receipte du compte. »

E. 535. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1592-1742. — Agnières. — Offre par procureur par Marguerite Dodenfort, veuve de Charles Thiercellin, chevalier, seigneur de Saveuse, tutrice de Geoffroy Thiercellin, son fils, de relever la terre et seigneurie de Sarcus et autres fiefs y dénommés movant de la châteltenie d'Agnières. 23 juin 1593. — Relief desdits terre et fiefs par procureur, par Henry de Tiercelin, chevalier, seigneur marquis de Brosse et de Sarcus et autres terres et seigneuries. 9 juillet 1682 (copie informe). — Bail par Charles de Fay, chevalier, seigneur de Caux, mari et bail de Catherine de Saisseval, à Nicolas de Brossart, chevalier, seigneur de Culnodrye, demeurant à Agnières, époux de Charlotte-Anne de Saisseval, de sa part et portion sur le champart d'Agnières. 4 août 1687. — Bail à cens d'une mesure à Agnières par le comte de Noailles à Nicolas de Carbonnel, écuyer, sieur de Baudricourt. 20 septembre 1742 (copie informe), — etc.

E. 536. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1753-1777. — Belloy-Saint-Léonard. — Vente par le comte de Noailles à Jacques-Gabriel-François de Paule Roussel, écuyer, seigneur de Belloy-St-Léonard, Hallivillers et autres lieux, du fief de Poix sis à Belloy-Saint-Léonard. 16 octobre 1753. — Aveu et dénombrement de la terre de Belloy-Saint-Léonard servi à Philippe, comte de Noailles, par Jacques-Gabriel-François de Paule Roussel, chevalier, seigneur dudit Belloy. Château de Poix, 15 décembre 1768, — etc.

E. 537. (Liasse.) — 5 pièces, papier. (1 plan).

1505-1750. — Blangy sous Poix. — Récépissé par Jean Lebarbier, receveur de la principauté de Poix pour Jean de Soissons, chevalier, seigneur de Moreuil, prince de Poix, baron de Domart, Antoine de Coquerel, bailli de Moreuil, pour ledit seigneur, d'un dénombrement d'un fief sis en la terre et seigneurie de Blangy appartenant audit seigneur de Moreuil, et que tiennent de lui les Célestins d'Amiens. 7 mai 1505. — Dénombrement, aveu et déclaration rendu par les prieur et convent de Saint-Martin d'Amiens, à Charles duc de Créquy, prince de Poix, seigneur de Canaples et autres lieux, d'un noble fief sis à Blangy. 17 janvier 1687. — « Observations sur le bail à cens d'une mesure à Blangy fait à Nicolas Leignier le 16 mars 1745. » — Plan d'aménagement des bois de Blangy. XVIII^e s. — Vente par Jean-Armand marquis de Joyeuse, brigadier des armées du Roi, Thomas, chevalier de Joyeuse, chevalier de Malte, abbé commendataire de S.-Symphorien de Metz, Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Équevilly et de Chemery, maréchal des camps et armées du Roi, et Honorée de Joyeuse, son épouse, héritiers d'Antoinette de Villers de Rousseville, épouse d'Anne-Gédéon de Joyeuse, comte de Grandpré, leur mère, à Philippe, comte de Noailles, des fiefs de Cany-Camy sis à Blangy et aux environs. Paris, 27 avril 1759.

E. 538. (Registre.) — In-fol., 55 feuillets, papier.

1759. — Blangy sous Poix. — « Cueilloir des censives du fief de Cany-Camy, situé ès village et terroir de Blangy, acquis par Mgr le (blanc), pour en jouir par l'année 1759... Cany-Camy, dépouillement des aveux, depuis 1720 jusqu'en 1754. »

E. 539. (Registre.) — Pet. in-fol., 127 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Blangy sous Poix. — « Livre des censiers et locataires. Premier registre. Terrier figuré des mesures, prés et terres qui composent soit le domaine soit la mouvance du fief de Cany à Blangy sous Poix », etc. (semble inachevé).

E. 540. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1674-1758. — Brettencourt. — Vente par Philippe, comte de Noailles, à Joseph de Fontaine, fabricant de serges à Brettencourt, d'une mesure amasée de maison, sise audit Brettencourt. Poix, 26 février 1758. — « Papier déclaratif du fief Martel occupé par les tenanciers cy-après nommé, lequel fief est tenu de la seigneurie de Brettencourt et situé sur le terroir dudit lieu », etc. 1674. — « Terrier du fief Martel suttué au village et terroir de Brettencourt, dressé en 1758 sur le plan géométral dudit village et terroir levé en ladite année », etc.

E. 541. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1574-1764. — Croixrault. — Saisine à Jean du Praiel, marchand à Poix, de quatre journaux de terre. 27 décembre 1574 ; et à Toussaint Bienfait, aussi marchand à Poix, de 12 journaux. 12 juillet 1576 (copie informé). — Vente par Jeanne Mallin, veuve de Fleury Dourie, à Pierre Dourye, marchand patenôtrier à Croixrault, d'un journal de terre audit lieu. 3 octobre 1633. — Bail à cens par le comte de Noailles à Étienne Billet, cordonnier en vieux à Poix, d'une pièce de terre dite le Longuet sise à Croixrault. Château de Poix, 25 octobre 1760. — Bail à cens par le prince de Poix à Antoine Caron, fabricant de serge à Croixrault, d'une grange sise audit lieu, devant l'église, 23 novembre 1764.

E. 542. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 543. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 544. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 545. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 546. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 547. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 548. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 549. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1765-1772. — Croixrault. — Aveux et déclarations d'immeubles.

E. 550. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1751. — Éplessiers. — Bail à cens par Philippe comte de Noailles à Joseph de Boffe, cordonnier à Éplessier, d'une anticipation sur la rue faite par celui-ci, en construisant une grange dans la cour de sa maison sise audit Éplessier. Château de Poix, 7 octobre, — etc.

E. 551. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1745-1746. — Équennes. — Bail à nouveau cens par le comte de Noailles, à François Lhostellier, de deux mesures à Équennes. Poix, 2 novembre 1745. — « Bail à cens au proffit de Guillaume Dubois, d'une mesure à Équennes. » Poix, 17 janvier 1746. — « Bail à cens au profit de Pierre Regimbar, d'Équenne, d'une mesure à Équennes. » Poix, 2 novembre 1746, — etc.

E. 552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1758. — Éramecourt. — Bail à cens par Philippe, comte de Noailles, à Jean-François Desnoix, d'une mesure et héritage non amasée, à Éramecourt. Poix, 4 novembre.

E. 553. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Haudicourt. — « Haudicourt. Bois du Châtel, tenant au pâtis du petit Haudicourt », plan d'aménagement.

E. 554. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Moyencourt. — Note concernant un arrêt du Parlement entre Jean-Baptiste-Guy Mouret appelant de la saisie féodale sur lui faite à la requête de la duchesse de Richelieu, ledit arrêt du 10 juillet 1724.

E. 555. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1626-1683. — Fief des Ormeaux. — Cahier de reliefs et saisines du fief des Ormeaux. 1626. — Saisie du fief des Ormeaux, sis à Poix, terroir de Croixrault et environs. 2 août 1657. — Quittances de remboursements d'arrérages et principal d'une rente sur le fief des Ormeaux. 1665-1669. — Bail judiciaire du fief des Ormeaux. 21 mai 1681 (copie informe). — Interrogatoire sur faits et articles de Marguerite Eubiel, veuve de Jean de la Barre, écuyer, capitaine au régiment de la Reine. 27 août 1682 (copie informe), — etc.

E. 556. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1653-1760. — Poix. — Vente par Daniel Feuillette du Faÿ, conseiller du Roi, commissaire général de l'artillerie, poudres et salpêtres de France, et Geneviève de Fournillon, sa femme, à François Levasseur, marchand à Poix, « étant de présent à Paris logée soubz les pilliers des halles, au Heulme », d'une maison sise à Poix, où pendait ci-devant pour enseigne l'Image Saint Julien, et du fief des Ormeaux sis à Poix et à Croixrault. Paris, 5 décembre 1653 (copie collationnée du 7 mai 1683). — Bail à cens par Philippe, comte de Noailles, à André Sulleau, maître menuisier à Poix, d'une mesure non amasée sise audit Poix, joignant à la maison qui fut l'hôtellerie du Paon. Château de Poix, 25 octobre 1760. — Bail à cens par Philippe, comte de Noailles, à Vincent Mille, garde des bois et chasses de la principauté de Poix, d'une pièce de terre sise audit Poix, lieu dit la Gotte. Poix, 25 octobre 1760, — etc.

E. 557. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1127-1783. — Poix. Prieuré de S.-Denis. — Dotation par Gautier Tirel, chevalier, sire de Poix, Mareuil, Regnier-Écluse et vicomté de la ville de

Poix, du consentement d'Ade de Selincourt, sa femme, et de Hué Tirel, son fils et héritier, de l'église et prieuré de St-Denis de Poix fondé en la basse-cour du château dudit Poix, ledit prieuré membre de l'église et monastère de St-Quentin lès Beauvais. Mai 1127 (traduction française collationnée à l'original déposé aux archives de l'abbaye de St-Quentin lès Beauvais, du 26 novembre 1692). — Transaction entre Robert, abbé de St-Quentin lès Beauvais et Jean de Soissons, chevalier, seigneur de Moreuil, Poix, Équennes et Mareuil, conseiller chambellan du Roi et son bailli de Vermandois, au sujet du prieuré de St-Denis de Poix, alors tenu par Jean d'Heilly. Abbaye de St-Quentin lès Beauvais, 22 août 1489 (copie informe du XVIII^e s.). — Déclaration du revenu du prieuré de St-Denis de Poix. 16 mars 1547 (extrait collationné des archives de la chambre des Comptes, 4^e liasse des revenus et biens temporels des ecclésiastiques, cote 108, du 11 janvier 1762). — Transaction entre Dreux Hennequin, conseiller au Parlement, prieur de St-Denis de Poix, et François Blondel, prêtre, religieux de St-Quentin de Beauvais, curé dudit St-Denis de Poix, tant en son nom que se faisant et portant fort de Jacques Gosselin, religieux de la même abbaye, curé de St-Martin dudit Poix. Poix, 28 septembre 1608 (copie informe du XVII^e s.). — « Copie d'une lettre de M. l'abbé Salles, prieur de St-Denis de Poix, écrite à M. Delavergne », concernant ledit prieuré, notamment la question de l'entretien de la nef de l'église, que les habitants de Poix prétendent être à sa charge. Il lui marque en outre qu'il a vu « périr par le froid excessif de l'hiver de l'année dernière 1755, tous mes oliviers, sans exception d'un seul, et presque toutes mes vignes ; j'ay vu crouler peu après une tour de ma maison d'habitation qui y servoit d'escalier. » Gignac en Languedoc, 8 juin 1756. — Ordonnance d'Étienne Maynon d'Invaux, intendant de Picardie, qui fait défenses aux maire et échevins de Poix de faire aucuns actes, poursuite ni procédure, dans l'affaire entre le prieur de St-Denis de Poix et les paroissiens de ladite église. 17 septembre 1756. — « Extraits des titres et des pièces du prieuré de St-Denis de Poix, fait en 1758. » — « Copie de la lettre de M. l'abbé Salet, prieur de St-Denis de Poix, contenant ses observations sur la décision des cinq avocats qui l'oblige aux réparations de l'église de St-Denis », ladite lettre écrite à la suite de réparations faites à l'église, et qui la mettent hors de danger de tomber en ruines. — Lettres de l'abbé Salet concernant ladite affaire. — Consultation de MM. d'Alleas, Piale et Camus, sur la question de savoir si le prince

de Poix peut forcer le prieur commendataire de St-Denis de Poix à célébrer ou faire célébrer le service divin dans ladite église. Paris, 15 avril 1777. — Copie d'une consultation de MM. Lepoitevin et Courtin sur le point de savoir si l'abbé Touchy, prieur commendataires de St-Denis de Poix est tenu d'y célébrer lui-même le service divin, et s'il est tenu aux réparations de l'église dudit prieuré. Paris, 11 janvier 1783. — Mémoire concernant les réparations des églises paroissiales. XVIII^e s. — « Idée de la cause de M. l'abbé de Béon, aumônier de M^{me} Adélaïde de France, contre les sieurs Barral et Touchy. » XVIII^e s., — etc.

E. 558. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775. — Pozières. — Délaissement au prince de Poix, à titre de retrait féodal, par Adrien Magnier, de 2 journaux 78 verge de rives de bois tenant au bois de Pozières. 23 janvier. — Plan annexé audit acte.

E. 559. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1583-1784. — Renancourt. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Renancourt, servi par Nicolas Lecaron, écuyer, seigneur de Renancourt, d'Aubigny et du Clos, à Charles de Créquy, prince de Poix. Renancourt, 24 juin 1583. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Renancourt servi par Marie-Françoise-Joséphine de Wignacourt, veuve de Jean-François, marquis de Louvencourt, chevalier, seigneur châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, etc., à Philippe-Louis-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix. Renancourt et château de Seux, 10 mai 1784. — « Dépouillement des dénombrements de Renancourt fournis à la principauté de Poix. » XVIII^e s.

E. 560. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e s. — Saint-Clair. — « Table alphabétique du dépouillement du plan géométral du village et terroir de Saint-Clair. » — « Table alphabétique du dépouillement des minutes d'Agnières, pour les mutations sur le terroir de Saint-Clère. »

E. 561. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1725-1747. — Warlus. — Relief par Charles Cornet, seigneur de Warlus, de la moitié de la terre de Warlus à lui échue par la succession d'Angélique-

Cécile de Saint-Fuscien, veuve de Charles-François Cornet de Coupel, sa mère, tenue de Marguerite-Thérèse Rouillié, duchesse de Richelieu, princesse de Poix. 14 novembre 1725. — « Relief par François-Édouard Cornet de Coupel, prêtre, chapelain de la cathédrale d'Amiens, à cause du décès de Charles Cornet, avocat du Roy, son frère puisné, par lequel luy est échu la terre de Warlus », etc. 10 septembre 1746. — Vente de ladite terre par ledit François-Édouard Cornet de Coupel, chapelain de la cathédrale, à Alexandre-Joseph-Gabriel de Mannay, chevalier, seigneur de Warty. Maison seigneuriale de Warlus, 17 juin 1747. — Lettre de M. Maisnel concernant les affaires de la principauté de Poix, et notamment la vente de Warlus. Amiens, 7 septembre 1747. — Lettre du même à M. de Lavergne, à l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré à Paris, sur les mêmes affaires ; il lui marque en outre que « Mesdame d'Havré sont à Wailly, à cinq lieues d'Amiens et trois lieues de Poix ; l'une d'elles est venue me prendre à Amiens ; toutes deux me détiennent dans leur château. Votre lettre du 6 m'y parvient avec une incluse pour M. Chauvelin, qui, depuis son retour de Paris, dez le mois d'avril, n'a point séjourné à Amiens. Il est tantôt à Séchelles, prez Péronne, tantôt dans les environs, mais le plus ordinairement au Forestel prez Montdidier, neuf lieues d'Amiens, où je crois qu'il recevra la lettre de Mgr le comte de Noailles, que je luy envoie, et que j'adresse, pour plus grande précaution, à son bureau d'Amiens, pour qu'elle luy soit remise sûrement avec ses autres dépêches. Il y a apparence qu'il ne reviendra à Amiens qu'après le retour du Roy à Versailles, car il a donné à connaître qu'il ne s'arrête vers Montdidier et Roye que pour se trouver sur le passage du Roy. Je ne pouray là l'instruire de la misère de Poix et de la nécessité d'en soulager les habitants, que par mémoire, et sur ceux que M. Guiffard voudra bien m'en voier. » Wailly, 12 septembre 1747. — « Mémoire pour servir à la ventilation entre divers seigneur du prix de la vente faite le 17 juin 1747 par M. l'abbé Cornet de Coupel de la terre et seigneurie de Warlus, au profit de M. Alexandre-Joseph-Gabriel de Mannay, frère puisné de M. de Cams. Mémoire très instructif écrit de la main de M. Mainel, avocat, bailli de Poix, au sujet de la ventilation de la terre de Warlus. » 1747, — etc.

E. 562. (Liasse.) — 2 pièces, papier. (1 plan).

XVIII^e s. — Zalleux. — « Plant figuré de plusieurs mesures et pièces de terre au village et

terroir de Zalleux. » — « Relevé de la carte de Zalleux. »

PAYEN

E. 563. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1734. — Création de curateur à Charles Payen, manouvrier à Cléry. 10 novembre (extrait des actes de tutelles et curatelles de la baronnie de Picquigny).

PELTIER.

E. 564. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — Vente à titre de partage entre les enfants de défunte Marie-Françoise Pezé, femme de Jacques Ledoux, horloger à Amiens, de terres sises à la Voirie d'Amiens, lieu dit le Baraban. Amiens, 12 octobre.

PERACHE.

E. 565. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1751. — Contrat de mariage entre François-Marie-Perache, ci-devant gendarme de la garde, et Marie-Antoinette-Théodore Baillet. Amiens, 14 décembre.

DE PESTRE.

CHATELLENIE DE LA FERTE LES ST-RIQUIER.

E. 566. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1623-1726. — Aveux et déclarations de terres sises à Agenville ; Bellencourt ; Buigny-l'Abbé ; Coulouvillers ; Cramont ; Famechon ; La Ferté ; Fontaine ; Forestmontiers ; Fresnoy ; St-Riquier ; Vauchelles.

E. 567. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 6, papier.

1699-1780. — Sentence du bailliage de la châtellenie de la Ferté lès St-Riquier, qui déclare bonne et valable la saisie féodale faite par Claude de Roncherolle, chevalier, marquis du Pont-St-Pierre, seigneur-châtelain de ladite Ferté, sur Philippe Courbet, de neuf journaux de terre. Château de La Ferté, 30 mars 1699. — Aveu de la seigneurie de Frireulles servi par Jean-Baptiste Le Sellier, chevalier, seigneur de Fetonval, Frireulles, Zoteux et autres lieux, à Alexis-

Jean, marquis du Châtelet, seigneur-châtelain de la Ferté lès St-Riquier, etc. Abbeville, 28 janvier 1741. — Aveu par Henry-François-Charles-André Descaulles, écuyer, seigneur de Gourguechon, officier au régiment royal d'artillerie, à Alexis-Jean, marquis du Châtelet, seigneur-châtelain de ladite Ferté, dudit fief Gourguechon, à présent Famechon, et du terroir dit Bourdon. Château de la Ferté, 15 mars 1752. — Aveu et dénombrement par Pierre-Vulfran Briet de Rainvillers, écuyer, seigneur d'Hallencourt, Bernapré et autres lieux, à Julien-Guilain de Pestre, comte de Senef, châtelain de la Ferté, etc., gouverneur et lieutenant pour le Roi de la ville de St-Riquier, dudit fief de la Ferté. Bernapré, 19 septembre 1770. — Aveu et dénombrement par Claude-François-Joseph de Cuinghien, écuyer, seigneur de St-Laurent, etc., à Julien Guislain de Pestre, de la pairie et seigneurie de Thièvres. Château de Fontaine, 19 novembre 1771. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Wiry, prévôté de Vimeux, servi à Joseph-François-Xavier de Pestre par Jacques-Joseph-Paschal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, etc. Wiry, 8 septembre 1780, — etc.

PICQUET DE NOYENCOURT.

E. 568. (Registre.) — In-fol, 446 feuillets, papier.

1775. — « Indice pour les mesures d'Hérissart, fait en septembre 1775 par Baudelocque, notaire à Amiens. »

E. 569. (Liasse.) — 3 pièces, papier (2 plans).

XVIII^e s. — Plan de terres à Hérissart, entre les chemins d'Arquèves et de Contay. — Plan de terres à Hérissart des deux côtés du chemin d'Arquèves. — « Clef ou répertoire des numéros du plan du village d'Hérissart, suivant les aveux servis à la seigneurie dudit Hérissart. »

PIEFFORT.

E. 570. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1591-1769. — Testament de Jeanne Cardelet. Franleu, 18 décembre 1591. — Testament de Nicolas Pieffort. Wailly, paroisse de Nibat, 5 novembre 1631. — Contrat de mariage d'André Pieffort avec Marie de Flocque. St-Valery, 1^{er} août 1632. — Testament de Marie de Flocque, femme d'André Pieffort. Wailly, paroisse de Nibat, 10 décembre 1668 (expédition du 23 janvier 1669). — Testament mutuel de G. Dégardin et de Marie-

Françoise Chevalier, sa femme. Arrest, 22 septembre 1635. — Pièces concernant la liquidation des successions Pieffort, 1659-1711. — Testament de Nicolas de Flocque, prêtre à St-Valery. 11 août 1777. — Pièces concernant l'exécution dudit testament. 1777-1778. — Contrat de mariage de Nicolas Dégardin avec Catherine Pieffort. Wailly, 21 juillet 1681. — Testament mutuel d'André Pieffort et de Marie Dégardin, sa femme. Wailly, 19 juillet 1687. — Testament de Marie Dégardin, veuve dudit André Pieffort. Nibat, 6 juillet 1716. — Inventaire après décès dudit André Pieffort. Wailly, 20 décembre 1714. — Id., de Marie Dégardin. Wailly, 12 juillet 1716. — Testament de Périnne Delattre. Arrest, 10 décembre 1696. — Inventaire après décès d'Alexandre Ozenne, veuf de Marie Pieffort. Ochancourt, 20 juin 1698. — Testament de Marie Venin, femme d'Adrien Marcotte. Yaucourt-Bussu, 20 mars 1708. — Contrat de mariage de Joseph Bretel avec Marianne Pharsure. St-Valery, 22 décembre 1711. — Contrat de mariage de François Œuillio avec Jeanne Duguay. St-Valery, 7 mars 1730. — Contrat de mariage de Charles Turpin avec Nicole Monchault. Frireulle, 8 mai 1730. — Partage entre les enfants d'André Pieffort et de Catherine Godart. Wailly, 30 octobre 1769, — etc.

E. 571. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 11, papier.

1619-1715. — Vente par Nicolas Chomel, bourgeois et marchand à Saint-Valery, à Nicolas Rocque, curé de St-Martin de Pendé, de terres au Petit Pendé. St-Valery, 14 février 1619. — Vente par Françoise Bournel à Charles Lion, de trente verges de terres à Saucourt. Gand, 19 mai 1637. — Relief par Pierre Godard de deux journaux de terre à Bretsel, relevant de la seigneurie dudit Bretsel. Bretsel, 19 décembre 1696. — Vente par Adrien de Guerville à Pierre et François du Mesnil d'un journal de terre à Franleu Gamaches, 5 janvier 1697. — Adjudication à Jeanne Wallery, femme de Pierre Godard, d'une maison à Woignarue. 10 janvier 1707. — Vente par Joseph Bertel à Pierre Godard de deux journaux de terres à Meneslies. Abbeville, 12 juillet 1715, — etc.

E. 572. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1709-1736. — Transaction entre les héritiers d'Anne Legrand et Firmin Farsner, concernant une

rente. Ault, 11 juin 1709. — Constitution par André Pieffort à Claude-Charles de Lestang, de 30 l. de rente, au capital de 600 l. Abbeville, 30 mai 1736, — etc.

PINGRE.

E. 573. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Sentence du bailliage d'Amiens constitutive d'hypothèque sur tous les biens d'Henry-Gabriel de Berry, marquis d'Esserteaux, et de Marie-Claude Dumetz, son épouse, pour sûreté d'une rente par eux dûe à Pantaléon Pingré, chevalier, seigneur de Fieffes, Montrelet, Bonneville et autres lieux, et Marie-Catherine d'Amiens, son épouse. Amiens, 21 février (copie collationnée du 19 février 1793).

DE PONTHEIU.

E. 574. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1750-1762. — Saisine à Jean-Baptiste Fleutre d'une mesure et dépendances sises à Miannay tenues en roture du fief Vignon. Abbeville, 1^{er} septembre 1750. — Id., à Charles Normand de terres tenues en roture dudit fief. Abbeville, 18 novembre 1757. — Aveux de terres tenues dudit fief Vignon sis à Miannay. 1751-1752. — Saisine à Antoine-Charles Cahon de terres sises à Boencourt, tenues de la seigneurie de Popincourt. Abbeville, 27 août 1762. — Aveux de terres tenues de ladite seigneurie de Popincourt. 1757.

PORTEMONT.

E. 575. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1752-1781. — Cession par Anne-Renée de Monchy, veuve de François Sacquépée, chevalier, à François Portemont, jeune, propriétaire du moulin à vent à huile construit sur le terroir de Cantigny, de son droit de moulin au blé sur le terroir dudit Cantigny, le Quesnoy et autres lieux. Château de Cantigny, 9 mai 1752. — Contrat de mariage de François Portemont avec Marie-Françoise Nampon. Seréviller, 23 avril 1776. — Vente par Charles-Godefroy Masson, grenetier au grenier à sel de Montdidier, et Marie-Madeleine Élisabeth Julien, son épouse, à François Portemont, meunier du moulin de Cantigny, de quinze à seize journaux de terres audit Cantigny, lieu dit la Vallayette ou Passemence. Montdidier, 7 mars 1778. — Partage entre François Portemont, d'une part, et Marie

Leborgne, veuve d'Étienne Grévin, et consorts, de l'autre. Montdidier, 17 avril 1781.

REYNARD.

E. 576. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1738-1747. — A la requête de Louis-Marie Reynard, écuyer, sieur de Bussy, etc., assignation à Gille Miette, au bailliage de Péronne, relativement au bois de la Preuse entre Bazentin et Montauban. 10 juin 1738. — Bail par Marie-Anne Maillart, épouse de Louis-Marie Reynard, écuyer, seigneur de Bussy, etc., de la coupe de trois quartiers de bois par an pendant neuf ans au bois de la Preuse, terroir de Montauban. Péronne, 21 février 1747.

RIDOUX.

E. 577. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1770-1776. — Vente par Adrien Devraux, fermier et aubergiste à Bapaume, à Jacques Ridoux, cocher de la route de Paris, d'une grande maison et dépendances à usage d'auberge, à l'enseigne du Grand Cerf, au faubourg de Bapaume, du côté de Péronne. Bapaume, 2 novembre 1770. — Vente par Philippe-Antoine Boulanger à Jacques Ridoux, bourgeois et aubergiste à Bapaume, d'un quartier de terre à Gavigny et Thillooy. Bapaume, 2 octobre 1776 (copie collationnée sans date), — etc.

DE RIENCOURT.

E. 578. (Liasse.) — 4 pièces, papier, (2 plans).

1662. — Transaction entre François Dieulefit, créancier de René Chapperon, seigneur de Morton, tant en son nom comme se portant fort de Pierre Lesage, bourgeois de Paris, adjudicataire par baux judiciaires de tous les immeubles saisis et décrétés sur ledit sieur de Morton, d'une part, et Jean de Vrelaine, laboureur à Hombleux, fermier des terres et prés appartenant audit sieur de Morton, sis au terroir d'Hombleux concernant les redevances desdites terres. 11 novembre 1662. — « Plan et figure du fief d'Obercourt scitué au terroir de St-Mard en Chaussée, appartenant à haut et puissant seigneur messire Barbe-Simon, comte de Rencourt, chevalier de l'ordre royal et militaire de

St-Louis, seigneur de Beaucourt, Domléger, Levivier lès Quesnel et autres lieux. » XVIII^e s. — Plan informe de terres avoisinant le chemin de Vauvillers à Méricourt sur Somme. XVIII^e s. — « Registre pour servir à l'explication de la carte de Beaucourt. » XVIII^e s.

E. 579. (Atlas.) — Gr. in-fol. ; 60 pages, papier.

XVIII^e s. — Plan de Beaucourt.

ROUAULT.

MARQUISAT DE GAMACHES.

E. 580. (Registre.) — In-fol. 292 pages, papier.

XVIII^e s. — « Sommier pour fermages du marquisat de Gamaches », etc.

E. 581. (Cahier.) — In-fol., 35 feuillets, papier.

1765. — « État des droits, prééminences et prérogatives des terres de Gamaches, St-Vallery et autres, avec l'estimation de leurs mouvances et un relevé du tout à la fin. » 15 novembre.

E. 582. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 13, papier (1 imprimée).

1595-1680. — Quittance par Claude de Maricourt, femme de Joachim de Bellengreville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances et gouverneur pour le Roi des ville et fort de Meulan, auparavant veuve de Nicolas Rouault, sieur-châtelain de Gamaches, à François de Bonne, sieur des Diguières, etc., conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, commandant généralement en l'armée royale de Savoie et Piémont, par les mains de Jean de Franc, général des vivres en Dauphiné, demeurant à Grenoble et de présent à Paris, de 22,000 écus soleil, en déduction de plus grandes sommes à elle dues par Charles sire de Créquy, prince de Poix, etc. Meulan, 12 novembre 1595. — Arrêt du Parlement obtenu par Françoise Mangot, marquise de Gamaches, concernant l'hôtel de Bellengreville à Paris. 7 septembre 1639 (impr. 23 p. in-4°). — Cession par Henry Auguste de Loménie, comte de Brienne, et Louise de Béon du Massés, son épouse, à Joachim-Nicolas Rouault, chevalier, seigneur et marquis de Gamaches, et à Marie-Antoinette de Loménie, son épouse, de 150,000 l. t, à eux dues par M. Scarin pour prix de la vente qu'ils lui ont faite de la terre et baronnie de Boussac.

14 décembre 1648. — « Mémoire de se que je débourse pour M. le marquis de Gamache. » 7 mai 1649. — Quittance à Joachim Rouault, chevalier des ordres du Roi, marquis de Gamaches, de 150 l., pour jouir de l'exemption du logement des mousquetaires en une maison à lui appartenant, rue des Saints-Pères, à Paris. 17 juin 1680. — Récolement des bois de Beauchamp ; — Bouvaincourt ; — Cauette et Malmaison ; — Longroy ; — Sery ; — Tilloy et Beaumont, 1680, — etc.

E. 583. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1630-1654. — Acheux. — Bail de la recette d'Acheux. Château de Beauchamp, 15 juillet 1630. — Id. Château de Beauchamp, 16 janvier 1640, — etc.

E. 584. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e s. — Bouillancourt. — Inventaire des pièces que met et produit par-devant vous, nosseigneurs des Requestes du palais, conseiller du Roy, sa court de Parlement et commissaires en cette partie, dame Anne-Marie de Gonnellieu, vefve de deffunt M^e Richard de Gédouin, chevalier, seigneur de Bellile, demanderesse, ... contre M^e Nicolas-Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, deffendeur », concernant la moitié de la terre de Bouillancourt.

E. 585. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Drancourt. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Drancourt servi par procureur par Guy Antoine, marquis de Picquet de Noyencourt, seigneur dudit Drancourt, Hérissart, Buissy et autres lieux, ci-devant officier au corps royal de l'artillerie, cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi, à Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, marquis de Gamaches. St-Valery, 28 août.

E. 586. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1700-1755. — Gamaches. — Aveu par Pierre Vinet, contrôleur général des fermes du tabac du comté d'Eu, d'une mesure sise à Gamaches, sur laquelle est construit un moulin à huile et un à papier. 10 juillet 1700 (copie collationnée du 3 brumaire an VII). — Bail à rente par Marie-Thérèse Fossé, veuve de Philippe Quentin, à François Lecomte, marchand de toile,

d'un moulin à huile, sur la Bresle, terroir de Gamaches. Abbeville, 16 janvier 1745. — Saisine à Antoine Fluttre, d'une maison et moulin à huile, dit le Moulin d'Artois, sur la Vismes, à Gamaches. Gamaches, 26 novembre 1755.

E. 587. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1602. — Harcelaines. — Aveu par Antoine Lebailly, lieutenant particulier de la baronie de Vismes, à Ambroise de Rocquigny, écuyer, seigneur d'Harcelaines, d'un journal de terre sis à Harcelaines. 15 juillet.

E. 588. (Liasse.) — 3 pièce, papier.

1428-1493. — Hélicourt. — Analyse d'une information faite à Gamaches et à Hélicourt le 11 mars 1428 par le sénéchal de Ponthieu et le commis à la recette dudit Ponthieu, commissaires de Henry se disant roi de France et d'Angleterre, sur l'état et valeur de la maison et terre de Hélicourt. XVIII^e s. — Analyse d'une enquête faite à Abbeville le 5 septembre 1491 par les lieutenant du sénéchal, receveur et procureur du Roi au comté de Ponthieu, à la requête d'Aloph Rouault, maréchal de France, seigneur de Gamaches, sur le point de savoir comment et à quelles charges la terre et seigneurie d'Hélicourt fut donnée à Jean Ledoux, maître des comptes de Philippe, duc de Bourgogne, etc. XVIII^e s. — Analyse d'une enquête faite à Abbeville le 31 mai 1493 par le lieutenant du sénéchal-gouverneur de Ponthieu, en vertu d'une commission des gens des comptes à Paris, sur une requête présentée par Aloph Rouault, seigneur de Gamaches, demandant la mainlevée de ladite terre. XVIII^e s.

E. 589. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1629. — Mareuil-Caubert. — Bail par Nicolas Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, à Jean Maçon et Antoine Œuilliot, bourgeois et marchand à Abbeville, du revenu des terres et seigneuries de Mareuil et Caubert. Château de Beauchamp, 26 mai.

E. 590. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 3, papier.

1599-1617. — Saint-Valery. Moulin de Bellevue. — Ordonnance d'Henry de Lorraine, duc d'Aiguillon, pair et grand chambellan de France, ordonnant une enquête de commodo et incommodo sur ce que « nostre cher et bien amé Noël de Compans, seigneur d'Arcy, nostre secrétaire ordinaire, nous aiant rapporté qu'estant pour nos

affaires audit lieu de St-Valleri, il auroit entendu par nos subjects et veu à l'œil l'incommodité que ce leur est d'envoyer moudre leurs grains au loing, y estant contraincts à faulte que nostre moulin à vent qui y est n'est à beaucoup près suffizant pour moudre ce qui leur est nécessaire, et qu'à cette cause, il seroit besoing et nécessaire, pour le bien et commodité de nosdicts subjects, de faire construire et bastir ung autre moulin à vent au mesme lieu et place où auparavant les guerres il en souloit avoir ung, ... nous ayant sur ce ledict d'Arcy fait offre d'entreprendre la construction dudit moulin, en luy vendant, transportant et aliénant par nous ladite place. » Paris, 17 août 1599. — Vente par le duc d'Aiguillon audit d'Arcy, de la place dudit moulin, et du terrain suffizant à côté, pour y construire la maison du meunier. Paris, 2 octobre 1599. — Rachat de ladite place par Charles de Gonzagues de Clèves, duc de Nivernais. Paris, hôtel de Nevers, 22 septembre 1617, — etc.

DE ROUGE.

SEIGNEURIE DE MOREUIL.

E. 591. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1458/9-1694. — Hangest en Santerre. — Transaction entre Wallerand de Soissons, chevalier, seigneur de Moreuil, et Charles de Noyelle, chevalier, seigneur d'Hangest et de Davenescourt, au sujet d'une assignation faite par ledit Charles de Noyelle de certains bois, terres et héritages du domaine de la seigneurie d'Hangest, pour et au lieu d'une rente de 200 l. p. donnée par Jean, seigneur d'Hangest et de Catheu et Marguerite de l'Isle sa femme, ses auteurs, à Louise d'Hangest, leur fille, en faveur de son mariage avec Guillaume de Tournebus. 12 janvier 1458/9 (copie collationnée du 8 février 1664). — Analyses de pièces concernant les seigneuries de Moreuil et d'Hangest. XVII^e s. — Vente par Martin Morel, greffier à Hangest, à Catherine de Rougé, veuve de François, sire de Créquy, maréchal de France, dame de Moreuil, Hangest en partie et autres lieux, de trois quartiers de terre à Hangest. Château de Moreuil, 12 novembre 1694. — Échange entre ladite maréchale de Créquy, d'une part, et Pierre Lecompte et consorts de l'autre, de terres sises à Hangest. Moreuil, 13 novembre 1694.

E. 592. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1229. — Laneuville-sire-Bernard. — Accord entre Jean, chevalier de Chaumont in Vulgerino (?) et Ade, sa femme, d'une part, et noble homme Bernard, seigneur de Moreuil, non encore chevalier, de l'autre, relativement à La Neuville près Moreuil, aux dépendances de ladite Neuville, et à 100 s. de rente à percevoir chaque année à Montdidier. Juillet 1229 (lat. ; copie informe du XVII^e s.) — Traduction française de ladite pièce. XVII^e s.

E. 593. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 7, papier.

1672-1728. — Moreuil. — Transaction entre Catherine de Rougé, veuve de François de Créquy, maréchal de France, et les manants et habitants de Moreuil, par laquelle lesdits habitants cèdent à la maréchale de Créquy tous leurs droits de pâturage dans les marais dudit Moreuil y désignés, et généralement tous les autres droits qu'ils y peuvent avoir, à la charge pour ladite maréchale de faire à ses frais un chemin de 60 pieds de large, depuis la montagne de Genonville jusqu'au marais appartenant auxdits habitants au-dessus dudit Genonville, afin que leurs bestiaux aient plus de facilité d'y aller pâturer. Château de Moreuil, 20 septembre 1692. — Procès-verbal concernant les inondations causées dans les marais situés derrière le château de Moreuil, au moyen des dégradations faites aux bordages de la rivière par le piétinement des bestiaux des habitants, qui y vont pâturer. 11 octobre 1692. — Transaction par procureur entre Louis de Rougé, chevalier, marquis du Plessis-Bellièvre, légataire universel de Catherine de Rougé, veuve du maréchal de Créquy, avec la communauté des habitants de Moreuil, concernant les prés et communes dudit Moreuil. Moreuil, 22 novembre 1722. — Arrêt du Parlement rendu entre les habitants de Moreuil et Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bélière concernant les prés et communes de Moreuil. Paris, 10 avril 1728, — etc.

E. 594. (Liasse.) — 6 pièces, papier (4 imprimées, 1 plan).

1755-1786. — Morisel. — « Mémoire signifié pour les habitans et communauté du bourg de Moreuil, appellans de la sentence du bailliage de Montdidier du 31 juillet 1749, contre les habitans et communautés du village de Morisel, intimés », au sujet d'une pièce de marais (impr. 23 p. in-fol. 1755). — « Précis servant de réponse au mémoire des habitans de Moreuil et à leurs deux requêtes de productions nouvelles, du même jour, 30 avril 1755, pour la communauté et les syndic et habitans de Morisel, intimés, contre la communauté

et les syndic et habitans de Moreuil appellans d'une sentence du bailliage de Montdidier du 31 juillet 1749 confirmative d'une autre sentence de la prévôté de la même ville du 1^{er} mars 1731 » (impr. 20 p. in-fol. 1755). — Requête des habitans de Moreuil à la duchesse d'Elbeuf, à l'effet de faire faire un traité ou accord entre eux et les habitans de Morisel, au sujet dudit marais en litige. 1^{er} octobre 1756. — « Mémoire pour les habitans, corps et communauté du village de Morisel, demandeurs, contre la communauté du bourg de Moreuil, défenderesse », concernant ledit marais (impr. 30 p. in-4°. Paris, 1786). — « Mémoire pour les habitans et communauté du bourg de Moreuil, défendeurs, contre les habitans et communauté du village de Morisel, demandeurs » (impr. 43 p. in-4°). — Plan d'une portion du terroir de Morisel, derrière le bois Duchin. 1765.

E. 595. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1269-1561. — Raineval. — Sentence arbitrale prononcée par Drieux de Roye, chevalier, sire de Garmegny, et Drieux, chevalier, sire de Milly, et transaction entre Raoul de Prayaus, chevalier, seigneur de Raineval, et Bernard, chevalier, seigneur de Moreuil, sur le point de savoir si les bois de Raineval devaient chauscée ou travers à Moreuil et à la Neuville au sujet des pâturages et herbages des marais de Moreuil, et sur le point de savoir si les hommes de Raineval sont banniers au moulin de Morisel. Juillet 1269. — Transaction entre Jean d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, Raineval, etc., et Walerans de Soissons, seigneur de Moreuil et de Mareuil, pour raison de certaine pièce de terre où ledit seigneur de Moreuil avait fait faire une briqueterie. Château de Picquigny, 22 septembre 1454. — Transaction entre François Vignon, élu de Péronne, Montdidier et Roye, soi faisant et portant fort d'Antoine de Créquy, évêque de Nantes, et les habitans de Raineval, au sujet de l'usage par lesdits habitans de certains marais dépendant de la seigneurie de Moreuil. Raineval, 25 juillet 1561, — etc.

ROUTIER.

E. 596. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — Bail par Jacques-Antoine-Adrien de Cache-

leu, chevalier, seigneur de Tourville, Heudreville, Frévent, Inval et autres lieux, à Thomas Routier, d'une terre et ferme sises à Villeroy. Oisemont, 31 août.

DE RUMIGNY.

E. 597. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1771. — « Plan géométrique du bois du Cauroy et des hayures et terres qui l'environnent, dressé par nous, experts soussignés, pour être joint et annexé à notre procès-verbal clos ce jour d'hui, 28 juin 1771 », par Cailleret et Verrier.

DE RUNE.

E. 598. (Registre.) — In-4°, 212 pages, papier.

1693. — Seigneurie de Baizieux. — « C'est le dénombrement, aveu et déclaration de la terre et seigneurie du Grand Bésieu, que nous, messire François-Léonor de Runne, chevalier, seigneur dudit Grand Bésieu, Villers, Fontaine sur Aumal, Pucheviller, Asincourt et autres lieux, demeurant audit Bésieu, baillons et présentons à Messire Louis de Gomer, chevalier, seigneur d'Hinneville, Allonville, Vecquemont et châtelain de Dour, commandant pour le Roy en la citadelle de la ville d'Amiens, à cause de dame Magdelaine de Longueval, son épouse, donnataire par son contract de mariage de ladite châtelainie de Dour, et à cause d'icelle, contenant l'éclaircissement du domaine de ladite seigneurie du grand Bésieu », etc. Amiens, 25 avril.

E. 599. (Registre.) — In-fol., 124 pages, papier.

1726. — Seigneurie de Baizieux. — « Registre aux aveux et dénombremens de tous les tenanciers relevans des Grand et Petit Baizieux, contenant 124 feuillets écrits, lequel registre a été commencé le 2 septembre 1726, et fini le 30 octobre de la même année 1726. »

E. 600. (Cahier.) — In-fol., 9 feuillets, papier.

1789. — Seigneurie de Baizieux. — « Répertoire des terres de la seigneurie de Baizieux, avec les continences, excédents, manques, observations, noms des propriétaires et numéros du plan. »

E. 601. (Registre.) — In-fol., 279 pages, papier.

1758-1772. — Seigneurie de Puchevillers. — « Puchevillers ; mouvance censuelle. Terrier de la

terre et seigneurie de Puchevillers en 1758 et années suivantes. »

E. 602. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1624-1629. — Seigneurie de Puchevillers. — Aveux servis à la seigneurie de Puchevillers par ses censitaires.

E. 603. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1626-1770. — Seigneurie de Puchevillers. — Relief par procureur par Louis de Rune, chevalier, seigneur de Puchevillers, tenue et mouvante en fief et noble tènement du duc de Longueville, à cause de sa ville et baronnie de Lucheu. 18 août 1626. — « État des déboursés et vacations dus aux officiers de la baronnie de Lucheu, à cause de la foi-hommage de la terre de Puchevillers faite devant les officiers dudit lieu, le 3 novembre 1770. »

E. 604. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1757-1774. — Seigneurie de Puchevillers. — Bail à cens par François-Honoré-Alexandre de Runne, chevalier, seigneur de Puchevillers, comte de Baizieux, marquis de Maizières, vicomte de Novion, à François Ruin, de trois journaux de terre à usage de mesure à Puchevillers. Château de Baizieux, 13 septembre 1757 ; id., d'une mesure audit Puchevillers. Baizieux, 8 mars 1758. — Bail à cens par le même au même, du champart de la terre et seigneurie de Puchevillers. Château de Baizieux, 2 juin 1758 ; Bail à rente par le même au même, du droit de percevoir le champart sur douze journaux de terre audit Puchevillers. Château de Baizieux, 29 décembre 1762. — Bail à cens par le même à Pierre Froment de 146 verges de terre à Puchevillers. Baillon, 12 septembre 1758. — Copies de baux et autres pièces de la seigneurie de Baizieux, de 1757 à 1774, — etc.

E. 605. (Registre.) — In-fol., 271 feuillets, papier.

1736-1740. — Seigneurie de Warsy. — « Registre aux écrous de la seigneurie de Warsy, donnés par les habitans de Guerbigny, depuis 1736 jusqu'en 1740. »

E. 606. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1759-1762. — Seigneurie de Warsy. — Échange entre Antoine Morel, vigneron à Guerbigny, et Florent

Brunelle, aussi vigneron à Guerbigny, de terres et vignes à Warsy et à Guerbigny. Warsy, 15 mars 1759. — Id., entre Antoine Morele et Louis Duchemin. 12 janvier 1762. — « Déclaration que fait Antoine Morel des biens qu'il jouit sur le terroir de Warsy. » XVIII^e s., — etc.

DE SACHY.

E. 607. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1757-1761. — « Inventaire des meubles et effets, titres et papiers trouvez en la maison de Jean-Baptiste-Joseph de Sachy, écuyer, trésorier de France vétéran, après le décès de dame Françoise Lenoir, son épouse, lesquels meubles et effets ont été estimés amiablement », etc. Amiens, 30 avril 1757. — « Compte rendu par M. de Sachy de Carouges de l'exécution testamentaire de M. Jean-Baptiste-Joseph de Sachy à damoiselle Genevieve de Sachy. » 28 août 1760. — « Inventaire et description faite ce jourd'huy, 30 janvier 1761, des meubles et effets, titres et papiers trouvez en la maison de deffunt Jean-Baptiste-Joseph de Sachy, écuyer, trésorier de France vétéran au bureau des finances d'Amiens, après son décès », etc. — Partage de la succession dudit Jean-Baptiste-Joseph de Sachy. Amiens, 23 juillet 1761, — etc.

E. 608. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1761-1762. — Reconnaissance par Geneviève de Sachy que, dans le contrat de rente passé à son profit par le sieur des Essarts, seigneur de Lignièrès, il en appartient 640 l. à M. de Sachy de Carouges. Amiens, 17 novembre 1761. — Constitution par Florent de Sachy, chevalier, seigneur de Marcelet, Ignaucourt et autres lieux, conseiller du Roi et son procureur au bailliage et présidial d'Amiens, et Marie-Élisabeth Linard d'Aveluy, son épouse, de 1,200 l. de rente, au profit de Geneviève de Sachy. Amiens, 10 mars 1762.

E. 609. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1776-1778. — « Copie du testament que l'on dit avoir été fait par Jean-Charle Trannoy, à son décès écuyer, garde de la porte du Roy, seigneur de la terre et seigneurie d'Armancour », etc. 20 avril 1776 (copie informe). — Le dossier fait avec un mémoire de tapisserie du sieur Geneau pour M^{lle} de Sachy. Amiens, 21 mai 1762, — etc.

E. 610. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1778. — Contrat de mariage entre Louis Boyer de Bourdillon, écuyer, garde du corps du Roi de la

compagnie de Luxembourg, en garnison à Amiens, et Geneviève de Sachy. Amiens, 23 juin.

E. 611. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1780-1784. — Quittances et mémoires divers.

E. 612. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — « Extrait du registre aux délibérations des affaires intérieures de la communauté des religieux dominicains d'Amiens », concernant une maison voisine de leur couvent occupée par Marie-Élisabeth Linard, veuve de Florent de Sachy, écuyer, seigneur de Marcelet, Fourdrinoy et autres lieux. 26 mai (copie collationnée du 3 juillet). — Transaction entre ladite Marie-Élisabeth Linard et les Dominicains d'Amiens, au sujet de ladite maison, contenant un état actuel d'icelles Amiens, 3 juillet. — Bail de ladite maison par les Dominicains à Marie-Élisabeth Linard. Amiens, 3 juillet, — etc.

DE SAILLY.

E. 613. (Registre.) — In-fol., 194 pages, papier.

1729. — « Terrier général du village et terroir de Combles, partie d'Artois, ensemble les héritages et terres enclavés dans la Picardie, commencé le 20 septembre 1729, fait sur le plan de Louis Lesueur, arpenteur royal au gouvernement de Péronne, suivant la déclaration et indication faite par Charle Guillemont, prévost ancien dudit Comble, aagé de 83 ans, Antoine Prache, lieutenant, Furcy Guillemont, Antoine Guillemont, échevins dudit Comble, et autres dudit village de Comble. »

E. 614. (Registre.) — In-fol., 194 pages, papier.

1729. — Registre aux déclarations des droits et terres de la seigneurie et prévôté de Combles, partie d'Artois achetée au domaine du Roi par Louis-Hector sire marquis de Saily. 5 décembre.

E. 615. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1733-1741. — « Plan à vue fait par moy, Alexis Coquerel, arpenteur royal au baillage de Péronne, de

plusieurs pièces de terres pour lesquels il y a contestation entre M. Dupriez, seigneur de Comble, partie de France, et M. le marquis de Sailly, seigneur dudit Comble, partie d'Artois, et entre MM. les prieurs et religieux de l'abbaye royal du Mont-St-Quentin, lesdites pièces de terres rapporté audit plan sous les n^{os} 2, 7 et 10 limitrophe et enclavée dans les terroirs de Comble et du Priez partie de France et prétendue enclavée par mesdits sieurs prieurs et religieux dans le terroir de Frégicourt. » XVIII^e s. — Plan du village et terroir de Hem-Monacu. » 1733. — « Plan et arpentage du village et terroir de la seigneurie de Rancourt. » 1751.

DE SAINT-BLIMOND.

E. 616. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1573. — Déclaration de command par Marguerite de Waudricourt, veuve de François de Sempy, à Jean Anguier aîné, notaire royal et praticien en cour laie à St-Valery, pour l'acquisition par lui faite de rentes sur les biens et héritages de Louis de Boullainvilliers, écuyer, seigneur de Forges, ladite acquisition faite au nom d'Antoinette de St-Blimond, fille aînée de François de St-Blimond, écuyer, seigneur dudit lieu et de Gouy, et petite-fille de ladite Marguerite de Waudricourt. 27 janvier 1573.

E. 617. (Liasse.) — 12 pièces, papier (1 imprimée).

1727-1738. — Avis de la mise en adjudication pour le 11 juin 1727 d'une maison sise à Paris, rue des Bons-Enfants à l'enseigne de N.-D. de Liesse, et autres biens provenant de la succession de défunt de Louis de Dourlens (impr. affiche). — Pièces de procédure concernant la succession dudit Louis de Dourlens. — Transaction par procureur entre Claude, marquis de St-Blimond, colonel d'un régiment de cavalerie, chevalier de St-Louis et Jacqueline-Louise-Charlotte de Monceaux d'Auxy, son épouse, d'une part, et Marie-Anne Duché, de l'autre, sur la même affaire. Abbeville, 27 mars 1738, — etc.

E. 618. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 39, papier.

1732-1736. — Exécution du testament de damoiselle Élisabeth-Éléonore de St-Blimond. — Lettre de M^{me} de St-Blimond au marquis de St-Blimond, mestre de camp de cavalerie à Abbeville, lui marquant que « je suis bien aise d'apprendre que ma sœur est acouchez heureusement, et quel ce porte bien insy que l'enfant ; je vous prie, mon très chère frère, de luy en faire mon compliment » ; elle

lui envoie en outre de l'argent. Poissy, 1^{er} août 1732. — Testament d'Élisabeth de St-Blimond, pensionnaire au couvent des Ursulines de Poissy, décédée le 17 octobre 1734. 31 août 1734. Expédition du 17 octobre 1734. — Inventaire des meubles trouvés dans la chambre occupée par ladite Élisabeth de St-Blimond au couvent des Ursulines de Poissy. 24 novembre 1734. — Vente desdits meubles. 26 novembre 1734. — « Mémoire des déboursez faits par le nottaire de Poissy, pour raison du testament de feu Mademoiselle de St Blimond et inventaire des effets trouvez après son décès. » Poissy, 1^{er} décembre 1734. — « État des dettes que M^{lle} de St-Blimont m'a déclaré devoir, et dont elle a entendu charger les dames Ursulines d'acquiter sur le legts qu'elle leur a fait. » 1735. — « Mémoire des frès de l'inumation de feu Mlle Élisabeth de St-Blimond, dessédée le 17 auctobre 1734 », acquité par sœur Adite de S^c-Élisabeth, supérieure des Ursulines de Poissy. 16 août 1735. — Compte d'exécution du testament de ladite Élisabeth de St-Blimond. Paris, 6 février 1736. — Compte à rendre par René-Louis de S^c-Hermine, prêtre, licencié ès droits de la faculté de Paris, prieur de St-Étienne d'Ars en l'île de Ré, conseiller du Roi, aumônier de la Reine, aux héritiers d'Élisabeth de St-Blimond, de l'exécution du testament de cette dernière, — etc.

E. 619. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1777. — Registre aux aveux et saisines du Quesnes sous Arguel.

DE SAINT-FUSCIEN.

E. 620. (Registre.) — In-fol., 124 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Seigneurie de Courtemanche. Terrier, des fiefs du Forestel, Jumelle, Deilly ou Clermont, Béthizy, membre faisant partie de ladite seigneurie appartenant à dame Françoise-Charlotte Maillard, veuve de M^c Antoine-Lugle-Luglien de St-Fussien, vivant conseiller président en l'élection de Mondidier et ancien maire de laditte ville. »

DE SAINT-GEORGES DE VERAC.

E. 621. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 7, papier.

1400-1708. — Cession par Guillemette Lelongue, au profit de Guillaume Le Sangnier, de plusieurs héri-

tages sis à Aumale, à elle échus par le décès de Pierre Lelonc, son père. 8 juin 1400. — Accord entre Raoul de Riencourt, seigneur d'Orival, et Thomas de Riencourt, dit Flament, tous deux fils de feu Andrieu de Riencourt, seigneur dudit Orival, concernant la succession de leur père et de défunte Marguerite de Bergicourt, leur mère, par lequel accord ledit Thomas de Riencourt obtient, entre autres choses, la terre et seigneurie de Tilloloy en Vimeu tenue de la châtellenie de Bailleul, celle de Warfrousat, tenue de l'abbaye de Corbie, et les fiefs que ledit feu possédait à Rambure. Amiens, 25 septembre 1477 (copie du XVII^e s.) — Lettre de M. d'Orival à M. de Tilloloy concernant une affaire avec M. d'Avelesges et la généalogie de leur famille. 24 janvier 1708. — Contrat de mariage entre Antoine de Riencourt, seigneur d'Orival et de Bergicourt, et Marie Sacquespée. Amiens, 2 octobre 1516. — Contrat de mariage entre Jean de Mauvoisin, écuyer, seigneur de Crocquoison et Épaumesnil en partie, et Marguerite de Riencourt, fille d'Antoine de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival et de Bergicourt, et de défunte Guyonne de la Mothe. 7 juillet 1524. — Contrat de mariage entre Jacques de Marescot, seigneur de Soulday, et Marie de Lamothe, fille de feu Charles de Lamothe, seigneur de Montigny, et de Jeanne d'Abbeville. Senarpont, 26 juin 1545. — Contrat de mariage entre Adrien de Riencourt, fils d'Antoine de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival, et Charlotte de Lamothe, fille de feu Charles de Lamothe et de Jeanne d'Abbeville. Amiens, 2 septembre 1547 (copie collationnée du 19 septembre 1573). — Testament d'Antoine de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival, époux de Marie Sacquespée, lequel désire être inhumé dans l'église des Augustins d'Amiens, « en la chapelle qui est au costé du cœur. » Ledit testament passé en la main de Jean de Honvignœul, prêtre, vice-gérant de St-Michel d'Amiens, le 5 juin 1549, — etc.

E. 622. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 papier.

1535-1543. — Acte de frère Claude Vivenet, docteur en théologie, prieur provincial de France de l'ordre des Augustins, confesseur du dauphin et des enfants de France, qui reçoit dans son ordre Antoine de Riencourt, Marie de Saquespée, sa femme, et leurs enfants, Raoul, Adrien, François, Marguerite, Marie et Anne, en considération des insignes bienfaits qu'eux et leur famille ont prodigués audit ordre. Amiens, 12 mai 1535. — Id., par le vicaire général dudit ordre, « ob edificationem sacelli nuper facti a nobis in conventu nostro Ambianensi, et elargitionem. » Rome, veille des nones (6) d'octobre 1537. Traces de sceau en cire blanche et rouge, dans

une boîte de fer blanc. — Acte par lequel « scientifique personne maistre Jehan Dont, docteur en théologie, relligieux, de présent prieur du couvent et monastère de St-Augustin en Amiens, frère Guillaume Guérin, licencié en théologie, frère Loys Véru, frère Anthoine Lecouveur, frère Gosset Scot, frère Jehan Baillon, frère Jehan Rebus, tous bacheliers en théologie, frère Jehan Fluyn, frère Gabriel Thierry, frère Hector Bertin, frère Jehan du Rozel, frère Regnault de Prille, frère Balthazart Morel, Frère Nicole Cangepoutre, frère Fremin du Puichs, frère Jehan Cangepoutre, frère Jherosme Descouires, frère Jehan de Maucourt, frère Nicole Griffon, frère François Blondin, tous prebstres et relligieux dudit couvent St-Augustin » d'Amiens, reconnaissent que, « en faveur et considération des deniers déboursez par Mons. Anthoine de Riencourt, escuier, seigneur d'Orival et de Bergicourt, demourant audit Amiens, tant pour la construction et réparation de la chapelle qu'il a naguères fait reffaire et rédiffier en l'église et couvent dudit St-Augustin audit Amiens, décoration d'icelle chappelle, ornemens, table d'hostel, closture, imaignes et autres choses servans à ladicte chappelle, le tout montant de trois à quatre cens livres, et aussy, moyennant la somme de trois cens livres tournois », etc., ils célébreront dans ladite chappelle, pour ledit donateur et sa famille, quatre messes par semaine. Amiens, 4 août 1542. — Ratification de ladite fondation par le vicaire général de l'ordre de St-Augustin, en la province de France, rappelant que les 300 l. pour ce données par ledit Antoine de Riencourt, ont été « employées et applicquées pour impettrer la bulle et la confirmation de la fondation de la confrarye de la Passion à Cinq Playes de Jhésus-Crist fondée audit couvent. » Au chapitre tenu au couvent de Lagny sur Marne, 1^{er} octobre 1543, — etc.

E. 623. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1562-xviii^e s. — Contrat de mariage entre Antoine d'Halluyn, d'Esclébeq, du Phetit de Brecq Navilly, Namps au Val, Velenne et Goyencourt, fils de feu Louis d'Halluyn, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Marie de Hame, et Claude Gouffier, fille de François Gonffier, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, seigneur de Crèveœur-Bonnivet, et d'Anne de Crenazet. Crèveœur, 19 septembre 1562 (copie du XVII^e s.) — Contrat de mariage entre François de Moreuil, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Fresnoy, Raincheval, Caumes-

nil, Béthencourt et Brucamps, et Marie de Fléchin, damoiselle de Journy, Cerny et Hamel à Fransu, veuve de Jean de Bournonville, chevalier, sieur du Quesnoy. Amiens, 18 février 1574 (copie collationnée du 15 novembre 1701). — Lettre de Henri III à M. de Frénoy, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre : « Mons. de Fresnoy, j'ay fait entendre au sieur de Crèvecueur, mon lieutenant général au gouvernement de Picardie, le grand regret que j'ay de veoir mon autorité tant mesprisée d'un costé et mon peuple opprimé et ruyné de l'autre par les levées de gens de guerre qui se font ordinairement sans ma commission ; et comme je désire, pour remédier à ce mal, qu'il leur soit couru sus à bon essient, pour les rompre et tailler en pièces, mandant bien expressément audit sieur de Crèvecueur qu'il aye à y pourveoir et s'y employer de telle sorte que mon peuple en reçoive le soulagement que je luy ay tousjours désiré, et encore que je m'asseure que, selon l'affection que vous portez au bien de mon service et à la conservation de mon peuple, vous ne faldrez de vous employer de vostre part en cest affaire autant qu'il vous sera possible, selon que y serez invité par ledit sieur de Crèvecueur. Néantmoins ay-je bien voulu vous dire par ce petit mot, que, le faisant ainsy, ce sera chose que j'aurai bien fort agréable et qui me donnera tousjours tant plus d'assurance de vostre fidélité et dévotion au bien de mondit service. Et n'estant ce mot à autre fin, je supplie le Créateur, Mons. de Fresnoy, qu'il vous ay t en sa sainte garde. Escript à Bloys, le XVII^e jour de may 1581. Henry. Brulart. » — Lettre du Roi au même. « Mons. de Fresnoy, voicy le temps que mes bons et fidelles serviteurs doibvent estre prez de moy, et que ceulx qui m'ayment ne laissent perdre l'occasion de s'en aprocher, pour m'assister en la résolution que j'ay prinse de chastier en bref mes rebelles, et leur faire ressentir l'effect de mon juste courroux, avec la digne punition qu'ils méritent, à quoy je vous ay jusques icy fort désiré ; comme très affectionné que vous estes à mon service. Mais me reconnoissant à présent prou fort pour en avoir la raison, je suis content qu'une partye de ma noblesse, et autres qui ont la fleur de lyz dans le cœur, demourent épars dans mes provinces troublées. Comme de vostre part je sçay que vous m'estes fort utile en Picardie, principalement pour le fait duquel m'a parlé Mons. de Longueville, mon cousin, qui est la réduction de la place de Dourlens, détenue aujourd'huy par Villancourt, avec lequel je vous prie de communiquer pour le convertir à mon obéissance, l'assurant que très volontiers je le receveray et embrasseray, ainsy que je pardonne

journellement à ceulx qui se rendent de bonne heure à moy, voyre je le récompenseray et avanceray de ce qu'il sçaurait désirer, en sorte qu'il n'aura regret de s'estre réuni en changeant de party. J'ay entendu qu'il a ung frère qui estoyt lieutenant d'une compaignye que Saveuze avoit fait. C'est mon intention de legratiffier de mesmes, et à ceste fin, vous leur ferez à tous deux les offres desquelles mondit cousin a esté d'advys par l'instruction que je vous envoie, en vertu de laquelle vous traicterez avec eulx, leur représentant le danger où ilz se mettent en reffuzant ma requeste, car je suys résolu de pardonner à peu après la réduction de Paris, que j'espère estre en bref, et m'asseure que mes autres villes viendront la corde au col, y ayant encore beaucoup de bons subjectz. Ne perdez le temps à négotier cest affaire, ny craignez d'y engager du vostre ; j'auray fort agréable tout ce que vous en ferez et en envoiey toutes les dépenses nécessaires. Sy dedans quinze jours, vous n'y pouvez rien avancer, venez ou envoyez vostre filz prez de moy, advisant ce dont voulez que je le récompense ; car tout ainsy que la ligue pensoit confisquer sur moy et mes vrayz subjectz, je confisque journellement sur ceulx de son party et en gratiffye mes bons serviteurs. Voylà ce que je vous diray pour le présent, en attendant de vos nouvelles, je prieray le Créateur, Mons. de Fresnoy, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. D'Estampes, ce XI^e juillet 1589. Henry. Revolt. » — Contrat de mariage entre Charles-Maximilien de Halluin, seigneur de Wailly et autres lieux, gentilhomme de la chambre du Roi, fils d'Antoine de Halluin, seigneur d'Aiglebecq et autres lieux, bailli d'Amiens, et de Claude Gouffier, et Catherine Dugué, fille de feu Jean Dugué, seigneur de Champs sur Marne, conseiller du Roi et trésorier de France à Paris, et d'Anne Leclercq. 12 janvier 1595. — Contrat de mariage entre Arthur de Moreuil, chevalier, seigneur de Caumesnil, Raincheval, Brucamp, Escouante, Plancque, Acque et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et Charlotte de Halluin, fille de Charles-Maximilien de Halluin, conseiller du Roi, conseiller en ses conseil d'État et privés, et de Catherine Dugué. Paris, 23 juin 1615. — Testament mutuel d'Arthur de Moreuil et de Charlotte de Halluin, son épouse. 30 septembre 1633 (incomplet). — Codicilles audit testament. Brocourt, 12 juin 1644. — « Copie d'un vieux papier servant à la généalogie de la maison de Moreuil. » XVIII^e s., — etc.

E. 624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 7, papier.

1563-xvii^e s. — Contrat de mariage entre Nico-

las de Maillocq, seigneur châtelain dudit lieu, du Val d'Orbecq, St-Martin, St-Denis et les Bellières, et Charlotte de Monchy, fille de feu François de Monchy, seigneur de Brutelles, et de Jeanne de Vaux. Hocquincourt, 8 juin 1563. — Transaction entre François et Diane de Mailloc, frère et sœur, par laquelle François cède à sadite sœur les terres de Morvilliers, Graville et Fourcignies. Château de Mailloc, 6 juillet 1594. — Arbre généalogique de la famille de Queret depuis 1571. XVII^e s. — « Généalogie de la maison de Queret fondue dans celle de Mailloc. » XVII^e s. — « Arbre généalogique de l'alliance de la maison de Mailloc avec celle de Riencourt. » XVIII^e s., — etc.

E. 625. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 1, papier.

1573-1651. — Reconnaissance de la noblesse d'Adrien de Riencourt, seigneur d'Orival. 30 décembre 1573. — Provisions par Marie de Lorraine, duchesse d'Aumale, au sieur d'Orival, de la charge de gouverneur de ses château, bourg et duché d'Aumale, en remplacement du sieur Beaucamp décédé, en considération de ce que, depuis la mort de celui-ci, « il s'est volontairement employé envers le Roy pour faire descharger nosdits subjectz du logement des troupes Angloises, en quoy il n'auroit espargné ses propres moyens. » Château d'Anet, 3 mars 1597. — Prestation de serment par François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, en ladite qualité. Aumale, 13 mars 1597. — Contrat de mariage entre Aymard d'Imbleval, écuyer, sieur de Nелette, fils de François d'Imbleval, et Charlotte de Riencourt. 6 juin 1618 (incomplet). — Quittance de la dot de Charlotte de Riencourt. Manoir seigneurial de Douvrendel, 15 décembre 1629. — Id. Manoir seigneurial de Douvrendel, 22 octobre 1633, — etc.

E. 626. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 12, papier.

1619-1771. — Lettres de committimus pour François de Riencourt, chevalier, sieur d'Orival et de Bergicourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou et d'Alençon. Paris, 4 janvier 1619. — Lettre du duc de Longueville et d'Estouteville, gouverneur de Normandie, au sieur d'Orival, « sur les plainte qui nous ont esté faictes de la part de plusieurs communautez et paroisses de l'estendue de cette province situées vers les confins de celle de Picardie, et particulièrement par les habitans des hameaux de Morviller, de St-Cherny, Estotonne, Courreaux et Digeon, dépendantz de la paroisse de St-Saturny, et ceux des villages d'Orival, de Fourcignies, Fouilloy et Écles tenans ensemble, que diverses fois, et depuis peu, les troupes tant de

cavallerie que d'infanterie contenues en la requeste à nous présentée par lesdits habitans, estoient venus loger auxdits hameaux et villages et fait les désordres y spécifiez », portant défenses auxdites paroisses et à toutes autres de son département de payer aucuns deniers qui se leveront par voie extraordinaire, sans ordre exprès du Roi, etc., et au cas où certains voudraient à force ouverte et sans titre loger dans lesdites paroisses ou en exiger contributions, lui donnant pouvoir et mandement spécial « d'assembler lesdites communes des villes, bourgs, hameaux, villages et paroisses au son du tocsin et les mettre en armes, pour, soubz vos ordres et vostre conduite courre sus auxdites troupes et les charger comme picoreurs et perturbateurs de la tranquillité des peuples. » Rouen, 24 janvier 1653. — Pièces de procédure entre Charles-François de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, brigadier des armées du Roi, et Marie d'Angennes, son épouse, d'une part, et Françoise Delabonne, marchande lingère à Paris, de l'autre. 1737. — Mémoire de plomberie pour la fabrique de St-Jacques (d'Amiens ?) à d'Herviller, marchand à Amiens. Amiens, 4 décembre 1743. — « Mémoire des débours et frais dus à M^e Saladin, procureur Amiens, dans les différentes affaires ezquelles il a occupé pour M. le marquis d'Orival, brigadier des armées du Roy, qui se trouvent finies ou abandonnées, y compris plusieurs consultations d'avocat envoyées audit seigneur. » 8 novembre 1760. — Quittance par la comtesse d'Ampus au marquis d'Orival de 750 l. pour six mois du loyer de l'appartement qu'il occupe dans son hôtel. Paris, 26 avril 1763. — « Mémoire de ce qui est dub à Mauger, notaire d'Aumale, pour les actes passez devant luy entre M. le marquis d'Orival et le nommé Jean-Charles Plichon. » 5 août 1753. — « État des titres de famille de la maison de Riencourt d'Orival renfermés dans deux caisses numérotées et sur le dos desquelles il est écrit : Titres de famille de la maison de Riencourt d'Orival mis en ordre en 1774. » — Analyses de pièces concernant la famille de Flers. 1754-1757, — etc.

E. 627. (Liasse.) — 8 pièces, papier (1 imprimée).

1621-1635. — Reconnaissance par Henry de Savoie, duc de Genève, de Nemours et de Chartres, etc., comme quoi il a pris de la dame de Papery, un cheval barbe à poil bai pour la somme de 900 l. t. Paris, 6 juillet 1621. — Lettre d'Anne de Lorraine à M. de Senemond concernant les dettes de sa famille. 28 avril

1635. — Requête de Jean de Senemond, gouverneur du Château-Landon, premier gentilhomme de la chambre du feu duc de Nemours, aux commissaires députés par le Roi pour le paiement des dettes de celui-ci, exposant « qu'après avoir longuement servy et employé la plus grand part de son bien au service assidu de deffunct M. le duc de Nemours, sans recevoir aucun secours de sa maison, soit pour ses gaiges ou aultrement, enfin pour le satisfaire en quelque chose, ledict seigneur deffunct auroyt désiré de luy une quittance générale de ses appointemens, pour la descharge de sa maison, soubz l'assurance d'une obligation de neuf mil deux cens livres quy luy en auroyt passé par-devant nottaire, dès le trentiesme avril six cens trente, à quoy le suppliant auroyt volontiers acquiescé, pour tesmoigner son obéissance, et que son service rendu estoient plus par affection que par inthérest ; depuis le temps de laquelle obligation, il auroit encore servy ledict deffunct seigneur jusque à son décedz et dans l'honneur public de ses funérailles et obsèque, dont sa succession luy est encore redevable » ; à l'effet d'être payé de ce qui lui est dû. XVII^e s. — « Bref estat des pièces que le sieur de Senemond met par-devant MM. les commissaires députés par Sa Majesté pour la liquidation des debtes par la succession de deffunct M. le duc de Nemours. » XVII^e s. — Fragment d'une thèse par Jacques Panthon, prêtre de Seez, servant de dossier (impr. XVII^e s.), — etc.

E. 628. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 10, papier.

1626-1654. — Contrat de mariage entre François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Bergicourt et fiefs en dépendant, âgé de 25 ans, fils aîné de feu François de Riencourt, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Diane de Maillocq, et Catherine de Senemont, fille de Jean de Senemont, chevalier, seigneur de Monchure, Lestocq, Donléger et autres lieux, et de Gabrielle de Tierchelin. Château de Monsures, comté de Clermont en Beauvoisis, 4 mai 1626 (copie). — Partage entre François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Bergicourt et autres lieux, et Florimond de Riencourt, tous deux fils de feu François de Riencourt et de Diane de Mailloc. Aumale, 2 juin 1628. — Testament de Jean de Riencourt, chevalier, seigneur de Bergicourt, Monsures, Domléger et autres lieux, par lequel il désire être inhumé en l'église d'Orival, « auprès ses proches parens et amys trespassez. » Passé par-devant Jean Damiette, prêtre, curé d'Orival, au logis seigneurial d'Orival, le 12 juin 1648. — « Copie de la consultation faite à Paris touchant le testament de M. de Bergicourt. » XVII^e s. — Mention sur une

chemise vide de la réception d'Antoine Desfriches en qualité de chevalier de Malte, du 7 juin 1632. —

Testament de Diane de Mailloc, veuve de François de Riencourt, par lequel elle désire être inhumée dans le chœur de l'église Notre-Dame d'Orival, à côté du corps de son mari ; « à mon convoy qui se fera au matin, sera aplé traise prestre, à l'honneur des traise apostres de mon Sauveur ; ... plus, sera aplé à mon convoy la charité du Caule, selle d'Omale, de St-Saturny et de Lignère, à qui sera donné, outre leur drois, à chacun soisante sou, plus il suis de la charité de Caissy (Cailly ?), de Douvren, de Calmeny, d'Orbec, de St-Germer, de la Campagne et de Courtonne, que l'on avertira et donnera à chacun trente sou, plus, au Rosère d'Orival et de Douvran, à chacun trente sou. » 27 septembre 1638. — Contrat de mariage entre François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Bergicourt, Estotonne, Morviller, Graville et autres lieux, et Marie de Moreuil, fille d'Arthur de Moreuil, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Caumesnil, Raincheval, Villers-Bretonneux, Brucamps, Forestel, Planques, Liomer, Brocourt, St-Aurin, Esquerein, Hocquincourt, Acy, Escouire, Journy, Cerny, Le Hamel et autres lieux, et de Charlotte de Halluin. Maison seigneuriale de Brocourt, 25 juillet 1642. — Testament d'Aimard d'Imbleval, écuyer, sieur de Nellette, Douvrendel, Capeval, Beaumont et autres lieux. 25 novembre 1645 (copie). — Donation par Charlotte de Riencourt, veuve d'Aimard d'Imbleval, chevalier, seigneur de Nellette, etc., à Alphonse-Nicolas et à Charlotte de Riencourt, ses neveu et nièce, enfants de François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, et de Marie de Moreuil. Château d'Orival, 28 avril 1654, — etc.

E. 629. (Liasse.) — 8 pièces, papier (1 imprimée).

1642-1764. — Livre de famille sur lequel est dessiné un écu parti, au 1, à trois fasces frettées (Riencourt), au 2, de France ancien, au lion naissant (Soissons-Moreuil), rappelant que « le 30 juillet 1642, par un mescredi, messire François de Riencourt, chevaller, seigneur d'Orival, Bergicourt, Estotonne, Morviller, Boreper, Graville et autres lieux, espousa dame Marie de Moreuil, fille aînée de messire Artus de Moreuil, chevaller, seigneur de Caumesnil et autres lieux, et de dame Charlotte de Halluin, sœur du seigneur de Wailly... C'est icy que je met le mesmoire de l'âge de tous nos anfans, auxquels Dieu fasse la grâce d'estre

gens de bien et d'honneur. » — Extrait baptistaire de Jean-Augustin de Riencourt seigneur d'Orival, fils de François de Riencourt, seigneur dudit Orival, et de Marie de Moreuil, né le 27 octobre 1646. Orival, 19 décembre 1647. — Extrait baptistaire de Charles-François de Riencourt, fils de Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Dargies, Bergicourt et autres lieux, et de Marie-Anne Desfriches, né le 5 septembre 1685. Orival, 9 septembre 1685. — Circulaire de sœur Catherine de Saint-Bernard, supérieure des Ursulines d'Amiens, pour le décès de Marie-Barbe-Yolande de Riancourt d'Orival, dite de Saint-François, « qui espéroit de vivre encore plusieurs années, étant depuis deux ans en la meilleure santé de sa vie, cependant nostre bon Dieu en a coupé le cours en trois jours et demy de maladie d'une fièvre continue et oppression de poitrine, mal de côté et douleurs si ayguës, que nous en étions pénétrées et dans l'admiration de sa patience et douceur. Cette chère sœur étoit d'une des plus nobles et illustres maisons de Normandie ; M^{me} sa mère luy insinua l'esprit de piété qu'elle possédoit en éminence, étant le modèle des dames pour la charité envers les pauvres et sa rare dévotion. Elle nous confia son trésor en cette aymable fille, dès l'âge de sept ans, qui fit paroître aussitost une si grande vivacité d'esprit, solidité de jugement, jointe à une modestie qui la rendoit aymable à tous, qu'elle fut trouvée capable de communier à huit ans par les premiers Pères de la Compagnie de Jésus... Après cette sainte action, elle s'associa à une de ses petites compagnes pour faire oraison chaque jour, prenant le Saint-Esprit pour directeur ; on les voyoit quelquefois toutes en larmes, au sortir de l'église, et interrogeant notre petite sœur quel étoit le sujet de ses pleurs, elle répondoit : la Passion de Notre-Seigneur, marquant dé lors à sa maîtresse que son attrait particulier étoit la vie cachée et la flagellation ; en effet, pour faire quelque chose pour honorer les souffrances de son Jésus flagellé, elle se fit une discipline dont elle se frappoit rudement tous les vendredys, n'ayant pas plus de neuf ans. » Entrée au noviciat à quinze ans, « incontinent après son entrée, elle perdit Madame sa bonne mère ; la violence qu'elle se fit pour étouffer les sentimens naturels luy causa une grande maladie qui dégénéra en infirmité habituelles, bien que M. son père la pressa pour sa sortie, afin de recouvrer sa santé, elle répartit qu'elle aymoît mieux mourir jeune en religion que de vivre des siècles dans le monde... Elle a donné de rares exemples du mépris des grandeurs, ne voulant jamais qu'on lui parlat de sa naissance et des avantages qu'elle eut pu avoir au monde, exigeant et contraignant en quelque façon les supérieures pour les emplois les plus vils,

elle a été quelque temps infirmière des enfans, et leur a rendu des services qui leur ont donné de si hautes idées de sa vertu, qu'elles parlent encore des actes héroïques qu'elles luy ont vu pratiquer, et ses exemples ont beaucoup servy pour le changement de leurs mœurs... Elle a rendu l'esprit aussi doucement qu'un enfant âgée de trente deux ans qu'elle eût eu accomplis le jour de sainte Thérèse et 16 ans et demy de religion, le 16 du courant sur les neuf heures du matin. » Des Ursulines d'Amiens, 19 septembre 1676 (impr. 3 p. in-4°). — Extrait baptistaire de Marie-Elisabeth, fille de Charles-François d'Angennes, marquis de Maintenon, et de Catherine Giraud. Paroisse Notre-Dame de La Rochelle, 26 juillet 1690, — etc.

E. 630. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1657-1732. — Acte par lequel « noble dame Charlotte de Riencourt, veuve de feu messire Esmard d'Imbleval, vivant chevalier seigneur de Nелette. Douvrendel, Casseval, Rennoval, Beaumont et aultres lieux, d'une part, et les révérendes mère Marguerite de Ste-Gertrude, supérieure, Marie de Tous les Saints, Marie de la Nativité, Catherine de St-Bernardin, Suzanne de St-Bonaventure, Magdeleine de St-Jean l'Évangéliste, toutes religieuses hospitallières de Dieppe, à présent à l'Hostel-Dieu de la ville d'Eu », d'autre part, reconnaissent « que ladite dame de Nелette ayant la bonneté d'employer une partie des biens qu'il a plu à Dieu luy donner, en œuvre de charité, a jetté les yeux sur les dites religieuses hospitallières, pour moienner leur établissement dans l'hospital de la ville d'Eu, où elles ont estées receue de Mgr de Joieuse par M^{me} Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, tutrice honoraire de mondict seigneur, de tous les officiers habitans de la ville d'Eu, suivant les patentes données, sur l'espérance des biensfaits que ladite dame de Nелette leur a cy-devant promis, pour quoy satisfaire,... a donné ausdites religieuses acceptante la somme de douze mille livres qu'elle a présentement nombré et compté en monnoyes de France, et pour mille livres de meubles qu'elle a cy-devant livré, à la charge d'employer la somme cy-dessus en constitution de rente ou acquisition d'héritage, pour servir de fondation au monastaire, et pour continuer l'entretien sa vie durant de quatre religieuses qu'elle a prist de Dieppe pour sa fondation, tant qu'il plaira à ladite communauté de Dieppe les y laisser », aux conditions y transcrites et entre autres, « que ledict établissement et présente fon-

dation de communauté religieuse n'aura rien de confus avec l'ancien établissement et fondation de l'Hostel-Dieu, ny rien de commun en biens, nonobstant la conexité conventuelle de ladite communauté des religieuses avec ledit Hostel-Dieu pour la nécessité de leurs fonctions et services assidus qu'elles doivent rendre aux pauvres, suivant l'institution de leurs ordres et leurs conventions particulières avec les sieurs maires et eschevins de ladite ville », que ladite dame de Nellette aura une chambre dans ledit monastère, qu'elle « pourra se trouver aux assemblées conventuelles où l'on traitera des affaires temporelles du monastère, recevra ausdictes assemblées quallité de fondatrice, avec telle degré, dignité et prérogatives quy à fondatrice appartiennent », etc. 2 février 1657 (copie collectionnée du 16 novembre 1668). — Testament de ladite Charlotte de Rencourt, par lequel elle désire « estre innumée dans l'église ou chapelle de Nostre-Dame de la Dellivrente des pères pénitents sise en la paroisse de Douvre qui est le lieu de ma fondation, par laquelle lesdis frères sont oblégés d'i faire batir et résider ; que si il ne le peuve fère, et que la fondation n'est pas de lieu, je désire estre à l'opital d'Eu, dens le lieu où l'on enterera la mère Margerite Ste-Gertrude et près d'elle... Je donne à ma nièse Charlotte de Rencourt, ma filleule, outre les sescs milles livres que je luy ay donnés par contrat,... un reliquère où il li a trèsè diamens, un autre petit où il li en a trois, deux chapelés, un de jasper et un d'or, deus braselés de perle, deus bouestes d'or, où sont les pourterés de mes deus oncles de Mailloc et d'Étotonne... Je donne à Caterinne de Creni, ma demoiselle, outre ses gages, sent écus et tous les abis de soie donc je me serviray alors de mon désès, voullent que seus donc je ne me serviray pas d'ordinère soit apliqués aus autels des églises et ornement d'icelle. » 20 novembre 1661. — Acte par lequel Jean-Augustin de Rencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Dargies, Bergicourt et autres lieux, fils aîné et principal héritier de feu François de Rencourt, frère et héritier lui-même de ladite Charlotte de Rencourt, dame de Nellette, gratifie damoiselle Anne de Rencourt, sa proche parente, fille de Louis de Rencourt, chevalier, seigneur de Tilloloy et de Marguerite Fretier, d'une place de religieuse au couvent des hospitalières de la ville d'Eu. 14 décembre 1668. — Lettre de sœur de St-Antoine, supérieure des religieuses hospitalières de la miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Eu, au marquis d'Orival, lui faisant part du décès de sa parente, Anne de Rencourt, religieuse de sa communauté, et le priant « d'avoir la bontés de nous

donner une jeune personne bien élevés, qui sache lire et écrire, prope à prendre l'esprit de notre institut, forte pour bien servire les pauvres. » Eu, 28 janvier 1731. — Projet de nomination par le marquis d'Orival de Marie-Françoise Fizelier, de la ville d'Eu, à ladite place vacante de religieuse à l'Hôtel-Dieu de ladite ville. Château d'Orival, 19 février 1731. — Lettre de dom Robart, au marquis d'Orival, pour le remercier d'avoir nommé sa sœur à ladite place. Abbaye du Tréport, 21 février 1731. — Id., par ladite Françoise Fizelier. Eu, 22 février 1731. — Lettre de sœur Fizelier dite de St-Basile, au marquis et à la marquise d'Orival, leur faisant connaître qu'elle est entrée dans ladite communauté le 11 août précédent. Eu, 18 août 1732, — etc.

E. 631. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 8 papier.

1659-1709. — Cession par François de Rencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., de la garde noble des enfants mineurs de feu François Chevestre, chevalier, seigneur de Cintray, du Bourbel et autres lieux, en faveur de Madeleine Maillefeu, leur mère. Château d'Orival, 8 et 15 mars 1659. — Fondation sous forme de testament par François de Rencourt, chevalier d'Orival, Bergicourt et autres lieux, de services religieux aux Pénitents du tiers ordre de saint François à Aumale. Orival, 15 février 1662. — Testament d'Alexandre de Rencourt, chevalier, seigneur de Dargies, fils de François de Rencourt, chevalier, seigneur d'Orival, « gisant au lict, malade et blessé ;... recommandant mon âme à Dieu, à la glorieuse. Vierge, suppliant le seigneur d'Orival, mon père, de faire prier pour moy et donner par aulmône cinquante escus ; cecy ne paroistra pas grand chose dans le comencement, mais quand vous sçaurez la prière que je vous fay, vous aurez lieu d'estre surpris. Héla, mon chère père ! c'est vostre bonté et miséricorde que j'implore, vous priant de ne pas considérer la follie de ma jeunesse dans la vie que j'ay mené, où il falloit donner du netz en terre ou chercher par l'industrie le moien de subsister. Comme il fault beaucoup de mémoire dans une si grande quantité de debtes que j'ay contracté, je fay icy une déclaration desdictes debtes les plus embarrassantes, fault de billiet » ; suit l'énumération des principales dettes du testateur : « au sieur Picart, orphèvre au pont au Change, à Paris, douze escus ou environ ; au sieur Lebouet, chirurgien au fauxbourgs St-Germain, trois pistoles ;... au brodeur nommé Truffart, vingt-cinq louis d'or, pour une housse, lequel a pour sceureté mon carosse en gage », etc. Arras, 14 septembre 1667. — Contrat de mariage entre

Charles du Blaisel, chevalier, seigneur de St-Aubin, capitaine au régiment de la Reine, fils aîné de feu Barthélemy du Blaisel, chevalier, seigneur de St-Aubin, Florincthun et autres lieux, maréchal de bataille des armées du Roi, et Madeleine-Françoise de Riencourt fille de feu François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc. 2 mai 1677. — Vente par Alphonse, comte de Moreuil et autres lieux, mestre de camp du régiment de cavalerie de Condé et brigadier de cavalerie, à Jacques de Riencourt, chevalier d'Orival, son neveu, de ladite charge de mestre de camp lieutenant du régiment de cavalerie de Condé. 21 novembre 1680. — Commission de ladite charge audit chevalier d'Orival. Versailles, 24 novembre 1680. — Acte par lequel « Nous, prestre curé, officiers, ancien maires et cleric jurez de la ville de Chastel sur Mozelle en Lorraine, soubscritz, certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra que M. le chevalier d'Orival, mestre de camp du régiment de cavalerie de Mgr le prince de Condé, en quartier d'hyver audit lieu, a décédé le quatriesme du présent mois, et a esté inhumé le lendemain, cinquiesme dudit mois, le plus honnorablement et splendidement que l'on a pu ; et le sieur Jean du Manoire dit Petit-Jean, son homme de chambre, pour tesmoigner le respect qu'il avoit de son bon maistre, nous ayans requis qu'on luy mist en mains son cœur, pour le transporter entre les mains des parents dudit sieur chevalier, on ne luy a pu donner, à cause de la maladie dangereuse dont le corps estoit infecté : lequel Petit-Jean l'ayant soulagé aultant que faire se peult, comme un vray et fidel domestique peult et doit faire, ainsy que nous avons veu et cognus, en présence mesme de la plus grande et saine partie des officiers dudit régiment, et pour plus grande assurance avoir à la présente attestation, nous y avons fait mettre et apposer en placard les armes ordinaires de laditte ville » ; suivent toutes les signatures et ces mots : « De plus, j'atteste que le susmentionné Petit-Jean a fait paroistre avoir autant de zèle et d'affection pour feu M. le chevalli qu'un frère peut avoir, tesmoing mon sein et cachet cy mis. A. Huin, curé de Chastel. » 6 mars 1681. — Contrat de mariage entre Jean-Augustin de Riencourt et Marie-Anne Desfriches. 4 janvier 1683 (copie informe). — Testament de Françoise de Létangs. Paris, aux Filles de la Croix, 3 août 1686 (copie informe). — Brevet de cornette dans le régiment des Dragons de la Reine au chevalier d'Orival. Marly, 4 mai 1709, — etc.

E. 632. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 30, papier.

1664-1690. — Testament de François de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival et autres lieux, par lequel, entre autres choses, il désire être inhumé dans le chœur de l'église d'Orival, à côté de défunte

Marie de Moreuil, lègue 100 l. à l'église d'Orival, pour aider à rétablir le clocher. Lieu seigneurial d'Orival, 28 janvier 1664. — Inventaire des titres, pièces et écritures de la succession de feu François de Riencourt, à la requête de Jean-Augustin de Riencourt, seigneur d'Orival, son fils aîné, tuteur principal de ses frères et sœur, en la présence d'Alphonse-Nicolas de Riencourt, chevalier, seigneur de Bergicourt, fils puîné dudit François. 4 mai 1668. — Élection de tuteurs aux enfants mineurs dudit François de Riencourt. 14 avril 1668. — Pièces concernant la liquidation de la succession dudit François de Riencourt, — etc.

E. 633. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 26, papier.

1666-1771. — Contrat de mariage entre François de Venois, chevalier, seigneur et patron d'Atanville, fils aîné de François de Venois et de Marie du Buffe, et Charlotte de Riencourt, fille de François de Riencourt, chevalier, et de défunte Marie de Moreuil. Château d'Orival, 12 mars 1666. — Vente par Joseph Dejean, écuyer, seigneur de Mauville, lieutenant au régiment des gardes du Roi et colonel du régiment de Beauce, à Alphonse-Théodoric de Riencourt, chevalier, comte d'Orival, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, de ladite charge de lieutenant aux gardes françaises. Paris, 15 mars 1708. — Vente par Charles-François de Riencourt, marquis d'Orival, brigadier des armées du Roi, mestre de camp du régiment des Dragons de la Reine, dudit régiment, à Henry de Lambert d'Herbigny, marquis de Thibouville, capitaine de cavalerie de la Colonelle Générale, fils mineur de défunts Pierre-Charles de Lambert d'Herbigny et de Louise-Françoise-Armande d'Estrade. Paris, 5 décembre 1731. — Contrat de mariage entre Pierre-Théodore Heusez et Marie-Jeanne de Chery, fille d'André Claude de Chery, chevalier de St-Louis, seigneur de Villancourt, Montmarquet et autres lieux, et de Marie de Vismes. Passé sur les confins du terroir du Tronchoy, fins et limites du bailliage d'Amiens. 30 janvier 1732. — Testament mutuel de Jean-Augustin de Riencourt-Orival et de Marie-Anne Desfriches de Brasseuse, son épouse ; dans lequel testament sont énumérés leurs neuf enfants : Hélène, religieuse à l'abbaye de Ste-Perrine à la Villette près Paris, Charles-François, colonel du régiment de la Reine-Dragons, Alphonse-Théodoric, lieutenant des grenadiers aux Gardes Françaises, avec commission de

colonel, Marie, religieuse à l'abbaye de Moncel, Angélique-Édilburge, religieuse à l'abbaye royale d'Origny, Ambroise-Nicolas, décédé à deux ans, Agathe-Pélagie, religieuse à l'abbaye de Ste-Perrine, Abdon-Victor, chevalier de Malte, profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem ; « de sorte qu'au moyen de toutes lesdites professions, il ne nous reste plus que deux fils, entre lesquels nous voulons partager les biens qu'il a eus à Dieu de nous donner. » Brasseuse, 10 juillet 1724 (copie insérée au procès-verbal d'ouverture dudit testament du 23 février 1733). — Lettre de cachet qui commet le sieur d'Orival pour procéder à la réception d'André Desforges, chevalier de Caulière, capitaine dans la brigade de Montaigu du régiment des carabiniers du comte de Provence, en qualité de chevalier de St-Louis. Versailles, 18 novembre 1759. — Récépissé par Louis-Jacques-Romain François, marchand à Condé en Brie, neveu et héritier de feu Denis François, valet de chambre du marquis d'Orival, dudit marquis, par les mains de Pierre-Thomas Mestre, suisse au service du comte d'Ampus, d'une somme de 1,444 l. laissée par ledit défunt. Paris, 20 mai 1761. — « Table pour faire voir que MM. de Brasseuzes descendent par femmes du roy saint Louis et des deux frères de saint Louis. » XVII^e s. — « État des papiers de la famille de Brasseuse. » XVIII^e s. — « Extrait de divers vieux papiers concernant la généalogie de la maison Desfriches de Brasseuse, fait en 1743. » — Procuration générale donnée par Charles-François de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, etc., à Angélique Clothilde du Blaizel. Paris, 4 janvier 1758. — Généalogie de la maison d'Angennes. XVIII^e s. — Quittances diverses, — etc.

E. 634. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1703-1749. — Sentence du juge royal civil et criminel de police, commerce et navigation de la Martinique, entre Jean Dubuq, écuyer, sieur de l'Estangs, au nom et comme procureur de la veuve de M. de Marueil, lieutenant de Roi au gouvernement de ladite île, et Adrien Le Coreur, écuyer, subrogé tuteur des enfants dudit de Marueil, demandeur, d'une part, et la marquise d'Angennes de l'autre, qui condamne cette dernière à payer au demandeur 11.228 l. de sucre brut que ledit feu sieur de Marueil avait donné à raffiner à la raffinerie du défunt marquis d'Angennes. 18 octobre 1703 (copie collationnée du 28 juin 1720). — « Compte de défunt M. Bertrand, confisseur, tuteur des mineurs Moléon... Pour le louage de cinq nègres ou négresses appartenans auxdits mineurs, pour cinq années, à raison de 40 l. t. par an... Pour un nègre mort, estimé 500 l. Pour deux négresses mortes, estimées 400 francs chacune... Pour un compte que M^{me} Bertrand

a produit à Madame à son départ, pour des citrons confits, sirops et amandes à la perlins et autres confitures se montant ci 95 l. 15 s. » 15 avril 1710 (copie collationnée du 29 juin 1720). — Mémoire de sellerie pour la marquise d'Angennes, à la veuve Anizon. 10 mars 1710 (copie collationnée du 28 juin 1720). — Pièces comptables du sieur de Cresol. 1714-1720 (copies collationnées de juin et juillet 1720). — Cautionnement par Catherine Girault du Loyer, veuve de Charles-François d'Angennes, chevalier, marquis de Maintenon et autres lieux, de Charles-François Gabriel d'Angennes, son fils, chevalier, marquis d'Angennes, enseigne des gendarmes de la garde du Roi, envers Jean Ladrigeon, marchand drapier, bourgeois de Paris, de la somme de 7.734 l. Paris, 15 octobre 1712. — « Compte en recette et dépense que le sieur Giraud de Crésol produit à M^{me} la marquise d'Angennes de sa gestion en l'habitation et domaine de la Montagne à la Martinique, depuis le 10^e avril 1710, jusqu'à ce jour 4^e août 1713. » — Id. 4 août 1713 à 4 mai 1714. — Vente par Gabriel-Charles-François marquis d'Angennes, enseigne des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, chevalier, seigneur des Bourgeries, Sissonne, Serigny et autres lieux, tant en son nom que comme procureur de Catherine Giraud, sa mère, veuve de Charles-François, marquis d'Angennes, stipulant tant pour elle que comme tutrice de Marie d'Angennes, sa fille, à Louis-Antoine Giraud, écuyer, sieur de Cresol et à Marie-Rose Courtois, son épouse, demeurant à la Montagne, paroisse St-Pierre, Martinique, d'une maison d'habitation et dépendances sises à la Martinique, paroisse St-Pierre. Paris, 11 août 1714. — « État des sommes que M. d'Angennes a reçu de M. de Cresol sur le prix de son habitation, depuis le 11 août 1714, indépendamment des 42.000 l. qu'il a touché ledit jour 11 août 1714. » — Donation par Louis-Antoine Giraud, écuyer, sieur de Cresol, demeurant à St-Pierre, Martinique, à Marie d'Angennes, sa nièce, fille de Charles-François marquis d'Angennes et de Catherine Giraud, d'une terre sise à la Martinique, bourg de St-Pierre. Château de Sissonne, 16 août 1614. — Comptes courants de M. de Cresol, à la Martinique. 1721-1728. — « État des sommes que M. d'Angennes a reçu de M. de Cresol, sur le prix de son habitation, depuis le 11 mars 1714 », etc. 10 mars 1737. — « Mémoire des frais faits par M. le marquis d'Orival et M^{me} son épouse, en l'instance contre demoiselle Françoise de la Bonne, marchande lingère à Paris. » 12 mai 1737. — Testament de Domi-

nique Giraud, écuyer, sieur d'Orzon, ancien lieutenant-colonel de milice, par lequel il désire être enterré en l'église St-Jacques du Carbet ; veut et entend que le legs faits par Françoise Rifflet, sa première femme, soient payés et acquittés au plus tôt ; laisse 3,000 l. après son décès et celui de Madeleine de la Guarigue de la Tournerie, son épouse, pour faire dire des messes ; lègue 10.000 l. t. à la marquise d'Orival, sa nièce, etc. St-Pierre, Martinique, 10 octobre 1737 (copie collationnée du 23 septembre 1738). — « Mémoire pour M. le Marquis de Vérac, au nom et comme tuteur et aiant la garde noble de son fils mineur, et de feuë dame Marie-Catherine-Adélaïde de Riencourt d'Orival, son épouse, ledit mineur héritier de ladite dame sa mère, concernant 430 l. de rente foncière due à la Martinique. » 13 mai 1749. — Lettre de M. de Latouche au marquis de Vérac, au sujet de ladite rente de 430 l., et lui mandant qu'il est infiniment sensible « aux marques de souvenir dont vous m'honorés. Je n'ai jamais renoncé à ma patrie, à ma famille et à mes amis, je ne suis icy que pour un tems, persuadé de la part que vous voudrez prendre à ce qui me regarde, je vous informeray de la tournure que prendront les affaires qui m'ont amenées dans ce pays-cy. » Berlin, 4 janvier 1751. — « État de l'argent reçu de la Martinique, depuis et compris l'année 1766, jusques et compris l'an 1772 », — etc.

E. 635. (Liasse.) — 16 pièces, papier (1 imprimée).

1712-1752. — Documents généalogiques sur la comtesse de Chemerault, à l'occasion de sa succession. XVIII^e s. — Déclaration par Louise-Françoise de Moreuil, veuve de Jean-Noël de Barbezières, chevalier, comte de Chemerault, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Gravelines, que l'adjudication qui lui vient d'être faite par arrêt du Parlement des terres de Dampierre et Rocheroux et leurs dépendances sises en Poitou, y compris les meubles étant dans les châteaux desdites terres, est faite pour et au profit de Marie-Anne Bertrand de la Bazinière, veuve de Claude Dreux, chevalier, comte de Nancre, marquis de la Frézillières et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des ville et citadelle d'Arras et province d'Artois. Paris, 5 juillet 1712. — Arrêt du Parlement concernant le prix de l'adjudication desdites terres de Dampierre et de Rocheroux. Paris, 26 juin 1714 (impr. 20 p. in-fol.). — Compte de l'interdiction de Louise-Françoise de Maurent, veuve de Louis de Barbezières, chevalier, comte de Chemerault, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Gravelines. 6 et 9 juin 1746. —

Pièces relatives à la succession de ladite comtesse de Chemerault, — etc.

E. 636. (Liasse.) — 7 pièces, papier (2 plans).

1760-1770. — Procès-verbal d'arpentage d'un terrain sis aux Crêtes du Port de Paix, par Philippeaux, arpenteur du Roi, dans le ressort du conseil supérieur du Cap et en la juridiction du Port de Paix, à la réquisition de M. Froger de la Rigaudière, capitaine aide-major des troupes réglées. 9 janvier 1760. — Vente par Jacques-Barthélemy-Michel de St-Dirant, chevalier de St-Louis, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur et baron du château de St-Trojan, île d'Oléron, et autres lieux, procureur de Louis-Honoré Froger, chevalier, seigneur de la Rigaudière, ancien lieutenant de Roi, commandant au Port de Paix, île de St-Domingue, à Antoine Garnier, négociant, ancien juge de la juridiction consulaire à Saintes, des marais salants appartenant audit sieur de la Rigaudière sur la rivière de Seudre. Saintes, 30 novembre 1769. — « Extrait du plan général des terrains de la Montaigne du Port de Paix », etc. — Vente par procureur par Louis-Honoré Froger de La Rigaudière à M. Collas de Maignet, négociant au Port de Paix, St-Domingue, de terrains situés à la Montagne des Crêtes du Port de Paix. Bordeaux, 11 janvier 1770, — etc.

E. 637. (Liasse.) — 5 pièces, papier (imprimées).

1759-1769. — Gazette de Pétersbourg du 19 mai 1759. — Gazette de France des 9 avril 1762 et 31 mars 1766. — Gazette d'Utrecht des 4 novembre 1763 et 28 mars 1769.

E. 638. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1778-1780. — Lettres de change provenant de Pointe-à-Pitre, — etc.

E. 639. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1721-1735. — Lettres de M. de Cresol au marquis et à la marquise d'Orival, relativement à leurs affaires avec la Martinique et notamment le commerce des sucres. — « ... Je vous rend mils grâce de l'attantion que vous me marquez que vous auray de mes enfans : j'ay su par une lettre de Paris écrite à un de mes amis qu'ils estoit à Nanterre ; j'ay oui dire il y a longtemps

beaucoup de bien de cette maison : cela me fait espérer qu'ils seront bien. Je ne sçay encore qui M. de Meré a chargé de leurs fournir leurs besoin, ainsi que leurs pension ; lorsque je le sauray, je luy escriré de la manière que je veux que mes enfans soit tenu ; je ne veux point qu'ils manque de ce qu'ils auront besoin, et je ne veux rien esparnier pour cela, ainsi que pour leurs éducation, mais je ne veux point de manifsence, parce que c'est de la dépance inutile à des enfans de leurs âge : lorsqu'ils seront plus avancés, on verra de quel manière il conviendra qu'il soit tenu ; il ne leurs faut que de la propreté présamment, en linge et en habi convenan à leurs âge et à leurs nécence. N'estans que gentilhomme, il ne conviendrait pas de faire de la dépance tel qu'on la fait pour beaucoup de Créol, lesquelles vont de pères avec les enfans de la première condition de France, d'autant plus que cela leur donne trop de vanité, deffaut qui se trouve que trop dans le sanc des Créol, et qui entretien par la dépance que les pères et mères font pour eux mal à propos. J'ay deux filles avec M^{me} d'Angennes, que M. de Meré a bien voulu conduire, et j'ay encore un garçon de six ans que je ferai partir par la première bonne occasion. Outre cela, j'en n'ay encore deux, qui fait le nomme de 7, et un qui est prest à venir... » La Martinique, 25 janvier 1721. — « La lettre, Monsieur que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 10^e février m'a esté rendu depuis trois jours... M. Ledran, médecin du Roy en cette islle, vous rendra la présente. Cet un garçon de mérite et quy entant parfaitement sa profession. Je l'ayme fort et ay grand regret de le voir partir, ainsy que tout le monde, dont il a gagné la confiance. Je vous serois bien obligé, et à Madame d'Orival, Monsieur, si vous le vouliés bien regarder comme un homme duquel je suis fort amy... Mon frère d'Orzon ne m'a encore rien donné, et me promais sous un mois ; je me réjouis de l'acouchement de M^{me} d'Orival... » La Martinique, 14 avril 1721. — « ... Je n'ay plus que celui de vous suplier de retirer mes enfans de Nantaire, que M^{me} d'Orival m'a mandé y estre fort mal. J'ay remis à M. Montodouin, banquier de Nantes, par cette occasion, 1,440 l., avec ordre de vous les remettre ; je luy ai remis, il y a quatre mois, de quoy payer ce que je dois à ce colège... à moyne que les 1,440 l. que j'envoye par cette occasion ne suffissent pas pour metre mes enfans au Jésuite, où M^{me} d'Orival me conseille de les metre... Je me flate que vous voudré bien avoir la bonté de vous charger de mes garçons, en vous assuran que vous n'auray auqu'une embaras quand au fond qu'il faudra pour leurs dépenche. Je vous les abandonne avec confiance, vous les metteray où il vous plaira et de tel façon que vous jugeray à

propos, en observan toutesfois qu'ils ne soit pas au delà de leurs condition. Je ne crois pas qu'une chambre particulière leur convienne avec un valet de chambre... » La Martinique, 5 novembre 1721. — « ... J'ay appris par une lettre de Paris écrite à un de mes amis des nouvelles de mes enfans, qui me dessolle : ont mande qu'ils manque de tout à Nanterre et qu'ils sont dans un estast déplorable. Cette nouvelle me met le poignard dans le cœur. Je m'étois flaté que M^{me} d'Orival et M. d'Angennes se souviendrait quelques fois d'eux et qu'ils s'en informeroit de temps en temps, mais je vois avec douleur qu'ils ne s'en mette point en peine, puisque les pauvres enfans sont en si mauvaise estast. M. de Meré, dans les commansemens, me mandoit de ne me pas mettre en peine de rien, qu'il avoit donné ordre pour leurs besoin, et un an après, je receu une de ses lettres par laquelle il me mandoit d'y pourvoir... » La Martinique, 26 décembre 1721. — « ... Vous m'avez redonné la vie par les nouvelles que vous me donné de mes enfans. J'en n'ay esté inquiet au dernier point par tous ce qu'on m'en disoit, et je crainois qu'à tous momens d'aprandre qu'ils ne fussent mort de misère. Les assurances que vous me donné, Monsieur, de les honorer de vostre attantion, me tranquillise infiniment ; je vous rend grâce très humble de la bonté que vous avez de les aller voir à Nantaire, je suis, je vous assure, très sensible à cette marque de vostre amitié. Vous estes entièrement le metre, Monsieur, de les metre dans tel pansion qu'il vous plaira, vous les ayant abandonné, je seray toujours très contans de ce que vous feré sur cela. Je feré tel dépanche que vous jugeray à propos pour leurs donner une bonne éducation, persuadés que je suis qu'on ne peut leurs rien laisser de meilleur, car, selon moy, les richesse sans éducation est peux de chose. Je suis, Dieu mercy, en estast de faire la dépanche nécessaire, et ne veux rien esparnier pour leurs procurer un trésor qui ne se per qu'avec la vie... Si j'avois peu vous trouver de nouvelles épèces pour la petite rente de Madame d'Orival, je vous en auray envoyés, je savois bien que vous auriez perdu quelque chose sur cela, mais je n'en n'ay pas pu avoir d'autre ; vous me mandiez de vous envoyer cette rente, et vous marquiez avoir bien besoin d'argent présamment, que vous vous este expliqué sur cela ; je lui veray vos ordres et feré mon possible pour vous vendre les rentes de M^{me} d'Orival, mais j'auray de la peine à trouver marchand, à moine que vous ne vouliez perdre moitie, encore aura-on de la peine parce que icy l'argent donne dans le commerce à ceux qui le fond valloir, au moine 20 pour cent, d'ailleur les

trois care des rentier ne vallent rien, sont gens la plus par qui vive d'omone ; vous me manderay sur cela vos sentimens ; tous ce que je puis vous dire est que, si j'estois en vostre place, je m'en defferay à quelques prix que ce fut ; cette rente diminu tous les jours, les maison tombe en ruine, les propriétaires s'en vont dans les autres isles et enporte ce qu'ils doivent, parce qu'ils ne sont pas en estast de payer... » La Martinique, 8 juillet 1722. — « Je n'ay pas pu respondre plus tost, Monsieur, à la lettre que vous m'avé fait l'honneur de m'écrire le 11^e janvier, à cause d'un mal de yeux que j'ay eu il y a six mois, et dont je ne suis pas encore bien quitte, et qui m'avoit mis sur le point de partir pour France... Je vous suis très sensiblement obligé, Monsieur, de la bonté que vous avé eu de retirer mes enfans de Nanterre ; vous me mandé les avoir mis au Plaisis, faute d'avoir pu trouver une chambre ché les Jésuittes, où il me paroît que vous auriez mieux souhaité les metre... J'ay receu une lettre du précepteur que vous avé mis auprès de mes enfans, lequel me promais en avoir grand soin... Je dois embarquer sous un mois un troisième qui a prest de huit ans, pour lequel je vous supplie, Monsieur, d'avoir les mesme bonté que vous avé pour les deux autres. Il pourra estre à Paris au mois d'octobre... » La Martinique, 10 juin 1723. — « ... J'ay receu une lettre de mon fils il y a deux mois, par laquelle il me demande à retourner à Nanterre, mais que sepandant il fera ce que je souhaiteray. Je ne sçay quelle raison il a eu de me faire cette demande : je vous prie Monsieur, de n'y avoir point d'esgar ; sont des petite fantésie d'enfans, qui ne dure pas... » La Martinique, 1^{er} décembre 1723. — « ... M. de Montaudouin m'a envoyé une notte de ce qu'il a payé pour mes enfans, laquelle se monte à 1,620 l. Je ne m'atandois pas à tant de dépance, mais vous ayant Monsieur, abandonnés mes enfans, je n'ay rien à dire, et je seray toujours très contan de ce que vous feré, persuadés que je suis que vous ménageray ma bource autant qu'il vous sera possible... J'envoyes encore un troisième garçon de neuf ans : il a grand besoin d'estre morigé. Je vous demande, Monsieur, pour celuy-là, autant de bonté que vous en avé pour les autres : leurs mutinerie mérite bien la punition que vous leur avé promis et davantage. Je suis charmé que vous ne les gâtiez pas ; je vous en suis, Monsieur, très obligé, et je puis vous assurer que j'approuveray toujours tout ce que vous feray pour ce qui les regarde de toutes façon. Je trouve leurs abilement for bien : il n'en faut pas davantage, tant qu'ils seront au colège. Il m'en coûte beaucoup pour mes filles, je ne plain point cette dépance, par la bonne esducation que j'espère que M^{me} d'Angennes leurs donnera ; elle

sont en bonne main, cette à elle d'en profiter, mais je trouve que M^{me} d'Angennes les eslève avec trop d'air : les enfans de nos isles non pas besoin de cela, ils n'en non que trop ; il faudroit plus tost trouver les moyens de leurs oster ce deffaut, qui est le péché mignon de nos créol. D'aillieur, eslever de cette façon des filles qui, celon toutes les aparence, seront des habitantes, je parle ainsi à cause de la demoiselle que M^{me} d'Angennes a mis auprès de mes filles, cela, je crois, ne convien pas... J'ay fait des perte très considérable depuis un ans, qu'il faut que je répare apsolutement en nègres et bestiaux ; cela va à plus de 50.000 dailles ; je feray peux de sucre d'icy à dix-huit mois, à cause de mes cannes qui sont toutes ruiné et qu'il faut rétablir de nouveaux. Voilà ce que c'est que les biens des isles, il sont sujet à de grande révolution... » 11 août 1724. — « ... Vous voilà bien contente que M^{me} d'Angennes soit à Paris : je crois que cette une grande consolation pour vous... elle doit y estre depuis le mois de mars avec mes filles, pour laquelle je vous demande, Madame ma très chère nièce, vostre amitez. M^{me} d'Angennes me mande qu'elles sont jollie et bien faite ; je crains qu'elle ne me flate ; je sçay sepandant qu'elles ne doive pas estre laide, elles estoit assé drolle lorsqu'elles sont partie d'icy. J'envoyes le troisième de mes garçons que j'ay nommé Sainte-Catherine, à cause de ma pauvre sœur... Je pouray bien vous aller voir l'année prochaine, ma chère nièce, et je croit que Giraud, mon frère, me donnera sest deux filles pour amener à Paris ; j'en amèneray une qui a 7 ans et il m'en restera encore deux et un carçon. Il y a environ 4 mois que nous avons perdu la pauvre M^{me} Giraud d'une maladie de poitrine. Vous sçavé peut-estre que d'Orzol est allé se faire habitan de la Grenade... » 14 août 1724. — « Lorsque j'ay apri, Monsieur, que mon fils aîné ne vouloit plus estudier et qu'il demandoit à entrer dans les mousquetaires, crainte qu'il ne fit quelques eschapé comme ses couzins, j'ay eu l'honneur de vous escrire pour vous prier d'avoir la bonté de luy procurer l'entré et de l'honorer de votre recommandation... Je luy donne 1,000 l. de pantion, il faut qu'il s'en contente ; je trouve que ses bien de l'argent, quand on est chargé d'enfans comme je le suis, et quant ont n'est point encore quitte de ses deptes ; j'en n'ay ainsi escrit à M. de Montaudouin et de mettre mes deux cadets au Jésuites en chambre commune, car je ne puis faire plus de dépance. J'ay aussi retranchée 1,200 l. à mes filles. J'ay fait tous ses changemens là avec regret ; cela prouve bien que domage que j'ay souffrer dans les inondation que nous avons eu en ce pays ;

cela m'a aussi empêché de vous remettre un soul l'année dernière, je ne le pouray pas encore dans celle-cy, car je ne suis pas encore rétably de tout ce que j'ay souffert, puisque les ras se sont jetté dans mes cannes, en sorte qu'ils diminuent mon revenu d'un grand tiers,... jointe à tous cela la diminution des sucres, qui ont tombé de plus de moitié... » 16 janvier 1726. — « ... Il est très vray que je vous ay escrit à toutes les fois que nous avons esté affligé des débordement afreux, nous en avons esuyer un qui a fait un ravage afreux dans mon habitation, sans avoir pourtant eu auqu'un batiment enporté, mais mon moulin et ma sucrerie où je demeure a manqué belle, et si je ne fait point un mure de 200 piés de long, au premier avalasse qui arivera, enportera cela. Il faut, outre cela, que je fasse pour garantir ma maison et mes autres batimens, encore un mur de plus de 300 piés de long... J'ay trouvé dans mes cannes une perte de moithier causé par la grelle : toutes les cannes qui n'estoit encore qu'en herbe ont esté avortée, au point que, quand je suis venu à les couper, j'ay trouvé moithier de diminution. Nous trouvons ordinairement 7 à 8,000 l. de sucre dans chaque arpant de cannes, et je n'en n'ay trouvé que 4,000 ; j'ay coupé cette année 26 arpan de cannes, pour faire 90,000 l. où j'aurois du faire 180,000. Tout cela m'oblige à replanter toutes mon habitation, à couper mes cannes très jeunes, ce qui me recullera de 4 ans, car le revenu estant diminué de moithier, et la dépance tousjours la mesme, n'ayant point d'argent en bource, il faut apsolutement faire du sucre, et alors on prend les cannes trop jeunes, elle ne rende rien, on mange son blay en herbes, et on est toujours en arrière... Je venois de faire de grand travaux dans ce nouvelle établissement que je fis faire il y a quatre ans, qui m'avoit espuissé un fort gros argent,... je n'ay encore rien fait dans cette habitation-là, ayant esté ruinée par les ras, chose très difficil à détruire et qui fait plus de ravage que vous ne pouvè panser... Nous avons M. de Champignie, nostre gouverneur, à Paris ; vous ne m'en dite rien, vous ne l'avé peut-estre point encore veu ; il est icy très aimé et très crain, il est dommage qu'il ne soit point en meilleur place. Si nous avions le malheur de perdre M. de Feuquiers, personne ne pouroit pas mieux le remplacer que M. de Champignie. Il a de grands talans, et pour dire mieux, il a tous les talans pour bien gouverner les isles, et il seroit très avantageux aux intérêts du Roy et à ceux des habitans qu'il fut à leurs testes. C'est un homme juste, désintéressé, vivan magnifiquement, populer, ferme dans ses volontés, actiffe et vif dans ses entreprises. Les forbans, dans sest isle l'ont espruvé bien des fois, sans pourtant qu'on n'en n'ay pris qu'un, mais cela

les a esloigniés, de façon qu'ils n'on point encore paru. Il seroit à souhaiter que la cour prit assé de confiance en M. de Champignie pour le règlement des colonies, personnes n'est plus au fet que luy... Mais vous, Monsieur, auriez-vous de la répugnance à venir icy passer 4 à 5 ans ? Je voudrois que l'envie vous en prit, à condition que M^{me} d'Orival vienderoit aussy, car le pays est très sin : point de maladie depuis très longtemps. Je ne crois pas qu'il y est un meilleur gouvernement en France que celui-cy ; je vous assure que le poste est excellent, je ne peux pas vous en dire davantage, mais quoy que vous soyé très riche et en belle passe, je ne serois pas fâché que vous eussiez cecy, si M. de Feuquiers nous quittoit, et si vous en avé quelque envie, n'en dite mot et ne croyé pas tout le mal qu'on pouroit vous dire de cest isle ; on a des raison pour parler ainsi, cela ne pouroit pas faire tor à vostre avancement, parce que probablement M. de Feuquiers sera point icy deux ans dans les idé qu'on dit qu'il a, qui est de se retirer lorsqu'il sera chef d'escadres, et il y a aparance qu'il sera bientost, estans à la teste des capitaine de vaisseaux, cela arivan de mesme, vous seriés alors maréchal de camps ; on y passe quelques années avan que de devenir lieutenant général : se seroit justement le temps que vous pouriés passer dans nos isles... » La Martinique, 11 mai 1726. — « ... Je vous diray avoir marié ma fille aîné ces jours gras avec M. Latouche fils, qui est icy lieutenant d'infanterie : M. son père lui a vendu la moitié de son habitation, sur laquelle dite moitié le fils n'en doit plus que 22,000 l., cette habitation est situé au Lamantin, elle est grande, belle et bonne : 158 nègres et tous les bestiaux nécessaires pour rouller comodément. Je luy ay donné de dote 50,000 l., sçavoir 22,000 l. que M. Dubucq père et une autre personne devoit au fils de M. de Longpré, dont je me suis chargé de payer à ce jeune homme dans 8 ans pour des arrangements d'affaire, et 16,000 l. que M. Dubucq me devoit, dont je n'ay jamais pu avoir un soul, et deux mils livres que je me suis engagé de payer cette année,... encore 16,400 l. que ses oncles maternel luy ont donné... Je voudrois faire entrer S^e — Catherine dans la compagnie de cadet de Rochefort, si il ne se fait point Jésuite, ainsi qu'il me l'a mandé... » St-Pierre Martinique, 5 mars 1733. — « ... Les terres ont si fort dégénééré, qu'elle ne rende point la moitié de ce qu'elle donnoit les années présédante. Nous avons aparance d'une belle année, mais les sucres ont tombé de 30 pour cent, et les marchan-

dise de France très cher actuellement : le vin vaut 200 l. la barriques, et le bœuf 45 l., et nous sommes sans argent, et toutes les aparance d'estre plus mal dans le reste de l'anné, si on n'y remédie point. Madame d'Orival me marque, Monsieur, que vous ne pouvé plus vous meller de mon fils aîné : je ne sçay point en quoy il a pu vous déplaire et à elle, je vous en demande à tous les deux pardon pour luy, et vous supplie, Monsieur, de ne luy point retirer votre protection : si il n'en est pas digne, que ce soit pour l'amour de moy... » 6 mars 1733. — « ... Je suis très fâché et plus que je ne puis vous dire, de vous payer aussi mal que je fais ; je ne suis en vérité occupé que de cela. Cette une justice que je sais bien que je vous dois, mais en vérité je n'ay jusqu'à présent pu faire mieux, avec toutes ma bonne volonté : la grosse famille que j'ay, qui me cause une grande dépance, la mauvaise qualité de mes sucres depuis plus de quinze ans, les establissemens que j'ay cru devoir faire, l'habitation de Hicar que j'ai acheté, pour éviter un chemin qu'il demandoit sur mon habitation, la mortalité des nègres, qui a esté à plus de 200 depuis que j'ay acheté votre habitation, qu'il a falu remplacer, tous cela est cause que je me trouve en arrière avec vous, dont je vous assure que je suis très fâché, par la crainte que j'ai de perdre votre amitié. Je me flate pourtant, ma très chère nièce, que vous ne me le retirerez point, et que vous voudré bien entrer dans toutes ces raisons. Je suis après à vendre cette habitation de Hicar, dans la seul vue de vous satisfaire... Si je trouvois à vendre une de mes sucrerie, je le fairay pour me libérer et pour pouvoir establir mes filles, ce que je ne pouray faire sans cela, mais il est difficil à présent de trouver des acquéreurs pour des sucreries : tout le monde se jette au caffè, j'en n'ay planté 30,000 piés sur cette habitation de Hicar, ce qui me fait espérer d'en trouver un prix avantageux... » 10 novembre 1733. — « ... Je vous demande encore une chose pour me faire oublier tous les chagrin que mon fils m'a donné, c'est de vous joindre avec M. d'Orival et M. d'Angennes à MM. de Champignie et d'Orgeville, qui demande pour luy l'aide-majorité de la grande terre de la Guadeloupe. Cette un nouveaux poste que ces Messieurs espère que le Roy voudra bien establir : mon frère Dupoyet en a escrit à M. le compte de Maurepas et le demande par grâce pour mon fils. On ne sauroit trop employer de personnes,... car si mon fils n'entre point dans le service, il ne rentrera jamais dans mon amitié. » 5 juin 1734. — « M. de Châteaugay, Monsieur, m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui me parle de la conduite déplorable de mon fils aîné... Je suis au désespoir de l'avoir veu

revenir sans emploi, il ne luy falloît pas moin que vous et M. de Châteaugay pour m'avoir engager à le recevoir : il est dans ma maison, mais or de mon amitié, et il n'y rentrera jamais et aura de moy tous les désagrémens imaginable, tant qu'il ne sera pas dans l'emploi. Je luy avoit promis que je ne m'en melleray point, mais je ne puis sependant resté tranqui sur cela, ne chachan que faire de luy et n'estan point en estat de l'establir, et luy n'éstan point assé raisonnable pour estre mètre de luy. Cette un caractaire qui convien de laisser dans la dépendance lontems... » 5 juin 1734. — « J'ay receu hier, Madame ma très chère nièce, par mon fils Sainte-Catherine, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 15 may. Je suis fachés qu'il soit revenu, je luy avois mandé que, si il ne se faisoit pas d'église, ainsi qu'il me l'avoit mandé, qu'il falloît qu'il fit son droit, pour en faire un conseiller de notre conseille ; il s'est dégoûté sur ce que M. de Montaudouin, depuis six mois, ne vouloit plus rien fournir... Voilà deux année très mauvaise, je n'ay point fait l'année dernière 60,000 l., je n'en feray point davantage celle-cy ; la sécheresse et les ras en son cause. J'ay esté obligé de planter plusieurs pièces de cannes par quatres fois, ce qui ne m'étoit jamais arrivé... » 5 août 1734. — « ... Je vous ay prier, ainsi que M^{me} d'Orival, de vouloir bien vous joindre à M. le marquis de Champignie et M. d'Orgeville, pour l'aide-majorité de la Grande Terre de la Guadeloupe, que ces Messieurs ont demandé pour mon fils aîné. Il paroît bien repantant de ses étourderie et paroît très corigé depuis qu'il est icy ; j'en suis très contan, et se comporte très sagement... » 8 janvier 1735. — « ... Je vous rend mil grâces des démarche que vous avés bien voulu faire pour procurer de l'emplois à mon fils aîné : il a esté nommé à l'aide-majorité de la Grande Terre... » 27 mai 1735. — « ... J'ay receu une lettre de M^{me} d'Angennes la religieuse, qui me demande un argent infini pour mes filles ; il ne s'agit seulement que de 3,600, encore dit-elle qu'elle ne peut pas assurer où pourra aller leurs despance. Cela m'a fait trambler, et si vous m'aviez veu dans le moment que je receu cette lettre, vous m'auriés trouvé aussi changé qu'un pauvre malheureux qu'on conduit au gibet, tant j'estoit tramblan et esfréyé... Je propose à M^{me} d'Angennes de les garder pour deux mil franc pour toute dépance,... sinon je prie M. de Montaudouin de les faire metre aux Urselines du faubourg St-Jacques, où on m'assure qu'il ne m'en coûtera que 1,000 à 1,200 l... » s. d., — etc.

E. 640. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1723-1727. — Lettres de M. Montaudouin, de Nantes, au marquis d'Orival, concernant ses affaires, notamment avec La Martinique et M. de Crezol. 1723-1725. — Lettre de M. Dupoyez à la marquise d'Orival, l'informant que le Roi lui a donné le commandement d'un vaisseau pour Cayenne et La Martinique, et qu'il se chargera volontiers de ses commissions. « Je sé que notre oncle d'Orson vous dois quelque chose depuis lontan ; dans mon dernié voiage je luis avés demandé, il me promy qu'il vous pérés l'anné proche. Ces là le diton de tous les abitan de la Martinique ; il remestre toujours leur crensié à l'anné proche. Isy, ma cher coussine, sy vous voulé aitre payés, écrivé-luis présantement et marqué-luis que vous m'avés charegé de retiré cette somme. Il estés néséser de le ménagé, mes présantement qu'il ces marié, nous n'avon plus de rézon pour le ménagé ; il a tous donné à se marien à sa fame, insy ny vous ny moy nous n'oron rien de sa susion. J'é écris il i a huit jour à M. le compte de Maurepas, pour le prié de m'acordé la crois de St-Louis. Je vous prie, ma cher coussine, de luis en dire un mote. Quan il me l'acorderés, il ne me ferés pas de grâce, atandu qu'il i a bien de mes cadés qui le son. Nous avon isy un des Cresol que je fais cadeste, il i a environ un an. Ces un garson des plus aimable figure que l'on puise voir, il est très sage et bien fais. Ces damage qu'il ne sois pas dans quel régiment. Mon descin est de le maitre dans le régiment du Roy. Je suis sûr que ce garson ferés fortune à Paris, sy, par le credy de vos amy, vous pouvié le faire entré dans le régiment du Roy, on luis donnerés une pansion convenable à se régiment. Je conte le mener à Paris avec moy l'anné proche. » Rochefort, 12 octobre 1727.

E. 641. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1729-1734. — Lettres de M. de Poincy, de Marie-Galande, au marquis et à la marquise d'Orival. — « ... Je me suis souvent ressouvenu, Madame, ma chère cousine, que vous n'estiés pas du sentiment que je me chargeasse de ce Mons. de Vallois, fils de Mons. de Ressons, et si j'en avois cru vos bons conseils, je n'aurois pas essayé les chagrins et les inquiétudes que m'a donné ce vaurien, qui l'est au delà de tout ce que je pouvois vous exprimer et dont une rame de papier ne suffiroit pas pour vous détailler tout ce qu'il a fait en ces isles. Mais pouvois-je faire autrement ? J'en fus prié par Mons. d'Angennes, que j'aime plus que moy-mesme, et cela est si vray, que, quand j'aurois esté sûr de ce qui est arivé depuis, je me serois

chargé de ce libertin ny plus, ny moins, puisqu'il s'agissoit de lui complaire en cela. Enfin c'est une affaire faitte, et que je croyois bien plus achevée, lorsque je le renvoyay en France au mois de may de l'année dernière et que je l'avois embarqué avec un ordre de Mons. de Champigny, nostre général, qui m'aida à m'en débarasser. Mais ma mauvaise étoile voulut qu'au lieu de partir, ce vaurien se sauva dans le moment de son embarquement, avec les sauvages, où il a été, et ensuite couru d'isle en isle, de façon que, lorsque je le croyois bien en France, au château de Nantes, en attendant que son père en destinast, où nous avions prié Mons. de Champigny et moy, Mons. de Menou de le retirer, j'appris, environ six mois après, qu'il estoit resté en ses isles, et qu'il ne s'étoit pas embarqué. Je vous avoue, Madame ma chère cousine, qu'à cette nouvelle, mes inquiétudes redoublèrent pour l'honneur de sa famille, car la coste étoit pleine de forbans, et je craignis mesme qu'il ne fut capable de se mettre avec eux, ce qu'il n'a pas pourtant fait, ny envie de faire, à ce qu'il m'a assuré. Il prit enfin, las de faire le don Gusman d'Alfarache, le party, le 10 décembre dernier, de me venir trouver à Marie-Galande, dans un équipage de Boëme, et avec un air si défiguré, d'un homme comme il le faut, que je n'eus pas la force de luy rien dire ny faire, ne songeant d'ailleurs qu'à le mener au point où je voulois, qui estoit de le renvoyer encore une fois à son père, en prenant de bonnes mesures. Mais étant tombé malade chés moy, où je l'ay fait soigner et guérir mieux qu'il ne mérite, car c'eut été un grand bonheur pour sa famille s'il en fut crevé, j'ay pris, sur la demande qu'il m'en a fait et avec promesses de se contenir, le party d'attendre encore les derniers ordres de son père, à qui j'escris, comme vous le verrés, une très grande lettre, et que je prie de me débarasser de son fils absolument, comme aussy de vous payer comptant 879 l. 15 s. que je viens encore d'avancer à son fils qui m'est venu trouver nud comme la main, et que j'ay voulu ne pas mettre au désespoir, peut-estre en lui refusant ce secours, jusqu'aux premières nouvelles de son père, ainsy que de lui payer une pension pour vivre jusqu'à ce temps... Dès que son fils sera hors de ma maison, ce qui arrivera bientost, me disposant à partir ces jours-cy pour la Martinique, d'où il prendra son party aussy, et je m'assuré que son père sera aussi exact, par honneur, que je l'ay été à fournir à son fils ce qu'il a désiré de moy. » Il compte, « s'il plait à Dieu, mener ma sœur et ma fille en France ; la première, pour se guérir de son état lan-

guisant, et à quy il faut absolument des eaux pour cela, et ma fille, pour l'y laisser entièrement. Je vous enverray dans un mois, ou environ, 48 bouteilles de fine orange, par un vaisseau de M. de Montaudoin, nommé l'Amériquin, et cela est si sûr que, sur cette lettre, vous pouvés écrire à Montaudoin que, lorsqu'il aura reçu deux baril de bouteille de liqueur que je luy adresse, vous le priés de vous les envoyer, tout frais fait, à Paris, observant toutes fois, de luy adresser, s'il vous plaît, un ordre des fermiers généraux pour que rien ne soit ouvert, ny débouché en chemin, car, sans cette précaution, toute ma fine orange est perdue, à qui vous donnerés le nom aussy, dans la demande du passeport au fermier généraux pour les deux baril, tenant chacun deux douzaines de bouteilles, *d'eau-de-vie à la fleur d'orange*, ainsy, ma chère cousine, ressouvenés-vous surtout de la circonstance d'eau-de-vie à la fleur d'orange, car autrement cela paye des droits immenses et est de contrebande, au lieu que, comme eau-de-vie à la fleur d'orange, cela coûte comme une simple liqueur, très peu... Environ deux mois après le départ de ses premières quatre dousaines de fine orange, M^{me} Savigny m'en a promis encore quatre autres dousaines, que vous recevrés de mesme par le mesme Montaudoin... Quand à la disposition de ces premières quatre dousaines, vous commencérés par en prendre six pour vous en propre, vous en donnerez six à d'Angennes, et six à M^{me} votre sœur l'abesse, quand vous la tiendrés à Paris, car c'est un grand embarras que de luy envoyer à Bourges, et les trentes restantes des quatre dousaines, vous tacherez de m'en faire trente louis d'or, ou ce que vous pourés, sur quoy il est bon de vous dire qu'elle me coûte de M^{me} de Savigny 15 l. la bouteille... Je vous enverray par le second envoy aussy trois belle de cotton filé que j'ay actuellement, en attendant quatre autres que l'on me file pour vous, mais que vous ne devés espérer qu'à la fin de l'année où nous sommes, ne pouvant en trouver autant que je vous en voudrois envoyer. Je suis bien aise de vous dire qu'avec les quatre douzaines de bouteilles qui partiront après ces 4 premières-cy, je vous en adresseray encore 24 bouteille que j'ay destiné à mesdames de Senecterre, de Valançay et Lamotte-Houdancour... J'assure M^{lle} votre fille de mes respect ; elle aura une paire de gand de cottou blanc qu'on m'a remis les jours passé, car, dans les trois pelottes, il y en a une pour vous, une pour Mons. le marquis d'Orival, et une pour Mons. de Boursac... Ma sœur et ma fille, quoique à la Martinique, seront bien aise d'apprendre que je vous aye assuré icy de leurs obéissances et de leur amitié à toutes deux... Je vais diablement vous en coûter en port de lettres, cependant je vous prie de vous en rembourser pour celle-cy, qui est un volume, sur

l'argent que vous donnera Mons. de Resson, n'estant pas juste que j'écrive une rame de papier sous votre couvert pour les affaires des autres... J'ay icy un garçon-major qui est un des fils de Cresol, qui veut que je vous présente ses respect... » Marie-Galande, 6 février 1729. — « ... J'aurois espéré que, le mois de may prochain, j'aurois l'honneur de vous voir, mais le gouvernement que le Roy m'a donné depuis un an, retarde mon voyage jusqu'à 1731 ;... et je l'espère, par la bonne santé dont je jouis, malgré des travaux que j'ay eu icy pour refondre et mettre aux mieux une isle abandonnée, et dont le Roy a bien voulu, en ma faveur, rétablir le poste de gouverneur, et ses apointemens, tel qu'il estoit avant sa suppression... » Marie-Galande, 8 octobre 1729. — « J'étois à la Martinique, Madame ma chère cousine, ce mois de juillet, quand M. de Cresol fils partit pour France, et je n'eus point l'honneur de vous écrire, comme j'en avois envie, parce qu'estant extrêmement occupé pour quelques affaires, même de service, au Fort-Royal, je ne le pouvois, ayant compté qu'il ne partiroit que quinze jours plus tard. Je le chargeay toujours de vous bien assurer de l'attachement et du respect que j'ay pour vous, et de vous remettre un paquet dans lequel il y avoit trois pelottes de cotton blanc, l'une pour vous, l'autre pour M. le marquis d'Orival, et la troisième pour M. de Bourzac, avec une paire de gands de cotton blanc pour M^{lle} d'Orival, ma chère petite cousine. Je compte que maintenant vous avés receu tout cela. M. le marquis de Senecterre, mon bon amy, me mande de Paris du 16 juin, ma très chère cousine, vous avoir fait passer avec bien de la peine, une caisse pleine de cotton de Siam, voilà encore une des choses promises tenue. M. de Montaudoin m'a écrit aussy qu'il vous a fait passer à Paris quatre dousaines de bouteilles d'eau-de-vie à la fleur d'orange,... je compte que vous estes de même en possession de ces 48 bouteilles de liqueur, de la bonne faiseuse. A tout cela, Madame ma très chère cousine, ce n'est qu'une partie de tout ce que je vous ay promis, car il y a du chocolat qui, quoyqu'ayant manqué en nos isles pour l'espèce, ne me fait rien perdre des droits que beaucoup de femmes de nos isles se sont imposé de m'en fournir tous les ans, aussy, malgré sa dizette, comptés sur une trentaine de pains au commencement de l'année 1730 prochaine, n'y eut-il dans le monde que cela. Je me prépare aussy à vous envoyer plusieurs douzaines de bouteilles, et je suis sy seur de mon fait, qu'actuellement j'ay dans ma chambre dix douzaines de ces liqueurs, dont six dousaines de fine orange,

deux douzaines de canelle, autrement sinamom, et deux douzaines de noyaux ; c'est une liqueur nouvelle, dont vous serés enchantée, car elle est très gracieuse... J'ay eu l'honneur de vous prier, Madame ma chère cousine, au mois de février dernier, de vouloir bien recevoir pour moy de M de Ressonns 879 l. 15 s., pour des avances que j'avois fait à son fils, dont j'avois eu le malheur de me charger. J'ay toujours continué à avancer à ce jeune homme depuis ce temps, et ayant reçu une lettre de son père de luy renvoyer, je m'en suis déchargé depuis un mois ou cinq semaines en le faisant partir, de façon qu'il m'est du encore par ce fils de M. de Ressonns 1,120 l.. Ce M. de Ressonns, en m'écrivant de le luy renvoyer, m'a écrit une lettre assés extraordinaire, et sy je n'eusse écouté ma raison, je luy eusse écrit comme je le devois. Il luy semble, je pense, que je dois encore luy sçavoir gré de m'avoir embasté de ce vaurien. Mon Dieu ! Madame, quelle charge pourtant, et que je me tiens heureux d'estre débarassé d'un homme dont je craignois tout les jours d'entendre dire qu'il avoit fait quelque mauvais coup dont sa famille ressentit un vif chagrin. Enfin, Dieu merci, m'en voilà quitte, et je n'y veux plus penser que pour estre remboursé ;... je compte que vous les aurés touché, et que ce M. de Ressonns, à qui son fils a répandu dans nos isles que j'avois de grandes obligations, ne se sera pas fait déchirer la manche pour s'acquiter avec moy d'une chose que je luy ay avancé généreusement... Mes desseins sont absolument changés, ma chère cousine ; plusieurs raisons retardent mon voyage de France, quelque nécessaire qu'il me soit absolument. L'une est que le Roy m'ayant donné le gouvernement de cette isle dont le poste et les appointemens ont esté rétablis en ma faveur, et ayant reçu plusieurs lettres du ministre de satisfaction de mes services, de mon exactitude et de mon désintéressement, je ne puis absolument partir un an après mon avancement, surtout ayant des espérances très grandes que je pourrois bientost estre mieux placé, et ce que je veux mériter en donnant des marques de mon attention dans ma résidence à mon gouvernement, d'où je ne dois naturellement pas sortir la première ny la seconde année que je l'ay eu... La seconde raison, qui est bien aussy forte, c'est que ma sœur est hors d'état de faire le voyage : sa santé s'affoiblit tous les jours, et elle est même actuellement dans la situation de me faire tout craindre pour sa vie, et comme je veux absolument la mener en France et aux eaux, je verray sy, dans toute l'année prochaine elle ne se fortifiera pas, pour pouvoir soutenir le trajet... Sur ce changement donc, je vous ay point envoyé de procuration pour toucher mes gratifications de

gouverneur, qui ne laissent pas que d'estre gracieuses à présent, car elles sont augmentées ; outre celle de 2,400 l. à la Grenade et à Marie-Galande sur l'état de la marine, le Roy gratiffie depuis deux ans ses gouverneurs des isles encore 10,000 fr. par chaque année, de façon que la Martinique et la Guadeloupe sont à 16,000 l. et la Grenade et Marie-Galande à 13,000 l., tant d'appointemens que des gratifications ou autres petits droits sur les cabarets et enfin surtout. Vous voyés, ma chère cousine, que je commence à estre un peu bien à présent et en état de vivre avec quelque dignité, aussy le fais-je, car je mangetant que je peux, je veux dire je fais manger, car je ne vis pour moy que de ris, et me porte à merveille, Dieu mercy, avec cet aliment. M. le comte de Maurepas me marque assés de satisfaction dans les dépêches qu'il m'écrit, pour me faire espérer qu'il ne m'oubliera pas. J'ay un dessein à ce sujet, qui peut-estre réussira, et je fais tant de mon mieux pour rendre mes services agréables au Roy et utiles à ses sujets, que j'espère que je sortiray de ce gouvernement, où je ne laisse pas que de m'ennuyer. Je ne sçay pas même comment feu Boisfermé, que vous avés connu, pouvoit tant s'y plaire, car pour moy, sans le plaisir que j'ay eu du succès de mes travaux et d'une refonte entière que j'ay fait de ce gouvernement, qui m'a très occupé, pour le mettre un peu comme il faut, et qui me fait beaucoup d'honneur, je me serois très ennuyé, je vous assure. Au reste, il faut des amis choisis, et Marie-Galande est assés en disette de gens d'une certaine façon ; tous ses habitans n'estant que des petits habitans, qui n'en sont point moins bons contre l'enemy, mais qui ne me desennuyent point. Il est vray que, pour la vie animale, tout y est bon et abondant, et bien meilleur, sans comparaison, que dans les autres isles. Après tout cela, ma chère cousine, je fais de mon mieux pour tirer icy partye de la vie, et je me dérobe de temps en temps des affaires, pour aller faire un tour à la Martinique, où j'ay le plaisir de parler de vous avec les Crezols, les Survilly et nombre de vos anciens amis... Vous aurés, ce commencement d'année, du chocolat, très assurément et un quart de confiture, avec du sirop de capilaire et limon, mais, je vous prie, que je reçoive de vos chères nouvelles, car je m'imagine que vous estes toujours fachée de ma paresse, et j'aymerois mieux la mort que de ne pas croire et sçavoir que vous m'honorés toujours de vostre amitié... » avec ces mots de la main de M. de Poincy : « Je vous fais bien mes excuses, Madame ma chère cousine, de ce que ma lettre n'est pas toute de ma main, mais en vérité elle est si

longue, qu'après en avoir fait la minutte, je me suis vu obligé de la donner à inscrire à mon secrétaire, tant la teste m'en faisoit mal... J'escriray à mon amy d'Angennes enfin ces jours-cy, et à Madame l'abesse, que je crois encore bien plus fâchée contre moy de ma paresse, » etc. Marie-Galande, 8 octobre 1729. — « Il y avoit, Madame ma très chère cousine, deux jours que j'estois arrivé de Marie-Galande icy, quand le vaisseau du Roy le Profond a mouillé au Fort-Royal, et M. de Lécossois, qui y a passé, m'a remis luy-mesme la lettre dont vous m'avés honoré du 26 décembre dernier. Il m'a appris en mesme [temps], Madame ma chère cousine, la perte que vous avés fait de Madame d'Angennes, votre sœur, je vous prie de croire que j'ay resenty de cette mort la douleur la plus vive et que je partage avec vous... J'ay essayez une maladie dangereuse d'une fluxion de poitrine, avec la fièvre continue, ce qui m'a empesché d'avoir l'honneur de vous escrire aussitost que j'eus veu Lécossois, que j'ay trouvé après 24 ans d'absence, ou environ, mieux qu'il n'estoit estant jeune, quoyque pourtant toujours le mesme et de visage et d'esprit. Depuis ma maladie à moy, de ces fluxions de poitrine qui ont eu icy leur cours, comme elles ont été par tout le royaume, à ce qu'on nous escrit, ma sœur en est tombé, et le 15 de may dernier, dans le temps mesme que je ne faisais que donner signe de revenir, la pauvre fille reçut l'extrême-onction ; elle n'est pas encore à présent hors de danger, et je suis pour ainsy dire tous les jours dans l'attente de la voir mourir. Tous ces chagrins domestiques me travaillent extrêmement, et il semble que je sois né pour essayer tous les malheurs de ma famille en la voyant périr l'une après l'autre... Je vous ay mandé, ma chère cousine, que le Roy ayant bien voulu créer un gouvernement pour moy, cela me mettoit dans l'indispensable nécessité de rester encore quelque temps en ces isles, quelque envie que j'aye de passer en France. Ainsy je compte ne demander mon congé qu'à la fin de cette année, ou mesme au commencement de l'autre, et encore si la guerre, dont on parle, ne se déclare pas, car en ce cas je ne partirois pour rien au monde. Vous me faite l'honneur, ma chère cousine, de m'escrire du 26 décembre une lettre de pardon sur ma paresse, dont je vous fais mil très humble remerciemens. Je vous avouray que je l'attendois avec crainte, quoyque avec l'espérance que me devoit donner la bonté de votre cœur américain... Je vous seray obligé, ma chère cousine, de remettre à M. le marquis de Sennecterre, mon bon amy, l'argent de M. de Resson ; je le prie de le faire tenir à Lons-le-Saunier en Franche-Comté, à un gentilhomme de mon gouvernement nommé M. de Roussel, qui ne peut

revenir, faute d'argent en ces isles, et à qui je compte remettre, outre les deux cent pistoles, encore 400 pistoles sur mes gratifications, pour luy procurer son retour à Marie-Galande où sa présence est extrêmement nécessaire en son habitation, et où un fripon d'esconome qu'il y avoit l'a volé impunément, sans luy rien remettre en France. Ce gentilhomme est neveu de feu M^{me} de Roussillon, femme d'un lieutenant de Roy de la Guadeloupe, que vous avés connu ou entendu parler autrefois icy, et je m'intéresse tout à fait à son retour en ces isles, pourquoy je luy fais volontiers le plaisir de luy faire toucher de l'argent en France, que je recevray icy sur ses biens... Le porteur de cette lettre est M. Jordain, dont vous avés connu le père, je crois, il est cousin germain de feu ma femme, et m'a promis d'avoir l'honneur de vous voir. C'est un très honette garçon, à son aise, et qui achève de se retirer en France, ayant vendu pour cent mil escus de biens à la Martinique qu'il y avoit. » Le marquis d'Orival aura « les paires de bas quand elles seront faite, ainsy que ceux de M. de Ronsac. Ce ne sera pas au reste cette année, malgré mes pressante sollicitations à mes tricoteuses. Vous auriés eu plus de chocolat, si il n'estoit icy d'une rareté épouvantable, et vous en jugerés en ce que les pains sont moindre de moitié de ce qu'on les faisoit autres fois, encore c'est du caco de corac... J'ay vu hier, ma chère cousine, mon amy Cresol, qui me fit ses complaints sur la dépence que luy faisoient ses enfans en France. Montaudoin luy mande qu'elle ira tous les ans à 10,000 l. au moins, et pour cela, il faut remettre 20,000, par la perte qu'il y a sur les sucres. Il dit qu'il a beaucoup d'enfans, et qu'il ne peut absolument entretenir ses deux filles à St-Antoine, sur le pied qu'elles y doivent estre, à cause des bonté que peut avoir pour elles M^{me} de Bourbon, et il seroit bien aise de nous voir un peu entrer là dedans. Je crois toutefois qu'il prendra le party de modérer cette dépense, du moins il me l'a dit... J'ay dit à Mons de Champigny ce que vous m'avés escrit : il m'a assuré qu'il répareroit cela en vous escrivant, mais il est bien paresseux et bien occupé dans la place où il est, qui est une des plus belles du monde, car elle vaut beaucoup, et, sans rien augmenter à ses émolumens que le train ordinaire de ses droit tout simple sur les nègres, avec les apointemens quy sont considérables, et de 40,000 l. de rentes au moins, son gouvernement luy vaut environ 100,000 l. de rente, tout compris. Jugés si le poste est bon, et si c'est une chimère que ces morceaux-cy... » St-Pierre Martinique, 18 juin 1730. — « J'ay eu l'honneur, Madame ma chère cousine, de vous rendre compte

il y a environ huit mois, de mon espèce de résurrection, en répondant à votre lettre de l'année dernière, et je vous ay mandé ma résolution de passer en France, sy je ne trouvois bientôt une guérison parfaite. Je suis donc allé à la Guadeloupe, comme je vous l'ay écrit, pour y changer d'air, mais après y avoir passé deux à trois mois avec M. Dupoyet, votre oncle, j'en suis revenu au même état, de sorte que les médecins m'ayant assuré de la nécessité indispensable du voyage de France, j'ay pris le party de demander au ministre un congé... Je mèneray avec moy ma fille, qui aura ses quatorze ans complets lorsqu'elle partira ; je ne sçay même sy je ne l'établiray pas dans ce voyage-là : elle a du bien, à la vérité il est à l'Amérique, mais assés cependant, quand il y auroit moitié à perdre sur les retours en France, pour estre mariée avantageusement, et comme je le désire... Je vous présenteray de même deux de mes neveux que vous ne connoissés point, dont l'un doit estre actuellement à Paris au collège, sous le nom de Belbrune, fils du chevalier Depoincy autresfois, et celui qui viendra avec moy est capitaine depuis six ou sept ans dans nos troupes, fils de M. de Lonvilliers, que vous avés, je crois, connu autres fois, un des hommes de l'Amérique des mieux faits, avec cela hyrogne, que feu M^{me} votre mère faisoit chanter à table avec plaisir, parce qu'il s'en acquitoit aussy bien que moy, pour les comptes badins que ma maraine me faisoit faire souvent avec M. Mathon, pour la réjouir. Nous sommes, ma chère cousine, dans un état bien malheureux à l'Amérique : les marchandises d'une chèreté horrible, les sucres sans valeur, l'or et l'argent presque tout disparu. On dit que cela changera. Cependant, quand il y aura dans les colonies une plus grande quantité de ces espèces nouvelles que le Roy fait fabriquer pour la circulation nécessaire aux isles du Vent, le temps nous le dira, et nous en avons besoin, car on ne sçait par quel bout s'y prendre pour remettre des fonds en France, ne pouvant même y toucher nos appointemens, à cause de cet argent nouveau, dont il nous vient cinquante mil écus ou environ, par chaque vaisseau du Roy de Rochefort... En vérité, nos colonies ne ressemblent en rien à ce que vous les avés vues. Vous ne pouvés même pas vous faire une idée de la différence qui y est. Je crois que la guerre, qui n'a jamais esté regardée comme avantageuse pour ces isles, seroit un bien, parce que cela feroit sortir en course tous les aventuriers, cartouchiens, sevenistes et chevaliers d'industrie qui nous viennent de France tous les jours sous les auspices de la Providence, et qui sont même à charge icy... » Marie-Galande, 4 août 1732. — « Je suis passé à la Martinique, Madame ma chère

cousine, pour y voir les médecins sur mes incomodité, où j'ai eu le plaisir de sçavoir des nouvelles de votre santé et de celle de M. le marquis d'Orival... Je vous ay mandé, Madame, par ma dernière, que j'attendois un congé de la cour pour passer en France ; le ministre me l'a envoyé, avec ordre de me passer et ma fille dans un de nos vaisseaux du Roy et je m'estois flatté pouvoir m'embarquer le mois d'avril dans la Charente, mais plusieurs bonnes raisons que je ne dis pas à tout le monde, mais que je vous détailleray avec plaisir, feront un retardement à mon voyage aussy nécessaire à ma santé que je voudrois le rendre utile en me faisant changer de gouvernement, estant bien fou de passer encore quelque jour que je pourois employer plus utilement pour le service, dans une aussy petite isle que Marie-Galande, et où je m'ennuye très fort de n'estre pas à portée de me développer tout-à-fait pour le bien de ses colonies. Nous avons grand besoin que les choses y changent, car il n'y a rien de pis que l'état où elles sont dans les affaires de commerce, qui est mort sans contredit, et qui ne semble pas devoir se rétablir si tost, si l'on ne prend un party convenable, et que je serois aussy embarrassé de prendre, si j'en estois consulté, ne sçachant que le temps qui puisse nous dire quel seroit le meilleur pour rétablir la confiance dans le commerce, qui met nos habitans à l'aumône, si les sucres diminue comme il y a lieu de le croire, et ruiner le commerce de France aux isles, si les mesmes sucres ne diminuent pas de leur prix, de façon que, par le contraire à l'un ou à l'autre party, vous pouvés juger en quelque façon de l'état critique où nous sommes aux isles, où l'argent est aussy presque tout disparu absolument. Mes raisons donc, Madame ma très chère cousine, pour retarder mon voyage, sont premièrement ma santé qui s'est bien raffermie, et quy me met en état d'attendre un an si il le faut, ensuite ma fille, dont la perte pour M^{me} Lemerle, sa grande mère, dame fort aagé, est dure à suporter, et qui souhaite que je luy laisse cette petite fille du moins cette année, puisque, par son grand aage elle ne doit plus espérer de la revoir quand elle sera une fois partie pour France, et de qui j'attend peut-estre un présent de nopces en partant, si j'en crois les apparences, outre sa succession où ma fille sera pour une teste à elle seule, et qui ne doit pas tarder en quelque façon, parce que cette dame est très aagé, cependant se porte bien, grâces à Dieu, et dont la perte nous seroit chère, quoique cela mit ma fille en état d'estre à son aise. Autre raison encore très forte, c'est que la mauvaise situation des affaires du commerce, qui est mort pour ainsy dire,

cause une perte d'un tiers sur les effect qu'on veut porter avec soy ou remettre en France, de façon que, pour avoir deux mil pistoles pour faire un voyage, il faut sacrifier dix et jusqu'à douze mil franc de perte par dessus. Jugés en par ce que je vais vous dire. J'ay reçu des sucre en payement des revenus de mon bien à la Guadeloupe, à 50 l. et 40 l. le cent, et je les ai vendus à St-Pierre à 32 l. les uns, et 26 l. les autres ; après quoy, il faut convertir le produit de ces rentes en espèces d'or, en d'autres denrées, sur lesquelles on perd encore 15 et jusqu'à 25 pour cent en France, selon les choses ou sorte d'espèces d'argent que vous y portés. Enfin je me porte assés bien, je voudrais faire un voyage un peu long pour voir mes amis, aller deux saisons au moins aux eaux, en mesme temps tacher d'obtenir mon changement de gouvernement, si l'occasion se présente, donner une toilette honette de mil pistoles à ma fille, ou environ, et enfin faire un voyage tel qu'il me convient. Ainsy, pour toutes ces opérations là, je dois par prudence retarder mon départ de six mois... Vous m'obligerés très sensiblement de me donner de vos nouvelles, sous le couvert du R.P. de la Neuville que j'ay prié de recevoir quelqueune de vos lettres pour me la faire passer sous son couvert et sous celuy du R.P. Guillin, à présent supérieur général de leurs missions en ces isles... M. de Crezol a marié sa fille aînée avec M. de la Touche, petit-fils de M. de La Touche que vous avés connu à l'Acajou. C'est un couple d'amans très aimable : le cavalier a du mérite, des talens et j'espère qu'il s'avancera dans nos colonies. Sans doute que Crezol vous fait part de ce mariage, qui fut consommé le 16^e février dernier à la Montaigne, et où nous estions bonne et nombreuse compagnie. Il y a encore deux grande demoiselle à établir tout de suite dans cette maison... Ma fille vous supplie et M. d'Orival et M. et M^{me} d'Angennes, de recevoir ses très humbles respect. C'est une brune claire, ny laide, ny trop jolie, d'une figure cependant revenante et assés belle fisionomie... La vieille Babé, qui ne paroît pas son âge, sçachant que j'ay l'honneur de vous écrire, veut que je vous présente ses respect, et je n'ay pu luy refuser cette grâce qu'elle m'a demandé dans le moment avec instance. Depuis la mort de ma sœur, il y a bientôt trois ans, dont je vous ay détaillé les souffrances et mon chagrin, tout le reste d'anciens domestique est à ma charge et s'est attaché à moy. Je les nouris et entretiens avec plaisir... Je vous supplie que ce que je vous mande du misérable état de nos isles soit entre nous, n'aimant pas d'estre autheur des nouvelles ; vous le sçaurés assés par ailleurs.» St-Pierre Martinique, 23 mars 1733. — « J'ay reçu, Madame ma chère cousine, sur la fin de l'année dernière, la

lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire du 23 juillet, à laquelle j'auerois eu celuy de répondre, si je n'avois encore espéré pouvoir partir ce printemps, mais les deux vaisseaux du Roy que nous avons eu cette année aux isles, dont le dernier est arrivé le 23 may, n'ont apporté aucune décision du ministre pour l'arrangement qu'on attend depuis que le Roy a réuni à la marine le domaine d'occident... aussy à cause de l'incertitude d'avoir la guerre ou non avec les Anglois, nation qui nous est icy voisine, comme vous le sçavés bien... Je crois M. le marquis d'Orival à présent dans l'armée d'Allemagne ou d'Italie. Je souhaite que Dieu le garentisse des accidents du métier et que vous en soyez quitte pour les allarmes que vous donneront les campagnes qu'il sera obligé de faire pendant la guerre... » Marie-Galande, 16 juillet 1734.

E. 642. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1733-1735. — Projets de lettres. — De la marquise d'Orival à M. de Crezol. « Plus je songe à votre procédé envers moy, mon cher oncle, moins je trouve me l'être attiré... Depuis le départ de M^{les} vos filles, je n'ay pas entendu parler de vous, et j'ignore encore si, dans ce que j'ay fait pour elles, j'ay réussi à vous contenter ou non... Au moins pouviés-vous me mander leur arrivée, c'était le moins que vous dussiés faire. Il est vray que M^{le} votre fille me l'a mandé trois mois après son arrivée ; elle m'écrivit une lettre très succinte, quoyqu'elle m'eut promis de me faire un détail de son voyage, de son arrivée, et de m'écrire souvent... M. votre fils, que nous avons receus avec amitié depuis leurs départ, malgré les mécontentemens qu'il nous avoit donné, en a encore plus mal agi. Il y a huit mois que j'engageay mon frère à le mener chés M. de Maurepas que j'avois de nouveau fait solliciter pour obtenir une lieutenance ; il la luy promit positivement ; M. votre fils m'en parut très content, cependant, depuis ce temps, ny mon frère ny moy n'avons entendus parler de luy, et j'ay appris que, pendant que j'étois à la campagne, il avoit quitté les mousquetaires, sans en faire part à aucun de nous. Je ne sçay à présent ce qu'il fait ny où il est ; il ne nous est plus possible de nous mesler de ses affaires. Il me reste à vous demander, mon cher oncle, quand vous prétendés achever de me payer, ou du moins d'entrer en payement de ce que vous me redevés. Il y a près de quatre ans que vous n'avés remis un sol, quoyque M. d'Orival vous ait prié plusieurs fois de remettre tous les ans quelque

somme, ne fut-ce que les intérêts, en attendant que vous puissiez payer le principal, mais vous ne le traités pas mieux que moy et ne luy faites pas l'honneur de luy faire réponse. » 14 janvier 1733. —

De la marquise d'Orival à M. d'Orzon, lui réclamant l'argent qu'il lui doit. 14 janvier 1733. —

De la marquise d'Orival à M. de Crezol : « Sur l'article de la paresse, mon cher oncle, je passeray condamnation tant que vous voudrés, mais non sur le fait des procédés : C'est ce qui me rend plus sensible quand j'imagine qu'on en a de mauvais pour moy, et je vous fais juge vous mesme, si j'avais tort de l'imaginer, n'ayant receu aucune de vos lettres depuis l'arrivée de M^{lles} vos filles, car enfin je ne pouvois deviner qu'il y en avoit quatre en chemin et que toutes quatre perdues, d'autant qu'il n'est pas possible que cela arrive sans qu'il y ait de votre faute. Il part assés souvent gens de notre connoissance et gens seurs, pour que vous les puissiez charger de vos lettres, sans les confier au hazard à des aventuriers. J'ay sçu l'arrivée en France de plusieurs personnes entr'autre celle de M. du Quesnel, qui me les auroient rendus si vous les en aviez chargé MM. Hardy et Surgis me les ont remis, mais elles étoient écrites toutes deux avant l'arrivée de M^{lles} vos filles. J'ay receu celle que M^{me} de la Touche m'a écrit trois mois après son arrivée, elle ne me marquoit pas que vous m'eussiez déjà écrit, mais bien que vous m'éciriez au premier jour. Il est vray que je ne luy ay pas fait réponse non plus qu'à M^{me} de St-Cyr, je pouvois dire comme vous que je leurs ay écrit et que mes lettres ont été perdues, mais j'avoue ma paresse. Croyés moy, avoués aussi la vôtre. J'avois appris son mariage par le public avant de le sçavoir par vous, cela ne m'empesche pas d'y prendre toute la part possible ; recevés en mon compliment aussi bien que M^{me} de Crezol... Que voulés vous, mon cher oncle, que je puisse faire pour MM. vos enfants malgré eux ? Je vous ay mandé la conduite de l'aîné, qui a toujours continué sur le mesme ton. Depuis votre lettre, je luy ay fait dire que j'avois absolument à luy parler. Il est venu et m'a signifié qu'il ne vouloit plus de lieutenance. J'ay aussy vu S^e-Catherine qui ne veut point être garde marine. Vous voyés que ce seroit se donner bien des mouvements en vain. MM. Mithon et Dupoyet se plaignent fort du second. Le meilleur parti que vous puissiez prendre est de les rappeler auprès de vous, vous en viendrés à bout plus aisément que nous. Peut-être y aurés-vous encore de la peine, ils ne sont point aisés à gouverner. L'aîné doit beaucoup : si vous le rappelés, il faut, pour l'obliger à partir, que vous lui coupiez entièrement les vivres et défendiés à MM. de Montaudoin et Bouchaud de luy donner un sol, sans

mon ordre. Il y a longtems que vous l'auriés dû faire, et je l'aurois tenu par là ; autrement on n'en viendra pas à bout. Déterminés-vous à ce que vous voudrés faire. Les Jésuites m'ont dit beaucoup de bien de S^e-Catherine. » 11 juillet 1733. — De la marquise d'Orival à M. de Crezol : « Compliment sur la mort de M^{me} de la Touche. M. de S^e-Catherine nous a engagé, mon frère et moy, à consentir qu'il retourna aux isles, étant à la fin de ses études et ne sçachant à quoy vous le destinés. Il seroit resté icy à battre le pavé, et quoyqu'il paroisse sage, les dangers de cette ville et l'exemple de son frère nous ont déterminés à y donner les mains. Si vous aviez quelqu'autre vue pour luy en ce pays-cy vous auriés dû le luy faire sçavoir plutost ou à nous ; on se seroit conformé à vos intentions, quoyqu'à vous dire vray, pour les laisser icy abandonnés à leur conduite souvent mauvaise et sans argent, car Montaudoin en donne difficilement, le meilleur parti que vous puissiez prendre est de les garder auprès de vous. J'aprens que M. votre fils aîné n'est pas encore parti de Rochefort, où il est depuis plus de deux mois. M. d'Orival vous a écrit à son sujet, j'espère que vous aurés été content de ce qu'il a fait pour luy à ma prière, et que vous aurés quelqu'attention à nous satisfaire, en remettant de l'argent sans nouvau délay. » 15 mai 1734. — De la marquise d'Orival à M. de Crezol : « Je n'ay receu qu'avant hier, mon très cher oncle, votre lettre du 10 novembre dernier. Je ne sçay ce qui a pu causer ce retardement ny qui sont ceux que vous chargés de vos lettres... Je vous avoue qu'on ne peut avoir esté plus surpris que nous l'avons été M. d'Orival et moy, en voyant par votre lettre qu'après avoir esté cinq ans sans envoyer un sol, en nous remettant d'année en année, vous nous renvoyés à présent à la vente d'une habitation ou d'une sucrerie. Je connois assés la difficulté de ces ventes, pour voir que c'est nous remettre aux calendes grecques ; et en vérité, c'est par trop fort nous négliger, pour ne pas dire pire. Je ne puis vous cacher ce que je pense. Vous avés beau me détailler vos pertes, vos dépenses extraordinaires, vos acquisitions et améliorations, tout cela peut estre une raison pour un retardement d'un an, deux ans, trois, si vous voulés, mais ce n'en peut estre pour un si long que le nostre. Il faut régler sa dépense et ses acquisitions suivant ses facultés et ne point trop entreprendre d'une part, pour se mettre hors d'état de satisfaire à des engagements aussi forts et aussi privilégiés que les vostres envers moy. L'honneur et la conscience vous engageroit à y satisfaire pour toute sorte de per-

sonne à qui vous devriés, et j'ay par dessus eux l'amitié dont je devrois me flatter, et dont vous m'assurés en m'en donnant à la vérité des preuves très légères. Il y a onze ans que vous auriés dû achever de me payer en entier... Chacun a ses besoins et les sent ; je suis dans ce cas tout comme vous, mes revenus me sont nécessaires, je ne peux m'en passer, et il ne m'est pas possible d'attendre plus longtems. Je ne dois point éternellement languir en demandant mon bien comme la charité, pendant que vous augmentés et arrondissés le vostre à mes dépens. M. d'Orival ne peut digérer cela. » 1^{er} juillet 1734. — Du marquis d'Orival à M. de Crezol, lui réclamant l'argent qui lui est dû : « Il ne nous convient nullement d'attendre la vente d'une de vos habitations ou de vos sucreries. Je comprends fort, comme vous le dittes, que cela conviendrait à l'arrangement de vos affaires, mais il n'est pas juste que nous dérangions éternellement les nostres pour ne songer qu'à arranger les vostres. » 1^{er} juillet 1734. — De la marquise d'Orival à M. de Crezol : « J'ay receu, mon cher oncle, par M. Caraux, votre lettre du 6 juin dernier. Elle est dans le goust de toutes les précédentes ; vous m'y parlés amplement de ce qui vous touche et très peu de ce qui me regarde, non que je me plaigne de ce que vous avez confiance en moy et de ce que vous m'employés dans les choses qui vous intéressent, je me suis toujours fait un plaisir de vous rendre les services qui ont dépendus de moy, et m'y suis employé de bon cœur, comme je continueray à le faire, mais je me plains de ce que la chose n'est pas égale... Nous avons parole, mon frère et moy pour la première lieutenance qui vaquera ; il est à sa terre du Tremblay, dans le voisinage de M. de Maurepas, je dois l'y aller trouver incessamment, et nous ferons en sorte d'obtenir l'aide-majorité que vous demandés ; le pis aller sera d'avoir la lieutenance promise. » 30 août 1734. — De la marquise d'Orival à M. de Crezol : « J'apprends avec plaisir que vous vous arrangés pour nous envoyer de l'argent cette année. Je vous supplie instament de n'y pas manquer... Vous aurez appris que M. votre fils a un employ comme vous le désirés, je vous en fais mon compliment. » 15 janvier 1735, — etc.

E. 643. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1735-1737. — Lettres du sieur Caire, négociant à Marseille, au marquis d'Orival. — « J'ay l'honneur de vous remettre ci-joint un paquet qui m'a été adressé par M. de Cresol de la Martinique. Il est venu par un vaisseau arrivé depuis deux jours, sur lequel il a embarqué quelques sucres et m'ordonne de vous en remettre le

produit après qu'ils seront débarqués. Je donneray mes soins pour en faire la vente le plus promptement qu'il me sera possible... » Marseille, 3 octobre 1735. — « ... M. de Cresol, qui m'a adressé quelques sucres, m'ordonne de payer 2.000 l. à ses deux fils, dont l'un est au collège de Louis le Grand, et l'autre garde de la marine à Rochefort, et de disposer en votre faveur du reste de ce que produiront ces sucres ;... je présume bien qu'il y aura autour de 5.000 l. pour vous... » Marseille, 28 octobre 1735. — « Ignorant les liaisons d'affaires que vous aviés avec feu M. de Cresol, et les raisons qui vous attachoient à luy, je ne vous fis point part de sa mort, que je ne vous aurois pas laisser ignorer. Il avoit eu la précaution de mettre tous ses effets à mon adresse, et de me donner par un testament qu'il fit en mer, la disposition de ses dernières volontés ; dans ce testament, qui n'est proprement qu'un espèce de codicil, qui ne déroge pas à celui que je présume qu'il a fait à la Martinique, il ne s'agit que de quelques petits legs... » Marseille, 24 octobre 1736. — « J'eus l'honneur de vous écrire le 22 du courant, pour vous informer que j'avois fait une fin de tous les effets de la succession de feu M. de Cresol, et qu'après avoir payé les diverses parties que vous m'aviés permis d'acquitter, il me restoit en mains 6.311 l. 7 s. 1 d. qui vous sont destiné... La conduite que j'ay tenu pour éluder la saisie que M. Montaudoin avoit donné ordre de me faire, doit justifier la droiture de mes intentions et la volonté que j'ay de vous payer par préférence à tout autre, sachant bien, Monsieur, que vous la mérités par la nature de ma créance et par la manière généreuse avec laquelle vous avez agi... » Marseille, 26 juillet 1737, — etc.

E. 644. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1773. — Lettres de Mathurin Chiron, de Nantes, au marquis et à la marquise de Vérac. — « Par la dernière que j'ay eu l'honneur de vous écrire le 24 expiré, je vous ay remis un billet de 1.800 l. des sieurs Borgny des Bordes, frères, domicile de Pierre-A. Le Roy, de Paris, à valoir sur les produit des huit barriques sucre terré que j'ay reçu pour vous par le navire l'Heureux Retour. Je les ai vendu le 7 courant au sieur Stanislas de Croix, de cette ville, à 4 mois, 2 % d'escompte à son option... » Nantes, 12 janvier, — etc.

E. 645. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 19, papier.

1483-1689. — Transaction par-devant le bailliage d'Aumale, entre Jean Jumel, procureur et receveur du comte d'Aumale, et Gilles Damiette, écuyer, au sujet de rentes par lui prétendues sur ce dernier. 30 janvier 1483. Sceau de cire verte : écu écartelé aux 1 et 4 à cinq besants ou tourteaux écartelé de vair, aux 2 et 3 à deux fasces écartelé à un lion ; sur double queue. — Constitution de 250 l. de rente, au capital de 4.500 l., par François de Riencourt, sieur d'Orival et autres lieux, à Jean Herman, aîné, bourgeois d'Amiens. Amiens, dans la maison de Charles Le Scellier, docteur en médecine. 1^{er} août 1635. — Constitution de 150 l. de rente, au capital de 2.700 l., par François de Riencourt, à Martin de Villers, marchand, bourgeois d'Amiens. Amiens, 22 novembre 1642. — Obligation par Claude de Bourdeille, chevalier, seigneur et comte de Montrésor, à Etienne Grand, écuyer, sieur de Thelliac, d'une somme de 18.000 l. Paris, 4 mai 1644. — Remboursement de ladite somme et intérêts. Loches, 22 juillet 1648. — « Extraict du contract de constitution faite par Messire Alexandre de Moreuil, chevalier, seigneur de Caumesnil, et Messire François de Riencourt chevalier, seigneur d'Orival, de 300 l. de rente, au proufict de Antoine Lucas, escuier, sieur de Verines. » Amiens, 19 juillet 1650. — Quittance par François Moreau, conseiller du Roi, président en l'élection d'Amiens, d'une somme de 1.566 l. 14 s. 4 d. et intérêts, à lui payée par procureur par François de Riencourt. 20 septembre 1653. — Constitution de rentes par Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival et autres lieux, et Marie-Anne Desfriches, sa femme, à Jacques Lecouvreur, écuyer, seigneur de Renancourt, conseiller du Roi, ancien lieutenant assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens, à Pierre Pingré, écuyer, seigneur de Gouy, conseiller du Roi, président trésorier de France en Picardie, à Adrien Pingré, échevin en charge, à Michel de Court, seigneur de Bonvillers et d'Hallivillers, ancien échevin de ladite ville, et Marie-Madeleine de Court, fille majeure, 10 février 1688, — etc.

E. 646. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 6, papier.

1699-1720. — Constitution de 272 l. 14 s. 8 d. de rente, au capital de 6.000 l., par Augustin de Riencourt seigneur d'Orival, et Marie-Anne Desfriches, son épouse, à Marie Paliart. Orival, 26 mai 1699. — Remboursement de ladite rente. Amiens, 12 avril 1720, — etc.

E. 647. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 32, papier.

1701-1720. — Constitution de 375 l. de rente au capital de 9.000 l. par Augustin de Riencourt et Marie-Anne Desfriches, sa femme, au sieur Pingré, seigneur de Gouy. Orival, 27 mai 1701. — Constitution de 50 l. de rente, au capital de 1.100 l., par les mêmes, à M. Raveny, curé de St-Martin. Orival, 9 mai 1703. — Constitution de rentes par les mêmes au capital de 41.000 l., à Pierre Pingré, écuyer, seigneur de Gouy, François d'Holande, sieur de Friaucourt, François du Fresnes, écuyer, sieur de Fontaines, Pierre du Fresnes, seigneur de la Motte, Gilbert Romanet, Jacques Morgan, les Visitandines d'Amiens, Catherine du Fresnes, veuve de Pierre Lagrené, écuyer, sieur de Valencourt. Amiens, 12 février 1704. — Constitution de 100 l. de rente au capital de 2.400 l., par les mêmes, à Anne Navel, veuve d'Antoine Fournier, procureur. 25 juin 1714, — etc.

E. 648. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1714-1770. — Constitution de rentes par procureur par Jean-Augustin de Riencourt et Marie-Anne Desfriches, sa femme, à Marguerite Picquet, veuve de Jacques Lecouvreur, seigneur de Rencourt et de Vraignes, et à Anne Castelet. Offignies, 24 février 1714. — Id., à Marie-Rose de Louvencourt, veuve de Charles Perdu, sieur d'Auvillers. Offignies, 17 mai 1714. — Quittance par procureur, par Louis de Chery, écuyer, à André-Claude de Chery, chevalier seigneur de Villancourt, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde du Roi, représentant Pierre Prévost et consorts, de la somme de 145 l. 16 s. 8 d., pour amortissement d'une partie de 10 l. t. de rente. 2 juillet 1720. — Obligation de 10.000 l., par procureur, par Jean-Augustin de Riencourt et Marie-Anne Desfriches, sa femme, à Pierre Arnaudet, bourgeois de Paris. Paris, 11 septembre 1722. — Déclaration par Abdon-Victor de Riencourt d'Orival, chevalier non profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, que les 72.000 l. portées au trésor royal pour l'acquisition de 2.880 l. de rente viagère, sous son nom, appartiennent à Charles-François de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment des

Dragons de la Reine, et à Alphonse-Théodore de Riencourt, chevalier, lieutenant au régiment des gardes françaises, ses frères. Paris, 26 février 1724. — Obligation de 2.520 l. par Charles-Olivier de St-Georges, chevalier, marquis de Couché-Vérac, à Élisabeth Delaporte, veuve de Louis Haquin, bourgeois de Paris. Paris, 5 octobre 1770, — etc.

E. 649. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1771-1773. — « État des frais des contracts de constitutions faites par M. Hucher, fondé de procuration de M. le marquis de Vérac, passés devant Gallois, notaire, et son confrère, notaires à St-Quentin, le 29 octobre 1771. » — Récépissé par Charles-Olivier de St-Georges, marquis de Vérac, lieutenant général pour le Roi de la province de Poitou, mestre de camp du régiment Royal Dragons, à Louis Hucher, notaire royal à Bonneuil, et bailli de la justice de Vendeuil-Caply, de 22.000 l. de constitution de rentes qu'il a faites pour lui. Château d'Orival, 15 novembre 1771. — « Mémoire ou état des emprunts que j'ay fait pour M. le marquis de Vérac, en vertu de ses procurations. » 3 avril 1772. — « Mémoire pour servir à compter avec Mgr le marquis de Vérac, à l'occasion des emprunts à constitution de rente que j'ay faits pour lui depuis le mois de septembre 1771, jusqu'aujourd'hui, 4 avril 1772. » — « État des recettes et dépenses que j'ai fait pour M. et M^{me} les marquis de Vérac, à l'occasion des emprunts qu'ils m'ont donné ordre de faire pour eux, en vertu de leur procuration du 21 mars 1773 », etc. — « État des rentes constituées par Mgr le marquis et M^{me} la marquise de Vérac, ou pour eux par leurs ordres, et qui se prennent sur les revenus de leurs seigneuries de Vendeuil et Caply. » XVIII^e s. — « État de la dépense que j'ai fait pour M. le marquis de Vérac, à l'occasion des emprunts que j'ay fait pour luy en conséquence de ses ordres et procuration. » XVIII^e s. — « Mémoire des dépenses que j'ay fait pour M. le marquis de Vérac, à l'occasion de l'emprunt de 60.000 l. qu'il a chargé mon père de faire pour luy, par procuration du 20 septembre 1771, annexée à une constitution de rente faite en conséquence devant moy, au profit de M^{me} Candellier, le 11 octobre 1771. » XVIII^e s. — « État des sommes que j'ai payé aux différents notaires qui ont reçu les contrats de constitution de rente que j'ay fait pour M. le marquis de Vérac, en conséquence de ses procurations. » XVIII^e s. — « Mémoire servant à compter avec M. le marquis de Vérac, à l'occasion des emprunts à constitution de rente que j'ay fait pour luy, en conséquence de deux procurations qu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer », etc. XVIII^e s., — etc.

E. 650. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin, 5, papier.

1491-1727. — Titres de propriétés des terres que Jacques Rose a vendus au marquis d'Orival par contrat du 20 juillet 1720, et mis par ledit Rose ès mains de l'acquéreur. — Vente par Jean de Heseques, dit Hacquin, et Gillette, sa femme, à Colinet Rose, dit Petiot, de terres à Charny. 14 avril 1491/2, avant Pâques. — Vente par Guillaume Leprévost à Philippe Rose, de terres à Étotonne. Aumale, 3 septembre 1509. — Vente par Colnet Lefèvre à Colnet Rose de terres à Montmarquet. Aumale, 16 décembre 1519. — Vente par Nicolas Martin à Jacques Rose de terres à Montmarquet. 6 août 1520. — Ratification par Antoinette Sabras, veuve de Jeannequin Lefebvre, de la vente faite par Louis Lefebvre, son fils, à Guillaume Roze, de terres sises à Étotonne. Aumale, 10 mars 1526/7. — Échange entre Guillaumel Rose et Colinet de Bauchen de terres sises à Senicourt » (Selincourt ?) Aumale, 1^{er} février 1528/9. — Vente par Jean Campion à Guillaume Roze de terres sises à la Couture-Arrendu. Aumale, 6 juin 1530. — Échange entre Toussaint de Hezecques et Guillaume Roze, de terres à Charny et Étotonne. Aumale, 30 juillet 1531. — Vente par Jean Campion dit Lheretier, à Guillaume Roze, de terres sises à Montmarquet. Aumale, 31 mai 1533. — Vente par Pasquier Garchon à Guillaume Roze, de terres à Montmarquet. Aumale, 20 mai 1535. — Vente par Nicolas Harlé à Guillaume Roze, de terres à Charny. Aumale, 1^{er} juin 1536. — Vente par Jean Campion à Guillaume Roze de terres à Montmarquet. Aumale, 23 janvier 1536/7. — Id. Aumale, 2 février 1537/8. — Vente par Jean de Boyteaumesnil à Guillaume Roze de terres à Charny. Aumale, 31 mars 1543, après Pâques. — Fief par François Roze à Louis Roze de terres à Étotonne. Aumale, 24 décembre 1565. — Vente par Jean Clare, fils de Matellin, et Jean Clare, fils de Jean, à Louis Roze, de terres à Charny. Aumale, 9 janvier 1565. — Échange entre Jean Ledé et Louis Roze, de terres à Montmarquet et à Étotonne. Aumale, 30 juillet 1569. — Échange entre Jacques Roze aîné et Jacques Roze jeune, de terres à Charny. Aumale, 6 mars 1584. — Vente par Louis Harlé à Jacques Roze de terres à Charny. Aumale, 9 avril 1598. — Vente par Antoinette Martin, veuve de Louis Harlé, et François

Harlé son fils, à Antoine Roze, bourgeois d'Aumale, de terres à Charny. Aumale, 15 février 1623. — Vente par Pierre Testard à Louis Roze de terres à Charny. Aumale, 25 juin 1635. — Vente par François et Louis Harlé à Louis Rose de terres à Charny. Hornoy, 28 juin 1638. — Vente par Antoine Capelle à Antoine Rose de terres à Charny. Aumale, 18 février 1650. — Vente par Clément et Jean Maçon, père et fils, à Jacques Roze, bourgeois d'Aumale, de terres à Charny et Étotonne. Aumale, 8 mars 1675. — Vente par Jean Froment, ci-devant procureur fiscal de la châtellenie de Lignièrès, bourgeois de Poix, à Jacques Roze, de terres à Charny. Hornoy, 22 janvier 1712. — Vente par Pierre de Rambures, maître boulanger à Paris, et consorts, à Jacques Rose, de terres à Charny. Lignièrès, 9 janvier 1712, — etc.

E. 651. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1723-1756. — « Mémoire du mesurage de 30 journaux de terre au terroir d'Orival, appartenant à M. le marquis d'Orival, affermé à Magdeleine Normant, veuve de Michel Coroyer, demeurant à Tronchoy, nommé par moi, Jean-Baptiste Delaire, arpenteur demeurant Avesne. » 8 mars 1723. — « Mémoire du mesurage et bornage de 36 journaux, 60 verges de terre, scitué sur le terroir d'Orival, appartenant à M. le marquis d'Orival, affermé à Jacques Normand, laboureur à Boulinvilliers », par le même. 17 mars 1723. — « Mesmoir des terre appartenant à M. le marquis d'Orival, occupée par Corroyer, de Tronchoy, Charles Gry, d'Orival et Ansselain, aussy d'Orival. » 1750. — « Mémoire de l'arpentage et livraison de 12 journaux de terres en labour scitué au terroir d'Étotonne, appartenant à M. le marquis d'Orival, faisant partie de ses domaines, qu'il a afermée à plusieurs particuliers », etc. 1^{er} septembre 1756. — « Mémoire des jours employés par Louis Seillier, arpenteur du duché d'Aumalle, par les ordres de M. le marquis d'Orival, et par ceux de Mlle du Blezel, pour l'absence de M. le marquis. » XVIII^e s. — « États d'arpentage fait par Louis Seillier, arpenteur, pour paiere les hauteurs tant blieries que avinies dans la pièce de terre sur le terroir d'Offigny, appartenant à M. le marquis d'Orival », etc. XVIII^e s. — « Mémoire de l'arpentage fait par Tronde et Seillier des terres appartenant à M. le marquis d'Orival. » XVIII^e s., — etc.

E. 652. (Liasse.) — 10 pièces, papier (1 plan).

1765-1790. — « Instruction de M. le marquis d'Orival à M. le marquis de Vérac, son petit-fils, sur

le gouvernement des terres qui devoient lui revenir après lui... Elles sont en deux portions à peu près égales : l'une en Picardie, l'autre en Normandie. Celles de Normandie sont moins seigneuriales, en ce qu'elles n'ont que moyenne et basse justice. Elles consistent : 1° en la terre et seigneurie d'Orival, à laquelle est adjacent et presque joint, quoyque scitué en Picardie, le fief de Grandseble ; 2° le hameau de Couraux joignant aussy la terre d'Orival, ceux de Morvilliers, Étonne et Charny, tous quatre de la paroisse de St-Saturnin ; il y a aussi quelque chose dans les villages de Gauville et de Digeon, qui en dépend ; dans ces quatre hameaux, il y a quelques portions qui relèvent du seigneur d'Ofigny, des Bénédictins d'Aumalle et de la commanderie de Forcigny ; 3° le fief de Gravelle et hameaux de Baurepaire, de la paroisse de Forcigny ; les fiefs de Villancourt, Baucamp, Escoquières, Rambures, scitués en la paroisse de la Fresnoy, dont ce dernier est en Picardie... Terres de Picardie : 1° la paroisse et seigneurie de Dargies, qui comprend les hameaux de Réderie et de Lahaye, une partie de la terre de St-Romain et partie de la terre de St-Delye (Sentelie), 2° l'autre partie de St-Delye, en sorte que tout St-Delye m'appartient ; 3° la terre et seigneurie de Bergicourt ; 4° le fief de Rost. » 1765. — « Estat de ce qu'il estoit deu à M. le marquis d'Orival dans ses terres de Picardie, lors de son décès arrivé le 24 mai 1771. » — « Estat du revenues que produiront annuellement les terres de Picardie appartenantes à Mgr le marquis de Vérac. » 25 octobre 1771. — « Noms des fermiers de Normandie, tant d'Orival, Coureaux, Grandsebles, Étotonne, Charny, Morvilliers, Fourcigny, La Fresnoy et leurs redevances. » 1771. — « État des fermages de Normandie, compris Grandsebles. » 1771. — Consultation sur le rachat des champarts en Normandie, par le sieur Bourgeois. Aumale, 16 août 1790. — Plan informe de bois sur le chemin de Liomer. XVIII^e s., — etc.

E. 653. (Registre.) — In-4°, 74 pages, papier.

XVIII^e s. — « Contrats d'acquisition faits par les seigneurs de Riencourt d'Orival en Normandie et à

Grandseble, en Picardie, depuis l'année 1428 jusqu'à présent. »

E. 654. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Contracts d'acquisitions faits par les seigneurs de Riencourt d'Orival en Picardie, sçavoir à Bergicourt, Rost, Dargies, St-Romain, Lahaye, Chantemesle, Réderie et St-Delye, depuis l'année 1418 jusqu'à présent. »

E. 655. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

XVIII^e s. — « Maisons et terres données à fief. »

E. 656. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 30, papier. (2 plans).

1751-1790. — Bergicourt. — Bail par procureur par Charles-François de Riencourt, chevalier, seigneur marquis d'Orival, Bergicourt, etc., chevalier de St-Louis, de la terre et seigneurie de Bergicourt, Dargies. 16 janvier 1751. — « Etat de la longueur et largeur des bâtiments que l'on va desmolir au moulin à drap de Bergicourt », etc. 4 avril 1754. — Convention entre Charles-François de Riencourt et Charles Thiron, notaire à Dargies, pour passer nouvelles déclarations et reconnaissances, aveux et dénombrement au terroir de la seigneurie de Bergicourt. Château d'Orival, 3 décembre 1755. — « Etat des voitures faite par le sieur Dupuid et Saveuse, dans le courant de son second bail. » Dargies, 22 juillet 1772. — Notes concernant les fermages de Bergicourt, etc. — « [Carte] générale de la terre de Bergicourt, (plusieurs mots raturés), acquise par Félix-Eric Bellancourt, en partie... Brouillon de plan qui a servie pour faire les aveux en l'année 1759 et 1760. » — « Clef de la carte de la terre... de Bergicourt (plusieurs mots raturés), acquise par M. Félix-Éric Bellencourt... Clef du brouillon du plan qui a servie pour faire les aveux en 1759 et 1760. » — « Applications des titres de la seigneurie de Bergicourt cités sur les aveux de 1760. » — Plan du terroir de Bergicourt, par Jean Mille, procureur fiscal à Bergicourt, et arpenteur royal aux bailliages d'Amiens et de Clermont, résidant à Sentelie. 27 septembre 1763. — « Explication du plan de la terre et seigneurie de Bergicourt », etc. 27 septembre 1763. — « Réception de Pierre Chéry, en qualité de garde de bois, chasse et pêche, pour M. le marquis d'Orival dans l'étendue de ses terres et notamment de celle de Bergicourt. » Amiens, 11 mai 1771. — « Procès-verbal de visite de la ferme de Bergicourt. » 25 février 1790, — etc.

E. 657. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1673-1704. — Bourbel. — Adjudication à Louis de Rouville, chevalier, seigneur de Mouy, lieutenant général de l'armée du Roi, gouverneur des villes d'Ardres et comté d'Equennes, du fief de Bourbel provenant de la succession de Marguerite de Vannoye 27 juillet 1673 (extrait collationné du 8 août 1687). — « Extraict de l'estat du décret qui s'est fait et passé au siège du bailliage d'Aumalle, des fiefs, terres et seigneurie de Bourbel et Ganache, instance et par vertu des lettres du sieur marquis de Rouville, le 27^e jour de novembre 1674. » (extrait collationné, id.). — Vente par Jacques-Gustave de Malortie, chevalier, seigneur de Boudeville, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, demeurant à Metz, au nom et comme se faisant fort de Jean Sarrau, chevalier, seigneur de Brye, à Jean Beuselin, chevalier, seigneur de Bosmelet, conseiller du Roi, président au parlement de Normandie, de la terre et seigneurie de Bourbel. Metz, 9 février 1697 (copie collationnée du 29 juin 1703). — Réunion de la terre de Bourbel à la table et domaine d'Orival, faute d'homme et devoirs non faits. 20 octobre 1704, — etc.

E. 658. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1742. — Brasseuse. — « Extrait de l'ordonnance de M. d'Argenson, intendant de la généralité de Paris du 25 aoust 1742, concernant le dixième. » — Déclaration par Marie-Anne Desfriches, veuve de Jean-Augustin de Riocourt (Riencourt ?), chevalier, marquis d'Orival, pour obtenir modération pour son dixième des terres de Brasseuse, élection de Senlis, en conséquence de la déclaration du Roi du 23 avril 1742. XVIII^e s., — etc.

E. 659. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1688-1786. — Breteuil sur Bresle. — Vente par Pierre de Lienne à Alphonse-Nicolas de Riencourt, chevalier, seigneur d'Étotonne etc., d'un pré sis à Bre-

teuil, paroisse Ste-Marguerite. 13 décembre 1688 (copie collationnée du 24 novembre 1720). — Bail dudit pré par le marquis de Vérac. Château d'Orival, 1^{er} juin 1772. — «Estat estimatif des biens et revenus de la ferme de Breteuil appartenant à M. le marquis de Véraque, » etc. Aumale, 28 novembre 1775. — Bail par procureur par le marquis de Vérac, ambassadeur de France en Hollande, d'un journal, 50 verges de prés à Breteuil. Château d'Orival, 3 octobre 1786. — Id. de 4 journaux 28 verges de prés audit lieu. Château d'Orival, 8 octobre 1786, — etc.

E. 660. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 10, papier.

1464-1737. — Coureaux. — Fief par Gilles Damette, écuyer à Colin Lejolle, de terres à Coureaux. 22 mai 1464. — Fief par Adrien Labitte à Pierre Hobbé, de terres à Coureaux. Aumale, 14 février 1576. — Vente par François Martin et consorts à Adrien Leconte, de terres à Coureaux. Orival, 23 février 1578. — Aveux de terres à Coureaux. 1618. — «Table alphabétique en forme d'aveux, plets et gages de Coureaux rendue en 1618.» — «Table alphabétique des aveux de Coureaux depuis 1670, jusque compris 1735.» — Vente par Charles Legrand, écuyer sieur des Mazures, à François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival etc., d'un fief noble à Coureaux. 5 octobre 1634 (copie collationnée du 14 novembre 1653). — Aveux de terres à Coureaux. 1660-1737. — Signification de retrait à Antoine Heuzel d'un journal de terre qu'il avait acquis de François Labitte, à Coureaux. 5 septembre 1675. — Constitution par Jean Ledé à Jean Domon d'une rente de 10 l. 29 septembre 1616. — Vente par Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., de terres à Coureaux. Offignies, 12 juillet 1687, — etc.

E. 661. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 13, papier, (3 plans).

1609-1791. — Coureaux. — Sentence de la justice de la seigneurie d'Haussay. Bouaffles et le Boisrault assis à Etotonne et autres lieux, paroisse de St-Saturnin, portant bail et contrat de nouvelle fief par Nicolas Tennisien, sénéchal de ladite seigneurie, de terres sises à Coureaux. 1^{er} avril 1609. — Vente par François Hobbé et consorts à Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, etc., de terres sises à Coureaux. Aumale, 27 janvier 1702. — Plan de la pièce de terre nommée Marguigne. XVIII^e s. — Constitution de 7 l. 2 s. de rente par Louis Martin à Catherine Choppart, veuve de Jean de Rambure. Aumale, 13 avril 1622. — Constitution de 10 l. 14 s. de rente

par Charles Martin à Etienne Labitte. Aumale, 22 août 1654. — Vente par Antoine et Louis Labitte, frères, à Pierre de Lienne, de 107 s. de rente. Aumale, 14 décembre 1696. — Vente par Jean-Augustin de Riencourt à Jean Martin, ci-devant berger de Coureaux, de 45 verges de terre à Coureaux. Château d'Orival, 25 mars 1704. — «Estat du champart de Coureaux, suivant le dénombrement de 1738, pour la partie venante de M^{me} de Frémont, par acquisition.» — Plan des bois de Coureaux, sur le chemin d'Orival à Liomer. 1750. — Fief par Charles-Olivier de St-Georges, marquis de Vérac, etc., lieutenant général de la province de Poitou, mestre de camp du régiment Royal-Dragons, chevalier de St-Louis, à Adrien Labitte son agent d'affaires à Coureaux, de terres sises audit Coureaux. Château d'Orival, 7 octobre 1771. — «Recette du champart de Coureaux pour l'année 1791.» — Plan de terres à Coureaux, sur le chemin de Wathiéville à Orival. XVIII^e s., — etc.

E. 662. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23, papier.

1728-1792. — Coureaux. — Baux des terres et champarts de Coureaux.

E. 663. (Registre.) — In-fol., 250 feuillets, papier.

1738. — Coureaux. — «Dénombrement et papier terrier de la terre et seigneurie de Coureaux, paroisse de St-Saturnin en Normandie, appartenante à haut et puissant seigneur messire Michel de Martinville, chevalier, seigneur et patron honoraire du lieu, Rainfreville, Fécamp, Orgebray, Bricquet, de Vaccueil le Parc seigneur et patron honoraire de Câtillon, St-Samson, haut-justicier et aussi seigneur et patron honoraire d'Offigni, Grandseble, Vatienville, dudit Coureaux, Flocouraut et autres lieux, conseiller du Roi au parlement de Normandie, » — etc.

E. 664. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 32, papier, (2 plans).

1697-1779. — Dargies. — Arrêt du Parlement

concernant un banc prétendu dans l'église de Dargies, par Michel Lebon, bourgeois d'Amiens. 10 décembre 1697. — « Plan figuratif du bois de M. Lebon scitué au terroir de Dargie, » etc. XVIII^e s. — Acte par lequel le sieur Baron, curé de Dargies, reconnaît que le marquis d'Orival, seigneur dudit Dargies, lui a permis un passage derrière son pressoir et une porte conduisant à l'église. Dargies, 28 mars 1716. — Convention entre Charles-François de Riencourt, marquis d'Orival, etc., et Joseph Galmace, curé de Dargies, au sujet dudit passage. Dargies, 18 janvier 1744. — « Plan et figure du bois nommée le Bois Planchon, appartenant à M. le marquys d'Orival, scitué au terroir de Dargie. » 1731. — Bail de la terre et châellenie de Dargies, St-Romain, Lahaye, Réderie, Chantemerle et dépendances. Offignies, 9 août 1755. — Convention entre Charles-François de Riencourt et Charles Thiron, notaire à Dargies, pour faire passer devant lui les nouveaux aveux, déclarations et reconnaissances au nouveau terrier des terres et seigneuries de Dargies, St-Romain, Lahaye, Réderie et Chantemerle. Château d'Orival, 6 octobre 1762. — Contrat par lequel Charles-François de Riencourt affranchit des censives les biens de Charles Thiron sis à Dargies, y désignés. Offignies, 9 octobre 1762. — Lettre dudit Charles Thiron au marquis d'Orival, le priant de payer pour lui au sieur Dovin, marchand limonadier au palais du Luxembourg, 500 l. qu'il lui doit pour avances à lui faites par ledit Dovin pour les pensions de ses enfants. Dargies, 26 janvier 1769. — Lettre du même au marquis d'Orival, au sujet de diverses affaires, et ajoutant : « Si vous et M. le marquis de Vérac aviez quelques débouchés pour procurer à mon fils l'abbé, à présent étudiant en théologie en Sorbonne, soit bourses, bénéfices simples ou autres choses, je vous prierois de luy rendre service, car l'éducation peu commune que je luy ay donné et à son frère, depuis douze à treize ans que je paye leurs pensions dans les villes, surtout depuis six ans qu'ils sont dans des collèges à Paris, avec si peu de biens que j'ay, m'ont tellement épuisés que je me vois presque hors d'état de continuer ce qui luy reste à parachever. » Dargies, 28 février 1769. — Convention entre Charles-Olivier de St-Georges, marquis de Vérac, et Charles Thiron, notaire à Dargies, pour donner les indications nécessaires à l'arpentage des terres et seigneuries de Dargies, La Haye, St-Romain, Réderie et Chantemerle, par Jean Mille, arpenteur royal à Sentelie. Paris, 30 novembre 1779, — etc.

E. 665. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1730-1787. — Dargies. — Quittances diverses.

E. 666. (Liasse.) — 25 pièces papier, (2 plans).

1756-1790. — Dargies. — « Etat des registres et papiers trouvés après la mort du sieur Jacque Fortin en sa possession, appartenante à M. le marquis d'Orival, dont il estoit chargé des affaires. » Dargies, 13 mars 1756. — Bail par Jean-Marie de Rom, bailli de la terre de Famechon, pour le marquis et la marquise d'Ecquevilly, à Jean-François Thiron, de terres et près sis à Dargies, provenant de la succession d'Antoinette de Villers, comtesse de Joyeuse. Poix, 20 juillet 1767. — Transaction accompagnée d'un plan, entre Charles-François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., et Louis-Guillaume-Angélique de Gouffier, chevalier, marquis de Thoix, etc., concernant les limites de leurs seigneuries de Dargies et d'Offoy. 15 septembre 1770. — Procès-verbal de bornage desdites seigneuries. 18 mars 1771. — Lettre de l'intendant d'Agay au marquis de Vérac, au sujet de « la requête des habitants de Dargies contenant des plaintes fort vives contre la conduite que tient le nommé Jean Thiron dans les assemblées de la communauté. Je viens de rendre une ordonnance pour exclure cet homme des assemblées de la communauté seulement, son exclusion des assemblées de fabrique n'étant pas de ma compétence, et je charge un de mes subdélégués de veiller à son exécution, » avec ces mots de la main de l'intendant : « Je me suis dispensé, Monsieur, de demander les éclaircissements qu'il est d'usage de prendre en pareil cas, par la confiance très particulière que j'ay dans ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander. » Amiens, 9 janvier 1773. — Baux des petits fermages de Dargies. 1778. — « Etat de l'arpentage du terroir de Dargies, commencé le 7 octobre 1774. » — « Etat des domaines acquises par M. le marquis de Vérac sur le terroir de Dargies et qui composent partie de la ferme dudit lieu, mesurés et bornés par le sieur Jean Mille, à son décès arpenteur royal demeurant à Sentelie, dans les années 1781, 1782 et 1783, » etc. Juillet 1790. — Fragment de plan. XVIII^e s., — etc.

E. 667. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785. — Digeon. — Bail de champarts appartenant au marquis de Vérac sur le terroir de Digeon. Château d'Orival, 2 juillet. — « Etat du champart sur le terroir de Digeon. » XVIII^e s., — etc.

E. 668. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1582. — Etefay. — Donation par Antoinette de Hangest, veuve de Jacques Leborgne, à Jeanne Violette, fille de feu Jean Violette, de terres sises à Etefay, lieu dit le Camp des Braves. 9 juillet 1582 (feuillet d'un cartulaire, écriture de la fin du XVI^e siècle).

E. 669. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1240-1707. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — Donation par Hugues d'Estotonne, chevalier, du consentement de Marguerite, sa femme, et de ses héritiers, Gérard, son fils aîné, Michel et Thiphaine, ses fils, au moutier St-Martin d'Aumale, de tous ses droits sur la chapelle d'Etotonne ; témoins M^o P., doyen d'Aumale, Baudoin, curé de St-Pierre d'Aumale, Hugues, curé de St-Martin d'Auchy, B. de Longpré, Bacon, vicomte d'Aumale, Gérard Belvai et Jourdain son fils, chevaliers. 1240 (copie collationnée sur l'original conservé aux archives de l'abbaye de St-Martin d'Auchy lès Aumale, du 20 juillet 1687). — Autorisation donnée par Jean Quatresols, vicaire général de l'archevêque de Rouen, à Florimond de Riencourt, écuyer, sieur d'Etotonne, sur sa requête « disant que, tant à raison de son indisposition et antiquité, comme aussy de la dame d'Orival, sa sœur en loy, incomodés souvent par l'injure du temps et fâcheux chemin qu'il y a de son manoir seigneurial, scitué dans le hameau d'Estotone, à l'église paroissiale de St-Saturnin,... il auroit, sous l'autorité et permission de mondit seigneur, fait construire et bâtir une petite chapelle ou oratoire, aux fins d'estre permis y entendre la sainte messe », d'entendre la messe dans ladite chapelle. Palais archiépiscopal de Rouen, 12 septembre 1625 (copie). — Déclaration par Louis Mahieu, prêtre, curé de St-Saturnin, « que le seigneur de Bergicourt résident dans Estotonne, de cette paroisse, m'ayant fait entendre qu'autrefois il avoit représenté requête à mondict seigneur (l'archevêque de Rouen), pour réconcilier une chapelle construite dans ledict hameau, en laquelle on a longtemps célébré la sainte messe, jusques à ce que, durant les guerres passées qu'elle a esté profanée par les soldats, et craignant que mon consentement ne soit nécessaire pour cet effet, je déclare que je le consents très volontiers, dans

l'espérance que ladite chapelle contribuera beaucoup pour entretenir la dévotion du peuple, qui est fort esloigné de l'église paroissiale. » 7 avril 1677. — Requête d'Alphonse-Nicolas de Riencourt, chevalier, seigneur de Bergicourt, Estotonne et autres lieux, à l'archevêque de Rouen, à l'effet d'être autorisé à faire réconcilier la chapelle d'Etotonne, « s'estans trouvés en ce duché plusieurs troupes estrangères, quy ont logé, séjourné et tenus garnison dans les villages circonvoisins, et entre autres dans ledict lieu d'Estotonne, les gens de guerre desquelles troupes estans hérétiques à la pluspart, ilz auroient mis leurs chevaux dans ladite chappelle, depuis la pollution de laquelle, ledict service divin a esté interrompu » ; avec ces mots de la main de l'archevêque : « Veu ladite requête, en faisant apparoir par le suppliant de la fondation ladite chapelle et biens donnés, y sera fait droit. Fait à Aumale, ce 17 septembre 1672. François, archevesque de Rouen. » — Fondation et dotation par Alphonse-Nicolas de Riencourt, de la chapelle de son château d'Etotonne, sous le vocable de la Présentation de la Vierge Marie. Château d'Etotonne, 11 septembre 1679 — Erection par l'archevêque de Rouen de ladite chapelle d'Etotonne en bénéfice perpétuel. Paris, 28 février 1680. — Déclaration par Jean de la Salle, chapelain d'Etotonne, à l'abbaye d'Auchy lès Aumale, de terres acquises par le seigneur d'Etotonne au profit de ladite chapelle. 15 octobre 1595 et 13 mars 1596. — Mesurage par Pierre Pépin, arpenteur à Morviller, de terres appartenant à la chapelle d'Etotonne, sises près de l'église de St-Saturnin. 20 juin 1703. — Copies de deux lettres du marquis d'Orival au sujet de la chapelle d'Etotonne. Orival, 6 octobre et 9 novembre 1707. — Inventaire du mobilier de la chapelle d'Etotonne. 30 octobre 1707. — Projet de requête par Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., à l'archevêque de Rouen, exposant qu'ayant détruit la maison de son frère décédé, sise à Etotonne, et qui lui était devenue inutile, demandant l'autorisation d'en démolir aussi la chapelle, pour en employer les matériaux à construire une maison pour un vicaire à Orival « qui en a très grand besoin pour le soulagement du curé », et d'en réunir les revenus à l'église dudit Orival. XVIII^e s., — etc.

E. 670. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 6, papier (1 plan).

1404-1772. — Etotonne, Charny, Haussay, etc.

— Fieffe par Jean de Roquemont à Guillemet Maugier de terres à Charny. 31 décembre 1404. — « Estats du nombre des terres quy sept trouvé par arpentage dans la ferme de Cherny appartenant à M. le marquis d'Orival », etc. Mai 1737. — Bail de terres à Charny. Château d'Orival, 4 avril 1772. — Plan annexé audit bail. — « Etat de l'arpentage fait à Cherny ce jourd'huy, 6 de novembre 1764 », — etc.

E. 671. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 2, papier.

1457-1629. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — Fieffe par Adam de Boves, écuyer, à Laurent Harllé, d'un fief noble dit le fief du Bos Raoul, à St-Saturnin. Aumale, 10 mai 1457. — Fieffe par Martin Le Saunier, écuyer, à Pierre Le Têtu. 10 octobre 1460. — Vente par Pasquier Leprévost à Jean Montoisel, de terres à Etotonne. Aumale, 18 décembre 1541. — Fieffe par Gilles Damiette à Jean Lucquet et Jean de Peletot de terres à Etotonne et Charny. 11 octobre 1483. — Vente par François de Boulainviller, seigneur d'Etotonne et de Rotherois en partie, à François de Rencourt, écuyer, fils puîné d'Antoine de Rencourt, seigneur d'Orival, dudit fief, terre et seigneurie d'Etotonne, pour le prix de 2,925 l. t. Aumale, 26 juin 1539. — Transaction entre Adrien de Rencourt, écuyer, seigneur d'Orival, et Charles Mauger, au sujet d'une haie à planter pour empêcher un chemin qui se faisait par l'usage près d'une pièce de terre dite le Bois du Fey, appartenant audit seigneur d'Orival. Aumale, 22 décembre 1584. — Vente par Toussaint Roze et Nicole Harlé, sa mère, à Florimond de Rencourt, écuyer, sieur d'Etotonne, de terres sises audit Etotonne. Aumale, 19 juin 1598. — Donation par Florimond de Rencourt à François de Rencourt, son neveu, de la terre d'Etotonne. Aumale, 17 octobre 1623. — Acte par lequel Florimond de Rencourt, écuyer, reconnaît « que la demeure qu'il a faicte de puis quinze jours ensa avecq dame Dianne de Mailloc, veufve de feu messire François de Rencourt, vivant chevalier, sieur d'Orival, gentilhomme de la chambre de feu M. le duc d'Anjou, aussi présente en personne, et fera par cy aprez avecq ladict damme, n'est et ne sera pour acquérir aucune committe (?) de biens avecq ladict damme, et ne sera icelle subjecte aulcunement à ses actions et debtes, et que la demeure qu'il faict et fera par cy aprez avecq ladict damme de Mailloc, n'est et ne sera que pour mieux quérir ses nécessitez, à cause de sa vieillesse et incommoditez dont il est détenu, reconnoissant, outre avoir pour cest effect prié ladict damme de Mailloc de luy subvenir ausdictes nécessitez, et que, pour loier de sa demeure qu'il est venu en sa

maison audict lieu d'Estotonne avecq ladict damme, il n'a apporté que les biens contenus et mentionnez à l'inventhaire par lui faict faire par Adrien Jacob, sergent à Aumarles, le premier jour de febvrier moys et an présent, du nombre desquelz biens ledict sieur d'Estotonne a dict qu'il en a donné ung poullain de poil baiage, aagé de deux ans et demy ou biron (?), à Fleurymont de Riancourt, escuier, sieur de Graille, son nepveu, et une arloge sonnante que ledict sieur d'Estotonne a donnée à la demoiselle de Douvrendel, sa niepce, et pour aulcunement récompenser ladict damme des nourritures et entretènementz qu'il conviendra faire audict sieur d'Estotonne et jusques à son descedz, et à ung sommier et à ung cheval, à quoy ladict damme c'est obligée, ledict sieur d'Estotonne a baillé et par ces présentes baille, pour par elle en jouir durant le temps et espasse de neuf ans et neuf despouilles, à commencer à jouir à la my-mars prochainement, ... la terre, sieurie et revenu du fief et seigneurie d'Estotonne. » Manoir seigneurial de Douvrendel, 14 février 1625. — Saisie d'héritages à Étotonne, faute d'homme, aveu non baillé, etc. 16 septembre 1629, — etc.

E. 672. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1611-1644. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — Vente par Charles d'Ault, écuyer, sieur de Lequeux, Haussay, Bouafle et Roquemont, à François de Rencourt, chevalier, seigneur d'Orival et autres lieux, des fiefs et seigneuries de Haussay, Bouafles et Roquemont. Amiens, 27 mars 1641. — « Acte de l'estat du décret des fiefs de Haussay, pour le sieur d'Orival. » 8 mars 1644, — etc.

E. 673. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 18, papier (1 plan).

1660-1759. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — Quittus et remise par Raoul Foy, conseiller du Roi, prévôt royal d'Augy à Beauvais, tuteur des enfants de feu Claude Mauger, à François de Rencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., de terres à Étotonne. 22 mai 1660. — Retrait du tiers d'une mesure à Étotonne sur Pierre Julien. 15 juillet 1681. — Vente par Antoine Capelle à Alphonse-Nicolas de Rencourt, chevalier, seigneur de Bergicourt, Étotonne et autres lieux, de terres à Charny. 8 mai 1682. — Échange entre Jean Gamard et Alphonse-Nicolas de Rencourt, de terres

à Charny. 8 mai 1682. — Clameur par Charles Caron pour retraire une maison, jardin et pourpris. 7 juillet 1683 (copie collationnée du 30 mai 1686). — Vente par Jean Gamard à Alphonse Nicolas de Riencourt, de terres à Charny. Étotonne, 23 décembre 1690. — Cession par Jeanne Vasseur, veuve d'Antoine Harlé et son fils, à Alphonse-Nicolas de Riencourt, d'une mesure à Étotonne. Château d'Étotonne, 10 mars 1691. — Échange entre Louis Gamard et Alphonse-Nicolas de Riencourt, de terres à Étotonne. Château d'Étotonne, 11 août 1696. — Vente par Alphonse-Nicolas de Riencourt à Antoine Ledé, de terres à Étotonne. Château de Lignièrès, 27 février 1697. — Plan de terres à Charny, près des chemins de Charny à l'église de St-Saturnin, et d'Hornoy à Aumale. 9 mai 1712. — Ratification par Marie Hébert, veuve de Jacques Rose, de la vente faite à Augustin de Riencourt, marquis d'Orival, d'une ferme sise à Charny. Aumale 19 août 1720. — « Estact de l'arpentage de terre de la dominne d'Estotonne, appartenant à M^{me} la marquise d'Orival, fait par Louis Sellier, arpenteur juré du duché d'Aumalle. » 1739. — Procès-verbal d'arpentage entre Jean-Louis Lebon et Madeleine Seiller. 27 septembre 1759, — etc.

E. 674. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1746-1787. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — Baux du moulin d'Étotonne. — Quittances de travaux audit moulin. — Marché entre le marquis d'Orival et Jacques-Joseph et François Soulas, charpentiers à St-Mauvis, pour l'entretien dudit moulin. Orival, 19 novembre 1749. — Id., entre le marquis de Vêrac et Joseph et François Soulas, charpentiers à St-Mauvis. Château d'Orival, 24 décembre 1781, — etc.

E. 675. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1752-1784. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — Baux des terres d'Étotonne et de Charny.

E. 676. (Registre.) — In-fol., 817 pages, papier.

1774-1790. — Étotonne, Charny, Haussay, etc. — « Registre terrier et papier déclaratif pour le nouveau cœuilleir de tous les tenants censitaires du fief d'Estotonne, Cherny, Haussay, Bouafle et Rocquemont, à présent joints et réunis ensemble, situés dans l'étendu de la paroisse de St-Saturnin », etc.

E. 677. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1620-1656 — Flers, Essertaux, La warde-Mauger. — Adjudication par le bailliage d'Amiens d'immeubles sis à Flers. Amiens, 19 novembre

1625 (copie collationnée du 30 mars 1701). — « Déclaration des terres appartenans à Pacquier, Louis Oger, Roger et consors, héritiers de feu Nicolas Remis, séant au terroir de Flers et Essertaux et de la Warde et FransurE. » 12 mars 1627 (copie collationnée du 30 mars 1701). — Baux de terres à Flers et Essertaux, — etc.

E. 678. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 18, papier.

1555-1789. — Fourcigny et Beaurepaire. Fief Graville. — Fieffe par Louis Guillemant à Jacques de Lamarre, de terres sises à Fourcigny et à Digeon. Aumale, 14 février 1555. — Saisie de terres relevant du fief Graville, faute d'homme, aveu non baillé, etc. 17 octobre 1667. — Reconnaissance par Antoine Hesèque d'une rente au profit d'Étienne Labitte. Aumale, 22 juillet 1691. — Vente par Jean Frémont, procureur fiscal en la châtellenie de Lignièrès, de terres sises à Fourcigny. Aumale, 7 septembre 1711. — Vente par Pierre Julien à Marie-Catherine Timbergue, veuve de Noël Frenelet, ancien consul à Amiens, d'une maison et dépendances à Fourcigny. Lignièrès, 20 novembre 1765. — « État des pertes de dix incendiés du hameau de Beaurepaire, paroisse de Foursignie en Normandie, arrivé le 16 février présent mois, à une heure du matin », etc. 22 février 1789. — Requête des incendiés du hameau de Beaurepaire au marquis d'Orival, à l'effet d'obtenir une remise sur leurs redevances. 1^{er} mars 1789. — Baux de Fourcigny, 1757-1781, — etc.

E. 679. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Frémontiers. — Quittance par Lefebvre, syndic de Frémontiers, du vingtième du marquis d'Orival pour 1769.

E. 680. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1755-1778. — Gauville. — « État des tenure du fief noble de Brebière appartenant à Messieurs les abbé, prieur et religieux de Saint-Martin d'Auchy lès Aumale », etc. Abbaye d'Auchy, 13 mars 1755. — « Évaluation des biens que MM. les bénédictins d'Aumale demandent pour l'échange de leur fief de Brébière, scitué à Morvilliers et Gauville. » XVIII^e s. — Baux de Gauville. 1769-1778.

E. 681. (Liasse.) — 6 pièces, papier (1 plan).

1704-1785. — Grandseble. — Vente par Jean Luchet à Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, etc., de terres à Grandseble. 31 juillet 1704. — Plan du terroir de Grandseble... appartenant à Son Excellence Mgr le marquis de Vérac, ambassadeur en Hollande. » Dans l'angle, armoirie : écartelé aux 1 et 4 à la croix, aux 2 et 3, à deux fasces ondées ; tenants : deux sirènes ; cimier : une sirène ; devise : *Nititur per ardua virtus*. XVIII^e s. — Baux de Grandseble. 1767-1785, — etc.

E. 682. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1305-1491. — La Fresnoye. — Vente par Guillaume de Biaucamp, chevalier, à Adam le Saunier, de terres à la Fresnoye. Samedi avant S. Pierre ès liens (31 juillet) 1305. — Vente par Jean Lecaron, dit Gallet, à Guillaume le Saunier, de terres à la Fresnoye. 27 juillet 1386. — Fief par Guillaume le Saunier à Colart Le Carpentier, d'une mesure à la Fresnoye. 25 mars 1389/90. — Vente par Jean Le Saunier dit Hénotin, à Guillaume Le Saunier, écuyer, d'une pièce de terre nommée la Cousture Marescot, sise à la Fresnoye. 22 avril 1391. — Fief de ladite terre par Martin Le Saunier à Martin Dargent. 3 octobre 1467. — Vente par Michaut Salembien à Ricart Le Saunier, de terres à la Fresnoye. 20 septembre 1391. — Sentence des plaids de la vicomté d'Aumale, concernant une rente prétendue par le receveur de la comté d'Aumale, sur Jean de Lacouture, substitut du procureur du comte de Warvillers et d'Aumale. 18 juin 1426. — Vente par Mathieu Jacob à Jean Le Saunier, de terres à la Fresnoye. 22 avril 1433, après Pâques. — Fief par Colin Leprévost à Martin Le Saunier, écuyer, de terres à La Fresnoye. Aumale, 2 juillet 1450. — Vente par Guillaume Ernault à Martin Le Saunier, écuyer, de terres à La Fresnoye. 6 avril 1459, après Pâques. — Acte par lequel Cardinet Leborgne, sergent en la comté d'Aumale, déclare s'être transporté à la Fresnoye, où Martin Le Saunier a pris saisine de certains héritages. 6 décembre 1460. Traces de sceau. — Fief par Martin Le Saunier à Raoulin de Boves de terres à la Fresnoye. 10 octobre 1460. — Id., par Martin Le Saunier, écuyer, à Jean de Verlan, dit Patart. 27 septembre 1466. — Vente par Martin Letelier, dit Lefèvre, à Martin Le Saunier, d'une maison à la Fresnoye. Amiens, 1^{er} septembre 1462. — Vente par Martin Letelier à Martin Le Saunier, écuyer, de terres à La Fresnoye. Février 1464/5. — Fief par Martin Le Saunier, écuyer, à

Jean de Boves, d'une pièce de terre à la Fresnoye, tenue du fief de Marescot. 27 septembre 1466. — Fief par Martin Le Saunier à Pierre Letêtu, de terres à la Fresnoye. 27 septembre 1466. — Fief par Jean Fessart à Guillaume Lebroche de terres à la Fresnoye. 1^{er} juillet 1467. — Acte par lequel Jean de Poix accorde à Martin Le Saunier, le droit de passage et d'apposer échelles et autres hourds dans une ruelle sise à la Fresnoye entre son courtil et la maison dudit Le Saunier. 11 juillet 1469. Traces de sceau. — Vente par Jean Fessart à André de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival, du fief de Rambures sis à la Fresnoye, tenu du seigneur de Rambures. Rambures, 9 janvier 1471. — Fief par Martin Le Saunier, écuyer, à Mahiot le Seillier, de terres à la Fresnoye. 19 avril 1477, après Pâques. — Vente par Martin Dargent à Étienne Hideux, écuyer, d'une pièce de terre nommée la Cousture Marescot, sise à la Fresnoye. 7 août 1792, — etc.

E. 683. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1616-1730. — La Fresnoye. — Remise par Antoine Quatresols à Nicolas Bodin, avocat, de 6 l. t. de rente foncière non rachetable. 14 décembre 1616. — Vente par Pierre Campion à François Duver, de 10 l. t. de rente. 31 janvier 1620. — Vente par François Lesco à Claude de Chérie, chevalier, seigneur de Villencourt, de terres à La Fresnoye, 19 février 1680. — Id., par Robert Prévost. 20 février 1680. — Quittance par Charles de Chérie, écuyer, procureur de Claude de Chérie, écuyer, sieur de Lignières, son père, à Claude de Chérie, chevalier, seigneur de Villancourt et autres lieux, chevalier de St-Louis, d'une somme de 120 l., pour le racquit d'une rente de 6 l. Aumale 28 décembre 1730, — etc.

E. 684. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 11, papier.

1644-1699. — La Fresnoye. — Échange entre Jean de Chérie, chevalier, seigneur de Rivery, Villencourt, Escoquère, Beaucamp, Rambure, fief de Bestiencourt, Marivaux et autres lieux, capitaine commandant le régiment du maréchal de Brézé, et Michel Leprévost, d'une maison et dépendances sises à la Fresnoye, contre une mesure audit lieu. Aumale, 5 janvier 1644. — Vente par Jean Lecompte, serger à la Fresnoye, à Jean de Chérie, chevalier, de terres à la Fresnoye. La Fresnoye, 28 janvier 1646. — Id., par Pierre de Poix,

serger à la Fresnoye. La Fresnoye, 28 janvier 1646. — Échange par l'église et les habitants de la Fresnoye, représentés par Robert de Poix, trésorier de présent en charge de l'église St-Nicolas de la Fresnoye, de l'avis de Jean Pasquer, curé de ladite paroisse, et des anciens trésoriers de ladite église y dénommés d'une part, et Claude de Chérie, chevalier, seigneur de Villencourt et autres lieux, de l'autre, de terres sises à la Fresnoye. La Fresnoye, 9 février 1680. — Vente par Jeanne Campion à Claude de Chérie, chevalier, de terres à la Fresnoye. La Fresnoye, 20 février 1680. — Échange entre Claude de Chérie, chevalier, et François Fournier, de terres à la Fresnoye. La Fresnoye, 21 février 1680. — Vente par Robert Prévost à Claude de Chérie, chevalier, de terres à la Fresnoye, dans l'enclos de Thiolloy. La Fresnoye, 20 février 1680. — Échange entre Claude de Chérie, chevalier, et Pierre Martin, de terres sises à la Fresnoye. Aumale, 23 septembre 1680. — Échange entre Nicolas Prévost, charpentier à la Fresnoye, et Claude de Chérye, de terres sises à la Fresnoye. 4 octobre 1681. — Échange entre Marguerite de Jésus, prieure, et les religieuses du monastère de S^{te}-Catherine de Sienne d'Aumale, d'une part, et Claude de Chérye, chevalier, de terres à la Fresnoye. Aumale, 24 novembre 1684. — Échange entre Joseph de la Fontaine-Sollier, chevalier, seigneur de la Boissière, Frétecuise et autres lieux, et Charles Chéry, chevalier, seigneur de Fontaine et autres lieux, de terres à la Fresnoye. La Boissière, 13 septembre 1685. — Vente par Antoine et François Maillet à Claude de Chérie, chevalier, d'une maison et dépendances sise à la Fresnoye. Abbeville, 15 février 1698. — Vente par Jean-Baptiste Lepicard, lieutenant au bailliage d'Aumale, aux dominicaines d'Aumale, représentées par Michelle de Sacquespée, dite de S^c-Thérèse, prieure, et autres religieuses y dénommées, d'une ferme sise à Montmarquet, s'étendant sur les terroirs de Blangiel, Beaucamp, la Fresnoye, Étotonne et Gauville. Aumale, 3 décembre 1699, — etc.

E. 685. (Liasse.) — 21 pièces, papier (12 plans).

1651-1773. — La Fresnoye. — Vente par Charles Le Clercq, chevalier, seigneur de Fontenil et autres lieux, en qualité de tuteur consulaire des enfants mineurs de feu Claude Chéry, chevalier, seigneur de Villencourt, et de damoiselle du Tilloy, à la fabrique de l'église de la Fresnoye, de terres sises audit lieu. Liomer, 18 novembre 1687 (copie informelle). — « Déclaration que baille et fourny haut et puissant seigneur. Messire Charles-François de Riencourt, chevalier, seigneur marquis d'Orival, seigneur de Dargies, Raiderie,... des biens

immeubles appartenans ou ayants appartenu aux vassaux et biens tenans, tenus et mouvans desdits fiefs de Villencourt, Beaucamp et Escoquères situés et assis en la paroisse dudit la Fresnoye », etc. 19 juillet 1732. — Quittance de 4 l. par Louis Seillier, arpenteur, au marquis d'Orival, pour avoir arpenté des terres à la Fresnoye. La Fresnoye, 21 et 22 octobre 1748. — Transaction entre M. le marquis de Véraac et dom Dessillon, procureur de l'abbaye de St-Martin d'Auchy lès Aumale, pour la mouvance de deux pièces de terre à la Fresnoye, dont les tenures ont été induement avoués à M. le marquis d'Orival. » Aumale, 18 janvier 1773. — Plans partiels du terroir de la Fresnoye. XVIII^e s., — etc.

E. 686. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 8, papier.

1694-1777. — La Fresnoye. — Contrat de mariage entre André-Claude de Chéry, chevalier, seigneur de Villencourt, fils de feu Claude de Chéry, chevalier, seigneur de Villencourt, et de Marie du Tilloy, et Marie de Visme, fille de Jean de Visme, marchand, ancien échevin d'Abbeville et de défunte Anne Lemarchand. Abbeville, 20 mars 1694 (copie collationnée du 2 mars 1720). — Vente par André-Claude de Chéry, chevalier, seigneur de Villancourt, l'un des chevaulégers de la garde du Roi et Marie de Vismes, son épouse, à Charles-François de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, et à Marie-Élisabeth-Catherine-Louise d'Angennes, son épouse, de la terre et seigneurie de la Fresnoye. Paris, 22 mars 1720. — Mesurage des terres de la Fresnoye, par Charles Delaire, arpenteur juré en la prévôté de Vimeu à Avesnes, et Louis Scellier, arpenteur à Étotonne. 21 octobre 1722 et jours suivants. — Bornage d'une pièce de terre sise à la Fresnoye, lieu dit le Thilloloy, par Louis-Lambert Calon, arpenteur juré à Digeon. 10 novembre 1777, — etc.

E. 687. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1729-1777. — La Fresnoye. — Contrats de rentes dues à la Fresnoye.

E. 688. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1754-1784. — La Fresnoye. — Baux des terres de la Fresnoye.

E. 689. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 8, papier.

1428-1694. — Morvillers. — Vente par Guillaume de St-Germain, écuyer, seigneur de Guibermesnil et d'Offignies, et Ade Morelle, sa femme, pour racheter ladite terre de Guibermesnil, naguère vendue par ledit Guillaume à Philippe de Morviller, chevalier, seigneur de Clary, conseiller du Roi et premier président en Parlement, de la terre et seigneurie de Morviller. Amiens, 25 juin 1428. — « Plés de la terre et seigneurie de Morviller, tenu au lieu seigneurial dudit lieu par nous, Jehan Quentin, licentié ès loix, advocat Aumalle, sénéchal de ladite seigneurie, » etc. 26 octobre 1622. — Échange entre François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., et Pierre Jullien, de terres sises à Morvillers. 18 août 1650. — Vente par Jean Pépin, tailleur d'habits à Morvillers, à Louis Mahieu, curé de St-Saturnin, de terres à Morvillers. Aumale, 23 février 1651. — Procès-verbal de mesurage d'une pièce de terre sise à Morviller, par Pierre Pépin, arpenteur juré au même lieu. 14 août 1681. — Retrait de terres à Morvillers sur François Ledé, qui les avait acquises d'Antoinette Bérard, veuve de François Bailleul. Aumale, 15 février 1694, — etc.

E. 690. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 12, papier.

1694-1770. — Morvillers. — Vente par Charles Ternisien à Pierre de Rambure, curé de Val de la Haye autrement Quincampoix, de terres à Morvillers. 23 avril 1694. — Échange entre Marie Gamard, veuve de Pierre Mollet, et Alphonse-Nicolas de Riencourt, chevalier, seigneur d'Étotonne, etc., de terres sises à Morvillers. Aumale, 1^{er} mars 1696. — « État des terres arpenté par ordre de M. le marquis d'Orival les 7 et 8 avril en 1763, qui ont été livrés aux fermiers de Morvillers, » etc. — « État de l'arpentage de la grande pièce de terre appartenant à M. le marquis d'Orival, scituée à Morviller, arpentée en total par sollie. » 1764. — « Estat des fermiers qui sont redevables de voiture de foin à M. le marquis, tant de 1769 que des années précédent. » — Vente par François Bonnaire à Charles Pépin de terres à Morvillers. Aumale. 7 juillet 1770, — etc.

E. 691. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 19, papier.

1767-1776. — Morvillers. — Baux des terres de Morvillers.

E. 692. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1691-1791. — Offignies. — Vente par Robert Dair, cavalier de la compagnie de M. de Beaufort, à

Pierre Mille, d'une portion de mesure sise à Offignies. Offignies, 16 juillet 1691. — Vente par Maurice Fouré et consorts, à Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur marquis d'Orival, etc., d'une portion de mesure à Offignies. Offignies, 31 janvier 1719 (copie informe). — Vente par Jacques Fortin, agent des affaires du marquis d'Orival, à François Luchet, d'un quartier de mesure amasé de maison à Offignies. Offignies, 31 mai 1741. — « Mémoire à consulter » et consultation de M. Trannoy, sur la question de savoir si, dans la coutume d'Amiens, un seigneur peut céder son droit de retrait féodal d'une terre ou d'un fief en sa mouvance. Paris, 23 septembre 1758. — Cession par Marie-Françoise de Louvel, veuve d'Henry-Charles-François-Valentin des Essars, marquis de Lignières tant en son nom que comme tutrice de Charles-François-Simon des Essars, son fils puîné mineur, et Marie-Charles-François des Essars, marquis de Lignières son fils aîné, à Charles-François de Riencourt, marquis d'Orival, des droits de quint et requint à eux revenant de la première vente faite ou à faire de la terre d'Offignies, d'eux mouvante à cause de leur terre et châteltenie de Lignières, et aussi de la partie de Grandseble qui relève d'eux à la même cause, ainsi que de leur droit de retrait féodal d'icelle. Château de Lignières, 6 décembre 1758. — Lettre de M^{me} des Essars concernant la valeur de la terre de Lignières. 11 avril 1765. — « État de Lignière et marché, » v. 1765. — Baux des terres d'Offignies. 1768-1791, — etc.

E. 693. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 9, papier.

1523-1676. — Orival. — Vente par Pierre de Lisle, prêtre à Orival, à Antoine de Riencourt, seigneur d'Orival, de terres audit lieu. Aumale, 10 avril 1523, après Pâques. — Retrait par Antoine de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival, de Jean Boullenger, d'une maison sise audit lieu. Orival, 12 octobre 1541. — Vente par Mathieu Labitte à Pierre Caron, de terres à Orival. Aumale, 21 janvier 1550/1. — Vente par Pierre Grimbert à Jean de Neufgermain, de terres à Orival. Aumale, 5 mars 1555/6. — Retrait desdites terres par Adrien de Riencourt, seigneur d'Orival, 1^{er} juillet 1556. — Vente par Antoine Martin dit Tisseran, à Pierre Caron, de terres à Orival. Aumale, 15 février 1565. — Vente par Jean Carpentier à Nicolas

Martin, de terres à Orival. Aumale, 11 décembre 1565. — Retrait desdites terres par Adrien de Riencourt, seigneur d'Orival. Aumale, 13 novembre 1566. — Vente par Jean Carpentier à Pierre Caron, de terres à Orival. Aumale, 25 novembre 1566. — Échange entre Jean Hobbe et Adrien de Riencourt, sieur d'Orival, d'héritages à Orival. Orival, 21 mai 1571. — Vente par Jean Pelletost à François de Riencourt, écuyer, sieur de Bergicourt, de terres à Orival. Aumale, 2 juillet 1588. — Vente par Thomasse Digon, veuve de Valentin Mouchard, à Adrien Lecompte, de terres à Orival. Aumale, 12 juin 1597. — Obligation de 1.966 l. 10 s. par François Leconte envers le seigneur d'Orival. 16 mars 1645. — « Mémoire de la maison, mesure et terre appartenant à François Le Contte », etc. 1650. — Vente par Charles Boullenger à François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival et autres lieux, de terres à Orival. Offignies, 10 novembre 1651. — Autorisation à Jeanne Martin, veuve d'Adrien Cheminel, de vendre un journal de terre à Orival, pour payer les dettes dudit Cheminel. Aumale, 13 novembre 1651. — Cession à titre de paiement par François Delille à François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, de leur maison audit lieu. 1^{er} mars 1652. — Échange entre François Pollet et Pierre Labitte, de terres à Orival. 18 février 1661. — Vente par Marguerite Tumberel, veuve de Jean Maillet, piqueur de laines à Boulainvilliers, à Pierre Labitte, de terres à Orival. Hornoy, 16 février 1669. — Échange entre Charles Boullenger et Pierre Labitte, de terres à Orival. 28 janvier 1670. — Vente par Alexandre Turpin à Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, etc., d'une maison et dépendances à Orival. Château d'Orival, 27 août 1676, — etc.

E. 694. (Liasse.) — 8 pièces, papier (2 plans).

1677-1753. — Orival. — Description du terroir d'Orival par Jean Canu, mesureur et arpenteur juré à Dargies. 12 octobre 1677. — Plan du bois d'Orival, par Charles Delaire, arpenteur juré à Avesnes. 10 et 11 octobre 1714. — Plan de terres sur le chemin d'Orival à Liomer. 1750. — Procès-verbal d'arpentage de la terre d'Orival, par Louis Seiller, arpenteur juré et reçu au duché-pairie d'Aumale, à Étotonne, et Jean-Baptiste Tronde, arpenteur juré et reçu en la haute justice de la commanderie de Fourcigny à Beaurepaire. 19 mars 1753. — « Mémoire de l'arpentage des bois d'Orival appartenant à M. le marquis et aux vassaux, commencé le 7 d'avril 1750 », — etc.

E. 695. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 29, papier, (1 plan).

1692-1701. — Orival. — Sentence du bailliage d'Amiens qui condamne Pierre Pallot à la garantie d'immeubles par eux vendus à Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur marquis d'Orival, etc. Amiens, 2 août 1692. — Vente par François et Marguerite Le Compte à Jean-Augustin de Louvencourt, chevalier, marquis d'Orival, de terres à Orival. Aumale, 28 août 1694. — Vente par Jean Luchet à Augustin-Jean de Riencourt, marquis d'Orival, etc., de terres à Orival. Lignièrès, 15 juillet 1695. — Renonciation par Noël Martin au profit du marquis d'Orival, à la propriété d'une mesure sise audit Orival. Paris, 17 mars 1698. — Vente par Nicolas Darandel, chevalier, seigneur de Guémicourt à Pierre Gamard, de terres à Orival. Lignièrès, 12 janvier 1699. — Procès-verbaux de publications de plusieurs contrats. 1700. — Plan des bois de Lavis, de Fossencourt et le Vimeux à Orival. XVII^e s., — etc.

E. 696. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 9, papier.

1693-1726. — Orival. — Vente par Adrien Lenoir à Antoine Morel, huissier à cheval au châtelet de Paris, de 11 l. t. de rente sur une maison à Orival. Beauvais, 31 octobre 1693. — Vente par Adrien Lenoir à Jacques Bauchamps d'immeubles sis à Orival. 30 septembre 1718. — Vente par Martin Bault à Marie-Anne Messenger, veuve d'Adrien Lenoir, d'une maison sise au terroir du Déluge, lieu dit la Teste Noire. Beauvais, 28 juin 1726, — etc.

E. 697. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 44, papier, (9 plans).

1698-1779. — Orival. — Vente par Jean Martin, berger, et Antoine, son fils, à Adrien Martin, de terres à Orival. Aumale, 27 décembre 1698. — Vente par Jean Thuillier et consorts, à Jacques Beauchem, de terres à Orival. Hornoy, 21 mars 1700. — Retrait desdites terres par Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival. Aumale, 11 juin 1701. — Vente par Jean Martin dit Tisseran, à Jean-Augustin de Riencourt de terres sises à Orival, lieu dit le Courtil de Lomel. Aumale, 5 mai 1702. — Retrait par Jean-Augustin de Riencourt de terres à Orival, sur Antoine Cheminel. Aumale, 22 mai 1705. — Vente par Maurice Fourré et consorts à Jean-Augustin de Riencourt d'une mesure à Orival. Offignies, 31 janvier 1719.

— « Lettres patentes portant distraction de

quatre journeaux de pré de la seigneurie de Guémicourt et union à celle d'Orival. » Versailles, juin 1754. — État de l'arpentage et livraison des terres de Turpin, solle et jachère. » 1765. — Plans partiels de terres à Orival. XVIII^e s. — « Plan du château et du parque d'Orival, appartenant à M. le marquis de Vêrac. » XVIII^e s. — « Noms des cloches anciennes. La grosse : *Le mois de juillet 1616, je fus nommée François par messire François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, assisté de ses deux fils, François et Florimond de Riencourt, refaite par la généralité du village, M^e Claude Vallée, curé de ce lieu, Lefebvre, prêtre.* La seconde : *Le 13 septembre 1640, j'ai été faite refondre par Messire François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, fils troisième de François et de dame Diane de Mailloc, et nommé Charlotte, par vertueuse damoiselle Charlotte de Riencourt, sa sœur, femme du sieur de Nellette, et messire Charles Scellier, docteur médecin, et bénite par M^e Jean Damiette, prêtre, curé de ce lieu, Antoine Labitte, marguillier ; les armes d'Orival et de Mailloc.* La troisième : *Je suis donnée du seigneur d'Orival et des habitans d'Orival et de Courreaux, je suis nommée Marie par messire Emmar d'Imbleval, chevalier, seigneur de Nellette, et damoiselle Marie d'Orival, fille de M. du Quesnoi, le 13 de septembre 1640 ; M^e Jean Damiette, curé, Lecomte Turpin, Hobbé, Lefebvre, ilaaam e Martin, P. Mauger, Labitte, marchand, Delisle, les armes de la maison. Les noms des nouvelles sont au registre des batêmes 1771. » XVIII^e s., — etc.*

E. 698. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1750-1792. — Orival. — Baux des terres d'Orival.

E. 699. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1771. — Orival. Comptabilité. — « Mémoire des pencemens fait et médicaments fournye chez M. le marquis de Verax, à Orivale, commencé le 9 juin 1771 », par le sieur Constantin. Orival, 16 décembre. — « Mémoire de dépense faite à Amiens le 7 novembre 1771. » — « Mémoire de dépense faite à Amiens au mois de décembre 1771... Un bouquet pour M^{me} la marquise, 1 l. 4 s. », par Labitte. 6 décembre. — « État de la recette depuis le 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 1771. » — « État de la recette après le 18 décembre, jour du départ de M^{me} la marquise, jusque et compris le 31 », — etc.

E. 700. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1772-1773. — Orival. Comptabilité. — « Bordereau de recette pour M. le marquis de Vêrac, faite en janvier 1772. » — Id. Février 1772. — Id. Mars 1772. — Lettre de M. Labitte à la marquise de Vêrac, l'entretenant de l'état de ses propriétés, des récoltes, des travaux, etc. « Je vous annonce avec peine qu'après la plus belle apparence qu'on ai pu désirer en abricots, qu'ils sont manqués : la gellée et la neige arrivées le jour de Pâques et ceux suivants les ont faits périr. Les pêchers, en récompense, promettent beaucoup. Dieu veuille qu'ils ne leurs arrivent pas du tems contrairE. » Orival, 4 mai 1772. — « Mémoire des pauvres qu'on habille en 1772. » — « Bordereau de la recette et dépense faites au château d'Orival pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre 1772. » — Approbation par le marquis de Vêrac du compte de recettes et dépenses des sieurs Jean-Baptiste et Adrien Labitte, pour Orival, année 1772. Paris, 9 mars 1773, — etc.

E. 701. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1773-1774. — Orival. Comptabilité. — « Bordereau de la recette et dépense faites au château d'Orival pendant le mois de janvier 1773. » — Id. Mars 1773. — Id. Avril 1773. — Lettre des sieurs Labitte au marquis de Vêrac, concernant ses propriétés d'Orival. « On a point perdu de tems, sitôt la gellée à votre glacière, qui sera entièrement pleine après demain. Nous avons témoigné de vive voix notre joye à M^{me} la marquise sur la nouvelle dignité à laquelle le Roy vous a nommé. Permettez, Monsieur, que nous vous la renouvelions ici. Mandez-nous à cause de cette dignité les qualités que l'on mettra dans les actes qui se passerons en votre nom, notamment paraport aux aveux qui sont des pièces à rester toujours dans vos archives... Cantin est chargé de remettre à l'hôtel deux lièvres et une bécasse. On fera bien, si vous le jugez à propos, de faire cession pour la chasse pendant l'absence de M^{me} la marquise, parce qu'il y a peu de gibier. » Château d'Orival, 5 janvier 1773. — Lettre du sieur Labitte à la marquise de Vêrac, concernant ses propriétés d'Orival, et notamment un procès avec les Bénédictins d'Aumale, pour la mouvance de deux pièces de terre à la Fresnoye. Château d'Orival, 19 février 1773. — Id. « Nous avons fait emplettes de dix muids de vin pour l'office sur notre route, en revenant de Paris. L'endroit où est cru ce vin s'appelle Chan-

teloup. Je compte très fort qu'on an sera content. Il est enchéri depuis six semaines, au moins de 24 l. par muid, mais quoiqu'il en soit, celui-cy pourra revenir aux environs de 6 s. 2 d. la bouteille. Je pense qu'il y en aura plus que la provision pour votre campagne prochaine: sa qualité peut se garder, ainsi qu'il n'en sera que meilleur. Je suis à mettre ces jours-ci en bouteille le vin et le cidre pour votre table. On commencera lundi prochain la cheminée dans votre boudoir, on ne la quittera pas qu'elle ne soit achevée. On pose le treillage dans le potager, qui fait un bel effet. Mardi, nous vendrons les sapins au plus offrant et dernier enchérisseur. » Château d'Orival, 20 mars 1773. — Id. « La caisse des chambranles est arrivée, on posera le vôtre votre cheminée demain. La grosse porte est jetée bas, et en place est une muraille. Il y a tout lieu de croire que vous aurez des abricots et des pêches, on ne sçauroit rien voir de plus beau que la fleur des pêcheurs. » Château d'Orival, 15 avril 1773. — Id. « Je joins ici le catalogue de la bibliothèque de Rambures et la copie de celui d'Orival. La cheminée de votre cabinet ne fume pas. Il y a en caisse 5,974 l. ... Les gens de M. le duc d'Havré à Wailly se sont chargés de faire tirer de la pierre pour le perron, et d'en donner des nouvelles lorsqu'il faudra si rendre pour l'amener. La lettre que Samson Rosé, libraire, vous a écrit le 28 janvier dernier, étant alors à Grandvilliers, il auroit bien dû, selon mon sentiment, n'étant qu'à la distance de 4 lieues d'Orival, y venir... Il nous tarde bien de nous voir débarrassés de tant d'ouvriers, qui sont encore au nombre de 19, sans les 4 journaliers ordinaires ; sçavoir, charpentiers, 3 menuisiers, 8 maçons, 2 plafonneurs, 2 couvreurs. Les rideaux de votre bibliothèque, armoire de votre cabinet et croisées de votre garde-robe sont faits... Vous avez ici une anness qui n'a pas encore fait son petit, mais qui ne sera pas longtemps, peut-être ces jours-cy. Vous trouverez la famille de vos oyes augmentés de six petits. » Foi et hommage à rendre pour Dargies. Orival, 1^{er} mai 1773. — Id. « Votre ânesse a beaucoup de lait, on en a grand soin et ne travaille pas. S'il est vrai, comme l'on vous assure, que le petit Lambert ne sçai rien faire à la cuisine, le fils de Citerne, à la vérité, vous sera d'une plus grande ressource, quoique votre projet soit de voir moins de monde que les années dernières, le voisinage ne sera pas sans venir de tems en tems, et quelques fois, comme il arrive à la campagne, on a du monde au moment le moins inatendu... Votre potager ne pourra vous fournir dans le commencement de votre arrivée que laitue et asperges... Les poires souffres de la gellée qui fait presque toutes les nuits, une partie tombent à mesure, cependant il en restera encore. La verdure ne vient qu'avec peine, à cause du froid et de

la sécheressE. » Château d'Orival, 13 mai 1773. — Approbation par Marie-Charlotte-Sabine-Joséphine de Croÿ d'Havré, pour le marquis de Vérac, son époux, du compte des recettes et dépenses des sieurs Jean-Baptiste et Adrien Labitte pour Orival, année 1773. Orival, 1^{er} janvier 1774, — etc.

E. 702. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1773-1775. — Orival. — Comptabilité. — « État de ce qu'il est redû à Mgr le marquis de Vérac, jusques et compris le 31 décembre 1773. » — « Liste des pauvres de l'année 1774. » — « Liste des pauvres que M^{me} la marquise de Vérac a ordonné qu'on habille en juillet 1774. » — Bordereau de la recette et dépense faites au château d'Orival, pour Mgr le marquis de Vérac pendant l'année 1774. — Approbation par le marquis de Vérac du compte des recettes et dépenses des sieurs Jean-Baptiste et Adrien Labitte pour Orival, année 1774. Château d'Orival, 14 août 1775. — « État de ce qu'il est redû à Mgr le marquis de Vérac jusques et compris le 31 décembre 1774. » Orival, 14 août 1775, — etc.

E. 703. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1775-1776. — Orival. Comptabilité. — « Bordereau de la recette et dépense générale faites au château d'Orival, pendant le mois de janvier 1775. » — Id. Février 1775. — Id. Mars 1775. — « Bordereau de dépense particulière faite au château d'Orival par M. et M^{me} la marquise d'Orival, en janvier 1775. » — « Despenses qu'a fait Alexis d'Amiens, dans son voiage de Paris pour M. le marquis de Vérac, au mois de janvier 1775. » Orival, 21 janvier 1775. — « Bordereau de dépense particulière faite au château d'Orival pour Mgr le marquis de Vérac, en janvier 1775. » — « Bordereau de dépense particulière faite au château d'Orival par M. et M^{me} la marquise de Vérac, en février et mars 1775. » — « Mémoire de la dépense faite par Nicolas Alexis et celle des chevaux, à cause d'un voyage de Paris pour M. le marquis, en mars 1775. » — Lettre du sieur Labitte à la marquise de Vérac. « Vos bosquets seront arrangés tel que vous le désirés pour votre arrivée. Le jardin est autant bien que la saison et le terrain du pays peuvent le permettre, et nous pouvons vous assurer que votre jardinier y donne tous ses soins. La neige

et la gellée qu'il a faites ici ces jours derniers ont faits beaucoup périr de fleurs aux abricotiers : les pêcheurs qui sont moins avancés et qui ont moins été endommagés donnent plus d'espérance. Nous n'avons point perdu un moment d'après votre dernière lettre reçu, à faire faire une chambre dans le haut du château, laquelle nous comptons que vous trouverés bien. » Orival, 5 avril 1775. — « Etat de ce qu'il est redû à Mgr le marquis de Vérac, jusques et compris le 31 décembre 1775. » Château d'Orival, 2 avril 1776. — Compte par Jean-Baptiste et Adrien Labitte des recettes et dépenses d'Orival pour 1775. Château d'Orival, 2 avril 1776. — « Compte que rendent à très haut et très puissant seigneur Mgr Charles-Olivier de St-George, marquis de Vérac, Jean-Baptiste et Adrien Labitte, fondés de sa procuration, de la recette et consommation de la récolte de l'année 1775 », etc. Château d'Orival, 2 octobre 1776, — etc.

E. 704. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1776-1786. — Orival. Comptabilité. — Comptes des recettes et dépenses d'Orival rendus par les sieurs Labitte.

E. 705. (Registre.) — In-fol., 227 feuillets, papier.

1783. — Orival. — « Cœuilloir d'Orival et de Courraux, commençant en 1783. »

E. 706. (Liasse.) — 12 pièces, papier. (1 plan).

XVII^e s.-1778. — Rédérie. — « Plan et figure de la maison, plan et herbage, bois et autres appartenans à M. le marquis d'Orival, situé à Rédérie. » XVIII^e s. — « Mémoire des gerbées et feur de pamel et d'avoine qu'a apporté Muidebled à Rédérie. » 4 avril 1754. — « Evaluation des effets qui composent la ferme de Rédérie. » XVIII^e s., — etc.

E. 707. (Liasse.) — 5 pièces, papier. (2 plans).

XVII^e s.-1735. — Le Rot et Suzenneville. — Plan de terres et bois sur le chemin de Frémontiers à Poix. XVII^e s. — Plan du Rot et Suzenneville. XVIII^e s. — Mémoires et quittances concernant le Rot. 1722-1735.

E. 708. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1733-1760. — Saint-Romain. — Correspondance entre le marquis d'Orival et M. de Bacouel et autres, concernant les limites respectives des seigneuries desdits sieurs d'Orival et de Bacouel, — etc.

E. 709. (Liasse.) — 9 pièces, papier (6 plans).

1752-1765. — Saint-Romain. — Arrêt du Parlement qui ordonne que de la saisie réelle de la terre de St-Romain faite sur le sieur Daboval, distraction sera faite de la portion dudit St-Romain, qui appartient au sieur d'Orival, comme non comprise dans ladite saisie réelle. 2 août 1752. — Transaction entre Charles-François de Riencourt, marquis d'Orival, etc., et Jacques Daboval, seigneur en partie de St-Romain, etc. St-Romain et Offignies, 8 octobre 1760. — Plans de la rivière de St-Romain, XVIII^e s. — « Plan des moulins et rivière de St-Romain. » XVIII^e s., — etc.

E. 710. (Liasse.) — 5 pièces, papier. (1 plan).

1755-1765. — St-Romain. — Transaction entre Charles-François de Riencourt, chevalier, seigneur marquis d'Orival, etc., et Adrien Magnier, meunier des moulins de St-Romain, par laquelle celui-ci est nommé garde des bois, prairies, rivières et plaines de Lahaye. Dargies, 25 novembre 1755. — Transaction entre Charles-François de Riencourt et Léonor-Maximilien de Sarcus, chevalier de St-Louis, colonel directeur des fortifications des places de Picardie, seigneur de St-Romain, concernant les limites de leurs seigneuries respectives. Offignies, 17 décembre 1765. — « Plan d'une partie de la terre de St-Romain, pour faire connoître le local et les sinuosités de la rivierrE. » 1765, — etc.

E. 711. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1524-1735. — St-Saturnin. — Vente par Jacques de Clerc, chevalier, seigneur de Neufville, et Renée de Chastaubriant, sa femme, à Antoine de Riencourt, écuyer, seigneur d'Orival, de trois fiefs ou portions de fiefs nobles, dont deux situés à Saint-Saturnin, et le troisième appelé le fief Grandseble, paroisse d'Offignies. Neufchâtel, 24 août 1524. — Acte par lequel Marie-Anne Desfriches de Brasseuses, veuve de Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur marquis d'Orival, reconnaît que « c'est par inadvertance que les armoiries et ceintures funèbres apposées au dedans et au dehors de l'église de St-Saturnin, après le décès dudit seigneur marquis d'Orival, son mari, y ont été mis, n'étant pas néantmoins patron et n'ayant point les

droits honorifiques de laditte paroisse et église, pourquoi laditte dame a passé la présente reconnaissance, pour éviter le procès que messire Jean-Omer Joly de Fleury, abbé commendataire de l'abbaye de St-Martin d'Auchy, patron de laditte église, étoit prêt d'intenter contre laditte dame, pour effacer lesdittes armoiries et ceintures funèbres, qu'il a bien voulu tolérer pour cette fois seulement, stipulant pour lui dom René du Mesnil, vénérable prieur de laditte abbaye. » Orival, 15 mars 1735.

E. 712. (Liasse.) — 22 pièces, papier (1 plan).

1692-1778. — Sentelie. — « Inventaire des titres, sentences, déclarations et pièces concemans les droits de la seigneurie de Sentelie, rendue par les nobles et discrets doyen, chanoines et chappitre de la cathédrale d'Amiens à M. le marquis d'Orival », etc. 18 novembre 1692. — « Inscription de la grosse cloche de Sentelie. *J'appartient à la chapelle de St-Lambert et suis nommée Charlotte-Justine par très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-Olivier de Saint-George, marquis de Vérac, chevalier, seigneur marquis de Couhé et d'Orival, seigneur châtelain de Dargies, Sentelie, Bergicourt, St-Romain, Vendeuil, Caply, bâron de Brasseuse et autres lieux, mestre de camp du régiment Royal-Dragons, lieutenant général de la province du Poitou, ministre plénipotentiaire du Roy auprès du roy de Dannemarc, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et demoiselle Anne-Justine-Elizabete-Joséphine de St-George de Vérac. J'ay été bénie par maître François-Noël Brailly, curé de ce lieu, jour de St Charles, douze de novembre mil sept cent soixante dix-huit, à unze heure et demy du matin. François Petit, marguillier.* — « Plan de la terre et seigneurie de Saint-Elie, appartenant à M. le marquis de Vérac. » XVIII^e s. — Quittances diverses, — etc.

E. 713. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1731-1778. — Sentelie. — Baux des terres de Sentelie, — etc.

E. 714. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1748-1760. — Vendeuil-Caply. — Baux des terres de Vendeuil-Caply.

E. 715. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1763-1772. — Vendeuil-Caply. — Habillement et gages des gardes. — Envois et récépissés de gibier, — etc.

E. 716. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1768-1775. — Vendeuil-Caply. — Œuvres de bienfaisance. — Récépissé par le sieur Alavoine, curé de Vendeuil-Caply, des mains du sieur Hucher, agent d'affaires du marquis de Vérac, d'une

somme de 37 l. 1 s, pour œuvres de bienfaisance y désignées. Vendeuil, 30 mai 1772. — « État des pauvres à qui il faut donner du pain pendant le restant de l'année 1770. » — « État du pain quy sera fourny aux pauvres de Vendeuil-Caply et Vieil-Marché, jusqu'au 15 d'août 1771. » — « État des pauvres qui sont assisté de pain pendant le mois de juillet 1772 », — etc.

E. 717. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1769-1774. — Vendeuil Caply. — Lettres des sieurs Hucher, père et fils, au marquis et à la marquise de Vérac, concernant l'administration de leurs terres de Vendeuil-Caply. — « ... M. Coupart de la Blotterie, conseiller au Parlement, est en exil à Breteuil, où il est arrivé mercredy avec M^{me} son épouse. Ce sont des jeunes gens mariés, dit-on, de quatre à cinq mois ; ils m'ont fait l'honneur de m'inviter à diner demain avec eux. » Vendeuil, 26 janvier 1771. — « ... Avant-hier, M. Davalet de Breteuil, agent de cette terre pour M. le duc de Béthune-Sully, m'envoia demandé la communication du cœuilloir de vos terres de Vendeuil et Caply ; ... il me dit que M. le marquis de Vérac étoit sur le point de vendre à M. le duc de Béthune tous les fiefs, seigneuries et mouvances qui faisoient parties de vos terres de Vendeuil et Caply, qui sont scitués dans le bourg de Breteuil et terroir dudit lieu... J'ai cru devoir douter de ce projet, qui ne peut que vous être onéreux. Permettez, Madame, que je vous en fasse l'observation. 1° Ces mouvances dans Breteuil sont des fleurons qui décorent votre terre de Vendeuil ; 2° parce que, quoique la censive soit modique, elle est due par des maisons, bâtimens et autres objets qui sont très chères et qui, par conséquent, en cas de vente produisent bien de l'argent pour les droits seigneuriaux ; 3° cela vous produit un droit de justice dans Breteuil. Enfin ces objets doivent vous être précieux. Je croy devoir avoir

l'honneur de vous en prévenir, et encore que sy M. le marquis n'y prend garde de près, il sera dupé... Quelque chose qui en arive, je vous supplie très instamment de ne me pas compromettre avec les gens de la maison de Béthune... » Bonneuil, 2 février 1771, — etc.

E. 718. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1770-1771. — Vendeuil-Caply. —

« Estimation des bois fournis par Louis Hucher, notaire royal à Bonneuil, agent des affaires de M. le marquis de Vêrac, dans ses terres de Vendeuil et Caply, pour le compte dudit seigneur », etc. Vendeuil, 29 juillet 1770. — Quittance de 36 l. par le sieur Potie, pour un devant d'autel en cuir doré. Paris, 11 août 1770. — « Mémoire de ce qui est dû à Roch Delamorlière, serrurier à Breteuil, pour les ouvrages de son mettier qu'il a fait pour le compte de M. le marquis de Vêrac dans son château de Vendeuil. » Vendeuil, 5 janvier 1771. — « Mémoires des ouvrages de menuiserie que moy, Louis Morel, ay fait et fourny pour M. le marquis de Vêrac à son châtaux de sa terre de Vendeuil. » 27 octobre 1771. — « Mémoire des marchandises livrées à M. le marquis de Vêrac, seigneur de Vendeuil, aux ordres de M. Hucher, son intendant, par Rousselin, marchand de fer à Breteuil. » Vendeuil, 1^{er} décembre 1771. — Quittances pour divers ouvrages au château de Vendeuil, — etc.

E. 719. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1770-1771. — Vendeuil-Caply. — Pièces de procédure et correspondance concernant l'instance entre le marquis de Vêrac et le sieur Portemer, meunier de Vendeuil.

E. 720. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1770-1772. — Vendeuil-Caply. — Quittances par le marquis et la marquise de Vêrac au sieur Hucher, de leurs revenus de Vendeuil, et lettres d'iceux à ce sujet.

E. 721. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1770-1772. — Vendeuil-Caply. — « Mémoire des frais de l'instance criminelle à la requête du procureur fiscal de Caply, à l'occasion d'un enfant trouvé dans un puits audit lieu, le 5 janvier 1771. » — Assignations concernant ladite affaire. — Quittance de vingtième pour Vendeuil-Caply. — Quittances diverses, — etc.

E. 722. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1771-1772. — Vendeuil-Caply. — « Etat des revenus de M. le marquis de Vêrac, à cause de ses terres et seigneuries de Vendeuil-Caply, fiefs l'Etoile et Brosse, ensemble des charges particulières qui en diminuent d'autant le montant annuel. » XVIII^e s. — « Etat des charges des terres et seigneuries de Vendeuil-Caply, fiefs de l'Etoile et des Brosses et qui sont en la charge de M. le marquis de Vêrac et non de ses fermiers. » XVIII^e s. — Etat servant à constater le produit des terres et seigneuries de Vendeuil et Caply, ensemble leurs charges. » XVIII^e s. — Mémoires sur les terres et seigneuries de Vendeuil et Caply. XVIII^e s. — « Mémoire ou état des emprunts que j'ai fait pour M. le marquis de Vêrac, en vertu de ses procurations. » XVIII^e s. — Mémoire concernant les accusations calomnieuses portées contre les sieurs Hucher père et fils. XVIII^e s., — etc.

E. 723. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773. — Vendeuil-Caply. — Comptes rendus à Charles-Olivier de Saint-Georges, chevalier, marquis de Couhé-Vêrac, etc., lieutenant général et commandant pour le Roi au gouvernement de Poitou, mestre de camp au régiment Royal-Dragons, chevalier de St-Louis, ministre plénipotentiaire auprès du land-grave de Hesse-Cassel, etc., et à Marie-Charlotte-Joséphine de Croy d'Havré, née princesse du saint Empire, son épouse, par Louis Hucher, notaire royal et bailli de la terre de Vendeuil-Caply et dépendances, régisseur de ladite terre.

E. 724. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1770-1772. — Warvillers. — Quittances pour la veuve Bleuët, de gratifications à elle faites par le marquis de Vêrac.

E. 725. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 29, papier.

1516-1777. — Coureaux. Aveux.

E. 726. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1783-1786. — Coureaux. Aveux.

E. 727. (Liasse.) — 110 pièces, parchemin, 8, papier.

1421-1772. — Etotonne, Charny, Haussay, etc. Aveux.

E. 728. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 25, papier.

1498-1763. — Fourcigny et Beurepaire, fief Graville. Aveux.

E. 729. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Fourcigny et Beurepaire, fief Graville. Aveux.

E. 730. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1786. — Grandseble. Aveux.

E. 731. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin, 25, papier.

1517-1768. — La Fresnoye. Aveux.

E. 732. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1780-1786. — La Fresnoye. Aveux.

E. 733. (Registre.) — In-fol., 47 feuillets, papier.

1680. — Morvillers. — « Registre... délivré à haut et puissant seigneur messire Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Bergicourt, chastelain de Dargie, St-Deslie, St-Romain, La Haye, Tost, Grandseble, Courreaux, Morvillier et autres lieux, pour servir à recevoir les minuttés d'adveux qui seront baillés et présentés par les tenants et vassaux dudit fief de Morvillier, commencé le 22^e jour du mois de juin de l'année 1680. »

E. 734. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 22, papier.

1601-1765. — Morvillers. Aveux.

E. 735. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1785-1788. — Morvillers. Aveux.

E. 736. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 7, papier.

1555-1766. — Orival. Aveux.

E. 737. (Registre.) — Pet. in-fol., 93 feuillets, papier.

1647-1658. — Orival. — « Registre contenant les minuttés des adveux nouvellement baillez et présentez à messire François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival,... par tous les tenans et vassaux du fief, terre et seigneurie dudit Orival, et du fief dudit Courreaux », etc.

E. 738. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1783-1788. — Orival. Aveux.

DE SAINT-SIMON.

E. 739. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — Bovent. — « Carte de Bovent appartenant à M^{me} la comtesse de St-Simon. »

E. 740. (Registre.) — Pet. in-fol., 59 feuillets, papier.

1530. — Falvy. — « Compte que faict et rend Jehan du Hamel, receveur de la chastelenie, terre et seigneurie de Falvy sur Somme, ses appartenances et appendances, à très haulte et très puissante princesse et sa très redoubtée dame, Madame Marie de Luxembourg, douairière du duché de Vandomois, comtesse de St-Pol et de Marle et dudit lieu de Falvy », pour l'année commençant le 1^{er} octobre 1529 et finissant le 30 septembre 1530. — Fol. 14 v^o. « Chasse de cingnes faicte audit Falvy, l'an de ce présent compte, ainsy qu'il s'ensuit. Et primes, en cestedicte année a esté faicte la chasse des cingnes depuis les murs de Péronne, jusques à Béthencourt sur Somme, en la manière acoustumée ; en laquelle chasse madicte dame a eu pour son droict allencontre des autres seigneurs qui pareillement ont droict de chasse, le nombre de huit cingnes. » — Fol. 18. « Quant au mesuraige et barillage du wedde dudit Falvi, n'en a esté aucune chose receue pour l'an de ce compte, parce qu'il n'y a point de molin à wedde audit Falvi, et aussy n'y a-on faicte audit Falvy aucun weddes. » — Fol. 46. « A Jaspert de la Bosse, chirier demeurant audit Falvy, pour avoir reffaict la chandelle de la confrairie Mons. St-Jehan-Baptiste fondée au chasteau dudit Falvy, patron d'icelluy chasteau », etc., — etc.

E. 741. (Registre.) — Pet. in-fol., 48 feuillets, papier.

1563. — Falvy. — « Compte premier que fait et rend Charles Nepveu, commis à la recepte de la terre et chastellenie de Falvy sur Somme, ses appartenances et appendances, à MM. les auditeurs des comptes pour la royne de Navarre et Mgr le prince son filz », pour l'année commençant le 1^{er} octobre 1562 et finissant le 30 septembre 1563.

E. 742. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVI^e s. — Falvy. — « Mémoire des tiltres de Falvy sur Somme. »

E. 743. (Cahier.) — Pet. in-fol., 7 feuillets, papier.

XVI^e s. — Falvy. — Inventaire des titres de la seigneurie de Falvy.

SANSON.

E. 744. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Aveu par Mathieu Renouart à Nicolas Sanson, écuyer, ancien officier du feu duc d'Orléans, règent, et à Robert-Vulfran Sanson, du Cauroy, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, son frère, de terres sises à Condé. Abbeville, 16 mai.

DE SAVEUSE.

E. 745. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e s. — « Instructions pour faire les preuves nécessaires pour la réception d'une demoiselle chanoinessE. » — « Extrait d'une carte généalogique de la maison de Saveuse, appartenant à M^{me} la duchesse de Bar. » — « Extrait de la généalogie des sieurs de Saveuse tiré du livre intitulé *Le Palais de l'honneur ou les généalogies historiques de plusieurs maisons nobles de France*, imprimé en 1668, composé par le P. Anselme, qui se vend au Pallais, chez Estienne Loison, au premier pillier de la grande salle du Palais. » — Notice généalogique sur la maison de Saveuse. — Arbre généalogique de la famille de Saveuse. — Liste des pièces demandée par M^{me} de Montmorency à la duchesse de Bar, pour justifier la noblesse et filiation de la maison de Saveuse, — « Déclaration des titres que M. le marquis de Laval a mis en main de M^{me} de Montmorency, pour justifier la noblesse de la maison de Vallé. » — « Généalogie de Messire Louys de Vallée, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, extraites de plusieurs anciens titres et enseignements. » — Notice généalogique de la

maison de Vallée. — Généalogique de la famille d'Estourmel, — etc.

SCCELLIER.

E. 746. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1727-1777. — Vente par René Paradis, compagnon tisserand à Abbeville, à Pierre Fontaine, compagnon baracancier en ladite ville, d'une maison et dépendances sise à Abbeville, rue de la Portelette. Abbeville, 11 décembre 1727. — Vente de ladite maison par Pierre Fontaines, maître baracancier à Abbeville, à Louis-Jacques Scellier. Abbeville, 15 décembre 1777, — etc.

DE SEIGLIERE.

E. 747. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766-1789. — Aveu par dom Charles-Etienne François, religieux, directeur de l'abbaye royale de Villancourt, ordre de Citeaux, à Abbeville, fondé de procuration d'Anne-Marguerite Feydeau, abbesse de Villancourt, par-devant le bailli de la terre et seigneurie d'Eaucourt sur Somme, appartenant à Charles-Joachim de Seiglière de Belleforière, chevalier comte de Soyécourt, marquis de Guerbigny, baron d'Itres, seigneur de Regnier-Ecluse, Eaucourt et autres lieux, chevalier de St-Louis, mestre de camp des armées du Roi, de terres sises à Eaucourt. Abbeville, 5 août 1766, — etc.

DE SELLE.

E. 748. (Liasse.) — 13 plans, papier.

XVIII^e s. — Breilly. — Plan en 5 feuilles du terroir de Breilly. — Autre plan en 7 feuilles dudit terroir.

E. 749. (Registre.) — In-fol., 59 feuillets, papier.

1755. — Toulay. — Indice du plan de Toulay, paroisse d'Ailly sur Somme.

E. 750. (Liasse.) — 15 plans, papier.

1768. — Vignacourt. — Plan en 15 feuilles du terroir de Vignacourt.

E. 751. (Registre.) — In-fol., 422 feuillets, papier.

1768. — Vignacourt. — « Vinacourt. Indice, 1766. » 1^{re} et 2^e carte ; art. 1 à 991.

E. 752. (Registre.) — In-fol., 208 feuillets, papier.

1768. — Vignacourt. — 3^e et 4^e cartes ; art. 992 à 1431.

E. 753. (Registre.) — In-fol., 189 feuillets, papier.

1768. — Vignacourt. — Id., 5^e et 6^e cartes ; art. 1432 à 1799.

E. 754. (Registre.) — In-fol., 368 feuillets, papier.

1768. — Vignacourt. — Id., 7^e et 8^e cartes ; art. 1800 à 2478.

E. 755. (Registre.) — In-fol., 214 feuillets, papier.

1768. — Vignacourt. — Id., 9^e, 10^e et 11^e cartes, art. 2479 à 2911.

E. 756. (Registre.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1768. — Vignacourt. — Id., 12^e, 13^e, 14^e et 15^e cartes ; art. 2912 à 3405.

E. 757. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1791. — Vignacourt. — Compte la régie de la terre et châteltenie de Vignacourt pour l'année 1790, rendu à Charles-François Deselle, chevalier, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel, seigneur du Mesnil-Saint-Denis, etc.

DE SOYECOURT.

E. 758. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1762-1763. — « Plan de plusieurs pièces de terres situés au terroir de Villers lès Roye, relevantes en fief de M. le marquis de Soyécourt, à cause de sa terre de Roye, ... le tous mesuré à la corde et mesure du bailliage de Roye, de 24 pieds de long, dix pouces un tier de pied pour pouce et douze lignes pour pouces, par François-Jean-Baptiste Véret, arpenteur juré au bailliage de Montdidier, résident à Guerbigny, en septembre 1762, et mars 1763. » — « Plan du fief de Plancy situé à Villers lez Roye, appartenant à M. de la Villette. » XVIII^e s.

DE TERNISIEN.

E. 759. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 26, papier.

1645-1778. — Aveu par Charlotte de Halluin, veuve d'Arthur de Moreuil, chevalier, seigneur de Caumesnil, Raincheval, Villers-Bretonneux, Beaucamp, Liomer, etc., comme tutrice de ses enfants mineurs, à Amand de Meauvoisin, écuyer, chevalier, seigneur de Fresnoy proche Andainville, du fief, terre et seigneurie du Forestel. 16 septembre 1745. — Id. Brocourt, 26 octobre 1647. — Bail par Antoine Tourneur de terres à Forestel. Liomer, 6 novembre 1681. — Vente par Charles Blot, tonnelier à Liomer, à Hélène de Dampierre, épouse d'Alphonse de Moreuil, chevalier, comte dudit lieu, seigneur de Liomer, Brocourt, Forestel et autres lieux, de terres à Forestel. Liomer, 11 juillet 1690. — Donation par Alphonse de Moreuil, à Louise-Françoise de Moreuil, sa fille, en augmentation de son contrat de mariage avec Jean de Barbezieux, chevalier, comte de Chemerault, des terres, seigneuries et fiefs de Liomer, Brocourt et Forestel. 11 août 1697. — Transaction entre Henry de Ternisien, chevalier, seigneur de Valencour, Fresnoy et autres lieux, au nom et comme se faisant et portant fort d'Henry de Ternisien, chevalier, seigneur de Valencour, Fresnoy et autres lieux, son père, et François Manessier, chevalier, seigneur de Guibermaisnil, au sujet du fief de Forestel relevant de Fresnoy. Paris, 27 août 1735. — Aveu par François Manessier, chevalier, seigneur de Guibermaisnil, Maison-Roland, Meurisset, Liomer, Brocourt et Forestel, à Henry de Ternisien, chevalier, seigneur de Fresnoy, fief de Forestel et autres lieux, d'un fief tenu de lui à cause de sa seigneurie de Fresnoy. Juin 1743. — Relief, foi et hommage de la terre et seigneurie de Forestel, par procureur, par Marc-Pierre-Antoine-Augustin-César vicomte d'Hervilly, Canisy, chevalier, seigneur de ladite terre, Guibermaisnil, Liomer. Montauban, etc. 28 décembre 1778, — etc.

E. 760. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1778-1780. — « Cahier d'aveux servis à la seigneurie de Fresnoy-Ponthieu ès années 1778 et 1780. »

E. 761. (Registre.) — In-fol., 74 feuillets, papier.

1779. — « Aveu et dénombrement que noble dame Marie-Françoise Darandel, veuve de Messire Henry de Ternisien, en son vivant chevalier, seigneur de Fresnoy », etc., au nom et comme tutrice d'Henry, Grégoire, François, Philippe, Édouard, Louis et Françoise-Henriette de Ternisien, ses enfants mineurs, à Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, etc., du fief, terre et seigneurie de Fresnoy. 6 janvier et 27 février.

E. 762. (Registre.) — In-fol, 95-258 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Terrier de Fresnoy-Andainville. (Incomplet.)

E. 763. (Cahier.) — In-fol., 3 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Table du premier registre aux aveux de Fresnoy-Andainville.

THUILLIER DE SAINT-THIBAUT.

E. 764. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1758. — « Plan particulier du terroir de Dadicourt, contenant 349 journaux, 40 verges, non compris le fief de Folenprise, appartenant au sieur Bernard Thuiller de St-Thibault, qui est enclavé dans ledit plan... arpenté et figuré par moy, Pierre Brisse, arpenteur juré demeurant à Brombos, l'an 1758. »

TIERCELIN DE BROSSES.

E. 765. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1728-1734. — Procuration par Nicolas de Lestocq, prêtre, docteur en Sorbonne, chapelain de la chapelle St-Louis au Plessier-Rozainvilliers, pour faire les relief et hommage au marquis de Verderonne, nouveau seigneur de Beaucourt. Amiens, 22 octobre 1728. — Procuration par M^c Claude Sencier, professeur de quatrième au collège du Cardinal Lemoine à Paris, pour passer toutes déclarations des héritages à lui appartenant à Beaucourt, dans la censive du comte de Thiercelin, seigneur dudit Beaucourt. Paris, 5 avril 1734. — « Noms des propriétaires de Beaucourt, à commencer contre le domaine dudit Beaucourt. » XVIII^e s., — etc.

TILLETTE.

SEIGNEURIE DE VIEULAINES.

E. 766. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin, 2, papier.

1524-1788. — Testament de Pierre Danzel passé par-devant Gille Watteblé, prêtre, vice-gérant de Maisnières, par lequel il désire être inhumé en l'église St-Crépin, son patron, à laquelle il donne un écu d'or, plus 8 s. à chaque quête ; 16 s. à l'Hôtel-Dieu de Paris ; 8 s. à celui d'Abbeville, etc. 3 octobre 1524. — Adjudication d'un journal 1/2 de terre sis à Fontaine, appartenant à la cure dudit Fontaine, pour subvenir à la somme d'un demi-écu de rente à laquelle ladite cure a été cotisée dans celle de 1,024 écus en quoi le clergé du diocèse d'Amiens a été taxé pour sa part dans la subvention de 50,000 écus de rente accordée au Roi sur le clergé de France, par bulle du 18 juillet 1576. Jean Carpentier, doyen d'Abbeville, curé de Fontaine sur Somme. 23 octobre 1577. — Contrat de mariage de Nicolas Leclercq, marchand à Compiègne, fils de défunt Pierre Leclercq, marchand à Senlis, et de Marie de Bonvillier, avec Anne Bretel, fille de Robert Bretel, marchand lingeur, et de Marguerite de Brie. 28 mai 1671. — Sentence du bailliage du comté d'Eu, concernant la succession de Louis Levasseur, sieur de St-Louis, demeurant à Gamaches. 4 juillet 1776. — Bail à Léon Ployart, marchand à Compiègne, de l'office de contrôleur, marqueur et visiteur des toiles, coutils, canevas, etc., qui se vendent et fabriquent dans les ville et élection de Compiègne. Compiègne, 23 juillet 1691. — Assignation par Claude-Jean-Baptiste-Hyacinthe-Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, etc., de 350 l. de pension à Antoinette Dubut, en considération des services qu'elle a rendus à défunte Marie-Antoinette de Loménye de Brienne, veuve de Nicolas-Joachim Rouault, et à Jean Caillet, pour la même cause, l'une en qualité de damoiselle de ladite défunte et l'autre comme maître d'hôtel d'elle et de son époux. 20 avril 1707. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu concernant la succession de Marie Boullier, veuve de François Michault. Abbeville, 24 mars 1722. —

Transaction entre René-Claude-François Michault, marchand, bourgeois d'Abbeville, et consorts, d'une part, et Charles Tirmon, marchand, bourgeois d'Abbeville, de l'autre, concernant la succession de défunte Louise-Thérèse Michault, épouse dudit sieur Tirmon. Abbeville, 8 février 1736. —

Réception de Pierre Michault, fils de François, en la communauté des merciers d'Abbeville. Abbeville, 28 août 1736. — Contrat de mariage de François Michault, négociant à Abbeville, fille de défunts François Michault, ancien juge des manufactures de ladite ville, et Elisabeth-Françoise Danzel, avec Marie-Françoise Leclerc, fille de Michel Leclerc, marchand, bourgeois de Compiègne, et de Marie-Françoise Paris. Compiègne, 18 novembre 1736. — Testament de Marie-Jeanne Poulet, fille majeure. Abbeville, 11 novembre 1773. — Contrat de mariage de Louis-Balthazar-Frédéric Sanson, écuyer, seigneur de Berville, Ambricourt, Maineval et autres lieux, capitaine de cavalerie et gendarme de la garde ordinaire du Roi, fils de défunts Nicolas Sanson, écuyer, seigneur d'Ambricourt, mousquetaire de la première compagnie de la garde ordinaire du Roi et officier du duc d'Orléans, régent, et Anne-Elisabeth Caullier, avec Elisabeth-Joséphine-Françoise Michault, fille de feu François-Pierre Michault et de Marie-Catherine-Elisabeth Delahaye. Abbeville, 17 avril 1780. — Titre clérical de Pierre-Joseph Delafosse, acolyte du diocèse d'Amiens. 25 octobre 1788, — etc.

E. 767. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 1, papier.

1628-1758. — Sentence du présidial d'Abbeville concernant la forêt de Goyaval. Abbeville, 1^{er} juillet 1628. — Arrêt du conseil privé portant permission à François Michault, receveur des deniers communs de la ville d'Abbeville, d'assigner au Conseil les maire et échevins de ladite ville. Versailles, 28 janvier 1709. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu entre Françoise Jourdain, d'une part, et Nicolas Jourdain et consorts, de l'autre. 30 mai 1729. — Sentence du Châtelet de Paris entre les enfants de François-Emard Denis, seigneur de Brillemont et consorts, d'une part, et Louis-Armand de Seiglière de Belleforière, et consorts, de l'autre. 5 février 1746. — Id., entre les mineurs de May et Louis Armand de Seiglière de Belleforière. 23 mars 1746. — Arrêt du Conseil concernant le droit prétendu par Nicolas Sanson, seigneur du Cauroy, valet de garde-robe du feu duc d'Orléans, régent, d'être exempt de taille. Versailles, 8 mai 1758, — etc.

E. 768. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1555-1779. — Rentes. — Constitution de 100 l. t., de rente au capital de 1,200 l. t. par Jean de la Mothe, écuyer, seigneur de Montigny, au profit de Philippe de Gueulluys, receveur de Mme de Bonnières. Amiens, 6 février 1555/6. — Mainlevée de la saisine faite sur Jeanne de Cantelleu, veuve de Nicolas Lemoictier, de 26 l. de rente. Abbeville, 20 juin 1620. — Sentence du bailliage d'Amiens concernant 200 l. de rente et 50 l. de pension dues à Madeleine Lecaron, femme de Jacques Flameng. Amiens, 14 mars 1629. — Sentence du marquisat de Gamaches concernant une rente de 34 l. 7 s. 6 d. due par les héritiers Esmond Duliège à Nicolas de Dourlens. 9 juillet 1641. — Sentence du bailliage prévôtal d'Abbeville relative à une rente due par Jean de Lespy à Anne Michault, veuve d'Antoine Bail. Abbeville, 15 mars 1666. — Sentence du présidial d'Abbeville relative à une rente de 19 l. 7 s. 6 d. due à Jeanne Boujonnyer par Marie et Jeanne Gallois. Abbeville, 17 juillet 1768. — Constitution de 25 l. de rente, au capital de 500 l., par Thomas du Bary à Jean Boudin. Père en Tardenois, 6 novembre 1668. — Sentence du bailliage prévôtal d'Abbeville, relative à une rente de 35 l. due par Louis Lenoël à Joseph Varlet, conseiller audit siège. Abbeville, 2 juin 1681. — Constitution de 40 l. de rente, au capital de 800 l., par Pierre de Poilly, à Cosme-Joseph Duliège, avocat au Parlement, bailli du marquisat de Gamaches. Abbeville, 16 mars 1690. — Constitution de 60 l. de rente, au capital de 1.200 l., par Antoinette Danzel, veuve de Charles Lesergeant, seigneur de Bernaville et consorts, au profit de Marie-Anne Desmourettes. Abbeville, 13 février 1703. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu, au sujet de 526 l. 1 s. 6 d. de rente dues par Antoine de Mons à Pierre de Bonaventure, seigneur de Montomer, élu en l'élection de Ponthieu. Abbeville, 8 juillet 1711. — Constitution de 100 l. de rente, au capital de 2,400 l., par Charles Augustin Lesergeant, sieur d'Henneville et François-de-Paule Lesergeant, seigneur de Fresne, à Charles-Claude Vaillant de Caumondel. Abbeville, 24 mai 1712. — Titre de 13 l. 6 s. de rente à André Caullier, notaire à Oisemont. Paris, 30 juin 1724. — Sentence du bailliage d'Amiens concernant une rente de 120 l. due par François Michel, bourgeois, marchand et ancien consul à Amiens, à Antoine-Auguste Duliège. Amiens, 3 février 1725. — Sentence de la sénéchaussée du Ponthieu, relative à

une rente de 60 l. due par Pierre Michault à Marie-Barbe-Elisabeth Messier. Abbeville, 4 juillet 1746. — Titre nouvel d'une rente de 164 l. due par Laurent-François-Ignace Mithon à Nicolas-Joachim Duliège. Paris, 12 septembre 1747. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu concernant une rente de 400 l. due par Jean-Baptiste Boullon, docteur agrégé au collège des médecins d'Abbeville, à Nicole-Françoise et Marie-Marguerite-Victoire Duhamel. Abbeville, 11 janvier 1760. — Sentence de la sénéchaussée de Ponthieu concernant une rente de 50 l. due par Philippe-Charles Tellier à Marguerite Josse, veuve de Charles-François Duvanel. Abbeville, 19 janvier 1763. — Constitution de 200 l. de rente au capital de 4,000 l. par Pierre Michault, sieur de Visme, négociant et ancien juge des marchands à Abbeville, à Charles Vincent, chevalier, seigneur de Merival, Baillon, Frettemeulle et autres lieux, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de St-Louis et pensionnaire du Roi. Abbeville, 10 août 1775. — Constitution de 50 l. de rente, au capital de 500 l., par Antoine Duliège, seigneur de Warluzel, Petit Behen et autres lieux, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, au profit de Marie-Élisabeth Godquin. Amiens, 13 août 1779.

E. 769. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1782. — Maison à Abbeville. — Saisine à Toussaint Ternois, maître boulanger à Abbeville, d'une maison sise en ladite ville, chaussée Marcadé, par lui acquise de Marie-Françoise Mauborgne, veuve de Philippe Ducastel. Abbeville, 2 août.

E. 770. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1778. — Maison à Amiens. — Vente par Jacques-Nicolas Momet, à Jacques-Robert-Vulfran Sanson, chevalier, seigneur d'Hercourt et autres lieux et Marie-Anne Demoyencourt, sa femme, d'une maison et dépendances sise à Amiens, rue du Collège, occupée par Nicolas Le Roy, maître tailleur d'habits. Amiens, 17 janvier.

E. 771. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1730. — Billy lès Hénin. — Arrêt du Parlement entre les bailli, lieutenant, gens du Roi, manants, habitants, corps et communauté de Billy lès Hénin, d'une part, et les manants, habitants, corps et communauté de Fougères et Montigny lès Hénin, de l'autre, concernant des marais. 22 août.

E. 772. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 5, papier.

1771-1786. — Bougainville. — Cession par le comte de Gomer, seigneur de Quevauvillers, Bougainville et autres lieux, à M. de Louvencourt, seigneur de Bettencourt-Rivière et autres lieux, du droit de retrait qui lui appartient en qualité de seigneur dudit Bougainville, sur les immeubles sis audit Bougainville, vendus par Mme de Lépinoy à François Caron. Quevauvillers, 26 septembre 1771. — Vente par Jean-François marquis de Louvencourt, chevalier, châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, à Jacques Bayart, prêtre, maître ès arts en l'université de Paris et professeur au collège d'Amiens, de terres à Bougainville. Amiens, 23 août 1773. — Vente par Alexis Morel à François Caron et à Jean Scellier, son gendre, de terres sises à Bougainville. Amiens, 4 novembre 1774. — Vente par François Morel à Jacques Bayart, professeur au collège d'Amiens, de terres sises à Bougainville. Amiens, 4 juin 1776. — Id., par Marie-Françoise Dubois, veuve de Pierre Quignon, cleric lai à Bougainville. Amiens, 19 juin 1776. — Id., par Joachim Caron, houpier. Amiens, 30 novembre 1776. — Id., par François Morel. Amiens, 8 janvier 1778. — Aveu par procureur par Jacques Bayart, chanoine de Longpré-les-Corps-Saints, à la seigneurie de Bougainville, de terres sises audit lieu. Molliens-Vidame. 6 juin 1786, — etc.

E. 773. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 4, papier.

1663-1699. — Catelet. — Vente par Gérard de Sarcus, chevalier, seigneur de Courchelle et Liercourt et Jeanne de Blotefière, son épouse, à Louis de Miannay, maçon au Catelet, de terres sises audit Catelet. Liercourt, 31 juillet 1663. — Retrait féodal desdites terres par Abraham de Boullainvillier, chevalier, vicomte de Drueux, baron de la Couleraye, seigneur des châtelainies de Long, Longpré et le Catelet. Abbeville, 26 juillet 1664. — Vente par Jacques Yver, maître sueur de vieil à Abbeville, à Robert-Bonaventure Delafontaine, gentilhomme de la vénerie du Roi, d'une mesure amasée de maison, sise au Catelet. Abbeville, 4 juin 1685, — etc.

E. 774. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1494-1663 — Courtieux et Maisnières. — Saisine à Colart Danzel de terres sises à Courtieux, par lui achetées de Jeannot Quiertemps. 22 juillet 1494. — Saisine à Nicolas Danzel de terres sises à Courtieux par lui achetées de Louis Watteblé. 1500. — Saisine à Nicolas Danzel, de terres sises à Courtieux à lui données par Colart Daige. Corbie, 16 mai 1501. — Saisine à Pierre Danzel d'une maison et terres à Courtieux et de terres à Frettemeule, à lui données par Nicolas Danzel, fermier de la terre et seigneurie de Maisnières, son père, à l'occasion de son mariage avec Madeleine de Berloing. Rambures, 19 avril 1523. — Aveu par Eustache Danzel à Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé commendataire de Corbie, pour plusieurs immeubles sis à Courtieux et à Maisnières. 29 octobre 1585. — Saisine à Nicolas Danzel, écuyer, seigneur de Boismont, de terres sises à Courtieux par lui achetées de Hugues Wateblé. 20 décembre 1587. — Saisine à Nicolas Danzel, bourgeois et marchand d'Abbeville, de terres sises à Courtieux, par lui achetées d'Antoine Wateblé, bourgeois et marchand de Paris. Abbeville, 16 octobre 1593. — Saisine à Nicolas Danzel, bourgeois d'Abbeville, de terres sises à Courtieux, par lui achetées de Jean Watebled, laboureur à Courtieux. Abbeville, 6 février 1595. — Aveu par Catherine Asselin, veuve de Nicolas Danzel, à Louis de Lorraine, abbé commendataire de St-Denis et de Corbie, pour des terres sises à Courtieux et Maisnières. 13 juillet 1604. — Aveu par Eustache Danzel, bourgeois et marchand d'Abbeville, au cardinal Mazarin, abbé commendataire de Corbie, de maison et terres à Maisnières et Courtieux. 1^{er} juillet 1658. — Saisine à Eustache Danzel de terres sises à Maisnières, par lui acquises de Nicolas Delafosse. 1^{er} octobre 1658. — « Sentence du bailli de Maisnières, au sujet d'un mur de la ferme de Courtieux construit sur le froc. » 1^{er} octobre 1658. — Aveu par procureur par Nicolas Danzel, sieur d'Offoy, fils et héritier d'Eustache Danzel, d'immeubles sis à Maisnières et Courtieux. 22 juin 1663.

E. 775. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1574. — Dargnies. — Sentence du présidial d'Abbeville qui adjuge à Nicolas de Lavernot et à Marie de Rivillon, sa femme, trois journaux de terres sis à Dargnies. 15 octobre.

E. 776. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1573-1574. — Famechon. — Vente par Nicolas Rivillon à Guillaume Jolly, bourgeois et marchand à Abbeville, de terres sises à Famechon. Abbeville, 13 octobre 1573. — Saisine desdites terres à Jean Maillart, procureur et notaire royal en Ponthieu, command dudit Jolly. Abbeville, 4 décembre 1574.

E. 777. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 1, papier.

1208-1643. — Flixecourt. — Charte communale de Flixecourt. 1208 (copie du XVII^e siècle). — Sentence du présidial d'Amiens entre Nicolas Crocquoison et Marie de Louvencourt, seigneurs par indivis de la terre et seigneurie de la cour de Fieffes, d'une part, et Eloi Selin, meunier du moulin de Flixecourt. 14 septembre 1594. — Sentence du bailliage d'Amiens entre Sara Destas, veuve de Nicolas Crocquoison, tutrice de ses enfants, et Nicolas Louvencourt, receveur des tailles en l'élection d'Amiens, sieur de la Cour de Fieffes, d'une part, et les maieur et échevins de Flixecourt, de l'autre, concernant les marais et pâtures. 20 juillet 1611. — Sentence du bailliage d'Amiens entre Nicolas de Louvencourt, receveur des tailles en l'élection d'Amiens, sieur de la Cours de Fieffes en partie, neveu et légataire particulier de Marie de Louvencourt, veuve de Nicolas Crocquoison, sieur dudit lieu, d'une part, et Philibert-Emmanuel d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, baron de Picquigny et autres lieux, joint et intervenant avec défunt Jean Patry, meunier du moulin de Flixecourt, de l'autre, au sujet dudit moulin. Amiens, 11 avril 1613. — Arrêt du Parlement sur le même objet. 27 septembre 1614. — Reconnaissance de 33 l. 15 s. de rente par M^e François Maressal, prévôt de Flixecourt, Adrien de Brucamps, maieur, Bastien Le Sengne, Lambert Boistel, Daniel Lhoier, Michel Bailliu, Nicolas de Flandre, Jean Damerval, Valentin Burrier, Nicolas Delhommel, Pierre Sainte, le jeune, Louis Parmentier, échevins dudit Flixecourt, en présence de M^e Antoine Boistel, prêtre, curé dudit lieu, et de Jean Sainte, prêtre, y demeurant. Flixecourt, 30 décembre 1627. — Sentence du présidial d'Amiens entre M^e Florent de Louvencourt, élu en l'élection d'Amiens, et Marguerite Laloier, veuve de M^e Nicolas de Louvencourt, tutrice de ses enfants mineurs, d'une part, et Adrien de Miannay, de l'autre, au sujet du moulin de Flixecourt.

Amiens, 14 janvier 1628. — Vente par Florent de Louvencourt, receveur des tailles en l'élection d'Amiens, François de Louvencourt, élu en ladite élection, Nicolas de Louvencourt, intendant des dons et octrois de la ville et élection d'Amiens et Catherine de Louvencourt, veuve de M^e Jean de Bonnair, médecin, demeurant à Amiens, à Nicolas de Louvencourt, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, du bois Lescot. Paris, 4 juillet 1647.

E. 778. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 6, papier.

1511-1608. — Fontaine sur Somme. — Vente par Colart Foubelin à Clément Delamotte, de terres sises à Fontaine sur Somme. 30 septembre 1511. — Vente par sire Riquier Moitié, prêtre, vice-gérant de l'église de Fontaine sur Somme, à Jean du Puich, d'une maison sise audit Fontaine rue Clabaut. Abbeville, 20 janvier 1549/50. — Procès-verbal par-devant Antoine Groiel, lieutenant, en la présence d'Antoine de Haluin, chevalier de l'ordre du Roi, sieur d'Eglebecq et dudit Fontaine sur Somme, etc., Louis Foublin, son procureur d'office, M^e François Jacques, greffier, et autres, contenant que, « sur ce que ledict procureur d'office nous a remontré que, au voieul de Sur-Somme, au lieu vulgairement appelé l'Eetroit, la rivière de Somme auroit entièrement creusé et emporté partie dudict voieul, en sorte que ladict rivière de Somme tant s'enonde et espars tant par le marest dudict Sur-Somme, celluy de Folemprise, comme les prairies dudict Folemprise, Trois-Fétus et de la rue Clabaut, avec plusieurs autres, en sorte que, s'yl n'y est pourveu promptement, le village s'en va en total ruaine, et il y a intérêt par chacun audict village de plus de deux mille francq ; c'est pourquoy il est de besoing et requiert ledict procureur que advis soit pris des eschevins de cest lieu et aultres habitans, pour regarder le moien d'y pourvoir, pour aultant que les bestiaux ne pœuvent plus passer ledict voyeul, singnon en grand péril, et que, encore qu'il y puist passer, sy est-ce que l'ong ne le poroit aller requérir sans danger de sa personne, quy prenoit par ledict lieu. A quoy Firmin Papin, Simon Pierre et Nicolas Bouteiller, eschevins à présent dudict village, représentans le corps et communauté de tous les habitans dudict Fontaines, ont estez sommez et interpellé par ledict procureur sy la vérité n'est telle que desus, et qu'ils aient à déclarer les causes pourquoy ilz ne donnent remède que le cours de ladict rivière de Somme n'aient plus cours par ledict voieul de l'Eetroit. A quoy lesdictz onst dict que la vérité est telle que ledict procureur l'a mis en fait, et davantage, outre ce qu'il est

impossible de faire son pourfit des immœubles, et que les sujetz seroient contrainctz de les remettre ès mains de nostredict sieur, pour aultant que lesdicts habitans ne poroient despouiller pour paier les saisine seullement, mais qu'il est de besoing d'ouir ausy les anciens eschevins quy onst exersé ladict charge par avant eulx »; lesdits anciens échevins assignés et comparants « sont tous convenus qu'il est nécessaire et très expédient de pourvoir à ce que desus,... et que, pour à ce parvenir, ils ne trouve pas meilleure comodité d'eschanger demy journal de terre ou environ, à prendre sur ledit Raul Dupuis, l'ainé, quy est au devant dudict Estroit, pour le réduire en frocq commun, à la charge toutefois de décharger par nostredict sieur, de luy bailler récompense », etc. 3 juillet 1607. — Sentence du bailliage de la terre et seigneurie de Fontaine sur Somme, sur le même objet. 4 juin 1608, — etc.

E. 779. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1508-1602. — Frettemeulle. — Saisine à Nicolas Danzel, de terres sises à Frettemeulle, par lui acquises de Jean de la Warde, dit Galotin, tenues de Jean Lavernot, d'Abbeville, à cause d'un fief audit Frettemeulle. Abbeville, 2 juin 1508. — Saisine à Nicolas Danzel de terres sises à Frettemeulle, par lui acquise d'Antoine Bertrand. 24 mars 1522/3 — Saisine à Pierre Danzel de terres sises à Frettemeulle, à lui données par Nicolas Danzel, son père, à l'occasion de son mariage. 19 avril 1523. — Aveu par Hugues Danzel et Claude Danzel, veuve de Philippe de Lestoille, à la seigneurie de Frettemeulle, de terres sises audit Frettemeulle. 6 février 1602.

E. 780. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1521-1644. — Hantecourt. — Saisine à Pierre Danzel du fief du Bus à Hantecourt, acquis par lui d'Antoine Dodoire. Abbeville, 4 mars 1521/2. — Relief par Hugues Danzel de terres à Hantecourt. Abbeville, 1^{er} janvier 1600. — Relief par Eustache Danzel de terres à Hantecourt. Abbeville, 7 janvier 1644. — etc.

E. 781. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1775. — Harcelaines. — Bail par Pierre-Antoine

Duliège, écuyer, trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, de terres sises à Harcelaines. Gamaches, 5 juillet.

E. 782. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1558. — Létoile et Folie. — Vente par Jean de Buigny, seigneur de Cornehotte, à Nicolas Buignet, licencié ès droits, seigneur de Brucamps et de Beaucauroy de terres sises à Létoile et à Folie. Abbeville, 15 juillet.

E. 783. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1690. — Long. — Sentence du présidial d'Amiens entre Robert de Bonnaventure, sieur de Fontaine, gentilhomme de la vénerie du Roi, et Charles Briet, écuyer, seigneur d'Ailliel, relativement à des bois, dépendant de la terre et seigneurie de Long. 30 mai.

E. 784. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier (1 plan).

1581-1783. — Longpré-les-Corps-Saints. — Vente par Pierre Lourdel à Guy de Vinchenœul, marchand cordier à Abbeville, de terres sises à Longpré. Abbeville, 25 octobre 1581. — « Dénombrement, déclaration et adveu que Messire Henry de Monthomer, chevalier, seigneur de Frucourt, Dodelainville, Warceville et autres lieux, au nom et comme procureur de noble et discret Guillain de Monthomer, son frère, prestre de l'Oratoire de Jésus-Christ, de présent estant à Nancy, pays de Lorraine, sieur de deux nobles fiefs par indivis, scitués et assis dans le village de Longpré-les-Corps-Saints et terroir allenviron, fondé de sa procuracion... tient et advoue noblement tenir de hault et puissant seigneur Messire Daniel de Boullainviller, chevalier, vicomte de Drœux, baron de la Coudrée, seigneur de Long, Longpré et Hangest. » Long, 29 janvier 1620 (copie informe du XVIII^e s.). — Dénombrement des fiefs indivis de Monthomer, par Pierre-Antoine Duliège, chevalier, président trésorier de France à Amiens, et Marguerite-Françoise Lesergeant de Fresne et desdits fiefs de Montomer et d'Avesnes, son frère, etc. 9 septembre 1783. — « Plan de deux pièces à tourber situées à Longpré. » XVIII^e s.

E. 785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1789-1790. — Maison-Ponthieu. — Lettres patentes sur la vente faite par Adrien-Alexis Hémery à Jean-François-Hecquet, de terres à Maison-Ponthieu. Amiens, 13 août 1789. — Id., sur la vente faite par Pierre Remi, géomètre, ancien

sous-inspecteur des ponts et chaussées d'Alsace, à Jean-François Hecquet. Amiens, 18 février 1790.

E. 786. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1663. — Mesnil-Donqueur. — Saisine à Jean Cocu, clerk de pratique à Saint-Riquier, de terres à Mesnil-Donqueur. St-Riquier, 11 mai.

E. 787. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1778. — Noyelle sur Mer. — Lettres patentes sur la vente faite par Jean-François Legendre, maître et marchand chaudronnier à Abbeville, à François Michault, négociant en ladite ville, de terres sises à Noyelle sur Mer. Amiens, 19 février.

E. 788. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 5, papier.

1505-1783. — Vieulaines. — Relief par Jean Dupuits et consorts, tuteurs des enfants mineurs de Jean Dupuits, brasseur à Fontaine sur Somme, de terres à Vieulaines. Vieulaines, 26 mai 1505. — Vente par Colart et Raoul Haudiquiel à Jean Papin Alzder, de terres à Vendure (Vieulaines ?). 22 juin 1518. — Vente par Nicolas Macquet à Jean Dupuch de terres à Vieulaines. Abbeville, 1^{er} mai 1542. — Saisine à Jean Dupuch de terres sises à Vieulaines, lieu dit la Poterie, à lui vendues par Raoulquin de Miannay. Abbeville, 31 mai 1545. — Vente par Henry Pappin, prêtre à Fontaine sur Somme, à Jean du Puich, de terres à Vieulaines. 8 mai 1560. — Saisine à Raoul du Puich de terres à Vieulaines, à lui données par contrat de mariage par Jean du Puich, brasseur à Fontaine sur Somme, son père. Abbeville, 18 mai 1579. — Dénombrement par Jean Demay, écuyer, seigneur de Seigneurville et de Vieulaines, de terres sises audit Vieulaines. 31 janvier 1718. — Aveu par ledit Jean Demay de terres à Vieulaines. 2 juillet 1619. — Déclaration et dénombrement par Jean Dupuis, de terres à Vieulaines. 2 juillet 1619. — Aveu et dénombrement par Jean Dupuis, marchand à Abbeville, à Marie de Monthomer, femme en secondes noces de Louis Dacheu, écuyer, sieur de Wauren, et veuve de Jacques Demay, écuyer,

etc., de terres à Vieulaines. 15 novembre 1629. — Bail par Marie Boulet, veuve de Jean Pillon, maître cordonnier à Amiens, de terres à Vieulaines. Amiens, 9 mai 1633. — Vente par M^e Henry Pappin, prêtre à Fontaine sur Somme, à Jean Dupuis, de terres à Vieulaines. Abbeville, 17 mai 1659. — Partage entre Joseph Vaillant écuyer, sieur de Romainville et Marie Dupuy, son épouse, d'une part, et Pierre Poisson, bourgeois et marchand, et Marie et Jeanne Poisson, ses sœurs, de l'autre, de terres à Vieulaines. Abbeville, 22 mai 1688. — Transport par forme de partage et de licitation par Marie-Anne-Sabine Poulter, veuve d'Antoine-François Poulter, à François Hermant, sieur de Guémicourt, chevalier de St-Louis, ancien chef de division de la garde-côtes, de terres sises à Vieulaines et à Fontaine sur Somme. Abbeville, 19 décembre 1783. — « Esta de biens estimé également le plus qu'il nous a esté plicable », etc. XVIII^e s., — etc.

E. 789. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier (1 plan).

1745-1771. — Vignacourt. — Arrêt des requêtes du palais concernant une rente de 107 l. 10 s., au capital de 2.150 l. sur une maison sise à Vignacourt. Paris, 16 février 1745. — « Plan de vingt et une pièces de terres situées au terroir de Vinacourt, appartenant à M. Duliège, demeurant en la ville d'Abbeville. 1771 », — etc.

VACQUETTE.

E. 790. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1776. — Puchevillers. — Pièces de procédure entre Jacques-Alexandre Vaquette Moflers de Fréchencourt, chevalier, seigneur de Puchevillers, St-Ouen et autres lieux, chevalier de St-Louis, lieutenant de Roi à Péronne, et Marie-Anne Caron, son épouse, d'une part, et Jean-François Sagnez, laboureur à Toutencourt et consorts, de l'autre, concernant des terres sises à Puchevillers.

E. 791. (Registre.) — In-fol., 320 feuillets, papier.

1785-1789. — Puchevillers. — Terrier des terres et seigneurie de Puchevillers.

E. 792. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 28, papier.

1551-1770. — Quevauvillers. — Vente par Jean Daumale, chapelain de la cathédrale d'Amiens, curé de Caubert, à Étienne Cardon, bourgeois d'Amiens, de terres sises à Quevauvillers. Amiens, 6 octobre 1551 (copie collationnée du 14 décembre 1658). — Vente par Jean Trucquet audit Étienne

Cardon de terres à Quevauvillers. Amiens, 15 février 1556/7 (copie collationnée, id.). — Donation par Jean Bultel, bourgeois d'Amiens, à Catherine Bultel, sa fille, femme de M^e Jean de Collemont, conseiller et magistrat pour le Roi au bailliage et présidial d'Amiens, de terres sises à Quevauvillers. Amiens, 2 août 1599 (copie collationnée id.). — Accord entre Catherine de Collemont, Jean Creton, conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, Pierre Le Gillon, conseiller audit siège, Catherine Creton sa femme, et Marie Creton, lesdits Creton, héritiers de Marguerite de Collemont, et M^e Antoine Lucas, seigneur de Vraignes et conseiller du Roi en la cour des Aides représentant Marie de Collemont, sa mère, lesdits de Collemont, héritiers de M. de Collemont, conseiller audit présidial d'Amiens et de Catherine Bultel, sa femme, concernant des terres sises à Mézières en Santerre, Vignacourt, Quevauvillers, etc. 26 novembre 1657. — Bail par Nicolas Lebon, écuyer, seigneur de Bethencourt, trésorier général de France en Picardie, tant en son nom que se portant fort de Pierre Lebon, écuyer, seigneur des Rameaux, son frère, au lieu et place de feu Firmin Lebon, prêtre, leur oncle, Adrien Morel, écuyer, seigneur de Foucaucourt, tant en son nom que se portant fort de ses frères et sœurs, héritiers de Catherine de Collemont, leur mère, veuve de Claude Morel, écuyer, sieur de Crémery, et Pierre Gillon, écuyer, seigneur du Grotison, conseiller du Roi et magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en son nom et comme mari et bail de Catherine Creton, fille de défunte Marguerite de Collemont femme de feu Adrien Creton, conseiller audit présidial, filles et héritières de Catherine Bultel, veuve de feu Jean de Collemont, conseiller audit présidial, à Robert Piart, laboureur à Quevauvillers, de quintes sur des terres sises audit Quevauvillers. Amiens, 8 septembre 1665. — « Inventaire des papiers concernans les deux quintes procédans des successions des feux M. de Collemont, conseiller au présidial d'Amiens, et damoiselle Catherine Bultel, sa femme, en quarante-huit journeux de terre ou environ, tenus en roture de divers seigneurs, scis au terroir de Quevauvillers et ès environs, allencontre des trois autres quintes appartenans à M^e Firmin Lebon, prestre. » XVII^e s. — Mesurage et partage de plusieurs terres sises à Quevauvillers, faits par Jean-Magnier, arpenteur audit lieu, à la requête de

M. du Grotison, écuyer, conseiller du Roi, magistrat au bailliage et siège présidial d'Amiens, de M^e Pierre Sellier, maître tailleur d'habits à Amiens, et de Jean Riquier, meunier au Petit St-Jean. 5 avril 1721. — Bail par Jacques-Philippe-Louis de la Folie de Vernes, écuyer, seigneur de Raincheval, mari et bail de Marguerite Le Gillon, de terres sises à Quevauvillers. Doullens, 13 mars 1758. — Aveu par procureur par Marie-Catherine Le Gillon, femme séparée quant aux biens de Claude-Louis Vacquette, chevalier, seigneur du Cardonnoy et Charles-François de Vignacourt, chevalier, seigneur d'Humbercourt, et Marie-Françoise Le Gillon, son épouse, à haut et puissant seigneur messire Charles-Gabriel, comte de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Hinneville et autres lieux, de terres tenues en roture, sises en ladite seigneurie d'Hinneville. Château de Quevauvillers, 11 août 1770. — « État du marchez de terre de Quevauviller. » XVIII^e s., — etc.

E. 793. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1730-1759. — Renancourt. — Acte par lequel Marguerite Le Gillon, fille à marier, Charles-François de Vignacourt, chevalier, seigneur d'Humbercourt, et Marie-Françoise Le Gillon, son épouse, se déportent du profit de la donation qui leur a été faite par Vincent Le Gillon, écuyer, seigneur de Grotison, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, le 19 juillet 1722, attendu que l'acte de donation se trouve nul à cause de la qualité d'héritier féodal donné par contrat de mariage du 8 janvier 1714 à Marie-Catherine Le Gillon, épouse de Claude-Louis Vacquette, écuyer, seigneur du Cardonnoy, conseiller au présidial d'Amiens ; ce que reconnaissant ledit Vincent Le Gillon, et voulant gratifier ses enfants et mettre la paix et l'union dans sa famille, se dévêt et dessaisit en avancement d'hoirie et de sa succession, de tous les biens à lui échus de la succession du sieur de Vraigne, sis à Vraigne et Renancourt. Amiens, 27 février 1730. — Relief de la terre de Renancourt, par procureur, par Marie-Catherine Le Gillon, épouse séparée de biens de Claude-Louis Vaquette, chevalier, seigneur du Cardonnoy, Charles-François de Vignacourt, chevalier, seigneur dudit lieu, baron d'Aubercourt, mari et bail de Françoise Le Gillon, Jacques-Louis de La Follie de Vormes, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Rincheville et autres lieux, mari et bail de Marie-Marguerite Le Gillon, tous donataires par contrat du 27 février 1730 de Vincent Le Gillon susnommé, à haut et puissant seigneur Philippe

comte de Noailles, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, duc et baron de Mouchy-le-Châtel, prince de Poix, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Versailles, à cause de la terre et seigneurie de Renancourt. Poix, 12 octobre 1759.

E. 794. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 14, papier.

1579-1769. — Seigneurie de Saint-Ouen. — « Ce sont les coutumes locales et particulières, usaiges et commune observance de tout temps et anchieneté entretenues et gardées en la terre et seigneurie de St-Thuin, appartenant à noble et puissant seigneur Adrien de Mailly, chevalier, seigneur de Conty, de Bus, Wawans, Thalmas et dudit lieu de St-Thuin, reddigées par escript, leues, publiées et accordées en la présence des gens d'Église, hommes féodaulx et autre menu popule, manans et habitant en ladite ville de St-Thuin, les aucuns desquels, aprez serment solempnel par eux fait en la samblance que ce jour d'huy IX^e jour de ce présent mois de septembre s'est fait en ceste ville, ont signé à la conjure de nous, Pierre Colain, licentié ès loix, bailly dudit St-Thuin, le tout en ensuivant le bon plaisir du Roy nostre sire et les commandemens fait par mondit seigneur par le prévost de Beauquesne, selon les lettres patente du Roy nostredit seigneur, lesquelles coutumes, usaiges tous et aucuns à vous, noble et puissant seigneur Mons, le bailly d'Amiens ou vostre lieutenant, commissaire du Roy nostredit seigneur en ceste partie, suppliant que vostre bon plaisir soit icelle recepvoir, pour y mettre et apposer vostre décret à l'assemblée qui se fera à vostre siège touchant cest matière, sur le double de ce présent cayer scellé de nostre sceau, bailler lettre de récépissé délivrer de Messieurs les deputés par les estats qui ont esté assemblez en la ville et cité d'Amyens » (écriture du XVI^e s.). — Saisine de la terre de St-Ouen à haut et puissant seigneur François de Moreuil, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Fresnoy, Béthencourt, Raincheval, etc. Béthencourt, 14 octobre 1579. — Aveu par les Chartreux de St-Honoré lès Abbeville à noble et puissant seigneur Louis de Moreuil, chevalier, seigneur de Tanques et St-Ouen, de terres sises audit St-Ouen. 11 juillet 1608. — Aveu et dénombrement par Louis de Vauchelles, maître ébéniste à Amiens, à haut et puissant seigneur Alfonse, comte de Moreuil, seigneur de St-Ouen, Bettencourt et autres lieux, de terres sises à Vignacourt. 31 janvier 1684. — Saisie

féodale de terres sises à Vignacourt, à la réquisition de Geoffroy de Vauchelle, lieutenant des fiefs de Teung (?), Salladin, Carette et Deffliaux, appartenant à Alfonse, comte de Moreuil. 18 juillet 1687. — Certificat par le sieur de Savoye, curé de St-Ouen, d'avoir publié au prône l'arrêt du Conseil obtenu par M^e de St-Ouen le 25 janvier 1749, à l'effet de donner aveux et dénombrements de ses biens mouvant de la seigneurie dudit St-Ouen. 15 juin 1749. — « Régie de Plantigny. Vente des droits d'échange. Extrait des déclaration du Roi et arrêts du Conseil qui concernent ladite vente... Paroisse de St-Ouen. » 20 décembre 1769, — etc.

E. 795. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2, papier.

1611-1753. — Seigneurie de St-Ouen. — « Déclaration, dénombrement et adveu du fief de Brehonville appartenant à vénérables et discrettes personnes les doyen, chanoines et chappitre de Vinacourt, tenu de la terre et seigneurie de St-Thuin, que moy, Anthoine Cornet, prebtre, doyen et chanoyne dudit Vinacourt, homme vivant et mourant et confiscant pour ledit chappitre de Vinacourt, tiens et advoue tenir de messire Loys de Moreuil, chevalier, sieur de Teucques, Béthencourt, Blangy sur Somme, Cayeux en Santers et dudit St-Thuin », etc. 1^{er} janvier 1611. — Fragment d'un aveu et dénombrement par le chapitre de Vignacourt, d'un fief sis audit lieu. XVII^e s. — Relief du fief Brehonville sis à Vignacourt, tenu de la seigneurie de St-Ouen, par M^e François Delhommel, doyen, Jean Thuillier, curé, François Gobert, Jean-Baptiste Quignon, Louis Levasseur, Jacques Le Clercq, chanoine, composant le chapitre de St-Firmin de Vignacourt. 16 mai 1753.

E. 796. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1665-1662. — Seigneurie de St-Ouen. — « Aveux ou reconnoissances censuelles servies à la seigneurie par les censitaires y dénommés. »

E. 797. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1666-1784. — Seigneurie de St-Ouen. — Aveux d'immeubles dépendant de la seigneurie de St-Ouen.

E. 798. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1752. — Seigneurie de St-Ouen. — Vente par Alexandre Brunel, meunier, et consorts, à Jean Vasseur, d'une mesure et dépendances à St-Ouen. St-Ouen, 11 mars 1731. — Bail à cens par procureur, par Suzanne-Louise Le Roy, dame de St-

Ouen, fille de feu Charles-Alexandre Le Roy de Jumelle, chevalier, seigneur de St-Ouen et autres lieux, à Gabriel Vasseur, d'une petite place non amasée sise audit St-Ouen. Montdidier, 16 juin 1748. — Id. à François et Claude Loyer, d'un journal de terre audit St-Ouen. Montdidier, 25 septembre 1752, — etc.

E. 799. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1752-1757. — Seigneurie de St-Ouen. — Aveux servies à la seigneurie de St-Ouen du fief des Fléaux sis à Vignacourt.

E. 800. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1753-1782. — Seigneurie de St-Ouen. — Récépissé par M. Du Bos, comme ayant ordre de M. Hecquet, docteur en médecine, propriétaire du fief de Roquemont, d'une somme de 58 s., pour deux années de censive de M^e Le Roy de Jumelle. Domart, 13 janvier 1753. — Relief par procuration de Suzanne-Louise Le Roy de Jumelle, dame de St-Ouen, d'immeubles dépendant du fief de Roquemont. Noyon, 6 mai 1651. — Lettres de MM. Hecquet de Beaufort et Hecquet de Roquemont concernant ledit fief. — Aveu par Jacques-Alexandre Vacquette, chevalier, seigneur de Moufflers, Puchevillers, St-Ouen et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi à Péronne, acquéreur de Suzanne-Louise Le Roy, à Jean-Clément-Hecquet, seigneur de Roquemont, Beaufort et autres lieux, conseiller du Roi, son procureur en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, de terres dépendant dudit fief de Roquemont. Château de Bovelles, 13 mai 1782, — etc.

E. 801. (Registre.) — In-fol., 138 pages, papier.

1747. — Seigneurie de St-Ouen. — « C'est l'aveu et dénombrement que moy, damoiselle Suzanne-Louise Le Roy, dame de la terre et seigneurie de St-Ouin, fille héritière de defunt messire Charles-Alexandre Le Roy de Jumelle, chevalier et seigneur de St-Ouin et autres lieux, baille et présente à très haut et puissant seigneur Mgr Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulne, paire de France,... du fief,

terre et seigneurie de St-Ouin, circonstance et dépendance, à moy appartenant par succession et legs de feu messire Charles-Alexandre Le Roy de Jumelle, mon père », etc.

E. 802. (Registre.) — In-4°, 289 feuillets, papier.

1750-1761. — Seigneurie de St-Ouen. — Aveux d'immeubles dépendant de la seigneurie de St-Ouen.

E. 803. (Registre.) — In-4°, 343 feuillets, papier.

1750-1761. — Seigneurie de St-Ouen. — Aveux d'immeubles dépendant de la seigneurie de St-Ouen.

E. 804. (Registre.) — In-fol., 125 feuillets, papier.

1781. — Seigneurie de St-Ouen. — Terrier de la terre et seigneurie de St-Ouen appartenant à Jacques-Alexandre Vacquette, chevalier, seigneur de Mofflers, Puchevillers, St-Ouen et autres lieux, chevalier de St-Louis, commandant pour le Roi en la ville de Péronne.

E. 805. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1782. — Seigneurie de St-Ouen. — « Cœuilleoir du champart appartenant à la seigneurie de St-Ouen, fait en 1782 sur le nouveau terrier. »

E. 806. (Registre.) — In-fol., 68 feuillets, papier.

1787. — Seigneurie de St-Ouen. — « Aveu et dénombrement que moi, Marie-Jeanne-Françoise Caron, veuve de M^e Jacques-Alexandre Vacquette Mofflers de Fréchencourt, décédé chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis,... à Mgr Charles-Philippe, fils de France, frère du Roi, comte d'Artois, duc d'Angoulême, de Béry et de Châteauroux, comte de Poitiers et de Ponthieu, baron de Picquigny, etc., etc., de ma terre et seigneurie de St-Ouen, appartenances et dépendances, que je tiens et avoue tenir de Monseigneur, à cause de sadite baronnie de Picquigny, en deux fiefs à pleins hommages », etc.

E. 807. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII^e s. — Seigneurie de St-Ouen. — Plan du château de St-Ouen et des terres en dépendant. — « Plan du village et terroir de St-Ouin. »

VAILLANT.

E. 808. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 7 papier (1 plan).

1662-1781. — Bail par Marguerite-Françoise Vaillant, veuve de Mathieu François Marié de

Combles, de terres sises à Chuignolles. Péronne, 9 mai 1781. — Bail par M^e François-Louis Vaillant, conseiller du Roi au gouvernement, bailliage et prévôté de Péronne, mari et bail de Marie-Louise Masse, de terres sises à Epenancourt. Péronne, 2 juin 1752. — Vente par François de Broye, chevalier, seigneur de Becquincourt, Dompierre, Fontaine, But-St-Léger, Verpillières, Gossencourt, et autres lieux, et Marie Dey, son épouse, à Louis Goubet, bourgeois de Péronne, de terres sises entre Dompierre, Fontaine et Cappy. Château de Becquincourt, 27 mai 1662 (copie collationnée du 17 juillet 1737). — « Mesurage et plan figuré de deux pièces de terre labourables appartenantes à M. Hannique, de Péronne, ses frères et sœurs de Roye, et à M. Dorigny, dudit Péronne, scituées les dites deux pièces sur les confins des terroirs de Cappy, Chuingne et Fontaine le Cappy, fait le 13^e may 1754 par Pierre Boucher, arpenteur juré demeurant à Hardecourt aux Bois. » — Mesurage et arpentage de deux pièces de terre sises aux environs de Chuignes et Fontaine lès Cappy, par Louis Coquerel, arpenteur juré au bailliage de Péronne, résidant à Lihons. 19 mars 1755. — Bail par Marguerite-Françoise Vaillant veuve de Mathieu-François Masse de Combles, écuyer, de terres sises à Peuilly et environs. Péronne, 1^{er} février 1768, — etc.

E. 809. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1763-1765. — « Aveux servis à la seigneurie d'Yaucourt-Bussu, au fief de Bussuel, au fief d'Écarseau, au fief d'Elloche, et au fief de Friaucourt. »

VAYSSE.

E. 810. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII^e s. — « Plan d'une partie du village et terroir de Rainneville », etc.

DE VILLERS

E. 811. (Liasse.) — 3 pièces, papier (2 plans.)

1788. — « Suite d'aveux pour la seigneurie d'Hocquincourt, fiefs de Limeu et Montmiller appartenants à M^{me} de Richemont. » 31 mai 1788. — « Plan de la terre et seigneurie de Maresmontier. » XVIII^e s. — Plan du terroir de Maresmontier. XVIII^e.

DE VITASSE

E. 812. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1789. — « Plan et figure géométrique du territoire de Vilecourt, appartenant à messire Jacques-Marie-Joseph de Vitasse, seigneur de Vermandovillers, Vilecourt et autres lieux, chevalier de l'ordre de St-Lazart, chevaux légers de la garde du Roy,... par Pouchain, arpenteur royal demeurant à Ménil-Bruntel. » 1789. — « Plan et figure géométrique des étangs et communes de Vilcourt appartenant à messire Jacques-Marie-Joseph de Vitasse », etc. 1789.

WIGNIER DE BEAUPRE.

E. 813. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1783. — « Plan géométrique et figuratif du cantonnement et chasse du fief Buiret au terroir du Petit Pandé, appartenant au sieur Wignier de Beaupré, et au mineur de la dame de Lafontaine », etc., par Anguier et Desgardins, experts.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

CHAMPION, A ABBEVILLE.

E. 814. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1707-1776. — Aveu par Charles de S^e-Aldegonde, écuyer, sieur de Noircarme, à François Rault, sieur du Violier, d'immeubles dépendant de son fief de Herre. Abbeville, 4 août 1707. — Aveu par Jean-François Lavernier, notaire à Abbeville, homme vivant et mourant de l'hôpital général de ladite ville, à Adrien Ricouard, de terres sises à Épagnette dépendant du fief de Préville, audit Épagnette. Abbeville, 23 septembre 1770. — Aveu à Louis-Armand Gueronte, écuyer, capitaine d'infanterie, de terres sises à Noyelles sur Mer, dépendant du fief de Matoitel audit Noyelle. Abbeville, 6 décembre 1770. — Aveu par Jacques Siffait, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de St-André d'Abbeville, à Charles de Beauvarlet, écuyer, seigneur de Bomicourt, Plinval

et autres lieux, maître particulier des eaux et forêts de Picardie, d'un manoir et dépendances sis à Vironchaux. Abbeville, 10 décembre 1771. — Reconnaissance à Pierre-Gabriel Siffait, négociant et ancien consul et échevin d'Abbeville, d'immeubles sis aux marais de St-Paul, à Abbeville. Abbeville, 17 décembre 1771. — Reconnaissance par Laurent-Charles Traullé, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine et trésorier de la collégiale St-Vulfran d'Abbeville, maître et administrateur de l'hôtel-Dieu de ladite ville, et par Jean-Baptiste Traullé, bachelier en théologie en la même faculté et curé de Notre-Dame du Châtel à Abbeville, son frère, à Pierre-Gabriel Siffait, de cens sur une maison rue Babos, à Abbeville. Abbeville 18 décembre 1771. — Reconnaissance par Anne-Isabelle de St-Jean-Baptiste, supérieure, Marie-Catherine de Ste-Madeleine, assistante, Marie-Madeleine Aimée de Jésus, zélatrice, Marie-Anne de St-Étienne, portière, Jacqueline de St-Augustin, maîtresse des novices, Anne-Gertrude de Ste-Ursule, dépositaire, Marie-Louise de St-Stanislas, maîtresse générale, représentant la communauté des religieuses Ursulines d'Abbeville, à Pierre-Gabriel Siffait, d'une maison et dépendances sise à Abbeville, chaussée d'Hoquet. Abbeville, 18 décembre 1771. — Reconnaissance par Pierre Fouques, écuyer, seigneur de Teuffles, Vironchaux, Machiel et autres lieux, fils et héritier de Pierre Fouques, écuyer, seigneur de Bonval, Vironchaux et autres lieux, conseiller magistrat en la sénéchaussée de Ponthieu, à Pierre Gabriel Siffait, de terres sises derrière l'église de Rouvroy, faubourg d'Abbeville. Abbeville, 5 mai 1772. — Aveu à Antoine-François Vignon, bailli des terres et châellenie de La Ferté lès St-Riquier pour Julien Gillain, prêtre, comte de Seneff et de Turnhout, seigneur du marquisat de la Tournelle, de la châellenie de la Ferté lès St-Riquier, circonstances et dépendances, gouverneur et lieutenant pour le Roi de la ville de St-Riquier, de terres sises à Mesnil-Donqueur. La Ferté lès St-Riquier, 22 juin 1772. — Saisine à Pierre de Cayeu, de terres sises à Limeu. Abbeville, 8 août 1772. — Saisine à François Plé de terres sises à Limeu. Abbeville, 4 janvier 1773. — Aveu par François Michault, négociant et ancien juge des marchands à Abbeville, à Charles-Louis Rumet, chevalier, baron de Beaucorroy, seigneur de Nollette, Morlay, Sallines et

dépendances, de la ferme des Sallines, paroisse de Nollette. Abbeville, 22 juin 1773. — Saisine à Pierre de Cayeu, de terres à Limeu. Abbeville ; 23 novembre 1773. — Reconnaissance à Jacques-Nicolas-Alexandre Mannessier, sieur de Reimbeauval, et consorts, de cens sur une mesure sise à Rue. Abbeville, 5 février 1774. — Aveu de terres sises à Marquenneville, à Antoine-François Vignon, notaire à Abbeville. Abbeville, 1^{er} juin 1774. — Aveu par Louis Macqueron, bachelier en Sorbonne, curé de St-Nicolas de St-Valery, héritier de François-Josse Mannessier, sieur de Moncourt, conseiller en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, à Charles-Louis Rumet, chevalier, baron de Beaucoroy, de terres sises à Nollette, Abbeville, 7 octobre 1774. — Aveux à Antoine-François Vignon, notaire à Abbeville, de terres dépendant de son fief de Marquenneville. 1774. — Aveu par Jean-Baptiste Boullon, docteur en médecine à Abbeville, à Charles-Henry Michault, de terres dépendant du fief de Lamotte à Cannessières. Abbeville, 14 février 1775. — Aveux à Antoine-François Vignon, notaire à Abbeville, de terres dépendant de son fief de Marquenneville. 1775. — Aveu à Charles-Henry Michault de terres dépendant de son fief de Lamotte à Cannessières. Abbeville, 20 avril 1775. — Aveu par Jean-François de Miannay, écuyer, seigneur d'Offoy, contrôleur ordinaire des guerres honoraire, à Charles-Louis Rumet, chevalier, baron de Beaucorroy, de terres dépendant de son fief de Nollette. Abbeville, 19 novembre 1775. — Aveu par procureur par Marie-Anne-Louise-Catherine Ricouard, veuve de Louis-Florent Bellot, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, Marie-Anne-Julie Baucheron de Vauverte, veuve de Florent-Charles Bellot, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, conseiller du Roi, lecteur et professeur au collège royal, et Adrien-Christophe Bellot de Bury, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres à Paris, à Adrien Ricouart, de terres sises à Épagnette, dépendant du fief de Préville. Abbeville, 21 février 1776. — Aveu à Antoine-François Vignon, de terres dépendant de son fief de Marquenneville. Doudelainville, 16 juin 1776.

E. 815. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1778-1785. — Aveux à Marie-Antoinette Decourt, des immeubles dépendant du fief de Baisnat à Liercourt. 1778-1780. — Id., d'immeubles dépendant du fief d'Huboval, à Liercourt. 1778-1781. — Aveux à François-Joseph Ducastel, seigneur de Neuville, d'immeubles dépendant des fiefs et seigneuries de Barbery et Belleperche, à

Hocquincourt et environs. 1778-1780. — Aveux à Antoine-François Vignon, notaire à Abbeville, d'immeubles dépendant du fief de Marquenneville. 1778-1781. — Bail à cens par François-Joseph comte Le Clercq, chevalier, seigneur de Bussy, Dreuil, La Verrière, Molliens-Vidame et autres lieux, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment Royal-Infanterie, et Françoise-Marguerite-Joséphine de Cacheleu, son épouse, de terres à Vauchelle. Abbeville, 11 septembre 1778. — Saisine à Claude Billehaut, d'une mesure à Liercourt. Abbeville, 25 novembre 1778. — Saisine à Jean-Charles Dumont, maître chirurgien à Abbeville, de terres à Hocquincourt. Abbeville, 28 avril 1779. — Aveux à Jean-Roger-Alexandre comte de Riencourt, chevalier, ancien officier au régiment de la Reine, d'immeubles dépendant du fief de Fresne. 1780-1782. — Aveu à Louise-Charlotte d'Aigneville, dame de Liercourt, Romaine, Montigny, Parcy, Cardonnoy, Préville et Boiville, veuve de Louis-Bernard comte de Mannay, chevalier, seigneur de Vergies, des Mazures, Valampuit, chevalier de St-Louis, premier capitaine des grenadiers au régiment de la Vieille Marine, du fief de Baisnat à Liercourt. Abbeville, 16 juin 1781. — Aveu à honorable homme Nicolas-Philippe Hommassel, seigneur de Frettecuisse et ancien consul des marchands à Abbeville, d'immeubles dépendant de la seigneurie et vicomté de Menchecourt. Abbeville, 5 mars 1782. — Aveu par Marie-Françoise Levasseur, épouse de Come-François de Joubert, chevalier de St-Louis, aide-major de la place d'Amiens, à Eugène-François-Henry Werhier de Chartres, écuyer, seigneur de Châtenay, Valangard et autres lieux, chevalier de St-Louis, ancien officier des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi en la seconde compagnie, lieutenant-colonel de cavalerie, au nom de Marguerite-Charlotte Darnault, son épouse, d'immeubles sis à St-Jean des Marais. Abbeville, 17 octobre 1783. — Aveu par procuration par Françoise de Buissy, épouse de Pierre Delbée, marquis Delbée, seigneur de Belmont et autres lieux, à Jacques-Adrien Aliamet, seigneur de Condé, Folie, fief Boncourt et autres lieux, d'immeubles sis à Condé. Abbeville, 7 avril 1784. — Aveu par Marie-Anne de Buissy, damoiselle du Quesnel, de terres sises à Villencourt. Abbeville, 4 mai 1785. — Aveu par Jean-Baptiste Pisson, chanoine de Longpré-les-Corps-Saints, homme vivant et mourant pour le chapitre dudit Longpré, d'immeubles dépendant de la seigneurie de Condé. Château de Condé, 14 juin 1785.

E. 816. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1786. — Aveux à Louis-Henry Brunel, chevalier, seigneur d'Horna, Mézicourt et autres lieux, conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, d'immeubles dépendant de la seigneurie de Mézicourt-Ponthieu. — Bail à cens par Jean-Baptiste de Pestre, comte de Pestre, seigneur châtelain de La Ferté lès St-Riquier, Cramont, Genville, Maison-Rolland et autres lieux, de terres à Buigny l'Abbé. Abbeville, 28 décembre.

E. 817. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1787-1788. — Aveux à Louis-Henri Brunel, d'immeubles dépendant de la seigneurie de Mézicourt-Ponthieu. 1787-1788. — Aveux à Nicolas-François de la Houssoye, chevalier, seigneur de Mézicourt, et aux héritiers d'Antoine-Constant Dehamel, chevalier marquis de Grand Rullicourt, d'immeubles dépendant de la seigneurie de Mézicourt-Bailliage. 1788. — Aveu par Charles-Pierre Vignon de Verville à Antoine-Louis-Henry Gorjon de Verville, écuyer, seigneur du Candas, Raincheval, Harponlieu et autres lieux, receveur particulier des finances de l'élection de Doullens, de terres sises à Luchuel. Abbeville, 28 avril 1788. — Aveu par Charles-Pierre Vignon de Verville, à haut et puissant seigneur Antoine-Jean-Étienne de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, seigneur de Grouches, Huppy, St-Maxent, Limeu, Caumont, Trenquis, Grébault-Mesnil et autres lieux, d'immeubles sis à Grouches. Abbeville, 28 avril 1788. — Aveu par Boniface Fauvelle, homme vivant et mourant de l'église et fabrique d'Hangest sur Somme, à Jacques-Adrien Aliamet, d'immeubles dépendant du fief Boncourt. Boncourt, 29 décembre 1788. — Aveu par Victor Renouart, marguillier en charge de l'église de Longpré-les-Corps-Saints, au nom de ladite fabrique, à Jacques-Adrien Aliamet, d'immeubles dépendant de la seigneurie de Condé, sis audit Condé, lieu dit la Vigne. Condé, 29 décembre 1788.

E. 818. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1789-1790. — Aveux à Nicolas-François de la Houssoye, d'immeubles dépendant de la seigneurie de Mézicourt-Bailliage. 1789-1790. — Aveu par Jean-Baptiste Beauger, chanoine de St-Martin de Picquigny, homme vivant et mourant dudit chapitre, au sieur Aliamet de Condé, d'immeubles dépendant du fief Boncourt. Boncourt, 10 mars 1789.

COULOMBEL, A ABBEVILLE.

E. 819. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1776-1789. — Démission par Jean-Antoine-Maurice de Baisnat, curé de St-Silvain de Mautort, diocèse d'Amiens, de ladite cure. Abbeville, 15 janvier 1776. — Reconnaissance par Charles-Antoine de Beauvarlet, chevalier, seigneur de Moismont, Yvrigny et autres lieux, d'un cens sur un pré sis au faubourg de Rouvroy à Abbeville, tenu de l'Abbaye de Dommartin. Abbeville, 21 juillet 1777. — Saisine à Antoine-Isidore Ternisien d'une maison à Abbeville, chaussée St-Vulfran. Abbeville, 10 avril 1779. — Relief par Jacques-Louis de St-Blimont, chevalier, seigneur, marquis et patron de St-Blimont, Pendé, Sallenelle, Herlicourt, Tilloy, Offen, Offoy, Poireauville, Eballet, l'Étend, Ribauville, Etrebeuf, Catigny, Cangny, Bretel en partie, vicomte et seigneur de Saigneville, Gouy, Cahon, St-Aubin-Rivière et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Noé-Cavalerie, à haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-François Mennelay-Colbert, marquis de Sablé, etc., des fiefs, terres et seigneuries d'Offen et Bocaselin. Abbeville, 3 avril 1779. — Aveu à Louis-Balthazar-Frédéric Sanzon, écuyer, seigneur de Berville, Dambricourt, Mainneval, Condé, capitaine de cavalerie et gendarme de la garde ordinaire du Roi à Abbeville, d'immeubles dépendant d'un fief noble sis à Lambercourt. Abbeville, 29 septembre 1779. — Aveux à Jacques-François-Joseph Sevault, conseiller du Roi, lieutenant particulier des eaux et forêts de St-Omer, d'immeubles dépendant du fief de Lambercourt. Abbeville, 3 octobre 1779. — Reconnaissance d'un cens sur une maison sise à Abbeville, rue aux Pareurs, au chapitre de St-Firmin de Vignacourt. Abbeville, 8 octobre 1779. — Reconnaissance de cens par Nicolas-François Boullon, sieur de Noyelle, assisté de Me Jean-Baptiste Boullon, docteur en médecine, son curateur, M^e Louis Douville de Belleval, avocat au Parlement, et au présidial d'Abbeville, et M^e Antoine Lennel, avocat au Parlement, à Abbeville, à l'abbaye de St-Josse au Bois, dite Dommartin, sur une maison dépendant du fief le Sénéchal. Abbeville, 9 octobre 1779. — Reconnaissance par M^e Antoine Lennel à ladite abbaye d'un cens sur les prés Capuchet à Sursomme. Abbeville, 9 octobre 1779. — Aveux à Jacques-François-Joseph Sevault de terres à Lambercourt dépendant du fief Sevault. 1779. — Aveu par Charles-Marie-Robert Blondin, écuyer, seigneur de St-Hilaire, au nom de la communauté des Dominicaines d'Abbeville à Louis-Balthazar Sanson de Berville d'une mesure chef-lieu du fief d'Ambricourt à Lambercourt. 3 décembre

1779. — Aveu et dénombrement à Jean-Baptiste-François Mennelay-Colbert, marquis de Sablé, etc., d'immeubles dépendant de la seigneurie de Villeroy. Abbeville, 9 décembre 1779. — Reconnaissance de cens à la fabrique de St-Jacques d'Abbeville sur une maison sise à Abbeville, grande rue de la Pointe. Abbeville, 26 septembre 1781. — Aveu à Amédée-Charles-Marie comte de Boubers, seigneur de Miannay, Vis sur Authie et autres lieux, officier de carabiniers, d'une mesure sise à Miannay. Abbeville, 25 juillet 1784. — Aveux à Marie-Marthe-Françoise Foucques, demoiselle de Balingan, et à Marie-Thérèse-Pétronille Foucques, demoiselle de Valopuy, de terres sises à Flixecourt. 1784-1785. — Aveu au chapitre de Longpré-les-Corps-Saints de terres sises audit Longpré. Longpré, 16 janvier 1786. — Id., de terres à Condé. Longpré, 16 janvier 1786. — Id., de prairies à Longpré dépendant du fief du Meth. Longpré, 31 janvier 1787. — Saisine à Jean-Joseph Choisy, d'immeubles à Maizicourt. Abbeville, 18 juin 1787. — Aveu par Marie-Paul-Charles Leblond, chevalier, seigneur baron de Vismes, Plouy, Acheux, Achery, Val-Cayeux, Zaleux et autres lieux, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, à Jean-Jacques Le Sergeant, écuyer, seigneur du Montant, de terres sises au Montant. Abbeville, 1^{er} août 1787. — Aveu à Jacques Le Sergeant, sieur du Montant, de terres sises au Montant. Abbeville, 1^{er} août 1787. — Aveu à Hubert Ducarnoy d'une mesure dépendant du fief de Tallemont, terroir de Vergies. Abbeville, 30 octobre 1787. — Aveux au chapitre de Longpré-les-Corps-Saints, de terres à Longpré dépendant du fief de Meth. 1787. — Aveu à l'hôtel commun de la ville d'Abbeville d'une maison et moulin à blé sis à Abbeville, rue de la Pointe. Abbeville, 1^{er} avril 1788. — Aveu à Louis-Balthazar-Frédéric Sanson de Berville de terres à Lambercourt. Abbeville, 1^{er} juin 1788. — Saisine à Jean-Baptiste Lefort, d'une maison et dépendances sises à Abbeville, grande rue de la Pointe. Abbeville, 1^{er} avril 1789.

DEVISMES, A ABBEVILLE.

E. 820. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1745-1781. — Aveu à Charles Darnaud, écuyer, seigneur de Cayeux, Senonville, de la vicomté de Beauvoir et autres lieux, d'immeubles dépendant des fiefs de Frettemeulle et d'Hervelay sis à Frettemeulle et environs. Abbeville, 9 mai 1745. — Saisine à Gabriel-François Delattre par Augustin Tillette, chevalier, seigneur de la Boissière, Acheux, Achery, l'Eauette et autres lieux, de terres sises à Cayeux, dîmages des Sablons. Abbeville, 11 avril 1748. — Aveu par Charles-Louis Rumet, chevalier,

seigneur de Beaucorroy, Nollette et autres lieux, à Pierre-Jean-François Doresmieux, sieur de Neuville, et consorts, d'une mesure à Nollette. Abbeville, 4 mars 1755. — Aveu par Adrien-Charles Wignier, écuyer, sieur de Beaupré, seigneur de Behen en partie, Louis-Charles-Alexandre Lefebvre, seigneur de Villers, conseiller du Roi, magistrat en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, et Cécile Dumont, à Guillaume-François-Nicolas Dubois, chevalier, seigneur comte de Bours, seigneur de Gueschart, Villeroy, Belhostel, Gourlai et Jenvillers, en partie, de terres à Hellencourt, terroir de Jenvillers (Agenvillers ?) Abbeville, 13 mars 1755. — Aveu par Charles Darnaud, chevalier, seigneur et patron de Beaucamp le Vieil, Frettemeulle, Serouville, de la vicomté de Beauvoir et autres lieux, mari et bail de Marguerite-Louise Delegorgue de Retonval, à François Poulter, docteur en médecine à Abbeville, de terres sises à Martainneville les Bus et autres dépendant de son fief noble sis à Vismes. Abbeville, 1^{er} avril 1757. — Saisine à Antoine Trogneux par Louis Beauvarlet, chevalier, seigneur de Bomicourt, de terres sises à Ailly-le-Haut-Clocher. Abbeville, 24 avril 1755. — Saisine à Ignace Lejeune par Louis Beauvarlet de Bomicourt de terres audit Ailly. Abbeville, 17 juin 1757. — Saisine à Jean Louchart par Jean-Nicolas Griffon, écuyer, seigneur de St-Séverin, d'une maison et dépendances à Abbeville, rue de la Portelette. Abbeville, 12 août 1755. — Saisine à Pierre Gence par Louis Beauvarlet de Bomicourt, de terres à Ailly-le-Haut-Clocher. Abbeville, 24 septembre 1755. — Saisine à Hugues Flament par Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny, fief du Meige et autres lieux, de terres à Oisemont. Abbeville, 11 mars 1756. — Aveu à Charles Darnaud d'une maison et dépendances à Frettemeulle. Abbeville, 28 mai 1756. — Saisine à Antoine-Léonor-Jean-François de Gaude, chevalier, seigneur de Martainneville et autres lieux, et Marie-Anne de Malorty, son épouse, et à Léonor-Alexandre de Riencourt, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment de Commissaire Général, chevalier de St-Louis, et Marie-Françoise-Antoinette Deray, son épouse, par Marie Godart, veuve de Claude Gorjon, sieur des Fourneaux, et par Louis Capet, receveur en charge de la fabrique de St-Éloi à Abbeville, d'une maison sise à Abbeville, rue des Buirettes, vulgairement appelée rue des Carnes. Abbeville, 31 juillet 1756. — Saisine à Joseph

Lecomte, serrurier à Saucourt, par Charles-Nicolas de Dompierre, conseiller du Roi et son procureur en l'élection de Ponthieu, et Marie-Élisabeth-Barbe Le Sergeant, son épouse, de terres à Saucourt.

Abbeville, 25 juin 1757. — Saisine à Pierre-Éloi de Ribeaucourt par Nicolas Beauvais, seigneur du fief de Seigneurville, de terres sises dans les fonds de Vaux, paroisse de Mautort. Abbeville 5 août 1757. — Saisine à Pierre Devis par Marc Dubos, marguillier en charge de la fabrique de Nollette, de terres à Sailly-Bray. Abbeville, 26 novembre 1755. — Saisine à Nicolas Lecat, par Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny-St-Maclou et autres lieux, de terres à Fressenneville. Abbeville, 22 février 1758. — Aveu à Louis-Barthélemy Œuillo, bourgeois d'Abbeville, d'une maison sise à Domléger dépendant du fief de Minneville sis à Lanches près Domart en Ponthieu. Abbeville, 30 mars 1758. — Saisine à Nicolas de St-Germain, serrurier à Dargnies, par Louis-Étienne Fenel de Beaumont, seigneur de Dargnies, d'une maison et dépendances mouvant de la seigneurie dudit Dargnies. Abbeville, 27 juin 1758. — Saisine à Nicolas Léger par Jean Danzel, chevalier, seigneur de Boismont et autres lieux, et Marie-Françoise de Boulongne, son épouse, dame de Longuemarre, Hamicourt et autres lieux, de terres sises à Hamicourt. Abbeville, 6 mai 1758. — Ratification par dom Mathieu Lartésien, célerier de l'abbaye de St-Riquier, au nom de ladite abbaye, de la transaction intervenue entre Marie-Guillaume de Sanzay, prêtre, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de St-Riquier, et Joseph-François marquis de Licques, chevalier, seigneur de Genvillers (Agenvillers), Tuffles et autres lieux. Abbeville, 28 juillet 1758. — Saisine à Jeanne Gambier par Adrien-Charles Wignier, écuyer, sieur de Beaupré, seigneur de Behen, propriétaire du fief des Dixmes du chef de Marie-Gabrielle Le Sergeant, son épouse, d'une mesure sise à Bailleul. Abbeville 14 octobre 1758. — Aveu à Guillaume-François Dubois, seigneur de Gueschart, etc., de terres à Jenvillers (Agenvillers). Abbeville, 28 novembre 1760. — Saisine à Jean Baptiste du Guérin par Geneviève-Angélique Tillette de Buigny de Ste-Gertrude, supérieure, Marie Tillette de Buigny de Ste-Austreberte, vicaire, et Françoise-Gertrude Vincent d'Hantecourt de St-Jean, dépositaire, représentant la communauté des religieuses du monastère de St-François d'Abbeville, d'une maison et dépendances sises à Abbeville à la Portelette. Abbeville, 30 janvier 1765. — Saisine à Jean Bréard par dom Pierre-Paul de Buissy du Maisnil, visiteur et vicaire général de l'ordre de Cluny, prieur du prieuré de St-Pierre et St-Paul d'Abbeville, et prieur titulaire du prieuré du St-Esprit de la même ville, de terres sises au faubourg du Bois, à Abbeville. Abbeville, 20 juin 1766. — Aveu à Charles-Nicolas de Dompierre, conseiller du Roi et son procureur en

l'élection d'Abbeville, de terres sises à Saucourt. Abbeville, 9 avril 1774. — Saisine à Nicolas Couvreur et Claude Gamard, baracaniers à Vauchelles, par Honoré de Buissy, prieur commendataire du prieuré du St-Esprit d'Abbeville, ordre de Cluny, vicaire général du diocèse de Noyon, de terres sises à Vauchelles. Abbeville, 11 mai 1774. — Saisine à Pierre-Noël Chatou par Charles-Nicolas de Dompierre, d'une maison et dépendances à Saucourt. Abbeville, 23 mars 1776. — Id., par Pierre-Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny St-Maclou et autres lieux. Abbeville, 23 mars 1776. — Accord entre Louis-Hector Gaudouin, prêtre, titulaire de la chapelle de Lambercourt appartenant à haut et puissant seigneur Louis-Antoine de la Roche, seigneur marquis de Rambures, comte de Courtenay, châtelain d'Authie, seigneur de Miannay, dudit Lambercourt et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, d'une part, et Jacques Gorin, prêtre, desservant actuel de ladite chapelle de Lambercourt, relativement à la desserte de ladite chapelle. Abbeville, 15 octobre 1781.

E. 821. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1780-1786. — Aveux à Antoine-Denis d'Alsace de Hennin-Liétard, chevalier, comte de Hennin, bailli et grand croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Beauvoir lès Abbeville et de celle de St-Jean de Latran, grand bailli de la Morée, d'immeubles sis à Brailly tenus de ladite commanderie de Beauvoir. 1780-1785. — Id., d'immeubles sis à Conteville. 1780-1786. — Id., d'immeubles sis à Cramont. 1783. — Id., d'immeubles sis à La Motte-Buleux. 1783. — Id., d'immeubles sis à Noyelle en Chaussée. 1784.

LAVERNIER, A ABBEVILLE.

E. 822. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1762-1766. — Saisine à François Dallery, d'un journal de pré à Sursommé. Hôtel-Dieu d'Abbeville, 18 janvier 1742. — Saisine à Charles Foran dit la Plume d'une maison sise à Abbeville, rue d'Angouche. Abbeville, 12 février 1742. — Aveu par Jean-François Lavoisien, maître chirurgien à Eu, à l'hôtel-Dieu

d'Abbeville, de terres à Mesnil lès Franleu, à cause du fief d'Igembus. Abbeville, 16 juillet 1761. — Saisine à Pierre-François Hétroy, maître baracancier à Abbeville par Laurent-Charles Traullé, chanoine de St-Vulfran, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, et

les révérendes mères de St-Nicolas, supérieure, de St-Bruno, assistante, de la Trinité, dépositaire dudit hôtel-Dieu, représentant la communauté des religieuses d'icelui, d'une maison sise à Abbeville, rue aux Pareurs. Abbeville, 24 janvier 1774. — Saisine à Marie-Catherine Quineprye, femme de François Suply, baracancier, par ledit hôtel-Dieu d'Abbeville, d'une maison sise à Abbeville, place du Prées de St-Gilles. Abbeville, 25 octobre 1764. — Aveu par Marie-Françoise-Antoinette de Ray, veuve de Léonor-Alexandre de Rencourt de Tilloloy, chevalier, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Commissaire, chevalier de St-Louis, à haut et puissant seigneur Joachim-Charles de Seglière de Bellefourrière, chevalier, comte de Soyécourt, marquis de Guerbigny, baron d'Ytres, seigneur de Regnier Ecluse, Eaucourt sur Somme et autres lieux, mestre de camp des armées du Roi, chevalier de St-Louis, de terres sises à Eaucourt. Abbeville, 19 mars 1766.

E. 823. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1699-1789. — Bail à cens par Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur de la Courtaubois, capitaine des carabiniers du Roi, à M^e Louis Buzeau, chapelain de Boubers, d'une mesure sise à Boubers. Abbeville, 27 mars 1699. — Déclaration par Élisabeth de Belleval, veuve de Louis-Antoine de Belleval, chevalier, seigneur de Teuffles, Franqueville et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Toulouse-Cavalerie, à Augustin Tillet, chevalier, seigneur de la Boissière, Acheul, Achery et autres lieux, d'une pièce de terre sise à Acheul, dépendant de la seigneurie et fief d'Achery. Abbeville, 16 janvier 1747. — Aveu à Louis-Jacques-François Lemannier, fils mineur de feu Jacques Lemannier, marchand orfèvre à Amiens, de terres sises à Vaux, tenues en roture du quint de la seigneurie dudit Vaux. Abbeville, 20 juin 1763. — Aveux à Louis-Jacques-François Lemannier, de terres sises à Mautort tenues du fief de la Carrière. 1763. — Id., par la fabrique de St-Silvin de Mautort. Abbeville, 16 octobre 1763. — Saisine à Jean Mabile par François Griffon, écuyer, sieur de Bannes, capitaine de cavalerie, l'un des gendarmes de la garde ordinaire du Roi à Aumale, de terres sises à Abbeville, faubourg St-Gilles. Abbeville, 26 octobre 1763. — Aveux à François Griffon de Bannes de terres au faubourg St-Gilles d'Abbeville et aux terroir et pâturages d'Épagne hors dudit faubourg. 1763-1764. — Aveu par Josse-Abraham Van Robais, négociant, l'un des entrepreneurs de la manufacture royale des draps fins d'Abbeville, à François Griffon de Bannes d'immeubles sis à Abbeville, faubourg St-Gilles.

Abbeville, 17 novembre 1763. — Id., par M^e Nicolas-Mathurin Lavernier, procureur en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville. Abbeville, 24 novembre 1763. — Aveu par Thomas-Martial Lefebvre, sieur de la Potterie, capitaine d'infanterie, Anne-Lucie Lefebvre, veuve de Claude Tillet, écuyer, seigneur de Longvillers, et Marguerite Lefebvre de Saveuse, à Jean-François de Fougeron, écuyer, seigneur de Campigneules les Petites, Tillancourt et autres lieux, chevalier de St-Louis, ancien officier de dragons au régiment d'Orléans, de terres sises à Campigneules les Petites. Abbeville, 5 janvier 1764. — Bail à cens par Victor-Conrad-François de Cacheleu-Truffier d'Houdent, chevalier, seigneur, comte et pair de Villers sur Authie, seigneur de Collines et autres lieux, à Jacques-François Roche, de terres sises à Collines. Abbeville, 19 février 1767. — Aveu par Hugues-Henry Lévassur, officier d'infanterie de la milice garde-côte du Crotoy, à Louis-Jacques-François Lemannier, de terres sises à Mautort, tenues du fief de la Carrière. Abbeville, 3 avril 1767. — Aveu à Victor-Conrad-François de Cacheleu de terres incultes sises au terroir et dans l'enclave de la pairie de Villers sur Authie. Abbeville, 4 avril 1767. — Aveu par Adrien-Charles Wignier, sieur de Beaupré, capitaine d'infanterie, et Marie Gabrielle Le Sergeant, son épouse, et par Louis-Charles-Alexandre Lefebvre, seigneur de Villers sur Mareuil, conseiller au présidial d'Abbeville, et Marie-Jeanne de l'Estang, son épouse, à Auguste-André Hecquet, conseiller du Roi, contrôleur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, de terres sises à Gapennes. Abbeville, 25 octobre 1769. — Aveu par Marie-Laurette et Marie-Françoise-Suzanne de Fontaine, demoiselles et dames de Neuville, la Mottelette, Genville et autres lieux, d'une rente due aux Chartreux de St-Honoré d'Abbeville, sur la ferme de Morlay. Abbeville, 14 février 1775. — Transaction contenant aveu, quittance d'arrérages et rachat de quint entre le procureur de Philippe-Alexandre-François-Emmanuel-Joseph prince de Ghistelle et du saint empire, grand d'Espagne de la première classe, et de Louise Elisabeth de Melun, princesse de Ghistelle, son épouse, et François Oger, ancien maître d'école à Abbeville, procureur de Nicolas-André Griffon, écuyer, seigneur de St-Séverin, con-

seiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, d'une part, et le procureur de Claude-Nicolas-Remy Poutier, avocat au Parlement exerçant au bailliage de Montreuil, d'autre part, pour une ferme sise à Beaumerie. Abbeville, 3 juillet 1775. — Saisines à Charles Dupuis, par Claude Griffon d'Offoy, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au régiment de Flandres-Infanterie, maire commandant d'Abbeville, procureur de Jean-Nicolas Griffon de St-Séverin, et de

Charles Griffon de Vaux, chevalier de St-Louis, capitaine d'infanterie au même régiment, ses frères, de terres dépendant du fief de Vaux. Abbeville, 31 août 1776. — Id., à Pierre Cordier. Abbeville, 3 mai 1777. — Saisine à Joseph Barbier, par Charles Griffon de Vaux, de terres sises à Ercourt, dépendant du fief Monchel. Abbeville, 27 novembre 1780. — Bail à cens par Louis-Joseph comte des Essarts, chevalier, seigneur du Hamelet et de Morlay, en partie, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre, d'un terrain vague au Hamelet. Abbeville, 29 janvier 1783. — Aveu par haut et puissant seigneur Conrad-Victor-François de Cacheleu-Truffier, comte d'Houdant, chevalier, seigneur, comte et pair de Villers sur Authie, seigneur de Collines, Beaumont et autres lieux, chevalier de St-Louis, juge du point d'honneur en la province de Picardie, à haut et puissant seigneur Joachim-Charles de Seiglières de Belleforière, comte de Soyecourt, chevalier, marquis de Guerbigny, baron d'Itres, seigneur de Regnier-Ecluse, Machy, Heucourt et autres lieux, mestre de camp de dragons, des bois de Vron. Abbeville, 18 mars 1783. — Aveu à l'abbaye de Notre-Dame du Lieu-Dieu d'une portion de maison à Abbeville. Abbeville, 13 janvier 1784. — Aveu à François-Charles Lefebvre, écuyer, seigneur de Fontaines et d'Élincourt, de terres sises à Vismes dépendant du fief des Fontaines. Abbeville, 28 juillet 1784. — Aveu par Antoine Lennel, avocat en Parlement, à Marie-Françoise-Joséphine de Vignacourt, veuve du marquis de Louvencourt et à ses enfants, de terres sises à Longpré-les-Corps-Saints dépendant de la chatellenie, terre et seigneurie dudit Longpré. Abbeville, 16 septembre 1784. — Saisine à Julien-Alexis-Isidore Wattebled, teinturier, par Antoine Lennel, de terres à Bouillancourt en Sery, dépendant du fief de Rethonval. Abbeville, 8 juin 1786. — Saisine à Charles-André-Amand de Lignières sieur de St-Amand, par Charles Griffon de Vaux, de terres sises à Ercourt. Abbeville, 16 novembre 1786. — Aveu par Pierre-Éloi Frouart, et François-Jacques Roucoult, à Marie-Louise Sanson, épouse de Jean-Pierre Danzel, chevalier, vicomte de Villebrun, de terres sises à Abbeville, faubourg St-Gilles. Abbeville, 6 avril 1788. — Saisine à Joseph Barbier par Charles Griffon de Vaux de terres au Monchel. Abbeville, 7 avril 1788. — Aveu à Marie-Louise Sanson de terres sises à Abbeville, faubourg St-Gilles. Abbeville, 7 mai 1788. — Sentence arbitrale entre Marie-Louise Sanson et François et Jacques Vasseur et consorts, au sujet d'immeubles sis à Berneuil. Abbeville, 28 juillet 1788. — Transaction entre haut et puissant seigneur Ferdinand-Denis, comte de Crécy, chevalier, baron seigneur de Rye, Chaumerguy et autres lieux, chevalier de St-Louis et de St-Georges du comté de Bourgogne, ancien lieutenant-colonel du régiment Orléanais-

Cavalerie, et Anne-Alexandrine Dubois, comtesse de Bours, son épouse dame de Gueschart et annexes d'une part, et Nicolas Duboval, syndic de Gueschart, et Gaspard d'Airaines, représentant la communauté des habitants dudit Gueschart, de l'autre. Abbeville, 15 avril 1789, — etc.

VIGNON, A ABBEVILLE.

E. 824. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1775-1776. — Aveux à Marie-Louise Sanson, demoiselle de Frières, d'immeubles à Vauchelle tenus du fief de Tilloloy. 1775-1776. — Id., par Jean-François Godart, écuyer, sieur d'Attenville, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roi, chevalier de St-Louis. Abbeville, 5 juillet 1776.

PEZÉ, A AMIENS.

E. 825. (Registre.) — Pet. in-fol., 294 feuillets, papier.

1618-1636. — Actes passés par l'évêché d'Amiens. — Baux des revenus de l'évêché, de l'abbaye de St-Martin aux Jumeaux y réunie, et de l'abbaye de St-Quentin en Isle. — Fol. 38 v°. Marché entre François Lefèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, et Antoine Rattel maître charpentier en ladite ville, pour travaux de son métier au palais épiscopal. Palais épiscopal d'Amiens, 4 septembre 1619. — Fol. 32. Accord entre l'évêque et Pierre Liépart, naguère receveur général de l'évêché, concernant la maison du receveur dudit évêché. Amiens, 16 septembre 1619. — Fol. 51 v°. Marché avec Antoine Forestier, maître maçon à Amiens, pour le rétablissement du mur de clôture du jardin du palais épiscopal, lequel tombe en ruine. Palais épiscopal d'Amiens, 21 mai 1621. — Fol. 53 v°. Marché avec ledit Antoine Forestier, pour les réfections de la prison

de l'évêché, « les deux murailles et les deux pignons de pierre de taille d'un bastiment que ledit seigneur évesque fait faire èsdictes prisons, de la longueur de trente-six piedz et dix-huict piedz de large, vauter deux cachotz, avecq l'entredeux de trois piedz de large, lesquelz cachotz auront sept piedz soubz voûte ; et y aura au-dessus d'iceulx deux chambres avecq deux gallatas au-dessus, quy seront garnyes de deux cheminées doubles, pour servir tant ausdictes chambres qu'au gallatas : auront lesdictes chambres huict piedz soubz poutre, et seront lesdictes murailles et pignons de l'espoisseur de trois piedz jusques à la hauteur des voulttes, et le reste de deux piedz et demy.... Plus s'est soumis faire deux entredeux de massonnerye de pied et demy d'espoisseur et ung aultre entredeux de brique et demye, quy se lira avecq les deux entredeux et la montée pour accommoder la chappelle quy sera construite entre lesdictes deux chambres, où il y aura deux veues pour regarder de chacune chambre dans ladicte chappelle, lesquelles fenestres, ensemble celle de ladicte chappelle et celles desdictz cachotz seront faictes ainsy que ledict seigneur évesque le desirera et ordonnera.... Item sera encores tenu de conserver la basse fosse et raccommode ce qu'il ce trouvera à refaire dans ladicte fosse de massonnerye, fera servir ausdictes chambres et cachotz la latrine quy y est audict lieu. » Palais épiscopal d'Amiens, 12 juillet 1621. — Fol. 57. Marché avec Antoine de Foulloy, carossier à Amiens, pour « furnir et livrer en dedens la quinzeine d'huy à M. l'évesque d'Amyens,... quatre harnoyz de chevaulx de carosse, sçavoir deux de derrière et deux de devant, y compris les brides et les guides à quatre chevaulx,... pour servir aux chevaulx de carosse dudict seigneur évesque, moyennant la somme de soixante-douze livres t. » Amiens, 28 juillet 1621. — Fol. 57 v°. Marché avec Antoine Forestier, pour travaux à faire à la prison de l'évêché. Palais épiscopal d'Amiens, 21 août 1621. — Fol. 103 v°. Marché pour la fourniture des cires de la cathédrale pendant six ans ; François Lenormant, marchand mercier, bourgeois d'Amiens. Palais épiscopal d'Amiens, 20 août 1622. — Fol. 131. Ratification de la vente faite par dom Sébastien Brehou, prieur et prévôt, dom Louis de Vallois, dom Juste de Balidas et dom Louis Duc, religieux de l'abbaye de St-Quentin en Isle représentant ladite abbaye. Palais épiscopal d'Amiens, 11 novembre 1623. — Fol. 146. Marché avec Antoine de Foulloy, carossier à Amiens, « sçavoir que, moyennant la somme de six cens livres t. que ledict sieur évesque promet paier... icelluy de Foulloy s'est soumis et submet et sera tenu faire furnir et livrer dans quinzeine d'huy audit

sieur évesque ung carosse bien, deubment et suffizamment faictz et garny de serge de limestre, coussinetz, ridaulx et de toutes chose généralement quelzconques, avec la harnachure de quatre chevaulx, les harnachures de bon cuir de bœuf, le tout subject à visitation, les vielles ferrures restant du carosse dudict sieur évesque demourant au prouffict dudict de Foulloy. » Hôtel épiscopal d'Amiens, 13 août 1624. — Fol. 161 v°. Marché avec Jean Géry et Jean Rattel, maîtres charpentiers à Amiens, pour la réfection du comble de la chappelle du palais épiscopal, « estant de la longueur de soixante piedz ou environ, et de la largeur de vingt-six pieds ou environ, portant dix-huit pieds de montan et vingt-deux pieds de chevron. » Amiens, 3 juillet 1625. — Fol. 174 v°. Marché avec Jean Hollincque, maître maçon à Amiens, pour la réparation du pont de l'évêché proche le moulin dudict évêché. Amiens, 22 août 1626. — Fol. 175 v°. Marché avec Jean Rattel, maître charpentier, pour les travaux dudict pont. Amiens, 22 août 1626. — Fol. 271. Marché avec Jean Lozo, maître boulanger à Amiens, pour la fourniture du pain de l'évêché. Amiens, 4 novembre 1630. — Fol. 273 v°. Transaction avec Antoine Forestier, maçon à Amiens, pour terminer une contestation en Parlement au sujet de travaux au palais épiscopal. Palais épiscopal d'Amiens, 20 mars 1631, — etc.

TRENCAERT A AMIENS.

3E8106. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1679-1680. — 1679. — Contrat de mariage d'Antoine Després avec Marie-Honorée de Flexelles. Amiens, 29 décembre.
1680. — Traité entre Charles Marchand, cordonnier, et Gilles Deforges, tailleur d'habits. Janvier. — Bail par Jeanne de Paris, veuve de Jean de Rets, marchand orfèvre à Amiens, d'une maison à Amiens. Amiens, 3 janvier. — Quittance par Honoré Dollée à Jean Lenfant, marchand à Louvrechy. Amiens, 5 janvier. — Constitution de rente par Suzanne Lescarbotte, veuve de Claude Cavillier, et Martin Cavillier, son fils, batelier à Picquigny, à Nicolas Barré. Amiens, 9 janvier. — Contrat de mariage de Laurent Mongrenier avec Marie Nollent. Amiens, 10 janvier. — Contrat de mariage de Philippe d'Eu avec Madeleine Dodhen. Amiens, 11 janvier. — Contrat de mariage de Charles Boistal avec Antoinette Boucher. Amiens, 13 janvier. —

Vente par Jacques Leclercq à Jean Tattegrain d'un moulin à huile à St-Maurice. Amiens, 13 janvier. — Quittance par le sieur Després à François Damiens, ancien échevin d'Amiens. Amiens, 14 janvier. — Vente par Jean Caron à Jean Lessertisseux de la moitié d'un héritage. Amiens, 24 janvier. — Vente par Pierre Fourdrinoy à Nicolas Barré, marchand et ancien consul d'Amiens, de terres à Fourdrinoy. Amiens, 24 janvier. — Bail par Charles Leclercq de 24 journaux de bois, dans le bois d'Acon, tenus en fief, sis à St-Vaast. Amiens, 29 janvier. — Vente par Jean Motte à Jean Tattegrain de terres à Saveuse. Amiens, 2 février. — Bail par noble homme M^e Adrien Ducrocq, docteur en médecine à Amiens, de Robert Théray, en apprentissage chez Jean Coslette, maître chirurgien à Amiens. Amiens, 3 février. — Bail par Guillaume Lalau, maître boulanger à Amiens, d'un jardin à Amiens, lieu dit Barraban. Amiens, 3 février. — Bail par Madeleine Patte, veuve de Nicolas Hac, de terres à la Motte. Amiens, 6 février. — Procuracy en blanc à M^e Claude Cheron, chapelain de la chapelle particulière de St-Antoine d'Hédicourt, en l'église de St-Sauveur, et M^e Nicolas Bucquet, bachelier en décret et chapelain d'une des six chapelles de St-Jacques au cimetière St-Denis. Amiens, 7 février. — Traité entre Marguerite Boucher et Nicolas George. Amiens, 7 février. — Vente par François Morel à Nicolas Féret, d'un héritage à Beaumont. Amiens, 9 février. — Vente par Jacques Vasseur à Jean de Bresly de terres à Camon. Amiens, 11 février. — Procuracy par M^e Nicolas Bucquet, prêtre, docteur en droit canon, et M^e Claude Joron, chapelain de la chapelle St-Antoine d'Hédicourt. Amiens, 11 février. — Contrat de mariage de Claude Hazon, maître tapissier de haute et basse lisse de la manufacture royale de Beauvais, avec Marie de Limon. Amiens, 11 février. — Bail à nourrice d'Honoré Bridel chez Gaspard Meurisset, maître maréchal à Amiens, par Charles Bridel, lieutenant du village d'Aubercourt et Antoine Bridel. Amiens, 16 février. — Vente par Françoise de Bureau, veuve de Jean Després, houpier à Amiens, à Louis Bocher, tailleur d'habits à Pas en Artois, de terres à Méharicourt. Amiens, 17 février. — Contrat de mariage d'André Dufaiel avec Anne Deschamps. Amiens, 17 février. — Bail par Jean Leduc, maître couvreur à Amiens, d'une maison à Amiens, rue de la Veillière. Amiens, 18 février. — Constitution de rente par Antoine de Vallois à François Boisdain. Amiens, 20 février. — Quittance par Louis de Louvencourt, écuyer, capitaine au régiment d'Anjou de la garnison de Cambrai, de présent à Amiens, logé à l'hôtellerie de la Clef d'or, rue St-Leu, à Guillaume Quignon,

procureur au bailliage d'Amiens. Amiens, 28 février. — Vente par Aignan Andrieu à Antoine Fourdrin, berger à Talmas, de terres audit Talmas. Amiens, 1^{er} mars. — Vente par Firmin Bigard à Antoine Fourdrin de terres à Talmas. Amiens, 1^{er} mars. — Bail par Pierre Delescolle, brasseur à Amiens, de terres à Orville. Amiens, 1^{er} mars. — Bail par M^e Antoine Robelot, curé de Jumel et chapelain de la chapelle du Cocquelet audit Jumel, du revenu de ladite chapelle. Amiens, 2 mars. — Vente par Jean de Bresly à Pierre Briscul, de terres à Rivery. Amiens, 3 mars. — Constitution de rente par Nicolas Ladent à Nicolas Hubault. Amiens, 26 mars. — Vente par Sébastien Boutart à Guillain Candillon, de terres à Poulainville. Amiens, 27 mars. — Bail par Marie Trencart, veuve d'Adrien Perdu, avocat, de terres à Élincourt. Amiens, 27 mars. — Constitution de rente par Antoine Dubois à Nicolas Hubault. Amiens, 28 mars. — Constitution de rente par Guillaume Rose, maître cuisinier-pâtissier à Amiens, à Antoine Dauphin, aussi maître cuisinier. Amiens, 4 avril. — Traité entre Élisabeth Canelrye, veuve de Charles Rose, et Antoine Doffin. Amiens, 4 avril. — Vente par Nicolas Hermette à Alexandre Gravet, marchand houpier, de terres à Clairfay. Amiens, 9 avril. — Bail par Honoré Nollent, maître tailleur d'habits à Amiens, d'une maison à Amiens, à la Veillère. Amiens, 13 avril. — Vente par François Poulain à Antoine Buquet, de terres à Grattepanche. Amiens, 19 avril. — Bail par Philippe Mallemain, d'une maison à Amiens, rue au Lin. Amiens, 17 avril. — Bail par Charlotte Ratel d'une maison à Amiens, grande chaussée au Blé. Amiens, 20 avril. — Contrat de mariage de Jean Nicquet avec Marie d'Aire. Amiens, 27 avril. — Vente par Jean Rabouille à Jean Méricque, de terres à Mézières. Amiens, 27 avril. — Vente par Charles Bazin à Jean Simon du tiers d'une maison à Amiens, faubourg St-Pierre. Amiens, 30 avril. — Bail par Jacques Roussel, bourgeois et ancien échevin d'Amiens, d'une maison à Oresmeaux. Amiens, 2 mai. — Vente par François Obry et consorts à Michel Herpin et Léonor Postel, de terres à Friaucourt. Amiens, 3 mai. — Bail par Nicolas Hubault de terres à Argœuves. Amiens, 4 mai. — Contrat de mariage de Jean Rangeart, dit la Pensée, natif de Douage en Anjou, avec Marguerite Doffin. Amiens, 4 mai. — Contrat de mariage de Paul Lefebvre, maître barbier, perruquier et baigneur, avec Catherine Bricourt. Amiens, 6 mai. — Bail par François Joron, marchand corroyeur à Amiens, de terres à Rumigny. Amiens, 15 mai. — Contrat de ma-

riage de Jean Rangeart avec Honorée Doffin. Amiens, 15 mai. — Vente par Jeanne Bateux à Nicolas Hecquet, houpier, de ses droits sur une mesure sise à Yaucourt. Amiens, 2 juin. — Renonciation par Antoine Bigard à ses droits sur une mesure à Villers-Bocage. Amiens, 7 juin. — Vente par Jean Thuillier, bourgeois et ancien consul d'Amiens, à Firmin de Flandre, blanchisseur à Boves. Amiens, 8 juin. — Contrat de mariage d'Antoine Godin avec Geneviève Bannier. Amiens, 15 juin. — Rachat de rente par Jean Poiré à Nicolas Hubault. Amiens, 19 juin. — Renonciation par Claude de Ronsoy, à la succession de Charles Rose. Amiens, 25 juin. — Contrat de mariage de Jacques Cormont, maître sellier à Amiens, avec Marie Léger. Amiens, 5 juillet. — Contrat de mariage de Georges Goupil avec Madeleine Hubinet. Amiens, 8 juillet. — Contrat de mariage de Jean Maurice avec Jeanne Cressent. Amiens, 26 juillet. — Marché entre Simon et Sanson Bicard, bateliers à Abbeville, d'une part, et Jean Postel, maître charpentier de bateaux à Amiens, de l'autre, pour la construction d'une gribanne. Amiens, 21 août. — Donation par M^e Jérôme Rohault, diacre et clerc de N.-D. de Doullens, à Marie Rohault, sa sœur, femme de Firmin Chocquet. Amiens, 7 septembre. — Fondation par Jacques Damiens en faveur de la paroisse St-Firmin à la Porte d'Amiens ; noble homme, M^c Louis Petit, conseiller du Roi et son président en l'élection d'Amiens, et Louis Hugot, marchand, marguilliers de ladite paroisse. Amiens, 15 septembre. — Vente par Élisabeth Blasset, veuve de Robert Godde, marchand teinturier, à Remy de Belleau, écuyer, sieur de Rinecolle, lieutenant au régiment de la Marine. Amiens, 10 septembre. — Bail par Jean Tattegrain, archer en la maréchaussée de Picardie, de terres à Mirvaux, Montigny et Beaucourt. Amiens, 30 septembre. — Constitution de rente par Marguerite Cuignet, veuve de Nicolas Choquart, à Jeanne Guérard, veuve de Louis Havet. Amiens, 10 octobre. — Procuration par Hubert Graille, avocat en Parlement, à François Pinguet, seigneur de Belingan, conseiller et assesseur en l'élection d'Amiens. Amiens, 10 octobre. — Reconnaissance par Louis de Louvencourt, écuyer, capitaine au régiment d'Anjou, en garnison dans la citadelle d'Arras, logé à Amiens à l'hôtellerie des Petits Gards, rue St-Germain. Amiens, 16 octobre. — Déclaration par Antoine Bigard, cabaretier à Villers-Bocage, que Marie Sagnyer, sa seconde femme, lui a apporté pour sa part de mariage, entre autres immeubles, une maison à Villers-Bocage. Amiens, 2 novembre. — Contrat de mariage de Nicolas Mansion avec Charlotte de Marsies.

Amiens, 10 novembre. — Bail par Jean Huguet, prêtre habitué à St-Firmin le Confès, d'une maison à Amiens, rue Basse Notre-Dame. Amiens, 17 novembre. — Contrat de mariage de Jean Trannoy, maître corroyeur, avec Jeanne Roze. Amiens, 25 novembre. — Vente par Jean, Antoine et François Domon à Jacques Viel, de terres à Hangest en Santerre. Amiens, 26 novembre. — Vente par Jean de Francières à Jacques Vasseur, maître chirurgien juré du Roi, et lieutenant de son premier chirurgien à Amiens, de terres à Fluy et Acheux. Amiens, 3 décembre. — Échange entre noble homme, M^c Adrien Ducrocq, docteur en médecine, et Madeleine Boullenger, veuve de François Bellengre, de deux petites maisons dépendant de sa maison de l'Afficquet, rue du Soleil à Amiens, contre deux maisons dans ladite ville, rue de la Haye. Amiens, 4 décembre. — Contrat de mariage d'Antoine Dumont avec Marie Machon. Amiens, 26 décembre. — etc.

3E. 8106. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1681. — Obligation de Pierre Rasse, soldat de la compagnie du sieur de Chanterène au régiment de la Marine, envers Henry de Belleau, écuyer, sieur de Rencourt, lieutenant à ladite compagnie. Amiens, 2 janvier. — Bail par Isaac Lemaistre, bourgeois d'Amiens, de prairies à Picquigny. Amiens, 3 janvier. — Marché entre Jean Simon, marchand mercier, d'une part, et Pierre et Jean Habart, père et fils, maîtres maçons à Amiens, de l'autre, pour la construction d'une muraille à une maison à Amiens, faubourg St-Pierre. Amiens, 4 janvier. — Quittance par Firmin Demaucourt à Antoine Boistel. Amiens, 7 janvier. — Bail par Antoine Dumoulin de terres à Bernaville. Amiens, 14 janvier. — Traité entre Pierre François, de Montreuil, et Jacques Butin, de Lucheux, et consorts, adjudicataires des fourrages des gens de guerre à Montreuil. Amiens, 15 janvier. — Vente par Michel Douay à Antoine Bocquet, de terres à Gorges. Amiens, 17 janvier. — Vente par Antoine Lebas, maître tailleur d'habits à Lœuilly, à Jean Pasquet, même profession, audit lieu, de terres aux chanvrières de Lœuilly. Lœuilly, 18 janvier. — Arrière-bail par Antoine Deliens, de prairies à St-Sauveur, lieu dit Saily. Amiens, 18 janvier. — Constitution de rente par François Levieil à Nicolas Hubault. Amiens, 25 janvier. — Contrat de mariage de Pierre Sagnyer avec Marie Duponchel. Amiens, 29 janvier. — Bail par Michelle et Marguerite Lagache de terres à Flers, Lawarde, Essertaux et environs. Amiens, 1^{er} février. — Traité entre Charles

Dumetz, maître vannier à Amiens, et Jean Dumetz, maître vannier à Noyon, son fils. Amiens, 6 février. — Traité entre Nicolas Hannicque, écuyer, sieur de la Linote, et Françoise Hannicque, sa sœur, concernant la succession de leur père. Amiens, 6 février. — Donation par M^e Nicolas Feuquel, curé de Molliens au Bois et au Val, à Marie Feuquel, sa sœur, de 90 l. de rente. Amiens, 8 février. — Constitution de rente par Pierre Brandicourt et François Leviel à Nicolas Hubault. Amiens, 8 février. — Fondation par Noël Parmentier, en faveur de la fabrique de St-Firmin à la Porte, à Amiens ; M^e Charles Dufresne, religieux prémontré, curé de ladite paroisse, noble homme Louis Petit, conseiller du Roi et son président en l'élection d'Amiens, et Louis Hugot, marchand, marguilliers. Amiens, 10 février. — Traité entre Jean Thibauville et Claude Pottier. Amiens, 13 février. — Constitution de rente par Antoinette Damanée à Jean Tibauville. Amiens, 13 février. — Contrat de mariage de Nicolas de Bully avec Françoise Noiremain. Amiens, 25 février. — Bail par noble homme, Nicolas Lamy, conseiller du Roi et son prévôt royal de Beauvoisis à Grandvilliers, de terres au Quesnel. Amiens, 29 février. — Obligation de Firmin de Boulongne audit Nicolas Lamy. Amiens, 27 février. — Vente par Jean Quignon, chanoine de la cathédrale d'Amiens, et consorts, à Nicolas Le Normant, d'une maison à Amiens, rue de Corbie. Amiens, 4 mars. — Bail par Jacques Vasseur, maître chirurgien juré du Roi et lieutenant de son premier chirurgien à Amiens, de terres à Pierregot. Amiens, 6 mars. — Constitution de rente par Jean Poirée et consorts à Louis Dargent. Amiens, 12 mars. — Contrat de mariage d'Henry Mille avec Barbe Petit. Amiens, 15 mars. — Vente par Nicolas Caron à Jean Tattegrain de terres à Pierregot. Amiens, 21 mars. — Bail par Pierre Godde, marchand teinturier à Amiens, d'une petite maison derrière la sienne. Amiens, 21 mars. — Bail par Jean Tattegrain, archer en la maréchaussée, de terres à Pierregot et Molliens au Bois. Amiens, 21 mars. — Atermoiement Élisabeth Renard, veuve de Jean Fallempin. Amiens, 26 mars. — Atermoiement Antoine Tassin. Amiens, 29 mars. — Vente par Louis Hennon, maître saiteur à Amiens, audit Jean Tattegrain, d'une maison à Amiens, rue de l'Andouille. Amiens, 1^{er} avril. — Constitution de rente par Jacques Mithon, écuyer, seigneur d'Harcelaines et autres lieux, procureur de dame Marthe de Lancry, veuve d'Antoine de Lumbres, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé et son ambassadeur en Pologne et Allemagne, seigneur châtelain de Longvilliers, marquis d'Herbinghen, etc., et de Bertrand de Montbathon, chevalier, seigneur de la

Chapelle, la Mothe et autres lieux, à Robert Alary, écuyer, seigneur de Conteval. Amiens, 2 avril. — Bail par René de Meaux, chevalier, seigneur de Douy, capitaine au régiment de la Marine, commandeur de la commanderie de St-Vaast, grand prieuré de Flandre, ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, en garnison dans la citadelle d'Amiens, des bois et prés d'Acon dépendant de ladite commanderie. Amiens, 8 avril. — Contrat de mariage de Nicolas de Vienne, maître Hautelisseur à Amiens, avec Marianne Béguin. Amiens, 24 avril. — Marché entre Claude Joly, marchand et ancien consul d'Amiens, et Pierre Deville, maître maçon en ladite ville, pour refaire la devanture de sa maison, rue des Orfèvres à Amiens. Amiens, 28 avril. — Id., avec François Devaux, maître charpentier. Amiens, 28 avril. — Bail par Jacques Gambier, d'une maison à Amiens, rue des Parcheminiers. Amiens, 5 mai. — Contrat de mariage de Pierre Louette avec Marie-Madeleine Dumont. Amiens, 7 mai. — Bail par Françoise Hannicque de terres à Esclainvilliers. Amiens, 7 mai. — Bail par Jean Simon d'une maison à Amiens. Amiens, 15 mai. — Constitution de rente par Jean Wallet, tondeur à grandes forces à Amiens, à Pierre Pauchet, maître cordonnier. Amiens, 19 mai. — Traité entre Jean Masse, maître tonnelier, et Catherine Candellier. Amiens, 21 mai. — Traité entre Nicolas Normand, et Pierre Brandicourt. Amiens, 21 mai. — Vente par Adrien Mille, ouvrier hautelisseur, à Noël Otiquette, d'une mesure à Ailly. Amiens, 3 juin. — Bail par Nicolas Barré, marchand et ancien consul d'Amiens, de prés à Picquigny. Amiens, 4 juin. — Bail par François Tattegrain de prés à Longpré. Amiens, 4 juin. — Transaction entre Nicolas Barré, ancien consul, et Pierre Fourdrinoy, lieutenant du village de Fourdrinoy, Amiens, 6 juin. — Constitution de rente par Philippe Messoutre à Pierre Lhoste, marchand plombier à Corbie. Amiens, 17 juin. — Cession par Jean Devisme à Pierre et François Devisme, à ses droits sur un héritage sis à Talmas. Amiens, 23 juin. — Vente par Marie Marchand, veuve de Jérôme Cain, à Jean Vigneron, de terres à Talmas. Amiens, 23 juin. — Vente par ladite Marie Marchand à Jean Devisme, du tiers d'un héritage sis à Talmas. Amiens, 23 juin. — Donation par Marguerite Bocquillon, veuve d'Antoine Pasquier, son fils, de ses droits sur une maison à Pierregot. Amiens, 29 juin. — Constitution de rente par François Ducrocquet à Robert Simon. Amiens, 4 juillet. — Contrat de mariage de Charles de Lasalle, maître tourneur, avec

Jeanne Leullier. Amiens. 5 juillet. — Bail par Adrien Villemon d'une maison à Amiens, rue du Bloc. Amiens, 8 juillet. — Remboursement par Guillain Brandicourt à Antoine de Léons. Amiens, 11 juillet. — Bail par les bouchers d'Amiens du droit de camion appartenant à leur confrérie. Amiens, 4 juillet. — Remboursement par M^e Adrien Descamps, l'un des curés de St-Firmin le Confès, à Marie Toutefaire, veuve de noble homme Charles Leseurchet (?), avocat au bailliage d'Amiens. Amiens, 12 juillet. — Ratification de donation par M^e Nicolas Feuquel, curé de Molliens au Bois et au Val. Amiens, 15 juillet. — Constitution de rente par Guillain Candillon à Antoine Demetz. Amiens, 15 juillet. — Constitution de rente par Marie Truchot, veuve de Pierre de Maunay, chevalier, seigneur de Campel et autres lieux, à René Chevallier. Amiens, 15 juillet. — Bail par François Le Seigne, marchand et ancien consul d'Amiens, d'une maison à Amiens, au coin des rues St-Leu et des Majots. Amiens, 16 juillet. — Vente par Philippe Messoutre à Claude Granthomme, notaire royal en la prévôté de Fouilloy, de terres à Conty. Amiens, 22 juillet. — Constitution de rente par Robert Daveluy à Nicolas Hubault. Amiens, 24 juillet. — Constitution de rente par Henry Tayot, à Nicolas Hubault, boucher à Amiens. Amiens, 24 juillet. — Marché entre Nicolas Normand, d'une part, et Pierre Brandicourt et François Levielle, de l'autre. Amiens, 26 juillet. — Vente par Jean Levasseur, procureur au bailliage et élection d'Amiens, à Jean Godard, maître maçon à Amiens, d'une maison à Amiens, au Quai. Amiens, 28 juillet. — Vente par André Noiret à Antoine Lenglet, de terres à Talmas. Amiens, 28 juillet. — Bail par Jacques Vasseur, chirurgien, d'une maison à Amiens, chaussée St-Leu. Amiens, 10 août. — Constitution de rente par Jeanne Auxéronnes, veuve de Nicolas Leclercq, à Antoine Domont. Amiens, 19 août. — Constitution de rente par Claude Pagnon, maître saiteur, à Antoine Domont. Amiens, 20 août. — Bail par Étienne Clabaud et Firmin Morel, de terres à Villers-Bretonneux. Amiens, 25 août. — Procuration en blanc par Jean-Charles Lenoir. Paris, 5 septembre. — Rachat de rente par Barthélemy de Lucque, receveur au grenier au sel d'Amiens. Amiens, 10 septembre. — Vente par Marie Jourdain, veuve d'Antoine Prévost, maître hautelisseur à Amiens, à Jean Tattegrain, d'une maison à Amiens, rue de l'Andouille. Amiens, 10 septembre. — Bail par Jean Hénon d'une maison à Amiens, rue des Minimes. Amiens, 11 septembre. — Vente par Pierre Cozette, maître hautelisseur, à Amiens, à Georges Cozette, de terres à Talmas. Amiens, 11 septembre. — Vente

par Jeanne Mouret, veuve de Jean du Croquet, ancien échevin d'Amiens, de terres à Namps au Mont. Amiens, 30 septembre. — Vente par Nicolas Boullefroy à Noël Ferret, d'une mesure à Boisbergue, Amiens, 11 octobre. — Constitution de rente par Jean Daveluy à Nicolas Hubault. Amiens, 20 octobre. — Bail par Jean Plébault, curé de Cappy, de terres à Fresnoy au Val. Amiens, 24 octobre. — Ratification par Marie de Buigny, veuve de Pierre Patte, de la vente faite au profit du sieur Lamy et consorts. Amiens, 7 novembre. — Contrat de mariage d'Adrien Dair, ouvrier hautelisseur, avec Firmine de Courcelle. Amiens, 10 novembre. — Vente par Jean du Praier à Pierre Brandicourt, de terres à Dreuil. Amiens, 15 novembre. — Constitution de rente par Jean Wallet à Pierre Pochet. Amiens, 20 novembre. — Marché entre Jacques Postel et consorts, tondeurs de grandes forces à Amiens, et Nicolas Gaudin, juré émouleur de grandes forces à tondre draps de tout le royaume de France demeurant à Paris, pour la fourniture des ustensiles qui leur sont nécessaires. Amiens, 25 novembre. — Bail par noble homme M^e Nicolas Lamy, prévôt de Beauvoisis à Grandvilliers, de terres au Quesnel. Amiens, 26 novembre. — Bail par Antoine de Hem d'une maison à Amiens, rue des Coches. Amiens, 28 novembre. — Traité entre Nicolas Normant et Adrien de la Rue. Amiens, 1^{er} décembre. — Quittance par François Retourné, maître saiteur à Amiens, à Marie, Catherine et Anne Bouillet, Amiens, 4 décembre. — Bail par Jean Postel d'un pecqueret à usage de mener tourbes sur la rivière. Amiens, 10 décembre. — Transport Joseph Digeon, maître corroyeur à Amiens, rue Martin Mollet. Amiens, 14 décembre. — Quittance de Nicolas Ladent à Antoine Dubois. Amiens, 15 décembre. — Bail par Jacques Poiret, maître hautelisseur à Amiens, de terres à Hénencourt, Bresle, Senlis, Warloy et environs. Amiens, 18 décembre. — Bail par noble homme Adrien Ducrocq, docteur en médecine à Amiens, d'une maison à Amiens, rue Notre-Dame, où pend pour enseigne l'Affiquet. Amiens, 24 décembre. — Bail par Martin Morette d'une maison à Amiens, rue Motte. Amiens, 27 décembre.

3E. 8106 (Liasse). — 86 pièces, papier.

1682. — Bail par Marie de Becq, veuve de Charles Petit, procureur au bailliage d'Amiens, d'une maison à Amiens, à la Hotoie. Amiens, 1^{er} janvier. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Leduc avec Marie Lefebvre.

Amiens, 4 janvier. — Transport M^c Antoine Dhangest, curé de St-Vast. Amiens, 23 janvier. — Bail par M^c Adrien Ducrocq, docteur en médecine, d'une maison à Amiens, rue de la Barette. Amiens, 29 janvier. — Bail par Louis Barré d'une maison à Amiens, chaussée de Beauvais. Amiens, 20 janvier. — Bail par Antoine Dehen d'une maison à Amiens, rue de la Plumette. Amiens, 30 janvier. — Contrat de mariage de Nicolas Soubrier, garçon teinturier, avec Marie Jourdain. Amiens, 31 janvier. — Vente par Jacques Leclercq tisserand de toiles à Saisseval, à Marguerite Retourné, veuve de Jacques Alavoine, de ce qui lui appartient dans une mesure à Saisseval. Amiens, 31 janvier. — Vente par Jean Bailleul à Jean Magnier de terres à Selincourt. Amiens, 6 février. — Rachat de rente par Pierre de Moliens, à Pierre Langlois, écuyer, sieur de Septenville, procureur de dame Marie Langlois, dame de Beauvoir, veuve de Nicolas de Bonnaire, écuyer, seigneur de Chailleux. Amiens, 12 février. — Atermolement à Jean Dhangest, père et fils. Amiens, 20 février. — Remboursement de rente par Jean de Revelles à Nicolas Hubault. Amiens, 24 février. — Remboursement de rente par ledit de Revelles à Jean Ringuet. Amiens, 24 février. — Vente par Julien Lostellain à Claude Leguay de terres à Dernancourt. Amiens, 25 février. — Remboursement de rente par Philippe Lenoir à Maurice Leblanc. Amiens, 13 mars. — Vente par Jean Dusuel à Jean Wallat de terres à Plachy. Amiens, 7 mars. — Remboursement de rente par Gabriel Rasse à Jacques Papin. Amiens, 14 mars. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Dieu avec Catherine Labbé. Amiens, 16 mars. — Vente par Jean de Pissy, maître maçon à Amiens, à Louis Lebon, maître sueur de vieil, d'une maison à Amiens, rue du Pont à Moinet. Amiens, 13 mars. — Obligation d'Anne Crespin à Catherine Gassingault. Amiens, 17 mars. — Bail par Denis Le Roux de terres à Villers aux Érables. Amiens, 19 mars. — Vente par M^c Louis Pezé, avocat en Parlement et commissaire enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, et consorts, à demoiselle Marie Trencart, veuve de M^c Adrien Perdu, avocat à Amiens, de terres à Saleux et environs. Amiens, 31 mars. — Rachat de rente par Augustin Picard à Françoise Lefrançois. Amiens, 2 avril. — Vente par Charles de Flesselles à Jean de Flesselles, de terres à Coisy. Amiens, 9 avril. — Constitution de rente par Anselme Thiot à François Daullé, maître maçon à Amiens. Amiens, 9 avril. — Quittance par Antoine Damour, à Charles Cartel. Amiens, 10 avril. — Contrat de mariage de Philippe Forestier, maître hautelisseur, avec Barbe Lucas. Amiens, 11 avril. — Vente par Antoine Lenglet à

Firmin Accloque, de terres à Talmas. Amiens, 11 avril. — Vente par ledit Lenglet à Antoine Bigard de terres à Talmas. Amiens, 11 avril. — Traité entre Jean Godart et François Daullé, maître maçon à Amiens, d'une part, et Robert Rimbault, marchand briquetier, pour fourniture de briques. Amiens, 15 avril. — Constitution de rente par Guillaume Bertin, bourgeois et ancien consul d'Amiens, à Nicolas Hubault. Amiens, 15 avril. — Retrait par Jean Tattegrain. Amiens, 21 avril. — Constitution de rente par Jean Couard, sieur de la Haye, ancien consul d'Amiens, à Nicolas Hubault. Amiens, 22 avril. — Traité entre Jean Tattegrain et Jacques de St-Delis, écuyer, sieur du Hamelet. Amiens, 23 avril. — Remboursement de rente par Jean Morel à Louis Palyart. Amiens, 24 avril. — Bail d'une allège par François Morel, maître charpentier de bateaux à Amiens, à Jean Ménart et Pierre Floury, voituriers par eau à Moreuil. Amiens, 29 avril. — Vente par Paul Lefebvre, maître barbier, baigneur, étuviste et perruquier à Amiens, à Noël Poulletier, garçon barbier, de sa place de l'un des six barbiers et perruquiers d'Amiens. Amiens, 29 avril. — Bail par François Morel, maître charpentier de bateaux, à Pierre Duchesne, voiturier par eau à Moreuil, d'un bateau en forme d'allège. Amiens, 29 avril. — Constitution de rente par Pierre Brandicourt et François Leviel, à Nicolas Hubault. Amiens, 1^{er} mai. — Arrière-bail par Jean Tirencourt de terres à Poullainville. Amiens, 5 mai. — Contrat de mariage de Jean Febvrier, retordeur de fil, avec Marie Magnier. Amiens, 9 mai. — Bail par Louis de Tronville, chevalier, seigneur de Bricquemesnil, etc., du champart de Bricquemesnil. Amiens, 11 mai. — Transaction entre M^c Jean Mauger, pourvu de la cure de Luchuel sur la présentation de l'abbé de Corbie, et M^c Charles Sarrazin, pourvu de ladite cure, en vertu d'une signature apostolique obtenue en cour de Rome. Amiens, 22 mai. — Procuracion en blanc par Jean Mauger, curé de Fontaine sous Catheux. Amiens, 22 mai. — Contrat de mariage de François de St-Paul, maître tonnelier à Amiens, avec Catherine Testart. Amiens, 23 mai. — Remboursement de rente par François Barbe à Nicolas Hubault. Amiens, 23 mai. — Bail par Michel Lefebvre, maître apothicaire et ancien maître de Poix, de son fils en apprentissage chez Jacques Vasseur chirurgien à Amiens. Amiens, 30 mai. — Bail par Marie Breton, veuve d'Étienne Dubois, d'une maison à Amiens, rue des Saintes-Claire. Amiens, 1^{er} juin. — Cotrat d'apprentissage de Nicolas Driencourt, chez Nicolas Fontaine, maître vitrier à Amiens. Amiens, 1^{er} juin. —

Testament mutuel de Jacques Godart et d'Antoinette Mangot, sa femme. Amiens, 4 juin. — Bail par Antoine Deliens d'une maison à Amiens, rue d'Engoulevant. Amiens, 5 juin. — Contrat de mariage de Gilles Lemache avec Louise Surleau. Amiens, 20 juin. — Bail par Jean Tattegrain d'un moulin à huile à St-Maurice. Amiens, 24 juin. — Contrat de mariage de Nicolas Leroy avec Marguerite Lemoictier. Amiens, 4 juillet. — Contrat de mariage de Louis Lelong, houpier à Amiens, avec Antoinette Carton. Amiens, 11 juillet. — Bail par Pierre Carpentier, maître saiteur à Amiens, d'une maison à Amiens, rue des Prêtres. Amiens, 13 juillet. — Traité entre Jean Leduc, maître couvreur à Amiens, d'une part, et Robert et Gabriel Magnier, de l'autre. Amiens, 15 juillet. — Acte par lequel Robert Magnier, certifie qu'une somme de 110 l. n'a pas été prêtée par lui à son frère, quoique mention en soit faite dans un marché entre ce dernier et Jean Leduc, maître maçon à Amiens. Amiens, 15 juillet. — Arrière-bail par Claude Dubois, marchand et ancien consul à Amiens, du champart de Bricquemesnil. Amiens, 17 juillet. — Vente par Claude Delattre, marchand et ancien consul à Amiens, à Claude Braillon, de terres à Caix. Amiens, 24 juillet. — Consentement par Marie Dupontrué, veuve de Pierre Desorel, au mariage de Madeleine Desorel, sa fille. Picquigny, 31 juillet. — Bail par Guillaume Bertin, bourgeois et ancien consul d'Amiens, d'une maison à Amiens, rue des Tanneurs. Amiens, 1^{er} août. — Contrat de mariage de Jacques Guillebault, maître de la maison où pend pour enseigne le Hérault d'armes, avec Geneviève Hubbé. Amiens, 1^{er} août. — Contrat de mariage d'Adrien Tellier avec Madeleine Sorel. Amiens, 6 août. — Vente par Jeanne Jovelet à Nicolas Vast, de terres à Longpré. Amiens, 22 août. — Vente par Remy de Belleau, chevalier, seigneur de Riverolles, à François Després, de terres au Hamelet. Amiens, 26 août. — Contrat de mariage d'Antoine Pomart, dit la Violette, soldat au régiment de la Marine, compagnie du sieur de Chantrenne, en garuison dans la citadelle d'Amiens, avec Marie Gellé. Amiens, 5 septembre. — Bail par François Leseigne, d'une maison à Amiens, chaussée St-Leu. Amiens, 11 septembre. — Remboursement de rente par Marie Picard, veuve de Gabriel Caboche, à Martin de la Cour. Amiens, 24 septembre. — Traité entre Jean Tattegrain et Joachim Leclerc. Amiens, 29 septembre. — Contrat de mariage de Martin Quentin avec Louise Canaple. Amiens, 9 octobre. — Décharge par Martin Camus, soldat au régiment de la Marine, compagnie du sieur de Doux, à Charles Michault. Amiens, 14 octobre. — Bail par noble homme, M^{re} Adrien

Ducrocq, docteur en médecine, d'une maison à Amiens, vis-à-vis la cathédrale. Amiens, 29 octobre. — Rachat de rente par Pierre Goullon à M^{re} Guillain Perdu, procureur au bailliage et élection d'Amiens. Amiens, 30 octobre. — Bail par Jeanne Tellier, veuve de Philippe Merle, d'une maison à Amiens, rue des Poulies. Amiens, 6 novembre. — Vente par Jean Montois, huissier au consulat d'Amiens, à Zacharie Montois de sondit office d'huissier. Amiens, 6 novembre. — Renonciation par Jean Bridel à ses droits sur des terres au Petit Lincheux. Amiens, 10 novembre. — Constitution de rente par François Legrand à Jean-Baptiste Dieudonné. Amiens, 13 novembre. — Vente par Jean Mille et consorts à Robert Simon, de leurs parts sur une maison sise à Amiens, faubourg St-Pierre. Amiens, 25 novembre. — Bail par Antoine De Liens de terres à Oresmeaux. Amiens, 26 novembre. — Bail par François Leseigne, de terres à Vauvillers. Amiens, 27 novembre. — Bail par Simon Levasseur, commis aux aides, d'une maison à Amiens, chaussée au Blé. Amiens, 30 novembre. — Vente par Jean Lenglet à Robert Simon, de ce qui lui appartient sur une maison à Amiens, faubourg St-Pierre. Amiens, 2 décembre. — Bail par Jean-François de Bellay, d'une maison à Amiens, rue du Bloc. Amiens, 2 décembre. — Bail par Antoine Digeon d'une maison à Amiens, rue de Beauvais. Amiens, 9 décembre. — Traité entre Guillain Caron l'aîné et Guillain Caron le jeune. Amiens, 19 décembre.

3E. 8106. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1683. — Bail par Nicolas Lefebvre d'une maison à Amiens, rue du Don. Amiens, 4 janvier. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Villier avec Marie-Catherine Dequin. Amiens, 7 janvier. — Bail par Fuscien Cottel, maître coutelier à Amiens, d'une maison à Amiens, rue des Tripes. Amiens, 15 janvier. — Bail par Marie Dequin, femme d'Antoine Dubois, soldat au régiment de la Marine, compagnie du sieur de Douy, de terres à Amiens, près la borne de Camon. Amiens, 24 janvier. — Bail par Élisabeth Blasset, veuve de Robert Godde, de terres à Cagny. Amiens, 25 janvier. — Quittance par Madeleine Marsis à Nicolas Quignon, maître hautelisseur à Amiens, d'une somme de 1.600 l. Amiens, 27 janvier. — Bail par Marie Trencart, veuve d'Adrien Perdu, avocat au bailliage d'Amiens, de terres à Hallaines et Sarcus. Amiens, 6 février. — Testament de Barbe Ricquebourcq, femme de Jean Le Roy, maître passementier à Amiens. Amiens, 7 février. — Rente

par Antoine de Metz à Marie de Metz, fille naturelle. Amiens, 16 février. — Contrat de mariage d'Adrien de Namps, avec Marie Léger. Amiens, 17 février. — Vente par François Ducrocq, curé de Querrieu, et Marguerite Ducrocq, à Toussaint Ternisien, maître saiteur à Amiens, d'une maison sise à Amiens, Verte rue, Amiens, 19 février. — Bail par Marie Trencart, veuve d'Adrien Perdu, de terres sises à Ellencourt et Haudicourt. Amiens, 27 février. — Renonciation par Guillaume Roze, maître cuisinier à Amiens, à sa part sur une maison sise à Amiens rue de l'Aventure, provenant de la succession de son père. Amiens, 9 mars. — Transaction entre Élisabeth Cauchie, veuve en secondes noces de Charles Roze, maître cuisinier à Amiens, d'une part, et Guillaume Roze, maître cuisinier, fils dudit Charles Roze et consorts, de l'autre. Amiens, 9 mars. — Quittance par Antoine Gellée, marchand épicier, confiseur et droguiste à Amiens, de 15 septiers de blé. Amiens, 11 mars. — Ratification par Marguerite Robillart de la vente faite par feu Jacques Bernard, son mari, à Nicolas Bernard, de la moitié d'une maison. Amiens, 11 mars. — Bail par Jean du Buisson, maître saiteur, d'une maison à Amiens, rue d'Engoulevent. Amiens, 13 mars. — Bail par Jean Tattegrain de terres à Longpré. Amiens, 15 mars. — Vente par Thomas Jourle à Jean Tattegrain de terres à Longpré et Argœuves. Amiens, 15 mars. — Constitution de rente par François Despréaux, procureur au bailliage d'Amiens, à François Ducrocq, curé de Querrieu, et à Marguerite Ducrocq. Amiens, 20 mars. — Vente par Jean Després, marchand droguiste, et consorts, à Noël Dirson, hostelain à Amiens, de la moitié d'une maison à Amiens, rue de Beauvais. Amiens, 28 mars. — Vente par Philippe Gremont à Jacques Roussel des bois de charpente dont est construite une grange sise à Fricourt. Amiens, 28 mars. — Contrat de mariage de Robert Domont, hautelisseur à Amiens, avec Catherine Lucques. Amiens, 10 avril. — Bail par Marie Ste-Marie, veuve d'Étienne Tattegrain, de terres sises à Toullay. Amiens, 13 avril. — Contrat de mariage de Louis de Beausens avec Françoise Le Roy. Amiens, 26 avril. — Constitution de rente par Philippe Frasier, maître chirurgien et sa femme, à François Després. Amiens, 29 avril. — Bail par Marie Rémart, veuve de Barthélemy de Brecq, marchand tanneur à Amiens, de terres à St-Pierre. Amiens, 7 mai. — Quittance par Marie Gillet, veuve de Jean Gorlier, tanneur, d'une somme de 30 l. 10 mai. — Contrat d'apprentissage de François de Bonnaire, chez François Usuart, bourgeois et marchand à Amiens, en qualité de garçon de boutique. Amiens,

14 mai. — Vente par Pierre et Louis Fourdrinoy, père et fils, à Isaac Lemaistre, bourgeois d'Amiens, de terres sises à Fourdrinoy. Amiens, 24 mai. — Vente par Jeanne Tétart, veuve de Noël Mille, à Étienne Delaire, des bâtiments d'une grange dépendant de la maison dudit Mille. Amiens, 8 juin. — Bail par Antoine Bonnier, directeur des postes à Amiens, à Robert Bourgeois, dit Vertueux, roulier ordinaire de Dieppe à Amiens, du droit de messagerie d'Amiens, à Dieppe. Amiens, 10 juin. — Vente par Marguerite Lefebvre, veuve de Charles Laucort, à Denis Le Roux, seigneur du Fresnoy, de terres à Vignacourt. Amiens, 21 juin. — Id., à François Laucort, de terres à Halloy, lieu dit la Vallée Robert. Amiens, 21 juin. — Vente par Jean Thibault à Guilain Vacquette de terres à Clerfay. Amiens, 23 juin. — Vente par Jean d'Hodencq, curé d'Hornoy, à Nicolas Hubault, de terres de l'abbaye de St-Pierre de Selincourt. Amiens, 5 juillet. — Traité entre Guillaume Bertin et Jacques Merlier, laboureur à Cachy, portant « qu'en considération de la gresle arrivée à plusieurs villages de cette province, et notamment, à celui de Cachy, qui a esté accidenté et sur lequel la gresle a causé un dommage notable », la redevance en blé dudit Merlier a été modérée. Amiens, 14 juillet. — Contrat de mariage d'Adrien Lagan avec Jeanne Soufflet. Amiens, 17 juillet. — Bail par Nicolas Barré à Louis Trencart de terres à Fourdrinoy. Amiens, 19 juillet. — Vente par Jacques Flament, lieutenant du village d'Iseux à Hugues du Chesnes de terres à Bus. Amiens, 19 juillet. — Bail par Élisabeth Blasset de terres à Villers-Bretonneux. Amiens, 20 juillet. — Vente par Pierre Fourdrinoy et Louis, son fils, à Isaac Lemaistre, de terres à Fourdrinoy. Amiens, 31 juillet. — Bail par Madeleine Fournier, veuve de Germain Lejeune, à Antoine Lenglet et Jacques Berthomieux, de terres à Leuilly. Amiens, 2 août. — Constitution de rente par maître Antoine Cardon, procureur et notaire royal au bailliage d'Amiens, à Louis Dargent. Amiens, 10 août. — Bail par Antoine Digeon, marchand tanneur à Amiens, de terres à Ailly sur Somme. Amiens, 10 août. — Traité entre Martin Cagé, marchand tapissier à Amiens, et ses créanciers. Amiens, 18 septembre. — Bail par Isaac Lemaistre de terres à Fourdrinoy. Amiens, 15 septembre. — Vente par Charles Heubert à Guillain Candillon, de terres à Bertangles. Amiens, 19 septembre. — Bail par Antoine Lachapelle de terres à St-Pierre. Amiens, 30 septembre. — Vente par Antoine Lachapelle à Robert Simon de terres à St-Pierre. Amiens, 1^{er} octobre. — Contrat de mariage de Guil-

laume Laurent avec Charlotte Lejeune. Amiens, 7 octobre. — Arrière-bail par Nicolas Clément, maître saiteur à Amiens, d'une maison à Amiens, rue des Parcheminiers, appartenant à la veuve Jean Petit. Amiens, 23 octobre. — Titre clérical par Anne Quignon, veuve de Salomon Hollande, à François Hollande, son fils. Amiens, 26 octobre. — Déclaration par Charlotte Scellyer, fille, ci-devant servante chez Pierre de Wailly, maître teinturier, et auparavant chez le sieur Certain, maître apothicaire, que l'accusation et plainte par elle faite aux parents de René Godart, fils à marier du sieur Pierre Godart, maître apothicaire et de Marguerite Certain, « disant que ledit René Godart a eu plusieurs fois sa compagnie charnelle durant le temps qu'elle a demeuré chez ledit sieur Certain, oncle dudit René,... faite tant audit René que sesdits parents, attendu que ledit René n'a jamais eu copulation charnelle avecq elle, mais qu'elle a été suggérée et conseillée de menacer ledit René, attendu que d'avoir demeuré tous deux dans la mesme maison luy servoit de prétexte et sujet. » Amiens, 30 octobre. — Bail par Firmin Caron d'une partie de la devanture de sa maison pour y placer une boutique. Amiens, 2 novembre. — Contrat de mariage de Jean Savary avec Catherine Léger. Amiens, 11 novembre. — Traité entre Catherine Ringard et Jacques Flameng, lieutenant du village de Bus, pour les nourriture et habits fournie par ledit Flameng à ladite Ringard. Amiens, 20 novembre. — Contrat de mariage de Firmin Palyart, fils de Louis Palyart, marchand et ancien consul d'Amiens, et de défunte Isabelle Baillet, assisté de Jean-Baptiste Palyart, docteur en Sorbonne, chanoine et grand vicaire de l'évêque d'Arras, son oncle, et autres, avec Isabelle Barré, fille de Nicolas Barré, marchand, ancien échevin et ancien juge consul d'Amiens et de Marie Alix. Amiens, 21 novembre. — Bail par Marie Trencart de terres à Mesnil, Sommereux, Hamel, Beaudéduit et Catheux. Amiens, 23 novembre. — Bail par Charles des Essarts de terres à Harbonnières. Amiens 26 novembre. — Bail par Marie Trencart, veuve d'Adrien Perdu, avocat au bailliage d'Amiens, de terres à Sarcus. Amiens, 3 décembre. — Bail par Adrien d'Amiens, seigneur de Warfusée, Hébecourt et autres lieux, de terres à St-Maurice. Amiens, 4 décembre. — Retrait lignager par Nicolas Hubaut, de Jacqueline d'Hocdencq, veuve de François Barbe, maître saiteur à Amiens, de terres à St-Pierre lès Selincourt. Amiens, 7 décembre. — Vente par Claude de Revelle, veuve de Michel Carbonnier et consorts, à Charles de Crept, de terres à Poix. Amiens, 7 décembre. — Vente par Jean Lenglet à Robert Simon de terres à

St-Maurice. Amiens, 21 décembre. — Bail par Pierre Tattegrain de quatre moutons, deux brebis et trois agneaux. Amiens, 22 décembre. — Bail par Olivier Le Loir d'une maison à Amiens, rue de la Viéserie. Amiens, 26 décembre.

3E. 8106. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1684. — Bail par noble homme Nicolas Lamy d'une maison à Amiens, faubourg de la Hotoie. Amiens, 3 janvier. — Bail par ledit Lamy d'une maison audit faubourg. Amiens, 3 janvier. — Traité entre François Tardieux, marchand perruquier à Amiens, et Martin Cagé, marchand tapissier audit Amiens. Amiens, 6 janvier. — Cautionnement par Robert Hourier, maître saiteur à Amiens. Amiens, 10 janvier. — Contrat d'apprentissage d'Adrien Thibauville chez Lucien Leclercq, maître saiteur à Amiens. Amiens, 10 janvier. — Bail par Jean Hubault, maître couvreur à Amiens, de chambres dans la maison où pend pour enseigne le Cornet. Amiens, 11 janvier. — Compte entre Georges Baillet, marchand brasseur à Amiens, et Louis Dumesges, cabaretier, pour fourniture de bière. Amiens, 15 janvier. — Vente par Firmin Dupuis à Jean Tattegrain de terres à Dury. Amiens 16 janvier. — Bail par Louis de Pissy, maître maçon à Amiens, d'une maison à Amiens, rue Blanquetaque, près l'hôpital St-Charles. Amiens, 24 janvier. — Contrat de mariage de Jean Wignier et Marie Bonnart. Amiens, 27 janvier. — Contrat de mariage de Thomas Larivière avec Marie Lefebvre. Amiens, 3 février. — Constitution de rente par Charles Follet, chirurgien à Boves, à Jacques Follet. Amiens, 3 février. — Bail par noble homme Adrien Ducrocq, docteur en médecine à Amiens, de terres à Camps en Amiénois. Amiens, 5 février. — Remboursement de rente par Jean Cardon à Louis Palyart. Amiens, 5 février. — Vente par Jacques Morel, maître saiteur à Amiens, et consorts, à Louis Cauchetier, prêtre, directeur des religieuses du couvent St-Julien d'Amiens, d'une maison à Amiens, rue des Marissons. Amiens, 7 février. — Vente par Martin Villier et consorts à Charles Oger et consorts, d'une maison et héritages en dépendant à Allonville. Amiens, 7 février. — Remboursement de rente par Jean Pelletier, orfèvre à Amiens, à Geneviève Lefrançois veuve de Nicolas Lemarchant, contrôleur au bureau des traites foraines domaniales d'Amiens. Amiens, 12 février. — Remboursement de rente par Jean Tattegrain, à Adrien Ducrocq, docteur en médecine, tant en son nom que comme procureur de Mathieu Marchant et Denis Godart, à François Du-

crocq, aussi docteur en médecine, tant en son nom que comme administrateur des biens de Louise Ducrocq, et à Charles Morreau, écuyer, seigneur du Petit Hertoy, tous héritiers de défunt noble homme Charles Ducrocq, docteur en médecine, et de Louise Correur. Amiens, 12 février. — Renonciation par Antoine Vermel, maître houpier à Beaumetz-les-Loges près Arras, à la succession de Nicole Desfossés, sa belle-sœur. Amiens, 19 février. — Vente par Martin Pallier à Gabrielle de Moiecourt, de terres à Namps au Mont. Amiens, 23 février. — Remboursement de rente par Gaspard Francière à Marie Trencart, veuve d'Adrien Perdu, avocat au bailliage d'Amiens. Amiens, 10 avril. — Traité entre François Cavillon, maître apothicaire juré à Flesselles, et Antoine Tavernier. Amiens, 12 avril. — Vente par Jean Savary à Antoine de Liens, d'un pré à Dreuil. Amiens, 17 avril. — Bail par Robert Simon de prés à tourber à Picquigny. Amiens, 23 avril. — Déclaration par Jean Buignet, licencié de Sorbonne, curé de St-Martin de Doullens, « qu'en ladite qualité de curé de St-Martin dudit Doullens, et suivant ses tiltres, il a les droits honorificques, les prééminences et prérogatives qui appartiennent au supérieur ecclésiastique, comme entre autres de chanter le Te Deum dans les occasions nécessaires, d'officier et porter le St-Sacrement avec solennité à la procession le jour qu'on appelle la feste de Dieu, de célébrer des services solennels, et d'avoir les autres honneurs de cette nature qui se font dans ladite ville de Doullens, et d'avoir la première place et primauté en toutes occasions, et que ces droits n'appartiennent point au curé de Nostre-Dame ny à celui de St-Pierre, qu'il est de notoriété que la paroisse de St-Martin est la plus antienne de la ville, qu'il y a plus de mille ans que cette église a esté fondée, que l'église de St-Martin a esté la première qui a esté bastie dans Doullens, sy vray qu'il n'y a de presbitaire que dans cette paroisse, que l'on l'appelle communément le presbitaire des trois curez, celui de St-Pierre estant tout nouvellement basty, et que toutes les translations des bénéfices et de leurs services ont tousjours esté faits dans ladite église de St-Martin, comme de St-Nicolas et de la chappelle du Bus et autres, quoyque lesdits bénéfices eussent esté originairement fondés dans les terroirs des autres paroisses, comme un chacun connoist,... et que les stations des prédicateurs envoyez par Mgr l'évesque d'Amiens pour prescher les advents et caresme et l'octave du St-Sacrement tous les ans, sont dans l'église de St-Martin, qu'il n'y a jamais eu de station dans l'église de Nostre-Dame, ny dans celle de St-Pierre, comme aussy qu'il n'y a jamais eu de bancs dans pas une de ces deux églises

pour les corps de justice, prévosté, pour MM. de ville, de l'eslection et du grenier à sel ; que leurs bancs et leurs places sont et ont tousjours esté dans l'église de St-Martin, que c'est dans ce lieu seul où ces messieurs s'assemblent en corps pour y entendre les prédications, comme dans la première et principale église de la ville, en laquelle toutes les cérémonnies solennelles qui se font ordinairement par les ministres du Seigneur, se doivent faire, comme elles s'y sont faittes de tout temps,... et que sy depuis peu, le curé de Nostre-Dame s'est ingéré de faire dans son église quelques unes de ces cérémonnies, c'est un abus et une usurpation qui ne peuvent jamais estre auctorisez en justice, contre le droit acquis audit sieur Bucquet, curé comparant. » Amiens, 19 avril. — Bail par Antoine Deliens de terres à Poulainville. Amiens, 27 avril. — Contrat de mariage de Jean Sevrin, maître saiteur avec Élisabeth Doisy. Amiens, 8 mai. — Bail par Pierre de Wailly d'une maison à Amiens rue des Majots. Amiens, 20 mai. — Traité entre Charlotte Legris et Jean Trongneux. Amiens, 24 mai. — Constitution de rente par Pierre Noiret à Guillaume Brenault. Amiens, 27 mai. — Bail par Antoine Holleville d'une maison à Amiens, rue de l'Aventure. Amiens, 4 juin. — Traité entre Alexandre Quillet, maître peintre à Carcassonne en Languedoc, et Jean Macquet et consorts. Amiens, 6 juin. — Contrat de mariage de Louis Blin avec Marie Magnier. Amiens, 18 juin. — Vente par Jean Alix à Charles Dupontrué de terres à Picquigny. Amiens, 19 juin. — Traité entre Isaac Lemaistre et Jean Alix et consorts. Amiens, 20 juin. — Constitution de rente par Jean Alix et consorts à Charles Dupontreué. Amiens, 20 juin. — Bail par François Tattegrain de terres à Rivery et à St-Pierre. Amiens, 27 juin. — Vente par Jacques Merlier à Antoine Merlier de terres à St-Pierre. Amiens, 26 juin. — Vente par Claude Lombart à Michel Duneufgermain de terres à Guyencourt. Amiens, 25 juillet. — Vente par Marthe Menay, veuve d'Antoine Feucquerel, à Jean Retourné, prêtre, chapelain de St-Jacques au cimetièrre St-Denis, d'une maison à Amiens, rue de Corbie. Amiens, 22 août. — Arrière-bail par Nicolas Fauquel d'une dîme et droit de champart appartenant aux prébendes théobaldiennes de la cathédrale. Amiens, 3 septembre. — Sommation par Pierre de Flexelles et Gilberte Maugris, aux curé de St-Firmin en Castillon et de St-Remy à Amiens, d'avoir à publier leurs bans de mariage. Amiens, 1^{er} octobre. — Vente par Jacques Pestel à Jean Fouache de terres à Saveuse. Amiens, 4 octobre.

Vente par Antoine Lachappelle à Pierre Desrets de terres à Bivery. Amiens, 4 octobre. — Rachat de rente par Adrien de Wauran à Jean-Baptiste Gouger, écuyer, seigneur de Seux et autres lieux, mari et bail d'Élisabeth Carton. Amiens, 8 octobre. — Contrat de mariage d'Antoine Costel avec Jeanne Le Cu. Amiens, 28 octobre. — Vente par Jean Cardon à Jean Palyart du derrière de la maison qu'il occupe à Amiens. Amiens, 7 novembre. — Vente par Jean Delattre à François Delattre de terres à Rumigny. Amiens, 14 novembre. — Ratification par procureur par Jacques Geneau d'une vente faite par Claude Levasseur à Jean Linart. Amiens, 14 novembre. — Quittance de 200 l. par Paquette Lecointe, veuve de Louis Clabault, à Antoine Dabovalle. Amiens, 18 novembre. — Vente par Claude Cené à Antoine Bas, de terres à St-Sauveur. Amiens, 18 novembre. — Vente par François Scellyer à Jacques Coisy de terres à Rumigny. Amiens, 24 novembre. — Contrat d'apprentissage d'Antoine Mimerel chez Jacques Pincheneux, maître menuisier à Amiens. Amiens, 26 novembre. — Contrat de mariage de François Revellois, fils de François de Revellois, maître peintre, avec Marguerite Ivefte. Amiens, 27 novembre. — Déclaration par Marguerite Morel, veuve de Thomas Sarrazin, courtier de change à Amiens qu'elle est redevable envers Philippe de Monstreuil d'une somme de 600 l. restant à fournir de son contrat de mariage. Amiens, 3 décembre. — Remboursement de rente par François Tardieux à François Desmarais. Amiens, 4 décembre. — Bail par Marie Merel de terres à Cagny. Amiens, 9 décembre. — Quittance par Pierre du Hamel, marchand demeurant en Angleterre, à David du Hamel, marchand à Amiens, du prix de la vente de terres à Roves. Amiens, 14 décembre. — Procuration par Emart Louet à Marie Parmentier, sa femme. Montreuil, 17 décembre. — Bail par André, Jean, Augustin et Marie Follet de terres à Puzeau. Amiens, 19 décembre. — Bail par Adrien Picquet, de terres à Boves. Amiens, 20 décembre. — Déclaration par Étienne-Joseph Enguerrant, prieur, et Jean de Boullongne, procureur-syndic du couvent des Jacobins d'Amiens, représentant ledit couvent, moyennant 100 l. par eux reçus d'Augustin, André et Jean Follet, ils s'engagent à célébrer dans leur église certains services religieux. Amiens, 27 décembre. — Projet de bail par Louis-Maximilien Lanquier, sieur de Civillant, de terres à St-Saufliou, s. d.

3 E. 8107. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1685. — Partage entre les héritiers de Pierre Lescouvette. Amiens, 1^{er} janvier. — Traité entre Claude Boulenger, seigneur de Rivery et de la Mothe-Creuse, conseiller et procureur du Roi en la

maréchaussée de Picardie, et François Tattegrain, pour des immeubles sis à Rivery. Amiens, 2 janvier. — Arbitrage entre Firmin Caron et Jean Barbier, pour des marchandises qui ont versé dans la rivière sur le chemin de Reims, destinées à la foire des Rois. Amiens, 10 janvier. — Constitution de rente par Jean Barbier, voiturier, à Firmin Caron, marchand et ancien consul à Amiens. Amiens, 11 janvier. — Vente par Jean-Baptiste Hémart, écuyer, seigneur de Berville, Noroy, Boismédy et autres lieux, d'une maison et dépendances à Berviller. Amiens, 14 janvier. — Traité entre Antoine et Pierre Demets, d'une part, et Jean Hacquin, de l'autre, concernant une rente. Amiens, 17 janvier. — Bail par Firmin Pellé, organiste de la cathédrale d'Amiens, d'une maison à Amiens, rue Beauregard. Amiens, 23 janvier. — Traité entre Madeleine Gosset, veuve de Claude Mallart, pour prendre en pension Françoise Thibauville, fille mineure. Amiens, 24 janvier. — Contrat de mariage de René Godart, marchand apothicaire, avec Marie Duneufgermain, fille de Michel Duneufgermain, marchand libraire. Amiens, 29 janvier. — Bail par Pierre Renard d'une maison à Amiens, rue du Hocquet. Amiens, 30 janvier. — Bail par Marie Devismes d'un moulin à eau au Petit-S^t-Jean. Amiens, 18 février. — Bail par René Demeaux, chevalier, seigneur de Douy et de la Ramée, en partie, capitaine au régiment de la Marine, commandeur de St-Vast lès Amiens de N.-D. du Mont Carmel et de St-Jean de Jérusalem, en ladite qualité, de tout ce qui dépend de ladite commanderie de St-Vast. Amiens, 19 février. — Constitution de rente par Jean Cocquette, écuyer, seigneur d'Assy, second capitaine au régiment de Champagne, commandant de la garnison de la citadelle d'Amiens, à Marie-Madeleine Fournier. Amiens, 23 février. — Vente par Antoine Tourmine à Jean Tourmine de terres à Arquèves. Amiens, 23 février. — Bail par Anne de Sachy, veuve de Nicolas Blasset, fondée de procuration de Nicolas Blasset et de Catherine-Ursule Blasset, veuve de Pierre Godde, de terres à St-Pierre. Amiens, 27 février. — Vente par Arthur Prévost, maître saiteur, à Antoine de St Jean, curé de Montonvillers, de terres à Montonvillers. Amiens, 3 mars. — Traité entre Adrien Damiens et consorts et Claude Lombart. Amiens, 6 mars. — Transport par Jacques Tren-

cart, chanoine de Fouilloy, à Adrien Bondois, de 45 septiers de blé. Amiens, 9 mars. — Procuration par Marie Parmentier à Jean Tattegrain et François Desprès. Amiens, 12 mars. — Vente par Nicolas Hubault à Antoine Domont, de deux maisons à Amiens, rue Canteraine. Amiens, 22 mars. — Remboursement de rente par Jean Palyart à Marie Ropicquet, veuve de Guilain Canet. Amiens, 24 mars. — Bail par Jacques Vasseur, maître chirurgien juré, lieutenant du premier barbier du Roi à Amiens, de terres à Rumigny. Amiens, 25 mars. — Marché entre Nicolas Normant et Adrien Delarue, briquetier-chaufournier à Amiens. Amiens, 16 avril. — Vente par Françoise Cozette, veuve de Pierre Courtin, à Jean Adrien, de terres à Talmas. Amiens, 20 avril. — Contrat de mariage de Louis Gambier avec Marianne de Coisy. Amiens, 24 avril. — Atermoiement par les créanciers de François Poiret. Amiens, 13 mai. — Atermoiement par les créanciers de Louis Langlet. Amiens, 16 mai. — Bail par Louis de Zaleux, licencié ès droits, chanoine de St-Marcel lès Paris et chapelain de la chapelle de St-Paul de Corbie, de terres à Vaux sous Corbie. Amiens, 21 mai. — Vente par Robert de Sachy, maître houpier, à Antoine Bocquet, de terres à Gorges. Amiens, 26 mai. — Bail par Henry Lequien, marchand orfèvre, et consorts, de terres à Grattepanche. Amiens, 26 mai. — Vente par François Martin à Antoine Trencart, maître saiteur, d'une petite maison à Amiens, Verte rue. Amiens, 28 mai. — Transport par Madeleine Sorel à Claude-Alexis Dupontreué. Amiens, 1^{er} juin. — Vente par Louis Gambier, maître houpier, à Firmin et Jean Gambier, de terres à Villers-Bocage. Amiens, 9 juin. — Vente par Louis Gambier à Jacques Carette, de terres à Montonvillers. Amiens, 9 juin. — Vente par Jean de Vausselles et consorts à Jean Guérard, maître stellier et franc sergent du vidamé d'Amiens, de terres à Namps au Mont. Amiens, 12 juin. — Vente par Louis Gambier, à Jean Crampon, de terres à Villers-Bocage. Amiens, 12 juin. — Bail par Marie de Vismes, de terres à Aveluy. Amiens, 13 juin. — Contrat entre Louis Lorel, marchand et consul en charge à Amiens, procureur de Louis de Zaleux, chanoine et chantre de St-Marcel lès Paris, d'une part, et Catherine de Namps, veuve d'Antoine Vasseur, de l'autre. Amiens, 15 juin. — Contrat de mariage de François Revellois avec Marguerite Hémart. Amiens, 21 juin. — Reconnaissance de rente par Noël Brandicourt à Nicolas Hubault. Amiens, 23 juin. — Traité entre Antoine Maigret, maître saiteur, et Henry Thuillier. Amiens, 25 juin. — Vente par Louis Dubois à Antoine Debrie de terres à Arquèves. Amiens, 25 juin. — Transport par

Madeleine Lhoste à Claude Lhoste. Amiens. 30 juin. — Bail par Jean Tattegrain, archer de la maréchaussée de Picardie et receveur général de la commanderie de St-Vaast lès Amiens, en ladite qualité, du droit de dîme dont il jouit dépendant de ladite commanderie. Amiens, 3 juillet. — Renonciation par Pierre Sagnyer, houpier, et consorts, à leur part sur des terres sises à Villers-Bocage, lieu dit la Vallette. Amiens, 5 juillet. — Renonciation par Gilbert Romanet, marchand et ancien consul d'Amiens, à la succession d'Antoine Revellois. Amiens, 5 juillet. — Bail par Antoine Destrées, marchand et ancien consul à Amiens, de terres à Fransures. Amiens, 5 juillet. — Vente par Henry Carpentier à Pierre Carpentier, de terres à Fransures. Amiens, 9 juillet. — Verbal pour Louis Lebon, avocat en Parlement à Amiens. Amiens, 12 juillet. — Vente par Jean Macquet et consorts à Adrien Lartizien, d'une maison à Amiens, lieu dit la Dodane. — Contrat de mariage de Nicolas Fisseux avec Marguerite Leclercq. Amiens, 26 juillet. — Contrat de mariage de Nicolas Mille avec Catherine Simon. Amiens, 4 août. — Traité entre Marguertie Metray et Geneviève Oger. Amiens, 4 août. — Attestation par Jean Robertet, maître maçon à Amiens, qu'il a travaillé dans la maison de Jean Morel provenant de la succession de Françoise de Maucourt. Amiens, 23 août. — Contrat de mariage de Pierre Fourré avec Marie Devismes. Amiens, 26 août. — Bail par Antoine de Mets de terres à Flesselles. Amiens, 30 août. — Constitution de rente par Marguerite Suy, veuve de Charles Lucet, à Madeleine Dessert. Amiens, 30 août. — Contrat d'apprentissage de Jacques Fontaine chez Jacques Pinchenault, maître menuisier à Amiens. Amiens, 4 septembre. — Contrat de mariage de Nicolas de Brenault avec Marie de Vismes. Amiens, 11 septembre. — Vente par Charles Carpentier à Louis Canaples d'une maison à Amiens, à l'angle de la rue de la Barette. Amiens, 7 octobre. — Vente par François Chenu à François Petit d'une maison à Airaines. Amiens, 8 octobre. — Vente par Adrien Dupont à Jean Lenoir, de terres à Daours. Amiens, 19 octobre. — Donation par Catherine de Namps, veuve d'Ambroise Le Vasseur, à ses trois enfants, d'une maison à Briqueménil et de ses droits sur une maison y contiguë. Amiens, 26 octobre. — Décharge de Pierre Roussel à Charles Vasseur. Amiens, 26 octobre. — Vente par Henry Carpentier à Antoine Destrée, marchand et ancien consul d'Amiens, de terres au Bosquel. Amiens, 29 octobre. — Vente par Robert Carpentier à Antoine Destrée de terres à Fransures. Amiens, 31 octobre. — Vente par Antoine

de Marsis à Étienne-Charles Declé de terres à Fluy. Amiens, 3 novembre. — Bail par Robert Simon de terres au faubourg de la Hotoie. Amiens, 12 novembre. — Constitution de rente par Nicolas Lengelé, lieutenant du village de Vecquemont, et consorts, à Nicolas Lestuvé. Amiens, 23 novembre. — Bail par Nicolas Lamy, prévôt royal de Beauvoisis à Grandvilliers, d'une maison à Amiens, faubourg de la Hotoie. Amiens, 23 novembre. — Décharge par Firmin Palyart à Louis Palyart. Amiens, 29 novembre. — Vente par Simon de Mets à Antoine de St-Jean, curé de Montonvillers, de terres à Bertangles. Amiens, 3 décembre. — Bail par Nicolas de Riencourt d'un moulin à foulon au Petit-St-Jean. Amiens, 4 décembre. — Vente par Françoise Beuger, veuve de Jean Beuger, à Pierre Giroult de terres à Argœuves. Amiens, 4 décembre. — Remboursement par Pierre Roussel à Adrien Pottier. Amiens, 13 décembre. — Vente par procureur par Jean Senault, curé de Mouflers, à Jacques Ferrand, curé de Coigneux, de terres à Laneuville sous Corbie. Amiens, 13 décembre. — Contrat d'apprentissage de Barbe Mimerel, chez Marguerite Le Cointe, tailleur d'habits. Amiens, 15 décembre. — Obligation de Pierre Roussel à Claude Lhorté. Amiens, 20 décembre, — etc.

E. 832. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1686. — Vente par Nicolas, Firmin et Jean Vigreux et consorts à Isaac Lemaistre, de terres à Vignacourt. Amiens, 5 janvier. — Vente par Pierre Canis, maître chirurgien à Ailly sur Noye, à Jean Delattre, marchand et ancien échevin d'Amiens, de prés à Ailly sur Noye. Amiens, 7 janvier. — Bail par Jacqueline Lagrené, veuve de Pierre Trencart, procureur et notaire au bailliage d'Amiens, de terres à Mézières. Amiens, 8 janvier. — Procuration par François Delarue, prieurcuré de Ste-Colombe d'Aubigny près Corbie, pour résigner ledit prieuré. Amiens, 8 janvier. — Vente par Simon de Mets à Antoine de St-Jean, curé de Montonvillers, de terres à Montonvillers. Amiens, 9 janvier. — Retrait lignager par Marc Petit. Amiens, 11 janvier. — Vente par Jean Poidevin à Nicolas Folie, houpier à Forceville, de terres à Forceville. Amiens, 13 janvier. — Vente par Jacques Vallet à Jean Vallet, de terres à Plachy. Amiens, 19 janvier. — Remboursement par Simon Watelet à Claude Lefebvre. Amiens, 19 janvier. — Transport de rente de Simon Watelet à Jean Lefebvre. Amiens, 21 janvier. — Bail par Gaspard Meurisset d'une maison à Amiens, faubourg S^t-Pierre. Amiens, 21 janvier. — Obligation de Pierre Couvreur à René Chevalier. Amiens, 21 janvier. — Constitution de rente par Charles Normand à Jean

Mazen. Amiens, 22 janvier. — Bail par Louis Palyard de terres à Villers-Bretonneux. Amiens, 30 janvier. — Vente par François Dumesnil à Jean Dumesnil, curé de St-Firmin le Confesseur à Amiens, d'une maison à Amiens, rue Pavée. Amiens, 31 janvier. — Bail par Honoré Rembaucourt de terres au Candas. Amiens, 3 février. — Constitution de rente par Antoine Sené et consorts à Nicolas Hubault. Amiens, 5 février. — Renonciation par Antoine Sené et consorts à leurs droits sur une maison sise à St-Sauveur. Amiens, 5 février. — Vente par Anne Quignon, veuve de Salomon Hollande, marchand et ancien échevin d'Amiens, à Antoine Guérard, d'une maison à Rainneville. Amiens, 8 février. — Bail par Nicolas et François Vaugon, de prés à Ailly sur Noye. Amiens, 11 février. — Remboursement par Nicolas Delahaye à Charles de Rigauville, bourgeois et ancien échevin d'Amiens. Amiens, 13 février. — Vente par Jean de Beauvais, chirurgien, à Jacques Doucet, d'une maison à Toutencourt. Amiens, 14 février. — Vente par François Thuillier à Firmin Thuillier, de terres, à Hangest à la Chaussée basse. Amiens, 15 février. — Contrat de mariage de Claude Dufay, contrôleur des aides à la porte de la Hotoie d'Amiens, avec Léonore Léger. Amiens, 19 février. — Vente par François Herman, houpier à Mailly, à Antoine Boucher, de terres à Mailly. Amiens, 25 février. — Transaction entre Jean et Antoine de Coisy concernant la succession de leurs parents. Amiens, 23 février. — Obligation de Jacques Dessein à François Boisdain. Amiens, 28 février. — Contrat de mariage de Jean Leclercq, saiteur à Amiens, avec Charlotte Le Roy. Amiens, 2 mars. — Traité entre Pierre Nollent, sculpteur à Amiens, et Jean Colbert, manouvrier, au sujet des blessures faites par celui-ci audit Nollent, « en quelque endroit de la teste, d'un coup de fourche, le 3 février dernier, en sortant de la maison de Clément Hyérosme, cabaretier à Amiens, rue du Don. » Amiens, 2 mars. — Donation par Louis de Maucourt ; dit l'Éveillé, cavalier au régiment du Dauphin, compagnie du marquis de Couallin (Coislin ?), à Adrien de Maucourt, son frère, saiteur à Amiens, de la cinquième partie d'une maison à Amiens, rue du Petit Quai, lieu dit l'Abreuvoir. Amiens 3 mars. — Renonciation par Louis de Maucourt, à la cinquième portion de ladite maison. Amiens, 3 mars. — Marché entre François Morel, charpentier de bateaux à Amiens, et Antoine Lejeune, voiturier par eau, pour la construction d'un bateau en forme d'allège. Amiens, 4 mars. —

Traité entre Louis Cauchetier, prêtre, directeur des religieuses de St-Julien d'Amiens, et Nicolas Lemayre, hortillon, d'une part, et Léger Cattellain, hortillon, l'autre, Amiens, 7 mars. — Vente par Antoine Dubois à François Lemayre d'un héritage à Flesselles. Amiens, 10 mars. — Reconnaissance par Claude Scellyer, procureur au bailliage d'Amiens, à René Chevallier. Amiens, 11 mars. — Vente par Jean Accard et Claude de St-Sauflieu, à Noël Brandicourt de terres à Argœuves, lieu dit le Camp Boutart. Amiens, 12 mars. — Contrat de mariage de Pierre Chirache avec Anne Dumay. Amiens, 13 mars. — Vente par Jean Caignart à Antoine Hébert de terres proches du bois de Savière. Amiens, 16 mars. — Contrat de mariage de François Roger avec Marie-Madeleine Frouher. Amiens, 18 mars. — Remboursement par Nicolas Hubault à François Mille. Amiens, 18 mars. — Vente par Jean-Baptiste Maigneux à Jean Woignet de terres à Hornoy. Amiens, 18 mars. — Contrat de mariage de Pierre Tavernier avec Angélique Corbet, assistée de Jean de Coisy, écrivain juré à Amiens. Amiens, 23 mars. — Remboursement par Jacques Le Roy, curé de Bettembos, à Marie Trencart. Amiens, 27 mars. — Traité entre Arnoult Ansart, marchand et ancien consul d'Amiens, et consorts, d'une part, et Jean-Baptiste Villain, d'autre part. Amiens, 2 avril. — Constitution de rente par François Dubois à Nicolas Hubault. Amiens, 23 avril. — Traité entre Nicolas et Jean Rabutel. Amiens, 29 avril. — Contrat de mariage d'Antoine Clément avec Ursule Hémon. Amiens, 22 mai. — Bail par Léonor Le Roux de terres à Villers-aux-Érables. Amiens, 5 juillet. — Bail par Sébastien Maille, chanoine de Notre-Dame de Moncy-le-Châtel, diocèse de Beauvais, de terres à Benel. Amiens, 6 juillet. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Hardy avec Marie Boutart. Amiens, 17 juillet. — Constitution de rente par Pierre Demets à Antoine Demets. Amiens, 24 juillet. — Marché entre François Morel, maître charpentier de bateaux à Amiens, et Nicolas Henry, hortillon, pour la construction d'un petit bateau. Amiens, 27 juillet. — Constitution de rente par Jean Couard, sieur de la Haye, à Nicolas Hubault. Amiens, 28 juillet. — Contrat de mariage d'Honoré Belliard avec Françoise Delaporte. Amiens, 1^{er} août. — Contrat de mariage de Jean Picard avec Marguerite Caignet. Amiens, 5 août. — Remboursement par Jean Gelée à Marie Mamets, veuve d'Antoine Gelée. Amiens, 30 août. — Contrat de mariage d'Antoine Deullin avec Agnès Demuy. Amiens, 8 septembre. — Reconnaissance de rente par Pierre Sellier à la succession de Louis Martin. Amiens, 22 septembre. — Bail par Gaspard Palyart,

marchand et ancien consul à Amiens, de terres sises à Longpré, Argœuves et lieux circonvoisins. Amiens, 29 septembre. — Bail par Adrien Ducrocq, docteur en médecine à Amiens, d'une maison à Camp en Amiénois. Amiens, 27 septembre. — Marché entre Nicolas Duval, curé de Rogy, pour Henry-Louis de la Chaussée d'Eu, chevalier, comte d'Arrest, seigneur de Rogy, Fransure et l'Hortoy, etc., et Jean-Baptiste Ledun, maître couvreur d'herbes à Amiens, pour la couverture en herbe des nouvelles écuries construites dans la cour du château de Rogy. Amiens, 30 septembre. — Contrat de mariage de Joseph Parain avec Marie-Nicole Piart. Amiens, 1^{er} octobre. — Vente par Clément Thuillier à Marie Thuillier, veuve de Martin Dournel, de terres à Berneuil. Amiens, 3 octobre. — Contrat de mariage d'Antoine Prosnier avec Anne Bourdon. Amiens, 16 octobre. — Transport par Moïse Macque à Marguerite Secq, veuve de Charles Lucet. Amiens, 16 octobre. — Remboursement à Marguerite Secq veuve de Charles Lucet, par Catherine Piteux, veuve de Jacques Gobet. Amiens, 16 octobre. — Accord entre Antoine Bridel et Guillaume Preste. Amiens, 17 octobre. — Contrat de mariage de François Miannay avec Catherine Hannique. Amiens, 27 octobre. — Transaction sur une somme de 300 l. exigée par Jacques Alavoine, pour ne pas apporter d'obstacle au mariage projeté entre Nicolas Benoist et Marie-Thérèse Ravin. Amiens, 28 octobre. — Ratification de rente par Marguerite et Jeanne Hecquet. Amiens, 2 novembre. — Bail par François Beauvais de terres à Rivery. Amiens, 2 novembre. — Bail par Marie Cauchie, veuve de François Machicourt, d'une maison à Amiens, rue des Jeunes Matins. Amiens, 9 novembre. — Donation par Louis Trencart à Charles Trencart, prêtre, cleric de la paroisse St-Pierre de Montières, à Jacques et Pierre Trencart, ses neveux, d'immeubles sur les terroirs de Fourdrinoy et de Cavillon. Amiens, 9 novembre. — Contrat de mariage de Jean Chastel avec Marie Cheminesle. Amiens, 17 novembre. — Vente par Adrien Senlis à Jean Basserie de terres à Witermont. Amiens, 19 novembre. — Contrat de mariage de Robert Mansion, maître maçon à Amiens, avec Anne Bellebouche. Amiens, 19 novembre. — Ratification par Louis Joly, conseiller du Roi, commissaire enquêteur examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, de la transaction faite entre Nicolas Bonnet, écuyer, major au régiment de la feue reine et consorts, d'une part, et Étienne Joly, conseiller du Roi, garde du petit scel royal en la prévôté de Fouilloy et lieutenant général au bailliage et comté de Corbie, et consorts,

de l'autre. Amiens, 26 novembre. — Marché entre Henry-Louis de la Chaussée d'Eu, chevalier, etc., d'une part, et Jean Robutel, maître charpentier, et Jean-Baptiste Ledien, maître couvreur, de l'autre, pour la construction d'un moulin à Fransures. Amiens, 28 novembre. — Bail par Jeanne Testard, veuve de Jean Mauclercq, maître chirurgien à Amiens, d'une maison à Amiens, rue de Beauvais. Amiens, 9 décembre. — Constitution de rente par Antoine Ducastel et Antoine Lejeusne à Jacques Lejeusne. Amiens, 16 décembre. — Rachat de rente par François Gorlier, curé d'Hénencourt, à l'hôtel-Dieu d'Amiens, représenté par sœur Marthe Pourcelle, mère en charge, sœur Catherine Marchand, sœur Jeanne de Bracq, sœur Marie Marest (?), religieuses. Amiens, 18 décembre 1686. — Traité d'apprentissage de Henri Lecompte, chez Quentin Matiffas, maître hautelisseur et saiteur à Amiens. Amiens, 21 décembre. — Constitution de rente par Nicolas Mille à Robert Simon. Amiens, 26 décembre. — Contrat de mariage de François Boucher avec Jeanne Postel. Amiens, 28 décembre.

E. 833. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1687. — Bail par Antoine Pièce d'une maison à Amiens, rue des Poirées. Amiens, 8 janvier. — Contrat de mariage de Pierre Roze, maître saiteur, avec Geneviève Flesselles. Amiens, 14 janvier. — Traité entre Jean Gelée et Marie Mamets, veuve d'Antoine Gelée. Amiens, 6 février. — Transaction entre Nicolas Joly et Pierre de Coisy. Amiens, 9 février. — Traité entre Nicolas Joly et Firmin Harlé, maître maçon à Amiens. Amiens, 11 février. — Arrière-bail d'une maison à Amiens, rue de l'Aventure, appartenant à Antoine Holleville. Amiens, 11 février. — Constitution de rente par Pierre Lancquier, maître saiteur, à Charles Boistel, maître saiteur à Amiens. Amiens, 16 février. — Constitution de rente par François du Bellay, conseiller du Roi et son contrôleur en la maréchaussée de Picardie, à Jean Béthencourt. Amiens, 21 février. — Vente par Michel Roger à Jean Boutart, maître saiteur, de la cinquième partie d'une maison à Amiens, rue de l'Île St-Germain. Amiens, 22 février. — Constitution de rente par Jean Boutart à Jacques Damiens. Amiens, 22 février. — Contrat d'apprentissage de Louis Bellenger chez Nicolas Lefebvre, maître tonnelier à Amiens. Amiens, 24 février. — Constitution de rente par Françoise Quain, veuve de Nicolas Hennin et Nicolas Hennin, son fils, à Jean Mayan, maître saiteur à Amiens. Amiens, 7 mars. — Bail par Élisabeth Blasset, veuve de Robert Godde, de terres à Cagny. Amiens, 10 mars. — Contrat de mariage de Jean Lefebvre avec Jeanne Quignon.

Amiens, 7 avril. — Contrat de mariage d'Antoine Quignon avec Françoise d'Aire. Amiens, 8 avril. — Bail par Nicolas de Riencourt d'un moulin à foulon au Petit St-Jean. Amiens, 13 avril. — Marché entre Catherine-Ursule Blasset, veuve de Pierre Godde, d'une part, et Nicolas et Antoine de Pissy, maîtres maçons à Amiens, de l'autre. Amiens, 13 avril. — Contrat de mariage de Michel Dauphin avec Charlotte Bourdon. Amiens, 17 avril. — Vente par Pierre Leblond à Jean Leduc, d'une maison à Amiens, faubourg St-Pierre. — Rachat de cens par la fabrique de St-Firmin le Confesseur à Amiens, au procureur de Charles Correur, écuyer, sieur des Cottières, capitaine au régiment des cuirassiers du Roi. Amiens, 26 avril. — Bail par Jacqueline Lagreué, veuve de Pierre Trencart, notaire royal, d'une maison dite le Pinceau près de l'abbaye de St-Acheul lès Amiens. Amiens, 26 avril. — Bail par noble homme Claude Petist de terres à Blangy. Amiens, 3 mai. — Arrière-bail d'une maison à Amiens, chaussée St-Leu, où pendait autrefois pour enseigne la Lune, appartenant à Hélène Quignon, veuve de Jean Vacquette. Amiens, 6 mai. — Vente par Louis Gambier, maître houpier, à Jean Gambier, tisserand de toile à Villers-Bocage, de terres à Villers-Bocage. Amiens, 15 mai. — Vente par Louis Berquin, maître menuisier, et consorts, à Catherine Legay, de terres à Raincheval. Amiens, 20 mai. — Traité entre Michel Dauphin et Edmond Boucher. Amiens, 29 mai. — Contrat de mariage d'Étienne Guérard, maître hautelisseur, avec Marie Legrand. Amiens, 2 juin. — Contrat de mariage de Nicolas Obré avec Marie Joron. Amiens, 15 juin. — Bail par Denis Le Roux, seigneur du Fresnoy, ayant charge et pouvoir de Charles Correur, écuyer, seigneur d'Escortin, capitaine au régiment des cuirassiers du Roi, de terres au Pont-de-Metz. Amiens, 28 juin. — Bail par Suzanne Postel, veuve de Claude Joly, de terres à Villers-Bretonneux. Amiens, 19 juillet. — Déclaration par Robert Roche qu'une rente à lui adjugée est au profit de Henry d'Isambourcq, bourgeois de Paris. Amiens, 19 juillet. — Transaction entre Catherine Cavillon, veuve de Pierre Courtois, et Firmin Philippe, au sujet d'une maison au faubourg St-Pierre d'Amiens, provenant de la succession de Marie Renard. Amiens, 24 juillet. — Constitution de rente par Pierre Brunel à Antoine Dailly. Amiens, 26 juillet. — Contrat de mariage d'Alexandre Capon avec Marie Fortier. Amiens, 8 août. — Contrat de mariage de Pierre Delecourt avec Madeleine Four-

nier. Amiens, 20 avril. — Rachat de rente par Marie Faye, veuve d'Antoine de la Barre, maître saiteur. Amiens, 25 septembre. — Contrat de mariage d'Adrien d'Ault, maître hautelisseur, avec Marie Drouard. Amiens, 28 septembre. — Déclaration par Firmin Delaporte que la donation de 1.000 l. insérée dans le contrat de mariage de Françoise Delaporte, sa fille, a été faite contre son gré et volonté. Amiens, 8 octobre. — Constitution de rente par Nicolas Guérard à François Morel, charpentier de bateaux. Amiens, 17 octobre. — Vente par Antoine Guérard à Nicolas Guérard, son frère, de sa part dans des immeubles sis à Camon et environs. Amiens, 17 octobre. — Vente par Agnès Jolé, veuve d'Amand Delena, Louis Delena, curé de Cormeille, et consorts, à Adrien de Villers, maître saiteur à Amiens, de l'office de porteur au sac dudit Amand Delena. Amiens, 24 octobre. — Constitution de rente par Philippe Dubois, maître saiteur, à Adrien de Villers. Amiens, 24 octobre. — Donation par Louise de Marœuil à Jean de Marœuil, écuyer, seigneur de Belleville, son frère, d'une somme de 2.400 l. Amiens, 4 novembre. — Remboursement de rente par Jean-Joseph Bernard à Antoine Dauphin. Amiens, 4 novembre. — Vente par Adrien Thibauville et consorts, à Nicolas Thibauville, d'une maison à Amiens, rue d'Engoulevent. Amiens, 6 novembre. — Contrat de mariage de Robert Sohier avec Catherine Lemaistre. Amiens, 6 novembre. — Contrat de mariage de Michel Brunel, substitut du procureur du Roi au bailliage de Crécy, avec Françoise Thibauville. Amiens, 8 novembre. — Bail par Anne Harlé, veuve de Jean Ratel, maître charpentier, d'une maison à Amiens, rue St-Germain. Amiens, 22 novembre. — Remboursement de rente par Jean Maniable et consorts. Amiens, 10 décembre. — Bail par Nicolas Joly, maître hautelisseur à Amiens, de terres à Allery. Amiens, 27 décembre.

E. 834. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1688. — Contrat de mariage de Pierre Gomel avec Jeanne Loier. Amiens, 10 janvier. — Bail par Jean Pelletier, marchand orfèvre à Amiens, de terres à Coisy. Amiens, 16 janvier. — Vente par Philippe Doudin à Antoine Herche de terres à Morlaincourt. Amiens, 30 janvier. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Troncquet avec Marie-Catherine Cotte. Amiens, 2 février. — Transport par Michel Brunel à Jeanne Gosset, veuve de Nicolas Carette. Amiens, 4 février. — Contrat de mariage de Robert Mansion, maître maçon, avec Marie Jourdain. Amiens, 5 février. — Donation par Simone Mathieu, veuve de Gilles de Loisel, commissaire d'artillerie, à Firmin Gambier, de la moitié d'une maison à Amiens, rue du

Bordeau. Amiens, 20 février. — Constitution de rente par Nicolas Gosset, docteur en médecine à Doullens, à Étienne Dequen. Amiens, 23 février. — Traité entre Marguerite Trannoy, veuve de Grégoire Hennon, et Antoine Joly. Amiens, 24 février. — Bail par Denis Lombard d'une maison à St-Maurice. Amiens, 29 février. — Reconnaissance par Jean Caron, « prisonnier ès prisons de la conciergerie de ladite ville d'Amiens, estant entre deux guichets », et sa femme, qu'ils sont débiteurs de Marie Leroux, veuve de Jacques de Montigny, et consorts. Amiens, 28 mars. — Traité entre Pierre de Larrest, marchand fourbisseur, et Martin Masse, maître maçon à Amiens, pour la construction d'une muraille. Amiens, 4 mai. — Bail par Louise Dufour, veuve de Pierre Moïnot, d'une maison à Amiens, rue de Beauvais. Amiens, 15 mai. — Contrat de mariage de Jean Domon avec Madeleine Géroult. Amiens, 24 mai. — Contrat de mariage de Jean Simon, maître vitrier à Amiens, avec Marie Bourdon. Amiens, 24 mai. — Bail par Jean Couard d'une maison à Cachy. Amiens, 24 mai. — Quittance par Antoine Cardut, notaire et procureur au bailliage d'Amiens, à Jacques de St-Saulieu, et consorts. Amiens, 8 juin. — Diminution par Claude de Semicourt, écuyer, chevalier, seigneur de Contoire, Aigumont et autres lieux, au prix du bail du moulin d'Aigumont. Amiens, 12 juin. — Contrat de mariage de Firmin Duval avec Marguerite Leduc. Amiens, 18 juin. — Contrat de mariage d'Adrien Pottier, maître hautelisseur à Amiens, avec Antoinette Gosson. Amiens, 21 juin. — Ratification par Firmin de Namps, maître saiteur, et sa femme, de la cession faite par ledit Firmin avant son mariage, à Claude Declé, de la moitié d'une mesure à Salouel. Amiens, 24 juin. — Bail par François Morel, maître charpentier de bateaux à Amiens, à Jean Marguery, batelier à Hangest, d'un petit bateau à porter tourbes. Amiens, 30 juin. — Vente par Barthélemy et Jeanne Fontaine à Antoine Hémart, d'une maison à Oresmeaux. Amiens, 4 juillet. — Rachat de rente par Charles Normand à Jean Mayart. Amiens, 4 juillet. — Contrat d'apprentissage de Charles Le Roux, chez le sieur Tardieux maître perruquier-barbier-étuviste à Amiens. Amiens, 11 juillet. — Bail par Jean Couard de terres à Cachy. Amiens, 12 juillet. — Renonciation par Pierre Guillebert, archer de la maréchaussée, à sa part dans une maison à Amiens, Verte rue, provenant de la succession de Claude Darras, son aïeul. Amiens, 16 juillet. — Traité entre Simon de Bugnolles et consorts

d'une part, et le sieur Delarue, de l'autre. Amiens, 16 juillet. — Contrat de mariage de Pierre Ragou, avec Marie Pruvost. Amiens, 14 août. — Bail par Marie Trencart, veuve d'Adrien Perdu, d'une maison à Amiens, faubourg de la Hotoie. Amiens, 14 août. — Bail par Pierre Desnots d'une maison à Amiens, chaussée St-Leu. — Contrat de mariage de Claude Legrand avec Anne de Paris. Amiens, 22 août. — Contrat de mariage de Nicolas Wallart, maître vitrier, avec Marie Bourdon. Amiens, 23 août. — Contrat de mariage de François Maressel avec Barbe d'Hédicourt. Amiens, 9 septembre. — Contrat de mariage de Pierre Sagnier, maître hautelisseur, avec Marie Boisle. Amiens, 28 septembre. — Bail par Jean Delattre, marchand et ancien échevin d'Amiens, d'une maison à Amiens, rue des Vergeaux, où pend pour enseigne le Moustiers. Amiens, 6 octobre. — Contrat de mariage de Firmin Duval avec Marguerite Leduc. Amiens, 10 octobre. — Contrat d'apprentissage de François Beauvais chez Nicolas Lefebvre, maître tonnelier à Amiens. Amiens, 16 octobre. — Bail par Jean Follet d'une maison à Amiens, rue des Prêtres. Amiens, 26 octobre. — Donation par Jean de Vismes à François de Vismes, son fils, d'une maison à Longvillers. Amiens, 30 octobre. — Vente par Marie Lagache, veuve de François Carpentier, à Michel Montois, archer de la maréchaussée de Picardie, d'une office de stellier et franc sergent du vidamé d'Amiens. Amiens, 2 novembre. — Traité de retrait lignager par Jacques de France d'immeubles sis à Belleville et Hanicourt provenant de la succession de Jacques de Brecq, curé de Namps au Val. Amiens, 5 décembre. — Contrat de mariage de Charles David avec Marguerite Acclouque. Amiens, 11 décembre.

E. 835. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1689. — Bail par Jean Tattegrain de terres à Monchy. Amiens, 1^{er} janvier. — Constitution de rente par Pierre Braiesle à Charles Carpentier. Amiens, 14 janvier. — Bail par Gaspard Meurisset d'une maison à usage d'hôtellerie à Amiens, faubourg St-Pierre à l'Image St-Pierre. Amiens, 16 janvier. — Bail par Joseph Digeon, prêtre habitué à St-Firmin le Confès, à Jacques Ducrocq, maître d'armes, d'une maison à Amiens, rue de Beauvais. Amiens, 24 janvier. — Ratification par Louise Savary, de la vente faite par Louis Caron, son mari, à Antoine Desliens, de terres à Dreuil. Amiens, 4 février. — Vente par Jacques Fournier à Jean Domon d'une mesure à Argœuve. Amiens, 7 février. — Bail par Denis Lombart d'un moulin et dépendances à St-Maurice. Amiens, 19 février. — Bail par Charles

Gravet, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Amiens, de terres à Querrieu. Amiens, 12 mars. — Contrat d'apprentissage de Pierre Besson chez Jean Dupuis, maître tailleur d'habits à Amiens. Amiens, 16 mars. — Contrat d'apprentissage de Jacques Delarue à Nicolas Vallart, maître vitrier. Amiens, 21 mars. — Bail de Claude de Senicourt, chevalier, seigneur de Contoire, et autres lieux, de la maison seigneuriale dudit Contoire. Amiens, 23 mars. — Quittance par Louis Caron à Antoine de Lens. Amiens, 18 mars. — Traité entre Thomas Domon et ses créanciers. Amiens, 14 avril. — Bail par procureur par Louis de Vaux de terres au Pont-de-Metz et au Petit St-Jean. Amiens, 20 avril. — Bail par Charles Gravet d'une maison à Amiens, rue des Gantiers. Amiens, 27 avril. — Traité entre le chapitre de Longpré-les-Corps-Saints et François Tardieux. Amiens, 12 mai 1689. — Traité entre Jean Bernault et Marie Guibette, jeune fille à marier, au sujet d'un enfant naturel qu'ils ont eu ensemble. Amiens, 13 mai. — Arrière-bail de terres appartenant à Louis Cauchetier, prêtre des religieuses de St-Julien d'Amiens. Amiens, 13 mai. — Contrat de Nicolas Hélin avec Marie Ledieu. Amiens, 15 mai. — Rétrocession de rente par Jean-Baptiste Manteau à Denis Lombard. Amiens, 23 mai. — Vente par Élisabeth d'Hangest, veuve de Jean Martin, à Nicolas Fétré, houpier à Forceville, de terres à Forceville. Amiens, 1^{er} juillet. — Contrat de mariage de Guillaume Gambier avec Jeanne Testart. Amiens, 1^{er} juillet. — Vente par François Le Roy à Madeleine Le Roy, sa sœur, d'une maison à Thieulloy-l'Abbaye. Amiens, 15 septembre. — Vente par Nicolas Feret, meunier du moulin d'Authuile, à Marie Parent, veuve de Michel Duflos, receveur du maréchal d'Humières, de terres à Forceville. Amiens, 30 septembre. — Vente par Jean Cornet à Pierre de Lescolle, de terres à Montonvillers. Amiens, 13 octobre. — Vente par Marguerite Leclercq, veuve de François Jérosme, d'une mesure à Amiens, faubourg St-Pierre. Amiens, 28 octobre. — Rachat de rente par Marguerite Duval à Jean Le Riche. Amiens, 3 novembre. — Vente par Guilain Turbier à Antoine de Monfaucon. Amiens, 7 novembre. — Vente par Jean Sené à Nicolas Wast, de terres à St-Sauveur. Amiens, 1^{er} décembre. — Ratification par Florine Cocquerel d'un transport fait par Moïse Macque, son mari. Amiens, 9 décembre. — Traité entre Philippe Caron et Marie Foye, veuve d'Antoine de la Barre. Amiens, 21 décembre. — Procuration par Antoine Sagnier, clerc du diocèse d'Amiens, chapelain de Notre-Dame de

Brusle, à Cartigny, diocèse de Noyon. Amiens, 30 décembre.

E. 836. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1690. — Bail par Jean Thierry, huissier audencier au bailliage et présidial d'Amiens, de terres à Acheux. Amiens, 6 janvier. — Traité par Étienne Bauchard de prise en pension de Marguerite Sery. Amiens, 6 janvier. — Quittance par François Avegneaux à Anne Carette, veuve de Nicolas Gosson. Amiens, 17 janvier. — Vente par François Carpentier à Nicolas Wast de terres à St-Sauveur. Amiens, 4 février. — Délibération de la communauté des maîtres cuisiniers d'Amiens, assemblée dans le jardin des Arbalétriers, rue des Cordeliers, pour prendre argent à rente. Amiens, 17 février. — Procuration par Pierre-Germain Jouvelain, bourgeois de Paris. Paris, 20 février. — Contrat de mariage d'Antoine Normant, marchand épiciier et ancien consul d'Amiens, avec Catherine-Ursule Bocquet. Amiens, 27 février. — Bail par Jean-Baptiste Hémart, écuyer, seigneur de Courcelles, Boismédy, Noroix et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur, de terres à Tours en Vimeux. Amiens, 5 mars. — Vente par Jean Sené à Nicolas Wast de terres à St-Sauveur. Amiens, 16 mars. — Bail par Madeleine, Marguerite, Marie-Anne et Suzanne Cotte d'une maison à Amiens, rue des Tanneurs. Amiens, 30 mars. — Quittance par Louis Canaple à Pierre Boucher. Amiens, 10 avril. — Quittance par Louis Lorel, bourgeois et échevin en charge d'Amiens, à Marie Finet. Amiens, 14 avril. — Donation par Marie Foye, veuve d'Antoine de la Barre, maître saiteur à Amiens, aux enfants mineurs de Philippe Caron, maître saiteur, d'une somme de 30 l. Amiens, 1^{er} mai. — Vente par Pierre Cudefer, sergent royal, à Antoine Daveluy, de terres à Mailly. Amiens, 1^{er} mai. — Arrière-bail d'une mesure à Amiens, rue du Hocquet, proche la Portelette, appartenant au sieur du Fresne. Amiens, 5 mai. — Vente par Marie Foye à François de Vaux de terres à Poix. Amiens, 9 juin. — Donation par Pierre Danzel à Alexandre Danzel, son fils, d'une mesure à Rumigny. Amiens, 12 juillet. — Contrat de mariage d'Antoine Géroutl avec Marie Groult. Amiens, 22 juillet. — Traité entre Jean Villeterre et Anne Touffle. Amiens, 13 août. — Constitution de rente par Joseph Bernard, marchand orfèvre, à Bernard Lenoir. Amiens, 7 septembre. — Procuration par Robert Sarrazin, curé de St-Martin d'Hérissart. Amiens, 20 septembre. — Contrat de mariage de Maurice Gérard avec Marie de Rusne. Amiens, 11 octobre. — Traité entre Raoul Trochet et Charles Trochet Amiens, 26 octobre. — Vente

par Nicolas Houaille, maître saiteur et l'un des six égards ferreurs des marchandises manufacturées des estilles d'Amiens, à Jean Rolenguier, maître saiteur à Amiens, de son office d'égard ferreur. Amiens, 26 octobre. — Contrat de mariage de Pierre Duval, maître couvreur à Amiens, avec Jeanne Henry. Amiens, 4 novembre. — Constitution de rente par Louis Bourgeois, maître saiteur à Amiens, et consorts, aux curé et marguilliers de la paroisse St-Jacques de ladite ville. Amiens, 8 novembre. — Bail par Jacques Harlay de la moitié du moulin de Montceaux d'Amiens. Amiens, 15 novembre. — Vente par François Delabie, huissier à masse de la ville d'Amiens, à Jacques Descobry, praticien en ladite ville, dudit office d'huissier à masse. Amiens, 19 novembre. — Remboursement par Jean Thuillier à Marguerite Lefebvre, veuve de Claude Wiart. Amiens, 30 novembre. — Bail par Jeanne Hac, femme de Vincent Lequien, d'une maison à Amiens, Verte rue. Amiens, 5 décembre. — Bail par Antoine Boistel de terres à Fricourt. Amiens, 6 décembre. — Arrière-bail d'une maison à Amiens, rue Basse St-Martin, provenant de la succession de Louis Hérard, notaire et procureur à Amiens. Amiens, 19 décembre. — Vente par Nicolas Croquoison, sieur de Blanchemaison et autres lieux, à Jean Pécoul, de terres à Flixecourt. Amiens, 24 décembre. — Traité entre Honoré Tattegrain et Bonnay bouchers à Amiens, d'une part, et Firmin Caron, adjudicataire général des étapes de France pour la Picardie, de l'autre, pour la fourniture desdites étapes. Amiens, 26 décembre. — Remboursement par François Joron à Antoine Defer. Amiens, 29 décembre. — Constitution de rente par Pierre Catu à Jean Delattre, marchand et ancien échevin d'Amiens. Amiens, 29 décembre.

E. 837. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1691. — Traité entre Alexandre Le Scellier, chanoine, grand vicaire et commissaire du chapitre d'Amiens, et Antoine Renouart, maître saiteur et marguillier de la paroisse St-Jacques d'Amiens, d'une part, et les héritiers de feu Jacques Avisse, curé de St-Jacques de ladite ville, de l'autre. Amiens, 8 janvier. — Bail par Jeanne Hac, femme de Vincent Lequien, de terres à Toutencourt. Amiens 25 janvier. — Vente par Zacharie Montois à Marie Carpentier, veuve d'Antoine Cudefer, huissier aux tailles de l'élection de Doullens, de 20 l. de rente. 28 janvier. — Traité entre Jean Hayette, prêtre à Amiens, et Antoine Boistel.

Amiens, 30 janvier. — Bail par Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, conseiller du Roi et son lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, et consorts, de terres à Étinehem. Amiens, 19 février. — Contrat de mariage de Jean Colleson avec Marguerite Royer. Amiens, 25 février. — Constitution de rente par Étienne Defecq, procureur au bailliage et en l'élection d'Amiens, à Nicolas Postel, maître menuisier à Amiens. Amiens, 26 février. — Constitution de rente par Nicolas Campion, sieur de la Mairie, St-Fuscien et autres lieux, à Nicolas Postel. Amiens, 6 mars. — Procuration par François Chrestien, prêtre, caritable de Corbie. Amiens, 12 mars. — Vente par Guillaume Sené à Nicolas Wast de terres à St-Sauveur. Amiens, 31 mars. — Vente par Jean Mercier, maître hautelisseur, et consorts, à Charles Dupuis, tisserand de toile à Frettecuisse, de la moitié d'une mesure à Frettecuisse. Amiens, 2 avril. — Vente par Françoise Jovelet, veuve de Jean Villain, à Antoine de St-Sauflieu, de terres à Argœuves. Amiens, 4 avril. — Contrat de mariage de Jean Mercier avec Marie Dompard. Amiens, 14 avril. — Vente par Philippe Poirée à Catherine Mortier, veuve de Jean Lenoir, de terres à Yzeux. Amiens, 10 mai. — Bail par Marie Castelain, veuve de Charles Joly, de terres à Camon. Amiens, 17 avril. — Remboursement par Balthazar Miroir à Jacques Lafolie, maître saiteur. Amiens, 21 avril. — Bail par Jean-Baptiste Hémart, écuyer, seigneur de Breviller et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur, de vignes et autres terres à la Boutillerie de Cagny. Amiens, 27 mai. — Bail par Madeleine Maugrain, veuve de Louis Varlet, maître chirurgien à Amiens, de terres à Rumigny. Amiens, 13 juillet. — Vente par Louis Dubreng, prêtre habitué à St-Leu d'Amiens, à François Joly, maître hautelisseur, d'une maison à Amiens, rue des Bourelles. Amiens, 25 juillet. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Bourdon avec Marthe Totel. Amiens, 13 août. — Ratification par Claude Mille de la vente faite par Jean Lenglet, son grand père, à Robert Simon, d'une portion de maison à Amiens, faubourg St-Pierre. Amiens, 15 août. — Contrat de mariage de Georges Boisnet avec Marie Pigeon. Amiens, 18 août. — Bail par le P. Philippe Lemercier, procureur du collège des Jésuites d'Amiens, et M^c Claude Letellier, chanoine et procureur du chapitre de St-Nicolas de ladite ville, à François Chrestien, curé d'Hérissart, des dîmes dudit Hérissart. Amiens, 30 août. — Vente par Thomas Delassalle à Antoine Roussel de terres à Forceville. Amiens, 29 septembre. — Vente par François Carette à Jean Calais de terres à St-Gratien. Amiens, 12 octobre. — Traité entre Marc Potel et Jacques

Ferrand, curé de Boisbergue. Amiens, 19 octobre. — Bail par Claude Cadot d'une maison à Amiens, faubourg de Hem, enseigne de l'Image St-Nicolas. Amiens, 24 octobre. — Reconnaissance de dette par Girard Campion envers Nicolas Postel. Amiens, 25 octobre. — Bail par Robert Simon d'une maison à Amiens, faubourg de la Hotoie. Amiens, 13 novembre. — Bail par Marie Trencart, veuve de noble homme Adrien Perdu, avocat au bailliage d'Amiens, de terres au Mesnil. Amiens, 14 novembre. — Traité entre Jean Fertel et Jacqueline Julien. Amiens, 25 novembre. — Renonciation par Pierre Ravin, maître saiteur, et consorts, aux droits à eux échus sur des immeubles sis à Amiens, de la succession d'Anne Norman. Amiens, 9 décembre. — Vente par Pierre de Coisy à Antoine de St-Sauflieu de terres à Argœuves. Amiens, 13 décembre. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Vasseur avec Barbe Haussay. Amiens, 16 décembre. — Consentement par Marguerite de Beaucourt, veuve d'Antoine Destrée, marchand et ancien consul d'Amiens, à la réduction du legs d'usufruit à elle fait par son mari. Amiens, 11 décembre. — Vente par Jean Sené à Nicolas Vaast de prés à St-Sauveur. Amiens, 11 décembre.

E. 838. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1692. — Vente par Mathieu Postel à Charles Dupuis, tisserand de toile à Frettecuisse, d'une mesure à Frettecuisse. Amiens, 25 janvier. — Traité entre Louis Bertoux, maître tailleur d'habits à Amiens, et Barthélemy Bertoux, son fils, même profession. Amiens, 28 janvier. — Rachat de rente par François Sangterre à Jean-Baptiste Hémart, écuyer, gentilhomme de la chambre de Monsieur. Amiens, 6 février. — Vente par Louis Cagé et Isaac Brulleux à Jean Labbé, de terres à Grandcourt. Amiens, 6 février. — Constitution de rente par François Tattebaud à Madeleine Cotte. Amiens, 25 février. — Bail par Jean Soreau, l'un des six maîtres baigneurs-barbiers-étuvistes et perruquiers de la ville d'Amiens, à Louis Venin, garçon perruquier, d'une maison à Amiens, rue des Jeunes Mâtins. Amiens, 28 février. — Donation par Jeanne Duhamel à Charles de Lomel, de tous ses biens meubles. Amiens, 8 mars. — Remboursement de rente par Marianne Bonin, femme de Nicolas Théot, à François de Beauvais et Jean de Béthune, hortillons. Amiens, 10 mars. — Contrat de mariage de Claude Bailly avec Barbe Monnart. Amiens, 25 mars. — Bail par Marie-Anne Papin de terres à Daours. Amiens, 6 avril. — Vente par Jean Sené à Nicolas Wast de terres à St-Sauveur. Amiens, 6

avril. — Traité entre Paul Lefebvre l'un des quatorze cents gendarmes de la feuë reine, de la compagnie du marquis de Sepville, d'une part, et Étienne et Catherine Monart, de l'autre. Amiens, 8 avril. — Contrat de mariage de Noël Racquet avec Anne Lebon. Amiens, 8 avril. — Traité entre Catherine Géroult, veuve de Nicolas Domont, et Claude Domont. Amiens, 14 avril. — Quittance par Marie-Madeleine de Court, veuve d'Étienne Baillet, et Marie-Madeleine Baillet, sa fille, à Charles Decrepe. Amiens, 20 avril. — Vente par Adrien Gratien, soldat au régiment de Picardie, à Firmin Alleclocque de terres à Villers-Bocage. Amiens, 25 août. — Procuration par Jean Martinot, chapelain de la chapelle de Girondelle sous les noms de St-Nicolas et de Ste-Catherine, au diocèse de Reims. Amiens, 3 mai. — Vente par Jean Brandicourt à Claude Brandicourt de terres à Argœuves. Amiens, 16 mai. — Contrat de mariage de François Sohier avec Firmine Talbos. Amiens, 17 mai. — Bail par Jean-Baptiste Hémart de terres à Morlancourt. Amiens, 1^{er} juin. — Traité entre Claude Bailly et Étienne Monnart. Amiens, 4 juin. — Bail par Jean-Baptiste Hémart de terres et bois à Proyart. Amiens, 6 juin. — Bail par Charles Damay de terres à Proyart. Amiens, 6 juin. — Bail par Louis Vacquette d'une maison à Amiens, rue du Beau-Puits, dépendant de la grande maison du Plat d'Étain. Amiens, 21 juin. — Reconnaissance de dette par Antoine Morel envers Adrienne Denis, veuve de noble homme Gaspard Palyart. Amiens, 25 juin. — Vente par Jérôme Cozette à Jean Turbet de terres à Talmas, lieu dit les Quatre Jarbes. Amiens, 28 juin. — Bail par Guillain Picard, conseiller du Roi, élu grenetier et contrôleur en l'élection et grenier à sel d'Amiens, de prés à Méricourt-l'Abbé. Amiens, 25 juin. — Partage entre les enfants de Jacques Binart et d'Anne Baillet, sa femme. Amiens, 25 juin. — Constitution de rente par Antoine Hée, ancien égard et doyen de la confrérie des maîtres teinturiers d'Amiens, et consorts, tous marchands teinturiers de la ville d'Amiens, à Lupicin Ployart. Amiens, 9 juillet. — Décharge par Antoine Degand à Nicolas Postel. Amiens, 15 juillet. — Contrat de mariage de Philippe Vasseur avec Marie Huon. Amiens, 21 juillet. — Bail par procureur par Charles Desfriches, marchand à Rouen, de terres à Villers-Bretonneux. Amiens, 22 juillet. — Vente par Claude Brandicourt à Antoine de St-Sauflieu de terres à Argœuves. Amiens, 22 juillet. — Bail par François Tardieux de terres à Rogy. Amiens, 15 août. — Vente par Charles Sévin à noble homme Adrien Ducrocq, docteur en médecine à Amiens, d'une maison à Amiens, rue St-Leu. Contrat de

mariage de Mathieu Léger avec Suzanne Moucquet. Amiens, 24 août. — Contrat de mariage de Jean Bazil, maître maçon à Amiens, avec Madeleine Avegneau. Amiens, 30 août. — Vente par Michel Brunet, procureur au bailliage, à Jacques Feuquel, d'une maison. Amiens, 30 août. — Bail par Nicolas Palyart de terres à Morvillers. Amiens, 16 octobre. — Bail par Marguerite Richard de terres à Poulainville. Amiens, 20 octobre. — Vente par Jean Vasseur à Antoine Sorel d'une maison à Argœuves. Amiens, 28 octobre. — Bail par Marguerite Richard, veuve de Nicolas Lapostol, de terres à Poulainville. Amiens, 2 novembre. — Vente par ladite Marguerite Richard à Jean de Flexelles de terres à Poulainville. Amiens, 2 novembre. — Procuration par Laurent Rioult. Amiens, 14 novembre. — Bail par Jean Delattre, marchand et ancien échevin d'Amiens, de prés à Ailly sur Noye. Amiens, 26 novembre. — Vente par Pierre Canis, chirurgien à Ailly sur Noye, à Jean Delattre, de prés audit Ailly. Amiens, 26 novembre. — Vente par Mathieu Sagnyer à Jean Dheilley d'immeubles à Montigny. Amiens, 27 novembre. — Bail par Jean-Baptiste Groult de terres à St-Acheul. Amiens, 1^{er} décembre. — Bail par Jean Leloir de terres à Bussy lès Daours. Amiens, 1^{er} décembre. — Traité entre Quentin Matiffas et Firmin son fils, maître saiteur à Amiens, au sujet d'une maison à Amiens rue Blanquetaque. Amiens, 2 décembre. — Bail par Nicolas Palyart de terres à Méaulte. Amiens, 5 décembre. — Remboursement de rente par Marie de Rencourt, veuve de Louis Duquay, à Gabriel Roussel, écuyer, seigneur de Belloy. Amiens, 11 décembre. — Vente par Antoinette Accard, veuve d'Antoine Dompmart, à Charles Accard, son frère, de terres à Argœuves. Amiens, 15 décembre. — Bail par Jean Leclercq de bois au bois d'Acon, terroir de St-Waast. Amiens, 19 décembre. — Vente par Françoise Daquet, femme séparée de Jean Fournier, à Fuscien Riffart, de terres à Domesmont. Amiens, 22 décembre. — Vente par Adrienne Denis, veuve de Gaspard Palyart, à Louis Hue, d'un héritage tenu de l'abbaye de Corbie. Amiens, 29 décembre. — Bail par Mathieu Léger de terres à Heilly. Amiens, 30 décembre.

E. 839. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1693. — Bail par Louis Darquer d'une maison à Amiens rue sur l'eau des Poirées. Amiens, 3 janvier. — Déclaration de command par Jean Dheilley pour une maison à Montigny. Amiens, 4 janvier. — Vente par Pierre Reusse à Claude Joron, chapelain de la cathé-

drale d'Amiens, d'immeubles à Cagny. Amiens, 10 janvier. — Contrat de mariage de Charles de Paris avec Jeanne de Péronne. Amiens, 11 janvier. — Remboursement par Pierre Longuet et consorts à Jean Godard, maître maçon à Amiens. Amiens, 23 février. — Bail par Jean Tattegrain de terres à Mirvaux et Pierregot. Amiens, 25 mars. — Quittance par Jean Savary à Antoine de Léons. Amiens, 6 avril. — Contrat de mariage de Gille Legris, soldat au régiment du Roi, avec Marie Moucquet. Amiens, 8 avril. — Vente par Jacques Joron à Marguerite Poullin de terres à Warloy. Amiens, 8 avril. — Remboursement par la communauté des habitants d'Argœuves à Nicolas Hubault. Amiens, 10 avril. — Bail par Firmin Caron, étapier général en Picardie, d'une maison à usage de teinturerie sise à Amiens, au coin de la rue d'Engoulevant, « avec les chaudières, cuves et autres vaisseaux. » Amiens, 18 avril. — Vente par Marguerite Richart, veuve de Nicolas Lapostolle, à Jean-Baptiste Hardy, de terres à Poulainville. Amiens, 20 avril. — Vente par Jean Brandicourt à Antoine de St-Sauflieu de terres à Argœuves. Amiens, 23 avril. — Retrait par Jean Sené sur Nicolas Wast. Amiens, 26 avril. — Vente par Claude Joron, chapelain de la cathédrale d'Amiens, à Antoine Quignon, maçon à Rumigny, de terres à Rumigny. Amiens, 27 avril. — Vente par Marie Leposte, chirurgien, à Jean Delattre, marchand et ancien échevin d'Amiens. Amiens, 27 avril. — Traité entre Jean Sainte et François Leviel. Amiens, 30 avril. — Contrat de mariage de Gaspard Meurisset, maître maréchal à Amiens, avec Marie-Anne Berquin. Amiens, 30 avril. — Vente par Marguerite Richart, veuve de Nicolas Lapostolle, à Jean Fourré, de terres à Breilly. Amiens, 11 mai. — Bail par Philippe Ledoux de terres au Fortel en Artois. Amiens, 13 mai. — Vente par Philippe Ledoux à Eustache Wallart de terres audit Fortel. Amiens, 16 mai. — Déclaration de command par Antoine Quignon, maçon à Rumigny, à Louis Quignon, aussi maçon audit lieu, pour des terres aux lieux dits le Morianville et Hébesongne. Amiens, 25 mai. — Bail par Claude Joron, chapelain de la cathédrale d'Amiens, de terres à Rumigny. Amiens, 25 mai. — Vente par Jacques Cornet à Antoine de St-Jean, curé de Montonvillers, de terres à Bertangles. Amiens, 3 juin. — Déclaration par Marie de Bailly femme de noble homme Adrien Ducrocq, docteur en médecine, et consorts, de la fausseté de l'accusation d'inconduite portée contre ledit Adrien Ducrocq en l'audience de la Tournelle à Paris, par l'avocat de Charles Pinguet, procureur fiscal de la ville d'Amiens, dans un procès entre lesdits Pinguet et Ducrocq. Amiens,

20 juin. — Bail par Jean-Baptiste Groulle d'une maison à Amiens sur la voirie de Camon. Amiens, 17 juillet. — Arrière bail de ladite maison. Amiens, 22 juillet. — Constitution de rente par Jean-François Rogean, avocat au bailliage d'Amiens. Amiens, 16 septembre. — Vente par Jean-Baptiste du Maigneux, écuyer, seigneur de la Mairie, garde du Roi, à Jean Digeon, de terres à Hornoy. Amiens, 7 octobre. — Vente par Philippe Boucher à François Rohault de terres à Pont. Amiens, 19 octobre. — Contrat de mariage de Nicolas Alleclocque avec Louise Waterlot. Amiens, 21 octobre. — Vente par Pierre Hallart à François Carpentier, notaire royal au bailliage d'Amiens, de terres dépendant de la seigneurie de Belleuse. Amiens, 17 novembre. — Bail par Jean Crignier d'une maison et moulin au Petit St-Jean. Amiens, 27 septembre. — Vente par Claude Dobremel à Louis Petigny d'un office de sergent royal au grenier à sel d'Amiens. Amiens, 8 novembre. — Vente par Antoine Girardin et consorts à Nicolas Petit de leurs droits sur la succession de défunte Antoinette de la Salle. Amiens, 19 novembre. — Vente par Antoine Cornet et consorts à Pierre Cornet de ce qui leur appartient dans un héritage sis à Montonvillers. Amiens, 26 novembre. — Constitution de rente par Antoine Perquier, maître hautelisseur à Amiens. Amiens, 30 décembre.

LENGLET A DAOURS.

E. 840. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1741-1743. — Fol. 1. Nomination par Adrien Vacquette de Fréchencourt, écuyer, conseiller du Roi, garde scel honoraire au présidial d'Amiens, seigneur châtelain de Daours, de Jacques Lenglet en qualité de son second tabellion-notaire, et d'arpenteur en sadite seigneurie de Daours. 9 septembre 1741. — Fol. 5. Vente par Jacques, Nicolas et Pierre Lefèvre, à Adrien Vacquette, d'une mesure à Daours, 3 octobre 1742. — Fol. 6. Vente par Jean-Pierre, Jacques et Marie-Anne Parent à Jean Parent de terres à Vecquemont. Daours, 4 novembre 1742. — Fol. 8. Vente par Charles Behent, passager au bac de Daours, à Jean Parent de terres à Vecquemont. Daours, 14 novembre 1742. — Fol. 10. Vente par Joseph Domard, soldat au régiment d'Auxerrois, à Louis Dehent, d'une mesure à Daours, rue du Mont Hulin. Daours, 3 décembre 1742. — Fol. 12. Partage entre les héritiers de Joseph Domard. Daours, 28 décembre 1742. — Fol. 14. Vente par An-

taine Lengellé à Jean Estevé de terres à Daours. Daours, 29 décembre 1742. — Fol. 16. Contrat de mariage de Fuscien Cazier avec Marie-Françoise Parent. Daours, 29 décembre 1742. — Fol. 18. Contrat de mariage de Jean Chevaux avec Marie-Jeanne Mallet. Daours, 2 janvier 1743. — Fol. 20. Contrat de mariage de Pierre Dufourmentel avec Marie-Anne Mallet. Daours, 5 janvier 1743. — Fol. 22. Bail par Louis Cazier de terres à Mailly et Belval. Daours, 9 mars 1743. — Fol. 24. Vente par Joseph Flan, maître saiteur à Amiens, et consorts, à Nicolas Wattedled, d'une maison à Daours. Daours, 26 mars 1743. — Fol. 26. Vente par Louis Cazier à Pierre-Antoine Dufrène de terres à Bussy. Daours, 2 mai 1743. — Fol. 28. Partage entre les héritiers de Robert Holleville. Daours, 5 juin 1743. — Fol. 30. Partage entre Marguerite Fouré et Gabrielle Fouré, de la succession de leurs père et mère. Daours, 17 juin 1743. — Fol. 32. Vente par Antoine Lejeune, tisserand à Vecquemont, à François Lengellé, de terres à Daours et Vecquemont. Daours, 22 juin 1743. — Fol. 34. Contrat de mariage de Pierre Quignon avec Marie-Madeleine Chevaux. Daours, 23 juillet 1743. — Fol. 36. Contrat de mariage de Thomas Rhemy ; maçon à Daours, avec Marie-Madeleine Parent. Daours, 23 juillet 1743. — Fol. 38. Contrat de mariage de Martin Cazier avec Marie-Marguerite Le Roy. Daours, 29 juillet 1743. — Fol. 40. Contrat de mariage d'Antoine Martin avec Marie-Anne Doutretin. Daours, 19 août 1743. — Fol. 42. Contrat de mariage de Jean Rhemy, maçon à Daours, avec Marie Holleville. Daours, 30 août 1743. — Fol. 44. Transport par François Wadier, marchand papetier à Daours, à André Legrand, marchand papetier audit lieu. Daours, 14 octobre 1743. — Fol. 46. Décharge par Jean Dufrène et consorts à Théodore de St-Paul, de tous évènements qui pourraient arriver à Louis Grandel, soldat de milice. Daours, 14 octobre 1743. — Fol. 48. Vente par Anne Holleville, veuve de Pierre Parent, maçon à Daours, à Jean Parent, syndic de la paroisse dudit Daours, de terres à Daours, lieu dit le Champ des Mortuos. Daours, 29 octobre 1743. — Fol. 50. Partage entre les héritiers de Michel Remy. Daours, 30 octobre 1743. — Fol. 52. Vente par Antoine Poiré, marchand houpier à Poulainville, à André Gadou, de terres à Bussy lès Daours, lieu dit le Champ sec. Daours, 2 décembre 1743. — Fol. 54. Contrat de mariage de Jacques Parent avec Marie-Élisabeth Malet. Daours, 7 décembre 1743. — Fol. 56. Contrat de mariage d'Antoine Andrieu avec Marie-Louise Renard. Daours, 20 décembre 1743.

PERRACHE A FALVY.

E. 841. (Registre.) — In-fol., 260 feuillets, papier (incomplet).

1589-1593. — Fol. 2. Arrière-bail d'un moulin à vent. Notre-Dame en décembre (8 décembre) 1589. — Fol. 3. Vente à Antoine de Lespinne, tailleur d'habits à Morchain, d'une petite maison à Morchain. Janvier, 1590. — Session par Firmin (nom illisible), d'un jardin à Villecourt. Falvy, 15 janvier 1590. — Fol. 5. Échange entre Pierre Colée, sergent en la justice de Falvy, et Jean Caron, vigneron, de deux maisons à Falvy. 19 janvier 1590. — Fol. 6. Vente par Jean Caron à Pierre Polye, tisserand de toiles à Falvy, d'une maison audit Falvy. Falvy, 19 janvier 1590. — Fol. 7. Traité entre Jean, Georges et Christophe Gressier. Falvy, 20 janvier 1590. — Fol. 7 v°. Constitution de douaire par Zacharie Trouvain à Hector Desmolins, curé d'Athies. Falvy, 23 janvier 1590. — Fol. 8. Donation par Joachim Topasture à Jean Maupin, de vignes au vignoble de Falvy. Falvy, 26 janvier 1590. — Fol. 8 v°. Vente par Louis de Bricot, au nom et comme procureur et marguillier de l'église de Ste-Benoite de Falvy, assisté d'Antoine Caron, curé, d'Antoine Divren, lieutenant, et plusieurs autres habitants de ladite paroisse, à Charles Guillebert, maître chirurgien à Falvy, d'une maison sise audit Falvy. Falvy, 3 février 1590. — Fol. 10 v°. Vente par Jacques Bullo à Claude Jacob, de jardinages à Marchélepot. Falvy, février 1590. — Fol. 13. Contrat de mariage de Jean Corne, vigneron à Croix, avec Marie Martaingne. Falvy, 12 février 1590. — Fol. 16 v°. Bail par Charles Guillebert, chirurgien à Falvy, d'une maison audit Falvy. Falvy, 20 février 1590. — Fol. 21 v°. Testament de Zorobabel Picquart, tailleur d'habits à Falvy. Falvy, 9 juillet 1589. — Fol. 22. Vente par Hubert Thinette, joueur d'instruments, à Laurent Pezéz, couvreur de chaume à Athies, d'une maison audit Athies. Falvy, 27 mars 1590. — Fol. 22 v°. Traité entre Antoine Ducrocq, lieutenant du bailli de Falvy, d'une part, et Adrien Berthrand, drapier à Nesle, et consorts, de l'autre. Falvy, 13 avril 1590. — Fol. 27. Partage entre Guillaume Delaporte, vigneron à Falvy, et Pierre Roussel, de pareil état. Falvy, 6 mai 1590. — Fol. 36. Bail par Antoine Ducrocq, lieutenant du bailli de Falvy, d'immeubles sis audit Falvy. Falvy, 25 juin 1590. — Fol. 45. Contrat de mariage de Noël Verrier avec Marguerite Lemaire. Falvy, 17 septembre 1590. — Fol. 48. Vente par Claude Tané à Jacques Hanquer, maître de l'hôtel de l'Écu de France à Falvy, de terres audit Falvy.

Falvy, 30 septembre 1590. — Fol. 51 v°. Testament de Nicolas de Retz, vigneron à Falvy. Donne 14 s. à la fabrique dudit Falvy, « à la charge que le cierge benoit sera allumé pendant le temps que l'on fera son service. » Falvy, 26 octobre 1590. — Fol. 52. Vente par Balthazar Guillain, poissonnier, à Claude Quignon, de terres à Épenancourt. Falvy, 28 octobre 1590. — Fol. 53. Traité entre Joachim Tospasture, vigneron à Villecourt, et Jean Tané. Falvy, 30 octobre 1590. — Fol. 58 v°. Vente par Jérôme Vegilée à Jacques Ferache, vigneron à Pargny, de terres à Pargny. Falvy, 12 novembre 1590. — Fol. 59. « Comparurent en leurs personnes discrète personne sire Artus de Lattre, prebtre, curé d'Espanancourt et maistre Barthélemy Lefebvre, ou non et comme receveur et marguillier de l'esglise dudit Espanancourt, d'une part, et Burdau de le Motte, fermier de la terre et seigneurie dudit Espanancourt, en partie, d'aulture part, et reconnurent lendictes parties comme ainsy est que dès a longtemps ung nommé feu Jehan Cocquerel, demeurant à Espanancourt, avoit donné et légué à la fabrique de ladicte paroisse d'Espanancourt, une petite maison, jardin et héritage sis audit Espanancourt..., laquelle maison auroit esté tousjours possédée par les héritiers dudit feu Cocquerel;... toutteffois, à raison des guerres à présent régnant en ce pays, et aussy que ladite maison estoit du tout tombée en ruyne et décadence, ladicte veufve et tuteur des enffans dudit feu Cocquerel, auroient quitté et habandonné pour et au proffict de ladicte esglise et cure ladicte maison et bien, comme par acte judiciaire passée en la justice dudit Pargny privillégiée; à raison de quoy, et signament ladicte cause, auroit esté faicte proclamation à l'issue de la grande messe chantée en l'esglise dudit Espanancourt, que les dicts maison, jardin et héritage se rebailloient comme au plus offrant et dernier enchérisseur à la chandaille, au jour désigné », etc; promesse par ledit de la Motte de payer pour ladite maison 20 s. par an. Falvy, 17 novembre 1590. — Fol. 60. Bail par ledit curé d'Épenancourt de vignes audit lieu. Falvy, 17 novembre 1590. — Fol. 60 v°. Vente par Christophe Lefebvre à Guillaume d'Ivrench, vigneron à Béthencourt, de la moitié d'un jardin. Falvy 19 novembre 1590. — Fol. 61. Bail par Pierre Lemaire, pêcheur à Béthencourt, de terres à Cizancourt. Falvy, 21 novembre 1590. — Fol. 61. v°. Vente par Antoine Fustret à Charles Guillebert, maître chirurgien à Falvy, d'une vigne au vignoble de Falvy. Falvy, 23 novembre 1590. — Fol. 66. Vente par sire Isaac Cotterel, prêtre, vicaire de l'église de Cizancourt, Gaspard Lemaire, au nom et comme receveur et marguillier de ladite église, par

l'avis d'Adrien Denisart, Jean Caron, Sébastien Gaudeffroy, Louis Bydault, Médard Marchandise, Alexandre Mouton, tous habitants et paroissiens de l'église Ste-Marie-Madeleine dudit Cizancourt, aisant et représentant la plus saine partie de la communauté dudit lieu, à Nicolas de le Porte, de terres à Mazancourt. Falvy, 9 décembre 1590. — Fol. 71. par Guillaume de le Porte, vigneron, à noble homme Claude de Fonches, homme d'armes des ordonnances du Roi et fermier de la terre et seigneurie de Falvy, d'une vigne au vignoble de Falvy. Falvy, 4 décembre 1590. — Fol. 71 v°. Vente par Toussaint Cornet à Quentin Bonnetterre, marchand drapier à Ham, de terres à Mazancourt. Falvy, 27 decembre 1590. — Fol. 72. Contrat de mariage de Nicolas Quentin avec Jeanne Pagnon. « Donne ausdicts futurs conjointz deux jumentz, sçavoir une soubz poil rouen et l'autre soubz poil baiart. Item a donné une vache soubz poil noir et blanc, et avec une jénisse soubz poil noir, aagée de deux ans ou environ. Item une truie à soisir en sa court, ors mis deux, avec ung cochons aagé de six mois ou environ. Item a promis vestir icelle sa fille d'un cotteron de couleur, comme à son estat appartient, et si a promis donner à icelle sa fille aulcunes ustencilles de biens meubles. » Falvy, 27 décembre 1590. — Fol. 73. Vente par Robert de Gornay, maréchal à Pargny à Jean de Vault, du tiers indivis d'une maison audit Pargny. Falvy, 28 décembre 1590. — Fol. 76 v°. Vente par Grégoire Baillon, charpentier, à Nicolas Quentin vigneron à Croix, de terres à Y. Falvy, 3 février 1591. — Fol. 79. Contrat de mariage de Pierre Alizart avec Benoite Corne. « Et sy a promis (le père de la future) faire et parfaire du tout à ses despens ung disner le jour des espouzailles desdicts futurs conjoints, sauf et réservé le vin ou bière à ce servant. » Falvy, 5 février 1591. — Fol. 80. Vente par Pierre Polye, tisserand de toile à Falvy, à Antoine Cannel, de vignes à Falvy. Falvy 5 février 1591. — Fol. 81 v°. Bail par Jean de Sachy à Michel Masse, chirurgien à Pertain, de terres audit Pertain. Falvy, 12 février 1591. — Fol. 82. Partage entre Louis de Brevot et Laurent Bouchon, vigneron à Falvy, de vignes audit Falvy. Falvy, 12 février 1591. — Fol. 83 v°. Bail à rente perpétuelle par Florent Le Josne à Firmin Frémont. Falvy, 23 février 1591. — Fol. 85. Vente par Adrien Mabrine et consorts à Salomon Douvieu, maréchal à St-Christ d'une maison et dépendances à St-Christ. Falvy, 27 février 1591. — Fol. 88. Vente par Françoise Lerouge, veuve de Thomas Flameng, à Pierre Flameng, poissonnière à St-Christ, de

vignes au vignoble dudit St-Christ. Falvy, 2 mars 1591. — Fol. 94. Vente par Georges Bauduyn, seigneur de Senescourt, à Esprit Danquechin, chirurgien à Ham' de la moitié indivise de terres à Épenencourt, Falvy, 22 mars 1591. — Fol. 95 v°. Contrat de mariage de François Quentin, poissonnier à Brie, avec Madeleine Baudet. « Item leur à encoires donné vingt paires de harnay servant au stil et mestier de pescherie; item leur a donné deux tramailles servant audit stil à choisir en trois. » Falvy, 24 mars 1591. — Fol. 97. Contrat de mariage de Robert Ladventure, charpentier à Marchélepot, avec Germaine du Martellois. Falvy, 25 mars 1591. — Fol. 100. Contrat de mariage de Laurent Berchon avec Jeanne de la Porte. « Item a promis et promet vestir icelle sa fille d'un bon cotteron de drapt noir ou d'autre coulleur, de la valler de cinq à six escuz ou environ. Item leur a donné et donne ung lict et parchevet de cuitit, avec trois paires de drapt de chanvre et estoupes, outre une couverture. » Falvy, 21 avril 1591. — Fol. 108 v°. Bail par sire Hector Vesmolin et M^e Florimont Havart, curés d'Athies, des menues dîmes dudit Athies. Falvy 20 mai 1594. — Fol. 112. Vente par Georges Baudouin, seigneur de Senescourt, à Antoine Romer, marchand tanneur à Nesle, de la moitié d'un jardin à Épenancourt. Falvy, 31 mai 1591. — Fol. 120. Traité entre Simon Goubet, gorrelier à Nesle, et la veuve Claude Goubet. Falvy, 7 juillet 1591. — Fol. 125 v°. Donation par M^e Jean Beugeois, curé de Morchain, à Barbe Tellier, sa chambrière, du tiers d'une maison à Nesle, rue des Poissonniers. Falvy, 2 octobre 1591. — Fol. 128 v°. Bail de Nicolas Legrand, charpentier à Y, d'une mesure à Falvy. Falvy, 27 octobre 1591. — Fol. 129 v°. Vente par Gilles Bourlin à Antoine Libault, tisserand de toile à Morchain, d'une maison à Morchain. Falvy, 2 novembre 1591. — Fol. 131 v°. Contrat de mariage d'Antoine de Laporte, brasseur, avec Jacqueline Bourgois. Le père du futur donne à son fils « tous et ungs chacuns les ustencilles servans à l'usage et stil de brasserie, aussy bonnes et vallables, tant en chaudière que autres, que celles estans de présent en sa possession en sa maison et domicile, à livrer tout ce que dessus est dit, pendant le jour de Pasques prochain venant. Item luy a donné et donne tout le grain convenable qu'il faudra à faire et brasser trente quaques bonnes et vallables bières, lequel grain il a promis aussy livrer pendant ledict jour de Pasques. » Falvy, 24 novembre 1591. — Fol. 133. Bail par sire Antoine Caron, curé de Falvy, paroisse Ste-Benoite, et Éloi de Vréchon, receveur et marguillier de ladite église, de terres à Athies. Falvy, 30 novembre 1591. — Fol. 139. Vente par

Mathias Lamourette, tisserand de toiles à Marchélepot, à Jean Lamourette, son frère, de terres à Marchélepot. Falvy, 25 décembre 1591. — Fol. 141. Vente Nicolas de Moyencourt à Jean Duvaulx, tisserand de toiles à Falvy, de vignes audit Falvy. Falvy, 15 février 1592. — Fol. 153. Vente par Jeanne Bourgeois, veuve de Pierre Pignel, à Adam Bellart, charpentier au Grand Rouy, de vignes au vignoble du Grand Rouy. Falvy, 12 avril 1592. — Fol. 153. Traité entre Jean Legay, tisserand de toiles à Misery, d'une part, et Pierre Ledoulx et Jean Tasseau, charpentier, de l'autre. Falvy, 20 avril 1592. — Fol. 155 v°. Constitution de rente par François de la Motte, écuyer, seigneur de Cizancourt en partie, et Marie de Y, sa femme, à Antoine Lemire, ancien maieur de Ham. Falvy, 23 avril 1592. — Fol. 158. Constitution de rente par François de la Motte, seigneur de Cizancourt, à honorable homme Antoine Bouzier, de Ham. Falvy (jour et mois en blanc), 1592. — Fol. 160. Contrat de mariage de Mathurin Guffroy avec Anne Legay, fille de Jean Legay, tisserand de toile à Misery. « Et si a a promis ledict Legay (père de la future) faire ung petit bancquet le jour des espouzailles desdicts futurs conjointz, jusques au nombre de XX à XXIII personnes, en livrant néantmoins par ledict Mathurin ung cacque de bière. » Falvy, 29 avril 1592. — Fol. 169. Vente par Jean Beugeois, curé de Morchain, et Jean Pietre, receveur et marguillier de ladite église, Denis de la Motte, fermier dudit lieu, et Martin Million, habitants et paroissiens dudit Morchain, à Jean Lenfant, meunier d'Athies, de terres à Épenancourt. Falvy, 21 mai 1592. — Fol. 187. Vente par Claude Dupuis à sire Antoine Caron, curé de Falvy, de terres à Pargny. Falvy, 27 juin 1582. — Fol. 188 v°. Vente par Pierre Girault, seigneur de Boileux, à Antoine Cannel, vannier à Falvy, de terres aux vignobles dudit Falvy, Falvy, 4 juillet 1792. — Fol. 192. Vente par Robert de Gournay, maréchal à Pargny, à Robert Laveine, charpentier à Pottes, de terres à Gollencourt. Falvy, 14 juillet 1592. — Fol. 195. Accord entre Julien Cottin, d'une part, et Jean Bourgois, son tuteur et curateur, et consorts, de l'autre, sur ce que, « dès a XV à XVI ans environ, ledit Bourgois auroit esté elleu tuteur et curateur avec sir Christophe Cornet, prebtre, curé de St-Crist, et en cette qualité ilz auroyent fait faire inventaire et vendue des biens meubles délaissés en le sol mortuaire de deffunctz Jehan Cottin et de défunct Peringne Rebus, ses feus père et mère, lesquelles inventaire auroient esté perdue et profanée par les gens de

guerres », etc. Falvy 30 Juillet 1592. — Fol. 200. Vente par Jean Christophe à Pierre Denisart, clerc de l'église paroissiale d'Eppeville, de la moitié d'un jardin à Eppeville. Falvy, 17 septembre 1592. — Fol. 214. Vente par Grégoire Baillon, charpentier à Falvy, à Jacques Legrand, vigneron à Y, de terres à Y. Falvy, 2 novembre 1592. — Fol. 220. Vente par François Morlière à Adrien du Martelois, charpentier à Marchélepot, de terres à Morchain. Falvy, 16 novembre 1692. — Fol. 232 v°. Vente par sire Jean Reneval, vicaire, et les principaux paroissiens d'Épenancourt, à Pierre du Quesnel, d'une maison à Pargny. Falvy, 9 décembre 1592. — Fol. 242. v°. Vente par Antoine Cannel, hostelain à Falvy, à Louis de Brenot, vigneron, de vignes au vignoble dudit Falvy. Falvy, 31 décembre 1592. — Fol. 244. Vente par M^e Jean Blatier, chapelain de N.-D. de Noyon, et Pierre Blatier, son frère, praticien à Falvy, à Pierre Dambroise, de terres à Damery. Falvy, 2 janvier 1593. — Fol. 246 v°. Vente par sire Pierre Devaulx, curé de Quivières, à Pierre Caron, son gendre, d'un jardin et héritage à Villers-Carbonnel. Falvy, 8 janvier 1593. — Fol. 252. Vente par Michel Wasseur à Simon Lasserre, écuyer, seigneur de Monfort, de terres à Épenancourt, lieu dit l'Ermitage. Falvy, 29 janvier 1593. — Vente par M^e Jean Blatier, chapelain à Notre-Dame de Noyon, et Pierre Blatier, praticien à Falvy, à Pierre Damboise, de terres à Damery. Falvy, 1^{er} février 1593, — etc.

DUEZ A LÆUILLY.

E. 842. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1741. — Partage entre les héritiers Jean Duporge. Lœuilly, 14 janvier. — Vente par Antoine Lamarre, serger à Lœuilly, à Joseph Delawarde, ci-devant serger audit lieu, de terres au Haut de la Cavée ou les Vignes de Hamel, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 27 janvier. — Échange entre Jean Surhomme, maître saiteur à Amiens, demeurant à Lœuilly, avec Jean Caron dit Bleize, serger à Lœuilly, de terres audit Lœuilly, l'une, lieu dit la Mazure, l'autre, lieu dit le chemin du Bosquel. Lœuilly, 11 février. — Vente par André Jérôme, serger à Lœuilly, à Charles Flamen, serger audit lieu, d'une portion de mesure à Lœuilly, lieu dit la Rue Martin Marseille, tenue en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 11 mars. — Vente par Joseph Le Clercq, serger, à Jean Jerosme, serger, de terres à Lœuilly, lieu dit le Bout du Hamel, tenues en roture de la seigneurie du prieuré de St-Lucien de Lœuilly. Lœuilly, 18 mars. — Licitacion par Pierre Louvet et Antoine Louvet, tous deux marchands papetiers à Lœuilly,

copropriétaires d'une mesure amasée de maisons, chambre, moulins à papiers et autres bâtiments à Lœuilly, lieu dit sous le Vieux Château, provenant de la succession de Daniel Louvet et de Marie-Madeleine Linant, leurs père et mère. Lœuilly, 4 avril. — Vente par François Létocart, serger, et François Jérosme, à François Flamen, jeune, serger, d'une chaumière à Lœuilly, lieu dit les Airs de la ville, tenue en roture de la seigneurie du prieuré de Lœuilly. Lœuilly, 6 avril. — Vente par Alexandre Desfosse à Pierre Flamen, maréchal à Lœuilly, d'une portion de mesure à Lœuilly, lieu dit la rue de Largillière, tenue en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 7 avril. — Vente par Charles de Coisy, couvreur de chaume, à François Douchet, de terres à Lœuilly, lieu dit les Martellois, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 9 avril. — Échange entre Nicolas Binard, lustreur à Lœuilly, et Joseph Leclercq, serger audit lieu, de 35 verges de terre sises aux Vignes de la Ville, tenues du prieuré de Lœuilly, contre le tiers d'une mesure sise à Outreleau, tenue de la seigneurie et du prieuré dudit lieu. Lœuilly, 17 avril. — Vente par Anne Pottier, veuve de Jean Delamarre, serger à Lœuilly, à Pierre Jérosme, de terres à Lœuilly, lieu dit la Vallée à Leu, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 18 avril. — Vente par Louis Godart, menuisier à Conty, à Joseph Sauvé de terres à Lœuilly, lieu dit le chemin de Haut de Tilloi, tenues en roture de la seigneurie du prieuré de Lœuilly. Lœuilly, 26 avril. — Vente par Antoine Lamarre, serger, à Jean Jérosme et François Caron, aussi sergers, de terres à Lœuilly, lieu dit la Pierre Wamin, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 26 avril. — Vente par Pierre Gaudefroy, serger, à Charles Neveu, aussi serger, de terres à Lœuilly, lieu dit le Grès qui tourne, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 16 mai. — Vente par Jean de Lawarde, serger, à Marie-Jeanne-Cressonnier, veuve de Charles Gaudefroy, de terres à Lœuilly, lieu dit l'Étable du lieutenant, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 28 juin. — Vente par Jean et Pierre Tellier à Antoine Douchet, serger à Lœuilly, de terres à Lœuilly, lieu dit la Vallée Martinon, tenues en roture de la seigneurie

de Lœuilly. Leuilly, 10 juillet. — Vente par Antoine Caron le jeune, serger, à Louis Clabaut, de chanvrières à Lœuilly, lieu dit le Voyeux de la rue Verte, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 30 juillet. — Vente par Joseph Leclercq, serger, à Michel Leclercq, aussi serger à Lœuilly, de terres à Lœuilly, lieu dit le Preis des vignes de la ville, tenues en roture de la seigneurie du prieuré de Lœuilly. Lœuilly, 6 août. — Vente par Joseph Wadier à Charles Pia, serger à Lœuilly, de terres à Lœuilly, lieu dit la Montinette, tenues en roture de la seigneurie de Lœuilly. Lœuilly, 29 septembre. — Partage entre les héritiers de Charles Pacque. Lœuilly, 25 octobre, — etc.

CORBEAU A POIX.

E. 843. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1730. — Vente par Pierre Gavel, houpier à Bergicourt, à Alexis Houbillard, tailleur d'habits à Équennes, de terre à Équennes, lieu dit le Chemin des chasse-marée. Poix 4 janvier. — Contrat de mariage de Jean Moinet avec Marie-Françoise Dubois. Poix, 1^{er} février. — Contrat de mariage de François Mille avec Agnès-Charlotte Miroir, nièce et pupille de M^e Jacques Auger, curé de Brutelles en Vimeux, frère Jean-Baptiste Faverel, prieur curé d'Éplessiers, stipulant pour ce dernier. Poix, 4 février. — Contrat de mariage d'Antoine Basin, fils de Jean Basin, serger à Étotonne en Normandie, avec Antoinette Carron, fille de Pierre Carron, serger à Croixrault. Poix, 16 février. — Vente par Marie-Madeleine Cuvelier, veuve de Martin Cardon, officier commensal de la maison du Roi, François Cardon, sous-prieur de St-Denis de Poix, à Pierre de Machy, maître maçon audit Poix, d'une mesure à Poix, rue Porte Boiteux. Poix, 27 février. — Bail par la fabrique d'Équennes d'immeubles sis audit Équennes. Poix, 16 mars. — Échange entre Jean de Saisseval de Méreaucourt, chevalier, seigneur de Méreaucourt et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur pour le département d'Amiens, et François Desnois, de terres à Équennes, contre des terres à Méreaucourt. Poix, 24 mai. — Bail à cheptel par Charles-Jérôme David demeurant au château de Poix, d'une vache laitière sous poil rouge, de l'âge de six ans ou environ, pour trois ans, moyennant 8 livres par an; « et au cas que ladite vache vienne à mourir de sa mort naturelle, ledit preneur en demeurera quitte en représentant la peau audit bailleur, sy au contraire ladite vache venoit à mourir par sa faute, ledit preneur sera tenu et promet payer audit bailleur la somme de trente livres, qui est la valeur de ladite vache. » Poix, 12 juillet. —

Donation par Marie-Barbe Mille à Jeanne Mille, sa sœur et filleule, de trois verges de terre à Poix, au bout de la rue Porte Boiteux, pour s'y construire une maison. Poix, 12 août. — Vente par François Crimont, peigneur de laines à Moyencourt, à Firmin Vessier, receveur du domaine du Roi au département de Poix, de terres à Moyencourt et à Courcelles. Poix, 18 octobre. — Vente par Vincent Decrept, à Françoise Sire, veuve de Jean Boulenger, de terres à Poix. Poix, 30 novembre. — Bail par Charles-Jérôme David, à titre de moitié et croît de laine et agneaux, de treize bêtes à laine portières, pour trois ans. Poix, 2 décembre. — Transaction et partage entre les héritiers Balthazar Miroir. Poix, 7 décembre. — Vente par Étienne Lescadieu, serger à Éplessier, à Jacques Lescadieu, maître serger bouracancier à Abbeville, d'une mesure à Éplessier. Poix, 9 décembre, — etc.

E. 844. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1731. — Bail à titre de moitié de croît de laine et d'agneaux par Charles-Jérôme David, de 7 bêtes à laine. Poix 26 janvier. — Vente par Marie Carrois à François Constantin, maître chirurgien à Thieulloy-la-Ville, de terres à Équennes, lieu dit le Jeu du Fay. Poix, 5 février. — Vente par Médard Baudouin à Alphonse Laigné, de terres, à Blangy, lieu dit la Vallée Médard. Poix, 2 avril. — Bail à cheptel par Charles-Jérôme David, d'une vache laitière de quatre ans. Poix, 9 avril. — Vente par Adrien Duval à Louis Dijon, d'une grange à Poix, rue Putinval. Poix, 8 avril. — Vente par Jean Mercier, fileur de laine à Éplessier, à François Mercier, son fils, serger à Croix-rault, de terres à Friaville terroir d'Éplessier. Poix, 15 avril. — Contrat de mariage d'Alexandre Lécouvé, maître hautelisseur à Amiens, avec Marie-Anne Lefèvre. Poix, 24 avril. — Vente par Louis Siterne, soldat au régiment du Maine Infanterie, et Adrien Siterne, son frère, à Jean-Baptiste Hénin, de terres à Équennes, lieu dit le Gros chêne. Poix, 9 mai. — Bail d'immeubles de la fabrique d'Équennes. Poix, 17 juin. — Vente par François de Beauvais à Angélique Mercier, veuve de Nicolas Boulenger, de terres à la Murette, terroir de Poix. Poix, 1^{er} juillet. — Vente par Nicolas Belain à Firmin Vessier, contrôleur des actes de notaire du département de Poix, de prés à Bergicourt. Poix, 2 août. — Procuration par M^e Claude Regnault, avocat au

Parlement, conseiller du Roi, ancien subdélégué de l'intendance de Paris, tuteur onéraire de Philippe de Noailles, comte de Noailles, marquis de Mouchy, gouverneur des villes et châteaux de Versailles et Marly, capitaine de cavalerie au régiment de Montrevel, prince de Poix, etc. Château de Poix, 20 septembre. — Vente par Vincent Scellier, houpier à Moyencourt, à Jacques Lenoir, de terres à Blangy, lieu dit le Cheval. Poix, 14 octobre. — Bail par la fabrique de St-Martin de Poix, de terres à Poix. Poix, 5 décembre, — etc.

E. 845. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1732. — Brevet d'apprentissage de Pierre Hénin chez Jean Garet, maréchal à Équennes. Poix, 2 janvier. — Vente par François Mille à Jean Barbier, aubergiste à Poix, de ce qui lui appartient dans la maison où pend pour enseigne l'Écu de France, rue St-Martin à Poix. Poix, 19 janvier. — Quittance de Pierre Villebert, receveur comptable de la principauté de Poix, vicomté d'Équennes, châellenie d'Agnières et dépendances, à M^e Jean-Baptiste Bloquet, curé d'Équennes, de 15 l. pour une année de redevance due pour la dîme inféodée d'Équennes. Poix, 9 mars. — Vente par Vincent Decrept à Jean Barbier, de ce qui lui appartient dans la maison de l'Écu de France à Poix. Poix, 23 mars. — Vente par Honoré Martin, charpentier et scieur d'ais à Épléssier, à M^e François Cardon, chanoine de Vignacourt, Marguerite Cardon, veuve de François Degard, conseiller du Roi et son procureur en l'élection d'Amiens, et Angélique Cardon, de terres à Épléssier. Poix, 2 avril. — Vente par Firmine Boulenger, demeurant chez M. d'Hodencq, curé de St-Remy à Laon, à Claude Létocard, serger à Épléssier. Poix, 21 avril. — Vente par Nicolas Provost, receveur de la terre et seigneurie de Thieulloy-la-Ville, à Françoise Sire, veuve de Jean Boulenger, de terres à Poix, lieu dit la Cavée de Rouen. Poix, 10 août. — Vente par Joseph Baron, soldat au régiment de la Reine, à Jean Baudouin, de terres à Poix, lieu dit la Vallée d'Enfer. Poix, 1^{er} septembre. — Quittance par Anne de Flesselles, veuve de Pierre Place, à M^e (blanc) de Bernaville, curé de Damereaucourt, en acquit de l'abbaye de Lannoy, de 15 quartiers de blé et 15 d'avoine, pour une année de redevance. Poix, 11 décembre, — etc.

CORDIER A ROYE.

E. 846. (Registre.) — Pet. in fol., 199 feuillets, papier.

1630-1631. — Fol. 9. Vente par Charles Longuet et consorts à Louis Darthois, docteur en médecine à Roye, de terres à la Berlière. Roye, 27 novembre 1630. — Fol. 17. Mainlevée par

Philippe Froissart à M^e Louis Leblanc, receveur des deniers des deux octrois de la ville de Roye, d'une saisie-arrêt. Roye, 3 décembre 1630. — Fol. 19. Traité entre noble homme Antoine de Vasse, licencié ès lois, prévot royal civil et criminel de Roye, ayant les droits de Philippe Froissant, d'une part, et M^e Louis Leblanc, receveur des dons et octrois de Roye. Roye, 7 décembre 1630. — Fol. 21. Constitution de rente par ledit de Vasse audit Philippe Froissant. Roye, 4 décembre 1630. — Fol. 23. Vente par Didier Cordelois, greffier du bourg de Lihons, à Marguerite Carton, veuve de Pierre Heussier, de terres à Fransart. Roye, 6 décembre 1630. — Fol. 25. Acte par lequel M^e Louis Barbier, procureur du Roi au grenier et magasin à sel de Roye, reconnaît que Nicolas Cornu, notaire royal à Roye, naguère pourvu et non reçu à l'état et office d'avocat du Roi alternatif audit grenier et magasin à sel, lui a passé un acte de déclaration faite par ledit Cornu se démettant dudit office d'avocat du Roi au profit dudit Barbier. Roye, 6 décembre 1630. — Fol. 41. Constitution de rente par M^e François Aubé, avocat en Parlement à Péronne, à Philippe Froissant. Roye, 16 janvier 1631. — Fol. 43. Constitution de rente par ledit Aubé à noble homme Louis de Louen, avocat en Parlement à Roye. Roye, 16 janvier 1631. — Fol. 45. Constitution de rente par ledit Aubé à M^e Charles Aubé, lieutenant en la prévôté de Roye. Roye, 16 janvier 1631. — Fol. 47. Bail par M^e Christophe Brunel, conseiller du Roi et son avocat au grenier et magasin à sel de Roye, de terres à Framerville. Roye, 17 janvier 1631. — Fol. 49. Constitution de rente par Pierre de Vendeuil, écuyer, seigneur dudit lieu et du Petit Frohen-St-Fursy, à Louis de Louen, écuyer, avocat en Parlement à Roye. Roye, 18 janvier 1631. — Fol. 56. Procuracy par Louis de Blanyau, écuyer, sieur de Cuvron, capitaine appointé pour le service du Roi et pensionnaire de la reine mère. Roye, 29 janvier 1631. — Fol. 60. Bail par Philippe Froissant, M^e Charles Aubé, lieutenant en la prévôté de Roye, M^e Claude Aubé, bachelier en droit canon, M^e Michel Bellot, avocat en Parlement, de terres à Marchélepot. Roye, 13 février 1631. — Fol. 66. Vente par Florent Cressonnier, greffier des notifications de la ville et gouvernement de Roye, à Florent Coustellier, sergent du chapitre de Roye, d'un jardin dans la banlieue de Roye. Roye, 18 février 1631. — Fol. 73 Testament de Jacqueline Lascheu, femme de Jean Dubo. Roye, 4 mars 1631. — Fol. 107. Acte par lequel Florent Cres-

sonnier, receveur de la terre et seigneurie de Canny pour M. de Nantouillet, promet fournir et livrer à François Lefebvre tous les jeunes pigeons qui se trouveront pendant la présente année au pigeonnier du château dudit Canny. Roye, 9 avril 1631. — Fol. 108. Constitution de rente par François Paucquier, vigneron à Guerbigny, à Robert Lefebvre. Roye, 11 avril 1631. — Fol. 113. Vente par Pierre Maubert, marchand à Abbeville, logé à Roye à l'hôtel où pend pour enseigne le Chevalier, à Thomas Cochet, de ses droits sur la succession de feu Jacques Maubert, son oncle. Roye, 16 avril 1631. — Fol. 115. Vente par Pierre Maubert, marchand en Normandie, logé à Roye à l'hôtel où pend pour enseigne le Cheval Blanc, à Thomas Cochet, de ses droits sur la succession de feu André Maubert, son père. Roye, 18 avril 1631. — Fol. 125. Bail par Antoine Roisin, seigneur de la Carrière, de terres à Rouvroy. Roye, 21 mai 1631. — Fol. 126. Vente par Fuscien Laloy, meunier du moulin de Léchelle, à Nicolas Domicirre, lieutenant de la terre et seigneurie dudit Léchelle, de vignes au vignoble de Léchelle, lieu dit les Blancs Monts. Roye, 28 mai 1631. — Fol. 129. Constitution de rente par Lucien Lhomme, maître maçon à Méharicourt, Isaïe Lhomme, aussi maître maçon audit lieu, à Philippe Froissant. Roye, 5 juin 1631. — Fol. 131. Bail par Nicolas Cornu, notaire à Roye, de terres à Champien. Roye, 6 juin 1631. — Fol. 157. Contrat de mariage de Jean Aubert avec Marie Brimont. Roye, 30 juillet 1631. — Fol. 161. Testament de Marie Trouvain, veuve de Louis Cornu, apothicaire à Roye. Roye, 30 août 1631. — Fol. 166. « Mémoire des ouvrages de maçonnerie qui sont à faire en la maison de M^e Nicolas Cornu, notaire roial à Roye, par Charles Heuel et Claude Le Vasseur, massons demeurans au village de Biarre. » Roye, 18 septembre 1691. — Fol. 175. Vente par Philippe Leborgne, sergent royal à Moreuil, à Antoine Villette, de terres à Étel fay, lieu dit le Camp-Bastiot. Roye, 26 septembre 1631. — Fol. 182. Bail par Anne Demaison, veuve d'Abel Trouvain, apothicaire à Roye, de terres à Caix. Roye, 29 octobre 1631. — Fol. 185. Vente par Pierre Legout, procureur et notaire à Roye, de terres à Grémery. Roye, 30 octobre 1631. — Fol. 190. Bail par Claude Billecocq, licencié ès lois et avocat à Roye, de terres près du couvent des Cordeliers de Roye. Roye, 11 novembre 1631. — Fol. 195. Contrat d'apprentissage de Florent Liégault chez Toussaint Leurin, boulanger à Roye. Roye, 18 décembre 1631. — Fol. 199. Bail par Pierre Herlau d'un bois à couper tenu des Célestins d'Amiens. Roye, 30 décembre 1631, — etc.

DELEMOURS A RUE.

E. 847. (Registre.) — Pet. in-fol., 198 feuillets, papier.

1638. — Fol. 7. Traité entre Catherine de Montpellié, veuve de Simon Cappel, sieur de la Chappelle et ancien maieur de Rue, d'une part, et Simon et Philippe Cappel, ses enfants, de l'autre. Rue, 19 janvier. — Fol. 13. Bail par Nicole Deslavier, veuve de M^e Louis François, ancien maieur de Rue, de terres au Boisle. Rue, 30 janvier. — Fol. 23. Bail à cens par M^e Louis Beaubos, curé de Villers sur Authie, procureur de Nicolas de Gouy, chevalier, seigneur de Campremy, Beaubos et dudit Villers, à André Pérelle, charpentier à Villers, de terres audit Villers, lieu dit la Catillerie. Rue, 26 février. — Fol. 47. Traité entre Jacques de Ray, écuyer, sieur de Préville, et Mathieu Garbe. Rue, 20 avril. — Fol. 51. Échange entre Jacques de Ray, écuyer, sieur de Préville, archer des gardes du corps du Roi, et Thomas Haninne, de terres à Romaine. Rue, 30 avril. — Fol. 69. Reconnaissance par M^e Louis Levasseur, commissaire-examineur au bailliage de Rue, d'une rente de 25 l. à Jean Dubourguier, procureur en la sénéchaussée de Ponthieu à Abbeville, en faveur de la donation que noble homme M^e Jean Levasseur, conseiller du Roi et bailli de Rue, son père, lui avait faite d'une maison à Rue et de son office de bailli dudit lieu. Rue, 10 mai. — Fol. 71. Testament de Sébastien Wallart, bourgeois et échevin de Rue. Rue, 23 mai. — Fol. 77. Accord entre Jean Trouvé, ancien maieur de Marquenterre, d'une part, et Anne Bouilly, veuve de Jean Godart, de l'autre. Rue, 8 juin. — Fol. 87. Baux à cens pour Anne-Gabrielle de Martel, dame de Campremy, épouse de Nicolas de Gouy, chevalier, seigneur de Campremy, Waubuin et Villers sur Authie, de terres audit Villers, lieu dit le Camp-Brunel. Château de Villers sur Authie, 5 juin. — Fol. 112. Traité entre Madeleine de Vaux, mère et maîtresse des religieuses de St-François de Rue, sœurs Françoise Dupont, Françoise Roussel, Antoinette Lecat, Joachim de Martel, Catherine Picquet, Marguerite Mareschal, Geneviève de Longuay, Geneviève Carpentin, Gabrielle de Belleval, et Antoinette Lesquevin, religieuses dudit couvent, d'une part, et Martin Fillouel, maieur, M^e Jacques Delecourt, Arnould Mauppin, Michel Loisel, Oudart de la Barre, échevins, de la ville de Rue, M^e Claude Duval, procureur fiscal de ladite ville, d'autre part, pour la fourniture de chambres pour le logement des soldats de la garnison de Rue. Rue,

3 juillet. — Fol. 136. Bail par Jean France, ancien maieur du Marquenterre, de terres à Froise. — Fol. 170. Marché entre Firmin Cornu, brasseur de bière à Rue, et Hélène de Villers, demeurant au Petit Chemin, pour fourniture de houblon. Rue, 18 novembre. — Fol. 172. Vente par Denise de Louvencourt, veuve de François du Bus, à Pierre Hache, hostelain à Fauville du tiers de la coupe du bois de la seigneurie de Regnier-Ecluse. Fauville, 25 novembre. — Fol. 176. Marché entre Firmin Cornu et Hilaire de Villers, laboureur au Petit-Chemin, pour fourniture de houblon. Rue, 28 novembre, — etc.

DEFONTAINE A ST-RIQUIER.

E. 848. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Aveu par Jacques Lesperon, chevalier, seigneur de Ville, Wiry, Laneville au Bois, etc., à haut et puissant seigneur Alexis-Jean Maupin du Chastelet, chevalier, seigneur du Chastelet, seigneur châtelain de la Ferté lès St-Riquier, seigneur de Cazarue et Courtenay en Vermenton en Bourgogne, et autres lieux, grand voyer de Picardie entre les rivières de Somme et d'Authie, de terres à Cerisy. St-Riquier, 3 février.

CHRESTIEN A TALMAS.

E. 849. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1709-1726. — Donation par Nicolas Bocquet et sa femme à Antoine Bocquet, son fils, d'immeubles à Talmas. Talmas, 20 février 1709. — Contrat de Marige de Louis Froidure, meunier à Talmas, avec Marie Langlet. Talmas, 29 avril 1726. — Vente par Jean Luce, tisserand à Talmas, à Fuscien Hecquet, marchand audit lieu, de terres à Talmas, lieu dit la Croix Vuillaume. Talmas, 29 avril 1726. — Vente par Pasquier Cozette, charpentier à Talmas, à Pierre Maignard, houpier audit lieu, de terres à Talmas, lieu dit la Flocque Bouard. Talmas, 30 avril 1726. — Bail par M^e Antoine Matiffas, curé de Talmas, Jacques Karrio et Antoine Luce, marguilliers de ladite paroisse, de terres à Bercavenne et au chemin de la Vicogne. Talmas, 30 avril 1726. — Vente par Michel Dufossé, cordonnier à Talmas, à Fuscien Hecquet, de terres à Talmas, lieu dit le Mont Gobet. Talmas, 2 mai 1726. — Vente par Pierre Graux, maréchal-ferrant à Talmas, à Pierre Bigard dit Mon Oncle, de terres à Talmas, lieu dit le Bercavenne. Talmas, 19 septembre 1726. — Vente par Adrien Acloque, pareur à Talmas, à Jeanne Bigard, veuve de Jean Gabet, de terres au Bercavenne. Talmas, 19 novembre 1726. — Partage entre les hoirs

Adrien Acloque. Talmas, 20 décembre 1726. — Traité entre Pierre Bigard, dit Lagner, cabaretier à Talmas, et Jean Fordrin. Talmas, 31 décembre 1726, — etc.

E. 850. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1727. — Vente par Jean Visme, lieutenant de la terre et seigneurie de Talmas, à Adrien Bourgeois, berger audit lieu, de terres à Talmas, lieu dit le Tilloy. Talmas, 5 février. — Contrat de mariage de Léonor Acloque avec Marie-Catherine Thuillier, Talmas, 3 mars. — Retrait lignager par Fuscien Hecquet à Jean Thuillier, de terres à Talmas, lieu dit le chemin de Beauquesne. Talmas, 12 mars. — Testament de Marie-Jeanne Piteux. Talmas, 1^{er} avril. — Vente par Jean Pauchet et consorts à Firmin Thuillier de terres à Talmas, lieu dit le Camp de Leu. Talmas, 22 avril. — Échange entre Firmin et Jean Thuillier, d'une part, et Pierre Cozette, de l'autre, de terres à Talmas, lieu dit le chemin de Notre-Dame, contre un héritage audit lieu, rue conduisant à l'église. Talmas, 15 mai. — Vente par Antoine Langlet, de terres à Talmas, lieu dit la Murette. Talmas, 3 juillet. — Vente par Michel Cozette à Jean Lenglet, d'un héritage à Talmas, rue du Hautbout. Talmas, 6 juillet. — Vente par Jean Corbet à Antoine Lenglet, dit Marquis, marchand houpier à Talmas, de prés à Talmas, de prés à Talmas, rue Notre-Dame. Talmas, 6 septembre. — Donation par Catherine Poullain à Antoine Quignon, d'immeubles à Talmas. Talmas, 23 septembre. — Vente par Claude Bocquet et consorts à Antoine Lenglet, marchand houpier à Talmas, de terres audit Talmas, lieu dit le Fournel Marquet. Talmas, 4 octobre. — Saisine à Michel Chrestien de terres à Talmas. Talmas, 24 novembre. — Vente par Firmin Turbert, soldat au régiment de Normandie, à Antoinette Thuillier, veuve de Nicolas Quignon, de terres à Talmas. Talmas, 28 novembre. — Bail par Étienne Froment, fermier de la ferme du Gros Tison, de terres à Talmas. Talmas, 22 décembre. — Bail par M^e Antoine Matiffas, curé, Firmin Delétoille et Jean Delétoille, marguilliers de la paroisse de Talmas, à très haute et très puissante dame Angélique-Thérèse de Vuidebien, comtesse de Monchy, dame de Talmas, Beaucamp-le-Vieil, Ignaucourt, etc., de terres à Talmas, proche le bois de ladite dame. Talmas, 29 décembre. — Baux par la paroisse

de Talmas de ses immeubles. Talmas, 29 décembre. — Baux par très haute et très puissante dame la marquise de Monchy, « au défaut des marguilliers nommé au St-Rosaire de l'église dudit lieu », d'immeubles à Talmas. Talmas, 29 décembre, — etc.

E. 851. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1728. — Vente par Firmin Turbert, soldat au régiment de Normandie, d'immeubles à Talmas. Talmas, janvier. — Vente par Étienne Froment, fermier à la fermer du Gros Tison, à Joseph Cozette, marchand de lin à Talmas, de terres audit Talmas. Talmas, 9 février. — Baux de terres par ledit Étienne Froment. — Vente par Jean Cuvillier, magister à Coisy, à Louis Regard, de la moitié d'un héritage à Talmas. Talmas, 28 mai. — Échange entre Jacques Boucher et François Lenglet, d'une terre à Talmas, lieu dit Vallée de la Vicogne, contre une autre audit terroir, lieu dit le Vole-Vache. Talmas, 8 juin. — Partage entre les hoirs Antoine Boucher. Talmas, 15 juillet. — Bail par haute et puissante dame Angélique Thérèse de Vuidebien, comtesse de Monchy, dame d'Ignaucourt, Neufville, et autres lieux, veuve de haut et puissant seigneur Armand-Georges comte de Monchy, chevalier, seigneur de Talmas, Beaucamp-le-Vieil et autres lieux, tutrice de ses enfants, du moulin à vent de Talmas. Château de Talmas, 31 août. — Vente par Jean Cozette dit Pasquier, à Joseph Cosette, marchand de lin à Talmas, de terres à Talmas, lieu dit la Murette. Talmas, 22 décembre, — etc.

E. 852. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1729. — Contrat de mariage de Nicolas Bigard, avec Marie-Catherine Beauvais. Talmas, 15 janvier. — Vente par M^e Antoine Matiffas, curé de St-Albin de Talmas, procureur de Joseph Talmas, à Jean Morel, d'un héritage à Talmas, rue des Juifs. Talmas, 17 janvier. — Vente par Pierre Quignon et consorts, à Jean Quignon, d'un héritage à Talmas, Grande chaussée. Talmas, 17 janvier. — Vente par Antoine Acloque dit comte d'Hercourt, manouvrier à Talmas, à Joseph Cosette, de terres à Talmas. Talmas, 21 mars. — Vente par Fuscien Hecquet à Firmin Vasseur, berger à Talmas, de la moitié d'un héritage à Talmas, rue Neuve. Talmas, 27 mars. — Inventaire des meubles et effets de la succession de Jeanne Cozette, veuve de Jean Pauchet. Talmas, 24 mai. — Vente par Marie Fourdrin à Charlotte Fourdrin d'un demi quartier de mesure à Talmas, rue d'Amiens. Talmas, 21 octobre. — Donation par Jeanne Cozette à Adrien Cozette d'immeubles à Talmas. Talmas, 26 octobre. — Vente par Marie

Lenglet, veuve de Michel Dufossé, à Jean Chrétien, dit Lafleur, d'un demi quartier d'héritage à Talmas, lieu dit la Ruelle Jean Halot. Talmas, 29 octobre. — Testament d'Antoine Lenglet, laboureur à Talmas. Talmas, 14 décembre. — Partage entre les hoirs Michel Cozette. 23 septembre. — Bail par Catherine Lamannée, ancienne maîtresse de la poste, veuve de Charles Dursent, à Jean Thuillier, maître de la poste à Talmas, d'une mesure à Talmas, sur le grand chemin d'Amiens à Doullens. Talmas, 24 décembre. — Vente par Firmin Cozette, tisserand à Talmas, à Françoise Acloque et Jean Delétoile, d'une mesure à Talmas, lieu dit le Bercavenne. Talmas, 30 décembre, — etc.

E. 853. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1730. — Vente par Firmin Cozette à Antoine Quignon, d'une mesure à Talmas, rue d'Airaine. Talmas, 25 janvier. — Partage entre les hoirs Pierre Luce. Talmas, 17 février. — Bail par Jean Lenglet, laboureur dans une des fermes du Val des Maisons, de terres à Talmas, lieu dit le Camp de Leu. Talmas, 19 février. — Vente par François Bouffet à Pierre Bigard dit Mon Oncle, de terres à Talmas, lieu dit le Tilloy. Talmas, 28 février. — Testament de Françoise Bocquet, veuve de Pierre Acloque, laboureur. Talmas, 20 mars. — Testament mutuel de Michel Cozette, houpier à Talmas, et Marie Poulin, sa femme. Talmas, 21 avril. — Vente par Michelle Halot, veuve d'Honnête Lenglet, et consorts, à Antoine Crestien, de terres à Talmas, lieu dit le Bout du Hautbout. Talmas, 9 mai. — Donation par Antoine Macque à Catherine Macque, d'une mesure à Talmas, rue au Sac. Talmas, 9 juin. — Vente par demoiselle Catherine Labbe demeurant au château de Talmas, à Charles Morel, de terres à Talmas, lieu dit la Tuilerie. Talmas, 14 juin. — Vente par Pierre Bigard à Antoine Turbert, de terres à Talmas, lieu dit la Croix Rivillonne, Talmas, 15 juillet. — Testament mutuel de Jean Bigard, savetier à Talmas, et Jeanne Hecquet, sa femme. Talmas, 11 octobre. — Donation par Antoine Lenglet à Jean Bigard, de terres à Talmas, lieu dit la Voye des Mousettes. Talmas, 13 novembre. — Vente par Antoine Crestien à Catherine Lenglet, veuve de Jean Bernault, de terres à Talmas, lieu dit le Camp de la Truye. Talmas, 17 novembre. — Vente par Jeanne Gorin à Pierre Thuillier, dit La Verdure, de terres à Talmas, lieu dit la « Voyequitourne ». Talmas,

30 décembre. — Vente par Jacques Luce et consorts, à Antoine Rarrio, de mesure à Talmas, rue Babeuf-Talmas, 30 décembre, — etc.

E. 854. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1731-1732. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Vasseur avec Marguerite Bigard. Talmas, 3 février 1731. — Partage entre les hoirs François Bigard. Talmas, 13 février 1731. — Vente par Pierre Wilbert à Jean Crestien dit Lafleur, de terres à Talmas, lieu dit le Fournel Marquet. Talmas, 22 février 1731. — Vente par Antoine Andrieu à Michel Bourgeois de terres à Talmas proche la Croix du Calvaire. Talmas, 13 mars 1731. — Vente par Jean Vasseur à Jean Sagnier, de terres à Talmas, lieu dit chemin de Mareul. Talmas, 19 mars 1731. — Vente par Antoine Froment à Alexandre Dumay, d'une mesure à Talmas, rue Boyaval. Talmas, 10 avril 1732. — Vente par Antoine Poulin à Michel Cozette de terres à Talmas, lieu dit le chemin de Lattre. Talmas, 16 avril 1732. — Vente par Charles Dursent à Antoine Langlet de terres à Talmas, lieu dit le Montavesne. Talmas, 27 novembre 1732. — Contrat de mariage d'Alexandre Graux avec Paquette Vasseur. Talmas, 27 novembre 1732, — etc.

E. 855. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1733. — Vente par Jean Langlet à Jean-Baptiste de Vismes et consorts de terres à Talmas, lieu dit le Champ des Pierres. Talmas, 8 janvier. — Vente par Jean Langlet à Jean Thuillier de terres à Talmas, lieu dit la Flaque Bonart. Talmas, 8 janvier. — Vente par Charles Darsent à Antoine Turbert dit Beu, de terres à Talmas « proche le prais d'Estenno. » Talmas, 12 janvier. — Traité entre Antoine Cozette, tailleur d'habits à Talmas, et Jean Cozette, manouvrier. Talmas, 26 janvier. — Partage entre les héritiers Gobet. 12 mars. — Vente par Adrien Douchet à Adrien Cozette de terres à Talmas, lieu dit la Mufe. Talmas, 22 avril. — Vente par Marie Cagé à Pierre de Brie, de terres à Talmas, lieu dit la Gloriette. Talmas, 23 avril. — Vente par Jean de Vismes à Michel Cozette de terres à Talmas, lieu dit le Chemin blanc de Naours. Talmas, 1^{er} juillet. — Inventaire après décès dans la maison de Jeanne Cozette, femme de Firmin Balesdent, manouvrier à Talmas. Talmas, 10 juillet. — Testament de Louis Boucher, charpentier à Talmas. Talmas, 24 juillet. — Partage entre les hoirs Robert Thuillier, inter quos André Douchet, maître chirurgien à Camon. Talmas, 17 décembre, — etc.

E. 856. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1734. — Vente par André Douchet, maître chirurgien à Camon, à Firmin Fourdrin, de prés à Talmas, ruelle Jean Halot. Talmas, 7 janvier. — Vente par André Douchet à Pierre Magnard de terres à Talmas, lieu dit Sous Ypre. Talmas, 27 janvier. — Vente par Antoine Rarrio à Firmin Thuillier de terres à Talmas, lieu dit Ecce Homo. Talmas, 30 janvier. — Inventaire après décès dans la maison de Joseph Rarrio, laboureur. Talmas, 30 mars. — Vente par Jacques Bigard à Jeanne Bigard, veuve de Jean Gobet, de terres à Talmas, lieu dit la Flaque Bonard. Talmas, 11 mai. — Vente par Jean Delétoille à Antoine Delétoille d'une mesure à Talmas, rue Neuve. Talmas, 24 juin. — Vente par Charles Dursent à Catherine Lenglet, fille à marier, en service chez la comtesse de Monchy, de terres à Talmas, lieu dit le Camp Cornet. Talmas, 8 juillet. — Contrat de mariage d'Antoine Lenglet avec Marie Jovelet. Talmas, 20 juillet. — Vente par Louis Grebet à Louis Combé de terres à Talmas, « proche des hayes appelé le Mont Gobet. » Talmas, 27 novembre. — Vente par Marie Chrestien, veuve d'Antoine Vasseur, et Jeanne Chrestien à Pierre Vasseur, de la moitié d'une mesure sise à Talmas, rue d'Amiens. Talmas, 28 décembre, — etc.

E. 857. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1735. — Vente par Marie Cozette, veuve de Firmin Boucher, à François Lenglet, de terres à Talmas, lieu dit la Vallée de la Vicogne. Talmas, 3 janvier. — Vente par Jeanne Fourdrin, veuve de Pierre Cozette, à la fabrique de Talmas, de terres à Talmas, lieu dit le Fournel-Marquet, mouvant de la seigneurie du fief du Fay des Mousettes. Talmas, 13 janvier. — Traité entre Nicolas Delétoille, fils de Nicolas, manouvrier à Talmas, milicien pour cette paroisse en la présente année, « soy disant en droit de fair prendre et mestre en sa place pour servir en qualité de milice les garçons fuyart qu'il ne se sont présentés pour tirer pour la milice avec la jeunesse dudit lieu », d'une part, et Michel Bourgeois, père de Firmin Bourgeois, de l'autre, d'après lequel, « de la part dudit Nicolas Delétoille, moyennant la somme de 45 l. que ledit Michel Bourgeois lui a présentement payé comptant, iceluy Delétoille a confessé avoir deschargé, descharge par ces présentes ledit Firmin Bourgeois comme fuyart de ladite paroisse, envers et

contre tous, s'obliger de mestre ledit Bourgeois en toutes liberté, prend en sa charge sadite qualité de fuyart, et s'oblige à servire en son lieu et place. » Talmas, 5 février. — Partage entre Louis Combé et Jacques Bayart. Talmas, 8 février. — Quittance d'Antoine Langlet à Michel Bourgeois. Talmas, 2 avril. — Bail par M^e Antoine Matiffas, curé de Talmas, et les marguilliers dudit lieu, de terres à Talmas, lieu dit le chemin de Mareux. Talmas, 4 avril. — Vente par Jean-Baptiste Helluin à Charles Morel de terres à Talmas, lieu dit le chemin de Notre-Dame. Talmas, 23 mai. — Vente par Pierre Cauet à Pierre Thuillier, dit la Verdure, de terres à Talmas, lieu dit le Mont de Laire. Talmas, 26 mai. — Bail par Pierre Wilbert à Antoine Langlet, dit Marquis, de terres à Talmas, lieu dit les Quatre Gerbes. Talmas, 28 mai, — etc.

E. 858. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1736. — Vente par Charles Dursent à Antoine Matrier, dit Dieu, d'une mesure à Talmas, rue Jean Blot. Talmas, 21 janvier. — Contrat de mariage de Firmin Pauchet avec Marie-Élisabeth Poulain. Talmas, 11 février. — Vente par Françoise Cozette, veuve de Jean Turbert, à Gabriel Morviller, de terres à Talmas, lieu dit le Fournel Marquet. Talmas, 21 février. — Vente par Françoise Cozette, veuve de Jean Turbert et consorts, à Jean Langlet, de terre à Talmas, lieu dit la Carrière Hulaux. Talmas, 21 février. — Bail à nourrice de Marguerite Thuillier. Talmas, 24 mars. — Échange entre Jean Thuillier, maître de la poste de Talmas, et Louis Devaux d'une mesure à usage d'herbe à Talmas, « proche le cimetièrre à Hugueno », contre une mesure au même usage à Talmas, ruelle Maresse. Talmas, 18 avril. — Vente par Étienne Froment à Nicolas François, de terres à Talmas, lieu dit le Camp des pierres. Talmas, 4 mai. — Vente par François Bouffet à Louis Devaux de terres à Talmas, lieu dit sous la Motte de Naours. Talmas, 22 mai. — Transaction entre Antoine Canaple et Pierre Bigard, relativement à des voies de fait. Talmas, 16 juillet. — Bail par Joseph Lenglet, ancien fermier du Valdemaïson, bourgeois de Paris, y demeurant paroisse St-Roch, d'une maison à Talmas, rue du Hautbout. Talmas, 4 septembre. — Partage entre les enfants de Jean Allerbe. Talmas, 1^{er} décembre. — Traité entre Pierre Mansart et François Lenglet, cuisinier au château de Talmas chez la comtesse de Monchy. Talmas, 7 décembre, — etc.

E. 859. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737. — Baux de terres par la fabrique de Talmas. janvier. — Partage entre Georges et Michel Boucher. Talmas, 1^{er} mars. — Échange entre Jean Langlet et Charlotte Fourdrin, veuve de Michel Cozette, de terres à Talmas, rue d'Amiens, contre des terres sur ledit terroir, lieu dit la Croix Marquise. Talmas, 4 mars. — Baux de terres par la fabrique de Talmas, mars. — Id., mai. — Id., octobre. — Vente par Firmin Fourdrin à Jean Jourlet, marchand houpier à Talmas, de terres à Talmas, lieu dit « le Prais Voillaude. » Talmas, 15 octobre. — Renonciation par Jean Yverné à la succession de Marie Boulet, femme d'Antoine Chrestien. Talmas, 28 décembre. — Quittance de François Philippon à Jean Thuillier. Talmas, 28 décembre. — Vente par Louis Devaux à Louis Devaux et Nicolas Delestoille, d'une mesure à Talmas, rue Boyaval. Talmas, 28 décembre. — Vente par Louis Devaux à Pierre Flament, de terres à Talmas, proche le Buquet. Talmas, 28 décembre, — etc.

E. 860. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1738. — Partage entre les hoirs Charles Dursent. Talmas, 12 février. — Vente par André Douchet, maître chirurgien à Camon, et consorts, à Marie Vasseur, veuve de Michel Luce, de terres à Talmas, lieu dit sous le bois de Ballomont. Talmas, 13 février. — Id., de terres à Talmas, lieu dit le Buquet Butte-Choque. Talmas, 13 février. — Partage entre les hoirs Antoine Poullain. Talmas, 2 juin. — Quittance d'Antoine Langlet à Michel Bourgeois. Talmas, 3 juin. — Bail par Antoine Langlet d'une mesure à Talmas. Talmas, 5 décembre, — etc.

E. 861. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1739. — Vente par Jean-Baptiste Thuillier à Catherine Macque, veuve de Firmin Vasseur, de terres à Talmas, lieu dit le Mont de Villers. Talmas, 8 janvier. — Compte de tutelle par Jean Cozette à Jacques Cozette. Talmas, 9 janvier. — Partage entre les hoirs Louis Combé. Talmas, 9 janvier. — Testament de Marie Réveillon, femme de Michel Bigard. Talmas, 12 janvier. — Vente par Pierre Cozette à Pierre Thuillier de terres à Talmas, au dessus du Camp de Leu. Talmas, 13 janvier. — Contrat de mariage de Jean Hanot avec Catherine Morel. Talmas, 16 janvier. — Renonciation par François Messier et consorts à la succession de

Madeleine Lesclin. Talmas, 16 janvier. — Transaction entre Pierre Couvreur, de Talmas, et Pierre Couvreur, du Rozel. Talmas, 17 janvier. — Quittance par Jeanne Pottier, veuve d'Antoine Thuillier, à Pierre Vasseur. Talmas, 19 janvier. — Bail par Antoine Acloque d'une mesure à Talmas, rue Moqueuse. Talmas, 15 avril. — Vente par Françoise Pauchet, veuve de Jean Gallet, à Jean Sagner, d'une mesure à Talmas, rue Chaussée. Talmas, 23 avril. — Vente par André Douchet à Jacques Morel de terres à Talmas proche le Buquet Bute-Choque. Talmas, 9 avril. — Vente par Louis Lenglet, saiteur à Amiens, et consorts, à Jacques Cagé, d'une mesure à Talmas, ruelle de la Carrière de Hulleux. Talmas, 5 novembre, — etc.

E. 862. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1740. — Transaction entre Jean Guilbert, d'une part, et Antoine Tavernier et consorts, de l'autre. Talmas, 16 janvier. — Partage entre les hoirs Louise Combé. Talmas, 25 janvier. — Quittance par Jean-Baptiste Luce à Jean Atherbe. Talmas, 15 février. — Testament de Jacques Vilain. Talmas, 16 mars. — Compte et obligation entre Marguerite Gobet et Louis Chrestien. Talmas, 29 mars. — Bail par la fabrique de Talmas de terres à Talmas, lieu dit le Fournel Marquet. Talmas, 16 mai. — Vente par Charles Chrestien à Antoine Cozette de terres à Talmas, lieu dit le Bercavesne. Talmas, 5 juin. — Vente par Pierre Cozette à Pierre de Brie de terres à Talmas, au-dessus du Camp de Leu. Talmas, 9 juin. — Vente par Pierre Langlet à Jacques Morel, de terres à Talmas, lieu dit le Mont de Laire. Talmas, 25 juillet. — Vente par Jean Gorin à Antoine Cozette, de terres à Talmas, lieu dit la Carrière de Huleux. Talmas, 31 juillet, — etc.

E. 863. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1741. — Vente par Jacques Bigard, dit Misérable, à Jacques Payen, de terres à Talmas, lieu dit le Chemin blanc de Naours. Talmas, 4 janvier. — Bail par Suzanne Langlet, veuve d'Étienne Froment, de terres à Talmas sises notamment au Buquet Noé. Talmas, 10 janvier. — Partage entre les hoirs Robert Cagé. Talmas, 16 janvier. — Vente par Jacques Devaux à Catherine Macque, veuve de Firmin Vasseur, de terres à Talmas proche le bois de Naours. Talmas, 18 janvier. — Vente par Pierre Acloque, dit l'Intendant, à Louis Hannart, chirurgien à Talmas, de terres à Talmas vis-à-vis du moulin dudit lieu. Talmas, 20 février. — Vente par Firmin Cozette à Pierre Cozette de la moitié d'une mesure à Talmas, rue du Hatreux. Talmas, 25 février. — Vente par Pierre Bigard à Martin

Balédent, de terres à Talmas, lieu dit le Mont Gabet. Talmas, 13 mars. — Quittance par Antoine Boucher à Louis Châtelain et consorts. Talmas, 16 mai. — Testament de Jeanne Gobet, femme de Louis Chrétien. Talmas, 8 juin. — Inventaire après décès en la maison d'Antoine Rarrio, marchand. Talmas, 26 juin. — Adjudication par Antoine Matiffas, curé de Talmas, les marguilliers, Michel Turbert, lieutenant-syndic, et autres habitants de la paroisse de Talmas, à Nicolas Dufour, couvreur en tuiles à Rubempré, de réparations à faire à la flèche du clocher de l'église dudit Talmas. Talmas, 16 juillet. — Id., à Jean-François Combé, charpentier à Talmas, Talmas, 6 août. — Nouvelle adjudication audit Nicolas Dufour. Talmas, 23 septembre. — Réception des ouvrages faits à l'église de Talmas par ledit Combé. Talmas, 25 septembre, — etc.

MAGNIER A VIGNACOURT.

E. 864. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1728-1737. — Testament de Jeanne Bouchez, femme de Jean Pécou. Vignacourt, 12 juin 1728. — Donation par Jeanne Jolly à Marie Jolly, sa sœur, d'une mesure à Vignacourt, rue d'Amiens. Vignacourt, 4 août 1730. — Donation par Geoffroy Macquet à Pierre Fourquet d'une mesure à Vignacourt, dans la Ruelle. Vignacourt, 9 janvier 1733. — Testament de Jean Vigreux, dit Driot. Vignacourt, 23 février 1733. — Donation par Joseph Barbier, chirurgien à Vignacourt, à Louis Houbron, chantre, son gendre, de terres à Vignacourt, lieu dit le Tourniolle. Vignacourt, 30 mars 1733. — Donation par Michelle Dumenge, veuve de Jean Damerville, maçon à Vignacourt, à Louis Damerville, son fils, aussi maçon audit lieu, de terres à Vignacourt, lieu dit les Heny. Vignacourt, 7 décembre 1733. — Donation par Robert Ducrotoy, dit Totin, ci-devant marchand de pigeons à Vignacourt, à Nicolas Magnier, dit Eusert, de terres à Vignacourt, lieu dit les Haies. Vignacourt, 18 mai 1735. — Testade Catherine Pécou, fileuse. Vignacourt, 22 septembre 1736. — Testament de Louis Dailly, ci-devant coquetier à Vignacourt. Vignacourt, 11 juillet 1737. — Testament d'Élisabeth Candillon, veuve de Philippe Duboille, arpenteur. Vignacourt, 14 août 1737. — Vente par Jean Mareschal et consorts à François Devauchelle, de terres

à Vignacourt, lieu dit le Bout de la Bas. Vignacourt, 13 octobre 1737. — Vente par Pierre Moignet à Louis Duhamel, de terres à Vignacourt, lieu dit l'Épinette. Vignacourt, 16 novembre 1737, — etc.

E. 865. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1738-1739. — Vente par Pierre Héluin à Marie Dailly de terres à Vignacourt, lieu dit le Bout de la Follemprise. Vignacourt, 24 mars 1738. — Vente par Henry Vigreux à François Gamare de terres à Vignacourt, lieu dit le Grand Bourne. Vignacourt, 24 mars 1738. — Vente par Pierre Thuillier et consorts à Nicolas Clémentin, d'une mesure à Vignacourt, rue de Dours. Vignacourt, 1^{er} mai 1738. — Vente par Louis Dailly à Louis Dailly, d'une mesure à Vignacourt, rue de la Bas. Vignacourt, 2 mai 1738. — Testament de Marie Daboval, femme d'Antoine Clémentin. Vignacourt, 22 juin 1738. — Vente par Jean Fourquez à Louis Houbron de terres à Vignacourt, lieu dit les Prés de St-Firmin. Vignacourt, 3 décembre 1738. — Vente par Louis Legris à Jean Gris, de terres à Vignacourt, lieu dit Bouchon. Vignacourt, 17 janvier 1739. — Vente par Nicolas Lefebvre à Nicolas Magnier de terres à Vignacourt, lieu dit le Moulin Brulé. Vignacourt, 23 février 1739. — Vente par Claude Clémentin à François Devauchelle de terres à Vignacourt, lieu dit le Val St-Nicolas. Vignacourt, 24 février 1739, — etc.

E. 866. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1748-1752. — Testament de Marguerite Héluin, veuve de Jacques Loyer. Vignacourt, 2 janvier 1740. — Donation par Adrien Ducrottoy à Madeleine, sa fille, d'une mesure à Vignacourt, rue d'Amour. Vignacourt, 13 juin 1740. — Testament de François Boucher, dit Quez. Vignacourt, 18 octobre 1742. — Testament d'Antoine Ducrottoy, dit Bit. Vignacourt, 28 février 1743. — Testament d'Antoine Pécoult, dit Haté. Vignacourt, 5 juin 1743. — Donation par Pierre Thuillier à Pierre son fils, de 84 l. en argent. Vignacourt, 14 février 1748, — etc.

COMMUNES ET MUNICIPALITES.

ALBERT.

E. 867. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1659-1692. — Adjudications de récoltes en foins et baux des prés et terres de la ville d'Albert. (Invent., n° 1).

E. 868. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1697-1739. — Adjudications des prés de la ville d'Albert. (Invent., n° 2).

E. 869. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1740-1766. — Adjudications des prés de la ville d'Albert. (Invent., n° 3).

E. 870. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1697-1786. — Adjudication des prés et baux des terres de la ville d'Albert. (Invent., n° 4).

BAZENTIN.

E. 871. (Liasse.) — 14 pièces, papier (imprimées).

1789-1790. — « Déclaration du Roi portant sanction du décret de l'Assemblée Nationale du mardi 6 octobre 1789, concernant la contribution patriotique. » Paris, 9 octobre 1789 (impr. 12 p. in-4° Amiens). — « Instruction sur l'imposition des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. » Commission intermédiaire provinciale de Picardie, 30 octobre 1789 (impr. 4 p. in-4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi en forme d'édit portant sanction des décrets de l'Assemblée Nationale, contenant reformation de quelques points de jurisprudence criminelle. » Paris, octobre 1789 (impr. 8 p. in-4°, Paris). — « Lettres patentes du Roi qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs, des décrets de l'Assemblée Nationale qui ont été acceptés ou sanctionnés par Sa Majesté. » Paris, 3 novembre 1789 (impr. 54 p. in 4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale concernant l'envoi et la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs et municipalités. » Paris, 6 novembre 1789 (impr. 3 p. in-4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté ordonne l'exécution de deux décrets de l'Assemblée Nationale des 7 et 14 novembre, relatifs à la conservation des biens ecclésiastiques et celles des archives et bibliothèques des monastères et chapitres. » Paris, 27 novembre 1789 (impr. 3 p. in 4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté

ordonne l'exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 16 de ce mois, concernant la confiscation des grains et farines saisis en contravention. » Paris, 27 novembre 1789 (impr. 2 p. in 4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale du 9 de ce mois, qui prohibe la disposition de tous bénéfices, à l'exception des cures. » Paris, 27 novembre 1789 (impr. 2 p. in 4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale portant que les ci-devant privilégiés seront imposés pour les six derniers mois 1789 et pour 1790, en raison de leurs biens, non dans le lieu où ils ont leur domicile, mais dans celui où lesdits biens sont situés. » Paris, 29 novembre 1789 (impr. 2 p. in 4°, Amiens). — « Instruction de l'Assemblée Nationale sur la formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume. » 14 décembre 1789 (impr. 15 p. in 4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale du 26 décembre 1789, portant qu'il sera accordé un délai de deux mois, pour faire les déclarations prescrites par le décret du 6 octobre dernier, concernant la contribution patriotique », etc. Paris, 30 décembre 1789 (impr. 11 p. in 4°, Amiens). — « Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale concernant les délits qui se commettent dans les forêts et bois. » Paris, décembre 1789 (impr. 4 p. in 4°). — « Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale pour la constitution des municipalités. » Paris, décembre 1789 (impr. 16 p. in 4°, Amiens). — « Instructions publiées par ordre du Roi sur la manière d'opérer les compensations de la moitié des quittances de décimes ou de capitation payées par les ci-devant privilégiés, avec leurs cotisations dans le rôle de supplément des six derniers mois 1789. » 13 avril 1790 (impr. 15 p. in 4°, Amiens).

E. 872. (Registre). — In-4°, 137 pages, papier.

1789-1790. — « Registre de la municipalité des Bazentin grand et petit, pour y transcrire les lettres patentes et proclamation du Roi, décrété à l'Assemblée Nationale à Paris. »

BRAY SUR SOMME.

E. 873. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1742-1783. — Titre nouvel et reconnaissance de 100 setiers de blé par an, au profit de la ville de Bray sur les moulins de ladite ville. Bray, 1^{er} juin 1742. — Bail par Louis Turquet, maire, Thomas Dechertagnié, lieutenant de maire, Jean-Baptiste-Augustin Turquet, Jean-Baptiste Leroux, échevins,

Nicolas Duchaussoy, trésorier-receveur en titre, Gentien Chopart et Nicolas Bertaux, assesseurs de l'hôtel-de-ville de Bray, de terres à Fricourt. Bray, 29 décembre 1781. — Id., de terres à Étinehem. Bray, 29 octobre 1781. — Id., de terres à Bray. Bray, 31 décembre 1781. — Id., de terres à Bray, 31 décembre 1781. — Id., de terres à Suzanne. Bray, 14 janvier 1782. — Id., de terres à Montauban. Bray, 17 janvier 1782. — Id., de terres à Bray. Bray, 29 janvier 1782. — Id., de terres à Proyart. Bray, 16 août 1783.

E. 874. (Cahier.) — In-fol., 10 feuillets, papier.

1782. — « Plan et figure des biens de la ville de Bray, levé en 1782 par Louis Lesueur, arpenteur royal à Albert. »

BUYON.

E. 875. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1656. — Homme vivant et mourant baillé au bailliage d'Amiens par les habitants de Buyon, pour trois journaux de terre à ceux appartenant sur le terroir dudit Buyon. Amiens, 21 juin.

DOUILLY.

E. 876. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1746-1790. — Déclaration concernant une enclave dépendant de la paroisse de Douilly. 13 septembre 1746. — Notice descriptive de ladite enclave. 18 mars 1790.

HAM.

E. 877. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Acquisition par les officiers municipaux de Ham de la maison appelée la Brasserie sise à Ham en la rue descendant de la place à la flaque aux Pourceaux. Ham, 18 mai.

MOLLIENS-VIDAME.

E. 878. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1209. — Charte communale accordée aux habi-

tants de Molliens-Vidame par Enguerrand, seigneur de Picquigny. Cette charte est la reproduction de celle d'Amiens renouvelée en 1209, hormis quelques articles (traduction française, copie du XVII^e siècle).

MONTDIDIER.

E. 879. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1710-1714. — État des particuliers qui ont maisons, jardins, granges, etc., sur les remparts de la ville de Montdidier. 28 novembre 1710. — Échange d'immeubles entre la ville de Montdidier et les Ursulines de ladite ville. Montdidier, 8 juillet 1714.

E. 880. (Registre.) — In-fol., 30 feuillets, papier.

1787-1789. — Registre aux saisines de l'échevinage de Montdidier.

E. 881. (Cahier.) — In-fol., 48 feuillets, papier.

XVII^e s. — Fragment d'une histoire manuscrite de Montdidier.

POIX.

E. 882. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1724-1735. — « Mémoire pour l'écolle de Poix », concernant la fondation faite par feu Alexandre de Hodencq, curé de St-Séverin de Paris, par acte du 24 décembre 1665, pour l'établissement d'un prêtre à Poix, pour célébrer cinq messes par semaine et apprendre aux enfants dudit lieu la lecture, l'écriture et les éléments de la langue latine. XVIII^e s. — Projet de requête des habitants de Poix à l'évêque d'Amiens, se plaignant de ce que, « quoy qu'il y ait une écolle fondée où les enfans natifs dudit lieu seulement doivent être instruits gratis, on les poursuit par toutes les voies rigoureuses de la justice civile, pour les assujettir à payer l'instruction de leurs enfans. » XVIII^e s. — « Mémoire au sujet de l'écolle des garçons de Poix », signé d'un grand nombre de pères de famille dudit lieu se plaignant de ce que, contrairement aux intentions du fondateur, le nommé Derocourt, placé comme maître d'école par le sous-prieur de Notre-Dame, exige une rétribution de ses élèves. XVIII^e s. — Pièces de procédure concernant ladite affaire, — etc.

QUERRIEUX.

E. 883. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1784. — Plan du village de Querrieux et P.N.

ROSIÈRES.

E. 884. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1579-1627. — Lettres patentes de Henri III portant permission d'établir trois foires par année ou la commune de Rosières, la 1^{re}, le jour de la conversion de St-Paul, la 2^e, le mardi de la Pentecôte, et la 3^e, le jour de St-Firmin en octobre, plus un marché franc le mardi de chaque semaine. Paris, août 1579. — Confirmation desdites foires et marché par Louis XIII. Paris, décembre 1620. — Id. Paris, 30 janvier 1621. — Id. Paris, 17 mai 1627.

ROYE.

E. 885. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 7, papier.

1580-1753. — Transaction entre les habitants de Rosières et le duc de Lorraine, seigneur de Boves, Caix et Harbonnières, pour raison d'une rente de 35 s. p. Amiens, 15 janvier 1500/1. — Vente par Jean-François Feutrel, cavalier au régiment de la Feronnée, compagnie de la Fage en garnison à Maubeuge, à Louis-François Hérissier, avocat en Parlement, notaire à Roye, d'une maison à Roye, rue de Paris. Roye, 15 novembre 1723. — Vente par les héritiers de Louis Hérissier à la ville de Roye, d'un héritage en la banlieue de ladite ville. Roye, 2 janvier 1771. — Réceptions de gardes de bois à Ercheu. 1753-1778, — etc.

E. 886. (Atlas.) — In-fol., 12 feuillets, papier.

XVIII^e s. — Plan des terres appartenant à la ville de Roye.

ST-SULPICE LES HAM.

E. 887. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1614-1702. — Transaction entre François de Bovelles, écuyer, sieur d'Espeville, Verlain et Muisle, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi et les habitants de Saint-Sulpice, faubourg de

Ham, sur ce que ledit sieur d'Espeville prétendait que, « à lui seul appartenait une petite rivière séant en la prairie d'Espeville, assez proche de la fontaine de St-Grégoire, servante un petit marest nommé le marest aux Estots, auquel marest il disoit lesdits habitans n'avoir aucun droit, et que, au préjudice de ce, ils s'estoient ingérés porter ou faire porter dans ladite petite rivière grande quantité de foissines de bois rozeau, pour plus facilement faire passer et rapasser leurs bestiaux quy alloient pâturer journellement audit marest aux Estotz. » Saint-Sulpice, 17 mars 1614 (copie collationnée du 20 septembre 1660). — Dénombrement par ledit François de Bovelles à l'évêque de Noyon des terres et seigneurie d'Espeville et Verlainne. Noyon, 18 juin 1627 (copie collationnée du 14 décembre 1680). — Arrêt des requêtes du palais qui maintient dame Florence de Bombers, veuve de François de Bovelles, dans le droit d'envoyer ses bestiaux pâturer dans les marais de St-Sulpice et des Estots. Paris, 22 décembre 1638. — Consultation par le sieur Duvert sur le droit prétendu par les habitans de St-Sulpice de faire pâturer leurs bestiaux dans les marais dudit lieu. Paris, 10 juillet 1702, — etc.

E. 888. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1663-1683. — Cession de rente par Jérôme Ramond, bourrelier à St-Sulpice, à Pierre Buttin, marchand audit lieu. Ham, 22 septembre 1663. — Constitution de rente pour le prix d'une maison dite la Coupe d'or à St-Sulpice et d'une autre petite maison sur la Fontaine dudit St-Sulpice Ham, 24 juillet 1681. — Vente par Grégoire Bannelle à Barbe Jancourt, veuve de Pierre Butin, de terres à Vieffville. Ham, 20 décembre 1683.

E. 889. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1678-1688. — Ordonnance de l'intendant de Soissons entre les habitans de St-Léonard et les maire et échevins de Nesle, concernant le logement des gens de guerre. Soissons, 13 janvier 1678. — Requête des habitans du faubourg de St-Sulpice de Ham à M. de Breteuil, intendant de Picardie, se plaignant de ce que « quoy qu'ils n'aient jamais été compris dans le roolle des tailles de ladite ville de Ham despendante de l'eslection de Noyon, et qu'ils ayent leur tailles séparée comme dépendant de l'eslection de St-Quentin, en laquelle ils sont cottisez à toutes les charges, ayant mesme livrez cette année jusques à sept cens quatre-vingt-douze rations dans les magasins de ladite ville de St-Quentin, et depuis été cottisez à trois places de cavaliers de la garnison de ladite ville. Au préjudice

de quoy, le sieur mayeur de ladite ville de Ham a envoyé appeler le sixième de ce mois les suplians, et leur a fait entendre qu'il avoit receu ordre du Roy pour faire fournir à chacune des dix compagnies de son régiment en garnison à Ham et audit fauxbourg, cent solz par jour, et que son intention estoit que lesdits suplians payent par chacun jour dix livres aux deux compagnies dudit régiment qu'il leur a envoyé pour loger, bien que ces sommes se doivent seulement imposer sur le pied de la taille de cette ville et se payer par les desnommez en leur roolle », etc. 1683. — Arrêt du Conseil qui ordonne que les habitans du faubourg St-Sulpice de Ham y désignés, continueront de loger sur les billets des maire et échevins de Ham les gens de guerre qui seront envoyés par le Roi en ladite ville, tant en garnison que par étapes Versailles, 15 février 1683 (expédition du 1^{er} mars 1709). — Ordonnance de l'intendant de Soissons, qui ordonne que les habitans de St-Sulpice contribueront au paiement des fourrages que les habitans de Ham sont tenus de fournir aux cavaliers envoyés en garnison en ladite ville. Soissons, 9 décembre 1788.

E. 890. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e s. — Requêtes à l'intendant par les habitans de St Sulpice, à l'effet d'être modérés à la taille : exposant les charges de ladite paroisse.

CORPORATIONS D'ARTS ET METIERS

MAITRES CHIRURGIENS D'ABBEVILLE.

E. 891. (Registre.) — In-fol. 45 feuillets, papier.

1761-1785. — « Registre de la communauté des maîtres en chirurgie de la ville d'Abbeville, tant pour les réceptions que pour les enregistremens. » — Fol. 1. Brevet d'apprentissage de Martin-Alexis Journée, chez Pierre-Louis Mauvoisin, maître en chirurgie à Abbeville. Abbeville, 5 mars 1761. — Fol. 1 v^o. Id., d'Antoine-François Moigne, chez Jacques Devaux, chirurgien-major de l'hôpital militaire à Abbeville. Abbeville, 6 mars 1761. — Fol. 2 Requête par François Surmont au premier chirurgien du Roi ou à son lieutenant à Abbeville, à l'effet de lui être assigné jour et heure pour passer son examen pour pouvoir s'établir comme chirurgien

à Ingneville. Abbeville, 9 avril 1761. — Fol. 2 v°. Admission dudit Surmont en qualité de chirurgien. « La communauté des maîtres en chirurgie de la ville d'Abbeville étant assemblé en la manière ordinaire et accoutumé, s'est présenté François Surmont, aspirant en l'art et science de chirurgie, accompagné du sieur Dumont, son conducteur. Après avoir examiné et interrogé ledit aspirant sur les principes de la chirurgie, sur les saignées, les playes, apostumes et médicaments, en présence de M. Boulon, docteur en médecine et médecin en charge, ensemble tous les maîtres composant la communauté, ledit François Surmont ayant suffisamment satisfait tant sur la théorie que pratique, les voyes recueillies, nous l'avons admis et admettons, retenu et retenons maître en chirurgie pour exercer l'art de la chirurgie dans le village d'Ingneville et ses dépendances, et après avoir prêté le serment entre les mains du sieur Laurent, notre lieutenant, à condition de traiter les pauvres gratis, d'appeler du secours dans les cas urgent et dangereuse, ce qu'il a accepté avec nous. » Abbeville, 9 avril 1761. — Fol. 2 v°. Contrat par lequel Charles Duflos, chirurgien à Abbeville, s'engage à enseigner pendant deux ans l'art de la chirurgie à Nicolas-François Lefebvre. Abbeville, 3 août 1761. — Fol. 3. Admission d'Amable Weselin en qualité de maître en chirurgie pour la ville de Rue. Abbeville, 12 décembre 1761. — Fol. 4. Admission de Marie-Jeanne Vaucal, en qualité de sage-femme à Abbeville. Abbeville, 21 janvier 1762. — Fol. 4 v°. Admission de Jean-Baptiste Coffin en qualité de maître chirurgien à Franleu. Abbeville, 4 novembre 1762. — Fol. 5 v°. Admission de Charles Monderlois en qualité de maître chirurgien à Rue. Abbeville, 15 avril 1763. — Fol. 6 v°. Brevet de maître chirurgien à Long à Honoré Revel. 12 décembre 1763. — Fol. 7 v°. Brevet de maître chirurgien à Ingneville à Louis Duflos. 14 avril 1766. — Fol. 12. Brevet de maître chirurgien à Abbeville à François Lefebvre. 3 septembre 1768. — Fol. 13. Brevet de maître chirurgien à Andainville à François Guidé. 21 novembre 1768. — Fol. 13 v°. Brevet de maître chirurgien à Rue à Charles-François Losenguien. 9 octobre 1770. — Fol. 14 v°. Brevet de maître chirurgien à Huchenneville à Charles Dufossé. 21 décembre 1770. — Fol. 15. Brevet de maître chirurgien à Auxy-le-Château à Jacques Lefebvre. 29 mai 1771. — Fol. 17. Provisions à Antoine-Firmin Vaconssains en la charge de lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des chirurgiens d'Abbeville, vacante par le décès du sieur Laurent. Versailles, 28 février 1772. — Fol. 195. Brevet de maître chirurgien à Abbeville à Remy-Constantin Laurent, fils de feu

Thomas Laurent, ancien lieutenant de la communauté des chirurgiens d'Abbeville. 2 juin 1772. — Fol. 20. Brevet de maître chirurgien à Beaucamp-le-Vieil à Nicolas Barratte. 23 décembre 1772. — Fol. 20 v°. Brevet de maître chirurgien à Franleu à M^e Antoine Pecquet. 29 décembre 1772. — Fol. 22 v°. Brevet de maître chirurgien à Ailly à Louis-Gabriel-François Létévé. 26 mai 1773. — Fol. 24 v°. Brevet de maître chirurgien à Agenvilliers à César Ringard. 22 juillet 1773. — Fol. 25. Brevet de maître chirurgien à Abbeville à François Ringard. 21 juillet 1773. — Fol. 26 v°. Brevet de maître chirurgien à Long à Ignace-Jean-Baptiste Alexandre, fils de Dominique Alexandre, médecin à Pas en Artois 22 septembre 1793. — Fol. 27. Brevet de maître chirurgien à Senarpont à Simon Gautier, fils de Pierre Gautier, médecin au Pont-Audemer. 28 février 1776. — Fol. 30 v°. Brevet de maître chirurgien à Abbeville à Pierre-François Petit, maître en chirurgie à Crécy. 25 juillet 1777. — Fol. 34. Brevet de maître en chirurgie à Senarpont de Jean-Louis Piot, maître en chirurgie à Neufchâtel. 1774. — Fol. 35. Brevet de maître chirurgien à Abbeville à Louis Hénocque. 20 décembre 1777. — Fol. 35 v°. Brevet de maître chirurgien à Long à Jean-François Lardée. 20 février 1778. — Fol. 40 v°. Brevet de maître chirurgien à Abbeville à Jean-Nicolas-François Daullée. 29 novembre 1779. — Fol. 42. Brevet de maître chirurgien à Nolette à Jean-Jacques Roussel. 18 avril 1781, — etc.

E. 892. (Registre.) — Pet. in-fol., 2 feuillets, papier.

1775. — « Registre des enregistrements des élèves en chirurgie chez les maîtres en chirurgie de la ville d'Abbeville. »

E. 893. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.¹

1776-1790. — Registre aux délibérations. — Fol. 13 v°. Du 3 mars 1776. Remy-Constantin Laurent nommé prévôt de la communauté. — Fol. 15 v°. Du 26 novembre 1777. Assignation contre le nommé Froissart, qui exerce induement la chirurgie dans la ville. — Fol. 19 v°. Du 30 mars 1780. Le sieur Desmont nommé prévôt de la communauté. — Fol. 21. Du 11 juillet 1780. Les sieurs Bailly et Ringard nommés chirurgiens jurés. — Fol. 21 v°. Du 31 octobre 1780. Amendes aux sieurs Laurent, Petit et Ringard qui ne se sont pas trouvés à l'assemblée pour traiter des affai-

¹ Les onze premiers feuillets sont arrachés.

res de police de la communauté. — Fol. 22 v°. Du 10 février 1781. Poursuites contre le sieur Carnelly qui exerce sans qualité les fonctions de chirurgien-dentiste et de chirurgien-bandagiste. — Fol. 23. Du 30 mai 1781. M^c Lefebvre nommé prévôt de la communauté. — Fol. 23 v°. Du 3 juillet 1781. Le sieur Dumont nommé lieutenant de la communauté. — Fol. 25 v°. Du 20 juillet 1781. Les sieurs Duflos et Petit nommés chirurgiens jurés. — Fol. 25 v°. Du 16 août 1781. Le sieur Petit installé en qualité de greffier de la communauté. — Fol. 27. Du 24 mars 1783. Le sieur Hénocque nommé prévôt de la communauté. — Fol. 29. Du 18 juin 1784. Le lieu des assemblées n'étant pas avantageux, celles-ci se tiendront à l'avenir gratuitement chez M. Lefebvre, l'un des maîtres de la communauté. — Fol. 30. Du 14 décembre 1784. Visite des instruments des maîtres de la communauté. — Fol. 30 v°. « Déclaration du Roy concernant les études et exercices des élèves en chirurgie », y transcrite. Versailles, 18 juin 1784. — Fol. 32 v°. « Lettres patentes du Roy, portant règlement pour les écoles de chirurgie de Paris », y transcrites. Versailles, 18 juin 1784. — Fol. 38 v°. Du 4 décembre 1788. Examen des titres du sieur Jean-Léonor Michel, « botaniste reçue au château du Loir le 13 novembre 1786, pour exercer l'art de guérir les maladies de peau, vénériennes, les ulcères cancéreux dans toute l'étendue du corps humain, les fistules tant lacrimonale que dans la marge de l'anus, etc..... Délibéré que ledit sieur Michel n'ayant aucun titre à ce qu'il soit reçue et admis à la présente communauté, suivant les status qui établissent laditte communauté, soit renvoyé. » — Fol. 39. Du 4 mars 1789. Nomination des sieurs Lefebvre et Hénocque comme députés de la communauté à l'assemblée du tiers état de la ville d'Abbeville pour la rédaction du cahier aux États Généraux, — etc.

MAITRES CHIRURGIENS D'AMIENS.

E. 894. (Registre.) — In-4°, 71 pages, papier.

1732-1739. — P. 2. Réception à la maîtrise en chirurgie de Philippe Constantin, à Thieulloy-la-Ville. « S'est présenté par-devant le lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy, Philippe Constantin, aspirant à la maîtrise en l'art de chirurgie pour le village de Thieuloy-la-Ville, duquel est bonne vie et mœur et de la religion catholique, apostolique et romaine, ayant été atesté par certificat, sa capacité a été éprouvé par examen, et à cet effet a été interrogé par le lieutenant et les maîtres soubssignez, tant sur les principes de la chirurgie que sur les apostume, seignée, playe et

médicament simple et composez, le tout en présence de M. Denys-Isidore Desmery, docteur en médecine, conseiller du Roy, médecin jurez en exercice, après quoy ledit Constantin aspirant retiré, les suffrages receulis, à la plularité des voix, il a été admis et reçu maître barbier-chirurgien, pour résider au village de Thieulloy-la-Ville, à condition de ne faire aucune opération dangereuse, et de n'entreprendre aucune cure périlleuse, sans appeller au conseil de ce connaître la confrérie de St-Comme et Damiens, et a prêté le serment au tel cas requis. » 17 novembre. — P. 10. Réception à la maîtrise en chirurgie de Louis Quignon, à Amiens. 3 février 1733. — P. 12.fff++ Réception de Jean-Denis Lefaibure, originaire de Franche-Comté, à la maîtrise en chirurgie à Beaune, 21 octobre 1733. — P. 18. Acte par lequel la communauté déclare ne pas s'opposer à ce que François Poleny vende un baume pour les blessures, coupures et douleurs. 30 janvier 1734. — P. 20. Réception de Catherine Beuflet, femme de Nicolas Porcher, à l'état de sage-femme au Pont-de-Metz. 5 avril 1734. — P. 22. Réception de Claude Lecaux à la maîtrise en chirurgie à Gennevillers. 29 mai 1734. — P. 24. Réception de François Decaix à la maîtrise en chirurgie à Lamotte en Santerre. 31 mai 1734. — P. 44. Réception de Jean-Baptiste Mortier à la maîtrise en chirurgie à Picquigny. 17 novembre 1736. — P. 54. Réception de Georges Turbent à la maîtrise en chirurgie à Picquigny. 14 septembre 1737. — P. 71. « Les noms des maîtres chirurgiens qui composent la communauté d'Amiens en 1732 : Guillaume Desprez, lieutenant (biffé), Christophe Grangambe, doien ; Jean-Baptiste Barbade, dit Dupré, Jean Sanson, Jacques Quignon, Firmin Bourgeois, Firmin Boyé, Jacques Lignière, greffier, Jean-Baptiste Grangambe (biffé) ; Jean-Baptiste Hannart, Louys Quignon, Jean-Louys Detaille », — etc.

E. 895. (Registre.) — In-4°. 31 feuillets, papier.

1739-1743. — Fol. 1. Réception de Pierre Tase à la maîtrise en chirurgie à Villers-Bretonneux. 27 janvier 1740. — Fol. 2 v°. Brevet d'apprentissage d'Augustin Canda, chez François Vraye de Grinville, maître chirurgien à Amiens. 22 mai 1740. — Fol. 6. Autorisation à Charles Butel, ayant appris sous M. de la Fargue, chirurgien-major au régiment de Poitou, à opérer des saignées à Grandvillers, sans se mêler d'autres opérations chirurgicales. 14 septembre 1740. — Fol. 10 v°.

Requête de Jean-Baptiste Caron au lieutenant du premier chirurgien du Roi à Amiens, disant qu'il a exercé la chirurgie tant dans la troupe que dans le village de Rainneville, à l'effet d'être admis à la maîtrise en chirurgie. 7 septembre 1741. — Fol. 17. Réception de Jean-François Delattre à la maîtrise en chirurgie à Croixrault. 16 mai 1742. — Fol. 17 v°. Requête d'Adrien-César Judecy, exerçant actuellement la chirurgie à l'Hôtel-Dieu de St-Riquier, à l'effet d'être admis à la maîtrise en chirurgie. 21 mai 1742. — Fol. 20 v°. Requête de Jean-Baptiste Baudelocque, ayant travaillé notamment à Paris chez M. Flandin, chirurgien des gardes Suisses, chez M. Grenier, place de Grève, et chez M. Renos à St-Antoine, à l'effet d'être reçu à la maîtrise en chirurgie. 9 octobre 1742. — Fol. 22. Réception d'Antoine Despréaux à la maîtrise en chirurgie à Hangest sur Somme. 15 octobre 1742. — Fol. 24. Requête par Pierre Delafitte, ayant travaillé sous son père dans le régiment de Soissonnais, à l'effet d'être admis à la maîtrise en chirurgie. 13 février 1743, — etc.

E. 896. (Registre.) — In-4°. 24 feuillets, papier.

1746-1748. — Fol. 2 v°. Réception de Firmin Bourgeois à la maîtrise en chirurgie. — Fol. 5 v°. Réception de François Gricourt, à la maîtrise en chirurgie à Fresnoy au Val, « après avoir été examiné par M. Collignon sur les médicamens, sur les saigné et les dangé qui peuvent venir après l'opération, et fait examiné par M. Despré, prévost, sur les playe, suture et fracture, et par M. Devaux sur les abscess, coique conducteur en l'absence de M. Deginville, qui est en campagne, le tout en l'absence de M. Démery, médecin en tour, qui n'a point comparu, coyque demendé par billet. » 12 octobre 1746. — Fol. 6. Brevet d'apprentissage de Noël Bonnart chez François Vreyet-Deginville, maître chirurgien juré de la ville d'Amiens. 27 octobre 1746. — Fol. 11 v°. Réception de Mathieu Doublet en qualité de chirurgien juré à Paris. 26 mai 1747. — Fol. 12 v°. Réception dudit Doublet en la communauté des maîtres chirurgiens d'Amiens. 27 mai 1747. — Fol. 14 v°. Brevet d'apprentissage de Pierre-Charles Lebellet chez Guillaume Deveaux, maître chirurgien à Amiens, pour deux ans en sus des deux années d'apprentissage qu'il a déjà faites tant chez le feu sieur Hannard que chez lui, et ce, pour se perfectionner ; en faveur de quoi ledit Deveaux déclare que « je luy cède et fais don d'un tiers des saignées, arachemens de dant et des barbe et acomodement quy se feront en ma boutique par ledit Lebellet et moy. » 1^{er} juillet 1747. — Fol. 16.

Requête de Jacques Lignière, ayant exercé l'art de la chirurgie tont sous son père que sous le chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'effet d'être admis à la maîtrise en chirurgie. 7 août 1747. — Fol. 17. Requête par Pierre-Jacques Monborgne, à l'effet d'être autorisé à exercer l'état de bandagiste. 9 août 1747, — etc.

E. 897. (Registre.) — In-1°, 36 feuillets, papier.

1753-1759. — Fol. 2. Réception de Jeanne Flandre, femme de Jacques Cagniard, en qualité de sage-femme à Renancourt. 28 mai 1754. — Fol. 4. Brevet d'apprentissage de Jean-Baptiste-Charles Gauchin, fils de M^c Louis-Charles Gauchin, docteur en médecine agrégé au collège d'Amiens, chez M^c Nicolas-Antoine-Bernard Collignon, chirurgien juré de la ville de Paris, démonstrateur royal en anatomie et chirurgie, chirurgien-major de l'hôpital royal et militaire de la ville d'Amiens et lieutenant du premier chirurgien du Roi en ladite ville. 2 août 1754. — Fol. 5. Brevet d'apprentissage de Louis Quéquet, fils de François Quéquet, maître chirurgien à Marchélepot, et neveu de Louis Quéquet, curé d'Ognes au diocèse de Noyon, chez Claude Dubois, ancien chirurgien-major au régiment de Montboissier, et actuellement maître chirurgien juré de la ville d'Amiens. 11 juillet 1754. — Réception de Pierre Bardou à la maîtrise en chirurgie à Villers-Bretonneux, vu, entre autres choses, « le certificat du sieur Collignon, en datte du 15 juillet 1750, qui témoigne avoir servi de garçon chirurgien pendant dix-neuf mois dans l'Hôtel-Dieu d'Amiens, un autre certificat du sieur Lendormy, en datte du 6 mars 1752,..... un certificat du sieur Verdier, maître en chirurgie de Paris et démonstrateur d'un cours particulier d'ostéologie et de miologie en l'année 1751, un autre certificat du sieur Verdier, certifié par les prévôts du collège de St-Come pour son cours d'anatomie publique de l'année 1751, enfin un certificat du sieur Boulet, chirurgien-major de l'hôpital royal et militaire de Béthune, qui assure qu'il a travaillé dans ledit hôpital pendant trois mois. » 4 octobre 1755. — Fol. 15. Réception de Nicolas-Edme Tamponet, écuyer, sieur de Châteaux, à la maîtrise en chirurgie à Fouilloy. 18 octobre 1756. — Fol. 15. Brevet d'apprentissage de François Joly chez Nicolas-Antoine-Bernard Colignon, maître en chirurgie de Paris, membre de l'académie royale de chirurgie et de celle des sciences, belles lettres et arts d'Amiens, démonstrateur royal, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu d'Amiens et lieutenant du premier chirurgien du Roi

en ladite ville, 6 novembre 1756. — Fol. 19. Brevet d'apprentissage de Louis-Jérôme Canis, chez Pierre-Louis Lendormy, ancien chirurgien des camps et armées du Roi en Allemagne, greffier du premier chirurgien du Roi et maître en chirurgie à Amiens. 22 juillet 1757. — Fol. 25 v°. Réception de Jean-François-Isidore Léger à la maîtrise en chirurgie, ledit Léger « ayant assisté exactement aux leçons sur les maladies chirurgicales et les opérations par lesquelles on les guérit, pendant l'année 1757,.... de plus avoir assisté exactement aux leçons sur les maladies des femmes grosses, en travail et accouché, pendant l'année 1756. » 19 décembre 1758, — etc.

E. 898. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1759-1764. — Fol. 3 v°. Réception de Claude-Fursy Lauchy, en qualité de chirurgien-dentiste. 18 juillet 1759. — Fol. 17 v°. Requête par Jean-Charles-François Caudron, à l'effet d'être reçu à la maîtrise en chirurgie, disant, entre autres choses, avoir servi à Paris chez le sieur Coste, maître ès arts et en chirurgie, avoir « fait depuis un cours complet et en particulier sous le sieur Sur, censeur royal et professeur aux écoles du collège de chirurgie à Paris, a fait depuis les cours de physiologie, des maladies chirurgicales et des opérations qui les guérissent, de pathologie chirurgicale, des maladies des femmes grosses, en travail et accouchées, un cours complet d'anatomie, un autre cours de maladies chirurgicales et des opérations qui les guérissent, un autre cours d'anatomie complet, le tout au collège St-Come à Paris. » 24 janvier 1761. — Fol. 26. Réception de Pierre-André-Joseph Deslignes à la maîtrise en chirurgie à Doullens. 22 juillet 1762. — Fol. 29. Réception de Prosper Ravin à la maîtrise en chirurgie à St-Valery ; ledit Ravin « ayant servit sur les vaisseaux du Roy pendant trois [ans ?], suivant les certificats des sieurs de Courcelle, médecin de la marine, Abreste, et du sieur Bertelot, chirurgien des vaisseaux du Roy, ayant étudié à St-Come sous les sieurs Barbeau, Duplessis, Bourreau, Bourdenare », etc. 21 février 1763. — Fol. 34 v°. Brevet d'apprentissage de Charles-Mathias Valot, fils de Jean-Baptiste Vallot, ancien apothicaire major des armées du Roi, inspecteur des eaux minérales, chez Guillaume Deveaux, chirurgien juré à Amiens. 8 janvier 1764, — etc.

E. 899. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1764-1769. — Fol. 3. Réception à la maîtrise en chirurgie à Formerie, de Paul-Léonor Turmine,

ayant servi entre autres chez M. Ciradier, maître en chirurgie de Paris et major des gardes du corps de la compagnie de Luxembourg tant à Amiens qu'à l'armée. 13 juillet 1764. — Fol. 7. Requête par Louis Quéquet, ayant travaillé à l'Hôtel-Dieu de Paris pendant six ans en qualité d'externe et d'interne, à l'effet d'être reçu maître en chirurgie à Amiens. 20 août 1765. — Fol. 9 v°. Requête de Claude-François Liermant, chirurgien major de l'hôpital royal de Doullens, ayant fait son apprentissage à Boulogne chez M. Rimbeau, lieutenant du premier chirurgien du Roi, à l'effet d'être admis maître chirurgien à Doullens. 29 octobre 1765. — Fol. 12 v°. Réception à la maîtrise en chirurgie à Molliens-Vidame de Félix-Honoré Boudeloque, ayant servi chez son père, Jean-Baptiste Boudeloque, maître en chirurgie, et chez le sieur Housoy, maître en chirurgie et chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Douai. 8 février 1766. — Fol. 15. Réception de Guillaume Binet à la maîtrise en chirurgie à Hangest sur Somme. 26 février 1766. — Fol. 150 v°. Réception d'Élie Tripier, ayant suivi les cours du collège St-Côme, à la maîtrise en chirurgie à Airaine. 28 février 1766. — Fol. 16. Réception de Jean-Noël Desburaux, ayant travaillé chez le sieur Labory, maître en chirurgie de la gouvernance d'Arras, et chez le sieur Giroud, chirurgien à Beauvais, et suivi les pansements de l'hôpital de la Charité à Paris, à la maîtrise en chirurgie à Sentelie. 5 mars 1766. — Fol. 22 v°. Réception de Jean-Baptiste Caron, ayant suivi un cours d'anatomie et fait pansements et opérations à l'hôpital d'Arras, à la maîtrise en chirurgie à Villers-Bretonneux. 5 janvier 1767, — etc.

E. 900. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1774-1791. — Fol. 2. Réception de Marie-Louise Péquet en qualité de sage-femme à Thois. 12 juillet 1774. — Fol. 4. v°. Du 14 septembre 1774. « Les lieutenant, prévôt, doyen et maître en chirurgie de la ville d'Amiens assemblés en leur chambre commune et de juridiction, à l'effet de faire subir examen à deux élèves de Madame Ducoudray, dans l'art des accouchements, comme il paroît par les certificats dont elles sont munies, la communauté informée d'ailleurs par une lettre de Mgr l'intendant que l'intention de MM. les officiers municipaux est d'établir en différents quartiers de cette ville trois de ces sages-femmes destinées pour le service des pauvres, en conséquence ladite communauté se proposant de concourir suivant son pouvoir aux vues

de bienfaisance et d'humanité de MM. les officiers municipaux a d'abord résolu unanimement de modérer les droits qui luy sont dus, et a reçu à l'examen la nommée Angélique Colart, veuve de Charle Choquet : ledit examen s'est d'abord fait assez légèrement sur la théorie des accouchemens, dans laquelle l'aspirante a paru peu versée, ensuite aiant passé à la pratique et à la manœuvre, l'aspirante n'a pas paru suffisamment instruite de cette partie, qui est la plus essentielle de l'art, pourquoy ne la jugeant pas encor capable d'exercer un art aussy intéressant, il a été unanimement décidé que l'aspirante seroit remise à six mois pour subir le même examen, qui luy servira de leçon, et pendant ce temps, elle pourra assurer de plus en plus le peu de connoissance qu'elle a déjas acquise et même les augmenter » ; Marie-Catherine Voisin, femme de Joseph Alart, ajournée à trois mois pour le même motif. — Fol. 17. Réception du sieur Carnelly, chirurgien-dentiste à Abbeville, en la même qualité à Amiens. 31 décembre 1779. — Fol. 31. Réception de Marie-Madeleine Duval, épouse de Pierre Gomart, en qualité de sage-femme, « et, attendu son état de pauvreté bien constaté, il a été décidé unanimement que chacun des comparants à l'assemblée luy feroit la remise de ses droits particuliers, et qu'elle ne payeroit pour tout droits que ceux de la bourse commune. » 31 octobre 1783, — etc.

E. 901. (Registre.) — In-4°, 48 pages, papier.

1732-1739. — « Registre triennal où sont inscrits les actes concernant les délibérations sur toutes les affaires de la communauté des maîtres chirurgiens jurés royaux de la ville et bailliage d'Amiens », etc. — P. 1. Du 15 juillet 1732. « La chambre commune restera chez le lieutenant, pour toutes les assemblées, sauf pour les exercices publics ordonnées par lesdits status et pour chef-d'œuvre ou semaine d'anatomie dans les réceptions des aspirans, le tout jusqu'à ce que la communauté ait pu recouvrir ou acquérir une chambre pour en faire une chambre commune. » — P. 2. Du 30 septembre 1732. Cotisations pour les services de la confrérie de St-Come et St-Damien. — P. 5. Du 26 mars 1733. Assemblés « pour aller visiter un jardin où il y a une gloriette, pour voir sy el seroit asay grande pour pouvoir y faire les exercice publique requis par les statut et règlement pour les chirurgiens des province, en consecance de l'asamblé tenus le 23 de ce mois, dans laquelle le sieur Boyé, ancien maistre de la communauté avé dit en avoir un sytué entre les pon du Cange et

Baraban » ; ladite gloriette acceptée pour la somme de 650 l. — P. 22 v°. Du 30 mars 1737. Sur ce qu'il a été représenté « que le sieur Collignon se disant démonstrateur, est arrivé en cette ville ce servy d'un cadavre exécutée du jours de hier, qu'il l'a fait transporter dans la salle du jardin des privillégiés de ladite ville d'Amiens, rue de Beauvais, et prétent lundy prochain, 1^{er} avrille, en faire la démonstration et dissection dudit cadavre, il a etté résolu par laditte communauté, à la pluralité des voix, de s'y opposer et de le faire sinifier audit Colignon, attandue que c'est une partie de la chirurgie et au contraire au bref, statue et règlement de laditte communauté, ledit sieur Colignon n'ayant justifié d'aucune calité ny pouvoir pour exercer aucune partie de la chirurgie, pour n'aitre ny agrégé ni maître. » Assignation au nommé Dessain, se disant opérateur, pour exercice illicite de la chirurgie. — P. 26. Commission de lieutenant de la communauté des maîtres chirurgiens d'Amiens à Jacques Quignon, y transcrite. Versailles, 29 juillet 1737, — etc.

E. 902. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1751-1762. — Délibérations. — Fol. 6. Du 22 septembre. « Le lieutenant a dit qu'il avoit convoqué l'assemblée, pour lui communiquer que journellement les donneurs d'emplantres levoient les appareils des maîtres impunément et notamment la femme du nommé Laurent demeurant à Amiens, au sieur Descamps, laquel venoit de lever une appareil appliqué par le sieur Lignier et Lendormy, sans avoir égard que, par l'art. 82 des statuts, il est défendu à aucun maître ou autre généralement quelconque, de lever l'appareil posé par une autre, sous peine d'interdiction et de 500 l. d'amendes. » — Fol. 14. Du 6 juillet 1759. M^c Danger, procureur de la communauté, autorisé à s'adjoindre son fils, attendu que son grand âge lui ote la faculté de s'énoncer aussi librement que par le passé, — etc.

E. 903. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1774-1790. — Délibérations. — Fol. 5. Du 24 décembre 1779. Délibération sur une lettre des officiers municipaux, au sujet de ce que la communauté n'a pas voulu admettre le sieur Carnelli, dentiste, à l'examen. — Fol. 7 v°. Du 30 janvier 1781. « Sur les moyens de prévenir et d'empêcher, s'il se peut, le danger qu'il y a à laisser exercer la chirurgie, tant dans l'intérieur de la ville que dans l'étendue de la juridiction, par des

sujets qui n'ont aucun titre et n'on fait aucune preuve de capacité vis-à-vis de laditte communauté. » — Fol. 27. Du 17 janvier 1789. Assemblée « pour prendre en considération la lettre de MM. les officiers municipaux adressée à laditte compagnie, pour l'engager à contribuer aux secours de la misère publique. Les membres composant laditte assemblée ont délibéré que, n'ayant pas de fonds à la bourse commune, et que chacun d'eux, par état, se trouve très fréquemment dans le cas d'administrer gratuitement les secours de son état et même des secours pécuniaires, il doit être réservé à chaque particulier la manière de les donner, pourquoy le corp ne doit avoir part à aucune autre contribution. » — Fol. 27. Du 17 février. Nomination des députés de la communauté à l'assemblée préliminaire pour les États Généraux : Collignon, lieutenant, et Anselin, doyen. — Fol. 28. Du 15 mai 1789. Contribution de 6 l. par mois pendant trois mois, au soulagement de la misère publique. — Fol. 28 v°. Délibération non datée. Cours d'accouchement. — Fol. 31. Délibération non datée. Le sieur Collignon, prévôt, nommé député de la communauté au bureau de charité, — etc.

MAITRES CHIRURGIENS DE MONTDIDIER.

E. 904. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1739-1749. — Fol. 1. Réception d'Alexandre Bayart, à la maîtrise en chirurgie à Arvillers, après examen et chef-d'œuvre par lui fait, « tant sur fractures, dislocations, thumeurs, que dessus la seignée. » 9 décembre 1739. — Fol. 2. Réception de Jean-Baptiste Dutilloy, à la maîtrise en chirurgie à Breteuil. 29 octobre 1742. — Fol. 5. Réception de Pierre-Louis Lendormy à la maîtrise en chirurgie à Montdidier. 4 janvier 1742. — Fol. 7. Réception d'Antoine Dutilloy à la maîtrise en chirurgie à Bonvillers, après examen et chef-d'œuvre fait par lui « tant sur le trépan, l'empieime (?), le cours de bandage et autres opérations. » 8 février 1742. — Fol. 7 v°. Réception d'Antoine Despréaux à la maîtrise en chirurgie, après examen à lui fait, « tant sur l'anatomie que sur la nature des plaies et humeurs. » 10 janvier 1743. — Fol. 13 v°. Réception de Jean Seigneurjean, ayant travaillé tant à Paris, qu'à Montpellier et ailleurs, à la maîtrise en chirurgie à Tricot. 11 octobre 1741. — Fol. 17. Réception d'Honoré Bouffet ayant travaillé à l'Hôtel-Dieu de Paris, à la maîtrise en chirurgie à Rosières. 10 février 1744. — Fol. 19. Réception de François-Luglien Lendormy, à la maîtrise en chirurgie à Montdidier. 14 janvier 1745. — Fol. 38. Réception de Margueritte Naquet, ayant travaillé

chez Mme Royal, maîtresse matrone à Compiègne, en qualité de matrone à Tricot, « à la charge toutefois par elle d'appeler l'un de nous dans les accouchements difficile et de garder le secret. » 11 novembre 1747, — etc.

E. 905. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1749-1753. — Fol. 2 v°. Réception de Noël Drouère, ayant « montré une cartouche de service de deux années en qualité de chirurgien des gardes françoise, compagnie de M. de Cornille, qui a signé laditte cartouche », à la maîtrise en chirurgie à Tricot. 31 décembre 1749. — Fol. 6. Réception de Charles Vimeux, ayant servi sous M^e Verdier et autres chirurgiens jurés à Paris, à la maîtrise en chirurgie à Coullemelle. 8 décembre 1751, — etc.

E. 906. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1753-1762. — Fol. 1 v°. Réception de François Mailly à la maîtrise en chirurgie à Sourdon. 28 janvier 1754. — Fol. 3. Certificat par lequel Luglien Lendormy, chirurgien juré à Montdidier, reconnaît avoir pris pour apprenti Honoré Warcousin, neveu du curé de Grivillers. 15 mai 1754. — Fol. 4 v°. Réception de Charles Poidevin ayant servi, entre autres, chez les frères de la Charité de Senlis, à la maîtrise en chirurgie à Montigny. 20 août 1755. — Fol. 16 v°. Réception de Louis Galopin ayant fait son apprentissage chez Pierre-Mathurin Caron à Paris, ayant travaillé à l'hôpital royal de St-Louis de Besançon et suivi les cours de M. Fixe, conseiller médecin en l'université de Montpellier, à la maîtrise en chirurgie à Breteuil. 6 novembre 1760. — Fol. 19. Réception de Suzanne Duvillé, ayant travaillé chez Mme Patte, maîtresse sage-femme à Paris, en qualité de maîtresse sage-femme à Montdidier. 16 octobre 1761, — etc.

E. 907. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1756. — Réception de Charles-Antoine Demeigneux à la maîtrise en chirurgie à Folleville. 20 septembre.

E. 908. (Registre.) — In-4°, 23 pages, papier.

1763-1771. — P. 5. Réception de Claude-Joseph Duquénelle, ayant fait son cours d'anatomie chez M. Menstrud, démonstrateur royal à Paris, et ayant suivi les écoles de St-Côme, à la maîtrise en chirurgie à

Halluin. 16 avril 1765. — P. 6. Réception d'Alexandre Cordier, ayant fait son cours d'anatomie chez M. Verdier à Paris, et suivi les écoles de St-Côme, à la maîtrise en chirurgie à Davenescourt. 21 juin 1765. — P. 8. Réception d'Antoine-Jean-Philibert Josse, ayant été chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris, à la maîtrise en chirurgie à Corneilles. 26 septembre 1765. — P. 20. Réception de Pierre Dessein ayant fait son apprentissage chez le sieur Barbeaux, maître en chirurgie à Besançon, à la maîtrise en chirurgie à Quinquempoix. 31 décembre 1770, — etc.

E. 909. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1771-1776. — Fol. 3 v°. Réception de Nicole-Florent Ballin, ayant suivi les écoles de St-Côme et ayant servi en qualité de chirurgien dans l'île de Corse, suivant le certificat de M. Bourienne, chirurgien-major de l'armée française en Corse, à la maîtrise en chirurgie à Montdidier. 30 avril 1771, — etc.

E. 910. (Registre.) — In-4°, 21 pages, papier.

1776-1780. — P. 1. Nomination de Florent Ballin, en qualité de prévôt de la communauté des maîtres chirurgiens de Montdidier. 6 novembre 1776. — P. 4. Réception de Marguerite Lévêque, femme de Charles Lévêque, vigneron à Pérennes, en qualité de maîtresse-sage-femme audit Pérennes. 9 novembre 1776. — P. 9. Réception de Pierre Suart à la maîtrise en chirurgie à Gratibus. 16 septembre 1777. — P. 14. Réception d'Alexandre-Magloire Cauet à la maîtrise en chirurgie à Montdidier. 27 octobre 1777. — P. 20. Réception de Félix-Honoré Baudeloque, ayant travaillé chez le sieur Houssouin, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Douai, et suivi les écoles royales de chirurgie de Paris, à la maîtrise en chirurgie à Mailly. 9 octobre 1779, — etc.

E. 911. (Registre.) — In-4°, 7 pages, papier.

1780-1784. — P. 5. Après examen insuffisant de François Varnier, celui-ci renvoyé au 19 juin suivant pour resubir son examen ; « cependant la communauté a offert au sieur Varnier une lettre d'expert en chirurgie pour pouvoir pratiquer les saignées et les pensements simples, jusqu'à l'expiration desdits trois mois, dans l'espérance qu'il voudra bien estudier et se mettre en estat de pouvoir parvenir à la maîtrise. » 19 mars 1782. — P. 6. Réception de François Varnier à la maîtrise en chirurgie à Mézières. 6 août 1782, — etc.

E. 912. (Registre.) — In-4°, 24 pages, papier.

1784-1788. — P. 1. Lettre d'envoi, y transcrite, de la déclaration du Roi qui suit. Versailles, 2 novembre 1784. — P. 2. « Déclaration du Roy concernant les études et exercices des élèves en chirurgie », y transcrite. Versailles, 18 juin 1784. — P. 5. « Lettres patentes du Roi portant règlement pour les écoles de chirurgie de Paris », y transcrites. Versailles, 18 juin 1784. — P. 7. Réception de Marie-Zacharie Laignel, muni de nombreux certificats d'études faites à Paris, à la maîtrise en chirurgie à Breteuil. 17 mai 1785. — P. 13. Réception d'Augustin Lefebvre, chirurgien à Broye, à la maîtrise en chirurgie à Montdidier. 14 août 1786. P. 13. Réception de Charlotte-Marguerite Novion, femme de Jacques-Philippe Bultel, en qualité de maîtresse sage-femme à Étefay. 14 août 1786. — P. 15. Réception de Jean-Éloi Boulogne, de Bouchoire, muni entre autres, de nombreux certificats d'études faites à Paris, et d'un certificat de bonne vie et mœurs signé Fichaux, curé de Bouchoire, Brunet, lieutenant, Tronquet, syndic, Tronquet, procureur fiscal, Douvillé, Benoît, Mortier, Thuin, Leroy, Caron, tous officiers de la justice et anciens habitants dudit Bouchoire, à la maîtrise en chirurgie à Guerbigny. 18 décembre 1786. P. 18. Réception de Jean-Louis Ledoux, muni de nombreux certificats d'études faites à Paris, et d'un certificat du sieur Sédillot, chirurgien de la légion de Malbois, au service des États-Unis, comme quoi il a servi pendant six mois attaché à la compagnie de Lœvencheret seconde brigade, à la maîtrise en chirurgie à Hangest en Santerre. 12 mars 1787, — etc.

E. 913. (Registre.) — In-4°, 1 feuillet, papier.

1778-1784. — Réceptions des élèves en chirurgie chez les maîtres tant de la ville que de la campagne.

E. 914. (Registre.) — In-4°, 2 pages, papier.

1784-1787. — Réceptions des élèves en chirurgie chez les maîtres tant de la ville que de la campagne.

E. 915. (Registre.) — In-4°, 3 feuillets papier. (Incomplet).

1753. — Délibérations. — Fol. 2. Du 1^{er} juillet. Autorisation à Louis-François-Adrien Thory, aspirant à la maîtrise en chirurgie pour la ville de Montdidier, de devancer le temps de son anatomie, — etc.

E. 916. (Registre.) — In-4°, 13 feuillets, papier. (Incomplet).

1755-1762. — Délibérations. — Fol. 5. Du 2 mai 1755. Assignation à Luglien Lendormi, l'un des chirurgiens de la communauté, qui s'ingère, contrairement aux statuts, de faire des rapports hors de son année d'exercice, sans en rapporter les émoluments à la communauté. — Fol. 6. Du 26 mai 1758. Commission nommée pour rémédier aux abus commis par le prévôt de la communauté. — Fol. 9. Du 13 mars 1760. Autorisation à Louis-François-Adrien Thory, l'un des maîtres de la communauté, d'appeler d'une amende en laquelle Pierre-Hubert Eudrien, maître chirurgien à Montdidier, l'a fait condamner, — etc.

E. 917. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1763-1776. — Délibérations. — Fol. 1. Du 27 septembre 1763. Location de la maison de la veuve Pierre Duvillé, vis-à-vis de la Croix Bleue, pour tenir les assemblées de la communauté. — Fol. 1 v°. Du 29 mars 1764. Intervention de la communauté dans plusieurs procès. — Fol. 4 v°. Du 18 novembre 1775. Poursuites contre Simon Gay, maréchal à La Boissière, qui exerce indûment la chirurgie, — etc.

E. 918. (Registre.) — In-4°, 11 pages, papier.

1776-1784. — Délibérations. — P. 1. Du 6 novembre 1776. Procès contre le sieur Lendormy, directeur de la poste et la veuve Stockman, concernant une rente, — etc.

E. 919. (Registre.) — In-4°, 2 pages, papier.

1788-1789. — Délibérations. — P. 1. Du 29 septembre 1788. Réception du compte des recettes et dépenses de la communauté. — P. 2. Du 29 septembre 1789. Id.

MAITRES CHIRURGIENS DE PERONNE.

E. 920. (Registre.) — Pet. in-fol., 118 feuillets, papier.

1744-1783. — Fol. 1. Réception de Côme Milleret à la maîtrise en chirurgie à Omiécourt. 15 octobre 1744. — Fol. 3. Réception d'Antoine Marchand, ayant travaillé sous le sieur Montaulieu, chirurgien-major à l'hôpital des Franciscains de Parme, et sous le sieur Montégu, chirurgien-major à l'hôpital St-Pierre à Guastalla, en Italie, à la maîtrise en chirurgie à Épehy. 8 avril 1745. — Fol. 4 v°. Réception d'Adrien Josse à la maîtrise en chirurgie à Albert. 15 avril 1745. — Fol. 7. Réception de Pierre Bouthors, maître en chirurgie à Ivergny, en la même

qualité à Luceux. 22 juillet 1746. — Fol. 8 v°. Réception de Jean-Baptiste Caudron, ayant fait son apprentissage chez M. Josselin, chirurgien de l'hôtel-Dieu de St-Quentin, et ayant fait deux campagnes dans les hôpitaux de l'armée de Flandre, à la maîtrise en chirurgie à Rancourt. — Fol. 10 v°. Admission de Catherine Piteux en qualité de sage-femme à Albert. 9 février 1747. — Fol. 13 v°. Réception de Jean Deleau à la maîtrise en chirurgie à Foucaucourt. 30 octobre 1747. — Fol. 16. Élection du sieur Lampon, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Péronne, en qualité de prévôt de la communauté. 29 novembre 1747. — Fol. 17 v°. Admission de Marguerite Ailleux en qualité de sage-femme à Monchy-Lagache. 10 octobre 1748. — Fol. 20. Réception de François Delaistre à la maîtrise en chirurgie à Lihons. 3 mars 1750. — Fol. 26 v°. Réception de Jean-Baptiste Duroisel à la maîtrise en chirurgie à Chaulnes. 23 mars 1753. — Fol. 28. Réception de Jean-Baptiste Leroux à la maîtrise en chirurgie à Bray. 29 mars 1753. — Fol. 32 v°. Réception de Robert Malafait, ayant travaillé à Péronne, Rouen, Corbeil et Amiens, à la maîtrise en chirurgie à Péronne. 9 septembre 1754. — Fol. 44 v°. Réception d'Antoine Bailleux, ayant travaillé sous M. Rolan, chirurgien-major du régiment Infanterie de Mailly, fait un cours d'anatomie sous M. Luc, et assisté aux leçons de chirurgie de M. Gervais, à la maîtrise en chirurgie à Mailly. 17 octobre 1760. — Fol. 48. Réception de Joachim Sené, à la maîtrise en chirurgie à Cartigny. 3 février 1763. — Fol. 50. Réception de Louis-Augustin de Sailly, ayant travaillé sous M. Blasseau, chirurgien-major au régiment de Lameth-Cavalerie, à la maîtrise en chirurgie à Foucaucourt. Péronne, 19 décembre 1763. — Fol. 53. Réception d'Adrien-François Morlet à la maîtrise en chirurgie à Athies. 20 août 1764. — Fol. 54 v°. Enregistrement des lettres de provision de Pierre-Robert Malafait en qualité de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Péronne, en remplacement du sieur Lampon, démissionnaire. 1^{er} octobre 1764. — Fol. 60. Réception de Jean-Daniel Soyeur, ayant travaillé sous MM. Louis, Sabatié, Gervais, de la Fage, Deshais, Gendron et Suse, démonstrateurs et professeurs royaux en chirurgie, et suivi l'hôpital de la Charité à Paris, à la maîtrise en chirurgie à Matigny. 5 février 1766. — Fol. 61. Réception de Gentien

Chopar, à la maîtrise en chirurgie à Bray. 1^{er} mai 1766. — Fol. 84. Brevet d'apprentissage de Louis Bouillette chez Antoine Lampon, maître en chirurgie à Péronne. 23 février 1770. — Fol. 92 v^o. Réception de Jacques Lefèvre ayant travaillé à l'Hôtel-Dieu St-Éloi de Montpellier, et sous MM. Groussaud, Fabre, Ténor, Hénin, à la maîtrise en chirurgie à Soyécourt. 12 mars 1773. — Fol. 99. Enregistrement des lettres de provision de Louis-Fursy Fernet, en qualité de greffier du premier chirurgien du Roi à Péronne 12 juin 1776. — Fol. 101 v^o. Réception de Jean-Pierre Bouthor, ayant travaillé sous le sieur Piéraud, chirurgien-major des hôpitaux des ville et citadelle de Nancy, dans le régiment du Roi, en qualité d'aide-chirurgien, dans les hôpitaux de différentes garnisons, à la maîtrise en chirurgie à Luchaux 16 août 1777. — Fol. 108. Enregistrement des lettres de provision de Louis-Fursy Fernet, en qualité de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Péronne en remplacement de Robert Malafait, décédé. 23 novembre 1781. — Fol. 109. Enregistrement des lettres de provision d'Éloi-Hubert Corbet, notaire, en qualité de greffier du premier chirurgien du Roi à Péronne. 23 novembre 1781. — Fol. 102 v^o. Réception de Charles-Fursy-François Cailly, vu « 1^o le certificat du sieur Pelletan, membre du collège et adjoint au comité perpétuel de l'académie royale de chirurgie, professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école pratique, en date du 3 avril 1781, par lequel il ateste que le suppliant a suivy sous ses yeux pendant quatre années consécutives les cours particuliers d'anatomie, de phisiologie expérimental, de maladie et opérations chirurgicales et ceux de maladies des os, comme aussi qu'il s'est appliqué aux dissections particulières dudit sieur Pelletan sur le cadavre humain ; 2^o les certificats de MM. les membres du collège et de l'académie royal de chirurgie, professeurs et démonstrateurs à l'école pratique, en date du 6 may 1782,.... par lequel ils atestent que ledit sieur Charles-Fursy François Cailly a assisté exactement aux leçons et faits les dissections et opérations chirurgicales ; 3^o autre certificat de M. Ferrand, professeur royal en chirurgie, censeur royal et premier chirurgien de l'hôtel-Dieu de Paris, en date du 18 juin dernier, par lequel il ateste que ledit Charles-Fursy-François Cailly a suivy et assisté exactement à ses pansements et opérations de chirurgie pendant l'espace de trois années consécutives », etc., à la maîtrise en chirurgie à Péronne. 28 novembre 1782. — Fol. 113 v^o. Enregistrement des lettres de provision de Denis-Jean-François Brehon en qualité de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Péronne. 14 février 1783, — etc.

E. 921. (Registre.) — Pet. in-fol. 75 pages, papier.

1783-1791. — « Registre aux réceptions et autres actes concernant la communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Péronne », etc. — P. 3. Réception d'Honoré-Louis Rouvillain, ayant travaillé, entre autres, sous le sieur Nonot, maître en chirurgie et professeur à Arras, sous M. Taranger, maître chirurgien de l'hôpital militaire d'Arras, et suivi les leçons qu'ont données MM. Arrachart et Durand, chirurgien-major à Arras, à la maîtrise en chirurgie au Mesnil-Martinsart. 8 mai 1783. — P. 7. Réception de Louis-Armand Vallée, ayant, entre autres choses, suivi à Paris le cours public d'anatomie, les leçons sur les maladies chirurgicales et les opérations par lesquelles on les guérit, à la maîtrise en chirurgie à Herbécourt en Santerre. 15 septembre 1783. — P. 10. Admission d'Antoinette Delbart, épouse de Bernard Plez, en qualité de sage-femme à Albert. — P. 21. Brevet d'apprentissage de Barthélemy Bouillet chez Louis Fernet, maître en chirurgie à Péronne. 20 avril 1784. — P. 23. Admission de Marie Lefèvre, femme de Noël Paringot, en qualité de sage-femme à Épehy. 21 août 1784. — P. 30. Réception de Théodore Blanchart, ayant travaillé sous divers professeurs et démonstrateurs, et notamment ayant assisté aux leçons sur les maladies des femmes grosses, en travail et accouchées, et celles des petits enfants, à celles sur la physiologie et l'hygiène, sur les maladies chirurgicales et opérations, au cours public de thérapeutique chirurgicale, sur la méthode et les moyens de guérir les maladies chirurgicales, d'accouchements, de pathologie, etc., à la maîtrise en chirurgie à Marchépot. 16 novembre 1784. — P. 33. « Lettres patentes du Roy portant règlement pour les écoles de chirurgie de Paris », y transcrites. Versailles, 18 juin 1784. — P. 36. « Déclaration du Roi concernant les études et exercices des élèves en chirurgie », y transcrites. Versailles, 18 juin 1784. — P. 39. Enregistrement d'Antoine-Michel Payen, fils de feu Antoine-Michel Payen, maître en chirurgie à Péronne, sur les registres de la communauté. 18 novembre 1784. — P. 43. Réception de Pierre-Antoine Alavoine, lequel « s'est appliqué à réduire les membres disloqués, sous les yeux de son père », reçu chirurgien à Bapaume, à la maîtrise en chirurgie à Contalmaison. 3 septembre 1785. — P. 47. Réception de Jean-Bernard Galard, ayant travaillé sous M. Didier, chirurgien-major de la légion de Flandre, ayant fait ses cours au collège royal de chirurgie de Paris, suivi les cours particuliers d'anatomie, d'opéra-

tions chirurgicales et de pathologie de M. Denant, membre du collège de chirurgie de ladite ville, et exercé sous les yeux de M. Fabre, maître en chirurgie de la Villette, en qualité d'élève en chirurgie, à la maîtrise en chirurgie à Liéramont. 2 novembre 1785. P. 52. Réception de Georges Caudron, ayant fait ses cours au collège royal de chirurgie de Paris, et autres, à la maîtrise en chirurgie à Estrées en Santerre. 9 mars 1786. — P. 61. Provision à Charles-Fursy-François Cailly, de la charge de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Péronne, y transcrite. Versailles, 13 juillet 1787. — P. 63. Réception de François-Joseph Coquin, ayant, entre autres, travaillé à l'hôpital de Lille, à celui de Douai, suivi les leçons de M. Mayault, professeur royal de la faculté de médecine en l'université de Douai, etc., à la maîtrise en chirurgie à Péronne. 27 août 1787. — P. 73. Réception de Barthélemy Bouillet, à la maîtrise en chirurgie à Péronne. 21 février 1791, — etc.

MAITRES CHIRURGIENS DE ROYE.

E. 922. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1740-1775. — Fol. 1. Réception de Jean-Jacques Delacloche, à la maîtrise en chirurgie à Bouchoir. 29 décembre 1740. — Fol. 1 v°. Réception de François-Florent Demay, à la maîtrise en chirurgie à Roye. 15 juillet 1743. — Fol. 3. Enregistrement des lettres de maîtrise de Louis-Bernard Demay, en la communauté de Roye. 16 juillet 1743. — Fol. 4. Réception de Médard Péchon à la maîtrise en chirurgie à Roye. 13 février 1747. — Fol. 5 v°. Enregistrement des lettres de maîtrise d'Henry Coffinier, en la communauté de Roye. 13 février 1747. — Fol. 7. Enregistrement des lettres de maîtresse sage-femme de Marie-Louise-Françoise Tassard, femme d'Antoine Micque, maître de l'hôtellerie des Quatre fils Aymon à Roye. 14 février 1747. — Fol. 11. Réception de Jean Belloc, ayant étudié à St-Côme, à la maîtrise en chirurgie à Ressons. 21 avril 1752. — Fol. 16 v°. Réception de Firmin Cordier, ayant travaillé chez le sieur Rouge, premier chirurgien de l'hôpital de la ville de Marseille, à la maîtrise en chirurgie à Fresnoy lès Roye. — Fol. 18 v°. Réception de Jean-Baptiste Bocot, ayant suivi les cours de chirurgie à Paris, à la maîtrise en chirurgie à Andechy. 12 mai 1767. — Fol. 20 v°. Réception de Jean Mouret, sur sa requête contenant, entre autres choses, « que, lorsqu'il fit sa philosophie au collège de la ville de Beauvais, il prit goût pour l'art de chirurgie ; qu'aussitôt qu'il eut fini ce cours d'étude,..... et après avoir commencé en la ville de

Beauvais un cours d'anatomie et d'opérations, toujours animé du même esprit, il se transporta en la ville de Paris, pour travailler à en acquérir la science,.... ce qui lui procura l'avantage, par son assiduité et son application, de remplir tous les cours convenables à l'académie royale et collège de chirurgie de la ville de Paris », à la maîtrise en chirurgie à Roye. 21 juin 1770. — Fol. 24. Provisions y transcrites à Jean-François Laby, de la charge de lieutenant du premier chirurgien du Roi à Roye en remplacement du sieur Duprez, démissionnaire. Versailles, 8 janvier 1775, — etc.

E. 923. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1775-1779. — Fol. 4 v°. Réception de Louis-Claude Garde, en qualité d'expert en chirurgie à Roye, « pour les seules parties des dents, accouchements naturels, la phlébotomie et les pansements des plaies simples. » 28 août 1775. — Fol. 7 v°. Admission de Marie-Françoise-Geneviève Colmache en qualité de sage-femme à St-Mard les Truyots. 1^{er} décembre 1775. — Fol. 8. Réception de Jean-Baptiste Coudun, muni de certificats des sieurs Démarquet, chirurgien-major à l'hôpital de Verdun, et Castriques, aide-major à celui de Thionville, à la maîtrise en chirurgie à Beuvraignes. 6 mars 1776. — Fol. 10 v°. Admission de Marie-Louise-Catherine Migne, en qualité de maîtresse sage-femme à Roye. 20 juin 1776. — Fol. 16 v°. Réception de François-Côme-Pierre Boulogne, ayant suivi les cours du collège de chirurgie à Paris et les hôpitaux de ladite ville, à la maîtrise en chirurgie à Champien. 7 mars 1778, — etc.

E. 924. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1780-1786. — Fol. 4 v°. Réception de Mathieu Cuvillier, ayant suivi les cours de l'école royale de chirurgie de Paris et travaillé dans les hôpitaux de ladite ville, à la maîtrise en chirurgie à Roye. 14 mars 1782. — Fol. 5 v°. Réception de Louis-François Massias, ayant suivi les cours de l'école royale de chirurgie à Paris, à la maîtrise en chirurgie à Liancourt. 21 mars 1782. — Fol. 6 v°. Examens d'Eugène-François Valencourt, pour parvenir à la maîtrise. Mars-juillet 1782. — Fol. 9. Réception dudit Valencourt, ayant suivi les cours de l'école royale de chirurgie de Paris, à la maîtrise en chirurgie à Roye. 11 juillet 1782. — Fol. 12. Admission de Marie-Françoise-Geneviève Colmache, en qualité de maîtresse sage-

femme à Roze. 24 décembre 1783. — Fol. 14. Réception de Pierre Delattre, ayant suivi les cours de l'école royale de chirurgie de Paris, à la maîtrise en chirurgie à Fescamps. 13 novembre 1784. — Fol. 15. « Lettres patentes du Roy portant règlement pour les écoles de chirurgie de Paris », y transcrites. Versailles, 18 juin 1784. — Fol. 17. « Déclaration du Roy concernant les études et exercices des élèves en chirurgie », y transcrite. Versailles, 18 juin 1784, — etc.

COMPAGNIES PRIVILEGIEES DE LA VILLE D'AMIENS.

E. 925. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1471-1658. — Copie du XVIII^e siècle des pièces suivantes : 1^o Lettres patentes de Louis XI, sur la supplication des arbalétriers d'Amiens, « contenant que, dès le mois de juin mil quatre cent soixante quatre, nous leur octroyames par nos lettres patentes et pour les causes deduis (?) y contenues, que ils puissent avoir et prendre par chacune fette de dimanche de l'an, sur la valeur de notre domaine de notreditte ville d'Amiens, deux cannes de vin, pour leur ayder à entretenir le jeu de l'arbalestre et qu'ils fussent plus enclains et abstraits de garder et deffendre notreditte ville ;.... duquel octroy lesdits suppliant ont depuis jouy paisiblement ; toutefois, pour ce que icelle notre ville d'Amiens a été par ancien tems, et depuis ledit octroy, occupé par aucun nos adversaires, ils doubtent que notre receveur ordinaire de notre bailli d'Amiens fasse difficulté de leur payer et continuer lesdites deux canne de vin par chacun dimanche de l'an, s'il n'avoient sur ce lettres de nouvel octroy de nous, et notre grâce ne leur estoit impartie ;..... et outre, pour ce que les édifices, arbres et autres plusieurs choses tant nécessaires que volontaire et à la décoration du jardin desdits supliants, lequel étoit un des plus beaux de notre royaume, ont été abattus, démolis et désempez pour la plupart que les francqs archers ou autres gens de guerre, durant cette notre présente année, mêmement lesdits arbres employé à faire les affus de notre artillerie, leur donner et octroyer la somme de deux cent livres tournois, pour leur ayder à rédiffier et mettre à point leur susdits maison et jardin, et aussi de leur octroy que ils, et jusqu'au nombre de cinquante arbalestriers, jouissent de tel et semblables privilèges, franchises et libertée que font les arbalestriers de notre ville et cité de Paris, et surtout les impartir icelle notre ditte grâce. Pourquoi nous, ces choses considéré, et mêmement que le jeu et exercice de l'arbalestre est très fort nécessaire et profitable pour la seureté, garde et deffence de laditte ville, en quoi lesdits supliants,

en acquittant loyauté, se sont grandement et libéralement employée durant cette présente division, et particulièrement en la réduction de notre ditte ville en notre obéissance », accordant les fins de ladite requête. Amiens, 17 avril 1471, après Pâques. 2^o Vérification desdites lettres par les trésoriers de France. Paris, 22 juillet 1771. 3^o Id., par le grenier à sel d'Amiens. 2 août 1471. 4^o Id., par la prévôté de Paris. 10 octobre 1471. 5^o Privilèges accordés par Charles VI aux arbalétriers de Paris. Paris, 11 août 1410. 6^o Privilèges accordés par Charles VII aux archers et arbalétriers de Paris. Charry (Sarry ?), 11 mars 1445/6. 7^o Privilèges accordés par François I aux archers et arbalétriers de la ville d'Amiens, en la forme et semblables à ceux de Paris. Paris, 27 février 1514/5. — Copies du XVIII^e s. de deux ordonnances de Guy de Bar, gouverneur de la ville d'Amiens : 1^o prescrivant qu'« un officier et 20 hommes des quatre compagnies privillégiez iront présentement au port attendre les voiture des munitions qui y doivent arriver, pour les garder exactement. Il ne faut qu'alebardes ou piques, pour éviter le péril qu'il y a, pour les poudres qu'il y a, de porter les armes à feu ou de la mesche. » Amiens, 28 septembre 1657 ; 2^o réglant l'ordre de marche entre les douze compagnies bourgeoises et les quatre compagnies privilégiées de la ville d'Amiens. Paris, 8 janvier 1658.

E. 926. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1543-1664. — 1^o Confirmation par François I des privilèges des arbalétriers, archers et coulevriniers d'Amiens. Fontainebleau, 20 janvier 1543/4 ; 2^o Id., par Henri II. Fontainebleau, février 1547/8. — Entérinement par le bailliage d'Amiens des privilèges des arbalétriers, archers et coulevriniers de ladite ville. Amiens, 21 novembre 1548. — Confirmation par François II des privilèges des arbalétriers, archers et coulevriniers de la ville d'Amiens. Blaye, février 1559. — Arrêt d'enregistrement en la chambre des Comptes des lettres patentes datées de Paris, septembre 1594, confirmant les privilèges des arbalétriers, archers et coulevriniers d'Amiens. 1^{er} octobre 1594. — Confirmation par Louis XIV des privilèges desdites compagnies. Paris, mai 1655. — Surannation de confirmation des privilèges desdites compagnies. Paris, 2 avril 1658. — Id., Paris, 21 avril 1664.

CONFRERIE DU PUY NOTRE-DAME A AMIENS.

E. 927. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 5, papier.

1531-1692. — Documents généraux. — Sur la plainte des confrères du Puy Notre-Dame à Amiens, exposant « que ladite confrairie est fort ancienne et douée de plusieurs beaulx droictz, prérogatives et préheminences, à cause desquelz et à certains justes tiltres et moyens à iceulx déclarer plus à plain en temps et lieu quant mestier sera, à eulx appartient et on droit de tenir escolle de rétoricque en la ville et cité d'Amyens, bailler reffrains pour besoigner et rétoricquer, faire les jugemens des ballades, champs royaulx, rondeaulx, véritez, fatras et autres sortes, de praticquer et user dudict art et science, et d'autre autorité et préheminence, de juger les différends venans à cause de ce, et estre en ce faisant préférée aux honneurs de ladicte confrairie et en ce qui en deppend à tous autres, et de ce sont en bonne possession et saisine ; en possession et saisine que ausdicts exposans ou leurdicte congrégation appartient à tenir ou faire tenir escolle de rétoricque èsdictes ville et cité d'Amyens, baillier reffrains pour besoigner oudict art et science de rétoricque à qui bon leur semble, faire les jugemens des ballades, champs royaulx, rondaulx, véritez, fatras et autres sortes, de dicter ou besoigner oudict art et science de rétoricque, et de donner couronne, pris ou autre sallaire à celluy ou ceulx qui se trouvent avoir mieulx besoigné oudict art et science de rétoricque, et que celluy que l'un des odangier qui est esleu chascun an, le jour de la feste de la Purification Nostre-Dame, pour faire les esbatz accoutumez, en la fin d'iceulx, de faire faire les cris des refrains qui sont baillez de ladicte rétoricque, pour les rapporter et publier aux jours et ainsi qu'il est acoustumé de faire, et d'estre par lesdicts exposans, comme maistres de ladicte confrairie, au lieu le plus éminent ès assemblées et repas qui se font en icelle confrairie qui tous autres que lesdicts odangier ne autres ne peuvent donner aucun pris ou faire aucun jugement, sans le vouloir et consentement desdicts exposans ; en possession et saisine que à nul autre que ausdicts exposans, par la manière que dict est, appartient ne est loysible tenir escolle ne faire lesdictes ballades, bailler jugement desdicts champs royaulx, rondaulx, véritez, fatras, ou faire autre chose dudict art et science, ne faire aucune publication d'iceulx, soit par brevetz ou autrement, les publier, bailler pris ou empescher lesdicts exposans en leurs possessions ou les garder èsdictes assemblées, sans le sceu, gré, vouloir et consentement desdicts exposans, et que s'ilz s'estoient efforcez ou efforçoient ce faire, de le contredire, empescher et débattre et faire réparer le

trouble et empeschement par justice ou autrement, au premier estat et deu desquelles possessions et autres dépendent de la matière et y afférans, ont lesdicts exposans et leurs prédécesseurs jouy par tel et si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, quoyque soit à bonne possession acquérir, icelle avoir et retenir, et jusques au jour de la Purification Nostre-Dame dernier passée, que le reffrain accoustumé bailler fut baillé, pour le répéter au jour acoustumé que lesdicts exposans devoient recevoir lesdictes ballades, rondeaulx, champs dorez, fatras, et autres actes faitz sur ledict reffrain, auquel jour se seroient Jehan Le Riche,..... et autres ses alliez et complices, ingérez de prandre et recepvoir lesdictes ballades, rondeaulx, et autres actes faitz, et les emporter et iceulx publier et faire publier les dimenche des Brandons et autres dimenches ensuivans, tenir escolle de rétoricque, bailler reffrains, recevoir ballades, rondeaulx, fatras, bailler pris à qui bon leur semble, contre le gré et volonté desdicts exposans », assignation desdits Le Riche et consorts, par-devant le prévôt de Beauvoisis à Amiens. Paris, 23 décembre 1531. —

Extrait d'une délibération du chapitre de la cathédrale qui accorde aux confrères de la confrérie Notre-Dame du Puy, le troisième banc après les deux bancs des échevins, dans la cathédrale, pour y entendre les prédications. 28 février 1653. — Extrait d'une délibération de l'échevinage d'Amiens qui accorde aux confrères de Notre-Dame du Puy un banc à lui appartenant dans la cathédrale, et inoccupé, pour y entendre les prédications. 20 mars 1653. — Extrait d'une délibération du chapitre de la cathédrale, qui autorise les confrères de Notre-Dame du Puy à placer un banc dans la cathédrale derrière celui des gens du Roi. 11 mai 1667. — Extrait d'une délibération de la confrérie Notre-Dame du Puy, qui fixe à 10 heures, au lieu de 7, les messes de ladite confrérie, afin que les confrères puissent plus aisément y assister. 29 janvier 1692. — Noms des maîtres de la confrérie avec l'indication de leurs présents et leurs refrains, d'Antoine Pièce à Pierre Degrain. XVII^e s.

E. 928. (Cahier.) — In fol., 13 feuillets, papier.

1409-1685. — « Extrait des ordonnances et délibérations escriptes dans le livre des noms et surnoms de MM. les maistres de la confrerie de Nostre-Dame du Puy, commençant en l'an 1309, et autres livres, jusques

en l'année 1655, fait par Antoine Mouret, maistre et prévost de ladicte confrérie en ladicte année 1655. » — Fol. 1. « Jean Lefournier, sergent à masse ayant esté esleu maistre en 1465, le refusa et sortit hastivement du lieu, et le lendemain, les maistres du Puy s'assemblèrent et dinèrent ensemble, et mandèrent Jean Lemanier, clerq des ouvrages de ceste ville, quy fut requis d'appréhender ladicte maistrise qu'il accepta agréablement. » — Fol. 1 v°. « M^e Jean Delattre, procureur, fust fait maistre en l'an 1476, et par l'avis des autres maistres, continua la feste et solemnité quy se faisoit ledict jour de la Chandeleur, au jour de la Nativité de Nostre-Dame, huictième jour de septembre, et la présentation du tabel au jour de la Nostre-Dame My-Aoust... M^e Jean Maticart fust esleu maistre le jour de Nostre-Dame en septembre 1482, et la feste se continua jusques à la Chandeleur 1483, auquel jour fust ordonné par les maistres que la feste à l'advenir s'entretiendrait audict jour de la Chandeleur. » — Fol. 1 v°. La confrérie fera célébrer une messe chaque semaine, le jour auquel la Chandeleur sera tombée. — Fol. 2. « Appert de la fondation faite par damoiselle Marie Leféron, vefve de Jean Frauchée, pour faire allumer les lampes de la nef ès jours et festes de la Vierge et le lendemain de la Chandeleur, moiennant la somme de 36 l. payée, acceptée le 4^e jour de mars 1498. » — Fol. 2 v°. « Appert des ordonnances et statuts faictes de longtemps par les maistres du Puy, quy font mention des charges èsquelles le maistre estoit obligé tant pour le service divin que pour les prix des couronnes que l'on donnoit lors aux réthoriciens et pour les tableaux que l'on pouvoit faire emporter après qu'ils avoient esté un an exposez en la grande église, partout et ailleurs à la discrétion des maistres », etc. 25 mars 1457/8. — Fol. 3. « Il appert avoir esté ordonné le 9^e janvier 1493 (1494), que les cierges mis de la part des maistres devant leurs tableaux à l'honneur de Dieu et de la Vierge, seront allumez aux premières vespres, messe et secondes vespres de toutes festes *de cum eo*,..... et pareillement à la messe quy sera célébrée le jour de Noël quant on apporte le nouveau tableau..... Appert avoir esté ordonné que le tableau présent et ceux quy cy après seront mis en ladicte église demeureront en icelle église à les mettre ès lieux à la dévotion de ceux quy les auront fait faire, et du congé de MM. du chappitre, sans les faire plus grands que celluy quy y est à présent, et d'histoire plus honneste que sera possible ; lequel tableau sera rapporté et mis en ladicte église en dedans le jour de Pasques après que le maistre ancien aura livré son tableau la veille de Noël, comme de coustume. » — Fol. 3 v°. La messe qui se disoit à St-Martin aux Waides chaque semaine, se dira dorénavant chaque jeudi à l'autel du Pilier Rouge à la cathédrale. — Fol. 4. Les femmes ou veuves de maîtres qui feront quelque don ou leg à la confrérie auront droit à un obit. 18 mars 1493/4. Rang

du maître nouvellement élu. 3 mars 1518/9. — Fol. 4 v°. « Le 18 janvier 1568, sur la requeste de MM. de chappitre, l'image Nostre-Dame du Puy fust portée à la procession générale par Pierre Pièce et Grégoire Le Sellier, antiens maistres du Puy, qui donnèrent ledit jour à disner aux autres maistres assistans. »

« Autre extrait des ordonnances et délibérations de la confrérie du Puy, tiré du livre commenceant au 8^e septembre 1584, cotté M. » — Fol. 4 v°. Préséance prétendue par M. Marchant, chanoine et confrère. 8 septembre 1584. — Fol. 5. « Nul des maistres et maistresses n'auront aucune distribution, s'ils ne assistent à la messe, pour le moins à monstrier et voir Dieu, sauf que les malades seront tenuz pour présens... A esté arrêté que le coffre aux titres sera mis ès armoires de ladicte confrérie, et sera fait inventaire des titres ; le 11^e septembre 1585. » Le 5 février 1589, l'image de Notre-Dame du Puy portée à la procession générale à laquelle l'évêque assistait. — Fol. 6. « Le 8^e de décembre 1590, a esté advisé que lorsque l'on chantera à la louange de Dieu et de la sainte Vierge, chacun chantera de son costé, selon et à la mesme mode que l'on chante à l'église. » Femmes de maîtres. — Fol. 6 v°. Élection d'un prévôt. 16 décembre 1597.

« Extrait des délibérations contenues au livre des délibérations de la confrérie de Nostre-Dame du Puy, commenceant le 8^e septembre 1606, jusques et compris l'année 1655, cotté sur l'inventaire M. » — Fol. 7 v°. « Le 8^e décembre 1606, a esté résolu que le premier jœudi de chacun mois, les confrères se trouveront au logis du doien de ladicte confrérie, pour adviser et arrester les affaires. » — Fol. 8. Le coffre où sont renfermés les titres et papiers de la confrérie sera dorénavant porté en la maison du doyen. 4 janvier 1607. — Fol. 8 v°. Préséance des confrères gens d'Église. 3 février 1618. — Fol. 9. Les confrères qui n'assisteront pas à la reddition des comptes paieront 30 s., à moins d'excuse légitime. 30 janvier 1653. « Le jœudy 28 janvier 1654 a esté arrêté qu'à l'advenir aucun des confrères ne pourront faire graver leurs noms, surnoms, qualitez et refrains sur le marbre, qu'auparavant ils ne l'ayent communiqué à MM. les confrères, pour estre mis le plus succinctement que faire se pourra. »

Chaque maître entrant dans la confrérie paiera 40 s. pour le remboursement de ce que le banc a coûté. 27 janvier 1656. — Fol. 10. Modération aux religieuses de Doullens des droits seigneuriaux pour l'acquisition d'une maison relevant de la confrérie. 12 octobre 1656. — Fol. 11. « A esté délibéré et arrêté qu'à l'advenir, pour plus grande dévotion et révérence à la S^e Vierge, le disner ordinaire et accoustumé de faire par le maistre en charge, le jour de la feste de la Purification, ne se fera plus ledit jour, ains sera remis au lendemain de ladite feste, au retour de la messe quy se chante pour les trespassez. » 20 février 1657. — Fol. 12 v^o. « Le 7^e janvier 1672 a esté recognu et renouvelé le reiglement ancien portant pouvoir au sieur doien de la compagnie de nommer une fille pour représenter la Vierge au jour de la feste, lorsqu'il n'y a pas de maistre en charge. » — Fol. 13. M^e Pierre Degrain prêtre, sera reçu pour maître et chapelain ordinaire de la confrérie. 24 avril 1685, — etc.

E. 929. (Registre.) — In-fol., 29 feuillets, papier.

XVII^e s. — Fol. 1. « Rénovation des ordonnances jadis introduites pour l'entretènement de la feste du Puy de Notre-Dame, fondé et ordonné par les rhétoriciens de la ville d'Amiens l'an de grâce MCCIII^{xx} et VIII, à faire en la forme et manière cy-dessous écripte. Faite et accordé à Amiens, en l'hostel claustral de M. M^e Estienne de Blangy, chanoine, chantre et official d'Amiens, anchien des maistres dudit Puy, par iceluy M. M^e Estienne, sire Jehan de Noex, prebstre, cappelain de leditte église, etc..... le XV^e jour de février l'an 1451, desquelles ordinations la teneur s'ensieuct : Et premièrement les noms de tous les maistres dudit Puy et dudit des refrains des tabliaux dont il pœut estre mémoire. » Suit la liste des maîtres du Puy, avec leurs refrains, de 1389 à 1693.

Fol. 10. « Ordonnances piécha faites par les maistres du Puy. 1406. — Primo que le maistre baillera ou fera bailler refrain de fatras divin le jour de la Chandeleur, qu'il est fait nouvel maistre, et donnera aucun prix au rétoricien le gagnant à l'assemblée des pains fèves en la manière accoustumée. — Item, chacun maistre nouvel sera tenu, incontinent qu'il sera reconvoié en son hostel, assamblar les maistres et rhétoriciens experts en rhétorique, par le conseil d'aucuns des anchiens maistres, en lieu secret et convenable, pour examiner les chans royaulx, lesquels luy auront esté présentés au disner, affin de donner l'endemain à la messe sa couronne à celluy qui l'aura gagnée. —

Item que icelluy maistre et ses successeurs maistres est et seront tenus de faire célébrer l'endemain de la feste de la Chandeleur qu'il aura ou qu'il auront fait

leur feste, une messe pour les trépassés, à dyacre et à sous-dyacre, en sa paroisse, ou au lieu où bon luy semblera, à l'heure de l'appel de prime sonnante à le grant église d'Amiens, à laquelle messe seront tous les maistres, se ils n'on légitime empeschement. — Item et pareillement tous les rhétoriciens estans annés (?), qui auront fait et présenté chant royal audit jour de la Chandeleur, seront tenus d'estre en ladite messe, pour, en la fin d'icelle, veir recevoir par celluy qui aura fait le meilleur chant royal la couronne d'argent, lequel ainsy gagnant sera par les maistres et assistens reconvoié en son hostel notablement. — Item, ledit jour, au disner pour faire rebont, le maistre qui aura fait la feste et le nouvel fait donneront au disner chascun un pot de vin de commencement à leur volonté, aux maistres qui se assembleront où bon leur semblera. — Item que icelluy qui est présentement maistre dudit Puy et successivement ceux qui le seront après luy, fera et feront dire et célébrer chascun des cinq jours de Nostre-Dame qui sont en l'an, les messes de l'office desdits jours, solemnellement, à dyacre et soubz dyacre et cœuristes, en l'église de laquelle le maistre de l'année sera parroissien où ailleurs où bon luy semblera. — Item baillera ou fera bailler ledit maistre présent et ceulx qui le seront après luy, refrain à la louenge de la glorieuse Vierge Marie, aux rhétoriciens, VIII ou XV jours auparavant de chascunes desdites cinq festes, pour et par eulx estre faites balades à laditte loenge et luy estre rapportés èsdits jours de Nostre-Dame, après heure de vêpres, au lieu qu'il assignera ou fera assigner à iceulx compaignons, auquel lieu il se fera mettre la table, à la gracieuse et courtoise despense accoustumée, où chascun paiera sa portion, selon la quantité d'icelle, et là donnera ledit maistre un prix tel que bon luy semblera à celluy qui aura le meilleur balade, selon le refrain du jour. — Item en sera fait pareillement chascun jour de Toussaint, au mystère des trépassés, où on donnera une couronne, selon refrain, à la meilleur balade, laquelle couronne, avec lesdites balades faites ce jour, sera portée à St-Denis, au lieu accoustumé l'endemain du jour des âmes, où il fera dire un service pour les trépassés. — Item fera pareillement qu'il a esté fait de la solemnité et mystère du jour de la Nativité Nostre-Seigneur. — Item fera faire ledit maistre présent et conséquamment ses successeurs à venir tableau où sera figuré le mistère approprié pour

le feste et solemnité principale du Puy, qui sera mis au lieu accoustumé en l'église cathédral d'Amyens ledit jour de Noël, pour y demorer l'année ensiévant, en prenant et emportant le tablel de l'année précédente estant audit lieu, par demandant congié et licence là où il appartient, et après le portement et raportement d'iceulx tableaux, ledit maistre sera tenu de faire mettre la table pour assembler les rhétoriciens et faire racorder les balades faittes sur le refrain par ledit maistre baillé pour le révérence du jour, et donner pris en la manière accoustumée. — Item, quant à la feste principale dudit Puy, qui est faicte et sera le jour de la Nostre-Dame Chandeleur, sans avoir regart à quelque chose qui ait esté faitte par cy-devant en grandeur et despense ne aultrement, ledit maistre du Puy ne recepvera au disner solemnel accoustumé, que les maistres ses prédécesseurs et ceulx qu'il y aura prié, semons ou requis de y venir, réservez notables, gens d'Église, réthoriciens ou aultres de dehors, lequel disner il fera appointier à gracieuse et courtoise despense, sans excès. Et durant icellui disner, fera le maistre jouer ung jeu de mistère, et donnera à chascun des assistens ung cappel vert et ung mes dudit mystère avec une couronne d'argent que gaynera celluy qu'il fera le meilleur chant royal, selon le refrain du tablel. — Item et parmy ce tous ceux qui seront audit disner et (blanc) gens d'Église, réthoriciens ou aultres, jaçoit ce qu'ils aient fait balades ou dit royal servant audit mistère, réservés seulement réthoriciens forains qui auront fait dit royal ou balades servant pour le jour et illec publié à la louenge dudit Puy et mistère, et religieulx mendians, s'aucuns en y a qui y aient esté appelez, seront tenus de paier et paieront leur portion et estre dudit disner, à la discrétion du maistre, et selon ce que vivres seront à bon marché l'année. — Item que tantost après le trespas des maistres, ung service solemnel des trépassés à dyacre, soubz-dyacre et cœuriste sera célébré en l'église paroissial où demouroit le maistre en sa vie, audit appel de prime, lequel maistre estant pour le tamps sera tenus de faire le prest de l'argent dudict service ou services, se plusieurs se font en son an ; lequel argent luy sera rendu par les maistres anciens, chascun à sa portion, au disner dudit jour de rebont, lequel maistre sera tenu de faire savoir aux aultres maistres anciens et à aucuns des prochains parens d'icellui maistre trépassé, le jour que on fera ledit service. — Item, se aucun desdits maistres a aucun honneur à faire soit de nœupes ou obsèque, les autres maistres seront tenus de faire honneur au moustier, se à ce faire sont priés deurement, sur l'amende de six deniers. — Item seront tenus tous les maistres acompaigner le

maistre audittes messes, se ils n'ont empêchement légitime, duquel ils seront creus de bonne foy, et ce, en paine de IIII d. pour chascun deffailant et chascune fois, pour le paiement des services des maistres trespasés, dont mention est faitte cy-dessus. — Item s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que aulcun maistre eslut de nouvel refusa à faire laditte feste, tous les maistres précédens seroient et seront tenus de faire et entretenir toutes les solemnités de ladite feste, inclusivement, ainsy que dessus est dit, à leurs propres coustz et despens, par égale porcion, et cette année, le plus ancien maistre présidera, comme feroit le maistre fait de l'année, lesquels maistres aussy commettront un ou plusieurs pour vacquer à faire les choses nécessaires pour ladite feste, sans ce que icelluy plus ancien en ait la charge. — Item, pour ces causes, iceux maistres ne paieront ne seront tenus de paier aucune somme de deniers, pour le despense faitte au disner de ladite feste au jour de la Chandeleur. — Le vingt-cinquesme jour de mars l'an mil quatre cent cinquante-sept, auquel tamps Jean Framery, procureur au siège du bailliage d'Amyens, estoit maistre dudit Puy, tous les maistres lors vivans furent assamblez en récreation ensamble, et illec fut ordonné et consenty que, depuis lors en avant, ledit Jean Framery et aultres qui après luy soient maistres raroient et reprendroient le propre tablel qu'ils mettroient après qu'il auroit servi pour ostencion et esté en l'église le tamps accoustumé, et au regard du tablel estant ledit jour que ladite ordonnance se fit, et lequel tablel avoit esté mis par tous les maistres qui ladite feste avoient relevé et faitte à leurs despens à la Chandeleur précédente, en la deffaulte de maistre Jacque Jouglet qui ne le vault accepter, il fut aussy ordonné et consenti par lesdits maistres que, au Noël enssuivant, en mettant par ledit Jean Framery son tablel, icelluy tablel mis par lesdits maistres seroit et demouroit commun à eulx tous, pour le donner, vendre ou aultrement en faire à la volonté d'iceulx maistres. Et fust ceste ordonnance faitte et accordée pour plusieurs causes et considérations ad ce mouvans lesdits maistres. —
 — En l'an de grâce mil cinq cens et treize, noble et vénérable personne M. le doyen d'Amyens, Maistre Adrien de Hénencourt, l'ung des maistres, a donné une image d'argent pesant cinq unches, huict estrellins, pour laquelle image d'argent a païé pour argent et façon dix livres tournois ; laquelle image le varlet de la confrairie sera tenu de porter sur sa manche senestres aux feste de Nostre-

Dame, à tous services et honneurs de la confrairie, auquel varlet a esté baillé ladite image par poix et prisée, et sera tenu ledit varlet ou ses héritiers rendre ladite image à ladite confrairie, en telle valeur et prisée que on luy a baillé, et de ce faire et furnir se obligeira au los et advis desdits maistres. »

Fol. 22. Acte de Pierre Versé, évêque d'Amiens, portant que « comme honorables personnes les maistres, confrères et congrégation de la confrérie du Puy Nostre-Dame de ceste ville d'Amyens, à présent vivans, et dont les noms et surnoms s'ensuivent : c'est à sçavoir noble et vénérable personne M^e Adrien de Hénencourt, docteur en décret, doyen de l'église de Nostre-Dame d'Amyens ; Antoine de Coquerel, procureur et conseiller au siège du bailliage d'Amyens, à présent maistre d'icelle confrérie ; Jean de Bery, escuyer, seigneur d'Essarteaux, doyen desdits confrères ; Robert Faverele, bourgeois, sire Jean Marchand, prestre, curé et chanoine de Vignacourt ; Jean Obry, sergent à mache ; Jean Bertin, escuyer, grenetier d'Amyens ; Vincent Lecat, et Jean Matissart, marchands ; M^e Jean du Gard, licentié ès loix, esleu d'Amyens ; Jacque Lenglés, greffier de ladite ville ; Jean de Cesseval, escuyer, sieur de Pissy, Estienne Levasseur et Pierre Coustellier, marchands ; M^e Robert de Cambrin, escolatre et chanoine d'icelle église Nostre-Dame ; Jean Dardre, procureur et conseiller audit siège ; M^e Simon de Conty, chanoine d'icelle église Nostre-Dame ; Jean de Flandres, notaire en la cour spirituel d'Amyens ; M^e Fremin Pingré, licentié en décret, pénitentier et chanoine d'icelle église Nostre-Dame, et M^e Robert de Fontaines, licentié ès loix, sieur de Monstretel, conseiller du Roy nostre sire, tous maistres et faisant maintenant le nombre total d'iceux, nous aient fait remontrer que, pour augmenter et croistre le divin service de ladite confrérie et congrégation, et décorer à leur pooir ladite église Nostre-Dame, avoient transporté ladite confrérie en icelle église, et mis et apposez en icelle plusieurs beaux et riches tableaux, et au devant d'iceux, un candélabre et cierge, pour ardoir, consumer et renouveler, quand besoin sera, durant les grandes festes et solemnitez d'icelle église et de nostre gré, licence et consentement, et illecq auroient lesdits maistres aussy ordonné une messe solemnelle chacune semaine en jour de jeudy, avec plusieurs autres messes, tant ès jours Nostre-Dame, que autres jours en l'an, et sy estoit et est leur intention et dévotion de ancores augmenter et croistre icelluy divin service en icelle église », leur accordant « que lesdits cierges mis et apposés jusques à présent, soient et demeurent en nostre ditte église, et que dorsnavant lesdits maistres et leurs successeurs

puissent semblablement mettre et apposer leurdit sierges comme dessus est dit, pourveu toutes-voies que chacun nouveau maistre sera tenu de nous et de nos successeurs demander congié et licence de mettre son sierge devant son tableau, pour le user, consumer et renouveler comme les autres, et que lesdits maistres et congrégacion dudit Puy Nostre-Dame et leurs successeurs aient dorsnavant corps, comme arche et sceau, pour en pouvoir faire et user touchant les affaires de ladite congrégacion, tout ainsy pareillement que font les chapelains de ladite église, sans pour ce nous paier ne estre tenus paier quelque charge ne reddevance aucune. Et outre, en faveur desdits maistres, qui sont grands et honorables personnages, et à leur prière et requeste, avons accordé et accordons que iceulx maistres et leurs successeurs aient et puissent avoir un drat tel qu'ils vouldront faire faire », et faire célébrer dans la nef de la cathédrale des services pour les maîtres défunts ou leurs femmes, avec deux cierges autour de la représentation, dont l'un sera pour l'évêque, et l'autre, pour la confrérie. Amiens, 20 décembre 1500. — Fol. 25 v^o. Lettres du chapitre de la cathédrale sur le même objet, abandonnant en outre à la confrérie les oblations de ses messes, à condition que celle-ci paiera à la fabrique de la cathédrale chaque année à Noël la somme de 20 s. t. Amiens, 29 janvier 1500/1.

E. 930. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1650-1652. — Personnel. — Antoine Barré reçu serviteur de la confrérie, en remplacement de Nicolas Trocquenel, décédé. 27 janvier 1650. — Requête dudit Jean Barré aux premier et échevins d'Amiens, à l'effet d'être exempté de garde de porte et réveil, comme l'était son prédécesseur. 4 novembre 1652.

E. 931. (Registre.) — In-fol., 25 feuillets, papier.

1502-1504. — Fol. 1. « Compte que Jehan Dardre, prévost, et l'un des maistres de la confrairie Nostre-Dame du Puy en Amiens, fait et rend à Messieurs les maistres et confrères de ladite confrairie, de la recepte par luy faicte des frais, pourffis et revenues appartenans à icelle confrairie, pour ung an commenchant au jour Nostre-Dame Chandleur l'an mil cinq cens et deux, et finant à pareil jour de l'an mil cinq cens et trois », etc. — Fol. 1. « S'est trouvé en la boîte de

ladite confrairie, en rendant ce présent compte, et quy estoit procédé des dons et offertoires faictes aux messes, VIII l. XIII s. Id. — Fol. 2 v°. Cens de maisons. — Fol. 5. « Aultre recepte en ladite année, pour la fondacion et entretènement de l'un des chierges estans devant les tableaux dont ladite confrairie est chargée, à commencher ledit entretènement deppuis le jour Nostre-Dame Chandeleur l'an mil cinq cens et trois. A esté receu de noble, vénérable et discrept Mons. maistre Adrien de Hérencourt, doien de l'église Nostre-Dame d'Amiens, l'un de mesdits sieurs les maistres, pour la fondation et entretènement du chierge estant et quy doibt estre ardent aux jours ordinaires devant son tabliau perpétuellement, XXX l. » — Fol. 5 v°. « A sire Fremin (blanc) et (blanc), maistre des enfans, pour avoir chanté eulx et les enfans de cœur à ladite messe durant ladite année..... Au maistre de la fabricque de ladite église Nostre-Dame, par traictié fait avec Messieurs de chappitre, à cause des offrandes faictes aux messes quy sont et demœurent au pourffit de ladite confrairie, a esté païé pour icelle année, XX s. » — Fol. 6. « Au trésorier de ladite église Nostre-Dame, pour le frait des lampes fondées par damoiselle Anthoine Francomme, quy se doivent alumer et estre ardans durant les messes, a esté païé XII s. Item, à Fremin Marchant, serviteur de ladite confrairie, pour ledit an, LX s. Item, à Tassinot et ses compaignons, pour avoir en icelle année ouvert et clos les tableaux et allumé les chierges estans au devant d'iceulx, ensemble pour allumer les lampes, LXIII s. — Fol. 7. « A esté païé à Sauvallon et Lengles, pour récréation faicte le lendemain de la feste, VIII s.... A sire Guillaume Granthomme, prebtre, pour avoir notté huit messes ou livre de ladite confrairie, a esté païé, selon le taux des chantres, XL s. » — Total des recettes : 319 l. 15 s. 11 d. t. ; total des mises : 251 l. 13 s. t.

Fol. 9. Compte de 1503-1504. — Fol. 9 v°. Prix de vente du « patron de bos sur quoy a esté fait l'image d'argent à Mons. le doien, L s. Item, le vieil tableau de *Lunc prenant du vray solleil lumière*, que soloient avoir les maistres nouveaulx durant leur année en leur maison, a esté vendu par conseil et advis des maistres à M^e Pierre du Mas, XL s. » — Fol. 14. « Le dimence ensuivant ladite feste (de la Chandeleur), plusieurs de Messieurs les maistres et maistresses se trouverrent ensemble au disner et soupper à l'hostel Estienne le Vasseur, pour lequel fut soustenu par ledit Dardre qu'il paya de la charge desdis maistres à Colin de la Harpe, IX s. Item, ce dit jour, donné au père du Petit Daim et son filz, pour avoir fait aucunes récréations, VIII s.... Item, payé à Loys Maheu, gaignier, pour avoir fait une custode de l'ymage Nostre-Dame

d'argent, par marchié fait par le maistre, L s., et à ses varletz II s., sont LII s. Item audit Loys, pour avoir fait deux entiens à mettre les reliquaires donnez par feu Mons. l'écolastre, XVI s. Item, à Jehan Parent, serurier, pour avoir fait et livré les serures et pentures à mettre ladite ymage Nostre-Dame. Item payé à Jean, casurier, pour avoir, ou mois de may refait une casure, V s. » — Total des recettes : 136 l., 5 d. ob. t. ; total des mises : 78 l. 8 s. 3 d.

Fol. 18. « Estat que fait et rend Jehan Dardre, prévost et l'un des maistres de la confrairie Nostre-Dame du Puy en Amiens, à Messieurs les maistres et confrères d'icelle confrairie, de la recepte et mises par luy faictes touchant l'image Nostre-Dame que lesdicts maistres ont fait faire d'argent ès années qui commenchèrent au jour Nostre-Dame Chandeleur de l'an mil V^e et deux, finant à pareil jour VC et trois, pour la seconde finant à pareil jour Nostre-Dame Chandeux V^e et quatre. Et primes, de l'argent en deniers procédant de donation faicte par lesdits maistres et autres personnes cy aprèz nommées que ledit Dardre a receu : De Mons. maistre Robert de Cambrin, escollatre d'Amiens, l'un desdits maistres, a esté receu la somme de VI^{xx} l. », etc. « Autre recepte faicte en vaisselle d'argent, en nature, des personnes cy aprèz nommées.. laquelle vaisselle d'argent a esté bailliée et délivrée en nature à l'orfèvre qui a fait ladite image. » —

Fol. 19 v°. « Mises faictes par ledit Jehan Dardre pour ledite ymage. Et primes, pour l'achat fait aux manegliers St-Martin au Bourcq de III escuelles d'argent pesans ensemble IIII mars IIII onches et demye, à XI l. X s. le marcq, montent à LII l. IX s. IIII d. ob.... A Anthoine Gauvain, pour avoir fait de bos l'image pour patron, XLVIII s. Item à luy, pour le patron du piet, X s. Item payé audit Nicolas (des Hoteux, orfèvre à Amiens) et son frère, tant moins de la faichon dudit ymage, le XXII^e jour de juing cinq cens et trois, IX l. Item à Ricquer Hauroie, pour avoir fait en peinture le patron du piet dudit ymage, II s. Item payé à Jaques Humbert, pour III douzaines et demye de pierres à luy achetées par Anthoine de Coquerel et Estène le Vasseur, LXII s. VI d. Item ausdits Nicolas et Regnaut son frère, a esté payé la somme de XXIX l. sur la facion et entaillement dudit ymage, comme par leur quittance dattée du XV^e jour de frévrier l'an mil cinq cens et trois, appert pour ce icy XXIX l. Item, païé ausdits orfèvres le III^e jour d'avril ensuivant, sur ladite faichon, et dont ilz ont passé quittance devant Hector de le

Porte et Nicolas de Saisseval, XXII l. II s. VI d. »
Ladite image a coûté en tout 325 l. 17 s. 3 d. t.

Fol. 24 v°. Supplément auxdits comptes. « A esté païé par ledit maistre Pierre, pour quatre mars d'argent employés au piet de l'image Nostre-Dame, XLV l. Item a esté païé par ledit maistre Pierre, sur la dorure du piet de ladite ymage quatorze salus d'or de XXVI l. V s..... Item a esté païé par icellui maistre Pierre à Nicolas des Oteux, orfèvre, sur le fachon dudit piet, quatre escus soleil, au pris de (blanc) chacun escu, sont VII l. VI s., — etc.

E. 932. (Registre.) — Pet. in-fol., 30 feuillets, papier.

1543-1544. — « Compte que font et rendent Fremin Pinguereel et Michel Laloyer l'ayné, bourgeois et marchans demourans en la ville et cité d'Amyens, maistres de la confrairye Nostre-Dame du Puy solempnisée en la grande église Nostre-Dame audit Amyens, et prévotz d'icelle confrairye, à vénérable personne Mons. maistre Pierre Faverin, prebtre, chanoine de ladite église, à présent maistre de ladite confrairye, des fruitz, proufitez et revenus d'icelle confrairye, pour ung an commençant le jour de la Purification de la Vierge Marye mil V^c et quarante-trois includ, et finant à pareil jour mil V^c XLVIII exclud, ensemble des mises », etc. — Fol. 1 v°. « Cens ordinaires. » — Fol. 6 v°. Rentes. — Fol. 12. Recette des cierges et candélabres posés devant les tableaux. — Fol. 15. « A Adrien Obyr, orfèvre de ladite confrairye, pour luy avoir livré les pris accoustumés estre donnés par ladite confrairye aux rétoriciens. Savoir à cestuy quy a fait la meilleure ballade à mettre au tableau de l'année courant une couronne d'argent en valeur de XLII s. ; à cestuy quy a fait le meilleur fatras, ung agneau d'argent en valleur de V s., autres sept pris d'argent en forme de tablealx portans les figures de la Anuntiacion et aultres, selon les jours ausquelz ils sont donnés, a esté payé savoir pour ladite couronne du jour de la Chandeleur, XLIII, pour ledit agneau, V s., pour ledit pris de la Anuntiacion, VI s., et pour le pris de la Assumption, VI s. Et pour lesdits pris de la Nativité, Conception et jour de Noël, pour chacun desdits pris pesans I quart de onche XI sols, et pour la couronne du jour des Mors pesant trois cars de onche, XXV s. Tous lesdits pris montans ensemble à la somme de VII l. IX s..... A Baude Taissel, barbier, pour par luy avoir livré la figure du mort donnée comme dessus ledit jour des Mors au cymetière St-Denys, payé XII s. » — Fol. 16. « Payé à Mons. le révérendissime cardinal de Givery, évesque d'Amyens, douze sols t., pour la permission donnée par ses prédécesseurs évesques à ladite confrairye de faire en l'église Nostre-Dame le saint service dyvyn tant au Rouge pillier que en la

nef, ensamble de mettre table aux relicques avant ladite église et autres choses servans aux affaires de ladite confrairye. » — Fol. 19. « A maistre François de Villers, prebtre, maistre des enffans de cœur de ladite église, chantre ordinaire de ladite confrairye, pour par luy et deux desdits enffans de cœur avoir chanté par chacun jœudi de cest an sa partie de musique à la messe ordinaire de ladite confrairye, a esté payé tant pour luy que pour lesdits deux enffans CIII s. Item à messire François Cormel, prebtre, chantre ordinaire de ladite confrairye pour par luy avoir par chacun jœudi de cest an chanté sa partie de musique à la messe ordinaire de ladite confrairye, faisant en nombre les jœudis, à XII d., pour chacun jour LII s., et faict l'office de diacre ausdictes messes, pour ce, XX s. icy LXXII s. Item à messire Michel Coffin, chantre ordinaire de ladite confrairye, pour par luy avoir chanté comme dessus par chacun desdits jours de jœudi, payé LII s., et pour avoir ausdites messes fait l'office de soubz-diacre, payé XX s., icy LXXII s. Item à messire Jehan de Bray, messire Jehan de Beaurepare, messire Nicole Caneson et messire Walletin de Quehen, prebtres, chantres ordinaires de ladite confrayrie, pour par chacun de eulx avoir par chacun jœudi de cest an chanté chacun sa partie de musique à la messe ordinaire de ladite confrairye, a esté payé à chacun de eulx pour chacun desdits jours de jœudi XII d. icy pour la recette des plommelz à eulx délivrés par chacun desdits jours de jœudi, XI l. VIII s. Item à maistre Wlfran Samyn, chantre extraordinaire à ladite confrairye, pour par luy avoir par chacun desdits jours de jœudi chanté sa partie de musique, a esté distribué XXXII plommels, pour la rédition desquels luy a esté payé XXXII s. Item aux dessus dits messire François de Villers, messire François Cormel, messire Michel Coffin, messire Jehan de Bray, messire Nicole Canneson, messire Valentin de Quehen et le dessus dit maistre Wlfran, pour par eulx avoir chanté à la élévation du corps de Jésus-Crist, *O salutaris hostia*, a esté payé sauf audit de Villers X s., et à chacun desdits Cormel et aultres, V s., faisant icy XLIII s. » — Fol. 20 v° « A Jehan Leprévost, Robert Beugier et autres cloquemans de ladite église, pour par eulx avoir durant l'an de ce compte ès festes solempnelles ouvert et clos les manteaulx des tableaulx de ladite confrairye, allumé et estainct les sierges des candé-

labres estans au devant d'iceulx, et iceulx sierges mys en seureté aprez les festes passées, ouvert les manteaulx des grans portaulx de ladite église aux jours de ladite confrairye, payé comme aux comptes précédans, VI l. Item à Fremin de St-Légier, aussy cloquemant, pour par luy avoir alumé les lampes estant au milieu de la nef de ladite église, payé III s. Item à Pierre de Cauchie, fondeur, pour par luy avoir escuré et nettoyé les coullonnes et frize de l'autel du Rouge pillier, escuré et nettoyé les chandeliers fondés à ladite confrairye en nombre de XXXVIII s. Item font icy lesdits prévostz compteurs mise de la somme de XXVII s. VI d. paie à Pierre du Val, peintre demourant Amyens, pour luy avoir nettoyé les tableaux de ladite confrairye, pour icy XXVII s. VI d. » — Fol. 23. « Item font icy lesdits prévostz compteurs mise de la somme de XXVII s. VI d. paie à Adrien Obry, orfèvre de ladite confrairye, pour par luy avoir fait deux maulles de mabres portans les impressions des pains tant des maistres que des maistresses..... Item font icy lesdits prévostz compteurs mise de XXVI s. VI d. t. paie à Grégoire le Seellier, maneglier de l'église St-Leu, pour cinq livres trois carterons de fin estain, pour faire les plomelz tant des chantres, que pour le pain des hommes et femmes maistres et maistresses. » — Fol. 25 v°. « A Augustin Havet hucher demourant Amyens, pour par luy avoir fait pour ladite confrairye ung tableau de boys, pour en icelluy rédiger par escript les fondations faictes à ladite confrairye, et aulx manteaulx d'icellui les jours et heures des fondacions des messes de ladite confrairye, a esté payé XXIII s. Item à Guérard Fransières, tailleur de ymages, pour par luy avoir fait audit tableau une ymage de la Vierge Marye tenant ung puy, payé XVI s. Item à Jehan de Vicheneulx, serrurier, pour par luy avoir dessis les penture de l'ancien tableau et les ataché au tableau dessusdit et le ataché au pillier en l'église où souloyt estre ledit ancien tableau, fait des pentures aux manteaulx d'icelluy, payé VIII s. Item à messire Loys du Chemin, pour deux peaulx de vellin par luy achetées, pour rédiger par escript en bonne lettres batarde les fondations susdites, et icelles escript, comme l'on pœut veoir audit tableau, payé XXXIII s. Item, à Robert Flamen, enlumyneur, pour par luy avoir enrichy certaines lettres de l'escripture desdites fondations et fait certains rainceaulx, a esté payé XXIII s. Item, à Pierre du Val, peintre, pour par luy avoir enrichy et doré la dessusdite ymage de Nostre-Dame a esté payé XVI s. VI d. » — Total des recettes 446 l. 6 s. 10 d. ; des mises : 454 l. 2 s. 6 d., — etc.

E. 933. (Registre.) — Pet. in-fol., 32 feuillets, papier.

1571-1572. — Compte de la Chandeleur 1571 à la Chandeleur 1572. — Fol. 1 v°. Jean de Mons, orfèvre, rue des Corroyers. — Fol. 22 v°. « A Christofle Obry, orfevre de la confrairye, pour par luy avoir esté livrez les pris accoustumez donner aux rétoriciens par ladite confrairye, asçavoir à celluy quy a fait millieurs fatras, ung agneau d'argent, en valleur de cinq solz. » — Fol. 27 v°. Sire Nicole Froidure, M^e Couvreur, M^e Jean Debray, François Baudin, Pierre de Fauvette, prêtres et chantres de la confrérie. — Fol. 29. « A Michel Fournier, fondeur, pour avoir escuré les coulombes et candélabre de la fermeture de la chappelle du Pillier Rouge et nectoyé les chandeliers des tableaux, payé LV s. A Pasquer Bachelier, painctre,... pour avoir par luy, durant l'an de ce présent compte, nettoyé les tableaux fondez et non fondez, la somme de LXX s. » — Fol. 30. « A esté payé pour la despence faictes par MM. les maistres et mestresses de ladite confrairye le jour du gatteau et en la manière accoustumée, en pain, vin et feu et aultre choses, la somme de IX l. V s..... A esté payé ausdict chantres (de la confrérie), pour leur sallerre d'avoir le jour de Pasques de l'an de ce présent compte chanté Hec dies, ung teston de XII s... Ausdict chantres pour le cuignet de Noël, XII s. » — Total des recettes 559 l. 1 s. 6 d. t. ; des mises, 434 l. 19 s. 2 d. ob., — etc.

La couverture, en parchemin, est formée d'une feuille d'un compte de la fin du XV^e siècle.

E. 934. (Registre.) — Pet. in-fol., 20 feuillets, papier.

1579-1580. — Compte de la Chandeleur 1579 à la Chandeleur 1580. — Fol. 12. « Pour la messe fondée par M^e Simon de Conty, le premier lundy du mois de juing, pour des boutons de rozes à l'heure de primes au Pillier rouge a esté payé ainsy que aux comptes précédans la somme de XXXII s. » — Fol. 14. Christophe Obry, orfèvre de la confrérie. — Fol. 14 v°. « A la vefve Huchon Tassel, voirrier, pour avoir livré l'ymage de la mort XIII s. VI d. » — Fol. 16. Au chapelain de la confrérie, « pour par luy avoir par chacun jour de mardy chanté à l'heure du Pry du Roy audit hostel du Pillier rouge, messe de l'office des trespasés. » — Fol. 18. Pierre Cauchie, fondeur. Pasquier Bachelier, peintre. — Fol. 18 v°. « Au greffier de

ladite confrairie, pour ses gaiges ordinaires d'avoir enregistré les ordonnances faictes concernans les droictz d'icelle confrairyte et en baillé coppies aux solliciteurs pour les mettre à exécution », etc. —

Fol. 19. A Jehan Houet, pour avoir descendu la couronne de fer le jour du grand salut et Gaude, V s. » — Total des recettes : 132 écus, 51 s. 6 d. ; des mises : 131 écus, 38 s. 6 d., — etc.

E. 935. (Registre.) — Pet. in-fol. 21 feuillets, papier.

1580-1581. — Compte de la Chandeleur 1580 à la Chandeleur 1581. — Fol. 15. Christofle, orfèvre de la confrérie. — Fol. 19. Pierre Cauchie, fondeur. Pasquier Bachellier, peintre. — Total des recettes : 122 écus, 35 s. ; des mises, 150 écus, 50 s., — etc.

E. 936. (Registre.) — Pet. in-fol. 24 feuillets, papier.

1606-1607. — Compte de la Chandeleur 1606 à la Chandeleur 1607. — Fol. 2. Sire Pierre Loyson, curé de Prousel. — Fol. 4 v°. Jean Bonnard, docteur médecin, l'un des confrères. — Fol. 13. Adrien Obry, orfèvre. — Fol. 14. « Payé à un quidam, pour avoir rendu ung livre concernant les affaires importantes à la confrérie, X s. Payé à Jacques du Boys, parcheminier, pour avoir couvert et relié le livre où sont contenus les noms des maistres du Puy et y avoir mis quarante-huict roolles de parchemin, par quittance, LX s.... Payé à Adrian Obry, orfèvre, pour avoir racommodé une buyrette d'argent, VI s. » — Fol. 14 v°. « A Charles Cauchie, pour avoir escuré et nettoié le chandelier », etc. Nicolas Maronnier, peintre. — Fol. 15. A Claude Nicquet, serviteur de la confrérie, 12 s., « pour la robbe qu'on luy donne une fois en trois ans. » — Fol. 17 v°. A Jean Riffart, fermier du fief St-Hilaire et Nolette, remise d'une somme de 100 s. « qu'il dict avoir esté contrainct paier à l'occasion d'une fille bruslée par accident dans Gamaches, dont chascun fief à l'environ ont esté taxés, et ledit fief de St-Hilaire pour V l. » — Fol. 21 v°. Confection d'un coffre pour mettre les titres et papiers de la confrérie et de bancs ; sur les uns et les autres un puits est entaillé avec la date. Achat de linge et d'ornemens : Marie, chasublière ; Étienne du Plessy, brodeur. — Total des recettes : 538 l. 7 s. 5 d. ; des mises : 265 l. 19 s. 2 d., — etc.

E. 937. (Registre.) — In-fol. 8 feuillets, papier.

1682-1683. — Compte du 1^{er} février 1682 au 31 janvier 1683. — Fol. 7. « Pour escurer la balustrade de l'autel St-Sébastien, deux fois LX.... Pour escurer la balustrade de l'autel du Puy deux fois, LX s. » — Fol. 7 v°. Payé au menuisier pour le

théâtre, quarante-cinq solz ; au tapicier, quarente solz ; pour 14 patez compris celui de la petite Vierge, III l. XV s. ; pour les biscuits et macarons, cinquante solz ; pour le pasté du maistre de musique et de six entiens chantres VI l. ; pour le pasté de six autres, XXXVI s. ; pour le pasté de l'organiste et souffleur XXVIII s. ; pour le pasté du sacristain huict solz ; au guidon, pour ouvrir la porte, dix solz ; pour le carillon, vingt solz ; à Dubisson, pour porter les patez, vingt solz. » — Total des recettes : 8.826 l. 3 s. 4 d. ; des mises : 8.787 l. 4 s. 2 d., — etc.

E. 938. (Registre.) — In-fol., 17 pages, papier.

1719-1720. — Compte du 1^{er} février 1719 au 31 janvier 1720. — Total des recettes : 1.281 l. 7 s. 2 d. ; des mises : 1385 l. 9 s., — etc.

E. 939. (Registre.) — In-fol., 19 pages, papier.

1720-1721. — Compte du 1^{er} février 1720 au 31 janvier 1721. — P. 17. « De la somme de 6 l. pour fraits du petit déjeuner en sortant de chez Mgr l'évesque et du chapitre, pour avoir la permission de faire faire un théâtre dans la nef et d'y faire des représentations de la S^c-Vierge le jour de la Chandeleur. » — Total des recettes : 760 l. 8 s. ; des mises : 1.215 l. 1 s., — etc.

E. 940. (Registre.) — In-fol., 6 feuillets, papier.

1729-1730. — Compte du 1^{er} février 1729 au 31 janvier 1730. — Fol. 6. « Payé au sieur Cressent, sculpteur, pour avoir escrit à la table de marbre les noms de MM. Damyens, père et fils en lettre d'or, la somme de 18 l., suivant sa quittance. Pour un coffre à mettre tous les papiers inutiles, 5 l. 10 s. » — Total des recettes : 928 l. 8 s. 2 d. ; des mises : 529 l. 16 s., — etc.

E. 941. (Registre.) — In-fol. 13 pages, papier.

1730-1731. — Compte du 1^{er} février 1730 au 31 janvier 1731. — Total des recettes : 884 l. 8 s. 6 d. ; des mises : 690 l. 11 s. 6 d., — etc.

E. 942. (Registre.) — In-fol., 9 feuillets, papier.

1731-1732. — Compte du 1^{er} février 1731 au 31 janvier 1732. — Fol. 8. « Paié à M. Boitar la somme de 32 l., 10 s., pour la robe de drap bleu du bedeau de la confrérie.... Item, pour la façon de ladite robe, suivant la quittance de Doderel, tailleur, la somme de 7 l. Item, pour rubans bleues et blans fournis pour attacher à ladite robe, 1 l. 10 s. Item païé au sieur Godart, pour l'impression des livres de la confrérie. 33 l. » — Total des recettes : 761 l. 13 s. 9 d. ; des mises : 690 l. 17 s. 6 d., — etc.

E. 943. (Registre.) — In-fol., 7 feuillets, papier.

1732-1733. — Compte du 1^{er} février 1732 au 31 janvier 1733. — Fol. 6 v^o. « Payé à M. J-François Beau Cousin, 20 l. 6 s. 3 d., pour pluche à l'usage de la robe du bedeau de la confrérie. » — Total des recettes : 852 l. 7 s. 6 d. ; des mises : 904 l. 6 s., — etc.

E. 944. (Registre.) — In-fol., 7 feuillets, papier.

1733-1734. — Compte du 1^{er} février 1733 au 31 janvier 1734. — Total des recettes : 606 l. 16 s. 9 d. ; des mises : 611 l. 8 s., — etc.

E. 945. (Registre.) — In-fol., 7 feuillets, papier.

1734-1735. — Compte du 1^{er} février 1734 au 31 janvier 1735. — Total des recettes : 488 l. 6 s. 9 d. ; des mises : 427 l. 16 s., — etc.

E. 946. (Registre.) — In-fol., 6 feuillets, papier.

1752-1753. — Compte du 1^{er} février 1752 au 31 janvier 1753. — Total des recettes : 1.144 l. 4 s. 3 d. ; des mises : 1.116 l. 16 s. 6 d., — etc.

E. 947. (Registre.) — In-fol., 8 feuillets, papier.

1760-1761. — Compte du 1^{er} février 1760 au 31 janvier 1761. — Total des recettes : 1.400 l. 6 s. 11 d. ; des dépenses : 1.200 l. 11 s. 8 d., — etc.

E. 948. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1544. — Pièces justificatives du compte de 1543-1544. — Quittance de François de Villers, prêtre, chapelain et maître des enfants de chœur de N.-D. d'Amiens, de 52 s. t. pour avoir assisté avec les enfants chaque jeudi à la messe qui se dit au pilier rouge de ladite église. 19 janvier. — Id., par Nicole Leroux, prêtre, clerc de la fabrique de la cathédrale, de 20 s. dus annuellement à ladite fabrique par la confrérie. 24 janvier. — Id., par Pierre de le Cauchie, fondeur, de 38 s., pour avoir récuré les colonnes et chandeliers de l'autel de la

confrérie. 28 janvier. — « Jœudi XXIX^e jour de janvier V^c XLIII. S'ansuict che quy esté livré au logys de Mons. le maître du Puis, maître Pierre Faverin, au diner : Assiettes : IX s. troys platz de gygotz au potages, XII s. ; VI s. troys pâté de veau doubles, VI s. ; X s. ; deulx pièche de mouton, une pièche de bœuf, XII s. ; III s. troys platz de chou et gambon, III s. Rôt : XVIII s. troys moytyé de cochon, XXI s. ; XXIII s. troys chappon, XXVII s. ; XXV s. troys conin, XXX s. Yssues : VI s. troys tartes, VI s. ; VI s. troys poupalin VI s. ; II s. VI d. troys plas de poires cuites, III s. ; III s. troys platz de fruicterie, III s. ; III s. troiz trencques de fromaiges, III s..... Pain, VIII s. ; vin de service, V s. ; vin, X potz, LX s. » — S'ensuit les pris quy se sont donné pour la confrairie de Nostre-Dame du Puis, pour ung an comenchant au jour de la Chandeleur V^c XLIII, et finant à pareil jour V^c XLIII. Et primes. Item quatre tablieau à VI s. le pièche de XXIII s. Item trois aultre tablieau pesant ung cent, dont la pièche à XI s. le pièche, fait XXXIII s. Item une couronne quy che donne le jour des pesant pour XX s. d'argent, pour ce, XXV s. Item une couronne d'argent quy che donne au jour de la Chandeleur, pesant ungne once d'argent, pour che, XVII s. Item une verge quy che donne ledit jour, de V s. Item, pour avoir fait deux mauille de marbre et gravé pour faire les merieau a baillier le pain de ladite confrairie, pour ce XL s. » 30 janvier. — Mémoire acquitté de Vincent Boitel, marchand mercier, pour cire et chandelles. 3 février. — « Receu par moy, Nicolas de Saisseval, procureur et receveur de la communauté des povres de la charité en ceste ville d'Amiens, de Messieurs les confrères de la confrairie Nostre-Dame du Puy en ceste ville d'Amiens, par les mains de Michel Laloier, prévost d'icelle confrairie, la somme de unze livres quinze solz qu'il a pleu ausdits confrères donner et aulmosner ausdits povres. » 5 février. — « S'ensuivent assietes maistres du Puy. Trois doubles patés de veaulx, V s. ; X s. trois pièches de chair, X s. ; IX s. trois plats de muteau (mouton ?), X s. ; XXIII s. trois patés de chapons, XXV s. ; XX s. trois chapons rotys XX s. ; XII s. ung cochon coppé en deux, XIII s. Issue : VI s. quatre flagiers, VIII s. ; VIII s. quatre tartes, VIII s. ; II s. quatre plat de

pomme III s. ; II s. quatre plat de poires rôties, III s. ; II s. quatre trenchés de froumaiges d'Overgnés, III s..... en pain, VI s. ; en vin, LXIII s. ; en feu, VIII s. », — etc.

E. 949. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1647-1654. — Comptabilité. — Quittance par M. Langloys, chanoine, maître et administrateur de la fabrique de la cathédrale, de la redevance annuelle de 20 s. due par la confrérie à ladite fabrique. Amiens, 15 janvier 1647. — Mandement signé de trois maîtres, inter quos du sculpteur Blasset, de 18 l. à payer à Charles Lecocq, maître menuisier à Amiens, pour le dossier du banc où les confrères s'assoient pendant les prédications. 17 avril 1653. — Mémoires de cierges et bougies, — etc.

E. 950. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1720-1784. — Comptabilité. — Extrait d'une délibération de la confrérie, à l'effet d'exiger les comptes du sieur Damiens père, de la régie qu'il a faite des biens de ladite confrérie pendant les années 1730 et 1731, en qualité de prévôt. 31 janvier 1732. — Sentence du bailliage d'Amiens qui condamne ledit Damiens à rendre les deux comptes dont s'agit. Amiens, 28 février 1732, — etc.

E. 951. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVII^e s. — Fondations. — « Estat des fondations anciennes tant des messes à basse voix que hautes, et des cierges fondez et de l'employ de leurs deniers quy sont à présent confus dans les rentes deues à la confrérie par MM. les premier et échevins de cette ville, depuis l'an mil cinq cens. » — « Extrait des fondations anciennes tant des messes à basse voix que hautes et des cierges fondez et de l'employ des deniers quy sont à présent confus dans les rentes deues à la confrérie par MM. les premier et eschevins de cette ville, comme il appert par les comptes d'icelle commençant au compte de l'an mil cinq cens quatre. » 1504-1616. — « Estat des fondations de messes et cierges depuis l'année 1523, dont il appert des sommes receues par les comptes de la confrérie. » 1527-1617. — « Fondations de messes contenues au livre des fondations de la confrérie reconneues le 8^e avril 1656. » — « Table contenant les noms et surnoms des maîtres du Puy quy ont fondé leur cierge devant leur tableau, quy sont compris dans le livre des fondations. » — « Les noms des maîtres du Puy quy ont fondé leur cierge devant leur tableau, quy sont compris dans le livre des fondations. » — « Extrait des noms et surnoms des maîtres de la

confrérie du Puy Nostre-Dame, quy ont fondé leur cierge devant leurs tableaux, avecq leurs refrains, ensemble la somme qu'ilz ont païé pour la fondation de leur cierge, tiré du livre des fondations de laditte confrérie. » — « Extrait du livre des noms et surnoms de MM. les maîtres du Puy, dans lequel il y a des fondations de cierge quy n'ont esté écrites sur le livre des fondations. » — « Mémoire des messes de Requiem fondées à la confrérie de Nostre-Dame du Puy. » — « Mémoire général des fondations faites à la confrérie de Nostre-Dame du Puy, pour les basses messes. » — « Extrait du livre des fondations de la confrérie du Puy, pour les messes fondées à basse voix, et les sommes qui ont estées receues pour icelles. » — « Mémoire pour M. le chapellain de la confrérie de Nostre-Dame du Puy, pour l'acquict des messes à basse voix réduites au nombre de 256 messes par an, suivant la réduction faite d'icelle par M^e Antoine Liépart, prebtre bachelier en théologie, chanoine de Nostre-Dame d'Amyens et grand vicaire de Monseigneur l'évesque d'Amyens, par lettres obtenues et dattées du 23 mars 1657. » — « Ordre pour acquitter les messes basses dont la confrérie Nostre-Dame du Puy est chargée, suivant la réduction faite de l'ordre de messire François le Faure, évesque d'Amiens, par M. Liépart, son grand vicaire, suivant la requeste des confrères en dabte du quatre janvier 1657, attendu l'augmentation de la rétribution d'icelles, n'estant fondées qu'à deux sols. » — « Estat des cens et rentes deues pour les fondations faictes à la confrérie de Nostre-Dame du Puy par les personnes cy dessoubz nommées, pour les faire reconnestre. » — Note sur diverses fondations de messes et de cierges par des confrères.

E. 952. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1555. — Fondations. — Acte par lequel, moyennant une somme de 120 l. t. reçue par M^e Michel Lemaire, prêtre, chapelain de Notre-Dame d'Amiens, de M^e Pierre Faverin, chanoine de ladite église, et Louis du Fresne, bourgeois, prévôts et administrateurs de la confrérie de Notre-Dame du Puy, et aussi moyennant que lesdits administrateurs se chargent de faire célébrer chaque année, la veille de Noël, une messe à diacre et sous-diacre de l'office du jour, et durant ladite messe d' « allumer ung candellabre où sont trois couronnemens contenans dix-neuf verges ; et pour ce

que ledit jour ne se chante le *Gloria* ne le *Credo*, se chantera en fin de ladite messe le chant de Noël en musique de faulx bourdon, comme il est accoustumé le chanter chacun dymence de l'année au cœur de ladite grande église en la fin de matines, dont sera distribué à chacun maistre de ladite confrairie assistant à ladite messe douze deniers, et à chacune maistresse six deniers, au serviteur de ladite confrairie, unze deniers, et durant ladite messe sera alumé le cierge du tableau dudit Lemaire qu'il a piéça fondé, estant affixé et mis au pilliers devant les corps saintz estans devant la chappelle Englette, et auquel est porté pour (?) *Le fruis moyen vers Dieu pour les péchez du monde* », ledit Lemaire cède à la confrérie 12 l. t. de rente restant de 20 l. de rente qu'il a droit de prendre sur Charles du Fresne et la maison sise à Amiens, rue des Vergeaux, tenant à la maison où pend pour enseigne les Aguilliers. Amiens, 22 avril 1555, après Pâques.

E. 953. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 5, papier.

1563-1644. — Fondations. — Cession par Pierre Rogeau, élu à Amiens, maître du Puy, à ladite confrérie, de 24 s. de cens, surcens ou rente sur une maison et jardin à Amiens rue des Corroyers, qui fut à Pierre Acard et présentement à Augustin Thuillier, pour l'entretien du cierge et candélabre d'airain posé devant le tableau dudit Rogeau dans la cathédrale devant la chapelle du Rouge pilier. Amiens, 25 novembre 1563. — Reconnaissance de ladite rente, par Robert Cappelle, saiteur, acquéreur de ladite maison. Amiens, 6 avril 1570, — etc.

E. 954. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1565. — Fondation par Grégoire Le Scellier, marchand brasseur à Amiens, un des maîtres de la confrérie de N.-D. du Puy, d'une messe chantée à diacre et sous-diacre, avec la prose, dans la nef de la cathédrale, le jour de St-Grégoire, pendant laquelle messe sera allumé le cierge placé devant son tableau portant pour refrain : *Brach seur et fort pour deffence et victoire*, moyennant 40 s. t. de rente, pour laquelle il hypothèque une maison sise à Amiens, grande chaussée au Blé, à l'enseigne des Pourchelets, devant l'Hôtel-Dieu ; la confrérie acceptant par honorables personnes Mahieu Le Doulx, M^e Jean Lhéritier, Louis du Fresne, Pierre Pièce, M^e Pierre Rogeau, Jessé Andrieu, Mathieu Ostren, Jean Laloyer, Guy Pyngrel, et Jean de Collemont, tous maîtres et confrères d'icelle. Amiens, 23 août.

E. 955. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1, papier.

1568-1656. — Fondations. — Fondation par Pierre Pièce, bourgeois, marchand apothicaire à Amiens, ancien maître de la confrérie, d' « une messe à haulte voix de l'office M. St-Pierre appostre, le premier jour du moys d'aoust, à estre chantée en la nef de ladicte église Nostre-Dame audict Amyens, heure de sept heures du matin, ou bien à heure de Primes, par les chappelain, diacre et soubz-diacre, choriste, chantres et enffans de cœur ordinaires de ladicte confrairie, avec les orgues, à l'assistance des maistres et maistresses d'icelle confrairie, lesquelz seront ad ce appelez, priez et invitez le jour précédent par le serviteur de ladicte confrairie, quy sera tenu mettre et desmettre, parer et desparer l'autel en ladicte nef, avecq le chandelier de fer, auquel seront mys les dix-huict sierges du poix de ung quarteron et le boucquet de demy livre, quy seront alumez et bruslans durant ladicte messe, avec cestuy fondé au devant du grand tableau dudit Pierre Pièce ; à laquelle messe sera faicte offrande telle comme il est de coustume ; et durant icelle offrande, ledict chappelain sera tenu dire à voix intelligible le pseaulme *De profundis* et l'oraison *Fidelium*, pour laquelle messe sera payé audit chappelain troys sols, et par avant ladicte offrande, en baillant par ledict serviteur les distributions telles que à chacun maistre douze deniers, et à chacune maistresse six deniers, et pour ledict serviteur douze deniers, icelluy serviteur sera tenu bailler ausdictz chappelain, diacre, soubz-diacre et choriste, et aussy ausdictz maistres et maistresses, à chacun ung boucquet de troys fleurs de rommye (?) s'il s'en pœult commodément recouvrer, sinon aultres fleurs ; et après ladicte messe, se trouveront lesdictz maistres avecq leurdict chappelain au desjeuner, où se pourra despandre jusques à quinze solz prins sur ladicte fondation, au commencement duquel desjeuner lesdictz chappelain et maistres diront le *De profundis*, *Fidelium* et *Benedicite*, et en fin renderont grâces à Dieu », ladite fondation faite moyennant 100 s. t. de rente, cens ou surcens sur tous ses biens, spécialement sur une maison à Amiens sur le grand Marché, à l'enseigne de St-François. Comparant pour ladite confrérie : Robert de Sachy, maître en l'année présente, Antoine Pingré, M^e Pierre Rogeau, Jessé Andrieu, Jean Laloyer, Mathieu Ostren, Jean de Collemont, Jean Brunel, Nicolas Roche, anciens maîtres. Amiens, 27 janvier 1569 « datte de l'année

renouvelée le premier jour dudict moys, suyvant l'édicte royal », — etc.

E. 956. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 15, papier.

1569-1631. — Fondations. — Constitution de 66 s. 8 d. de rente au capital de 40 l. t. par Jean de la Porte, saiteur à Amiens, à Jean Brunel, bourgeois et marchand à Amiens, ladite somme payée comptant en 11 écus 1/2 soleil, 3 pistoles et le reste en douzains du poids et prix portés par l'ordonnance royale. Amiens, 14 octobre 1568. — Fondation par Jean Brunel, receveur des tailles et aides en l'élection de Doullens, demeurant à Amiens, d'une messe haute à diacre et sous-diacre à l'autel du Rouge pilier de la cathédrale d'Amiens le mercredi des quatre temps de Noël « que on dict la messe *ad Angelum* et se dict la proze *Cantet ad Virginem*, et ce, à l'heure de prime, pendant la celeration de laquelle messe le cierge estant au devant du tableau dudict Brunel sera alumé », et ce, moyennant ladite rente transférée par ledit Brunel à la confrérie de N.-D. du Puy, représentant par Robert de Sachy, bourgeois et marchand, maître en cette année de ladite confrérie, Pierre Pièce, Antoine Pinguereel, bourgeois et marchands. M^c Pierre Rogeau, élu d'Amiens, Josse Andrieux, Jean Laloyer, Mathieu Ostren, Jean de Collemont, bourgeois et marchands, Nicolas Roche, procureur et notaire royal au bailliage d'Amiens, tous anciens maîtres. Amiens, 27 janvier 1569, — etc.

E. 957. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 8, papier.

1584-1611. — Fondations. — Testament d'Antoine Pinguereel, seigneur du fief du Quesnoy lès le village du Candas, citoyen et bourgeois d'Amiens, par lequel il veut, entre autres choses, être inhumé dans l'église Saint-Germain près de sa feuë femme damoiselle Marie de Berny, à l'assistance de quatre religieux mendiants, fonde des services religieux dans certaines églises ; donne six écus aux confrères de N.-D. du Puy ; « à vingt-six capettes de la grande escolle, chacun deux aulnes de drap noir, aux pauvres d'Amiens, pour convertir huict muidz de bled, et à chacun prisonnier et mallade à l'Hostel-Dieu, III s. ; aux pauvres filles orphelines et filz orphelins quatre cens livres ; ... ordonne estre fondé à perpétuité à la grande église d'Amiens, le propre jour de l'Assumption de la Vierge Marie, le quinzième jour, ung grand salut qui sera dict en telle révérence, heure et forme que celluy fondé le XXIII^e jour de mars, veille de Nostre-Dame ; ... donne à ladite Loïse (Louise Pingrel, sa fille), ma maison, prailon, aires et prés et appendances du chasteau de Milan,

qu'elle ne pourra vendre ny donner », etc. 28 février 1584 (copie collationnée du 6 décembre 1586). — Acte par lequel Toussaint Rolland, maître, confrère et prévôt de la confrérie de N.-D. du Puy, s'engage, au nom de ladite confrérie, tous les ans, le jour de l'Assumption, à « faire préparer l'hostel accoustumé à la nef, où se chante et célèbre le saint service d'icelle confrairie », et autres choses nécessaires pour ledit salut. Amiens, 21 janvier 1593, — etc.

E. 958. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1610. — Fondations. — Fondation par Louis de Villers, ancien maître du Puy, et Marie Gonnet, sa femme, d'un service chanté le jour de St-Louis, cordelier, évêque de Toulouse, le 19 août, en la nef de la cathédrale, « auquel service joueront les grandes orgues, le bouquet garni de cierges allumés », la confrérie prenant à sa charge « l'entretènement de son cierge et nettoïement du grand chandelier posé au devant de la closture de chapelle qu'il a fait faire et donné en ladite église, demandant aussy ledit de Villers qu'il soit distribué à chacun maistre et maïstresse une fleur telle que le prévost en son année avisera », et ce, moyennant la somme de 8 l., et 20 s. pour les confrères assistants, sur tous ses biens et notamment sur la maison où pend pour enseigne le Porc de mer, sise proche celle où il demeure. Amiens, 3 février (extrait du XVII^e s.).

E. 959. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1614. — Fondations. — Fondation par Louis Artus, ancien maître du Puy, et Marguerite Postel, sa femme, aussy maïstresse, de leur cierge au tableau et clôture qu'ils ont fait faire à la cathédrale, où il y a pour refrain : *Pourtrait quy rend celuy qui le voit chaste*, moyennant la somme de 50 s. de rente sur tous leurs biens, notamment sur une maison à Amiens, rue des Tanneurs, vis-à-vis le moulin du Roi. 4 février (extrait du registre aux délibérations et fondations de ladite confrérie, du XVII^e s.).

E. 960. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1615. — Fondations. — Fondation par sire Augustin de Louvencourt, ancien maieur et échevin d'Amiens, et damoiselle Barbe Gamin, sa femme, anciens maître

et maîtresse de la confrérie de N.-D. du Puy, « d'un salut quy se chantera ledit jour (de la Chandeleur) après les vespres de la confrérie de la Conception, autrement dit Jardinot, ou devant, sy faire se peult, auquel salut assisteront premièrement lesdits maistres et maistresses du Puy, sy c'est leur bon plaisir, ausquels sera délivré chacun un coppon... Premièrement sera chanté audit salut le *Nunc dimittis* en musique, avec l'antienne et l'*Oremus* quy sera chanté par le chappellain de ladite confrérie quy sera revestu de son surply et d'une chappe devant l'autel de ladite confrérie au Pillier rouge, avec les mesmes cierges quy auront servy à la grande messe à l'autel, et les quatre torses quy seront tenues par quatre desdits maistres à l'ordinaire. Après, se chantera *Inviolata* en musique avecq l'antienne et l'*Oremus*, et pour la fin un *De profundis* en faux bourdons pour l'âme desdits de Louvencourt et sa femme, quand ilz seront déceddez, et avant leur trespas, pour les âmes des anciens maistres et maistresses de ladite confrérie, à la charge de faire sonner les grosses cloches, suivant la permission que lesdits de Louvencourt et sa femme se submettent faire donner à ladicte confrérie par Mgr l'évesque et MM. de chappitre de l'église Nostre-Dame d'Amyens, ensemble de l'entretènement du cierge de leur tableau apposé à la closture d'une chapelle qu'ilz ont fait construire en la grande nef de ladite église en l'année mil cinq cens quatre-vingt-seize, auquel tableau il y a pour refrain : *Tousjours la Vierge on loue en court céleste* », et ce, moyennant 10 l. 10 s. de rente hypothéquée sur leurs biens, et notamment sur la maison où ils demeurent, où pend pour enseigne l'A de vingt netz, sise à Amiens, par devant rue St-Germain, et par derrière rue de l'Entonnoir, témoins les confrères soussignés : L. Petit F. A. Choquet, P. Gonnet, N. Lebel, Boulet, J. de Sachy, d'Estrée, de Revellois, R. de Villers, Bourse, Séjourné, Dufresne, Bellot, Artus. 3 février 1615 (extrait du registre aux délibérations de la confrérie, du XVII^e s.). — « Mémoire pour ladite fondation. » XVII^e s.

E. 961. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1619. — Fondations. — Fondation par Adrien de la Morlière, chanoine de la cathédrale d'Amiens, maître de la confrérie de N.-D. du Puy en l'année précédente 1618, de son cierge « quy se met au chandelier de son tableau par luy présenté à la Vierge Marie dans ladite église, où il y a pour refrain : *Vierge quy vint la mort lier au monde* », moyennant 48 s. t. de cens d'une part, et 24 s. t. de cens surcens ou rente d'autre part, sur une maison à Amiens, Verte rue, et sur une mesure non amasée, même rue. 3 février (copie du XVII^e s.).

E. 962. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1624. — Fondations. — Fondation par Madeleine Postel, veuve de Jean de Sachy, bourgeois d'Amiens et ancien échevin, maître de la confrérie de N.-D. du Puy, d'une haute messe solennelle dans la nef de la cathédrale, le lendemain de la Circoncision, « avecq deux choristes, diacre et sous-diacre, le nombre des chantres ordinaires, enffans de chœur, encensoirs, orgues, lampes, boucquet, cierges sur l'autel, ensemble le cierge devant leur tableau et closture, où il y a pour refrain : *Terre d'où prit la Vérité naissance*, datté de l'an 1601 ... auquel service elle entend être chanté la prose du jour du nom de Jésus, et en la fin de ladite messe estre chanté par trois fois *Jesu fili Dei, miserere nobis*, et par après, le pseume *De profundis* avecq l'oraison convenable, le tout en faux-bourdon », moyennant la somme annuelle de 12 l. pour la messe et 9 l. 10 s. pour le cierge du tableau. 3 février 1624. Le 3 avril 1627, ladite fondation augmentée de 20 s., pour distribution de coupons aux maîtres, maîtresses et officiants (copie du XVII^e s.).

E. 963. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1639. — Fondations. — Fondation par M^e Augustin Cordellois, chapelain de la cathédrale d'Amiens, ancien maître de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur de ladite confrérie représentée par M^e Alexandre Le Clercq, chanoine préchantre de la cathédrale, M^e Mathieu Guillon, chanoine de ladite église, Jean Boulet, Pierre Gonnet, David Quignon, Jean Quignon, bourgeois et marchands, anciens maîtres de ladite confrérie, à l'autel du Pilier rouge, d'« une messe à haute voix, avecq musique, diacre et sous-diacre, en l'honneur de St-Joseph, quy est le 19^e jour de mars, laquelle se dira en caresme, le samedi d'après la feste, et arivant que ladite feste escheoit ledit jour de samedi, elle se chantera et célébrera ledit jour ; que si ladite feste est transférée après Pasque, la messe se célébrera le jour que l'Esglise en fera la solennité, et ce, entre sept à huit heures du matin, ... et aussy de fonder l'entretènement d'un cierge de cire blanche à l'autel de St-Estienne donné et décoré par icelluy Cordelois, pour iceluy estre allumé au divin service aux jours solennels, ainsy que les autres cierge fondés » ; moyennant la somme de 15 l. de rente sur les immeubles y déclarés. Amiens, 3 février 1639 (copie du XVII^e s.).

E. 964. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1650-1688. — Fondations. — Fondation par Jean Hémart, marchand, bourgeois et échevin d'Amiens, et damoiselle Marie de Hollande, sa femme, anciens maître et maîtresse de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur de ladite confrérie représentée par frère Claude Pierre, religieux de St-Acheul, chanoine vicarial de la cathédrale, maître en la présente année, M^e Mathieu Guilon et M^e François du Fresne, chanoines de la cathédrale, M^e Augustin Cordelois, chapelain, M^e Jean Patte aussi chapelain et maître de la musique en ladite église, Nicolas Blasset, doyen, Jean Quignon, marchand, François Mouret, ancien échevin, M^e Honoré Quignon, avocat au bailliage, anciens maîtres d'icelle, d'une haute messe solennelle en l'honneur de St-Roch, à célébrer tous les ans le 16 août, à la chapelle St-Sébastien de la cathédrale, « tenante au pillier appelé le Pillier verd », à laquelle messe « avecq deux coristes ou chappiers, orgues et musique seront les deux flambeaux de cire blanche de ladite confrérie tenues ainsy que d'ordinaire, lors de l'élévation du *Corpus Domini*, où sera chanté *O salutaris hostia* en musique, et devant ou après, un mottet à l'honneur du saint », et où sera distribué, entre autres « dix sols pour le serviteur de ladite confrérie quy aura soing de faire faire annuellement ung chapeau de fleurs pour estre mis sur la teste de Mons. St-Roch,..... pour la sonnerie telle que de faire buquer les deux grosses cloches et carillon, suivant la permission quy en a esté donnée, tant de Mgr l'évesque d'Amiens que de MM. du chappitre de la cathédrale..... Plus, de paier six sols au sacristin de ladite église, pour livrer les ornements et bastons d'argent, de fournir les cierges sur l'autel tous allumez durant la messe, et le boucquet aussy remply de cierges allumez devant icelluy, d'entretenir pareillement par ladite confrérie son cierge annuellement tous les jours et festes quy est accoustumé le poser au chandelier à costé de St-Roch quy est à ladite chappelle et allumé durant les grandes messes et vespres, veilles et jours desdites festes, faire nettoier une fois l'année tout le contenu de ladite chappelle et escurer les balustres d'icelle précisément au 1^{er} jour d'aoust », et ce, moyennant 15 l. de rente ; « et pourront lesdits sieur et damoiselle Hémart, de leur vivant, faire chanter, célébrer, entretenir et paier ladite fondation par leurs mains, comme ils ont fait depuis quelques années. » Amiens, 23 juillet 1650. — Rachat de ladite rente moyennant 450 l. par Bernard Hémart, sieur d'Ippre, à la confrérie de N.-D. du Puy représentée par Charles Dupontreué, prêtre, maître en charge, Antoine Mouret, sieur d'Hierville, doyen,

Guillaume Pihan, chapelain de la cathédrale, prévôt, M^e Charles Guebuin, aussi chapelain, M^e Pierre Degrain, chapelain de ladite confrérie, Antoine Pièce, sieur de Bours, Jean Delattre, échevin, Jacques Postel, marchand épicier, plus rachat moyennant 100 l. de 4 l. de rente assignées par le testament dudit Jean Hémart pour la fondation d'une grand'messe de *Requiem* dans ladite cathédrale, le lendemain de la fête de St-Roch. Amiens, 20 septembre 1688 (copies du XVII^e s.), — etc.

E. 965. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1650-1655. — Fondations. — Fondation par François Mouret, seigneur de la Mairie de Vers, Boduin, Boullainviller et autres lieux, ancien échevin d'Amiens, et damoiselle Honorée de Villers, sa femme, anciens maître et maîtresse de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur ladite confrérie représentée par frère Claude Pierre, religieux de St-Acheul, maître, M^e Mathieu Guillon et M^e François du Fresne, chanoines de la cathédrale, M^e Augustin Cordelois et M^e Jean Patte, chapelains, Nicolas Blasset, doyen, Jean Quignon, marchand, Jean Hémart, échevin, et M^e Honoré Quignon, avocat au bailliage d'Amiens, anciens maîtres, d'une haute messe solennelle en l'honneur de saint François d'Assise, le 4 octobre, à 10 heures du matin ou autre heure plus commode, en la chapelle St-Sébastien, « à la distribution pour les orgues de douze sols, y compris les souffleurs, au maistre de la musique, treize sols six deniers, y compris les enfans de cœur, à chacun chanter, quatre sols, six deniers, aux diacre, sous-diacre et chappiers, chacun douze deniers, outre la rétribution ordinaire, et au chapelain de ladite confrairie quy chantera laditte grande messe douze sols, pour le serviteur de laditte confrairie, qui advertira lesdits sieurs maistres et maistresses et trois des plus proches parens desdits fondateurs, dix sols ; pour la sonnerie telle que de faire buquer les deux grosses cloches, suivant la permission,.... sera payé cinq sols, et au maistre de la fabrique, cinq sols, qu'il sera distribué ausdits sieurs maistres et à leur greffier chacun douze deniers, et aux maistresses, chacune six deniers, avecq chacun une bougie à raison de seize ou dix-huict à la livre, laquelle distribution de bougie sera encore faite aux plus proches parens desdits fondateurs jusqu'au nombre de douze, sy aucuns se trouvent à ladite messe ; à la fin d'icelle sera chanté en musique *De profundis*, plus les oraisons *Inclina* et *Fidelium*, plus de

paier six sols au sacristain de ladite église, pour livrer les ornemens et bastons d'argent, de mettre les cierges allumés sur l'autel, et le bouquet de cierges aussy allumé au devant dudit autel, et encore de faire nettoier une fois l'année ladite chapelle et escurer les balustres pour le jour de la Chandeleur, et ainsy continuer par chacun an à perpétuité » ; et ce, moyennant 15 l. de rente. Amiens, 21 juillet 1650. Le 15 avril 1655, ladite fondation augmentée de la charge qui y avait été omise, que « le cierge dudit sieur Mouret dénommé au contract de l'autre part sera entretenu aux despens de ladite confrairie annuellement et à perpétuité, à tous les jours de festes qu'il est accoustumé de l'exposer au chandelier du costé de St-Louis quy est à ladite chapelle (St-Sébastien) reprise audict contract, et allumé durant les grandes messes et vespres les veilles des jours de festes, comme, dès le jour de ladite fondation il avoit esté convenu » (copie du XVII^e s.).

E. 966. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1650-1655. — Fondations. — Fondation par damoiselle Marie de Revelois, veuve de noble homme Jean de Sachy, premier échevin d'Amiens, maître de la confrérie de N.-D. du Puy, ladite Marie de Revelois maîtresse de ladite confrérie, d'une haute messe solennelle dans la nef de la cathédrale d'Amiens le lendemain de la Trinité à 10 heures du matin, et ce, moyennant une rente de 15 l. Amiens, 26 juillet 1650. Le 5 avril 1655, ladite fondation augmentée de la charge qui y avait été omise d'entretenir le cierge desdits sieur et dame de Sachy, « comme est accoustumé de l'exposer au devant de l'épithaphe desdits sieur et damoiselle repris audit contract » (copie du XVII^e s.).

E. 967. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1653. — Fondations. — Fondation par M^e Pierre de Villers, bachelier en théologie, doyen du chapitre de Vignacourt, en l'église St-Martin au Bourg, représentée par M^e Marin Coulon, chanoine d'Amiens, curé de ladite église, Vincent Tassegon et Nicolas Thuillier, bourgeois et marchands, marguilliers en charge, des Litanies du nom de Jésus, de la Vierge et de St-Joseph, avec un De profundis à y réciter tous les jours à la fin du salut, en considération de ce qu'il y a été baptisé et y a dit sa première messe, et ce, moyennant une somme de 1.000 l. payée comptant. « Et aux cas qu'iceux sieurs curé et marguilliers trouvent que ladite fondation soit à charge à ladite église, ilz demeureront deschargez d'icelle, en mettant ès mains des sieurs confrères de Nostre-Dame du Puy

fondée en ladite église Nostre-Dame d'Amyens pareille somme de mil livres en espèces,... pour faire par lesdits sieurs confrères dire lesdites litanies, *De profundis* et oraisons en tel lieu qu'il leur plaira. » Amiens, 4 février 1653. Copie collationnée du 15 avril 1655, — etc.

E. 968. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1656-1657. — Fondations. — Fondation par honorable homme Nicolas Blassel, maître sculpteur du Roi, doyen de la confrérie de Notre-Dame du Puy, et damoiselle Anne de Sachy, sa femme, d'une haute messe solennelle en l'honneur de St-Nicolas d'été, le 9 mai, à 10 heures du matin, dans la nef de la cathédrale d'Amiens, et de l'entretien du cierge placé devant leur tableau, en faveur de la confrérie de Notre-Dame du Puy représentée par frère Claude Pierre, religieux de St-Acheul, M^e Pierre de Villers, doyen du chapitre de Vignacourt, M^e Jean (Patte), chapelain et maître de la musique de la cathédrale, Jean Quignon, Jean Hémart, François Mouret, noble homme Honoré Quignon, avocat au bailliage d'Amiens, Antoine Pièce, bourgeois, tous anciens maîtres de ladite confrérie, et ce, moyennant 15 l. de rente. Amiens, 10 juin 1656. Autorisation demandée à l'évêque d'Amiens par Nicolas Blassel et Antoine Mouret, de faire « buquer les appeaux » pour appeler les fidèles aux messes qu'ils ont fondées dans la cathédrale. 12 juin 1657.

E. 969. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1656. — Fondations. — Fondation par Antoine Mouret, bourgeois d'Amiens, ancien maître de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur de ladite confrérie représentée par Nicolas Barbe, bourgeois et marchand, maître en charge, Nicolas Blassel, doyen, frère Claude Pierre, religieux de St-Acheul, M^e Pierre de Villers, doyen de Vignacourt, M^e Jean Patte, chapelain et maître de musique de la cathédrale, Jean Quignon, Jean Hémart, François Mouret, noble homme Honoré Quignon, sieur de la Mairie de Fréchencourt, avocat au bailliage d'Amiens, Philippe Dutilloy, Antoine Pièce, bourgeois et marchand, anciens maîtres de ladite confrérie, d'une haute messe solennelle en l'honneur de St-Antoine de Padoue dans la nef de la cathédrale, le 13 juin à 10 heures du matin, et ce moyennant 15 l. de rente. Amiens, 19 juin (copie du XVII^e s.).

E. 970. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1665. — Fondations. — Fondation par Christophe Ringard, chapelain de la confrérie de Notre-Dame du Puy, en faveur de ladite confrérie en laquelle il a été reçu maître par acte du jour des présentes, d'un obit solennel après son décès, moyennant la donation qu'il lui fait d'une maison sise à Amiens rue Pavée. Amiens, 6 février (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 971. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1665. — Fondations. — Fondation par la confrérie de Notre-Dame du Puy, représentée par Jean Hémart, bourgeois et ancien échevin, doyen, M^e Christophe Ringard, maître alors en charge, Messire Charles Dally, abbé de St-Fuscien au Bois, M^e Pierre de Villers, doyen de Vignacourt, Nicolas Leleu, chapelain de la cathédrale, François Mouret, ancien échevin, M^e Honoré Quignon, avocat, Antoine Pièce, Christophe Cusson, bourgeois et anciens maîtres, de l'obit de feu M^e Gaspard Viseur, vicaire de Ste-Geneviève des Ardents en la Cité de Paris, conformément au testament de celui-ci. 13 juin (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 972. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 4, papier.

1668-1686. — Fondations. — Fondation par François Quignon, maître chirurgien, et damoiselle Jeanne Véret, sa femme, anciens maître et maîtresse de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur de ladite confrérie représentée par Jean Doderel, marchand orfèvre, maître en charge, noble homme Charles Dally, abbé de St-Fuscien, François Mouret, sieur de Caulière, noble et discret M^e Antoine Picard, chanoine de la cathédrale, M^e Pierre de Villers, doyen de Vignacourt, M^e Jean Patte et M^e Nicolas Leleu, chapelains de la cathédrale, M^e Christophe Ringard, prêtre, Honoré Quignon, Antoine Mouret, Antoine Pièce, Christophe Cusson, François Quignon, François Landon, anciens maîtres, d'une messe en musique à l'autel du Pilier rouge de la cathédrale, le 27 septembre à 7 heures du matin, moyennant une rente de 7 l. sur tous leurs biens, et notamment sur la maison où ils sont demeurants à Amiens, rue du Beau-Puits, à l'enseigne de la Ville de Rome. Amiens, 7 février 1668. — « Sentence d'hipotèque de Charles Barbier et sa femme, propriétaire de la maison rue du Beau Puy, à l'enseigne de la Ville de Rome. » Amiens, 27 mai 1686, — etc.

E. 973. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1668. — Fondations. — Fondation par François Mouret, sieur de la Mairie de Ver, Boulainvillers et autres lieux, ancien échevin, et damoiselle Honorée de Villers, anciens maître et maîtresse de la confrérie de Notre-Dame du Puy, en faveur de ladite confrérie, d'une haute messe solennelle en l'honneur de saint Honoré, le 16 mai à 10 heures du matin, à la chapelle de S^t-Sébastien de la cathédrale, moyennant 15 l. de rente. Amiens, 22 mai (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.), — etc.

E. 974. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1669. — Fondations. — Fondation par Marguerite Baron, veuve de Philippe du Tilloy, marchand brasseur et ancien confrère de Notre-Dame du Puy, en faveur de ladite confrérie, et à l'intention de sondit mari, d'une haute messe solennelle en l'honneur de saint Philippe, le 1^{er} mai à 10 heures du matin en la nef de la cathédrale, moyennant 13 l. de rente sur tous ses biens et notamment sur la maison où pend pour enseigne le Signe de la Croix, sise à Amiens, rue de la Hotoie. Amiens, 6 février (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.), — etc.

E. 975. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672. — Fondations. — Fondation par M^e Charles Quignon, chanoine de la cathédrale d'Amiens, demeurant chez François Quignon, son père, maître chirurgien, de l'obit en musique de défunt M^e Jean Boullenger, chanoine de ladite cathédrale, résignataire de sa prébende et canonicat à son profit, à l'autel du Pilier rouge de ladite église, moyennant 100 l. par an à la confrérie de Notre-Dame du Puy. Amiens, 20 septembre (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.), — etc.

E. 976. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — Fondations. — « Fondation de faire chanter en musique *O salutaris hostia* à toutes les hautes messes de Requiem à perpétuité, comme appert au livre des délibérations, fol. 74 » ; ladite fondation faite par « une personne particulière quy ne vouloit estre nommée », et ce, moyennant une somme de 50 l. une fois

payée. 26 janvier (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 977. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1673. — Fondations. — Fondation par noble homme François Mouret, sieur de la mairie de Ver, ancien échevin d'Amiens et doyen de la confrérie de Notre-Dame du Puy, et damoiselle Honorée de Villers, sa femme, en faveur de ladite confrérie représentée par noble et discret M^e Antoine Picard, chanoine de la cathédrale, seigneur d'Aubercourt, M^e Jean Patte, chapelain, Antoine Mouret, Pièce, Doderel et Charles de Rigauville, anciens maîtres, d'une haute messe solennelle en l'honneur de saint Pierre, le 30 juin à 10 heures du matin, dans la nef de la cathédrale, moyennant 15 l. de rente. Amiens, 28 juin (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.), — etc.

E. 978. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1673. — Fondations. — Fondation par les mêmes de deux obits, moyennant 10 l. de rente. Amiens, 26 octobre (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.), — etc.

E. 979. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1673. — Fondations. — Fondation par noble homme M^e François Cornet, avocat en Parlement, et juge royal de la monnaie d'Amiens, et noble homme Jean de Sachy, ancien échevin, exécuteur du testament de défunt damoiselle Geneviève Cornet, veuve de François du Fresne, maître de la confrérie de N.-D. du Puy en faveur de ladite confrérie, d'une haute messe solennelle, la veille de l'Assomption, à 7 heures du matin dans la nef de la cathédrale d'Amiens, à la charge par ladite confrérie d'entretenir un cierge de cire blanche « au devant de l'image de la Vierge faite en marbre en la nef représentant son Assomption et donnée par lesdits sieur et damoiselle du Fresne », et ce, moyennant 15 l. de rente, sur la maison du Petit pot d'étain où ladite Geneviève demeurait, sise à Amiens grande chaussée au Blé. Amiens, 18 décembre (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.), — etc.

E. 980. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1674. — Fondations. — Fondation par Julienne Morel « désirant reconnoître la gratitude qu'elle a receu de à présent deffunct frère Claude Pierre, vivant chanoine vicarial de l'église cathédrale de N.-D. d'Amiens, et ancien maistre de la confrérie de N.-D. du Puy érigée en ladite église, durant un sy long temps qu'elle a esté à son service » ; à

l'intention dudit défunt, et au profit de ladite confrérie, d'une messe basse des trépassés le 5 février, jour du décès dudit Pierre, en la chapelle du Pilier rouge de la cathédrale d'Amiens, et un cierge de cire à brûler aux jours accoutumés « au devant de l'image qu'il a fait construire au pillier estant vis à vis de ladite chappelle », moyennant 100 l. une fois payées. Amiens, 3 février (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 981. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1674. — Fondations. — Fondation par Jean Delatre, bourgeois et ancien échevin d'Amiens, ancien maître de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur de ladite confrérie, d'une haute messe solennelle de l'office de la Décollation de saint Jean-Baptiste, le jour de l'octave de sa fête, à 10 heures du matin, dans la nef de la cathédrale d'Amiens, à l'intention de défunte damoiselle Marguerite du Croquet, sa femme, à la charge d'entretenir un cierge devant le tableau représentant la Nativité de N.-S. qu'il a fait faire dans ladite église depuis quelques années, moyennant 15 l. de rente sur tous ses biens, notamment sur la maison où il demeure sise à Amiens, grande chaussée au Blé. Amiens, 1^{er} mars (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 982. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1678. — Fondations. — « Fondation du cierge du sieur André Bourse, ancien maistre de la Confrérie, par damoiselle Jeanne Pécou, sa petite fille », moyennant 60 l. une fois payées. 2 novembre (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 983. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Fondations. — « Fondation du cierge du sieur Firmin du Fresne, ancien maistre de la Confrérie, par damoiselle Françoise du Fresne, sa fille », moyennant 75 l. une fois payées. 30 août (extrait du registre des fondations de la Confrérie, du XVII^e s.).

E. 984. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e s. — Fondations. — Note concernant la fondation des deux obits de Simon Pertrisel et de damoiselle Marie Pèredieu, sa femme.

E. 985. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVII^e s. — Fondations. — Fondation par Germain Séjourné, bourgeois d'Amiens, ancien maître de la confrérie de N.-D. du Puy, en faveur de ladite confrérie, du « cierge et entretènement d'ycelluy de cire blanche, mis au tableau dudit Séjourné, quy est en la chapelle de S^t-Nicaise, en laquelle il a fait faire une table d'autel avecq les escoperches, en l'année MVI^e quatorze dernier, plus de fonder à perpétuité une autre messe en musique, de l'office de Monsieur saint Germain, martyr, 2^e jour de may, en la nef de ladite église de Notre-Dame », moyennant 18 l. 15 s. t. par an, ou 300 l. une fois payées, sur la maison où il demeure sise à Amiens, rue des Vergeaux, à l'enseigne du Chef saint Denis (copie du XVII^e s.).

E. 986. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1564-1681. — Mobilier. — 1564. « Inventaire des reliquaires, ornemens, linge, messeaulx et aultres bagues appartenans à la confrairye de Nostre-Dame du Puy instituée en l'église de Nostre-Dame d'Amiens, faicte par Jehan le Prévost, l'un des maistres et prévost de ladite confrairye.

Et primes. Item, une chasse en forme de paix, en laquelle sont les relicquaires quy ensuyvent : Prymes de la sainte croix Nostre-Seigneur, des ossemens de saint Pierre, apostre, de saint Thomas, de saint Andrieu, de saint Bernabé, apostres ; de saint Nicolas, confestz, de saint Martin, confez, de saint Anthoine, confez, de saint Bernard, de saint Estienne, martyr, de saint Denys, martyr, de saint Vincent, martyr, de saint Grégoire, de sainte Agatte, de sainte Luce, vierge, de sainte Cécille, vierge, de sainte Barbe, vierge, de sainte Agniez, de sainte Margueritte, vierge, et de sainte Restitue. — Item, une aultre chasse ou custode de cuir doublé de coulleur verte. — Item, une pareylle chasse en laquelle est ung reliquière des douze mil martirs, d'argent doré. — Item, une grande ymage, le puis et sceau et couronne d'argent, à piedz, à laquelle y a une petite chinette, avec une petite émeraude, et pierre ung petit chinon où pend une croisette d'or ou d'argent doré, au millieu de laquelle croix y a une petite pierre et ung Agnus Dey d'argent et ung corail penduz à ung cordon de fil de soye rouge et vert, emprins d'un costé une ymage saint Martin, ung aultres petit rond d'argent doré, où y a les ymages des trois rois, et de l'aultre costé l'ymage du Crucifix pendu avec ung lachet de soye bleue, rouge et blanc, et au col du petit Jhésus y a ung Agnus Dey où est emprint ung (blanc), et l'aultre costé, le chef de la sainte Véronne, avec une croisette où sont quatre petites pierres. —

Item, une cappe de damas blancq semée de fœulles et aultres brodures, que a donné à ladictte confrarye sire Ernoul Jacquemin. — Item, une aultre casuble aussy de damas blancq figurée de rouge, vert, jaulne et bleu, armoïées des armes de feu maistre Pierre du Mas, avec l'estoille et phanon, le tout doublé de thoille taincte en rouge. — Item, une aultre casuble, tunicque, domatique, avec deux estoille et trois phanons de drap damas noir servans à la messe des trespassez, armoïé de diverses armes, doublé de thoille taincte en pers. — Item, ung petyt chandellier et une petite mande. — Item, deux pièces de vellours cramoisy à frainges de soye blancq, rouge et bleu et jaulne, avec une aultre pièce de thoille bleue, là où pendent deux toullans de taffetas gris aussy fraingées comme les aultres, doublé de thoille perse, servant à porter l'ymage de la Vierge Marie d'argent à la procession. — Item, ung drapt blancq et rouge courtigande doublé de thoille perse et frange de vert, blancq et jaulne, servant à l'épistollier. — Item, deux verges de fer servant à tandre devant les ymaiges de la Vierge Marie du Rouge pillier en temps de caresme. — Item, trois calice d'argent doré avec les platines et deux louchettes, dont l'une sert aux messes quy se dyent journellement à l'hostel du Rouge pillier, l'une dorée merché des armes de Cocquerel et ung cuillier d'argent, l'aultre y a une ymage de la Vierge Marie, avec ung cullière d'argent doré. — Item, un bachin avec deux burettes à piedz d'argent armoïées des armes de deffunct sire Jehan Bertin, en son vyvant grenetier d'Amiens. — Item, une boîte à corboriaux doré, quy se mest aux bons jours, auquel est entaillé dessus la Vierge Marie, saint Joseph et aultres ymages, et dedens cinq corporiaux de thoille de lin bénis, mise icelle boîte dedens. — Item, une pierre bénitte à chanter messe, garnye de boys à l'entour. — Item, une custode de cuir armé des armes de deffunct M^e Jehan de Saint-Deliz et sa femme. — Item, une boîte à mettre pain à chanter, faicte à l'éguille, de fil d'or sur rouge. — Item, une aultre boîte à corporiaux couverte de drap d'or à ung chappellet de perles dessus, où estoit dedens ung corporeaux de thoille de lin bénist. — Item, une paix d'argent où est posé ung crucifix avec la Vierge Marie et saint Jehan, armoïées aux armes de deffunct Robert Bigant, estant en une custode de cuir. — Item, deux courtynes de taffetas rouge et blancq armoyé aux armes de deffuncte Madame Disquine et fringé de blancq, bleu, rouge et vert, quy

se mettes aux festes Nostre-Dame. — Item, deux aultres courtaine aussy de taffetas noir et pers armoïées aux armes de Madamoiselle de Hénencourt, avec deux verges de fer pour mettre icelle courtayne à l'hostel de bois quy se charye en la nef. — Item, deux buirette de tierchain servant à l'hostel ordinaire. — Item un parement d'hôtel. — Item, une custode à corporiaux viel et usé avec en icelle un corporiau à l'hostel ordinaires. — Item, une casuble, estoille et phanon de satin reversé bleu, doublée de doubleure rouge, servant audict commun. — Item deux courtaine servant audict hostel, de soye vert, rouge et jaulne. — Item un scellet de cuivre à mettre eaue béniste avec le boufel, et un petit estaplier de bois à mettre le livre. — Tout ce dessusdit remys en ladite aulmaires du Rouge pilliers.

Trouvé ès aulmaires de bois faite en un arche de pierre au devant des fons de ladite église, une ymage de la Vierge Marie d'argent, assise sur un piedz, tenant son petit Jésus en un de ses bras, en l'autre un puys, du pris de trente marcq, trois onche, six estrelins, avec déduction faite des pierres estans à l'entour dudit ymages pesant ensamble nœuf estrelins. — Item, un grant Agnus Dey d'argent, auquel est emprains à l'un des costés l'ymage saint Martin. — Item un aultre Agnus Dey fait de soye, à laquelle sont par dedens entre deux voire de ferrettes perdu. — Item, un aultre Agnus Dey d'argent doré là où sont emprinct les trois Rois quy vont offrir à la Vierge Marye et en l'autre costé un Crucifymnt. — Item, une patenostre avec un saphyr en une pensée d'or émaillé. — Item, une croisette d'argent, où il y a cinq rubys emmaillez pendant à ladite ymage. — Item, un grant corail enchassé en argent. — Item, le piedz sur lequel repose ladite grande ymage semée de plusieurs armories desdits maistres. — Item, un aultre reliquière d'argent doré à un piedz rond de cuivre doré, avec un relicquière d'argent, auquel est l'ymage de saint Messigner, piedz de lions doré, donné par deffunct Mons. d'Essartaulx, en son vivant l'un desdits maistres. — Item, cinq estampes de cuivre de fer, sur une pierre à quoy on estampe et fait tout les pris d'argent quy se donnent aux festes et sollempnitez de la Vierge Marie, icelles estampes baillées en garde à Adrien Obry, orfeuvre. — Item, une eschelle de bois de chesne à deux esgrappins de fer, à un nocquet près desdites aulmaires, esquelles ont esté remys les bagues et joiaux dessusdits. — Item, un Jésus fait de fil sur une pièce de satin noir, quy se met à ladite courtaine au devant de ladite table d'hostel. — Item, deux courtaine de thuille de lin blanches servant audit hostel au temps

de caresmes, vielles et usées. — Item, quatre fines nappes de lin à ouvrage de Venise, servans aux bons jours, contenant XX aulnes ensemble. — Item, une aultre nappe de lin audit ouvrage de Venise, usée et trouée en plusieurs lieux, contenant cinq aulnes et demye. — Item, quatre aultres nappes de lin à ouvrage de Paris, contenant XXII aulne et demye. — Item, deux aultres nappes de lin à ouvrage de panche de vache, contenant XXV aulnes, un cart mains. — Item une aultre nappe de canvre à ouvrage de Paris, contenant quatre aulne et demye. — Item, trois nappes de canvre à ouvrage de panche de vache, contenant douze aulnes et demye. — Item, deux doublier servans à l'estaplier, l'un de lin à ouvrage de Paris, et l'autre de canvre, ouvrage de panche de vache. — Item, dix-nœuf aultres aulbes, tant lin que chanvre et autant d'amis. — Item, un aultre fin doublier de lin audit ouvrage de panche de vache. — Item encore un aultre doublier de gros lin à ouvrage de Venise. — Item, dix serviette de lin avec trois aultre serviette de canvre fors vielles et trouées, renseigne cinq serviette, et quant au surplus, ledit Pierre a dict qu'elles sont usées et perdues ; depuis, Loys du Fresne en a donné deux. — Item, six petis sacq à mettre les calice de ladite confrarye, renseigne cinq. — Item, une casulle de drap damas noir, estoille et phanon doublé de toile rouge, vielle et usée. — Item, un assensoir d'argent pesant trois marcq et demy avec deux chandeliers d'arain servans aux vicaires, jours solempnelz. — Tous lesquelz biens, bagues, linge et aultre chose ont esté trouvez et remises esdites aulmaires estant au devant dudit hostel du jour.

Trouvé en l'aulmaillies du Rouge pilliers et l'hostel d'icellui ce qu'il s'ensuyt. — Primes en ladite aulmaires, un messel escript en vellain, ouquel sondict (sic) ordinairement les messes basse à ladite confrairie, lequel livre est escript en lettre rouge au commencement : *Ad usum insignis ecclesie Ambianensis missale*, et en la fin dudict fœullet : *Ad summum*, etc. — Item, une paix quy se mest aux jours ouvriers, là où est l'ymage de la Vierge Marye empraint en ynete (?). — Item, un parement d'hostel de taffetas vert, rouge et blancq et frange de pers, jaulne, vert, violet et bleu, merqué à la merque de deffunct Jehan Rohault, en son vivant maistre du Puys, viel et usé. — Item, un parement d'hostel de taffetas noir et bleu armoïé au parmes (sic) de Saint-Deliz. — Item, une table d'hostel de drap damas blancq, où est dedens le Cruxifymnt, saint Fremyn le martyr et un priant, armoyé

aux armes de Mons. Adrien de Hénencourt, doyen d'Amyens et maistre du Puy. — Item, une table d'ostel de taffetas noir aussy armoyé aux armes dudict Hénencourt. — Item, ung drap de vellour noir à des maistre du Puy, lorsqu'on les porte inhumer, et aussy sur la représentation aux services quy se dyent en ladite nef. — Item, ung petit livre en parchemin nommé épistollier. — Item, ung gros messel en parchemin à chanter les haultes messes de ladicte confrarie, quy se commenche par ung kalendrier, et au commencement dudict livre est escript : *Dominica post adventus Dominy*, et en la fin et au dernier fœullet : *Sumpturus Domine*, etc. — Item, ung aultre livre appellé livre de chant, en pappier, et au commencement certaine quantité de fœullet en parchemyn, dont le premier fœullet est escript se commenche : *Rorate celi desuper*. — Item, ung estaplier de bois couvert de drap vert, servant à mettre le livre sur l'autel. — Item, trois chandelier de cuivre à mettre les cierges sur l'autel. — Item, une casuble de vellour rouge belou, avec l'estoille et phanon. — Item, une courtaine de taffetas jaulne, quy se mest au temps de caresme au devant de la Vierge Marye. — Item, deux courtayne de toylle de lin quy se mettent au temps de caresme au devant des ymages de la Magdalayne et sainte Marthe. — Item, deulx courtaines l'une grande et l'aultre petite de thoille de lin, dont l'une musse au temps de caresme la table d'hostel du Rouge pillier. — Item, ung ymage d'argent de la Vierge Marie tenant ung puy et son enffant, quy a esté baillé à Nicolas du Gard, serviteur de ladite confrarye, pour attacher et porter à sa manche ès jours de festes solempnelles de la Vierge Marye, et aussy et aultres jours, quy est empesché pour les affaires d'icelle confrarye. — Item, deux grans estapliaulx de boys, à chacun desquelles a deux aulmailles, les deux fermez à la clef. — Item, ung grand gros livre en pappier quy se commenche au premier fœullet escript en rouge lettres *Epistola Jheronimy*, et finit *Insides concilium*, etc, enchainé à deux... desdits estapliers. — Item, deux demis temps escript en vélin, quy se commenche au premier fœullet *Primum Adventus*, etc., et le dernier fœullet est escript : *A Trinitate usque ad festum*, etc., et pareillement enchainé ausdits estapliers. — Item, ung aultre livre quy se commenche *Nunc dicendum est de tempore*, etc., et par le dernier fœullet escript *Hoc festum*, et couvert de cuir noir aussy enchainé audit estaplier. — Item, ung autel de bois d'Illandre avec le tablet et passet, quy se carye en la nef pour dire les messes ès jours des solempnitez de Nostre-Dame. — Item, ung long coffre à ung entredeux et deux sairures, où se mettent les cierges des tableaux de ladite confrarie. — Item, une boitte fermée à la

clef, où on met les deniers des offrandes de ladite confrairie. — Item, une tablette de bois, sur laquelle l'on mest les livres des chantres durant la célébration des messes. — Item, deux estapliers de bois servans à chanter les messes par les chantres et l'évangille. — Item, onze escammes de bois servant pour assoir les maistres aux messes quy se célèbrent chacun an à ladite confrairye, a esté renseigné six, et la reste a esté rompue à la sédition V^eLX, reste six. — Item, ung tableau de bois ouquel sont dedens les fondations de ladite confrarye, lequel est pendu auprès du tableau feu Mons. le prévost Dumas. — Item, ung escaillier de bois servant à mettre en la nef aux services quy se dyent après les trespas des maistres de ladicte confrarye, et sur lequel l'on met le drapt d'icelle confrairye. — Item, une lettre données des douze cardinaulx et de Nostre saint Père le Pape, pras (par ?) lesquelles après (appert ?) lesdicts cardinaulx avoir donné à tous les biensfaiteurs de la confrairye douze cens jours de pardon. — Item, plusieurs lettres, comptes et aultres enseignements faisant mention du revenu de ladicte confrairie.

Item, trouvé en l'aulmaille et laiette devant les fous, des bulles faict de plusieurs cardinaulx et l'aultre du cardinal Durrat et une lettre donnée de Monsieur d'Amiens. — Item, deux ymaiges de Notre-Dame d'argent ordonnées à mettres aux cierges ès bons jours. — Item, une chaine de fer où y a ung nocquet sans clef. — Item, une plattine en une pièce d'éraïn servant à ung chandelier. — Item un chandelier d'éraïn qui vient de Hollebault, ouquel y a ung armorye de cuivre. — Item, ung chandelier rompu en deux pièces. — Item, ung chandelier et chandelabre de fer, auquel ont esté trouvées dix-neuf couronnes painctes de rouge, avec ung piedz de fer.

Ledit inventaire récolé et reveu par lesdits maistres le IX^e jour de janvier mil cinq cens soixante-quatre. Comparus en leurs personnes Jehan du Gard et Nicolas du Gard, père et filz demeurans Amiens, lesquelz ont promis, se sont soumis et seront tenus de faire bonne et seure garde des biens et ornemens cy-dessus déclarez et de deux calices, une paix, ung bacin, deux buirettes, une ymaige à mettre à la manche de la robe du serviteur et des deux autres ymaiges servans à mettre aux cierges sur l'autel, le tout d'argent, et iceulx biens et ornemens susdits représenter et mettre

ès mains des maistres et confrères Nostre-Dame du Puy érigée en l'église Nostre-Dame d'Amiens, touteffois qu'ils en seront requis, et par ce, soubz l'obligation l'un pour l'autre et chacun d'eulx pour le tout, sans division ne ordre de... de tous leurs biens, et ont esté lesdits comparans continuez pour le contenu des présentes par Pierre Rogeau, esleu pour le Roy en l'eslection d'Amiens, lesquels le ont promis... obligation que dessus. Ces présentes acceptées par M^e Jehan Le Tellier, Loys de Fresne, Anthoine Pingrel, Grégoire Scellier, Pierre Pièce, Josse Andrieu, Jean Laloyer, Mathieu Ostren, Jehan de Collemont maistres de ladite confrairye. Faictet passé Amiens le XV^e jour de février an mil V^e soixante-quatre par les maistres, Dubois. Castelet. »

1609. — « Inventaire des reliquaires, ornemens, linges et mœubles appartenans à la confrérie de Nostre-Dame du Puy érigée en la grande église de Nostre-Dame d'Amyens, faite par nous Baptiste Roche, M^e Jehan Pièce, Jehan Boulet, Jacques Deshaies et Rolland de Villers, antiens maistres de ladite confrérie », etc. « Une boëtte dans laquelle y a ung corporeau de toilette garny allentour de grandes dentelles et ung voile fait par carrez de plusieurs ouvrages avecq des neudz incarnadins... Une garniture de table d'autel de damas blancq, où est emprise l'image du Cruxfix, les images de la Vierge et saint Jehan, à costé l'image de saint Fremin le martyr, et de l'aultre costé une effigie de chanoyne en robe rouge, de la bouche duquel est dict *Vere dolores nostros ipse portavit*, et à costé, deux anges portans deux armoiries où sont les mailletz. Item, deux pièces de courtaines de taffetas rouge et blancq, vielle et usée, avecq une armoirie my partie, où il y a des lions rouges et des barres, par apparence estant les armoiries de Créquy... Item, une casuble, étoille et fanon de velour violet enrichy et relevé de croix et soie et plusieurs images en broderye d'or et d'argent, avecq deux puy d'argent et les deux tunicques de mesme étoffe et garniture, le tout doublé de toile bleue et frange de soie... Une casuble avec le fanon et estolle de damas blancq relevé de soie à fleur, viel et usé, et deux tunicques de satin blancq façon d'Amyens... Deux petits paremens de velour rouge servant à porter en procession l'ymage de la Vierge, garny de frange de soye et doublé de bougren bleu... Une ymage d'argent servant à mettre au bras des serviteurs de la confrairie, où il y a des armoiries du sieur de Hénencourt », etc. 5 février 1609.

1656-1681. — « Inventaire des reliquaires, argenterie, ornemens, linge et meubles appartenans à la confrérie de Nostre-Dame du Puy érigée en la grande église de Nostre-Dame d'Amyens, faite par nous, M^e Jean Patte, prebtre et chappellain et

maistre de la musique, Nicolas Blasset, doien, M^e Honoré Quignon, advocat, et Antoine Mouret, prévost en cette année et anciens maistres de ladite confrérie », etc. 28 janvier 1656. Ledit inventaire tenu à jour jusqu'au 31 mars 1681.

Copie du précédent inventaire augmenté de quatre articles. — Fol. 8. « Recherche faite touchant l'image de Notre-Dame du Puy appartenant à la Confrérie, et de ce qu'elle a cousté, outre les dons tant en argenterie qu'en deniers faits par les confrères. » Ladite image exécutée en 1502-1504 par Nicolas des Hosteux, orfèvre à Amiens, et son frère.

E. 987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1502-1544/5. — Mobilier. — « Recherche touchant l'image d'argent de Notre-Dame du Puy. » — « Extrait du compte de la confrérie Nostre-Dame du Puy rendu par Jean Dardre, prévost en l'an 1502, et finissant à la Chandeleur MV^e et trois. XVII^e s. — Monitoire de l'official d'Amiens, pour découvrir les malveillants, qui, depuis seize ans, « plures cantus regales seu regios, vulgari et materno eloquio appellatos *Chantz roiaulx vel Ballades*, in pretacte intemerate Virginis Marie (post Deum) laudem, decus et honorem rethorica arte et ornato loquendi modulo compilatos in pergameno seu velino descriptos et in parvis tabellis seu *tablettes* appositos sive affixos in dicta Ambianensi ecclesia in illius pilaribus, aliisve dicte ecclesie locis prope magnos tabellos in quibus historie (de quibus hujusmodi regales cantus mentionem faciunt et loquuntur) depinguntur, appendentes sive appensos et tenentes una cum dictis parvis tabellis ligneis in quibus exponebantur et erant, totaliter furati sunt, rapuerunt in suas domus aut alibi detulerunt importa veruntque, detinuerunt et de illis ad sui commodi libitum et voluntatem disposerunt occultaveruntque, tacuerunt, tacent, occultant et recellant, alios hujusmodi cantus regales necnon primas cujuslibet linee litteras illuminatoria aut alia subtili et decorata arte confectas et conscriptas sive depictas cum gladiis, cultellis, canibulis aut aliis ferreis instrumentis absciderunt, alios manibus suis et unguibus aut aliter laceraverunt, ruperunt et demoliti sunt in toto vel parte, aliis denique in toto vel parte attramento, carbone aliove nigro liquore maculaverunt, fedaverunt et deturpaverunt in suarum periculum animarum eternamque dampnationem », etc. 25 août 1544. — Quittance par Fuscien Palette, notaire

et appariteur de la cour spirituelle d'Amiens, de 100 s. t. qu'il a reçus pour l'exécution dudit monitoire. 8 janvier 1544/5, — etc.

E. 988. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 20, papier.

1521-1769. — Cens et rentes. — Constitution par Jacquet Normant, écuyer, seigneur de Tronville et de Bricqueménil, élu en l'élection d'Amiens, sire Jean Leprévost, citoyen et à son tour maïeur d'Amiens, Antoine Tarisel, procureur et conseiller au bailliage d'Amiens, et Antoine Martin, procureur en la cour spirituelle de l'évêque d'Amiens, administrateurs et marguilliers de l'église S^t-Remy d'Amiens, de 100 s. de rente au capital de 100 l. t., et ce, « pour furnir aux mises et réparatyon nécessaires de ladycte église, mesmement du clocher nouveau encommenché ». Amiens, 26 décembre 1521. — Bail à cens par Jean Lesueur, bourgeois et marchand à Amiens, à Raoul Gorin, greffier de l'élection d'Amiens, d'« ung jardin où il y a gloriette, privée et puich », à Amiens, rue des Prêtres près de l'église S^t-Jacques, à la charge de 12 s. de cens envers la confrérie N.-D. du Puy. 15 septembre 1561 (copie collationnée du 3 janvier 1571). — Vente par la confrérie de N.-D. du Puy représentée par Louis de Villers, maître en charge, Robert de Sachy, doyen, M^e Josse Bigard, sous-doyen, Louis Petit, Charles de Sachy, M. Honoffre marchand, Toussaint Rolland, M^e Jean-Baptiste Caillart, Baptiste Roche, Jean Quignon, M^e Jean Pièce, Firmin du Fresne, M^e Jean Bonnart, M^e Augustin de Louvencourt, prévôt, Nicolas Lefranc, M^e Antoine Chocquet, M^e Nicolas Lebel, maîtres, à Jacques de Croquoison, d'une rente de 2 écus 46 s. 8 d. sur une maison appartenant à celui-ci. Amiens, 15 janvier 1602. — Constitution par Guillaume Gonnet, bourgeois, et damoiselle Catherine Gonnet, à la confrérie de N.-D. du Puy, de 115 l. de rente au capital de 2,300 l. sur tous leurs biens, et notamment sur une maison sise rue S^t-Martin, à Amiens. Amiens, 10 septembre 1669 (copie du XVII^e s.). — Sentence de reconnaissance pour 24 s. de cens par an par damoiselles Barbe et Jeanne de Vaulx, héritières de Pierre de Vaulx. Amiens, 10 novembre 1683. — Id., de 12 l. 10 s. de rente légués à la confrérie de N.-D. du Puy par feu David Quignon, pour fondation d'une messe le lendemain des Rois. Amiens, 29 novembre 1683 (copie du XVII^e s.). — Constitution par Vincent Pingré, écuyer, sieur de Sourdon, Fienviller, Bonneville et autres lieux, ancien conseiller du Roi, maître des eaux et forêts et capitaine des chasses en Picardie, au comté de Ponthieu, et Madeleine Pingré, son épouse, à la confrérie de N.-D. du Puy, de 350 l. 6 s. 8 d. de rente, au capital de 8,600 l.

Amiens, 11 août 1689 (copie du XVII^e s.). — Cession par forme de licitation du fief de la mairie de Ver, terres et prés en roture en dépendant, au profit de damoiselle Jeanne Mouret, par les héritiers de François Mouret et de damoiselle Honorée de Villers, sa femme, moyennant 16,600 l. Amiens, 2 septembre 1690, etc. (copie du XVII^e s.). — Donation dudit fief et dépendances par damoiselle Jeanne Mouret à Firmin du Crocquet, son fils, conseiller au présidial d'Amiens. Amiens, 20 septembre 1690. — Reconnaissance par ledit Firmin du Crocquet de 55 l. de rente au profit de la confrérie de N.-D. du Puy. Amiens, 13 mars 1691. — Reconnaissance de cens à la confrérie de N.-D. du Puy, sur deux maisons sises à Amiens, l'une faisant le coin de la rue des Watelets et de la rue de Beauvais, et l'autre y attenant, rue de Beauvais. Amiens, 23 août 1729. — Autorisation à M. Normand, prévôt de la confrérie de N.-D. du Puy, de toucher une rente appartenant à ladite confrérie. Amiens, 18 octobre 1769, — etc.

E. 989. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1654-1711. — Maisons à Amiens. — Accord fait avec M^e François Watebled et M^e Christophe Ringard, pour une gouttière. Amiens, 18 août 1657. — Bail de la maison de feu M^e Christophe Ringard, rue Pavée à Amiens. Amiens, 4 novembre 1670. — « Inventaire des pièces délivrées par Mons. Ringard, prebtre et confrère de la confrérie de N.-D. du Puy, jointes au contrat de donation de sa maison et jardin scize rue Pavée. » XVII^e s. — Traité entre nobles hommes MM^{es} Adrien et François du Crocq, docteurs en médecine à Amiens, d'une part, et J.-B. du Crocq, sieur Dorville, bourgeois de Paris, de l'autre, concernant une maison à Amiens grande chaussée S^t-Leu. Amiens, 2 décembre 1684. — Vente de ladite maison par noble homme Adrien du Crocq, conseiller et médecin du Roi, et damoiselle Marie de Bailly, sa femme, à François Grandhomme, marchand épicier. Amiens, 26 novembre 1686. — Testament dudit François Grandhomme. Amiens, 6 mars 1711, — etc.

E. 990. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1528/9-1643. — Rainneval. — Bail par la confrérie de N.-D. du Puy des dîmes de Rainneval, « tan

en ablais que vins, à cause du fief que ladite confrairie tient de la terre, et seigneurie dudit Rayneval qui fut à deffunct Simon Pertrisel ». Amiens, 16 janvier 1528/9, — etc.

E. 991. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 21, papier, (1 sceau).

1551-1640. — Fiefs de S^t-Hilaire et Nolette. — Aveu par Robert de Polhoy, écuyer, seigneur en partie de Ponthoile, du chef de Marie de Gourle, sa femme, à la confrérie de N.-D. du Puy d'Amiens, à cause de sa terre de seigneurie de S^t-Hilaire et de Nollette sur mer, d'un fief restreint sis à Flibaucourt et à l'environ, paroisse de Port et de Saily, « consistant en ung droict tel que de six garbes, bottes ou waratz l'une de tous les grains et ablaidz quy se cœullent et lièvent aux champs ès fins et au toucquet des bois de la Tarnière et de là tout au long du chemin de Noëlle jusques et aussy avant que le chemin de Brimeu et dudict chemin en retournant au chemin de la Ricquerouge jusques dedens le bois de Quantatre, aussy avant que la paroisse de Port s'estant », etc. Signé R. Pollehoi. 1^{er} décembre 1551. Fragment de sceau de cire rouge entièrement effacé, sur double queue. — Brouillon de lettre du receveur de S^t-Hilaire aux prévôt et maîtres de la confrérie, leur marquant qu'il a perdu dans ladite terre plus de 100 l. de son argent et que, quant au compte qu'ils lui demandent, « à cela pour le présent ne scauroye satisfaire, pour cause que vostre terre de Nolette est du tout ruynée, parce que le camps de l'empereur y a posé et à l'entour plus de sept semaines, où m'est deu plus de quatre années d'arrérages, sans espart de recouvrance, et sy ay fait plus de XX l. de mises à la poursuite des subjectz reffusans bailler adveu par-devant le sénéchal de Ponthieu. » 28 janvier 1554/5. — Relief du fief S^t-Hilaire et Nollette par le receveur dudit fief au nom de la confrérie de N.-D. du Puy. Gamaches, 25 janvier 1559/60. — Bail desdites terres et seigneurie de S^t-Hilaire et Nolette. Amiens, 23 mai 1587. — Id. Amiens, 4 février 1605. — Vente desdits fiefs par la confrérie de N.-D. du Puy à François Damerval, écuyer, sieur de Maison et de Neuville. Amiens, 12 décembre 1616. — Pièces de procédure concernant lesdits fiefs, — etc.

E. 992. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 41, papier.

1531-1732. — Procédures. — Sentence du bailliage d'Amiens, entre la confrérie de N.-D. du Puy et Jean Warée, sueur de vieil, « adjourné sur restitution de plusieurs sierges par luy pris après la sélébration du salut, à la couronne contenant cinq cercles chargez de sierges brulans devant la Vierge ». Amiens, 17 août 1607. — Arrêt du

Parlement sur une contestation concernant la comptabilité de la confrérie. 2 août 1653. — Procès entre la confrérie et les sergents à masses d'Amiens concernant une rente. 1659-1679, — etc.

E. 993. (Registre.) — Pet. in-fol., 7 feuillets, papier.

1573. — « Inventaire des chartres, lettres, tiltres, instrumens, registres, cœulloir, comptes et enseignemens de la noble et illustre confrairie Dieu et Nostre-Dame du Puy fondée en l'église Nostre-Dame d'Amiens par les maistres d'icelle confrairie, tant d'église que de la temporalité cy aprez nommez, fait par la commune ordonnance d'iceulx les XXIII^e, XXV^e et XXVI^e jours de juillet mil V^cLXXIII. »

E. 994. (Registre) — Pet. in-fol., 16 feuillets, papier.

1655. — « Inventaire des registres, tiltres et papiers concernans les droicts et appartenances de la confrérie Nostre-Dame du Puy, quy ont esté trouvez dans le coffre de bois appartenant à ladite confrérie étant au logis de M. Blasset, doien, fait par Antoine Mouret, maistre et prévost d'icelle confrérie en cette année MVI^e cinquante-cinq. » — Fol. 1 v^o. « Mis dans le coffre le grand sceau de cuivre doré, au dos duquel il y a gravé la datte fait mil cinq cens, avec le petit sceau d'icelle confrérie, quy est attaché au grand sceau, avec une chaisne de cuivre doré. » — Fol. 2 v^o. « Un ancien registre rellié en vellin, couvert de cuir, contenant les noms et surnoms, qualités et refrains avec les armes de plusieurs anciens maistres du Puy, commençant en l'année mil trois cens quatre-vingt-huict, et finissant en (blanc) », — etc.

E. 995. (Registre.) — Pet. in-fol., 15 feuillets, papier.

1655-1684. — Copie du même inventaire continué jusqu'en 1684.

E. 996. (Registre.) — Pet. in-fol., 15 feuillets, papier.

1655-1687. — Copie du même inventaire continué jusqu'en 1687.

TABLE

DES

Matières contenues dans ce volume.

SERIE E.

Titres de famille.

Ainval (d') de Braches	325
Albert (d') d'Ailly de Chaulnes	325
Albert (d') de Luynes	325
Alègre (d')	325
Aubé de Milly	326
Aumont (d') de Villequier (marquisat de Piennes)	326
Beurins du Vivier	330
Belloy (de)	330
Bernard de Ballainvilliers	330
Bery (de) d'Essertaux	331
Besnard de Rezay	331
Béthizy (de) de Mézières	332
Biaudos (de) de Castéja	340
Bidé de la Grandville	343
Boufflers (de)	344
Bouquet	344
Bourbon (de) comte d'Artois (seigneurie de Picquigny)	344
Bouzier	362
Braschet	364
Briet de Rainvillers	364
Briois (de)	365
Bucher	365
Bussy-Canaples (de)	365
Cardon	365
Causans	365
Cavé d'Haudicourt	365
Cavillon	366
Clermont-Tonnerre (de)	366
Colbert de Sablé	366
Coupé	366
Cozette (seigneurie de Rubempré)	366
Croÿ (de) (seigneurie de Wailly)	367
Debray	374
Delegorgue	374
Delespine	374
Dequet de Beauval	374
Desfriches-Doria	374
Devaux	375
Devaux	375
Devenant	375

Deville (seigneurie de Rosières).....	376
Ducastel.....	376
Ducroquet de Guyencourt.....	376
Dufresne.....	376
Dumont.....	377
Duras (de).....	377
Durieux de Beaurepaire.....	377
Duval.....	377
Egmont-Pignatelli (d').....	378
Elbeuf (d').....	378
Espiez (d').....	378
Fatras.....	378
Fléchin (de).....	380
Folleville (de).....	380
Forceville (de).....	386
Froidure.....	386
Fuzellier.....	386
Gaffé.....	386
Galand.....	386
Gand (de).....	386
Gaude (de) de Martainneville.....	387
Gonnelieu (de).....	387
Gontaut-Biron (de) (marquisat de Boves).....	387
Gouffier.....	392
Grenet.....	397
Guillebon (de).....	400
Hébert.....	400
Hédouville (de).....	401
Hennequin d'Ecquevilly (seigneurie de Famechon).....	401
Hervilliers (d').....	403
Hunolstein (d').....	404
Jourdain de l'Éloge.....	405
La Court (de).....	405
Lameth (de).....	405
La Rochefoucauld (de).....	405
La Villette (de).....	406
Le Bègue.....	406
Le Boucher d'Ailly.....	406
Le Canu de la Jonquière.....	407
Leclercq.....	407
Lefebvre.....	408
Lefebvre de Wadicourt.....	408
Lefèvre.....	408
Le Roy de Jumelle.....	408
Le Roy de Valanglart.....	408
Lesperon.....	410
Létocart.....	410
Lorraine (de) Vaudémont (seigneurie de Coisy).....	412
Louvel.....	414
Louvencourt (de).....	414
Mailly (de).....	428
Maisant.....	432
Maisniel (du).....	432
Mannessier.....	433

Marié de Toulle	434
Masse.....	434
Meuret.....	434
Mille	434
Milleville (de).....	434
Monchy (de)	434
Mondion (de).....	434
Mons (de).....	435
Montmignon	435
Montmorency (de).....	438
Montonvillers.....	439
Moret de Bournonville.....	437
Morgan	440
Nassau (de)	440
Navier (de).....	441
Noailles (de) (principauté de Poix).....	441
Payen	445
Peltier.....	445
Perache	445
Pestre (de) (châtellenie de la Ferté lès St-Riquier).....	445
Picquet de Noyencourt.....	446
Pieffort.....	446
Pingré.....	447
Ponthieu (de).....	447
Portemont	447
Raynard.....	447
Ridoux	447
Riencourt (de).....	447
Rouault (marquisat de Gamaches).....	448
Rougé (de) (seigneurie de Moreuil).....	449
Routier	450
Rumigny (de).....	451
Rune (de)	451
Sachy (de).....	452
Sailly (de)	452
Saint-Blimond (de)	453
Saint-Fuscien (de).....	453
Saint-Georges (de) de Vêrac.....	453
Saint-Simon (de).....	493
Sanson.....	494
Saveuse (de).....	494
Scellier.....	494
Seiglière (de).....	494
Selle (de).....	494
Soyécourt (de).....	495
Ternisien (de).....	495
Thuillier de St-Thibaut	496
Tiercelin de Broses.....	496
Tillette (seigneurie de Vieulaines).....	496
Vacquette	502
Vaillant	505
Vaysse.....	505
Villers (de).....	506
Vitasse (de).....	506

Wignier de Beaupré.....	506
-------------------------	-----

Notaires et Tabellions.

Champion à Abbeville.....	506
Coulombel à Abbeville.....	508
Devismes à Abbeville.....	509
Lavergnier à Abbeville.....	510
Vignon à Abbeville.....	512
Pezé à Amiens.....	512
Trencart à Amiens.....	513
Lenglet à Daours.....	533
Perrache à Falvy.....	534
Duez à Lœuilly.....	537
Corbeau à Poix.....	538
Cordier à Roye.....	539
Delemours à Rue.....	540
Defontaine à St-Riquier.....	541
Chrestien à Talmas.....	541
Magnier à Vignacourt.....	545

Communes et Municipalités.

Albert.....	546
Bazentin.....	546
Bray sur Somme.....	547
Buyon.....	547
Douilly.....	547
Ham.....	547
Molliens-Vidame.....	547
Montdidier.....	548
Poix.....	548
Querrieux.....	548
Rosières.....	548
Roye.....	548
St-Sulpice lès Ham.....	548

Corporations d'arts et métiers.

Maîtres chirurgiens d'Abbeville.....	549
Maîtres chirurgiens d'Amiens.....	551
Maîtres chirurgiens de Montdidier.....	555
Maîtres chirurgiens de Péronne.....	557
Maîtres chirurgiens de Roye.....	559

Confréries et Sociétés laïques.

Confrérie du Puy Notre-Dame à Amiens.....	561
---	-----